HAL
open science

Ambassadeurs et ambassades: au coeur des relation diplomatiques: Rome-Occident médiéval-Byzance: VIIIe s. avant J.-C.-XIIe s. après J.-C.

Audrey Becker, Nicolas Drocourt

▶ **To cite this version:**

Audrey Becker, Nicolas Drocourt (Dir.). Ambassadeurs et ambassades: au coeur des relation diplomatiques: Rome-Occident médiéval-Byzance: VIIIe s. avant J.-C.-XIIe s. après J.-C.. 2012. hal-01897149

HAL Id: hal-01897149

https://hal.science/hal-01897149v1

Submitted on 16 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE
LORRAIN D'HISTOIRE
UNIVERSITE DE LORRAINE – SITE DE METZ

47

Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques

Rome – Occident médiéval – Byzance (VIIIe s. avant J.-C. - XIIe s. après J.-C.)

Études réunies par
Audrey BECKER et Nicolas DROCOURT

Metz
2012

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Filippo BATTISTONI, Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archaeologischen Instituts, München

Audrey BECKER, Maître de conférences en Histoire romaine, Université de Lorraine, CRULH, EA 3945

Alexander BEIHAMMER, Associate Professor, University of Cyprus

Stéphane BENOIST, Professeur d'Histoire romaine, Université Lille-Nord de France, Halma-Ipel, UMR 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Agnès BÉRENGER, Professeur d'Histoire romaine, Université de Lorraine, CRULH, EA 3945

Alain CHAUVOT, Professeur Émérite d'Histoire romaine, UMR 7044 Université de Strasbourg/CNRS

Christine DELAPLACE, Maître de conférences HDR en Histoire romaine, Université Toulouse-Le Mirail, FRAMESPA, UMR 5136

Nicolas DROCOURT, Maître de conférences en Histoire médiévale, Université de Nantes, CRHIA, EA 1163

Bruno DUMÉZIL, Maître de conférences HDR en Histoire médiévale, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, ArScAn, UMR 7041, Institut Universitaire de France

Andrew GILLET, Associate Professor, Department of Ancient History, Macquarie University, Sydney

Hervé HUNTZINGER, Maître de conférences en Histoire romaine, Université de Lorraine, HISTCANT-MA, EA 1132

Frédéric HURLET, Professeur d'Histoire romaine, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, ArScAn, UMR 7041

Mohammed LEBBAR, Professeur d'Histoire ancienne, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès

Telemachos LOUNGHIS, National Hellenic Research Foundation, Athènes

Ralph MATHISEN, Professor of History, Classics, and Medieval Studies, University of Illinois at Urbana-Champaign

Benjamin MOULET, Docteur de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne et de l'Université Libre de Bruxelles, UMR 8167 Orient et Méditerranée - Monde Byzantin

Ekaterina NECHAEVA, American Academy in Rome, consultant

Anthony-Marc SANZ, Doctorant de l'Université Paris I- Panthéon-Sorbonne, ANHIMA, UMR 8210, ancien membre de l'ÉHÉHI, Casa de Velázquez (2009-2011)

Jonathan SHEPARD, Professor Emeritus, University of Cambridge

Ghislaine STOUDER, Maître de conférences en Histoire romaine, Université de Poitiers, HeRMA, EA 3811

Giusto TRAINA, Professeur d'Histoire romaine, Université Paris – Sorbonne, UMR 8167 Orient et Méditerranée - Monde Byzantin

Hartmut G. ZICHE, Postdoctoral Research Fellow, Department of Greek and Latin Studies, University of Johannesburg

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

On trouvera ci-dessous la liste des abréviations des revues. Les abréviations des auteurs et des œuvres suivent les abréviations de l'*Oxford Classical Dictionary* et de l'*Oxford Dictionary of Byzantium*. Les sources épigraphiques suivent les abréviations du *Guide de l'épigraphiste*. Seules les abréviations ne figurant pas dans ces ouvrages sont détaillées ici.

AB	*Analecta Bollandiana*, revue critique d'hagiographie, Bruxelles.
Acta Orientalia	Acta orientalia Academiae Scientiarum Hungaricae, Budapest.
AESC	Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Paris.
Aevum	Aevum, rassegna di scienze storiche, linguistiche e filologiche, Milano.
Al-Masāq	Al-Masāq, Islam and The Medieval Mediterranean, Exeter.
Am. Hist. Rev.	The American Historical Review, Bloomington
Anabases	Anabases, traditions et réception de l'Antiquité, Toulouse.
Analecta Orient.	Analecta Orientalia, Rome.
Anatolian Studies	Anatolian studies, journal of the British Institute of Archaeology at Ankara, London.
Anon. Val.	Anonymus Valesianus, *Chronica*, éd. T. MOMMSEN, *MGH AA* IX, Hanover, 1892, p. 274-339.
Ann. Inst. étud. orient.	*Annales de l'Institut d'Études Orientales*, Alger.
Archaiognosia	Ἀρχαιογνωσία, Αθήνα.
Archiv für Urkundenforschung	Archiv für Urkundenforschung, Berlin.
ASSR	Archives des Sciences Sociales des Religions, Paris.
Athenaeum	Athenaeum. Studi di letteratura e storia dell'antichità, Como.
Atti Acc. Naz. Lincei	Atti dell'Accademia Nazionale dei Lincei, Rendiconti, Classe di Scienze morali, storiche e filologiche, Roma.
BAGB	Bulletin de l'Association Guillaume Budé, Paris.
BCH	Bulletin de Correspondance Hellénique, Athènes.
Ber. Ausgrab. Haithabu	Berichte über die Ausgrabungen in Haithabu, Neumünster.
BICS	Bulletin of the Institute of Classical Studies, London.
BIDR	Bullettino dell'Istituto di Diritto Romano, Milano.
Bizantinistica	Bizantinistica, Rivista di Studi Bizantini e Slavi, Spoleto.
BJIS	British Journal of International Studies, Cambridge.
Byz. Mod. Greek Stud.	Byzantine and Modern Greek Studies, Oxford, Leeds.

Byz.	Byzantion, revue internationale des études byzantines, Bruxelles.
BSC	Byzantina et Slavica Cracoviensia, Cracow
Byzantinoslavica	Byzantinoslavica, revue internationale des études byzantines, Praha.
Byz. Forsch.	Byzantinische Forschungen, internationale Zeitschrift für Byzantinistik, Amsterdam.
Byz. Symmeikta	Βυζαντινά Σύμμεικτα, Αθήνα.
Byz. Zeitschr.	Byzantinische Zeitschrift, Berlin.
Caesarodonum	Caesarodunum, Limoges.
CCGG	Cahiers du Centre Gustave-Glotz, Paris.
CEA	Cahiers des Études Anciennes, Trois-Rivières.
CFHB	*Corpus Fontium Historiae Byzantinae.*
Chiron	Chiron, Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, München.
Chron. Gall.	*Chronica Gallica Chronica Gallica a. CCCCLII*, éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, IX, Berlin, 1892, p. 631-666 / *Chronica Gallica a. DXI*, éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, IX, Berlin, 1892, p. 631-666.
CJ	The Classical journal, Ashland (Va.).
Classics Ireland	Classics Ireland, Dublin.
Coll. Avellan.	*Epistulae imperatorum pontificum aliorum (Collectio Avellana)*
CRAI	Comptes rendus / Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.
CSSH	Comparative Studies in Society and History, Cambridge.
CuPAUAM	Cuadernos de Prehistoria y Arqueología, Madrid.
Dem. Rhet., *styl*	Démétrios le Rhéteur, *Du Style*
DHA	Dialogues d'Histoire Ancienne, Besançon.
DOP	Dumbarton Oaks Papers, Washington (D.C.).
EME	Early Medieval Europe, Oxford.
EMC	Échos du Monde Classique (= Classical views), Calgary (Alta.).
Emerita	Emerita, revista de lingüística y filología clásica, Madrid.
Engl. hist. rev	The English Historical Review, Oxford.
Epigrafica Anatolica	Epigraphica Anatolica, Zeitschrift für Epigraphik und historische Geographie Anatoliens, Bonn.
Evagrius Scol., *H.E.*	Évagrius le Scolastique *Historia ecclesiastica, Kirchengeschichte*, éd. et trad. all. A. HÜBNER, Turnhout, 2007.
Florilegium	Florilegium, London (Ont.).
Graeco-Arabica	Graeco-Arabica, Αθήνα.
GRBS	Greek, Roman and Byzantine Studies. Durham (N.C.).
Greg. Tur.	Gregorius Turonensis.
Hermes	Hermes, Zeitschrift für klassische Philologie, Stuttgart.
Hispania	Hispania Antiqua, revista de historia antigua, Valladolid.
Histoire et Mesure	Histoire et Mesure, Paris.
Historia	Historia, Zeitschrift für Alte Geschichte, Stuttgart.
Historia Einzelschrift	Historia Einzelschrift, Stuttgart.

Hypothèses	Hypothèses, Paris.
Hyd. Lem.	Hydatius Lemicae, *Chronique*, éd. et trad. A. TRANOY, *Sources Chrétiennes* 218, 219, Paris, 1974
I. Thrac. Aeg.	LOUKOPOULOU et *alii*, *Inscriptiones antiquae partis Thraciae quae ad ora maris Aegaei sita est*, Athinai, 2005.
International History Review	International History Review, Ontario.
JbAC	Jahrbuch für Antike und Christentum. Münster.
JMEMS	Journal of Medieval and Modern Studies, Durham.
JÖAI	Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien, Wien.
JÖB	Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik, Wien.
J. relig. Hist	Journal of Religious History, Sydney.
JS	Journal des Savants, Paris.
JRS	The Journal of Roman Studies, London.
Klio	Klio, Beiträge zur Alten Geschichte, Berlin.
Ktèma	Ktèma, civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques, Strasbourg.
Leo Diac.	Leo Diaconus
Malch.	Malchus de Philadelphie, *Fragmenta, éd. et* trad. angl. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire, II*, Liverpool, 1981
Meander	Meander, kwartalnik poświęcony kulturze świata starożytnego (= a quarterly devoted to the culture of the ancient world), Warszawa.
MEFRA	Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité, Rome.
Men. Prot.	Menandre Protector
Museum Helveticum	Museum Helveticum, schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft (= revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique), Basel.
OCP	Orientalia Christiana Periodica, Roma.
Olymp.	Olympiodorus de Thèbes *Fragmenta*, éd. et trad. angl. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire*, II, Liverpool, 1981
Op. Inst. Rom. Finl.	Opuscula Instituti Romani Finlandiae, Roma.
Palaeobulgarica	Palaeobulgarica, Sofia.
Pallas	Pallas, revue d'études antiques, Toulouse.
PastPresent	Past and Present, Oxford.
PBSR	Papers of the British School at Rome, London.
PCBE	*Prosopographie chrétienne du Bas Empire*, vol. I, éd. A. Mandouze, Paris, 1982 ; vol. II, partie I, éd. C. et L. Pietri *et al.*, Paris, 1999.
Phoenix	Phoenix, revue de la Société canadienne des études classiques, Toronto (Ont.).
PLRE	*The Prosopography of the Later Roman Empire*, éd. A.H.M. Jones, J.R. Martindale *et al.*, 3 vols., Cambridge, 1971-1972.
PMBZ	*Prosopographie der mittelbyzantinischen Zeit. Erste Abteilung (641-867)*, éd. F. WINKELMANNS, R. J. LILIE, *et al.*, 7 vol., Berlin, New-York, 1998-2002.

Prisc.	Priscus, *Fragmenta*, éd. et trad. angl. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire*, 2. vol., Liverpool, 1981.
RBPh	Revue Belge de Philologie et d'Histoire, Bruxelles.
RJE	Rand, Journal of Economics, Santa Monica (Ca)
REA	Revue des Études Anciennes, Pessac.
REB	Revue des Études Byzantines, Paris.
REG	Revue des Études Grecques, Paris.
REL	Revue des Études Latines, Paris.
Rev. Afr.	Revue Africaine, Travaux de la Société historique algérienne (1836-1962), Alger.
RFIC	Rivista di filologia e di istruzione classica, Torino.
RGDA	*Res Gestae Diui Augusti*
RH	Revue Historique, Paris.
RIDA	Revue Internationale des Droits de l'Antiquité, Bruxelles.
Romanobarbarica	Romanobarbarica, contributi allo studio dei rapporti culturali tra mondo latino e mondo barbarico. Roma.
Röm. hist. Mitt.	Römische Historische Mitteilungen, Wien.
SbWGF	Sitzungsberichte der Wissenschaftlichen Gesellschaft an der Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main, Stuttgart.
SC	Scrittura e Civiltà, Firenze.
SCO	Studi Classici e Orientali, Pisa.
SDHI	Studia et Documenta Historiae Iuris, Vatican.
Srednevekovaia Rus'	Srednevekovaia Rus', Moskva.
Studia Historica. Historia antigua	Studia Historica. Historia antigua, Salamanca.
Studi biz. neoell.	Studi Bizantini e Neoellenici, Rome.
Studi Ellenistici	Studi Ellenistici, Pisa, Roma.
SIFC	Studi Italiani di Filologia Classica, Firenze.
Südost-Forsch.	Südost-Forschungen, München.
Symmeikta	Σύμμεικτα, Αθήνα.
TAPhA	Transactions of the American Philological Association, Baltimore (Md.).
Theoph. Conf.	Theophane le Confesseur, *Chronographia*.
Thesaurismata	*Thesaurismata*, Αθήνα.
Tijdschr. Rechtsgeschied.	Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis, Leuven.
TM	Travaux et Mémoires, Paris.
Traditio	Traditio, studies in ancient and medieval history, thought, and religion, Bronx (N.Y.).
Viator	Viator, Medieval and Renaissance studies, Berkeley (Calif.).
Vizantijskij Vremennik	Vizantijskij Vremennik (Byzantina chronika), Moskva.
Wiener Studien	Wiener Studien, Zeitschrift für Klassische Philologie und Patristik, Wien.
YCS	Yale Classical Studies, New York (N.Y.).
Zephyrus	Zephyrus, revista de prehistoria y arqueología, Salamanca.
Živa Antika	Živa Antika (= Antiquité vivante), Skopje.
ZPE	Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik, Bonn.
ZRG	Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Romanistische Abt., Wien.

INTRODUCTION

Audrey BECKER et Nicolas DROCOURT

À considérer la définition contemporaine de l'activité diplomatique, c'est-à-dire des relations permanentes établies entre communautés politiques indépendantes et organisées dans le cadre d'un territoire, autrement dit entre États, cette activité n'émergerait pas avant l'orée de la période moderne. Toute la difficulté pour l'historien de l'Antiquité ou du haut Moyen Âge est précisément de s'affranchir de cette vision contemporaine pour réussir à penser les relations diplomatiques hors du cadre conceptuel actuel qui les définit comme un rapport s'établissant entre deux ou plusieurs États indépendants et souverains[1]. Il est alors possible d'envisager la diplomatie comme un moyen pacifique et ponctuel de résoudre des conflits ou des tensions entre des acteurs politiques, et ce quels que soient leurs statuts (monarchie, cité, empire, groupe s'appuyant sur une force armée). Depuis la République, les Romains n'envisagent en Occident la diplomatie que dans le cadre de leur domination. Dès cette période, les modalités diplomatiques ne sont pas des normes rigides mais des codes avec lesquels les Romains jouent[2]. Par la suite, pendant l'Empire, cette idéologie d'un contrôle romain et d'une mainmise permanente sur les relations diplomatiques persiste[3]. Mais à partir du Ve siècle ap. J.-C., la situation politique en Occident se modifie considérablement car la présence des barbares dans l'Empire d'Occident est subie : l'Empire romain doit désormais composer avec des contraintes militaires sur son propre sol. Le passage d'un équilibre unipolaire à un équilibre

---

[1] Selon B. JACQUIER, *Relations internationales, les acteurs au cœur du système international*, Grenoble, 1993, p. 9, l'État est défini « comme un groupement humain fixé sur un territoire déterminé et soumis à une autorité exclusive ». En France et dans la langue française, le premier emploi attesté du terme de « diplomatie » ne date que du 2 avril 1790, dans une adresse à l'Assemblée nationale parue dans le journal *Le Moniteur*.

[2] M. COUDRY, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'Époque moderne : procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. C. MOATTI, Rome, 2004, p. 529-565.

[3] M. LEMOSSE, *Le régime des relations internationales dans le Haut-Empire romain*, Paris, 1967.

multipolaire très précaire avec l'affirmation de nouveaux centres de décisions politiques (Carthage, Toulouse, Lyon…) modifie les conditions d'exercice de la diplomatie. Avec la reconnaissance *de facto* puis *de iure* de l'indépendance des royaumes wisigoth, burgonde puis ostrogoth, et l'affirmation du royaume franc, s'ouvre une nouvelle époque où l'Empire romain d'Orient lui-même n'est plus qu'un interlocuteur parmi d'autres pour l'Empire romain d'Occident. À partir du Ve siècle, dans un espace européen et méditerranéen désormais multipolaire, la diplomatie n'est plus affaire d'hégémonie mais de négociations. Avant cette période déjà, Rome l'avait progressivement appris au contact de ses voisins orientaux perses, et cette tradition de négociation se poursuit depuis la Nouvelle Rome, à partir du VIIe siècle, avec les conquérants arabo-musulmans, alors que de turbulents voisins redistribuent aussi la donne géopolitique sur les marges septentrionales de ce qui devient l'Empire byzantin[4].

Les institutions diplomatiques se construisent sur des bases certes héritées des Romains, mais, à partir du Ve siècle, elles ne constituent plus un point d'appui fixe car les Romains ne peuvent plus imposer par la seule force militaire quelque règle juridique que ce soit. Néanmoins, pour qu'une activité diplomatique ait une raison d'être, il faut, nécessairement, un degré minimal d'unité des techniques de négociations avec des codes qui soient un tant soit peu partagés par les différents protagonistes, sinon l'idée même de négociations n'a guère de sens. L'un des enjeux de cet ouvrage est de comprendre comment l'évolution des rapports de force politique entrevue dans la très longue durée et centrée sur Rome – depuis la Rome républicaine jusqu'à la Nouvelle Rome du haut Moyen Âge en Orient – s'est traduite concrètement dans le déroulement même de l'activité diplomatique, particulièrement dans sa dimension humaine. De la sorte, ce sont tant les ambassades que les ambassadeurs, au cœur de ladite activité, que nous souhaitons ici appréhender. Si le terme d'ambassadeur demeure anachronique pour la période envisagée dans ce volume, il sera pourtant employé[5]. Les auteurs des études qui

---

[4] Aucune synthèse n'existe sur la diplomatie byzantine, fût-elle limitée au très haut Moyen Âge ou à l'époque médio-byzantine ; on lira toutefois, et entre autres, les travaux rassemblés dans *Byzantine Diplomacy*, éd. S. FRANKLIN et J. SHEPARD, Aldershot, 1992 et dans *Byzantine Diplomacy : A Seminar*, éd. S. LAMPAKIS, M. LEONTSINI, T. LOUNGHIS et V. VLYSIDOU, Athènes, 2007.

[5] À l'origine de ce terme, on trouve la racine gauloise *ambactos* traduite, par exemple, par César en *ambactus* avec le sens de « personne au service d'une autre » (César, *B.Gall.*, VI, 15, 2). On retrouve *ambascia*, un dérivé de ce terme, au VIe siècle dans la *Lex Burgundionum*, puis au XIIIe siècle, mais pas

suivent prolongent en cela un usage historiographique désormais ancien en la matière. En outre, le terme a l'avantage de renvoyer dans nos esprits à une forme de prestige social que l'on retrouve associée à la représentation mentale de l'ambassadeur dans les sociétés anciennes ici considérées[6].

Jusqu'à une date récente, presque tous les travaux portant sur la diplomatie en histoire romaine se sont avant tout penchés sur la question du contenu des actes diplomatiques, dans des recherches généralement centrées sur les traités. Le fait diplomatique était alors essentiellement envisagé au travers de sa dimension juridique, cette approche laissant très peu de place à l'étude des modalités concrètes de la diplomatie aux cœurs desquelles se trouve l'ambassadeur[7]. Ce constat est à relativiser pour le haut Moyen Âge. Dès 1980, la publication du travail pionnier de T. Lounghis, portant sur les ambassades byzantines envoyées en Occident du Ve au XIe siècle, accordait déjà une place importante aux ambassadeurs (leurs rangs, leurs dignités dans l'Empire, et leur position sociale dans une moindre mesure)[8] ; en 1999, l'étude de D. Nerlich lui emboîtait le pas, toujours dans le cadre des relations entre Byzance et l'Occident chrétien, intégrant aussi les ambassadeurs occidentaux envoyés dans l'Empire[9]. Plus

---

encore dans son sens actuel. Sur cette question, cf. A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, 1993, p. 63 ; A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 2001[4], p. 26 ; F.-L. GANSHOF, *Histoire des relations internationales, vol. 1 : Le Moyen Âge*, Paris, 1953, p. 268 ; D. E. QUELLER, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, 1967, p. 61. Doit-on aussi rappeler que les ambassadeurs au cœur de cette étude sont des représentants temporaires de leur souverain auprès d'un autre, et n'assurent donc pas une représentation diplomatique permanente ?

[6] Ce qui n'exclut pas de rappeler ici la grande variété des termes, dans les sources, pour désigner ces représentants officiels, ni d'omettre qu'il existait différents niveaux de représentations diplomatiques, du simple messager à l'ambassadeur plénipotentiaire.

[7] On peut citer, à titre d'exemple les travaux de D. NÖRR, *Aspekte des römischen Völkerrechts. Die Bronzetafel von Alcantara*, Munich, 1989, de L. CANFORA, P. LIVERANI et C. ZACCAGNINI, *I trattati nel mondo antico : forma, ideologia, funzione*, Rome, 1990, de R. SCHULZ, *Die Entwicklung des römischen Völlkerrechts im vierten und fünften Jahrhundert n. Chr.*, Stuttgart, 1993, ou encore de W. GOFFART, *Barbarians and Romans A.D. 418-584. The technique of Accomodation*, Princeton, 1980.

[8] T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident, depuis la fondation des États barbares jusqu'aux Croisades (407-1096)*, Athènes, 1980.

[9] D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften zwischen Ost- und Westkaisern 756-1002*, Berne, 1999.

récemment encore, les travaux de M. McCormick ont pris pleinement en compte le personnel diplomatique au sein des élites qui se déplacent dans l'espace méditerranéen du haut Moyen Âge[10]. Et si l'on se tourne enfin du côté des relations entre Byzance et l'Islam des premiers temps, la place des émissaires officiels a été rigoureusement étudiée dans le cadre de la thèse d'A. Kaplony, entre autres aspects[11]. Il faut associer à cet intérêt historiographique le renouvellement certain que connaît actuellement l'étude des relations dites internationales pour l'ensemble du millénaire médiéval[12].

Concernant l'histoire romaine antique, un tel tournant historiographique s'est dessiné au tournant des années 2000, avec les travaux de F. Canali de Rossi, notamment, pour la période républicaine, de D. Lee pour la période impériale et d'A. Gillett pour l'Antiquité tardive[13]. En dernier lieu, il faut souligner la publication très récente de l'ouvrage *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, sous la direction de C. Eilers, où l'aspect humain se trouve posé comme un paramètre important de

---

[10] M. MCCORMICK, *Origins of the European Economy. Communications and Commerce, A.D. 300-900*, Cambridge MA, 2001 ; *idem*, « From one Center of Power to Another: Comparing Byzantine and Carolingian Ambassadors », dans *Places of Power – Orte der Herrschaft – Lieux de Pouvoir*, éd. C. EHLERS, Göttingen, 2007, p. 45-72.

[11] A. KAPLONY, *Konstantinopel und Damaskus : Gesandtschaften und Verträge zwischen Kaisern und Kalifen 639-750 : Untersuchungen zum Gewohnheits-Völkerrecht und zur interkulturellen Diplomatie*, Berlin, 1996. On ajoutera les mentions d'ambassades et d'ambassadeurs dans le travail d'A. BEIHAMMER, *Nachrichten zum byzantinischen Urkundenwesen in arabische Quellen (565-811)*, Bonn, 2000. Des études qui viennent largement compléter, sinon remplacer, des travaux plus anciens aux ambitions et titres symptomatiques d'un état de l'historiographie, ainsi : G. VISMARA, *Bisanzio e l'Islam. Per la storia dei trattati tra la cristianità orientale e le potenze mussulmane*, Milan, 1950.

[12] Voir notamment *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo, Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo* n°58, Spolète, 2011, et *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux*, Actes du XXXIe Congrès de la SHMESP, Paris, 2011.

[13] F. CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie del mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997 ; *Idem*, *Le ambascerie romane* ad Gentes, Rome, 2000 ; on peut également citer pour la période républicaine M. COUDRY, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers… », *loc. cit.* n. 2 ; *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, éd. E. TORREGARAY PAGOLA et J. SANTOS YANGUAS, Vitoria-Gasteiz, 2005 ; pour la période impériale, D. LEE, *Information and Frontiers : Roman Foreign Relations in Late Antiquity*, Cambridge, 1993 ; pour l'Antiquité tardive, A. GILLET, *Envoys and Political Communication in the Late Antique West, 411-533*, Cambridge, 2003.

l'activité diplomatique[14]. Toutefois, dans les différents articles de cet ouvrage la question anthropologique de la place de l'ambassadeur comme acteur de la diplomatie reste envisagée avant tout comme un élément de débats portant sur des problématiques axées sur les aspects juridiques, voire administratifs de la diplomatie.

Notre perspective est différente car elle souhaite mettre en exergue la place qu'occupent ambassades et ambassadeurs au cœur de la diplomatie, dans une approche anthropologique notamment. En cela, elle peut s'inscrire dans le sillage des travaux de l'historien G. Levi et de l'anthropologue F. Barth qui ont remis en cause à la fois l'anthropologie culturelle de C. Geertz et la sociologie d'É. Durkheim pour insister sur la capacité des hommes à agir sur les structures de la société[15].

Il s'agit ainsi d'étudier l'évolution des modalités des contacts diplomatiques dans le monde méditerranéen, entendu au sens large, aux époques ancienne et alto-médiévale, principalement romaine puis byzantine donc, en envisageant comme centrale la place de l'ambassadeur dans la diplomatie et non pas à partir d'une approche technique[16]. En effet, quelles que soient les époques, c'est bien lui qui s'est toujours trouvé concrètement confronté à la réalité de l'exercice diplomatique. Une réflexion centrée sur l'expérience romaine entendue dans la longue durée permet, en outre, d'évaluer des continuités et des ruptures mises en évidence par les vingt contributions réunies dans ce volume. De plus, étudier les modalités diplomatiques sous l'angle de l'anthropologie historique rend possible la mise en lumière des raisons des évolutions pratiques de la diplomatie. De la sorte, cette approche anthropologique autour de la figure de

---

[14] C. EILERS (éd.), *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, Leyde, 2009.

[15] C. GEERTZ, *The Interpretation of Cultures*, New York, 2000² pense la culture comme un ensemble de symboles fixes imposant des normes culturelles et rendant prévisible la conduite des individus qui ne modifierait donc pas les systèmes collectifs. Contra F. BARTH, *Selected Essays*, Londres, Boston, 1981, pour qui les choix individuels rejaillissent sur les systèmes collectifs en les faisant évoluer ; voir également G. LEVI, « Les usages de la biographie », *AESC*, 6 (1989), p. 1325-1336 ; G. LEVI, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIIe siècle*, Paris, 1989, particulièrement l'introduction, ainsi que C. WINDLER, *La diplomatie comme expérience de l'Autre, consuls français au Maghreb, 1700-1840*, Genève, 2002, p. 8-34.

[16] Cette approche technique de la diplomatie est celle, par exemple, privilégiée par F.-L. GANSHOF, *Histoire des relations internationales*, *op. cit.* n. 5, dont plusieurs chapitres portent sur la « Technique des relations internationales » (p. 36-54, 119-156 et 263-302).

l'ambassadeur induit certaines thématiques. Quatre d'entre elles peuvent être privilégiées et ont été prises en compte par les auteurs des contributions qui suivent.

- Le choix de l'ambassadeur.

Savoir selon quels critères une communauté politique choisit les personnes à l'œuvre dans ses rapports à l'Autre revient à s'interroger sur l'image qu'elle veut renvoyer d'elle-même. L'ambassadeur est image de cette communauté politique ou du souverain qui l'envoie auprès d'un autre. De ce fait, le choix d'un ambassadeur engage aussi, nécessairement, le souverain ainsi représenté. Pour la période républicaine, cette question sera abordée aussi bien du point de vue des Romains que des peuples qu'ils combattent. En outre, la figure du légat restera logiquement centrale dans nos réflexions depuis le Haut-Empire jusqu'à la période médio-byzantine, en passant par le VIe siècle dans les royaumes barbares en Occident. Notons au passage que cette thématique en inclut une autre que l'on ne saurait esquiver pour toute réflexion sur un sujet comme le nôtre : qu'est-ce qu'un ambassadeur ? Comment se distingue-t-il, ou non, d'autres messagers, courriers et autres représentants peut-être moins officiels de souverains ? Peut-on établir une hiérarchie entre eux valable sur la longue durée ?

- La prise en charge concrète de l'ambassadeur et de l'ambassade pendant son voyage et son séjour.

Manger, dormir, se loger, se déplacer sont autant de problèmes auxquels se trouve confronté l'ambassadeur pendant le voyage comme pendant son séjour à la cour d'un souverain étranger. Il est vrai cependant que les textes manquent en général de précision en la matière. D'autre part, l'ambassadeur peut traverser des territoires soumis à l'autorité, en fait et/ou en droit, d'un autre souverain. Il se trouve alors théoriquement sans défense, notamment en période de guerres ce qui pose le problème du respect de son intégrité morale et physique, de son inviolabilité. Pendant la période républicaine puis du Haut Empire, Rome, en devenant la plus grande puissance du monde méditerranéen occidental, domine les relations internationales et impose aux peuples qu'elle soumet sa vision du *ius gentium* qui affirme notamment l'inviolabilité de l'ambassadeur comme règle essentielle des rapports diplomatiques. Mais la situation se

modifie à partir du Ve siècle lorsque Rome ne peut plus imposer des notions juridiques à des peuples barbares dans une période où, de conflits militaires en conflits, le rapport de forces s'inverse progressivement. La question gagne encore en importance dans un Occident des royaumes barbares où les envois d'ambassadeurs d'un royaume à l'autre se multiplient dans des contextes fréquents d'affrontements militaires. L'Orient byzantin, pendant et après le siècle de Justinien, offre les mêmes problématiques d'étude sur ce plan. Notons enfin que la diversité des espaces géographiques sur lesquels se focalisent les différentes contributions est indispensable pour avoir une vue d'ensemble sur cette deuxième thématique, d'autant plus intéressante qu'elles couvrent un espace méditerranéen au sens large, depuis la péninsule ibérique jusqu'aux confins arabes puis turcs de l'empire byzantin, de Carthage au Danube, ou encore aux marges perses et arméniennes. Ce thème concerne également les ambassades ou délégations, en ce qu'elles constituent des regroupements officiels d'hommes directement concernés par ces *realia* des déplacements diplomatiques.

- Le rôle des ambassades et des ambassadeurs dans le déroulement des négociations aussi bien officielles qu'officieuses.

Ce double aspect est indissociable de toute discussion diplomatique, réceptions officielles et négociations officieuses se répondant et se complétant dans un mouvement dialectique. Le déroulement des négociations pose par ailleurs des problèmes aussi concrets que la langue employée ou les différents interlocuteurs officiels, mais aussi officieux de l'ambassadeur ou des autres membres de la légation. L'étude de cet aspect de la diplomatie permet, par ailleurs, à l'historien d'appréhender la partie secrète inhérente à toute négociation, qu'il s'agisse de la place des espions, ou encore du rôle officieux joué par certains des membres des légations qui entourent l'ambassadeur en titre.

- La part de communication symbolique.

Elle transparaît dans les sources dans le cadre des échanges solennels et/ou des véritables tractations entre l'ambassadeur et ses hôtes. Quels que soient les siècles et les espaces géographiques envisagés dans cet ouvrage, l'ambassadeur ne semble pas échapper à certains rites liés au monde diplomatique, à la part de communication et de non-communication qui sied à

ce type de rencontre officielle, depuis le rituel codifié de l'audience officielle par exemple jusqu'à celui de la remise des dons et contre-dons. Une dimension qui doit conduire à nous interroger sur la manière dont s'établit, à l'époque ancienne comme à celle du haut Moyen Âge, un discours, quelquefois très rhétorique, autour de l'ambassadeur et de ses activités. Peut-être y a-t-il ici, avec cette « rhétorique des ambassades », autrement dit cette manière de mentionner ou de décrire des ambassadeurs en situation qui confine aux lieux communs littéraires, une constante à la fois singulière et importante dans le temps long d'étude envisagé ici.

De façon transversale, on retrouve dans toutes ces problématiques la question des logiques de mise en place des réseaux humains permettant l'exercice de l'activité diplomatique, depuis les origines de la République romaine jusqu'au haut Moyen Âge inclus[17]. La relative vulnérabilité des ambassadeurs peut découler de l'absence de structure permanente pour les accueillir lors de leur mission – quoique la continuité même de l'État romain relativise cette absence. Cet aspect, qui mérite les analyses qui vont suivre, pourrait expliquer l'importance des relations personnelles que les ambassadeurs peuvent établir dans le cadre de réseaux d'influence et de pouvoir officieux et informels. Enfin, à défaut d'appréhender les ambassadeurs eux-mêmes dans la documentation ou leurs relations personnelles, ces études ne sauraient toutefois éclipser le mouvement des ambassades plus largement. D'abord parce que, dans nombre de cas, les sources ne mentionnent en effet que celles-ci et non les ambassadeurs en tant que tels ; ensuite parce qu'il ne faut pas omettre qu'à lui seul ce va-et-vient des délégations est inséparable de contextes géopolitiques considérés comme point de départ de la réflexion de certaines études de ce livre.

Les articles ici réunis constituent les versions remaniées des communications présentées lors du colloque « Aux origines d'une diplomatie méditerranéenne. Les ambassadeurs, moyens humains de la diplomatie (Antiquité romaine et haut Moyen Âge) » organisé du 8 au 10 octobre 2010 conjointement par le Centre de

[17] En intégrant le XIIe siècle et adoptant la date de 1204 (chute de Constantinople aux mains des croisés) comme *terminus post quem*, les analyses présentées ici intégreront aussi une partie non négligeable de ce que l'historiographie peut encore nommer le « Moyen Âge central ».

Recherches Universitaire Lorrain d'Histoire (EA 3945) et le Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (EA 1163) sur le site messin de l'université de Lorraine. Nous souhaitons répéter nos remerciements envers chacun des participants pour avoir apporté une pierre à l'édifice de cette réflexion trans-période – en plus d'avoir rallié la Lorraine en une semaine où il était particulièrement difficile de se déplacer dans l'espace hexagonal. Ils auront, d'une certaine manière, connu les aléas des déplacements comme ont pu les éprouver, bien avant eux, les ambassadeurs des temps passés.

Qu'il nous soit en outre permis d'exprimer notre gratitude aux institutions universitaires (CRULH, CRHIA, Université de Lorraine) ainsi qu'aux collectivités locales (Communauté d'agglomération Metz Métropole, Conseil Général de Moselle, Conseil Régional de Lorraine) qui ont rendu possible par leur soutien financier la tenue de cette rencontre internationale. Tous nos remerciements également à Christine Mazzoli-Guintard, pour l'aide apportée à la réalisation finale des index, ainsi qu'à Christelle Creusat (assistante de recherche, CRULH) qui s'est chargée avec compétence de tous les aspects pratiques induits par l'organisation d'une telle manifestation et qui a, par ailleurs, contribué à la mise en page du manuscrit avant son impression.

DES MANUELS DE DIPLOMATIE À L'USAGE DU LÉGAT ROMAIN ?

Ghislaine STOUDER

Les études portant sur la diplomatie aux époques anciennes se sont développées essentiellement selon deux approches : la première consistait à comprendre les buts et les résultats de la diplomatie[1], la seconde s'intéressait aux formes de l'organisation inter-étatique, aux divers types d'alliances[2]. En ce qui concerne la diplomatie grecque, D. J. Mosley s'était écarté de ces deux tendances déjà bien étudiées, pour centrer son enquête sur la figure de l'ambassadeur grec[3]. À travers ce personnage central de l'activité diplomatique, il revenait ainsi à une étude des pratiques, longtemps ignorées par la recherche moderne[4]. Cette approche s'est amorcée plus récemment en ce qui concerne la diplomatie romaine[5], notamment grâce à la réalisation de corpus recensant

---

[1] Pour Rome, spécifiquement, on peut citer les travaux se rapportant plus particulièrement à l'impérialisme : W. V. HARRIS, *War and Imperialism in Republican Rome. 327-70 B.C.*, Oxford, 1979 ; *The Imperialism of Mid-Republican Rome*, éd. W. V. HARRIS, Rome, 1984 ; A. M. ECKSTEIN, *Senate and General. Individual Decision Making and Roman Foreign Relations (264-194 B.C.)*, Berkeley, 1987.

[2] Outre les recensions de H. BENGTSON, *Die Staatsverträge des Altertums*, t. II, *Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 700 bis 338 v. Chr.*, Munich, 1962, et de H. H. SCHMITT, *Die Staatsverträge des Altertums*, t. III, *Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.*, Munich, 1969, on relèvera, concernant le monde romain, les travaux de D. NÖRR, *Aspekte des römischen Völkerrechts. Die Bronzetafel von Alcantara*, Munich, 1989 ; L. CANFORA, P. LIVERANI et C. ZACCAGNINI, *I trattati nel mondo antico : forma, ideologia, funzione*, Rome, 1990 ; S. MITCHELL, « The Treaty between Rome and Lycia of 46 BC (MS 2070) », dans *Papyri graecae Schøyen (PSchøyen* I*)*, éd. R. PINTAUDI, Florence, 2005, p. 163-258.

[3] D. J. MOSLEY, *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden, 1973.

[4] Toujours concernant Rome, on songera aux ouvrages du XIXe siècle dont les perspectives furent rapidement abandonnées par les savants du siècle dernier : C. A. WEISKE, *Considérations historiques et diplomatiques sur les ambassades des Romains comparées aux modernes*, Zwickau, 1834 ; A. THURM, *De Romanorum legatis reipublicae temporibus ad exteras nationes missis*, Leipzig, 1883 ; E. KRUG, *Die Senatsboten der römischen Republik*, Breslau, 1916.

[5] *Les Relations internationales*, éd. É. FRÉZOULS et A. JACQUEMIN, Strasbourg, 1995 ; *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, éd.

les ambassades envoyées par Rome et reçues à Rome[6]. Toutefois, il manque encore une étude sur le *legatus* et sur le rôle qu'il occupe dans la diplomatie romaine. Mon propos est d'apporter une modeste contribution à cette étude en m'interrogeant sur l'existence de manuels de diplomatie à Rome. Je m'appuierai pour cela sur les témoignages relatifs à la diplomatie grecque – dans la mesure où les diplomaties grecques et romaines furent pratiquement contemporaines et ont pu s'influencer réciproquement – mais aussi byzantine – dans la mesure où cette dernière est l'héritière des pratiques romaines et où les Byzantins ont joué un rôle fondamental dans la transmission des traditions relatives au *legatus*.

À travers cette approche, plusieurs questions seront abordées. Quelles étaient les qualités attendues d'un ambassadeur ? Ces qualités relevaient-elles d'un apprentissage ? En ressort-il une spécificité du légat ? Chacune de ces questions mériterait en soi une étude particulière ; je ne les aborderai que transversalement et dans la mesure où elles se rapportent à l'existence d'une formation réservée à l'ambassadeur. Elles participent néanmoins d'une réflexion plus générale sur la définition (et la possibilité de définir) le phénomène diplomatique dans son ensemble. En effet, de ces manuels émergerait une conception, à Rome, de ce qui fait un bon ambassadeur et, par-delà et malgré l'absence d'un terme antique, de la diplomatie en tant que domaine spécifique de la vie romaine.

E. TORREGARAY PAGOLA et J. SANTOS YANGUAS, Vitoria-Gasteiz, 2005 ; Cl. AULIARD, *La diplomatie romaine. L'autre instrument de la conquête. De la fondation à la fin des guerres samnites (753-290 av. J.-C.)*, Rennes, 2006 ; *Guerre et diplomatie romaines. IVe–IIIe siècles av. J.-C.*, éd. E. CAIRE et S. PITTIA, Aix-en-Provence, 2006 ; *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, éd. C. EILERS, Leyde, 2009. À ces ouvrages, il faudrait ajouter l'article de M. COUDRY, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la république romaine », dans *La Mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédure de contrôle et documents d'identification*, éd. Cl. MOATTI, Rome, 2004, p. 529-565. Je reprends une bibliographie essentiellement orientée sur la période républicaine, au moment de l'expansion majeure de Rome en Méditerranée et alors que se pose peut-être avec le plus d'acuité le problème du rapport entre politique et pratiques diplomatiques.

[6] Outre Cl. AULIARD, *op. cit. n. 5*, voir aussi les travaux de F. CANALI DE ROSSI, entre autres *Le ambascerie del mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997 ; *id.*, *Le ambascerie romane* ad Gentes, Rome, 2000.

L'expérience du *legatus*

Dans un article sur les *legati* et les *legationes* chez Tite-Live, P. Jal dressait le portrait de l'ambassadeur romain à l'époque républicaine tel que l'historien padouan et, en amont, la tradition annalistique l'avaient représenté[7]. Il pouvait ainsi établir une liste des qualités attendues de l'ambassadeur, dont la majeure partie ne résultait pas d'un apprentissage ou d'une formation spécifique, mais de pré-requis liés au statut de la personne au sein de la cité ou à son expérience. Le *legatus* romain devait en effet appartenir à une élite, celle des sénateurs ; il avait généralement rempli les plus hautes magistratures avant d'être chargé d'une mission diplomatique ; il était donc doté de compétences administratives et militaires qui permettaient d'expliquer pourquoi les *legati* semblaient agir avec relativement plus de liberté que les ambassadeurs étrangers, en particulier ceux en provenance du monde hellénique[8].

Les listes prosopographiques – anciennes mais jamais actualisées depuis – de *legati* établies par E. Krug et, de manière moins systématique, auparavant par A. A. Thurm[9], confirment en effet que les *legati* étaient désignés parmi les sénateurs et envoyés en mission par le Sénat[10]. Cela explique qu'on leur accorde une série de qualificatifs élogieux, qui renvoient au premier rang qu'ils occupaient dans la hiérarchie des ordres à Rome[11]. Les sources antiques les employaient en particulier à propos des ambassadeurs des périodes les plus anciennes et dont le nom avait souvent été oublié[12]. En l'absence d'une identité précise, ces

---

[7] P. JAL, « Place et rôle des *legati* et *legationes* dans le récit livien », *REL*, 63 (1985), p. 118-131, ici p. 121.

[8] P. Jal relève, par exemple, des écarts par rapport à des ordres de mission (Liv., 45, 10, 6-8) ou des actions entreprises sans l'accord du Sénat (Liv., 42, 47, 4 ; 45, 12, 6).

[9] E. KRUG, *Die Senatsboten…*, *op. cit.* n. 4 et A. A. THURM, *De Romanorum…*, *op. cit.* n. 4.

[10] Cic., *in Vatin.*, XXXV-XXXVI. Polybe l'affirme encore plus clairement dans son fameux passage sur la constitution romaine, (Polyb., VI, 13, 6).

[11] Cicéron (*Phil.*, VIII, 28) qualifie ainsi les *legati* de *uiri clarissimi*. Voir en outre l'éloge qu'en fait Denys d'Halicarnasse en Dion. Hal., XI, 25, 3 : ἔστι δὲ πάντων ἱερώτατόν τε καὶ τιμιώτατον ὁ πρεσβευτὴς παρὰ Ῥωμαίοις ἐξουσίαν μὲν ἄρχοντος ἔχων καὶ δύναμιν, ἀσυλίαν δὲ καὶ σεβασμὸν ἱερέως (« le légat est le plus sacré et le plus honoré parmi les Romains, car il dispose du pouvoir et de la puissance d'un magistrat en même temps que de l'inviolabilité et du respect dû à un prêtre »).

[12] Ainsi les trois ambassadeurs Fabii envoyés aux Gaulois en 391, qualifiés par Tite-Live (Liv., 5, 35, 5) de *tres nobilissimi fortissimique Romanae iuuentutis* « les trois plus nobles et plus courageux de la jeunesse romaine » et par

qualificatifs permettaient de rappeler au moins la dignité qui caractérisait de toute façon les *legati*. Cet usage n'est cependant pas propre aux Romains et l'on trouve pareillement, à propos d'ambassadeurs étrangers, des expressions équivalentes[13]. Le *legatus* appartenait à l'élite de sa cité, comme tous les autres ambassadeurs[14].

La spécificité du *legatus* tient à ce que l'appartenance au Sénat impliquait d'avoir exercé une magistrature et donc d'avoir une certaine expérience militaire et administrative. G. Clemente, et d'autres après lui, ont déjà souligné cet aspect pour les IIIe et IIe siècles av. J.-C.[15] : les *legati* étaient généralement envoyés dans des régions où ils étaient intervenus auparavant comme magistrats. Le savant italien pouvait ainsi parler de l'existence d'une classe d'*esperti ambasciatori*, parfois en lutte avec la tendance traditionnaliste du Sénat opposée aux méthodes diplomatiques modernes revendiquées par ces ambassadeurs. R. Develin nuançait cette opposition entre le Sénat et les ambassadeurs : s'agissant de la même catégorie de personnes, puisque les ambassadeurs appartenaient au Sénat, les *legati* étaient, selon lui, envoyés à propos par les sénateurs, pour former ainsi une classe d'experts au service de leur politique. Quoi qu'il en soit, les qualités de ces *legati* étaient acquises sur le terrain, par l'expérience de la confrontation avec les élites dirigeantes étrangères, et ne renvoyaient pas à un apprentissage théorique.

On ne peut en conclure, pour autant, comme l'affirmait P. Jal, que le *legatus* tirait de cette expérience de plus grands pouvoirs et une plus grande liberté d'action. Comme d'autres ambassadeurs, le *legatus* devait rendre des comptes à son retour à Rome[16] et les réprimandes de la part du Sénat, certes sans

---

Plutarque (Plut., *Vit. Cam.*, XVII, 1) de εὐδόκιμοι καὶ τιμᾶς μεγάλας ἔχοντες ἐν τῇ πόλει « nobles et jouissant d'un grand honneur dans leur cité ». De même, Denys (Dion. Hal., XVII A) rapporte que les ambassadeurs envoyés aux Samnites en 298 étaient οἱ πρεσβύτατοι Ῥωμαίων καὶ τιμιώτατοι « les plus âgés et les plus honorés des Romains ».

[13] L. PICCIRILLI, « L'invenzione della diplomazia : temi del linguaggio », dans *Linguaggio e terminologia diplomatica dall'antico oriente all'impero bizantino*, éd. M. G. ANGELI BERTINELLI et L. PICCIRILLI, Rome, 2001, p. 65-83, ici p. 70-72.

[14] R. E. MITCHELL, *Patricians and Plebeians. The Origin of the Roman Senate*, Ithaca, 1990, p. 110.

[15] G. CLEMENTE, « Gli esperti ambasciatori », *Athenaeum*, 54 (1976), p. 319-352 ; R. DEVELIN, *The Practice of Politics at Rome. 366-167 B.C.*, Bruxelles, 1985, p. 265-275.

[16] Voir par exemple le compte-rendu au Sénat de Q. Marcius et d'A. Atilius après leur ambassade avec Persée (Liv., 42, 47, 1) en 172.

conséquences lourdes, montrent pourtant que le *legatus* n'était pas libre d'agir comme il l'entendait[17]. Ses actions, durant l'ambassade, pouvaient paraître émaner de ses propres choix, mais les sources fournissent rarement à la fois le contenu de la mission attribuée par le Sénat et la manière dont l'ambassadeur l'exécuta ; dans ces conditions, il paraît difficile de supposer que le *legatus* était libre d'agir comme il l'entendait. Il semble plutôt qu'il était libre d'employer tous les moyens pour parvenir à un but qui, lui, avait été clairement défini lors de réunions à la Curie.

Ainsi, l'appartenance du *legatus* à l'élite sénatoriale supposait naturellement les qualités requises pour exercer sa fonction, en plus du prestige et de l'honneur qui y étaient attachés. En tant que représentant et membre du Sénat, il possédait toutes les qualités d'un sénateur : l'exercice des magistratures et la connaissance du terrain où il était envoyé (connaissance des réalités géo-stratégiques, de la langue et de la culture de ses interlocuteurs). Les sénateurs désignés comme *legati* étaient donc ceux qui étaient considérés comme les plus aptes à mener avec succès une ambassade grâce aux compétences acquises par leur expérience et non issues d'une formation théorique particulière.

Conseils à l'usage d'ambassadeurs grecs

L'expérience requise pour être *legatus* ne doit pas faire oublier que le moment diplomatique, celui de la rencontre entre l'ambassadeur et son interlocuteur, quelle que soit l'institution impliquée dans la réception des ambassades, est le moment du dialogue, ce qui suppose de la part de celui qui est envoyé, des qualités oratoires destinées à convaincre son auditoire. Les travaux menés par L. Piccirilli et par l'équipe dont il s'était entouré, ont abouti à des résultats tout à fait pertinents sur les usages du langage et de la rhétorique dans la diplomatie grecque et byzantine[18]. Mettant en évidence l'importance des qualités oratoires parmi les critères de désignation des ambassadeurs

---

[17] Voir les reproches adressés par une partie du Sénat sur le comportement du même Q. Marcius avec Persée, contraire au mode traditionnel d'agir des Romains (Liv., 42, 47, 4-9).

[18] *Linguaggio e terminologia…, op. cit.* n. 13 ; L. PICCIRILLI, *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Rome, 2002 ; L. R. CRESCI, F. GAZZANO et D. P. ORSI, *La retorica della diplomazia nella Grecia antica e a Bisanzio*, Rome, 2002.

grecs, le savant italien avait identifié un certain nombre de thèmes récurrents dans les discours diplomatiques, tels qu'ils étaient rapportés dans les sources littéraires. On retrouvait ainsi l'appel à la συγγένεια, le rappel d'alliances antérieures, l'argument de l'utilité et celui de la réciprocité ; par ailleurs, le discours en lui-même n'était pas le seul objet d'intérêt des auteurs antiques, il était aussi fait allusion au ton sur lequel étaient prononcés ces discours[19].

Son enquête se restreignait aux sources historiques, que L. Piccirilli traitait avec toute la prudence nécessaire, tenant compte de possibles réécritures. Toutefois, la récurrence des mêmes thèmes laisse penser que les historiens grecs se faisaient l'écho d'une pratique bien réelle. Quelques autres textes, appartenant à la littérature grecque, révèlent effectivement une pratique réfléchie, voire une codification du discours diplomatique. Ces écrits témoigneraient ainsi qu'il devait exister des sortes de manuels à l'usage des futurs ambassadeurs. Certains de ces textes auraient été composés comme des corpus de discours diplomatiques ; d'autres témoignent, en revanche, de méthodes ou de conseils pratiques pour composer les discours.

L'ouvrage connu le plus ancien dédié à ces questions a été composé par Démétrios de Phalère. On ne connaît l'existence de cette œuvre que par la brève présentation qu'en fait Diogène Laërce, et des conclusions diverses en ont été tirées. En effet, Diogène rapporte dans un premier temps que Démétrios de Phalère (env. 350-280) fut l'auteur d'ouvrages divers, dont certains portaient sur les questions rhétoriques, notamment sur les discours d'ambassades, mis en parallèle avec les discours publics, relatifs aux affaires internes[20]. Puis, dans un second temps, il

---

[19] L. PICCIRILLI, « L'invenzione … », *op. cit.* n. 13, p. 67-83.

[20] Diog. Laert., V, 75-85, en particulier 80-81 : Πλήθει δὲ βιβλίων καὶ ἀριθμῷ στίχων σχεδὸν ἅπαντας παρελήλακε τοὺς κατ᾽ αὐτὸν περιπατητικούς, εὐπαίδευτος ὢν καὶ πολύπειρος παρ᾽ ὁντινοῦν · ὧν ἐστι τὰ μὲν ἱστορικά, τὰ δὲ πολιτικά, τὰ δὲ περὶ ποιητῶν, τὰ δὲ ῥητορικά, δημηγοριῶν τε καὶ πρεσβειῶν, ἀλλὰ μὴν καὶ λόγων Αἰσωπείων συναγωγαὶ καὶ ἄλλα πλείω. (« Par la masse de ses ouvrages et le nombre total de lignes, il dépasse tous les péripatéticiens de son époque, ayant plus de facilité pour apprendre et étant davantage polyvalent que quiconque. Parmi ses ouvrages, certains sont historiques, d'autres politiques, d'autres encore traitent des poètes, d'autres enfin de rhétorique – celle qui concerne les discours publics et les discours d'ambassades – outre les collections des fables d'Ésope et bien d'autres choses encore »). Dans l'édition Loeb, R. D. DICKS (*Diogenes Laertius. Lives of Eminent Philosophers*, vol. 1, Loeb 184, Cambridge, 1972²) traduit ainsi : *Some of these works are historical and other political : there are some dealings with poets, others with rhetoric.*

dresse une liste de 61 ouvrages, dont l'un est intitulé Πρεσβευτικός. Par conséquent, selon la présentation de Diogène, on peut comprendre que Démétrios avait consacré un ouvrage spécifiquement aux discours d'ambassade, dans le cadre d'une réflexion sur la rhétorique, et un second ouvrage sur la diplomatie, le Πρεσβευτικός, qui aurait alors traité d'autres aspects[21]. On peut tout aussi bien comprendre qu'il présente en introduction de manière générale les domaines abordés par Démétrios et qu'il précise ensuite les titres des œuvres qui entraient dans ces domaines[22]. En effet, le Πρεσβευτικός est le seul titre du catalogue qui corresponde à la catégorie d'ouvrages mentionnée en amont par Diogène sur la rhétorique. Par ailleurs, le titre même, formé d'un adjectif, appelle un substantif pour le compléter, certainement λόγος. L'intitulé du traité fait penser qu'il devait y être question des discours diplomatiques, comme l'indiquait la présentation de Diogène. Il faudrait en conclure que Démétrios rédigeât un seul traité sur les questions diplomatiques, et que ce dernier fût spécifiquement consacré à la rhétorique diplomatique.

Quelques hypothèses ont été émises sur le contenu de son œuvre. Divers savants ont en effet vu dans quelques fragments épars attribuables à Démétrios de possibles extraits de son ouvrage sur la diplomatie. Grâce aux *Papyri Herculanenses* ont en effet été conservés trois passages relatifs à l'ambassade de Xénocrate à Antipater en 322 et à sa faiblesse oratoire à cette occasion[23]. Le fragment est attribuable de manière sûre à Démétrios et, de façon sûre, aussi, fait référence à une ambassade qui se serait terminée par un échec, en raison de l'incapacité de l'ambassadeur à défendre sa cause ; parmi les interprétations diverses, certains ont avancé que les trois fragments pourraient se

---

Then are public speeches and reports of embassies, besides collections of Aesop's fables and much else, niant ainsi le caractère rhétorique de l'œuvre. *Contra*, la traduction proposée par M.-O. GOULET-CAZÉ (*Diogène Laërce. Vies et doctrines des philosophes illustres*, Paris, 1999²), que je reprends.

[21] C'est l'hypothèse de M. ISNARDI PARENTE, « Per la biografia di Senocrate », *RFIC*, 109 (1981), p. 129-162, ici p. 137, ainsi que des éditions plus récentes des fragments de Démétrios (P. STORK, J. M. VAN OPHUIJSEN et T. DORANDI, « Demetrius of Phalerum : The Sources, Text and Translation », dans *Demetrius of Phalerum. Text, Translation and Discussion*, éd. W. W. FORTENBAUGH et E. SCHÜTRUMPF, New Brunswick, 2000, p. 1-310, ici p. 209).

[22] C'est l'hypothèse de l'éditeur des fragments de Démétrios, F. WEHRLI, *Die Schule des Aristoteles*. Heft IV : *Demetrios von Phaleron*, Bâle, 1968, p. 84.

[23] Phld., *fg*., 131 A-C (édition de P. STORK, J. M. VAN OPHUIJSEN & T. DORANDI 2000, *op. cit.* n. 21).

rattacher à l'œuvre diplomatique de Démétrios[24]. On sait, en outre, qu'il participa lui-même à des ambassades et le rhéteur Démétrios – parfois confondu avec Démétrios de Phalère – le cite en exemple[25]. Le passage se rapporte à une ambassade à laquelle il participa en 322, au moment où les Grecs venaient de signer la capitulation après la défaite de Crannon. Il est tentant de faire l'hypothèse que ces deux fragments se rapportant à la diplomatie proviendraient du ou des traité(s) sur les ambassades. Il en résulterait que Démétrios s'appuyait sur une série d'exemples, y compris négatifs, dont certains auraient été tirés de sa propre expérience[26], tous ayant en commun, néanmoins, de souligner les qualités oratoires attendues de l'ambassadeur.

Il pourrait exister d'autres exemples de ce type d'ouvrages. Certains témoignages inciteraient à penser, en effet, que des recueils de discours diplomatiques étaient publiés et diffusés dans le monde grec. Ainsi, Tite-Live rapporte qu'en 172, à la veille de la guerre contre Persée, Rhodes, comme bien d'autres cités de Grèce et d'Asie, craignait d'éventuelles accusations portées par le roi Eumène, reçu au Sénat à Rome, contre Persée et d'autres cités. L'ambassadeur rhodien Satyrus tint alors un discours très dur contre le roi, sans effet à Rome, mais très populaire en Asie. P. Jal

---

[24] F. JACOBY *FGrH* II.B 653 complète la lacune au niveau du titre par : περὶ τῆς ῥητορικῆς. W. CRÖNERT (*Kolotes und Menedemos*, Leipzig, 1906) y lit ἐν τῷ πολιτικῷ ; enfin, M. ISNARDI PARENTE proposait de rattacher les fragments à la συναγωγὴ πρεσβειῶν.

[25] Dem. Rhet., *Styl.*, 289 : Πολλάκις δὲ ἢ πρὸς τύραννον ἢ ἄλλως βίαιόν τινα διαλεγόμενοι καὶ ὀνειδίσαι ὁρμῶντες χρῆζομεν ἐξ ἀνάγκης σκήματος λόγου, ὡς Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς πρὸς Κρατερὸν τὸν Μακεδόνα ἐπὶ χρυσῆς κλίνης καθεζόμενον μετέωρον, καὶ ἐν πορφυρᾷ χλανίδι, καὶ ὑπερηφάνως ἀποδεχόμενον τὰς πρεσβείας τῶν Ἑλλήνων, σχηματίσας εἶπεν ὀνειδιστικῶς ὅτι · ὑπεδεξάμεθά ποτε πρεσβεύοντας ἡμεῖς τούσδε καὶ Κρατερὸν τοῦτον. Ἐν γὰρ τῷ δεικτικῷ τῷ τοῦτον ἐμφαίνεται πᾶσα ἡ τοῦ Κρατεροῦ ὑπερηφανία ὠνειδισμένη ἐν σχήματι. « Souvent en revanche, nous adressant à un tyran ou à tout autre violent personnage avec l'intention de le critiquer, l'emploi du discours figuré répond à une nécessité : ainsi Démétrios de Phalère face à Cratéros le Macédonien qui, assis très haut sur un lit d'or, vêtu d'un manteau de pourpre, recevait avec arrogance les ambassades grecques ; il usa d'un tour figuré pour lui adresser ce reproche : *Nous avons reçu aussi un jour ces messieurs en ambassade ainsi que ce Cratéros.* Dans le démonstratif *ce*, apparaît toute l'arrogance de Cratéros stigmatisée de manière figurée ». [Traduction de P. Chiron, C.U.F., 1993]

[26] Tenant compte, peut-être, de ce témoignage, l'édition de M.-O. GOULET-CAZÉ proposait de traduire le πρεσβευτικός de Démétrios de Phalère par *Sur mes ambassades*, en en faisant ainsi, plus qu'un traité de rhétorique, un mémoire de l'expérience diplomatique du personnage. R. D. HICKS, de façon plus neutre, traduit par *concerning embassies*.

en déduisait que le discours de Satyrus dût être publié et circuler par la suite dans les cités d'Asie[27]. L'ouvrage de Démétrios ainsi que cette allusion chez Tite-Live à la diffusion de discours diplomatiques supposent en amont la décision de certains ambassadeurs de publier leurs discours et en aval un public intéressé spécifiquement par ces questions et qui trouvait éventuellement dans de telles compilations de discours, des exemples pour sa patrie.

Dans un contexte différent et à une époque bien plus tardive, le λόγος πρεσβευτικός est devenu l'objet d'un enseignement rhétorique, comme en témoignage un passage de Ménandre le Rhéteur. Bien qu'unique, ce témoignage atteste l'existence d'une pratique suffisamment répandue pour nécessiter une formalisation. On attribue en effet à Ménandre (seconde moitié du IIIe siècle apr. J.-C.) deux traités consacrés aux discours épidictiques, donc aux éloges oratoires. Le second traité, intitulé Περὶ ἐπιδεικτίκων (sur les discours épidictiques), est divisé en plusieurs chapitres contenant des discours qui répondent à des circonstances précises. Parmi les différents types de discours d'éloge, on trouve au chapitre 13 le discours d'ambassade. Situé à la suite du discours περὶ στεφανωτικοῦ, il a parfois été considéré comme une extension de ce dernier, qui serait alors un exemple clair d'ambassade encomiastique, prononcé à l'occasion de l'offrande d'une couronne d'or à l'empereur[28].

> S'il faut représenter en ambassade une cité mal en point, tu rediras ce qui a déjà été énoncé dans le discours encomiastique. Toutefois, tu insisteras surtout sur la bonté de l'Empereur, le fait

---

[27] P. JAL, *op. cit.* n. 7, p. 127-128. Liv., 42, 14, 7-9 : *Itaque omni modo per patronos hospitesque disceptandi cum rege locum in senatu quaerebat. Quod cum <non> contigisset, libertate intemperanti*[*us*] *inuectus in regem, quod Lyciorum gentem aduersus Rhodios concitasset grauiorque Asiae esset quam Antiochus fuisset, popularem quidem <neque Asiae> ingratam populis – nam eo quoque iam fauor Persei uenerat – orationem habuit, ceterum inuisam senatui inutilemque sibi et ciuitati suae.* « Ainsi, il cherchait par tous les moyens, grâce à l'intermédiaire de ses patrons et de ses hôtes, l'occasion de discuter avec le roi au Sénat. Parce qu'il n'y était pas parvenu, s'emportant contre le roi avec une liberté immodérée en l'accusant d'avoir soulevé le peuple des Lyciens contre les Rhodiens, et d'être pour l'Asie un poids plus lourd que ne l'avait été Antiochus, son discours, certes populaire, ne fut pas déconsidéré par les peuples d'Asie – puisque la faveur à l'égard de Persée allait jusque-là aussi – mais mal vu du Sénat et jugé inutile pour lui-même et sa patrie. »

[28] L. PERNOT, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, 1993, vol. I, p. 94.

> qu'il est miséricordieux et compatissant pour ceux qui sont dans le besoin, et que la divinité l'a envoyé ici bas pour cette raison qu'elle savait qu'il était compatissant et bienfaisant à l'égard des hommes ; lorsque tu auras parlé de son courage durant les guerres et de ses bonnes actions en temps de paix, tu mentionneras la cité que tu représentes en ambassade. À ce propos, tu travailleras deux points de l'argumentation : le premier relevant de l'amplification inverse (par exemple qu'Ilion était alors une cité illustre et la plus renommée parmi toutes celles qui sont sur terre, et résista autrefois aux ennemis venus d'Europe) ; ton second point consistera en une description dans laquelle tu présenteras la situation présente, à savoir que la cité est tombée bien bas, et tu mentionneras surtout toutes ces choses qui, par nature, tiennent des besoins et des ressources et auxquelles les empereurs ont la liberté de pourvoir. Par exemple que les bains se sont effondrés, que les aqueducs sont endommagés, que l'organisation de la cité est en désordre. En cherchant à exciter sa pitié tu as donné les raisons pour lesquelles nous venons supplier, nous sommes dans le besoin, nous nous inclinons à genou, nous déposons un rameau de suppliant. On considère en effet que la voix de l'ambassadeur est celle de toute la cité : sache que, à travers elle, les enfants, les femmes, les hommes, les vieillards versent des larmes, qu'ils t'invitent à la pitié et à accéder à leurs requêtes, que tu approuves d'un décret.[29]

Le discours d'ambassade se rattache au genre épidictique dans la mesure où il commence par l'éloge de l'empereur. Cet éloge a pour but de convaincre le prince de donner une réponse

---

[29] Men. Rhet., *de encomiis*, 13, 633 : Ἐὰν δὲ ὑπὲρ πόλεως καμνούσης δέον πρεσβεῦσαι, ἐρεῖς μὲν καὶ ταῦτα ἃ προείρεται ἐν τῷ στεφανωτικῷ · πανταχοῦ δὲ τὸ τῆς φιλανθρωπίας τοῦ βασιλέως αὐξήσεις, καὶ ὅτι φιλοικτίρμων καὶ ἐλεῶν τοὺς δεομένους, καὶ ὅτι διὰ τοῦτο ὁ θεὸς αὐτὸν κατέπεμψεν, ὅτι ᾔδει αὐτὸν ἐλεήμονα καὶ εὖ ποιοῦντα τοὺς ἀνθρώπους, καὶ ὅταν εἴπῃς τὰ ἀπὸ τῆς ἀνδρείας ἐν τοῖς πολέμοις, καὶ τὰ ἀπὸ τῆς εἰρήνης ἀγαθὰ, ἥξεις ἐπὶ τὴν μνήμην τῆς πόλεως, ὑπὲρ ἧ πρεσβεύεις · ἐν δὲ ταύτῃ δύο τόπους ἐργάσῃ · ἕνα μὲν τὸν ἀπὸ τῆς τοῦ ἐναντίου αὐξήσεως, οἷον ἦν ποτε τὸ Ἴλιον πόλις λαμπρὰ καὶ ὀνομαστοτάτη τῶν ὑφ" ἡλίῳ πασῶν, καὶ ἀντέσχεν πρὸς τοὺς ἀπὸ τῆς Εὐρώπης πολέμους τὸ παλαιόν · εἶτα τὸν ἐκ διατυπώσεως, ἐν ᾧ καὶ διασκευάσεις τὴν παροῦσαν τύχην, ὅτι πέπτωκεν εἰς ἔδαφος, καὶ μάλιστα ἐκείνων μνημονεύσεις ἃ πρὸς τὴν χρείαν καὶ τὴν ζωὴν συμβάλλεσθαι πέφυκε, καὶ ὧν εἰώθασιν οἱ βασιλεῖς προνοεῖσθαι · οἷον ὅτι λουτρὰ συμπέπτωκεν, ὑδάτων ὀχετοὶ διεφθάρησαν, κόσμος ὁ τῆς πόλεως συγκέχυται, καὶ τὰ τοιαῦτα ἐλεεινολογησάμενος ἐπάξει, ὅτι διὰ ταῦτα ἱκετεύομεν, δεόμεθα, πρὸ τῶν γονάτων πίπτομεν, τὰς ἱκετηρίας προτείνομεν. Νομίζεται γὰρ τὴν τοῦ πρεσβευτοῦ φωνὴν εἶναι πάσῃ τῆς πόλεως · δι' ἧ νόμιζε καὶ παῖδας καὶ γυναῖκας καὶ ἄνδρας καὶ πρεσβύτας δάκρυα προχέειν, παρακαλεῖν σε πρὸς ἔλεον εἶτα ἀξιώσεις ἐπινεῦσαι αὐτῶν δεχθῆναι τὸ ψήφισμα.

favorable aux demandes des ambassadeurs à l'occasion d'événements particuliers (tremblements de terre, etc)[30]. Le texte de Ménandre témoigne ainsi de l'impact majeur de l'éloquence épidictique grecque aux IIe et IIIe siècles[31] ainsi que du rôle des sophistes, qui participèrent aux ambassades auprès de l'empereur, soit en raison des liens personnels qui les liaient à ce dernier, soit à cause de leur éloquence, qu'ils mettaient ainsi au service de leur propre cité. Il atteste enfin d'un changement dans les pratiques et la conception de la diplomatie[32]. Les discours diplomatiques sont désormais considérés, au même titre que les panégyriques ou les protreptiques aux athlètes, comme des discours prononcés lors d'occasion touchant la vie publique, voire la vie privée[33]. Le discours diplomatique perd ainsi son caractère exceptionnel et la fréquence des ambassades vers Rome semble avoir encouragé l'énonciation d'un schéma-cadre applicable par tous.

L'œuvre perdue de Démétrios et les quelques références de Ménandre à l'activité diplomatique sous l'Empire, témoignent, à plus de cinq siècles d'intervalle, de la place accordée à la rhétorique dans la diplomatie et de la normalisation du discours

---

[30] L. PERNOT, « Les *topoi* de l'éloge chez Ménandros le Rhéteur », *REG*, 99 (1986), p. 33-53, ici p. 50. Sur les échanges diplomatiques entre les cités et l'Empereur, voir F. MILLAR, *The Emperor in the Roman World*, Londres, 1977, p. 410-447, en particulier au moment de l'accession au trône, pour demander certains bénéfices ou pour des demandes d'arbitrage ; voir aussi l'étude de F. Hurlet dans le présent volume.

[31] F. MILLAR, *ibid.*, p. 418 ; L. PERNOT, *ibid.*, p. 106-111. Les exemples sont en revanche beaucoup moins nombreux dans la partie occidentale. Voir toutefois sur les ambassades venues d'Occident, W. ECK, « Diplomacy as part of the Administrative Process in the Roman Empire », dans *Diplomats and Diplomacy…*, *op. cit.* n. 5, p. 193-207, ici, p. 200-202.

[32] On peut citer également la formalisation, à la fin du IVe siècle ap. J.-C., de la correspondance diplomatique, comme en témoigne un fragment des Ἐπιστολιμαῖοι χαρακτῆρες (*Genres épistolaires*) du Ps.-Libanios : parmi les différents types de lettres, est évoquée l'ἐπιστολὴ πρεσβευτική, δι' ἧ πρεσβεύομεν περί τινος « par laquelle nous négocions quelque chose en tant qu'ambassadeurs ». Un peu plus loin (Ps-Lib., Ἐπιστολιμαῖοι χαρακτῆρες, 76), un schéma-type est esquissé : Πρεσβευτική. Ἀεὶ τῶν δορεῶν τῆς ὑμετέρας κηδεμονίας ἀπελαύομεν. Ὅθεν καὶ νῦν, ἀγαθοί, διὰ τῶνδε τῶν πρεσβειῶν ἀξιοῦμεν τοῦδε τοῦ πράγματος τυχεῖν, ὃ συνήθως ἀξιοῦσιν ἐχαρίσασθε. Ἐν τούτῳ οὖν τὸ μεγαλόψυχον τῆς ὑμετέρας ἀρετῆς ἐπιδεῖξαι δυσωπήθητε « Lettre d'ambassade. Toujours nous avons bénéficié des présents dus à votre sollicitude. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, nobles gens, nous vous demandons par ces présentes ambassades d'obtenir cette chose que vous nous accordez habituellement à notre demande. Ce faisant, cédez à l'importunité de montrer au grand jour la magnanimité de votre vertu. »

[33] Cf. L. PERNOT, *La Rhétorique …*, *op. cit.* n. 28, vol. I, p. 92-94.

diplomatique qui en découla. À la différence des qualités exigées du *legatus* et liées à son expérience, la pratique oratoire résultait d'un apprentissage, s'appuyant sur des modèles précédents ou sur des règles. Sans constituer pour autant un métier, être ambassadeur relevait d'une pratique encadrée par des normes précises et reconnues.

Les qualités oratoires du *legatus*

Il reste que ces considérations sont valables pour le πρεσβευτής ; rien n'indique dans les sources littéraires conservées que de mêmes règles se soient appliquées au *legatus*. Il faut tenir compte, bien sûr, de la perméabilité des cultures grecques et romaines et il est probable que les ouvrages de Démétrios aient été accessibles aux sénateurs romains chargés d'une mission par le Sénat. Par ailleurs, nous sommes peut-être victimes de la perte des sources latines se rapportant à ces questions. On constatera cependant que les historiens du monde romain ne portent pas la même attention que les sources grecques aux aspects rhétoriques lorsqu'ils rapportent des épisodes diplomatiques. Si les compétences oratoires eurent probablement un rôle dans la pratique diplomatique, elles ne semblent pas avoir occupé une place centrale dans la définition du *legatus*, comme ce fut le cas pour l'ambassadeur grec.

P. Jal, dans son enquête sur le rôle des *legati* et des *legationes* dans l'œuvre livienne, notait l'importance des discours et soulignait notamment l'emploi ancien ou archaïsant du terme *orator* pour désigner parfois l'ambassadeur romain[34]. La plus ancienne attestation du terme est chez Ennius[35], dont le texte est conservé par Varron. Ce dernier propose une étymologie du terme *orator* qui met en relation étroite la mission et les qualités rhétoriques de l'agent diplomatique[36]. À l'appui de ce point de

---

[34] Festus, p. 218 L (citant Verrius Flaccus) : *orare antiquos dixisse pro agere, testimonio sunt et oratores, et i qui nunc quidem legati, tunc uero oratores, quod reipublicae mandatas partis agebant ; Ennius quoque cum dixit in lib. I Annalium precibus pater orat* ; Paul. p. 219 L : *orare antiqui dixerunt pro agere. Vnde et oratores causarum actores, et oratores, qui nunc legati, quod reipublicae mandata peragerent*. Voir également Serv., *Æn.*, XI, 100.

[35] Enn., *Ann.*, 201 S (= 207 V) : *orator sine pace redit regique refert rem*.

[36] Varro, *Ling.*, VII, 41 : *orator dictus ab oratione : qui enim uerba haberet publice aduersus eum quo legabatur, ab oratione orator dictus ; cum res maiore ratione legebantur potissimum qui causam commodiss<im>e doctiloqui*

vue, Varron cite un autre passage d'Ennius dans lequel les *oratores* sont qualifiés de *doctiloqui*[37]. L'ambassadeur devait posséder des qualités d'éloquence et cette opinion pourrait avoir été relativement répandue chez les Romains[38].

Toutefois, comme l'a démontré J. Linderski, le verbe *oro* n'est pas seulement lié à l'éloquence, il l'est aussi à la prière[39] : *oro* signifie d'abord prononcer des formules propitiatoires à l'égard d'une divinité ou d'une personne, puis plaider son cas devant une cour ou une assemblée[40]. Dans un contexte diplomatique, l'ambassadeur ou *orator* serait celui qui délivre un message oral ou un formulaire, peut-être accompagné de gestes rituels. Ainsi, le terme *orator* ne renverrait pas aux qualités oratoires, mais à des formules religieuses, qui rattacheraient l'*orator* davantage à la figure du *fetialis* qu'à celle du *legatus*[41].

L. Piccirilli a contesté cette lecture et l'interprétation étymologique du verbe *oro*[42]. Pourtant, il ne tient pas compte, me semble-t-il, d'un second argument avancé par J. Linderski, à savoir l'emploi presque toujours contextualisé d'*orator*. Chez Caton, par exemple, ce terme sert la plupart du temps à désigner les ambassadeurs[43], le cas échéant toujours étrangers venant à

---

poterant. Voir également Varro, *Ling.*, VI, 76 : *oro ab ore et perorat et exorat et oratio et orator et osculum dictum*.

[37] Enn., *Ann.*, 593 S (= 582 V) .

[38] Enn., *Scaen.*, 5, 306 : *quam tibi ex ore orationem duriter dictis dedit* ; Plaut., *Merc.*, 176 ; Cic., *Phil.*, V, 20.

[39] J. LINDERSKI, « Ambassadors go to Rome », dans *Les relations internationales*, *op. cit.* n. 5, Paris, 1995, p. 453-478.

[40] Voir *TLL*, IX/2, Leipzig, 1968-1971, *s.v. orator*, col. 892.

[41] J. LINDERSKI, « Ambassadors… », *loc. cit.* n. 5, p. 459, s'appuyant sur les témoignages de Festus, p. 196 L : *<Oratores ex Graeco quod est ἀρητῆ>ρες dictos exi<stimant> … <quod ad reges> gentes qui(-que) missi <ea quae mandabant m>agistratus populo Romano <consentiente approbante solerent> ἀρᾶσθαι <id est testari deos non abesse r>em ab aequitate. Eos nostri alii pro legatis appellant, ut Cato in ea quam scripsit de suis uirtutibus contra Thermum : M. Fuluio consuli legatus sum in Ætoliam porpterea quod ex Ætolia conplures uenerant : Ætolos pacem uelle ; de ea re oratores Romam profectos. Et in Originum li. I : Propter id bellum coepit ; Cloelius praetor Albanus oratores misit Romam cum… Alias pro decretoribus, ut Terentius : orator uenio ; facite exorator sim ; item et Afranius in Emancipato : sic est orator siquod oritur tale* et Paul., p. 197 L : *Oratores ex Graeco ἀρητῆρες dicti, quod missi ad reges nationesque deos solerent ἀρᾶσθαι id est testari. Hi modo appellantus legati*. Voir, en outre, Varro, *de uita p.R.* 2 (= Non. p. 850 L) : *priusquam indicerent bellum i<i>s, a quibus iniurias factas sciebant, f[a]etiales legatos res repetitum mittebant quattuor, quos oratores uocabant*.

[42] L. PICCIRILLI « L'invenzione … », *loc. cit.* n. 13, p. 74, n. 26.

[43] Cato, *Orig.*, I, 22, 2 Chassignet : *Cloelius praetor Albanus oratores missit Romam cum…* ; Cato, *de suis uirtutibus contra L. Thermum* (fg. 95 Cugusi) :

Rome pour faire des demandes[44]. On retrouve le même usage chez Tite-Live : sur les 42 occurrences d'*orator* chez l'historien padouan, 2 renvoient à l'orateur[45], 26 se rapportent à des ambassadeurs étrangers venant à Rome[46], 7 concernent des ambassades étrangères entre elles[47], 7 concernent les envoyés romains, dont 5 dans les six premiers livres[48]. Chez ces auteurs du moins, l'*orator* est avant tout l'ambassadeur étranger.

Par conséquent, l'*orator* était à l'origine celui qui prononçait des formules religieuses et accomplissait des gestes rituels, puis, le terme s'est appliqué à tout ambassadeur ; dès l'époque de Caton, cependant, *orator* aurait été associé à l'idée de demander une faveur, prier l'ennemi pour obtenir sa clémence[49]. Traduisant ainsi la position d'infériorité de l'État qui envoyait l'*orator*, le terme n'aurait peu à peu plus été utilisé, par les Romains, pour désigner les délégués romains, tandis que *legatus*, plus général et surtout sans connotation négative, devenait pratiquement le seul terme employé. Dans quelques cas seulement, *orator* donnait un caractère ancien et solennel au récit. C'est encore ainsi que l'utilise Cicéron quand il l'emploie dans un contexte diplomatique[50].

M. Fuluio consuli legatus sum in Ætoliam, propterea quod ex Ætolia complures uenerant : Ætolos pacem uelle : de ea re oratores Romam profectos.

[44] Presque à la même époque, Térence (Ter., *Hec.*, 9-10 ; *Haut.*, 11) utilise *orator* dans le sens de *deprecator* : qui vient demander une faveur.

[45] Liv., 10, 19, 9 ; 34, 5, 6. Il s'agit des données chiffrées relevées par J. LINDERSKI et que j'ai pu vérifier moi-même.

[46] Liv., 1, 15, 5 ; 1, 38, 2 ; 2, 13, 7 ; 2, 30, 8 ; 9, 43, 21 ; 9, 45, 18 ; 10, 11, 11 ; 10, 37, 5 ; 25, 29, 1 et 25, 31, 2-7 ; 30, 16, 3 ; 32, 16, 14 ; 32, 17, 1 ; 34, 30, 2 ; 36, 27, 2 ; 36, 35, 5 ; 37, 26, 9 ; 37, 28, 1 ; 37, 45, 5 ; 38, 25, 1 et 3 ; 38, 37, 9 ; 40, 49, 4 ; 44, 31, 9 ; 44, 45, 1. Voir *Per.* 48.

[47] Liv., 21, 12, 4 ; 21, 13, 2 ; 21, 24, 3 ; 21, 34, 2 ; 32, 25, 7 ; 35, 51, 6 ; 45, 23, 11.

[48] Liv., 2, 32, 8, à propos de Menenius Agrippa envoyé discuter avec la plèbe ; 2, 39, 10, à propos des délégués envoyés à Marcius Coriolan ; 5, 15, 3 et 5, 16, 1, à propos des délégués envoyés à Delphes ; 6, 1, 6 à propos des délégués envoyés aux Gaulois ; 24, 33, 5, à propos des délégués envoyés par Marcellus en 214 aux Syracusains ; et 28, 17, 7 à propos de C. Laelius envoyé par Scipion en 206 à Syphax.

[49] Dans ce sens, Tite-Live emploie également des termes tels que *deprecor*, *deprecatio* et *deprecator* (J. LINDERSKI « Ambassadors… », *loc. cit.* n. 5, p. 465).

[50] Cic., *Har. resp.*, XXXIV : '*Oratores contra ius fasque interfectos.' Quid est hoc ? De Alexandrinis esse uideo sermonem, quem ego non refuto : sic enim sentio ius legatorum, cum hominum praesidio munitum sit, tum etiam diuino iure esse uallatum*. Dans le contexte particulier d'une agression à l'égard d'un ambassadeur, on notera également la *scholia* de Donatus (*Commentum Terenti*,

Qu'*orator* renvoie à l'idée de prière ou à la pratique oratoire, il ressort de cette enquête que ce terme a été effacé par celui de *legatus*. Ce dernier ne renvoyait pas à la maîtrise rhétorique de l'ambassadeur, mais, comme on l'a vu, à des compétences liées à l'expérience, en rapport peut-être avec l'évolution du rôle du légat ; toutefois, celles-ci ressortent des enquêtes prosopographiques modernes et ne sont pas clairement énoncées comme telles dans les sources. Les auteurs latins et les historiens grecs du monde romain insistent en revanche sur d'autres aspects et, ce faisant, révèlent la conception romaine du *legatus* ; les exemples historiques qu'ils rapportent constituent alors d'une certaine manière des manuels de diplomatie à destination de l'élite romaine, au sein de laquelle se trouvaient potentiellement des personnes appelées à devenir ambassadeurs.

L'histoire, comme manuel de diplomatie

Les sources romaines rapportent en effet un nombre important d'épisodes durant lesquels des ambassadeurs romains s'illustrèrent par leur comportement. Un des exemples les plus éclairants est celui mentionné par Cicéron à propos de C. Popilius : celui-ci se rendit célèbre lors de son ambassade de 168 pour avoir tracé autour d'Antiochos IV un cercle, en lui enjoignant de ne pas en sortir tant qu'il n'aurait pas clarifié sa position à l'égard de l'Égypte[51]. L'anecdote porte sur le geste plus que sur la parole, et cette dernière n'est d'ailleurs plus celle de la négociation, mais celle de l'ordre. De fait, Popilius parle en tant que représentant du Sénat, comme l'affirme Cicéron : *senatus enim faciem secum attulerat auctoritatemque*. On retrouve ici les notions de prestige et de distinction soulignées plus haut. Surtout, le légat romain incarne le Sénat dans la mesure où il en a l'aspect, la figure (*facies*). Il vaut ici de rappeler l'expression utilisée par Ménandre dans son traité de rhétorique, lorsque, s'adressant au futur ambassadeur, il affirme que la voix (φωνὴ) de l'ambassadeur est celle de toute la ville. À travers ces deux comparaisons, apparaît clairement la distinction entre le πρεσβευτής caractérisé par l'oralité et le *legatus* défini par son

---

éd. P. WESSNER, vol. II, Leipzig, 1905, p. 196 : *oratorem audire oportere ius gentium est, oratorem non licet iniuriam pati. Ideo ergo, ne expellatur, non se prologum sed oratorem nominat*). *Orator* pourrait amplifier ici le caractère solennel du délégué et le caractère impie d'une faute à leur égard.

[51] Cic., *Phil.*, VIII, 23.

apparence, avec tout ce que cela implique quant à son incarnation physique du pouvoir de Rome hors de Rome. Plus que la rhétorique, le *legatus* se doit dès lors de maîtriser une certaine éthique.

Cette capacité à représenter l'autorité romaine et à agir en tant que représentant de cette autorité ne résulte pas d'un apprentissage, elle ne tient pas même de l'expérience, elle découle de l'assimilation d'un modèle comportemental par confrontation avec l'exemple des ancêtres et les sources historiques en sont le principal vecteur.

La même fonction attribuée à l'*exemplum* diplomatique se retrouve dans deux traités réalisés au Xe siècle, à la demande de Constantin VII Porphyrogénète, communément désignés par leur titre latin (*excerpta de legationibus Romanorum ad gentes* et *excerpta de legationibus gentium ad Romanos*)[52]. Les traités s'insèrent dans une encyclopédie composée de 53 sections, chacune dédiée à un thème particulier, et chaque section était composée d'extraits provenant d'œuvres d'historiens ou de chronographes grecs. D'après les 5 seuls traités conservés, la liste des historiens utilisés couvrait les périodes classique, romaine et proto-byzantine. De ce fait, les traités constituent, d'un point de vue formel, une mise en série d'*exempla* historiques ; leur forme est également un plaidoyer d'une certaine conception du savoir, fondée non sur l'énonciation de règles, mais sur la valeur exemplaire du passé, ce passé fût-il porteur de valeurs négatives comme autant de contre-exemples[53]. Il ne s'agissait certainement pas d'une entreprise à visée historique, comme on a pu le penser[54], mais d'un véritable outil destiné à l'usage des futurs ambassadeurs.

On a souligné que le langage diplomatique y occupait une part importante, les traités montrant ainsi le lien étroit entre la maîtrise d'une technique oratoire et la pratique diplomatique[55].

---

[52] Les traités sont intitulés en grec : περὶ πρέσβεων Ῥωμαίων et περὶ πρέσβεων τῶν ἐθνῶν. Contrairement à la traduction latine qui insiste sur la notion de mission diplomatique (*legatio*), les Byzantins avaient pensé les traités portant sur la diplomatie à travers la figure de l'ambassadeur.

[53] T. C. BRENNAN, « Embassies gone wrong : Roman Diplomacy in the Constantinian *Excerpta de Legationibus* », dans *Diplomats and Diplomacy* …, *op. cit.* n. 5, p. 171-191.

[54] Critiquée comme telle par certains chercheurs ; voir P. LEMERLE, *Le premier humanisme byzantin*, Paris, 1971, p. 287-288.

[55] L. R. CRESCI, « Eredità del mondo greco e innovazioni nel linguaggio diplomatico », dans *Linguaggio e terminologia…*, *op. cit.* n. 13, p. 90 : *I rapporti tra retorica e diplomazia, tra preparazione fondata sui testi storici*

Toutefois, les discours n'y sont pas prépondérants ; par ailleurs, la plupart d'entre eux ne relèvent pas des thèmes qu'avait identifiés L. Piccirilli, mais plutôt de sentences révélant les qualités morales plus que rhétoriques de l'ambassadeur. Cette vision se dégage également d'un extrait du περὶ στρατηγικῆς de Syrianos Magister, longtemps compris comme un second *prooemium* des traités constantiniens sur les ambassades[56]. Ce texte, intitulé parfois πῶς δεῖ πρεσβεύεσθαι καὶ πρεσβεύειν, parfois περὶ πρέσβεων, a souvent été attribué à un auteur anonyme du VIe siècle[57]. Il apparaît aujourd'hui qu'il était intégré à l'origine dans un manuel plus tardif (généralement daté entre le IXe et le Xe siècles), composé d'au moins trois sections, un *De re strategica*, une *Rhetorica Militaris* et une *Naumachia*[58]. L'extrait sur les ambassades provient de la première section, et l'auteur du traité ne s'adresse pas à de futurs envoyés, mais à la personne ayant pouvoir de les envoyer ou de les recevoir[59]. Nonobstant ces différences, on retrouve des similitudes entre les deux traités *de legationibus* de Constantin VII et le manuel de Syrianos[60].

Dans la première partie du περὶ πρέσβεων[61], relative à la réception des ambassades, l'auteur donne des indications sur ce qu'il convient de montrer ou non aux ambassadeurs de ses propres ressources, selon la force et la proximité de la nation dont

---

antichi e sapienza tecnica in questo preciso ambito, non si configurano quindi come sporadici o casuali, ma presentano un quadro coerente di concatenazione reciproca.

[56] D. LEE, J. SHEPARD, « A Double Life : Placing the *Peri Presbeon* », *Byzantinoslavica*, 52 (1991), p. 15-17. Je remercie à cette occasion J. Shepard pour ses précieux conseils qui m'ont notablement aidée à enrichir ce volet de mon enquête.

[57] H. KÖCHLY, W. RÜSTOW, *Griechische Kriegsschriftsteller*, Leipzig, 1853-1855 ; A. DAIN, « Les stratégistes byzantins », *TM*, 2 (1967), p. 317-392 ; G. T. DENNIS *Three Byzantine Military Treatises*, Washington D.C., 1985.

[58] C. ZUCKERMAN, « The military Compendium of Syrianus Magister », *JÖB*, 40 (1990), p. 209-224 ; P. RANCE, « The Date of the Military Compendium of Syrianus Magister (formerly the Sixth-Century Anonymus Byzantinus) », *Byz. Zeitschr.*, 100 (2007), p. 701-737.

[59] D. LEE, J. SHEPARD, « A Double Life… », *loc. cit.* n. 56, p. 29 : les conseils seraient adressés aux empereurs ou aux officiers supérieurs, à la différence du reste du traité adressé aux commandants militaires. Le texte sur les ambassadeurs ferait donc partie d'une section différente de l'ouvrage de Syrianos.

[60] Constantin en conseillait d'ailleurs la lecture à son fils (Const. Porph. *Caer.*, app. ad lib. 1.2, 467.8, éd. J. REISKE, Bonn, 1829-1830), de même que celle de Polyaenus.

[61] Pour des raisons de place, je ne retranscris pas ici le texte, assez long, du περὶ πρέσβεων.

ils ressortent. Dans la seconde partie, relative à l'envoi des ambassadeurs, le texte revient sur trois points. Il énonce tout d'abord quelles doivent être les qualités de l'ambassadeur : ce dernier doit être reconnu pour sa piété (εὐσέβεια), il ne doit jamais avoir été condamné publiquement (μὴ ... δημοσίᾳ κατακριθῆναι), il doit faire preuve de bon sens (φρόνιμος) et de bienveillance à l'égard de la communauté (εὔνους τὰ κοινά). Le deuxième point porte sur le moment de la négociation : l'ambassadeur doit disposer des qualités propres à favoriser le dialogue avec l'interlocuteur, mais aussi l'habilité et l'intelligence nécessaires pour parvenir à ses fins. Les compétences oratoires sont ainsi requises, mais l'exemple cité[62] par l'auteur met en scène des codes protocolaires dépassant la seule maîtrise rhétorique. Le troisième point, enfin, revient, en amont, sur l'évaluation des capacités de l'ambassadeur : « on éprouve un ambassadeur, avant sa mission, si la direction lui en a été confiée, en lui demandant comment il gèrera dans chaque cas la situation, selon la tournure des événements ». Ce dernier point suppose une mise à l'épreuve qui s'ajoute aux qualités requises. Il s'agit d'anticiper les réactions que pourrait avoir l'ambassadeur face à des situations diverses. Celles-ci peuvent être déterminées en fonction de la mission que le délégué doit accomplir, mais on peut supposer également que lui sont soumis des exemples passés. Déjà, dans le premier point, dressant la liste des qualités attendues, l'auteur du περὶ πρέσβεων avait mentionné deux exemples historiques pour appuyer son discours : celui d'Atilius Regulus[63], qui en 256, durant la Première Guerre Punique, fut envoyé par Hannibal aux Romains pour négocier le retour des prisonniers et qui encouragea les Romains, au prix de sa mort, à ne pas les racheter ; celui du médecin égyptien qui conseilla Cambyse par vengeance, pour nuire à Amasis et ainsi à l'Égypte[64]. Même si, dans les deux cas, il n'est pas question à proprement parler d'ambassadeurs, leurs actions ont une valeur exemplaire. À travers ces deux cas, ni les compétences oratoires, ni même l'expérience ne sont mises en avant. La qualité première souhaitée de l'ambassadeur tient à son comportement et à ses

[62] « Par exemple, quelqu'un a été envoyé pour apporter des présents à des voisins considérés comme des amis et, les ayant surpris en train de mener des actions hostiles, il a conservé les présents ainsi que la lettre, et a tenu des discours amicaux au lieu de présents ».
[63] Voir notamment Cic., *Fin.*, LXV et *Off.*, III, 99.
[64] Hdt., III, 1.

qualités morales à l'égard de sa patrie, et on attend de lui qu'il modèle son attitude sur celle de glorieux prédécesseurs.

Ces témoignages byzantins ainsi que les sources antiques, sur un mode moins explicitement normatif, révèlent donc une approche similaire du rôle du légat. Il vaut, d'ailleurs, de rappeler que diverses hypothèses ont été formulées sur des rapprochements entre l'œuvre de Syrianos et des traités antiques, dont il se serait fortement inspiré[65]. Il ne serait pas impossible que l'auteur du traité ait réutilisé pour le περὶ πρέσβεων des sources antiques, aujourd'hui perdues, qui définissaient pareillement les qualités éthiques attendues du légat. Je n'entends pas ainsi valoriser outre-mesure cette caractéristique aux dépens de compétences techniques qui avaient certainement plus de poids dans la pratique. Toutefois, le regard des sources, la manière dont elles présentent l'ambassadeur et l'image qu'elles veulent en véhiculer, constituent un témoignage précieux sur la conception romaine de la diplomatie : plus qu'une activité politique requérant des compétences techniques particulières, la diplomatie était le moment de la confrontation avec l'autre, moment au cours duquel s'affirmaient les identités respectives et le *legatus* se devait d'en être le meilleur défenseur.

Par conséquent, les conseils rhétoriques, formulés sous forme de traité ou de manière théorique, étaient surtout valables pour le πρεσβευτής grec, perçu avant tout à travers son usage de la parole diplomatique et sa capacité à persuader son auditoire. De ce fait, les qualités qu'on attendait de lui étaient définissables et réductibles à des techniques susceptibles d'être enseignées. En revanche, le *legatus* romain, avec toute la polysémie que recouvre le terme, se définissait par son comportement et sa capacité à représenter Rome et les valeurs romaines hors de Rome, au moment de sa mission, mais aussi, par la suite, dans la mémoire des Romains. Reconstruite comme un *exemplum*, l'action du *legatus* pouvait devenir, dans le récit des historiens antiques, un modèle pour ses successeurs. En cela, l'entreprise constantinienne, qui prit forme avec les *excerpta de legationibus romanorum* et *de legationibus gentium*, ne trahissait pas la conception romaine du légat.

---

[65] C. ZUCKERMAN, « The Military Compendium… », *loc. cit.* n. 58, p. 217-219 ; P. RANCE, « The Date of … », *loc. cit.* n. 58, p. 703-705.

ROME ET LES COMMUNAUTÉS HISPANIQUES : DES AMBASSADEURS FACE À L'ÉMERGENCE D'UN POUVOIR HÉGÉMONIQUE (FIN IIIe - IIe SIÈCLE AV. J.-C.)

Anthony-Marc SANZ

De la conquête de la Méditerranée occidentale par la République romaine, à partir du IIIe siècle av. J.-C., les sources ont surtout transmis le détail des opérations militaires, n'éclairant ses aspects diplomatiques que de manière très ponctuelle. Les relations qu'entretiennent les communautés hispaniques avec la puissance en lutte pour l'hégémonie, des débuts de son intervention dans la péninsule dans les années 220 à la prise de Numance en 133, offrent cependant une « visibilité » plus grande que pour d'autres espaces. Cela s'explique surtout par la qualité et la nature des récits des historiens grecs et latins que nous avons conservés, quoique de manière fragmentaire. Au témoignage initial de Polybe, dont seuls les livres consacrés à l'intervention des Scipions pendant la Seconde Guerre Punique (218 – 206) ont survécu au naufrage des *Histoires*, s'ajoute l'*Histoire romaine* d'un Tite-Live puisant aux mémoires des magistrats chargés de la conquête dans les premières décennies du IIe siècle (Caton, Ti. Sempronius Gracchus), ainsi que le *Livre Ibérique* d'Appien indispensable à la connaissance des guerres celtibères et lusitaniennes, et dont le protecteur de Polybe, Scipion Émilien, est le dernier héros (154 – 133)[1]. On dispose d'autre part du précieux témoignage de la collection constantinienne des *Excerpta de Legationibus*, qui empruntent le récit de plusieurs épisodes

[1] Les sources écrites de l'histoire de la conquête de l'Hispanie ont suscité de nombreux travaux : on se reportera, pour les plus récents, à G. ZECCHINI, « Scipione in Spagna: un approccio critico alla tradizione polibiano-liviana », dans « Hispania terris omnibus felicior » *: premesse ed esiti di un processo di integrazione*, éd. G. URSO, Pise, 2002, p. 87-103 et E. TORREGARAY PAGOLA et J. SANTOS YANGUAS, *Polibio y la península Ibérica*, Vitoria, 2005. J. MARTÍNEZ GÁZQUEZ, *La campaña de Catón en Hispania*, Barcelona, 1992 et J. S. RICHARDSON, *Hispaniae. Spain and the development of Roman Imperialism 218-82 B.C.*, Cambridge, 1986, p. 194-198 (sur le *Livre Ibérique* d'Appien) restent toujours utiles pour d'autres auteurs.

d'intérêt diplomatique à la *Bibliothèque Historique* de Diodore ou à l'*Histoire romaine* de Dion Cassius[2].

L'ensemble de ces sources, en racontant l'histoire de la conquête, met surtout en scène l'action de généraux romains portés à l'usage de la force. Aussi le recours à la diplomatie, s'il est documenté pour les communautés hispaniques, y apparaît-il surtout comme un recours ultime. La figure de l'ambassadeur hispanique qui en ressort est cependant suffisamment caractérisée pour qu'on puisse en dresser le portrait. Même s'il est représenté d'après l'image idéale et stéréotypée que s'en font les auteurs, on peut tenter de saisir la réalité de sa condition au gré des informations parfois livrées par les sources. Cette image constitue de toute façon un élément intéressant dans l'analyse de relations diplomatiques qui, pour permettre la communication, mobilisent l'adoption de codes communs comme la compréhension des représentations du partenaire. Quelle place exacte le plus puissant d'entre eux, Rome, laisse-t-il à la représentation diplomatique des peuples péninsulaires ?

Rome et *l'Hispania* : diplomatie et conquête

L'intervention romaine en Hispanie : enjeux stratégiques et dynamiques de la conquête

Mesurer la place exacte de la diplomatie implique d'abord de rappeler les motivations et les phases successives de l'intervention romaine dans la péninsule, trop souvent résumée hâtivement sous le seul terme de « conquête ». Les Romains, en effet, s'immiscent d'abord dans les affaires de la péninsule pour des raisons stratégiques, liées à leur confrontation avec Carthage, et n'envisagent de s'y installer durablement qu'au terme de la Seconde Guerre Punique, s'engageant alors dans une longue entreprise de soumission systématique au IIe siècle av. J.-C.[3].

La première phase de leur intervention, des années 220 à 206, laisse d'autant plus de place à la diplomatie qu'elle obéit

---

[2] Voir à ce sujet T. C. BRENNAN, « Embassies Gone Wrong : Roman Diplomacy in The Constantinian *Excerpta De Legationibus* », dans *Diplomats and diplomacy in the Roman World*, éd. C. EILERS, 2009, p. 171-192, et la communication de Ghislaine Stouder dans le présent ouvrage.

[3] On renverra, pour le détail de cette histoire et des références aux sources aux analyses classiques de RICHARDSON, *Hispaniae…*, *op. cit.*, n. 1, p. 20 et s. ; voir aussi J. M. ROLDÁN HERVÁS et F. WULFF ALONSO, *Citerior y Ulterior. Las provincias romanas de Hispania en la era republicana*, Madrid, 2001, p. 46 et s.

essentiellement à la volonté de contrecarrer puis de défaire la vaste construction militaire et diplomatique des Barcides en Espagne, dans le cadre plus large de la lutte avec Carthage en Méditerranée occidentale. De fait, les premiers contacts diplomatiques avec des peuples espagnols ne sont pas attestés avant les années 220, moment où les Romains, inquiets des progrès de la conquête d'Hamilcar puis surtout d'Hasdrubal, nouent une alliance avec Sagonte pour disposer d'une tête de pont en cas de conflit futur[4]. Lorsqu'ils font de l'attaque de la cité par Hannibal un *casus belli*, déclenchant ainsi la Seconde Guerre Punique en 218, la péninsule devient un champ d'affrontement. Cn. et P. Cornelius Scipio, chargés de la *provincia* dès cette date, sont les principaux promoteurs et artisans d'une stratégie qui répond alors à un objectif simple : frapper les Carthaginois dans leur base arrière espagnole, principale pourvoyeuse d'hommes et d'argent. La méthode, mise en œuvre dès le débarquement de Cn. Scipio à Emporion en 218, combine action militaire et propagande anti-carthaginoise afin de rallier le plus grand nombre de peuples espagnols. Elle est d'abord marquée par d'importants succès, les frères Scipions parvenant à prendre le contrôle définitif du Nord de l'Èbre, et même à étendre leur influence diplomatique au Sud du fleuve, ainsi qu'auprès des Baléares et des Celtibères[5]. Puis elle subit un revers majeur, les troupes de ces mêmes Celtibères les trahissant à l'occasion de leur expédition audacieuse vers le Baetis en 211, et provoquant ainsi leur défaite et leur disparition tragique.

Si l'action de P. Cornelius Scipio (le futur « Africain »), qui prend la relève dans la péninsule à partir de 210, est mieux connue, elle ne fait que prolonger l'œuvre de son père et de son oncle, jusqu'à ses ultimes conséquences stratégiques. Il s'assure d'abord de la solidité du réseau diplomatique tissé par ses prédécesseurs, puis tente un coup audacieux dès 209. La prise de

---

[4] Que cette alliance viole ou non les dispositions du traité de l'Èbre, conclu en 226 pour interdire aux Puniques le franchissement du fleuve vers le Nord, reste discuté ; cf. B. D. HOYOS, *Unplanned Wars. The Origins of the First and Second Punic Wars*, Berlin-New York, 1998, p. 174-195.

[5] Cf. B. D. HOYOS, « Generals and annalists : geographic and chronological obscurities in the Scipio's campaigns in Spain 218-211 B. C. », *Klio*, 83 (2001), p. 68-92. Un denier ibérique représentant une scène de conclusion d'un *foedus*, motif emprunté aux fameux *aurei* « du serment » contemporains d'Italie, semble témoigner de ce « pactisme » des Scipions ; cf. Mª. P. GARCÍA-BELLIDO, « Roma y los sistemas monetarios provinciales. Monedas romanas acuñadas en Hispania durante la Segunda Guerra Púnica », *Zephyrus*, 53-54 (2003), p. 551-577, et p. 567-570 plus précisément.

Carthagène, principal arsenal des Carthaginois, lui permet en effet de s'emparer des otages des peuples péninsulaires qui y étaient détenus, et de les utiliser comme monnaie d'échange dans la négociation de nouvelles alliances. Une série de victoires militaires décisives, à Baecula en 208, puis Ilipa en 207, accélèrent enfin l'effondrement de la domination punique dans le Sud de l'Espagne, qui s'achève avec le ralliement final de Gades en 206.

La décennie qui suit l'expulsion définitive des Carthaginois marque un tournant important des relations romano-hispaniques : si la plupart des peuples de la péninsule avaient fini par accepter la présence militaire romaine, ce n'était sans doute qu'au titre provisoire d'une intervention anti-carthaginoise. Or, le maintien des troupes romaines, encore justifiable tant que Carthage n'a pas été défaite, ne l'est plus après la paix de Zama en 201, et devient même intolérable lorsque la République décide d'envoyer régulièrement, à partir de 197, deux préteurs chargés de l'administration des provinces (Citérieure et Ultérieure). Sans surprise, la plupart des peuples espagnols, à l'exception notable des cités maritimes, se révoltent entre 205 et 197 (Ilergètes, Bargousiens, Turdétans…). Avec l'envoi du consul M. Porcius Cato dans la péninsule en 195, commence alors une longue entreprise de soumission systématique, fondée sur l'usage combiné de la force des légions et d'une propagande censée la justifier auprès des alliés locaux. Elle permet aux Romains, non seulement de remettre la main sur tous les territoires qu'ils contrôlaient en 206. (Catalogne, Levant et Sud du Baetis), mais aussi de s'emparer d'une frange croissante de territoires intérieurs, au contact des Celtibères. Avec l'action décisive de Q. Fulvius Flaccus et Ti. Sempronius Gracchus, au tournant des années 180-170, ceux-ci deviennent une sorte de « marche-frontière » pacifiée grâce à la conclusion d'une série de *foedera* en 179[6].

Pourtant, la paix durable instaurée par ces fameux « traités de Gracchus » masque en fait une évolution profonde des conceptions des Romains qui, caressant l'ambition d'une domination universelle après leur victoire de Pydna en 167, privilégient désormais la logique de la force. Cela apparaît très clairement lorsque la guerre éclate à nouveau, contre les Celtibères et les Lusitaniens. Avec cette nouvelle phase de

[6] Cf. R. C. KNAPP, *Aspects of the Roman Experience in Iberia, 206-100 B.C.*, Valladolid-Alava, 1977, p. 56-57.

conflits, entre 154 et 133, marquée en particulier par la résistance vigoureuse de Numance en Celtibérie et de Viriathe en Lusitanie, le Sénat abandonne tout esprit de conciliation « pactiste » pour exiger désormais la reconnaissance systématique de la souveraineté romaine. Il demande à ses généraux de poursuivre la lutte armée jusqu'à l'obtention de la *deditio*, par laquelle la communauté vaincue se livre tout entière à la discrétion du vainqueur, ne pouvant qu'implorer la *fides populi Romani* pour espérer obtenir son rétablissement comme communauté autonome[7]. Cela ne signifie pas la fin du recours aux négociations car la *deditio* repose *de facto* sur de tels échanges et les généraux romains doivent eux-mêmes parfois se résoudre à la conclusion de *foedera* « égaux »[8], mais bien plutôt le refus *a priori* des Romains de faire d'une diplomatie paritaire le mode normal des relations avec les peuples péninsulaires. La destruction finale de Numance, en 133, marque en quelque sorte tragiquement la victoire de cette logique, instaurant une paix définitive dans un cadre désormais tout à fait « provincialisé ».

Une diplomatie visible : critères d'identification des ambassadeurs hispaniques

Tout au long de ces guerres, de multiples ambassades dépêchées par les communautés hispaniques auprès des Romains sont attestées par les sources grecques et latines, au sujet desquelles les historiens espagnols ont déjà proposé des études partielles[9]. Seul l'historien italien F. Canali de Rossi a voulu en

---

[7] Cf. App., *Hisp.*, XXXIX, 208 et Polyb., XXXVI, 9, 9 et s. pour les échos que suscite cette évolution drastique de la politique romaine dans l'opinion grecque à partir de la destruction de Carthage en 146. Elle a été analysée récemment, dans le cas spécifique de l'Hispanie, par E. GARCÍA RÍAZA, *Celtíberos y Lusitanos frente a Roma : diplomacia y derecho de guerra*, Vitoria, 2002. La procédure de la *deditio* est également mieux connue depuis la découverte de la Table d'Alcántara, qui fait état de la reddition d'une communauté d'Ultérieure en 104 av. J.-C. ; cf. D. NÖRR, *Aspekte des römischen Völkerrechts. Die Bronzetafel von Alcántara*, Munich, 1989.

[8] C'est en particulier le cas du *foedus* de Mancinus, dont on possède encore une fois un reflet monétaire dans le fameux denier de Veturius, étudié par M. H. CRAWFORD, « *Foedus* and *sponsio* », *PBSR* (1973), p. 1-7.

[9] Cf. E. GARCÍA RÍAZA, « Aspectos de la diplomacia indígena en Hispania (ss. III – I a. C.) », dans *Actas del X Congreso Español de Estudios clásicos (21 – 25 de septiembre de 1999)*, éd. E. CRISPO et M. J. BARRIOS CASTRO, Madrid, 2000, p. 89-96, et E. TORREGARAY PAGOLA, « Embajadas y embajadores entre Hispania y Roma en la obra de Tito Livio », dans *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, éd. E. TORREGARAY PAGOLA et J. SANTOS YANGUAS, Vitoria, 2005, p. 25-63 (limité aux seules attestations

dresser la liste exhaustive, mais en la limitant aux seules missions envoyées à Rome, que celles-ci soient explicitement attestées par les sources, ou qu'on puisse les déduire de la ratification ultérieure d'un acte diplomatique dans l'*Vrbs*[10]. Nous proposons, à l'inverse, de retenir l'ensemble des ambassades, adressées au magistrat en exercice dans la péninsule comme au Sénat lui-même, mais selon le critère unique de la mention explicite par les sources. Une ambassade peut être identifiée comme telle si elle est désignée par l'un des termes usuels suivants : *legatus* / πρέσβυς (employé au pl. πρέσβεις) et πρεσβευτής (pl. πρεσβευταί) ; *legatio* / πρεσβεῖα ; *orator* ; *mitto, ere* / πέμπω (avec ses composés : διαπέμπω ; προσπέμπω)[11]. On peut retenir également les délégations qui, sans être explicitement désignées à l'aide de ces termes, agissent en tant que représentantes de leurs communautés, chargées de négocier en leur nom[12]. Ces critères permettent d'identifier quarante-sept cas d'ambassades, individuelles ou groupées. On dénombre treize cas d'ambassades adressées au Sénat à Rome, indiquées en annexe dans le **Tableau 1** : trois d'entre eux concernent des ambassades groupées, parfois en très grand nombre[13]. Tous les autres cas concernent des ambassades dépêchées auprès d'un magistrat romain en exercice dans la péninsule. Elles sont regroupées dans

---

liviennes), ainsi que, plus ancien, J. MANGAS MANJARRES, « El papel de la diplomacia romana en la conquista de la península ibérica (226-19 a. C.) », *Hispania*, 30 (1970), p. 485-513.

[10] Cf. F. CANALI DE ROSSI, « Ambasciere di populi iberici a Roma in eta republicana », dans *La Península Ibérica en la Antigüedad hace 2000 años, Actas del I Congreso Internacional de Historia Antigua*, éd. L. HERNÁNDEZ GUERRA, L. SAGREDO SAN EUSTAQUIO et J. M. SOLANA SÁINZ, Valladolid, 2001, p. 493-500. La méthode « déductive » repose sur l'hypothèse qu'un acte diplomatique (*foedus*, *deditio*…) doit être ratifié à Rome, où une ambassade de la communauté concernée le porte à cette fin.

[11] Cf. R. CAGNAT, « *Legatio* », dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et latines*, dir. C. DAREMBERG et E. SAGLIO, Paris, 1900, p. 1025-1038, et les remarques de TORREGARAY PAGOLA, *loc. cit.* n. 9, p. 31 et s.

[12] La rigueur exigerait qu'en soient exclus les hérauts, chargés seulement d'annoncer une décision de la communauté, et non de la représenter avec un pouvoir de négociation. Un seul cas est attesté, celui du héraut à la peau de loup décrit par Appien, dont ne nous sommes d'ailleurs pas tout à fait sûr qu'il saisit la mission exacte : nous avons donc fait le choix de le retenir comme « ambassadeur » (voir cas **n° 36**).

[13] Voir les cas **n° 1**, **6** et **9**.

le **Tableau 2** : là aussi, au moins neuf mobilisent plusieurs délégations, en nombre parfois très important[14].

La diplomatie et la lutte pour l'hégémonie

Parmi tous ces cas, beaucoup font l'objet d'une mention très brève des sources, mais celles-ci précisent toujours, avec l'identité des ambassades, la nature de leur mission et l'identité de leur interlocuteur. Seuls ces aspects peuvent faire l'objet d'une étude « statistique », et leur analyse s'impose donc dans un premier temps. Outre qu'elle permet de vérifier la place de la diplomatie indigène dans la dynamique de la conquête déjà brièvement exposée, elle fournit en effet le cadre indispensable à l'étude ultérieure de la figure de l'ambassadeur et de ses comportements.

L'analyse du **Tableau 1** manifeste d'abord la transformation du rôle de l'*Vrbs*, et plus précisément du Sénat, qui devient de plus en plus la tête des affaires méditerranéennes. Au départ, il est sollicité par Sagonte et les cités grecques, menacées par l'expansion barcide, pour obtenir une intervention diplomatique et militaire, au titre des relations d'alliance qui unissent classiquement les cités[15]. Avec la fin de la guerre dans la péninsule, et plus encore la défaite de Carthage, Rome se retrouve en position de puissance unique en Occident. Il ne s'agit plus désormais de traiter avec un simple partenaire mais de s'assurer de sa position dans le système diplomatique de l'*Vrbs*, en faisant reconnaître son « statut » : dès 205 d'ailleurs, Sagonte et bon nombre de peuples espagnols cherchent à obtenir la confirmation sénatoriale des règlements des Scipions, et éventuellement un *foedus* ; Gades, en demandant la fin de l'occupation militaire en 198, et la communauté hybride de Carteia, en se faisant octroyer le statut de colonie latine en 171, n'agissent pas autrement ; enfin,

---

[14] Voir les cas **n° 16** (avec manifestement bien plus de cent vingt ambassades), **18**, **19**, **20**, **21**, **23**, **28**, **29** et **37**. Le cas **n° 22** recouvre plusieurs ambassades, mais qui viennent successivement auprès de Scipion.

[15] Voir les cas **n° 1**, **2** (recouvrant en fait plusieurs ambassades successives), **3** et **4**. Nous n'entrons pas ici dans le débat sur l'authenticité de ces ambassades : le cas **n° 1**, censé expliquer la conclusion du traité avec Hasdrubal chez Appien, peut paraître suspect, tandis qu'on entrevoit, derrière le récit des cas **n° 3** et **4**, les manipulations chronologiques d'un Fabius Pictor volontiers suspecté de chercher à excuser *a posteriori* la passivité de Rome lors du siège de Sagonte, sur cette question délicate voir dernièrement A. GIOVANNINI, « Le droit fécial et la déclaration de guerre de Rome à Carthage en 218 av. J.-C. », *Athenaeum*, 88-1 (2000), p. 69-116, qui défend cependant la version pictorienne.

même la rebelle Numance, au fil de ses succès contre les légions, dépêche ses représentants à Rome pour faire entériner un *foedus*[16]. Parallèlement à cette reconnaissance manifeste du rôle de Rome comme centre de décision réel, quelques exemples d'ambassades témoignent de l'affirmation d'un rôle qui découle logiquement de cette position : celui d'arbitre ultime. Ainsi en appelle-t-on au Sénat pour trancher un différend dans deux situations différentes. La première voit s'opposer des peuples de la péninsule à d'anciens magistrats, comme c'est le cas en 171, lorsque les Espagnols se plaignent des abus commis depuis le début des années 170. La seconde voit les peuples péninsulaires s'affronter entre eux, comme dans le cas des *Belli* et des *Titti* et des Arévaques lors de la célèbre ambassade de 152[17].

L'interlocuteur le plus fréquent de ces communautés reste cependant le magistrat romain en exercice dans la province. Chargé très tôt de faire face à toutes sortes de demandes, il s'affirme rapidement comme la première figure à laquelle on doit la soumission. Avec les Scipions, entre 218 et 206, il apparaît d'abord, avec ses légions, comme le représentant d'une troisième force avec laquelle il faut compter dans le cadre de la lutte romano-carthaginoise. C'est à ce titre que les communautés hispaniques entretiennent avec lui toutes les relations diplomatiques possibles en temps de guerre : de celles qui accompagnent un conflit ouvert à la recherche de l'alliance. Dans le premier scénario, sont en effet attestés : l'ultimatum des Turbolètes aux ambassadeurs romains venus trouver Hannibal en 218, la demande de paix des Baléares après la campagne navale de Cn. Scipion en 217, et même la *deditio* des Ilergètes auprès de P. Scipion en 206[18]. La seconde option est illustrée par la proposition d'alliance des Celtibères à Cn. Scipion en 217, puis surtout par les multiples démarches diplomatiques, individualisées ou groupées, auprès de P. Scipion père et fils. Celui-ci est alors reconnu, à la suite des Barcides, comme un *hégémon* que l'on prend soin de rencontrer en personne pour l'assurer de sa fidélité future[19]. L'ambassade dépêchée par une communauté alliée au protecteur romain pour qu'il lui porte assistance, au titre d'une

---

[16] Voir les cas **n° 5**, **6**, **8**, **10**, **11**, **12** et **13**.
[17] Voir les cas **n° 9** et **11**.
[18] Voir les cas **n° 14**, **15** et **25** (en fait la seule *deditio* de la Seconde guerre punique pour laquelle une démarche diplomatique préalable est précisée).
[19] Voir les cas **n° 17**, et **18**, **19**, **20**, **21**, **22, 23** et **24** (démarche qui donne lieu à l'attribution du titre « royal » à Scipion, ce qui doit être interprété comme une reconnaissance de son statut de chef charismatique vainqueur des Puniques).

alliance déjà conclue, n'est cependant pas attestée avant la démarche en 195 des Ilergètes auprès de Caton. Cela s'explique sans doute bien davantage par la faible « visibilité » d'une telle démarche dans les sources que par son inexistence, surtout à l'occasion de guerres dans lesquelles le crédit des Romains comme des Carthaginois se mesure aussi à leur capacité à défendre efficacement leurs alliés[20].

Elle n'est, du reste, pas attestée non plus pour la suite de la période, marquée par une simplification drastique des relations diplomatiques. Celles-ci se résument alors aux seules démarches qui inaugurent et concluent un conflit armé. Les sources livrent ainsi quelques cas d'ambassades venues délivrer un ultimatum, toujours prétexte à anecdotes édifiantes de la part des auteurs anciens : celle des Celtibères s'adressant à Q. Fulvius Flaccus en 182/181, puis celle qui les voit, cette fois, menacer Ti. Gracchus en 179, ou encore l'ambassade de Contobris à une date plus tardive[21]. Surtout, de la fin de la Seconde Guerre Punique en 206 à 133, elles rapportent un très grand nombre de démarches visant à l'obtention de la paix. Cela peut passer par la négociation d'un accord, *foedus* ou *amicitia* informelle, comme dans le cas des Nergobriges avec Marcellus en 152, des Caucaéens avec Lucullus ou des Lusitaniens auprès de Galba en 151, ainsi que de Viriathe dans ses négociations successives avec Laenas et Caepio en 139[22]. Mais dès 206-205, les Ilergètes se sont résolus à l'offre spontanée de la *deditio*, pratique qui s'impose ensuite pour de nombreux peuples péninsulaires : les peuples du Nord de l'Èbre auprès de Caton en 195, des Celtibères auprès de Gracchus ou de Dives par la suite, puis les Numantins à plusieurs reprises de 151 à 133, les Lusitaniens en 147 et d'autres encore[23]. Une telle simplification des relations doit bien sûr être amplifiée par les sources, qui s'intéressent surtout aux aspects militaires de la progression de la conquête romaine, mais elle reflète aussi l'évolution déjà indiquée de la politique romaine vers l'exigence systématique d'une soumission pure et simple. Le fait même que cette dernière semble susciter de nombreux malentendus avec des représentants de peuples espagnols, venus demander la paix, et devant accepter

---

[20] Voir le cas **n° 27**, cf. J. M. BLÁZQUEZ, « Las alianzas en la Península Ibérica y su repercusión en la progresiva conquista romana », *RIDA*, 14 (1967), p. 209-243 sur la question de l'assistance réciproque.
[21] Voir les cas **n° 30**, **32** et **46**.
[22] Voir les cas **n° 35**, **36**, **39**, **40**, **44** et **45**.
[23] Voir les cas **n° 25**, **26**, **28**, **33**, **34**, **38**, **41**, **42**, **43** et **47**.

en fin de compte de se soumettre à une *deditio*, en témoigne très clairement[24].

Il faut enfin ajouter, pour conclure sur l'acquisition d'un pouvoir exorbitant par les magistrats romains, qu'ils se retrouvent également, comme le Sénat avant eux, en position d'arbitres des conflits internes : ainsi les Lusitaniens demandent-ils à Vetilius de leur attribuer des terres en 147[25]. L'action des ambassades, considérée du point de vue de leur mission, vérifie donc bien, en définitive, la concentration progressive du pouvoir dans les mains des Romains, au Sénat comme dans le gouvernement provincial.

L'ambassadeur hispanique : identité et représentation

Représentation diplomatique et identité civique

Pour la grande majorité des ambassades, on peut déterminer l'identité des communautés représentées avec un degré de précision assez satisfaisant. Sur les treize démarches diplomatiques auprès du Sénat d'abord, sept engagent des communautés clairement identifiées : Sagonte, qui députe six fois entre 229 et 203[26], les cités grecques et phéniciennes les plus importantes (Emporion et Gades), ainsi que les peuples celtibères des Arévaques, *Belli* et *Titti*[27]. Les ambassades indéterminées, par contre, semblent engager un très grand nombre de communautés. Ce sont toutes celles de l'Hispanie sous influence romaine qui viennent, en 205 et avec Sagonte, faire confirmer les décisions de Scipion, et beaucoup de *populi* de Citérieure et d'Ultérieure en 171 à l'occasion de leur plainte contre les ex-magistrats romains[28]. Pour les démarches auprès d'un magistrat romain en exercice dans la péninsule, sur les quarante-quatre identifiées,

---

[24] Voir par exemple les cas **n° 37**, **11** et **38** ou encore le cas **n° 47**. Ce décalage est rarement souligné par les historiens modernes, qui s'en tiennent au seul résultat de la *deditio* finale, alors qu'il est un indice très révélateur de la transformation profonde de la politique romaine au milieu du IIe siècle, ainsi que de la forte résistance qu'elle suscite chez des peuples habitués jusque là à un régime de relations paritaires.

[25] Voir le cas **n° 41**.

[26] Voir les cas **n° 1** (d'authenticité cependant contestée), **2** (Polyb., III, 15, 2 impliquant d'ailleurs plusieurs ambassades), **3**, **4**, **5** et **7**. À titre comparatif, les députations attestées d'une cité alliée aussi importante que Massalia, à la même époque, sont au nombre de cinq, et sur une période nettement plus longue : en 218 (Liv., 21, 25, 1), en 208 (Liv., 27, 36, 1-4), en 196 (*SIG*, 591), en 189 (Liv., 37, 57, 1-2) et 172 (Liv., 42, 4, 1-2).

[27] Voir les cas **n° 1**, **8** et **11**.

[28] Voir les cas **n° 6** et **9**.

dix-huit communautés assez nettement définies sont engagées. Il s'agit majoritairement de cités[29] ou de peuples[30], d'une monarchie pour les Ilergètes et d'une « confédération militaire » avec les Lusitaniens de Viriathe[31]. L'impossibilité de déterminer avec assurance l'identité des autres s'explique par le fait que les auteurs anciens se contentent d'une indication géographique, souvent en référence à l'Èbre, pour évoquer la pratique d'une représentation groupée et très nombreuse en réponse à la convocation d'un *conventus* par le magistrat, assez fréquente entre 217 et 195[32].

De ces premières observations statistiques, il ressort que l'ambassade paraît étroitement liée au fait « civique », c'est-à-dire qu'elle est le mode de représentation privilégié des communautés, cités ou peuples. On pourrait s'étonner, en effet, du très faible nombre d'ambassades dépêchées par des rois, alors même que la monarchie ou la chefferie militaire sont clairement attestées dans le monde ibérique[33]. Plusieurs de ces princes sont pourtant engagés dans des négociations avec Rome, en particulier après la libération des otages de Carthagène en 209, mais il semble qu'ils privilégient systématiquement la rencontre personnelle avec le magistrat romain comme mode de contact diplomatique : de manière assez révélatrice, les seuls cas attestés d'ambassades dépêchées par des rois le sont pour préparer une rencontre immédiate avec ceux-ci, comme dans le cas d'Indibilis, roi des Ilergètes en 209, et sans doute celui de Viriathe en 139[34]. En fait, le traitement même des ambassades reçues par le magistrat ou le

---

[29] Non seulement coloniales (cas d'Ebusus **n° 15** et Emporion **n° 28**), mais aussi largement indigènes (Baecula **n° 24**, Complega **n° 30**, Certima **n° 31**, Alce **n° 33**, Numance **n° 38** et **47**, avec Termentia **n° 42**, Cauca **n° 39**, Lagni **n° 43**, Contobris **n° 46**).

[30] Cas des Turbolètes **n° 14**, des Celtibères **n° 17** et **32**, des Ibères **n° 22** et **23**, des Nergobriges **n° 35** et **36**, des Arévaques, des *Belli* et des *Titti* **n° 37**, et des Lusitaniens **n° 40** et **41**.

[31] Pour les Ilergètes : cas **n° 23**, **25**, **26** et **27** ; pour les Lusitaniens : cas **n° 44** et **45**.

[32] Voir les cas **n° 16**, **18**, **19**, **20**, **21** et **29**.

[33] Sur ce point, voir dernièrement les analyses de P. MORET, « Los monarcas ibéricos en Polibio y Tito Livio », *CuPAUAM*, 28-29 (2002-2003), p. 23-33 et M. BENDALA GALÁN, « Expresiones y formas del poder en la Hispania ibérica y púnica en la coyuntura helenística », *Pallas*, 70 (2006), p. 187-206.

[34] Voir les cas **n° 22** et cas **n° 44** et **45**. Édeco, prince supposé des Édétans, exprime parfaitement cette réticence à la délégation à l'occasion de sa rencontre avec Scipion, insinuant même que l'envoi d'ambassades procède de la mauvaise foi de princes qui cherchent à se concilier les deux camps en même temps ; cf. Polyb., X, 34, 1-35, 3 et Liv., 27, 17, 1-2.

Sénat semble indiquer que c'est précisément la reconnaissance des communautés civiques en tant que telles qui se joue à travers elles, auprès du magistrat dans la péninsule comme à Rome même. L'action de Scipion en fournit un premier exemple : à l'occasion de la réception des ambassades qui viennent chercher les otages en 209, les sources précisent qu'il prend soin de les remettre à chaque délégation à Carthagène, et qu'il leur répond ensuite individuellement sur le chemin du retour vers Tarragone. L'année suivante encore, lorsqu'il reprend la route vers le Sud, les délégations de chaque communauté traversée viennent successivement le trouver[35]. De la même manière, le Sénat reçoit Sagonte puis chacune des délégations de nombreux peuples en 205, et accorde une audition séparée aux *Belli*, *Titti* et Arévaques en 152[36]. À travers l'ambassade, c'est donc une relation bilatérale entre communautés qui est mise en scène.

Les ambassadeurs, représentants de leurs communautés

Aussi l'enjeu de la représentativité des ambassadeurs revêt-il une grande importance. Pour agir en représentante légitime, une délégation doit non seulement être régulièrement investie de sa mission, mais aussi offrir un visage conforme à l'idée que sa communauté se fait d'elle-même : la représentation est tout autant affaire d'« autorreprésentation » pour reprendre l'expression de E. Torregaray Pagola et J. Santos Yanguas[37]. Sur ce sujet, les sources livrent un nombre limité d'informations, indiquées dans les **Tableaux 1** et **2**, sur le mode de désignation des ambassadeurs, leur nombre, leur identité et leur statut social.

Les modes de désignation d'abord, étroitement liés à l'organisation politique des communautés qui députent, se devinent plus souvent qu'ils ne sont explicitement indiqués. Dans les systèmes politiques où le pouvoir est personnel, celui-ci semble se réserver le choix discrétionnaire des ambassadeurs,

---

[35] Voir les cas **n° 19**, **20** et **22**. La restitution personnelle des otages dans le premier cas, le traitement différencié des requêtes dans le deuxième (une réponse étant soit donnée sur le coup, soit repoussée à la tenue du *conventus* de Tarragone), et les rencontres successives qu'implique la traversée des territoires pour le troisième, indiquent à chaque fois un traitement individualisé.

[36] Voir les cas **n° 5** et **6** : les représentants de Sagonte sont entendus en premier, tandis que Liv., 28, 39, 20 précise pour les suivantes : *Legationes deinde ceterae in senatum introductae auditaeque*. Voir aussi le cas **n° 11**, cf. GARCÍA RÍAZA, *Celtíberos…*, *op. cit.* n. 7, p. 269 sq pour la volonté des Romains de traiter avec les représentants de chaque communauté civique.

[37] Dans leur ouvrage cité n. 9.

opéré surtout parmi les proches et les personnes de confiance. Ainsi Indibilis envoie-t-il son frère Mandonius auprès de Scipion en 208, tandis que Viriathe députe ses amis – bien à tort puisqu'ils acceptent ensuite de l'assassiner pour le compte de Q. Servilius Caepio[38]. Pour les cités, les sources, tout en offrant une image souvent « romanisée » de leurs institutions, livrent quelques détails intéressants sur le contrôle étroit qu'elles entendent exercer sur leurs représentants[39]. Contobris, par exemple, ne semble pas laisser le choix de sortir du cadre étroit de ses directives à ses ambassadeurs, lorsqu'elle les envoie auprès des Romains pour leur lancer un ultimatum en 139/137[40]. Numance encore moins puisque l'échec de la mission d'Avaros, qui n'a pas réussi à obtenir un traitement modéré de Scipion Émilien en 133, leur vaut une condamnation à mort. C'est évidemment un cas extrême lié à une situation critique, mais qui révèle l'idée que l'on se fait du principe de la délégation, dans une cité antique farouchement attachée à la maîtrise de ses destinées[41].

Leur nombre, ensuite, n'est signalé que pour cinq cas : les dix ambassadeurs de Sagonte en 205, les trois Ilergètes en 195, les dix ambassadeurs de Certima auxquels s'ajoutent les dix des Celtibères en 179, et enfin les cinq de Numance en 133[42]. La portée de l'information paraît cependant limitée, tant le nombre de cas est réduit, et tant les modules de trois, cinq ou dix ambassadeurs correspondent à une pratique courante de la diplomatie romaine ou même grecque[43]. Les sources projettent-

---

[38] Voir les cas **n° 25** et **45**. Dans ce dernier cas, le processus décisionnel est un peu plus complexe, puisque ce sont ces amis qui incitent Viriathe à les envoyer auprès des Romains pour négocier la paix : la décision revient cependant au chef.

[39] Voir le cas de Sagonte en 218 (**n° 4**), dont les principaux organes politiques sont désignés sous les noms typiquement romains de « sénat » et de « peuple » par Silius Italicus.

[40] Voir le cas **n° 46**.

[41] Voir le cas **n° 47**. Cette attitude s'insère dans le stéréotype, très fréquent dans le récit des affaires d'Espagne depuis Sagonte, de la communauté prête au suicide pour sauver son indépendance : il nous renseigne d'abord sur la manière dont les Romains perçoivent les communautés hispaniques, mais peut-être aussi sur un sentiment authentique des peuples péninsulaires.

[42] Voir les cas **n° 5**, **27**, **31** et **32**, et **47**.

[43] Cf. CAGNAT, « *Legatio…* », *loc. cit.* n. 11, p. 1030-1035. Nous remercions D. LENFANT pour l'indication relative aux pratiques grecques, et renvoyons à D. J. MOSLEY, « The Size of Embassies in Ancient Greek Diplomacy », *TAPhA*, 96 (1965), p. 255-266. Il faut mentionner la tentative de E. GARCÍA RÍAZA, « Aspectos… », *loc. cit.* n. 9, p. 94 et s. de rapprocher le chiffre de cinq des dispositions de la *Tabula Contrebiensis* du début du Ier siècle : il y voit la preuve d'une habitude indigène. On peut cependant

elles des conceptions typiquement romaines sur des réalités indigènes ? La possibilité que Tite-Live, ou plutôt sa source, puise les informations relatives à l'ambassade sagontine de 205 dans le Sénatus-consulte consécutif, ou peut-être même dans la dédicace de l'offrande à Jupiter Capitolin, ne peut cependant être écartée et plaide en faveur de l'authenticité du nombre indiqué. En tout état de cause, les Hispaniques, comme les Romains ou les Grecs, désignent des délégations suffisamment nombreuses pour assurer une représentativité équitable des différentes tendances politiques qui traversent leur communauté, et limiter leur vulnérabilité aux pressions de la cité qui les accueille.

La précision sur le statut social des ambassadeurs est d'un plus grand intérêt encore[44]. Sans surprise, ils appartiennent aux élites sociales : Tite-Live l'indique clairement pour les *principes* que les Celtibères envoient auprès des Romains en 217, et elle va de soi pour Mandonius en 208, le propre frère d'Indibilis, et sans doute aussi pour les trois amis de Viriathe en 139[45]. Le choix de personnages de haut rang s'accorde logiquement avec l'organisation hiérarchique des sociétés hispaniques, dans lesquelles une mince oligarchie guerrière détient le pouvoir. Le privilège de l'âge joue aussi un rôle : en 151 par exemple, les Caucaéens dépêchent leurs « Anciens », auprès de Lucullus[46]. D'ailleurs, lorsqu'intervient une précision sur l'identité du chef de la délégation, chargé de prendre la parole, il est dit *senior* (pour Sicorius, chef de l'ambassade sagontine de 218), ou *maximus natu* (pour le chef des Sagontins en 205, et celui des Celtibères en 179)[47]. En même temps que cela fait écho à la pratique des Romains de laisser la direction de leurs ambassades aux sénateurs les plus expérimentés, sinon les plus vénérables, l'indication renforce l'aspect fortement sélectif des représentations des sociétés hispaniques, qui reflète encore une fois leur organisation aristocratique.

En définitive, la conformité des pratiques péninsulaires aux modèles romains, dans le nombre comme l'origine des ambassadeurs, témoigne peut-être tout autant de la similarité des

---

soupçonner là aussi l'adoption de formats romains (telle qu'il propose lui-même de les voir dans les modules de deux ou quatre représentants de la Table d'Alcántara et des tables de patronat d'époque impériale dans GARCÍA RÍAZA, *Celtíberos…*, *op. cit.* n. 7, p. 72-73).

[44] Cf. TORREGARAY PAGOLA, « Embajadas… », *loc. cit.* n. 9, p. 31 et s.

[45] Voir les cas **n° 17**, **25** et **45**.

[46] Voir le cas **n° 39**.

[47] Voir les cas **n° 4**, **5** et **32**.

pratiques diplomatiques sur la « scène internationale », que de la volonté des sources de projeter sur elles une grille de lecture typiquement « civique ».

L'ambassadeur hispanique à Rome

Seul le cas des ambassades dépêchées à Rome nous permet de saisir les modalités concrètes des missions diplomatiques hispaniques. Aussi ce grave défaut des sources nous interdit-il l'analyse de la condition de l'ambassadeur dans son expérience la plus courante, celle d'une démarche auprès d'un magistrat romain en Espagne. De ses conditions de déplacement et de réception, par exemple lors d'un *conventus*, nous ne savons donc rien. Le transfert et la réception à Rome, au demeurant, s'ils sont parfois un peu détaillés, ne le sont que pour un double motif documentaire et idéologique, qui ne procède pas vraiment d'une curiosité des sources pour les réalités d'une diplomatie étrangère. À la documentation diplomatique officielle, dont la trace se fait parfois sentir derrière les écrits des auteurs anciens[48], s'ajoute le désir évident de mettre en scène la réception des ambassades au Sénat, dans une présentation stéréotypée qui fait de l'assemblée le véritable centre de décision des affaires méditerranéennes. Les quelques informations dont nous pouvons disposer sur la condition des ambassadeurs sont donc livrées à travers ce prisme[49].

Le voyage lui-même, dans ses conditions proprement matérielles, est logiquement fort mal renseigné puisqu'il précède la réception. On apprend simplement, au sujet de l'ambassade des Sagontins de 203, que le Sénat lui offre des navires pour le retour[50]. Ce ne doit pas être un cadeau de faible valeur, le voyage aller et retour représentant un investissement matériel considérable, sans compter ses difficultés et ses dangers sur les routes maritimes de Méditerranée occidentale[51]. En revanche, les conditions politiques de l'ambassade apparaissent plus nettement. Une délégation, en effet, vient à Rome seule et de sa propre

---

[48] Voir le cas déjà évoqué de la réception de Sagonte en 205 (cas **n° 5**).

[49] Cette image a été bien mise en évidence par J. LINDERSKI, « Ambassadors go to Rome », dans *Les relations internationales*, éd. E. FRÉZOULS et A. JACQUEMIN, Paris, 1995, p. 451-478, qui a montré l'importance de l'attitude caractéristique de la *deprecatio* dans un tel dispositif idéologique.

[50] Voir le cas **n° 7**. On serait tenté, là aussi, de voir dans le compte-rendu de Tite-Live la trace d'une archive sénatoriale.

[51] Si cette dimension est mal connue pour cette période, elle l'est mieux pour l'époque impériale, grâce à la documentation épigraphique, voir la communication d'A. BÉRENGER dans le présent volume.

initiative ou accompagnée par une ou plusieurs autres délégations. En fait, Sagonte est la seule communauté qui semble nouer avec Rome une relation assez étroite pour pouvoir députer auprès du Sénat avec l'espoir raisonnable d'une réception, sinon avant 218, du moins à partir de la Seconde Guerre Punique[52]. Au fondement de cette relation particulière avec l'*Vrbs*, on trouve non seulement l'*hospitium* réciproque que s'accordent des cités amies, mais sans doute aussi quelque privilège diplomatique concédé par les Romains, qui donne peut-être à la cité ibérique le droit d'introduire les ambassades d'autres peuples, comme lors de la réception de 205[53]. Nous sommes mal renseignés sur les délégations des Gaditans, en 198, et des futurs habitants de Carteia, en 171, mais tous les autres ambassadeurs viennent accompagnés. Ils peuvent s'assembler avec les délégations d'autres peuples, comme c'est le cas en 171, ou encore pour les Arévaques, *Belli* et *Titti* en 152. Les représentants d'un magistrat en exercice dans la province, ou celui-ci même une fois son commandement terminé, peuvent aussi les accompagner, comme c'est le cas pour les Celtibères en 152 mais aussi les Numantins en 139 et 136[54].

Cette venue en commun ne signifie pas toujours un traitement homogène à Rome même[55]. Les sources sont peu loquaces sur cet aspect des choses, mais on sait que les Sagontins voient leurs frais de résidence pris en charge en 205 (avec leurs frais de déplacement en Italie), ce qui répond bien à la définition de l'*hospitium publicum* – sans compter les cadeaux donnés par les Romains en 203[56]. Il en va de même des Celtibères plus tard.

---

[52] Dans le cas **n° 2**, Polyb., III, 15, 2 implique en effet que le Sénat ne reçoit pas toujours les ambassades sagontines, venues l'alerter de la progression d'Hannibal, jusqu'au déclenchement de la guerre, et on doute de l'authenticité du cas **n° 1**.

[53] Cf. cas **n° 6**. Pour la définition de l'*hospitium*, cf. B. WAGNER-HASEL, « Gastfreundschaft », dans *Der Neue Pauly*, vol. IV, Stuttgart-Weimar, 1998, coll. 794-797. Le privilège diplomatique pourrait être celui qui est accordé avec l'inscription dans la *formula sociorum et amicorum*, si elle existe déjà à cette date (cf. D. A. BOWMAN, « The *Formula Sociorum* in the Second and First Centuries B.C. », *CJ*, 85-4 (1990), p. 330-336) : offrant à ses bénéficiaires un droit de réception privilégié, elle leur permet peut-être en effet d'introduire d'autres peuples, comme le font les Massaliotes pour les Lampsacéniens en 196 (cf. *SIG*, 591).

[54] Voir cas n° **8**, **9**, **10**, **11**, **12**, et **13**.

[55] Sur cette question, voir M. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, Rome, 1989, p. 139 et s., p. 294 et s.

[56] Voir cas **n° 5** et **7**.

En 152, seuls les *Belli* et *Titti* sont admis dans la cité, c'est-à-dire intra-*pomerium*, en vertu de leur alliance avec Rome. Les Arévaques, en revanche, doivent rester hors les murs en tant qu'ennemis, résidant probablement dans la *Villa Publica*. C'est sans doute aussi le cas en 139, les Romains leur offrant alors des cadeaux[57]. Si ces derniers se soucient de ce que la résidence soit assurée pour tous leurs interlocuteurs, quelles que soient les relations d'amitié ou d'hostilité qu'ils entretiennent avec eux, ses conditions exactes dépendent donc de la nature de ces dernières : l'admission dans ou hors les murs revêt une signification de la plus haute importance.

Il en va de même pour la réception elle-même, sur le lieu de laquelle les sources livrent quelques détails, et qui paraît toujours investi d'une forte signification politique. Trois cas peuvent être analysés sur l'ensemble de la période. On sait, d'abord, que c'est au Capitole que les Sagontins sont solennellement introduits par Scipion[58]. Le temple de Jupiter Capitolin, dans lequel le Sénat se réunit le premier jour de l'année pour prendre les décisions concernant la conduite de la guerre, est connu pour être un haut lieu de la diplomatie romaine : les traités de Rome avec ses alliés y sont d'ailleurs sans doute affichés sur les murs, sous l'œil protecteur de la divinité poliade garante de leur respect[59]. L'audition qui y est accordée aux Sagontins ne peut être ressentie que comme un grand honneur par le peuple en faveur duquel les Romains ont engagé la guerre qu'ils semblent désormais en mesure d'emporter. De fait, les modalités de la réception paraissent toujours guidées par le tour que les Romains entendent donner aux relations avec la communauté en question. On suppose en effet que les Celtibères, lorsqu'ils sont introduits par le préteur urbain au Sénat en 152, le sont, à la Curie pour les *Belli* et les *Titti*, et dans un des deux temples réservés aux auditions de ceux qui ne sont pas admis dans l'enceinte du *pomerium* pour les Arévaques : celui de Bellone ou d'Apollon qui forment, avec la *Villa Publica* et la *columna bellica*, un espace désormais clairement dédié aux relations avec les peuples ennemis. Il en va sans doute encore de même pour les Numantins en 139, entendus

---

[57] Voir cas **n° 11** et **13**.
[58] Voir cas **n° 5**.
[59] Cf. Suet., *Vesp.*, VIII, 5. Voir BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat…*, *op. cit.* n. 54, p. 65 et s. pour la signification d'une réception au Capitole.

alors qu'ils veulent obtenir la ratification du traité de paix conclu avec Pompeius[60].

Les enjeux politiques d'une mission diplomatique : la figure de l'ambassadeur et la question de l'hégémonie

L'importance des relations personnelles

Les conditions de réception des ambassades au Sénat, et par conséquent la décision qui préside à leur envoi dans les communautés hispaniques, ne sont cependant pas uniquement déterminées par la nature des relations officielles qui les unissent à Rome. Comme ailleurs dans le monde de la diplomatie antique, le facteur personnel joue aussi son rôle, et dès avant l'arrivée des Romains les peuples péninsulaires connaissent l'institution de l'*hospitium publicum*. À travers celle-ci, le personnage de la communauté investi de la fonction de proxène joue un rôle essentiel dans les relations avec une autre communauté, doublant en quelque sorte la diplomatie « officielle » d'un système de relations personnelles[61]. Dans les premiers temps de leur intervention, les Romains eux-mêmes doivent sans doute s'acclimater aux codes de cette pratique et s'insérer dans les réseaux qu'elle engendre[62]. Mais avec l'affirmation croissante de l'*Vrbs* comme centre de décision unique des affaires méditerranéennes, ainsi que la succession rapide dans la péninsule de magistrats appartenant à des *gentes* impliquées dans la compétition pour le pouvoir, l'intégration dans les réseaux de relations des grands personnages romains devient une nécessité

---

[60] Voir cas **n° 11**, **12** et **13**, cf. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat…*, *op. cit.* n. 55, p. 139 et s. pour la signification de ces lieux de réception, dans ou hors les murs. C'est auprès de la *columna bellica*, érigée au IIIe siècle av. J.-C., que s'accomplit le rituel fécial de la déclaration de guerre.

[61] La pratique de l'*hospitium*, largement attestée par un matériel épigraphique sans équivalent dès le IIe siècle av. J.-C., s'enracine en effet dans les traditions du monde indigène, au moins celtibère, voir dernièrement P. BALBÍN CHAMORRO, *Hospitalidad y patronato en la península ibérica durante la Antigüedad*, Valladolid, 2006 et F. BELTRÁN LLORIS, « El *Hospitium* celtibérico », dans *VI Simposio sobre Celtiberos, Ritos y Mitos (Daroca (Zaragoza), 27-29 de noviembre de 2008)*, éd. F. BURILLO MOZOTA, Saragosse, 2010, p. 273-289.

[62] Il convient en effet de rappeler, avec BALBÍN CHAMORRO, *ibid.*, que l'*hospitium* implique, au départ, une relation paritaire, qui n'est que progressivement transformée en relation de domination par l'institution du patronat.

urgente pour le succès de la diplomatie des communautés hispaniques[63].

Dès 205, la démarche de Sagonte l'illustre assez bien. On se souvient en effet que c'est Scipion lui-même qui introduit les Sagontins au Sénat en 205 : des représentants de la cité qui doit sa restauration à la *gens* des Scipions, père et fils, il attend en effet qu'ils servent sa campagne pour l'obtention d'un commandement militaire en Afrique. Les Sagontins, à en croire Tite-Live, s'acquittent merveilleusement de la tâche. Ils louent l'action des Scipions dans la péninsule ; ils font une offrande à Jupiter Capitolin, dont on peut donc espérer qu'elle sera favorable à leur protecteur lors de la *sortitio provinciarum* à laquelle la divinité préside ; ils introduisent enfin à leur tour d'autres ambassades pouvant témoigner en faveur de sa politique en Espagne[64]. Quelle meilleure propagande pour Scipion[65] ? Ce faisant, ils plaident également leur cause, obtenant précisément la ratification des décisions du chef romain, et consolidant leur propre position dans la péninsule. Le succès d'une diplomatie est donc étroitement lié à la manière dont on cultive la relation privilégiée que l'on a nouée avec un grand personnage, en procédant à un échange réglé de services qui dessine les contours d'une relation de clientèle.

C'est cette dynamique qui paraît plus que jamais à l'œuvre lorsque les peuples péninsulaires députent à Rome en 171, afin d'obtenir réparation pour les abus commis par les magistrats dans les deux provinces de Citérieure et d'Ultérieure. Vraisemblablement introduits par le préteur L. Canuleius Dives, qui, futur magistrat chargé de la province, est sans doute déjà le candidat pressenti pour cette fonction, ils doivent en effet se choisir des *patroni* pour les défendre dans un procès de *recuperatio*. Sans surprise, ils désignent en particulier deux des personnalités les plus marquantes des vingt-cinq dernières années de la conquête de la péninsule : M. Porcius Cato pour la Citérieure, et L. Aemilius Paulus pour l'Ultérieure[66]. On peut

---

[63] Sur cette question, voir les analyses classiques d'E. BADIAN, *Foreign Clientelae (264-70 B. C.)*, Oxford, 1958, p. 154 et s.

[64] Voir cas **n° 5**.

[65] Cf. BONNEFOND-COUDRY, *Le sénat…*, *op. cit.* n. 55, p. 315 pour la signification politique de l'ambassade de 205.

[66] Le premier a été consul chargé de la province en 195-194, et est secondé, dans sa tâche judiciaire, par celui qui a été son rival et successeur en 194 : P. Cornelius Scipio Nasica. Le second, proconsul en Ultérieure en 190-189, peut sans doute compter sur la fidélité de son partenaire C. Sulpicius Gallus : il est connu par ailleurs pour être le patron des Espagnols, des Ligures et des

imaginer, à rebours, que ce sont ces personnalités elles-mêmes qui les ont soutenus dans cette initiative diplomatique, et qu'ils n'auraient sans doute pas pris le risque de remettre en cause la politique de certains magistrats sans un tel appui.

Ce sont donc les relations personnelles nées de la conquête qui semblent sous-tendre les actions connues des ambassadeurs. Certains épisodes diplomatiques des guerres celtibères le vérifient encore. Lorsque les Arévaques députent à Rome en 152, c'est M. Claudius Marcellus qui prend l'initiative de les envoyer à Rome pour obtenir la ratification de leur traité, et les sources évoquent même les relations personnelles qui unissent le consul à leur chef [67]. Même dans le cas de l'ambassade des Numantins de 137, on sait qu'ils mobilisent le réseau de relations ancien des Sempronii. Ils négocient en effet la *deditio* et le *foedus* consécutif avec le questeur de C. Hostilius Mancinus, Ti. Sempronius Gracchus, auquel les lient, depuis le gouvernement de son père en 179, des relations héréditaires d'*hospitium*[68]. À travers ces réseaux de relation, c'est en fait probablement l'ensemble du « parti » favorable à une solution négociée dans la péninsule qui est mobilisé, contre l'option de la manière forte désormais défendue par un Scipion Émilien[69].

Un éventail de comportements, entre soumission et franc-parler

Confrontée à l'affirmation brutale de l'hégémonie romaine, la diplomatie péninsulaire doit en effet se soucier d'obtenir les meilleurs soutiens politiques, mais aussi, et de plus en plus, d'adopter une attitude conforme aux attentes des Romains. Des mots et des gestes qu'ils utilisent pour exprimer leurs requêtes, les sources donnent évidemment un compte-rendu particulièrement stéréotypé, tant la mise en scène des relations diplomatiques fait partie du dispositif idéologique de légitimation et de glorification de l'hégémonie romaine[70]. Si l'attitude de soumission, parfois

---

Macédoniens, trois peuples dont il est le vainqueur ; cf. Plut., *Vit. Aem.*, XXXIX, 8. Voir le cas **n° 9**.

[67] Polyb., XXXV, 3 expose clairement le parti-pris pro-Arévaques des légats de Marcellus, tandis qu'App., *Hisp.*, L, 211 parle d'un entretien, entre celui-ci et le chef de la délégation celtibère, suite au rejet du traité. Voir le cas **n° 11**.

[68] Voir cas **n° 13**, en particulier le récit de Plutarque.

[69] Pour l'analyse des luttes politiques à Rome à cette date, cf. E. GARCÍA RÍAZA, « Grupos políticos romanos (150-133 a. C.) », *Studia historica. Historia antigua*, 1995-1996, p. 231-255.

[70] Cf. LINDERSKI, « Ambassadors… », *loc. cit.* n. 49 et TORREGARAY PAGOLA, « Embajadas… », *loc. cit.* n. 9, p. 56 et s.

ostentatoire, est volontiers rapportée par les auteurs anciens, la gamme des comportements ne s'y résume pourtant pas complètement.

Des alliés, les sources retiennent volontiers l'image de partenaires pleins d'abnégation. L'exemple des Sagontins illustre l'ensemble des attitudes que cela suppose. En 218, Silius Italicus rapporte en effet que le chef de l'ambassade Sicorius prononce, devant le Sénat, un discours pour implorer l'aide des Romains. Il montre alors des ambassadeurs sagontins qui, lorsqu'ils arrivent dans l'*Vrbs* où ils peuvent contempler les multiples trophées des victoires romaines, revêtent l'aspect des suppliants avant d'entamer leur audition, qu'ils terminent même en déchirant leurs vêtements et en se jetant à terre les paumes levées. Même dans la présentation tardive du poète latin cependant, on retrouve les motifs essentiels du genre rhétorique du discours d'appel à l'aide : invocation de la parenté mythique avec les Rutules d'Ardée, c'est-à-dire des Latins, et dénonciation de la barbarie d'Hannibal pour justifier la guerre au nom de la *iustitia*[71]. En 205, s'ils apparaissent cette fois en alliés restaurés dans leur autonomie et sûrs de leurs pouvoir en Espagne, ils prononcent un discours qui résonne comme un hommage aux libérateurs romains et en particulier à Scipion, et l'offrande solennelle à Jupiter Capitolin témoigne de cette reconnaissance sans bornes[72].

Le cas des Sagontins, cependant, paraît tout aussi particulier que les privilèges diplomatiques dont ils bénéficient sans doute à Rome. L'attitude la plus fréquente en effet, est bien celle de la *deprecatio* et de la supplication chère à J. Linderski, qui manifeste l'infériorité cruellement reconnue des demandeurs en même temps qu'elle cherche à obtenir la faveur en suscitant la pitié. Les Ilergètes, et parmi eux, le fils du roi Bilistage lui-même, pleurent

---

[71] Voir cas **n° 2** (Sil., *Pun*., 1, 634-671 pour le discours). Le mythe de parenté commune avec les Ardéates, déjà attesté en Liv., 21, 7, 1-2, remonte sans doute aux premiers temps des relations de Sagonte avec les Latins d'après F. COARELLI, « *Origo Sagunti* : l'origine mitica di Sagunto e l'alleanza con Roma », dans *Origines gentium*, éd. V. FROMENTIN et S. GOTTELAND, Bordeaux-Paris, 2001, p. 321-326. Depuis au moins la *Rhétorique à Alexandre* du pseudo-Aristote, un auteur anonyme du IVe siècle av. J.-C., c'est un thème classique du discours grec de demande d'une alliance ; cf. L. PICCIRILLI, « L'invenzione della diplomazia : temi del linguaggio e caratteristiche degli ambasciatori nelle Grecia antica », dans *Linguaggio e terminologia diplomatica dall'Antico Oriente all'impero Bizantino (Atti del Convegno Nazionale, Genova, 19 novembre 1998)*, éd. M. G. ANGELLI BERTINELLI et L. PICCIRILLI, Rome, 2001, p. 65-83.

[72] Voir cas **n° 5**.

et se jettent aux pieds de Caton pour implorer son aide contre leurs ennemis, tandis que les députés des peuples péninsulaires s'agenouillent pour obtenir la pitié des sénateurs en 171[73]. L'attitude est encore plus attendue de la part d'ennemis défaits faisant acte de *deditio* et demandant la paix au vainqueur romain : de fait, les Ilergètes déjà, et le frère du roi Mandonius lui-même, s'étaient jetés aux pieds de Scipion lors de leur capitulation en 206.[74]. Plus tard, pendant les guerres celtibères et lusitaniennes, on voit les Caucaéens porter couronnes et rameaux de suppliants pour obtenir la paix de Lucullus en 151, de même que les Lusitaniens auprès de Vetilius en 147[75].

Les Celtibères, par contre, se conforment généralement assez peu à ce modèle de comportement. En effet, les sources les présentent à plusieurs reprises dans une attitude de défi ou lançant un ultimatum aux Romains. Dès 182 ou 181, d'après un fragment de Diodore de Sicile, les représentants de Complega osent menacer Q. Fulvius Flaccus de la guerre s'il n'accepte pas de leur verser des réparations pour les dommages causés[76]. En 179 encore, alors qu'il engage le siège de Certima, des ambassadeurs de la cité préviennent Ti. Gracchus, « avec une simplicité antique » commente Tite-Live, qu'ils continueraient assurément à lutter s'ils en avaient encore les moyens : ils ont même l'audace de lui demander l'autorisation de députer à la *gens* des Celtibères pour leur demander de l'aide[77] ! Lorsque les ambassadeurs de ces derniers arrivent auprès des Romains, l'historien latin poursuit :

> Après avoir vidé une première coupe, ils en demandèrent une seconde, au grand amusement des personnes présentes qui riaient de natures aussi frustes et aussi ignorantes de tout usage. Alors, le plus âgé d'entre eux pris la parole : "Nous avons été envoyés par notre peuple pour savoir sur quels atouts tu peux bien compter pour venir ainsi nous attaquer"[78].

---

[73] Voir cas **n° 27** et **9**.
[74] Voir cas **n° 25**.
[75] Voir cas **n° 39** et **41**.
[76] Voir cas **n° 30**. Ils exigent en effet un *sagum*, une épée et un cheval pour chaque homme perdu.
[77] Voir cas **n° 31**. Cf. Liv., 40, 47, 3 : … *ueniunt legati ex oppido, quorum sermo antiquae simplicitatis fuit, non dissimulantium bellaturos si uires essent.*
[78] Voir cas **n° 32**. Cf. Liv., 40, 47, 5-6 : *Epotis primis poculis iterum poposcerunt, magno risu circumstantium in tam rudibus et moris omnis ignaris ingeniis. Tum maximus natu ex iis « Missi sumus » inquit « a gente nostra qui sciscitaremur qua tandem re fretus arma nobis inferres »*. En guise de réponse, Gracchus fait défiler fort à propos ses légions à la parade, impressionnant les Celtibères et provoquant la reddition de Certima.

C'est le même franc-parler que l'on retrouve dans d'autres épisodes des guerres celtibères, constituant presque la caractéristique essentielle de cette barbarie stéréotypée que représente le Celtibère. En 152, dans un discours dont Polybe rapporte la teneur, les Arévaques adoptent une attitude faussement humble pour évoquer ironiquement les oscillations de la Fortune et se faire gloire, à mots couverts, de leurs propres victoires contre les Romains, et ce devant le Sénat lui-même[79] ! Quelle est la signification exacte de ce franc-parler propre aux Celtibères, qui tranche si nettement avec la reconnaissance et la soumission attendue des alliés et des sujets de Rome ?

L'ambassadeur celtibère ou la mauvaise conscience de l'Empire

Avec le témoignage de Polybe, on approche d'une image de l'ambassadeur barbare qui s'est formée à l'époque même des faits. Ce stéréotype, qui prend sans doute racine dans la perception qu'ont les Romains de comportements réels, ne persiste cependant que dans la mesure où il s'insère logiquement dans le débat philosophique qui traverse la conscience d'une Rome en passe d'acquérir une hégémonie définitive au milieu du IIe siècle av. J.-C.

L'ambassadeur hispanique est d'abord une des figures porteuses des valeurs attachées au respect de la *fides*, dont les Romains se présentent comme les champions depuis au moins le IIIe siècle. Par exemple, lorsqu'il vient implorer le secours de Caton en 195, le fils du roi ilergète lui rappelle les obligations qui incombent au plus puissant au nom de la *fides*. Aussi lui explique-t-il que, celle-ci l'engageant moralement à protéger le plus faible, les Ilergètes s'estimeront libérés de tout devoir de fidélité s'il n'agit pas immédiatement en ce sens[80]. Ce discours résume de la manière la plus stéréotypée les relations romano-hispaniques, puisque depuis les débuts de leur intervention (précisément justifiée par la nécessité de venger l'alliée Sagonte d'Hannibal), les Romains ont fait des obligations de la *fides* le centre de leur

[79] Voir cas **n° 11**. Ajoutons que, comme l'avaient fait les Turbolètes avec les ambassadeurs en 218, Contobris exige des Romains qu'ils déguerpissent de leur territoire sous peine de s'en prendre à eux, en 139 ou 137, voir cas **n° 14** et **46**.

[80] Voir cas **n° 27**.

propagande anti-Barcide[81]. Polybe explique d'ailleurs les principales défections des chefs ibériques en faveur des Romains, à partir de la Seconde Guerre Punique, par la volonté clairement exprimée de quitter les rangs d'alliés déloyaux et injustes, afin de grossir ceux d'une Rome championne de la parole donnée[82]. Une telle présentation des faits se ressent bien sûr d'un parti-pris pro-scipionien, et plus généralement du discours de justification pro-romain dont l'historien mégalopolitain lui-même se fait volontiers l'écho dans son éloge des Romains fidèles à leurs engagements[83]. Mais le discours de la *fides* rencontre sans nul doute un terrain favorable dans les sociétés aristocratiques péninsulaires. Leur attachement aux valeurs de la fidélité est en effet suffisamment affirmé pour que les deux parties aient le désir de bâtir leur relation sur cette base idéologique[84].

L'attitude des ambassadeurs celtibères, telle qu'elle est rapportée par les sources, doit être lue au regard de cette propagande et de l'écho qu'elle a pu avoir dans la péninsule. De même qu'ils invitent les Romains, avec ce franc-parler déjà identifié, à l'épreuve loyale de la force, ils les rappellent à leurs obligations lorsqu'ils s'adressent au Sénat. En 152 déjà, après avoir évoqué sans gêne leur supériorité militaire sur les champs de bataille, les Arévaques demandent en effet aux Romains le rétablissement pur et simple des traités de Gracchus, au respect duquel chacun devrait se tenir pour faire durer une bonne entente. Sa requête fait ainsi écho à la prétention des Romains d'être toujours fidèles aux traités[85]. De manière plus explicite encore, et

---

[81] C'est le sens de la propagande de Scipion, telle qu'il l'expose à ses troupes en 210 (Polyb., X, 6, 3 et s., voir aussi Polyb., X, 36, 3-7), reprenant le discours bien rôdé de la *fides* et du respect des engagements. Les Volciani y ont d'ailleurs déjà répondu en 218, lorsque, dans la réponse célèbre qu'ils ont donnée aux ambassadeurs romains venus leur proposer une alliance contre Carthage, ils ont tourné en dérision la propension des Romains à se faire gloire de leur *fides*, alors même qu'ils n'ont pas porté secours à temps à leur alliée Sagonte, cf. Liv., 21, 19, 8-10.

[82] Voir les exemples d'Indibilis délaissant les Carthaginois pour rallier Scipion en 208. (Polyb., X, 37, 7 et s. ; Liv., 27, 17, 9 et s.), ou encore Thurrus rejoignant les rangs de Gracchus en 179 (Liv., 40, 49, 6-7).

[83] Cf. Polyb., XXIV, 10, 13, 3 et s. et J.-L. FERRARY, « Le jugement de Polybe sur la domination romaine : état de la question », dans SANTOS YANGUAS et TORREGARAY PAGOLA, *op. cit.* n. 1, p. 5-32.

[84] Voir les analyses classiques de F. RODRÍGUEZ ADRADOS, « La *fides ibérica* », *Emerita*, 14 (1946), p. 28-209.

[85] Voir cas **n° 11** et les jugements de Plut., *Vit. Ti. Gracch.*, V, 5 et surtout d'App., *Hisp.*, XLIII, 179 sur le regret qu'avaient les Celtibères des traités de Gracchus.

sur un ton plus philosophique, le Celtibère qui brandit le traité de Mancinus dont il est venu demander la ratification en 136, dénonce ouvertement le comportement des Romains d'après Dion Cassius :

> Les Numantins, eux, avaient beaucoup à dire sur leur bienveillance initiale envers les Romains et beaucoup aussi au sujet de leur injustice consécutive, à cause de laquelle ils avaient été forcés à la guerre, et au sujet du parjure de Pompeius…[86].

La dénonciation de tels manquements à la *fides* et à la *iustitia*, qui font des Romains les violeurs de leurs propres principes, trouve d'autant plus d'écho dans les sources qu'elle est vraisemblablement relayée, à l'époque des faits, par les Romains eux-mêmes. Ceux qui défendent, non seulement la ratification de traités effectivement conclus en Espagne par des généraux comme Mancinus, mais peut-être aussi, plus généralement, la poursuite d'une politique fondée sur les *foedera*, peuvent très bien utiliser le discours des ambassadeurs celtibères pour se faire les champions du respect de la parole donnée. Ils rappellent ainsi aux partisans de la manière forte et d'une certaine *Realpolitik* que celles-ci foulent au pied les principes dont les Romains se sont pourtant toujours réclamés pour justifier leur hégémonie. Ce vif débat politique du milieu du IIe siècle av. J.-C. trouve d'ailleurs une traduction philosophique dans la défense de l'*honestum* contre le choix cynique de l'*utilitas* par le stoïcien Panetius, contemporain des faits et proche de Scipion Émilien[87]. N'est-ce pas, en substance, la requête des ambassadeurs celtibères lorsqu'ils rappelent les Romains à leurs propres principes ?

---

[86] Cass. Dio, XXIII, fr. 79, 3 : οἱ δὲ Νουμαντῖνοι πολλὰ μὲν περὶ τῆς προτέρας σφῶν ἐς αὐτοὺς εὐνοίας, πολλὰ δὲ καὶ περὶ τῆς ἐκείνων μετὰ ταῦτα ἀδικίας, ὑφ' ἧς ἐς τὸν πόλεμον κατέστησαν, τήν τε τοῦ Πομπηίου ψευδορκίαν προέφερον,... Voir cas **n° 12**. Q. Pompeius Aulus est parjure aux yeux des Numantins parce qu'il a conclu un traité dont il a ensuite nié l'existence en 139 ; cf. App., *Hisp.*, LXXIX, 342-344.

[87] C'est du moins ce que l'on peut déduire du témoignage postérieur du *De Officiis* de Cicéron, qui s'inspire, peut-être en partie à travers l'enseignement de son disciple Posidonius, des thèses du philosophe médio-stoïcien : sur ces questions, voir J.-L. FERRARY, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, Rome, 1988, p. 395 et s.

Conclusion

Si les sources grecques et latines ont conservé le souvenir de la figure de l'ambassadeur hispanique, c'est donc parce qu'elle remplit une double fonction dans le récit qu'elles livrent de l'histoire de Rome. Représentant des peuples confrontés à l'expansion de la République dans la péninsule, l'ambassadeur est l'interlocuteur indispensable du dialogue bilatéral qu'elle privilégie avec les communautés civiques péninsulaires, et il intervient donc dans toutes les situations qui marquent les étapes successives de la Conquête. Mais, en tant qu'incarnation de leur résistance face à l'affirmation brutale de son pouvoir, il occupe aussi une place particulière dans un récit qui, en écho aux débats que celle-ci provoque dès le IIe siècle av. J.-C., s'attache à en dénoncer les contradictions. C'est en ce sens que, représentant diplomatique des peuples hispaniques tout autant qu'objet des représentations idéologiques des Romains auxquels il a affaire, il est un témoin privilégié de l'ascension de la République vers un pouvoir hégémonique.

ANNEXE :

Tableau 1 : ambassades au Sénat

n°	Date	Sources	Communauté	Objet de l'ambassade	Mode de désignation
1	**229-225**	App., *Hisp.*, VII, 25 (voir aussi App., *Pun.*, VI, 23 et Zon., VIII, 21, 4)	Sagonte, Emporion et Grecs d'Ibérie	aide (contre Hasdrubal)	X
2	**Avant 220**	Polyb., III, 15, 1-2	Sagonte	aide (contre Hannibal)	X
3	**218 (?)**	Liv., 21, 6, 2-3 ; 21, 15, 4	Sagonte	aide (contre les Turdétans)	X
4	**218**	App., *Hisp.*, XI, 40sq ; Zon., VIII, 21, 7 ; Sil., I, 564-694 (voir aussi Liv., 21, 6, 5)	Sagonte	aide (siège d'Hannibal)	par le Sénat de Sagonte (*patres clarique*)
5	**205**	Liv., 28, 39	Sagonte	offrande à Jupiter Capitolin confirmation du statut accordé par les Scipions	par le Sénat et le peuple de Sagonte
6	**205**	Liv., 28, 39, 20	Peuples espagnols (Gades ?)	confirmation des règlements des Scipions	X
7	**203**	Liv., 30, 21, 3-5	Sagonte	livraison des recruteurs carthaginois	X
8	**199**	Liv.,32 , 2, 5	Gades	changement de statut (retrait de la garnison)	X
9	**171**	Liv., 43, 2	Peuples espagnols de Citérieure et Ultérieure	réparations des abus des ex-gouverneurs	X
10	**171**	Liv., 43, 3, 1-4 .	4000 fils de *milites Romani* et de femmes espagnoles	obtention d'un nouveau statut	X
11	**152**	Polyb., XXXV, 2-3; App., *Hisp.*, XLIX, 206-207	Arévaques, Belli et Titti	arbitrage romain (Guerre ou confirmation des traités de Ti. Sempronius Gracchus)	X
12	**139**	App., *Hisp.*, LXXIX, 343	Numance	confirmation du traité de Q. Pompeius Aulus	X
13	**136**	App., *Hisp.*, LXXX, 348 ; 83, 359-361 ; Cass. Dio, XXIII, fr. 79 ; Oros., V, 5, 3	Numance	confirmation du traité de C. Hostilius Mancinus	X

Identité des ambassadeurs	**Accueil**	**Introduction → réception au sénat**	**n°**	**Date**
X	X	X	**1**	**229-225**
X	X	X	**2**	**Avant 220**
X	X	P. Cornelius Scipio et Ti. Sempronius Longus cos	**3**	**218 (?)**
Sicorius, *senior*, chef de l'ambassadeur et orateur au Sénat	X	un des deux cos précédents	**4**	**218**
10 ambassadeurs, dirigés par le *maximus natu*	*locus lautiaque* guides et accueil en Italie	P. Cornelius Scipio cos → Temple de Jupiter Capitolin	**5**	**205**
X	X	(Réception individuelle)	**6**	**205**
X	*gratiae*, *munera* + argent punique navires pour le retour	X	**7**	**203**
X	X	X	**8**	**199**
X	X	L. Canuleius Dives pr. (?)	**9**	**171**
X	X	Idem ?	**10**	**171**
(Ambassadeur → discours)	Arévaques : au-delà du Tibre (hors-*pomoerium*) Belli et Titti : dans la cité, au bénéfice de l'*hospitium*	L. Marcius Censorinus, pr. urb. (?), et envoyés de M. Claudius Marcellus cos Arévaques : au-delà du Tibre (hors-*pomoerium*) Belli et Titti : temple extra-*pomoerium*	**11**	**152**
X	X	Q. Pompeius Aulus (ex-cos)	**12**	**139**
(Ambassadeur → discours)	extra-*pomoerium*, mais cadeaux	C. Hostilius Mancinus (ex-cos)	**13**	**136**

Tableau 2 : ambassade auprès d'un magistrat romain

n°	Date	Sources	Communauté	Objet de l'ambassade
14	**218**	Zon., VIII, 21 ; Liv., 21, 9, 3	Turbolètes (?) agissant pour Hannibal	Ultimatum
15	**217**	Liv., 22, 20, 9	Baléares (Ebusus)	Paix
16	**217**	Liv., 22, 20, 11	Peuples du Sud de l'Èbre	visite diplomatique soumission (pour > 120)
17	**217**	Liv., 22, 21, 7	Celtibères	Alliance
18	**210**	Liv., 26, 19, 12-14	Espagnols	visite diplomatique à Tarragone
19	**209**	Liv.,26 , 49, 10	Espagnols	libération des otages à Carthagène
20	**209**	Liv., 26, 51, 9-10	Espagnols	idem, sur la route de retour à Tarragone
21	**209**	Liv., 26, 51, 10-11 (voir aussi Polyb., X, 34, 6)	Espagnols du Nord et du Sud de l'Èbre	assistance au *conventus*
22	**208**	Polyb., X, 37, 6 ; Liv., 27, 17, 9	Ibères	visite diplomatique auprès de l'armée romaine en marche
23	**208**	Polyb., X, 37, 7 ; Liv., 27, 17, 9sq	Ilergètes et autres Ibères	Alliance
24	**208**	Polyb., X, 40, 2 (voir cependant Liv., 27, 19, 3-6)	Ibères de Baecula	venue *in fidem* (salutation royale)
25	**206**	Liv.,28, 34, 3sq ; App., *Hisp.*, XXXVII, 148	Ilergètes	*Deditio*
26	**205**	Liv., 29, 3, 1-4	Ilergètes	*deditio* (et livraison des responsables de la défection)
27	**195**	Liv., 34, 11-12	Ilergètes	Aide
28	**195**	Liv., 34, 16, 6-7	Cités du Nord de l'Èbre (Emporion)	*Deditio*
29	**195**	Liv., 34, 17, 7-10	Espagnols du Nord de l'Èbre	assistance à la convocation de Caton (désarmement des communautés)
30	**182/1**	Diod. Sic., XXIX, 28 ; App., *Hisp.*, XLII	Complega / Cemeletae	Ultimatum

Mode de désignation	**Identité des ambassadeurs**	**Réception par le magistrat**	**n°**	**Date**
(par Hannibal)	X	P. Valerius Flaccus et Q. Baebius Tamphilus leg.	**14**	**218**
X	X	Cn. Cornelius Scipio leg. *cum imp. Procos*	**15**	**217**
X	X	Idem	**16**	**217**
X	*principes* des Celtibères	Idem	**17**	**217**
X	X	P. Cornelius Scipion (fils) *cum imp. procos*	**18**	**210**
X	X	Idem	**19**	**209**
X	X	Idem	**20**	**209**
X	X	Idem	**21**	**209**
X	X	Idem	**22**	**208**
X	X	Idem	**23**	**208**
X	X	Idem	**24**	**208**
par le roi Indibilis	Mandonius, frère et représentant d'Indibilis / ambassadeurs	Idem	**25**	**206**
par le *concilium*, auquel les *legati* doivent rendre des comptes	X	L. Cornelius Lentulus et L. Manlius Acidinus *cum imp. Procos*	**26**	**205**
par le roi Bilistage	3 ambassadeurs, dont le fils de Bilistage (retenu par Caton)	M. Porcius Cato cos	**27**	**195**
X	X	Idem	**28**	**195**
par les communautés ?	sénateurs de chaque cité	Idem	**29**	**195**
X	X	Q. Fulvius Flaccus pr.	**30**	**182/1**

n°	Date	Sources	Communauté	Objet de l'ambassade
31	**179**	Liv., 40, 47, 3-9	Certima	autorisation de députation aux Celtibères
32	**179**	Liv., 40, 47, 4-8	Celtibères	Ultimatum
33	**179**	Liv., 40, 49, 4	Alce	*Deditio*
34	**171**	Liv., 43, 4, 1-2	Celtibères ?	paix et / ou *deditio*
35	**152**	App., *Hisp.*, XLVIII, 200	Nergobriges	Paix
36	**152**	App., *Hisp.*, XLVIII, 204	Nergobriges	Idem
37	**152**	App., *Hisp.*,4XLVIII, 205	Arévaques, Belli et Titti	confirmation du traité de Gracchus / châtiment des Arévaques
38	**151**	App., *Hisp.*, L, 214	Numance	*deditio* (des Belli, Titti et Arévaques)
39	**151**	App., *Hisp.*, LII, 218-219	Cauca	Amitié
40	**151**	App., *Hisp.*, LIX, 249	Lusitaniens	confirmation de l'accord de M. Atilius
41	**147**	App., *Hisp.*, LXI, 258	Lusitaniens	soumission et demande de terres
42	**141**	App., *Hisp.*, LXXIX, 339sq ; Diod. Sic., XXXIII, 16	Numance (et Termentia)	*deditio* (mais négociations secrètes)
43	**140**	Diod. Sic., XXXIII, 17	Lagni	*Deditio*
44	**139**	Diod. Sic., XXXIII, 19 ; Cass. Dio, XXII, fr.75	Viriathe	Paix
45	**139**	App., *Hisp.*, LXXIV, 311 (cf. *Ep. Ox.*, I, 197); Diod. Sic.,33 , 21	Viriathe	Paix
46	**139/137**	Diod. Sic., 3XXXIII, 24	Contobris	Ultimatum
47	**133**	App., *Hisp.*, XCV, 412-415	Numance	*Deditio*

Mode de désignation	**Identité des ambassadeurs**	**Réception par le magistrat**	**n°**	**Date**
X	10 ambassadeurs	Ti. Sempronius Gracchus pr.	**31**	**179**
par la *gens* pour les Celtibères	10 ambassadeurs celtibères dirigés par le *maximus natu*	Idem	**32**	**179**
X	X	Idem	**33**	**179**
X	X	L. Canuleius Dives pr.	**34**	**171**
X	X	M. Claudius Marcellus cos	**35**	**152**
X	X	Idem	**36**	**152**
X	X	Idem	**37**	**152**
X	X	Idem	**38**	**151**
X	Anciens	L. Licinius Lucullus cos	**39**	**151**
X	X	Ser. Sulpicius Galba pr.	**40**	**151**
X	X	C. Vetilius pr	**41**	**147**
X	X	Q. Pompeius Aulus cos	**42**	**141**
X	X	Idem	**43**	**140**
X	X	M. Popillius Laenas cos	**44**	**139**
initiative des ambassadeurs	Viriathe - Audax, Ditalco / -kès et Minurus / Nikorontès, amis de Viriathe	Q. Servilius Caepio procos	**45**	**139**
par la cité → instructions aux ambassadeurs	X	X	**46**	**139/137**
par la cité → mise à mort des ambassadeurs à leur retour	5 ambassadeurs, dirigés par Avaros	P. Cornelius Scipion Aemilianus procos	**47**	**133**

LES MEMBRES DE LA *DOMUS AUGUSTI* ET LA DIPLOMATIE IMPÉRIALE. À PROPOS DE L'EMPIRE ET DES « AUTRES »

Stéphane BENOIST

Cette étude, qui s'insère dans une rencontre portant sur la diplomatie méditerranéenne, ambassadeurs et moyens humains, aux époques antique et médiévale, développe certains aspects d'une réflexion au long cours sur l'*imperium Romanum*, pratiques, fonctionnement et discours, de représentation et de commémoration[1]. L'angle d'approche privilégié dans ce qui suit peut toutefois apparaître marginal, sinon hors de propos. Il me semble néanmoins central pour comprendre, à partir des deux derniers siècles de la République, les modes de structuration d'une cité impériale, qu'il s'agisse de ses institutions, de la constitution d'un espace sous contrôle, et d'une façon romaine d'envisager l'*orbis terrarum*, ses rapports avec les cités et peuples du bassin méditerranéen, des rois clients aux ennemis constitués, déclarés[2]. Avec Auguste et la mise en place du principat, ces

---

[1] Je remercie les organisateurs du colloque, et tout particulièrement Audrey Becker, pour leur invitation. Les activités 2010/2011 de la section d'Histoire romaine de l'Université Paul Verlaine, une rencontre en automne puis une seconde au printemps, m'ont permis d'articuler ma réflexion en deux temps, diplomatie et pratique de la délégation de pouvoir étant étroitement liées dans la perspective qui est la mienne. On se reportera donc aux actes de la rencontre intitulée *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs*, éd. A. BÉRENGER, F. LACHAUX, Metz, 2012, pour la communication sur « *Princeps* et *legati*, de la conception impériale de la délégation de pouvoir. Nature, fonction, devenir, d'Auguste au IVe siècle de notre ère ».

[2] C'est en ce sens qu'il convient de lier les recherches sur l'empire et les « autres », qu'il s'agisse par exemple du livre récent de J. RICHARDSON, *The Language of Empire. Rome and the Idea of Empire from the Third Century BC to the Second Century AD*, Cambridge, 2008, pour n'en mentionner qu'un parmi beaucoup d'autres s'attachant à définir l'empire romain, sinon un impérialisme que l'on peine à identifier, fort de schémas contemporains par trop prescriptifs (cf. *infra* n. 22), ou de la prise en compte des peuples et États au-delà des frontières de l'empire. Je signale à ce propos les enquêtes de réseau « Impact of Empire », le dernier volume paru : *Frontiers in the Roman World*, éd. O. HEKSTER et T. KAIZER, Proceedings of the Ninth Workshop of the International Network Impact of Empire, Durham, 16-19 Avril 2009, Leyde, Boston, 2011 et la prochaine rencontre qui se tiendra en juin 2013 à New York

questions d'identités se trouvent désormais portées par l'*Imperator Caesar Augustus* et les membres de sa *domus*, qu'il s'agisse de la détention de l'*imperium* et de la pratique de la délégation sous toutes ses formes, du contrôle de la diplomatie et donc de tout ce qui a trait à la guerre et à la paix.

Je précise dans ce qui suit quelle est la délimitation du champ de recherche retenu dans le cadre de cette enquête, en partant de la brève notice consacrée par Th. Mommsen aux « affaires étrangères » sous le Principat, ou bien du recensement des missions et déplacements des membres de la famille impériale d'Auguste aux Sévères, afin de retenir comme toile de fond une diplomatie à proprement parler « impériale »[3]. J'ai privilégié un temps, un espace et une documentation susceptibles d'apporter un éclairage sur cet aspect central de la construction d'un modèle d'empire, d'Auguste à la crise du IIIe siècle, en mettant l'accent sur les rapports avec le monde parthe/perse, au travers des sources latines qui sont plus ou moins proches des formulations officielles ou discours de représentation d'un pouvoir impérial idéal, afin de répondre à la question suivante, en paraphrasant Paul Veyne : « qu'était-ce que cet empire romain de princes-ambassadeurs-légats ? »[4]. J'ai retenu trois sources qui rendent compte d'approches complémentaires de notre objet d'étude : les *Res gestae diui Augusti*, un passage des *Principia historiae* de Fronton et des extraits de *uitae* de l'*Histoire Auguste* concernant Odénath, celles de Valérien et de Gallien, à l'exclusion toutefois de la biographie de ce prince palmyrénien dans la *Vie des Trente Tyrans*.

Une dernière remarque en préambule concerne la question du vocabulaire, la polysémie du verbe *lego, -are, -aui, -atum* : envoyer avec une mission, députer, déléguer, mais également

---

et traitera de « Rome and the world beyond the frontiers of the Empire ». Un premier état de la documentation fut proposé à un public étudiant anglo-saxon voici près d'un demi-siècle : F. MILLAR, avec R. N. FRYE, G. KOSSACK, D. BERCIU et T. TALBOT-RICE, *The Roman Empire and its Neighbours*, Londres, 1967, éd. rév. 1981 et 1993.

[3] Cf. Th. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*[3], trad. franç. Paul Fr. GIRARD, *Le droit public romain*, Paris, 1889-1896, rééd. 1984, vol. V, p. 241-245 (= II, 954-957) et D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 2004[3].

[4] Je renvoie bien évidemment à son recueil d'études : P. VEYNE, *L'empire gréco-romain*, Paris, 2005, avec un chapitre intitulé « Qu'était-ce qu'un empereur romain ? », p. 15-76, et à sa proposition de lecture de l'empire aux époques hellénistique et romaine qui a suscité la réflexion : « Y a-t-il eu un impérialisme romain ? », *MEFRA*, 87 (1975), p. 793-855.

nommer comme lieutenant, comme légat, léguer ; le *legatus* étant dès lors le député, l'ambassadeur, le délégué, puis le légat-gouverneur, tandis que la *legatio* correspond à l'ambassade. Je cite la définition de Varron dans son traité sur la *Langue latine* : « Légats, les individus officiellement choisis pour assister à l'étranger les magistrats de leur activité et de leurs conseils, ou pour être les messagers du sénat ou du peuple » ; que l'on peut compléter par la notice consacrée au *comitium* qui mentionne la présence des ambassadeurs des nations étrangères envoyés en mission auprès du sénat et devant attendre audience en un lieu se situant au sud du *comitium*, ce qui permet à notre érudit antiquaire d'expliquer la signification du *Graecostatis*[5].

Le prince, le sénat et le peuple : à propos d'une diplomatie impériale

La lecture des paragraphes 29, 31, 32 et 33 des *Res gestae diui Augusti*[6] permet d'introduire cette réflexion par deux références importantes : en premier lieu, l'usage des expressions *amicitia populi Romani*[7] et *nostra amicitia*[8], qui suggèrent de lier l'action du *princeps* et celle du peuple quels que soient ses représentants (magistrats à *imperium* et assemblée sénatoriale), tandis que l'on relève, en ouverture de trois paragraphes

---

[5] Varro, *Ling.*, V, 16, 87, 3 : *Legati qui lecti publice, quorum opera consilioque uteretur peregre magistratus, quiue nuntii senatus aut populi essent* ; *ibid.*, 32, 155, 7 : *ubi nationum subsisterent legati qui ad senatum essent missi*. Cf. trad. et comm. de J. COLLART (éd. CUF, 1954), p. 199 à propos du lien étymologique supposé entre le *legatus* et la *lex* en vertu de laquelle il serait désigné.

[6] On peut se référer aux deux éditions récentes du texte, avec commentaires et variantes (présentées en tableau comparatif dans la dernière parue) : J. SCHEID, *Res Gestae Diui Augusti. Hauts faits du divin Auguste*, Paris, 2007 et A. E. COOLEY, *Res Gestae Divi Augusti*, Cambridge, 2009. Pour une analyse judicieuse du texte, R. T. RIDLEY, *The Emperor's retrospect. Augustus'* res gestae *in epigraphy, historiography and commentary*, Louvain, 2003.

[7] *RGDA*, 29, 2, concernant la récupération des enseignes militaires perdues : *Parthos trium exercit<u>m Romanorum spolia, et signa re[ddere] mihi supplicesque* ***amicitiam populi Romani*** *petere coegi. Ea autem si[gn]a in penetrali, quod e[s]t in templo Martis Vltoris reposui.*

[8] *RGDA*, 31, 2, à propos des ambassades de rois lointains : ***Nostram amic[itiam*** *appetiue]run[t] per legat[os] B[a]starn[ae Scythae]que et Sarmatarum qui su[nt citra fl]umen Tanaim et ultra re[ges, Alba]norumque rex et Hiberorum e[t Medorum]*.

successifs[9], un emploi récurrent de l'expression *ad / a me*. Dans les deux cas, la centralité du rapport au prince est essentielle. Elle rend compte de la personnalisation des relations entre les rois et Rome (anaphore *a me*) et facilite un travail de réécriture de l'*amicitia Romana* permettant de lier étroitement le *populus Romanus* et *Augustus*. On rencontre en outre une formulation explicite d'une double *amicitia*, *mea et populi Romani*, dont Suétone reprit dans sa biographie d'Auguste les termes à propos d'un récit concernant les mêmes ambassades[10]. C'est en effet à l'occasion du retour en 20 des enseignes prises par les Parthes, lors de la défaite de Carrhae – on ne mentionne jamais le sort des prisonniers dont certains devaient être encore en vie trente ans plus tard –, que l'on trouve cette mention du *populus Romanus*[11]. Gageons que cette œuvre, les « Hauts faits du divin Auguste », tardivement rendue publique et diffusée après la mort du premier *princeps*, contient une lecture minutieusement élaborée, sujette à réécriture attentive, du fonctionnement de la *res publica restituta* des premières décennies, à l'usage du bilan politique de l'action d'un *priuatus* devenu magistrat, revêtu des mêmes pouvoirs que les autres mais doté d'une *auctoritas* qui justifiait en soi son action exceptionnelle, notamment en matière de conduite de la

---

[9] Cf. *RGDA*, 31, 1. ***Ad me*** *ex In[dia regum legationes saepe] m[issae sunt non uisae ante id t]em[pus] apud qu[em]q[uam] R[omanorum du]cem.* 32, 1. ***Ad me*** *supplices confugerunt [r]eges Parthorum Tirida[te]s et post[ea] Phrat[es], regis Phratis filiu[s], Medorum Ar[tauasdes, Adiabenorum A]rtaxares, Britann[o]rum Dumnobellaunus et Tin[comarus, Sugambr]orum Maelo, Mar[c]omanorum Sueborum […rus].* 2. ***Ad [me*** *re]x Parthorum Phrates, Orod[i]s filius, filios suos nepot[esque omnes] misit in Italiam non bello superatu[s], sed* ***amicitiam nostram*** *per [libe]ror[um] suorum pignora petens.* 3. *Plurimaeque aliae gentes exper[tae sunt* ***p(opuli) Ro]m(ani) fidem me principe****, quibus antea cum populo Roman[o nullum extitera]t legationum et amicitiae [c]ommercium.* 33. ***A me*** *gentes Parthorum et Medoru[m per legatos] principes earum gentium reges pet[i]tos acceperunt : Par[thi Vononem, regis Phr]atis filium, regis Orodis nepotem, Medi Arioba[rzanem], regis Artavazdis filium, regis Ariobarzanis nepotem.*

[10] Suet., *Aug.*, XXI, 3 : *pellexit* ***ad amicitiam suam populique Rom.*** *ultro per legatos petendam.*

[11] Concernant la politique augustéenne en Orient, ses tenants et aboutissants, le rôle des membres de la famille impériale et des proches du *princeps*, d'Agrippa à ses fils, Caius et Lucius, en passant par Tibère, on peut se reporter aux deux synthèses suivantes : R. D. SULLIVAN, *Near Eastern Royalty and Rome, 100-30 BC*, Toronto, 1989, chap. 9 « Dynasties beyond the Euphrates », p. 280-318, *passim* et A. N. SHERWIN-WHITE, *Roman Foreign Policy in the East 168 B.C. to A.D. 1*, Londres, 1984, chap. XIII « Oriental Counteraction », p. 298-321 et XIV « The Augustan Solution », p. 322-341.

guerre et de la paix, en ce domaine privilégié des relations diplomatiques « extérieures ».

En exposant très brièvement, en cinq petites pages, ce qu'il nomme « les affaires étrangères » sous le Principat, Th. Mommsen souligne essentiellement trois éléments tout à fait centraux. Il commence par un rappel des pratiques républicaines, et énumère ce qui est du ressort du sénat, à savoir les relations diplomatiques, la guerre et la paix, les alliances, mais qui requiert l'acquiescement des magistrats qui président les séances. Puis, il constate avec le principat une modification des pouvoirs effectifs mais non du droit. Enfin, il centre son développement sur l'importance de l'activité personnelle du prince, statuant seul sur la paix et la guerre. Il relève toutefois la mention des ambassades envoyées devant le sénat et des conditions de paix communiquées officiellement, ou bien de l'envoi de nouvelles régulières des guerres menées par le prince et ses légats. Pour cette analyse, il s'appuie exclusivement sur les sources littéraires, Dion Cassius et Suétone notamment[12]. On relève ainsi le conseil de Mécène à propos d'une présentation régulière des ambassades au sénat, qui peut tout autant refléter une donnée augustéenne que sévérienne[13]. Th. Mommsen procède donc à un inventaire non exhaustif des situations de l'époque augustéenne au IIe siècle de notre ère, notamment jusqu'au règne conjoint de Marc Aurèle et Lucius Verus. On note l'assentiment du sénat pour la guerre menée contre les Parthes par ce collège impérial, avec à l'appui la mention du témoignage de l'*Histoire Auguste*[14]. Cette dernière référence permet d'aborder les rapports entre le prince et les membres de la *domus Augusta* qui structurent l'approche impériale de la politique étrangère.

Le collège impérial des années 161-169 fournit en effet une excellente illustration des rapports entretenus au sein d'une famille impériale par ses différents membres, la remarque de l'auteur de l'*Histoire Auguste* offrant *urbi et orbi* une mise en scène de ce partage d'activité entre un *senior Augustus* demeuré à Rome et son frère envoyé en Orient *(Verus missus est, ipse Romam remansit)*, l'un et l'autre étant toutefois solidaires des

---

[12] On peut se reporter au recensement de J. MALITZ, *Theodor Mommsen, Römisches Staatsrecht, Stellenregister*, Munich, 1979, pour prendre la mesure des sources mises en œuvre par le grand maître allemand.

[13] Cass. Dio, LII, 31.

[14] SHA, *Aurel.*, VIII, 9 : *Ad Parthicum uero bellum senatu consentiente Verus frater est missus : ipse Romam remansit, quod res urbanae imperatoris praesentiam postularent.*

actions de chacun des membres du collège, avec la pratique des salutations impériales conjointes, du port des titres de victoires et finalement de la célébration des triomphes[15]. Un retour sur la situation augustéenne et le témoignage des *Res gestae* permet d'évoquer les mentions successives dans ce bilan politique de l'action des membres de la *domus Augusti* : Tibère le beau-fils, Caius le fils adoptif, envoyés pour s'occuper des questions d'Arménie, l'un et l'autre ayant probablement été revêtus d'une *legatio*, en 20 pour le règlement des affaires parthes en ce qui concerne Tibère, probable *legatus Augusti pro praetore*, et en 1 de notre ère pour Caius[16]. Il est remarquable de relever dans le bilan augustéen une présence des princes de la famille impériale qui est toujours justifiée par le rapport direct au *princeps* : mention des liens familiaux *(priuignus / filius)* et de la mission en tant que représentant du prince *(per)*. Dans ce contexte, les acclamations impératoriennes suivent les succès diplomatiques ou militaires de tous les membres de la *domus Augusti*, avec un comptage qui associe père, beau-fils et petit-fils : en 20, Auguste devient *imp. IX* afin de célébrer la victoire diplomatique de Tibère à propos des affaires parthe et arménienne ; en 1, la XVe et en 3, la XVIe salutation impériale sont ajoutées pour les règlements par Caius des conflits en Arabie et Arménie[17].

---

[15] Brève évocation du fonctionnement du collège impérial en contexte militaire (salutations impériales, triomphes…) dans S. BENOIST, « Marc Aurèle, un prince philosophe face à la guerre », dans *L'empreinte de la guerre. De la Grèce classique à la Tchétchénie*, Ph. MARTIN et S. SIMIZ (dir.), Paris, 2006, p. 277-285.

[16] *RGDA*, 27, 2 : *Armeniam maiorem interfecto rege eius Artaxe, c[u]m possem facere prouinciam, malui maiorum nostrorum exemplo regn[u]m id Tigrani, regis Artavasdis filio, nepoti autem Tigranis regis,* ***per T[i(berium) Ne]ronem trade[r]e, qui tum mihi pri[uig]nus erat****. Et eandem gentem postea d[e]sciscentem et rebellantem domit[a]m* ***per Gaium filium meum*** *regi Ariobarzani regis Medorum Artaba[zi] filio, regendam tradidi, et post eius mortem filio eius, Artavasdi ; quo [i]nterfecto Ti[gra]ne<m>, qui erat ex regio genere Armeniorum oriundus, in id regnum misi.* Je renvoie aux commentaires suivis de J.-M. RODDAZ, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984, auquel j'ai emprunté *infra*, pour le détourner, le titre de son 3e livre consacré à « L'autre prince du monde » qui analyse notamment les missions du gendre d'Auguste, la mise en valeur de l'Occident et son rôle de prince de l'Orient, et Fr. HURLET, *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère. De la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, 1997.

[17] Se reporter aux études classiques de T. D. BARNES, « The Victories of Augustus », *JRS*, 64 (1974), p. 21-26 et de R. SYME, « Some Imperatorial Salutations », *Phoenix*, 33 (1979), p. 308-329 = *Roman Papers III*, éd. A. R. BIRLEY, Oxford, 1984, p. 1198-1219.

Le témoignage des *Res gestae diui Augusti* est riche à plus d'un titre, par les informations qu'il donne, voire les omissions et travestissements de la vérité qu'il peut contenir[18], mais également par la formulation précise d'une narration-bilan d'un programme politique qui est une des rares expressions « officielles » de ce qu'Auguste souhaite livrer de l'expérimentation du *nouus status* du principat. Que ce soit la réception des ambassades venues d'horizons lointains présenter une certaine allégeance (par exemple les Indiens et Scythes à Tarragone en 25) ou bien l'affirmation de la conquête du monde en préambule :

> Copie effectuée ci-dessous de l'inscription citant les hauts faits d'Auguste divinisé, qui a soumis l'univers à l'Empire du peuple romain, et les dépenses qu'il a effectuées pour la République et pour le peuple romain, l'original a été gravé sur deux piliers de bronze et retrouvé à Rome[19].

Les paragraphes 31-33 font état de la fréquence des légations, des représentants envoyés afin de célébrer l'amitié du prince et du peuple romain, des rois fugitifs et de l'envoi d'otages, de l'octroi de rois par des ambassades *(per legatos)*[20]. La remarque finale du paragraphe 32 est révélatrice de la position centrale occupée par le prince et de l'expression des relations internationales qu'il souhaite diffuser :

> Un très grand nombre de nations qui n'avaient jamais eu auparavant de rapports diplomatiques ni de traité d'amitié avec le peuple romain ont fait l'épreuve de la bonne foi du peuple romain sous mon principat[21].

---

[18] Cf. RIDLEY, *The Emperor's retrospect*, *op. cit.* n. 6, p. 128-129 et 132-138, à propos de l'histoire de l'Arménie, commente le passage 27.2 et les §§ 31-33 en ce qui concerne les ambassades et les relations diplomatiques, avec un tableau récapitulatif p. 134 « Augustan Diplomatic Links ».

[19] *RGDA*, préambule : *Rerum gestarum diui Augusti, quibus orbem terra[rum] imperio populi Rom(ani) subiecit, et impensarum quas in rem publicam populumque Romanum fecit, incisarum in duabus aheneis pilis, quae su[n]t Romae positae, exemplar sub[i]ectum.* Se reporter aux analyses lumineuses de C. NICOLET, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, 1988 [2e éd. 1996] et à mes remarques sur la notion de frontière, S. BENOIST, « Penser la limite : de la cité au territoire impérial », dans *Frontiers in the Roman World*, *op. cit.* n. 2, p. 31-47.

[20] Se reporter aux textes complets *supra* n. 7-9, mais en détachant de nouveau les expressions suivantes : *legationes saepe] m[issae ; nostram amic[itiam appetiue]run[t] per legat[os]*.

[21] Cf. n. 9 : *p(opuli) Ro]m(ani) fidem me principe, quibus antea cum populo Roman[o nullum extitera]t legationum et amicitiae [c]ommercium.*

Tous les mots sont importants dans ce passage, l'expression de la *fides* du peuple romain, les termes rendant compte de l'ambassade et des relations nouées *(legatio / commercium / amicitia)*. Nous sommes ainsi en présence d'une présentation de l'*imperium Romanum* que nous allons appréhender selon deux angles d'approche complémentaires : la question parthe et le royaume d'Arménie d'une part, la *legatio* et le rapport structurant de l'*imperium* d'autre part.

« Paix et guerre entre les nations »

L'empire romain, l'empire parthe et l'Arménie : le portrait du bon prince.

Les rapports entre les deux seuls grands empires des trois premiers siècles du principat sont très structurants pour notre approche de la « diplomatie » impériale et des responsabilités partagées entre le prince et les membres de sa famille. Depuis Auguste, ces relations qui fluctuent entre affrontements (direct ou par Arménie interposée) et calme plus ou moins relatif, sinon paix véritable, permettent au pouvoir impérial d'exalter en un discours très construit ses vertus, qui semblent correspondre à l'une des expressions romaines de ce qui serait une forme d'« impérialisme » à cette époque[22]. Le vainqueur des Parthes est assuré d'incarner un pouvoir légitime fort, appuyé sur les armes, ses légions victorieuses défilant en cortège triomphal ce qui ajoute à ce discours, cette fois en images, une touche tout à fait essentielle que des *monumenta* viendront parachever dans

[22] Je prolonge les références sur ce thème par la mention des études suivantes, très marquées par le contexte des années 1970-1980 : P. VEYNE, « Y a-t-il eu un impérialisme romain ? », *loc. cit.*, n. 4 ; deux colloques contemporains, français et américain : *L'impérialisme romain. Histoire, idéologie, historiographie*, publié en deux livraisons de la revue *Ktèma*, 7 (1982), p. 141-233 et 8 (1983), p. 111-277 ; avec notamment les contributions d'Ed. FRÉZOULS, « Sur l'historiographie de l'impérialisme romain » et C. NICOLET, « L'Empire romain : espace, temps et politique », p. 141-162 et 163-173 (cf. auparavant de ce dernier la conclusion de *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 2. Genèse d'un empire*, éd. C. NICOLET, Paris, 1997 [1978], « l'"impérialisme" romain », p. 883-920) ; *The Imperialism in the Mid-Republican Rome*, éd. W. HARRIS, Rome, 1984 ; en particulier l'étude de Jerzy Linderski, « *Si uis pacem, para bellum* : Concept of Defensive Imperialism », p. 133-164 ; avec le commentaire d'E. HERMON, « L'impérialisme romain républicain : approches historiographiques et approche d'analyse (à propos de deux colloques récents sur le sujet) », *Athenaeum*, 67, 3/4 (1989), p. 407-416.

l'espace urbain[23]. D'Auguste à Septime Sévère et Caracalla, de la victoire diplomatique à l'affrontement victorieux, de la rencontre aux frontières de l'empire à la conquête de vastes territoires, trois siècles d'histoire romaine peuvent être appréhendés au miroir de ces relations et à la lecture des discours en mots, images et monuments qu'elles ont générés. De la modification d'un arc de triomphe sur le forum au port du titre de *parthicus*, une même aspiration à la victoire légitimatrice s'exprime et vient conforter un pouvoir installé de longue date, ou très récent. J'évoquerai les situations augustéenne et antonine mais rappelle dès à présent l'importance, révélée par le *Feriale Duranum*, d'une approche orientée du temps festif de commémoration des gestes impériales, passée et présente, avec l'entrée du 28 janvier et ses significations multiples : avènement de Trajan à la mort de Nerva en 98, future victoire parthique de l'*optimus princeps* en 116 avec port du *cognomen deuictarum gentium*, maintenu à titre posthume, puis cent ans plus tard, association au pouvoir de son père d'un nouvel Auguste, l'un et l'autre, Septime Sévère et Caracalla, devenant *Parthicus maximus*[24].

À l'époque augustéenne, les rapports entre Rome et le roi des Rois se jouent sur fond de conflits familiaux, d'échanges d'otages et de souverains, entre Rome, l'Arménie et l'empire parthe. L'exemple de la récupération des enseignes prises par les Parthes, évoqué dans un passage des *Res gestae* déjà commenté précédemment (29, 2), est éclairant puisque ce retour vient très opportunément mettre fin à une trentaine d'années de déboires pour la cité de Rome et trois défaites cuisantes, celle de Crassus en 53, puis celles des deux légats de Marc Antoine, Decidius Saxa en 40 et Oppius Statianus en 36, ces deux dernières entrant fort à propos dans la dénonciation de l'œuvre politique du rival malheureux, le vaincu d'Actium et Alexandrie. Les circonstances sont favorables pour Auguste : un conflit interne entre

---

[23] Pour une lecture globale de ces aspects triomphaux, S. BENOIST, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (Ier siècle av. - début du IVe siècle ap. J.-C.)*, Paris, 2005, 2e partie, « Identifier le prince », chapitres 5 « La cérémonie triomphale, monopole impérial » et 6 « La célébration de la victoire perpétuelle du prince ».

[24] *Feriale Duranum*, 1, 14-16 : *(ante diem) V K[a]l(endas) [feb]rarias ob u[i]ctori[as arabicam et adiabenicam et parthica]m maxi/m[a]m diui Seue[ri e]t ob [imperium diui Traiani uictoriae part]hic[a]e / b(ouem) [f(eminam) d]iuo Traian[o b(ouem) m(arem)*. Cf. S. BENOIST, « Le *Feriale Duranum* », dans Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum (ThesCRA), *VII, Festivals and Contests, III : « Fêtes et jeux dans le monde romain »*, éd. A. HERMARY, B. JAEGER, 2011, p. 226-229.

Phraates IV et Tiridate II, prétendant au trône, puis l'enlèvement par ce dernier du fils du roi des Rois qui est remis au *princeps* romain, enfin une ambassade auprès d'Auguste qui scelle un accord. La remise du prince parthe contre la promesse des enseignes et des prisonniers est décidée en 23 ; suivent les séjours en Orient d'Auguste en 22 et de Tibère en 20, ce dernier imposant en Arménie un nouveau roi, Tigrane, fils d'Artavasde. On juge à Rome même, notamment dans le discours en images des mérites du *princeps*, ce que cet accord diplomatique eut de valorisant pour un régime qui parvenait désormais à ancrer dans le temps sa légitimité. La célèbre cuirasse de la statue de Prima Porta exalte la *uirtus* augustéenne et met en image la remise des enseignes, tout comme le programme du *forum Augustum*, qui est achevé en 2 av. J.-C., avec en son sein le temple de Mars Vltor destiné à refermer le temps de la vengeance et à accomplir les *uota* contre les césaricides et les Parthes, associés en deux temps après la bataille de Philippes puis l'accord diplomatique de 20[25].

Le cas de la campagne parthique conduite par Lucius Verus, sous les auspices de son frère adoptif Marc Aurèle, est autrement plus riche pour notre propos ; parce qu'il est l'enjeu d'une réécriture de la geste impériale à front renversé de la part de Fronton, *monumentum* littéraire qui me retiendra. C'est en effet un Lucius Verus, meilleur prince que Trajan, qui se dégage de la lecture des *Principia historiae*[26]. On notera dans ce texte, suivant notre perspective, les réflexions portant sur les ambassades porteuses de paix, la mise en valeur d'une juste guerre face à celle menée en dépit des demandes de paix réitérées. Sont ainsi successivement mentionnés, dans le récit de Fronton, Crassus, Antoine, Trajan, puis la situation présente sous Marc Aurèle et Lucius Verus. Les paragraphes 16, 17 et 18 des *Principia historiae*[27] livrent une expression rhétorique de l'image du prince

---

[25] Je renvoie, pour une lecture judicieuse des sources littéraires et artistiques du règne d'Auguste, à K. GALINSKY, *Augustan Culture. An Interpretive Introduction*, Princeton, 1996 et P. ZANKER, *The Power of Images in the Age of Augustus*, Ann Arbor, 1990[2] [1988] (Jerome Lectures 16, éd. angl. de *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich, 1987).

[26] Une seule référence suffira dans ce contexte : N. MÉTHY, « Une critique de l'*optimus princeps*. Trajan dans les *Principia historiae* de Fronton », *Museum Helveticum*, 60 (2003), p. 105-123.

[27] Fronto, *Principia historiae*, (cf. M. CORNELIUS FRONTO, *Epistulae*, éd. M. P. J. VAN DEN HOUT, Stuttgart, Teubner, 1988[2]) 16. *<…> Lucius consiliorum sollertia longe esse Traiano senior <…> recte res gesta : paucis ante diebus L<uciu>s ad Vologaesum litteras ultro dederat, bellum, si uellet, condicionibus poneret. Dum oblatam pacem spernit barbarus, male mulcatus*

dans un registre traditionnel de la *statio principis*. Il en va ainsi du vocabulaire de la *pax* et du *bellum*, dans un genre littéraire qui se veut une narration *(res gestae)* de la guerre parthique de Verus, essai préparatoire à un ouvrage de plus grande envergure. Les relations entre belligérants s'expriment sous la forme d'échanges de lettres *(litteras ad Vologaesum)* et d'ambassades *(Parthorum legatos)*. On relève la reprise d'une figure entrevue dans les *Res gestae diui Augusti*, celle du *rex supplicis* (32, 1), à propos de l'épisode de Parthamasirus, placé en 113 sur le trône d'Arménie par le parthe Chosroès. Il n'a pas été reconnu par Trajan, ce qui a déclenché la guerre : une entrevue à Elegia en 114 met en scène la figure du roi suppliant, remettant sa couronne aux pieds de Trajan, avec l'espoir déçu d'une reconnaissance comme vassal, roi client. Le refus de Trajan, puis le renvoi du roi, enfin l'insolence réelle ou supposée de Parthamasirus fournissent le prétexte à l'élimination de ce dernier[28]. J'insiste sur la construction rhétorique d'un portrait louangeur de Lucius Verus, notamment au paragraphe 18 qui célèbre sa réputation de justice et de clémence *(Iustitiae quoque et clementiae fama apud barbaros sancta de Lucio)*, relayée par un jugement critique à l'égard de l'attitude de Trajan. Il en ressort que le bon prince est celui qui est soucieux de la *salus* de ses soldats et non d'une vaine gloire qui ne fait pas le vrai *Imperator Caesar Augustus*.

D'un bon prince l'autre.

Lucius Verus est meilleur que Trajan, dans ce portrait fort orienté de Fronton, tandis que l'auteur de l'*Histoire Auguste*, désireux de noircir le plus possible la mémoire de Gallien, présente le *rex Palmyrenorum* Odénath comme un *imperator*

---

est. 17. *Ea re dilucide patet, quanta Lucio cura insita sit militum salutis, qui gloriae suae dispendio redimere cupiuerit pacem incruentam. Traiano suam potiorem gloriam in sanguine militum futuram de ceteris eius studiis multi coniectant ; nam saepe Parthorum legatos pacem precanteis dismisisse inritos.* 18. *Iustitiae quoque et clementiae fama apud barbaros sancta de Lucio ; Traianus non omnibus aeque purgatus. Regnum fortunasque suas in fidem Luci contulisse neminem paenituit ; Traiano caedes Parthamasiri regis sup<p>licis haud satis excusata. Tametsi ultro ille uim coeptans tumultu orto merito interfectus est, meliore tamen Romanorum fama impune supplex abisset quam iure supplicium luisset, namque talium facinorum causa facti latet, factum spectatur, longeque praestat secundo gentium rumore iniuriam neglegere quam aduerso uindicare.*

[28] Nous disposons de deux récits concordants : Cass. Dio, LXVIII, 17-20 (Xiphilin) et Eutr., VIII, 3, 1.

optimus dont il évoque la *maiestas*[29]. D'un contexte l'autre, le *bellum Persis* a eu raison des prétentions à la victoire perpétuelle de Rome. Valérien a été défait et capturé et les conséquences pour Rome dans les années 260-264 (quand Gallien et Saturninus ont revêtu le consulat[30]) sont nombreuses. Le jugement du biographe est sans appel pour le fils de Valérien, le *monumentum* magistral du roi des Rois venant en écho à ce renversement des valeurs du principat. Les *Res gestae diui Saporis* affirment la fragilité de Rome, la cité impériale étant la victime d'un prince ainsi décrit, dans un portrait qui prend sens dans le contexte de la fin du IVe siècle : « en un moment où Gallien restait inactif ou bien se livrait à la débauche ou à des enfantillages et des bouffonneries »[31].

---

[29] SHA, *Val.*, IV, 2-4 (éd. et trad. d'A. CHASTAGNOL, collection Bouquins, Paris, 1994) : *Sed Valeriano apud Persas consenescente Odenatus Palmyrenus collecto exercitu rem Romanam prope in pristinum statum reddidit.* 3. *Cepit regis thesauros, cepit etiam, quas thesauris cariores habent reges Parthici, concubinas.* 4. *Quare magis reformidans Romanos duces Sapor timore Ballistae atque Odenati in regnum suum ocius se recepit. Atque hic interim finis belli fuit Persici.* SHA, *Gall.*, X, 1-8 : *Gallieno et Saturnino conss. Odenatus rex Palmyrenorum optinuit* ***totius orientis imperium****, idcirco praecipue, quod se fortibus factis* ***dignum tantae maiestatis*** *infulis declarauit, Gallieno aut nullas aut luxuriosas aut ineptas et ridiculas res agente.* 2. *Denique statim bellum Persis in uindictam Valeriani, quam eius filius neglegebat, indixit.* 3. *Nisibin et Carras statim occupat tradentibus sese Nisibenis atque Carrenis et increpantibus Gallienum.* 4. *Nec defuit tamen reuerentia Odenati circa Gallienum ; nam captos satrapas insultandi prope gratia et ostentandi sui ad eum misit. (…)* 6. *Odenatus autem ad Ctesifontem Parthorum multitudinem obsedit uastatisque circum omnibus locis innumeros homines interemit.* 7. *Sed cum satrapae omnes ex omnibus regionibus illuc defensionis communis gratia conuolassent, fuerunt longa et uaria proelia, longior tamen Romana uictoria.* 8. *Et cum nihil aliud ageret nisi ut Valerianum Odenatus liberaret, instabat cottidie, ac locorum difficultatibus in alieno solo* ***imperator optimus*** *laborabat.*

[30] SHA, *Gall.*, 10, 1.

[31] Dans la traduction d'A. CHASTAGNOL. À propos du *monumentum* perse, on se reportera à une mise au point récente avec la bibliographie, Ph. HUYSE et X. LORIOT, « Commentaire à deux voix de l'inscription dite des *Res gestae diui Saporis* », dans *La « crise » de l'empire romain de Marc Aurèle à Constantin*, éd. M.-H. QUET, Paris, 2006, p. 307-344. Sur le contexte des guerres persiques aux IIIe et IVe siècles, M. H. DODGEON et S. N. C. LIEU, *The Roman Eastern Frontier and the Persian Wars AD 226-363. A Documentary History*, Londres, 1994².

Regards croisés sur l'empire et les « autres »

De quelques constructions identitaires ; légat, légation et principat.

Le contrôle de l'*imperium*, puis toutes les formes de sa délégation, sont au cœur de la pratique du pouvoir dans la Rome impériale, de la construction d'un espace provincial et des rapports entretenus avec les peuples au-delà du *limes*[32]. *Principes*, *adiutores imperii*, *legati* ou *rectores Orientis* sont les acteurs de ces processus de contrôle du pouvoir et des territoires de l'*Imperium Romanum* qui, au-delà, permettent de structurer ce que nous pouvons nommer une « diplomatie » dans la Rome des premiers siècles de notre ère. Th. Mommsen rappelait dans les quelques pages que nous évoquions en ouverture de cet essai l'enjeu du contrôle exclusif de la déclaration de guerre pour les détenteurs de l'*imperium* à Rome, en citant pour l'époque impériale les données du *Digeste*, qui partent d'une loi Julienne afin de définir le pouvoir du *princeps* en matière de déclaration de guerre[33]. L'incise concernant l'étendue des pouvoirs de l'empereur se rapportait à la peine capitale et à son usage, en partant d'une référence aux lois des XII Tables.

Le legs augustéen s'avère essentiel pour notre propos. Il y va de ce que Claude Nicolet a justement défini comme l'inventaire du monde, de son exploration à sa conquête puis son administration. En cette matière, le premier empereur s'est attaché à confier à ses *adiutores imperii*, qu'il s'agisse d'Agrippa, de Tibère ou de Caius et Lucius Césars, des missions qui sont à la source des pratiques collégiales du pouvoir impérial des trois

---

[32] Je renvoie de nouveau à ma réflexion sur les façons romaines de penser la limite et aux références bibliographiques sur les dimensions *urbi et orbi* de cette approche structurante de l'espace et du pouvoir : S. BENOIST, « Penser la limite », *op. cit.*, n. 19. On peut partir des liens entre espace urbain et conception du pouvoir à Rome et citer les recherches de J.-L. FERRARY, « Les pouvoirs d'Auguste : l'affranchissement de la limite du pomérium », dans *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, éd. N. BELAYCHE, Rennes, 2001, p. 9-22 et « À propos des pouvoirs d'Auguste », *CCGG*, XII (2001), p. 101-154, qui traitent des conceptions et pratiques augustéennes ; puis, concernant les dimensions impériales de cette approche, extraire deux études d'un volume fort riche : L. DE BLOIS, « The World a City : Cassius Dio's view of the Roman Empire », dans *L'ecumenismo politico nella coscienza dell'occidente*, éd. L. AIGNER FORESTI, A. BARZANÒ *et al.*, Rome, 1998, p. 359-370 et E. LO CASSIO, « Impero e confini nell' età del principato », *ibid*., p. 333-347.

[33] *Dig.*, XLVIII, 4, 3 : *Ad legem Iuliam maiestatis* ; Marcellus, *lib*., 14 : *Institutionum* : *eadem lege tenetur, et qui iniussu principis bellum gesserit.*

premiers siècles, voire du sens profond de la réforme tétrarchique de Dioclétien. On trouve de même, dans les *Res gestae*[34], une conception de l'extension de l'empire qui pose d'emblée le problème d'un État, partagé entre une prétention à l'extension sans limite *(imperium sine fine)* et un conseil qu'Auguste est censé avoir prodigué à son successeur Tibère afin de veiller à limiter toute ambition territoriale, l'empire étant réputé délimité par les territoires de ses conquêtes ultimes, les frontières des autres empires, la présence des peuples barbares[35]. L'empire romain est ainsi borné par des *gentes* qui ne dépendent pas de cet *imperium nostrum* (ou ἡγεμονία) décrit par nos sources et se trouvent donc au-delà du *limes*, tandis que les territoires qui se trouvent en-deçà de ces limites sont sous le contrôle direct de Rome (sous la forme de *prouinciae*) ou bien subordonnés à des rois-clients. De la sorte, l'empire parthe joue à l'est le rôle d'une frontière politique tout autant qu'identitaire, ce qui n'empêche nullement les aspirations récurrentes à la conquête que nous évoquions précédemment et finalement donne corps à cette prétention à l'*imperium sine fine* dont l'*Énéide* de Virgile[36] s'est fait l'écho à l'époque augustéenne, œuvre qui est nourrie par les situations contemporaines consécutives à la victoire d'Actium et véhicule les ambitions augustéennes d'un empire en paix et pacificateur, parce que triomphant.

Le fonctionnement de ce vaste ensemble, théorisé sur les plans géographique et administratif dès les premières décennies du *nouus status*, se fonde sur les pratiques de la délégation, que nous avons abordées, dans une recherche complémentaire, sous la forme d'un inventaire épigraphique des emplois, dans les cursus, du terme *legatus* qui s'accompagnent de la mention nominale d'un prince, expression concrète de la *legatio*, en tant que lien personnel entre le *princeps* et son *legatus*[37]. On peut faire un relevé des missions, voyages, guerres et légations diplomatiques entrepris par les *adiutores* et membres de la *domus* impériale – que l'on nommera précisément *Augusti* sous Auguste puis

---

[34] *RGDA*, 26, 1 : *omnium prou[inciarum] populi Romani quibus finitimae fuerunt gentes quae non p[arerent imperio nos]tro fines auxi.*

[35] Cass. Dio, LVI, 33, 5 et Tac., *Ann.*, I, 11, 4 *(intra terminos imperii)* et *Agr.*, XIII, 2, rapportent les conseils augustéens à Tibère. Pour deux références au sein d'une même recherche collective : Fr. SALERNO, « Il problema giuridico delle frontiere » et R. TALBERT, « "Ubique fines". Boundaries within the Roman Empire », dans *Caesarodunum*, 39 (2005), p. 41-51 et 93-101.

[36] Verg., *Aen.*, I, 278.

[37] S. BENOIST, « *Princeps* et *legati*, de la conception impériale de la délégation de pouvoir », *loc.cit.*, n. 1.

Augusta au-delà. La période fondatrice du principat, durant les deux premiers règnes, met en avant l'action d'Agrippa, des deux fils de Livie, Drusus et Tibère, des fils d'Agrippa et Julie, Caius et Lucius, enfin des fils adoptif et naturel de Tibère, Germanicus et Drusus le Jeune. Les uns et les autres voyagent dans l'empire, conduisent des missions d'exploration ou d'inventaire, des ambassades et se retrouvent à la tête des armées pour conduire, au nom des princes, Auguste puis Tibère, des guerres, le plus souvent défensives, sinon de véritable conquête[38]. On peut pour la suite mentionner, aux côtés de leur père ou frère adoptif, l'action d'un Titus, chargé par le nouveau *princeps* d'achever la guerre juive, ou d'un Lucius Verus, menant les légions à la victoire contre les Parthes. J'ai déjà évoqué un collège impérial, exemplaire à plus d'un titre, témoignant d'une politique extérieure de l'empire sur la frontière orientale : il s'agit de Septime Sévère et de Caracalla, avec la symbolique très forte de cette association du père et du fils au moment de la commémoration de la victoire parthique. J'ai relevé et étudié, notamment dans *Rome, le prince et la Cité*, la pratique des *cognomina deuictarum gentium*, octroi de titres de victoires qui dresse l'état des lieux des campagnes militaires des princes et permet de cartographier les conceptions romaines de ce que nous pourrions nommer « l'altérité incluse », des *gentes* dont certaines dénominations sont employées pour la première fois dans le bilan politique d'Auguste, comme si le témoignage de l'existence de peuples, en relation avec le pouvoir impérial, apportait une valeur supplémentaire à l'action du prince, tout comme d'ailleurs la présentation dans l'arène de l'amphithéâtre d'animaux exotiques, jusqu'alors inconnus, lors de l'*editio* de *ludi* par l'empereur lui-même[39]. Trajan et Lucius Verus

---

[38] On peut se reporter aux données collectées par D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle*, *op. cit.*, n. 3. Je citerai par exemple les voyages d'Agrippa, en Orient (23-22), en Gaule et Espagne (juin 20-début 18) et de nouveau en Orient (17-13) ; les légations de Drusus en Gaule et sur le Rhin (guerre en Rétie en 15 ; sur le Rhin, en 13-12) ; les différentes missions de Tibère (pour la restitution des enseignes en 20, sous la forme d'une possible légation ; en Gaule, en 16 et 15 ; en Pannonie et Dalmatie, en 12-9) ; celle de Caius pour le règlement de la question d'Arménie en 2 ; les campagnes de Germanicus, en 7-9 en Illyrie (?), en 11 en Germanie (?), en 13 de nouveau en Germanie ; enfin, la célèbre et funeste mission en Orient en 18-19 ; quant à Drusus, il se trouve en Pannonie en 14, lors du soulèvement des légions, à l'avènement de son père.

[39] Cf. S. BENOIST, *Rome, le prince et la Cité*, *op. cit.*, n. 23, chapitre 6, et dans une étude à paraître sur les pratiques de la titulature impériale, « De qui César est-il le nom ? ». Pour un commentaire en ce sens des premiers emplois de certains noms de *gentes* dans les *Res gestae*, cf. A. E. COOLEY, *Res Gestae Divi Augusti*, *op. cit.*, n. 6, *ad loc.* et plus généralement les remarques pertinentes de

portent le *cognomen* de *parthicus* par-delà leur mort et divinisation, comme marque d'une action politique à jamais digne de *memoria*. Ce même Lucius Verus, en compagnie de Marc Aurèle, mais également Septime Sévère et Caracalla, ou bien Gallien, pour reprendre des exemples évoqués précédemment, déclinent ce titre au superlatif et inaugurent une inflation des expressions laudatrices en usage dans les titulatures, en étant *Parthicus maximus*. Face à ce même empire, qui joue à cet égard pour l'*Imperium Romanum* le rôle de marqueur identitaire sur une très longue durée, c'est la formule de *Persicus maximus* qui s'impose au IIIe siècle, de Philippe l'Arabe à Constantin[40].

Les leçons de ce IIIe siècle nous permettent de conclure ce parcours d'une approche de l'empire de Rome, étroitement liée au destin des campagnes militaires et actions diplomatiques au-delà de ses frontières. Nous pouvons évoquer pour ce faire certains défenseurs de la *romanitas* qui illustrent parfaitement la complexité d'une définition évolutive de l'empire et de ses valeurs, qui sont portées et défendues par des hommes originaires des confins de ce territoire impérial. Les cas du frère de Philippe l'Arabe, C. Iulius Priscus, et du prince de Palmyre, Odénath, me semblent très éclairants. Le premier, en tant que préfet du prétoire de son frère, est dénommé par certaines inscriptions *rector Orientis*, marquant un ressort administratif étendu placé sous son contrôle et la conduite des armées protégeant l'empire face aux Perses sassanides[41]. Le second, aux pires moments pour

---

C. NICOLET, *L'inventaire du monde*, *op. cit.*, n. 19. Une lecture suivie de l'*Histoire Auguste* permet de relever les emplois des ethniques de nations, le plus souvent liés à des contextes du IVe siècle, et les descriptions très peu réalistes de *spectacula* qui mentionnent de nombreux animaux exotiques ; je cite deux exemples de traitement des sources dans cette perspective : A. CHASTAGNOL, « La signification géographique et ethnique des mots *Germani* et *Germania* dans les sources latines », *Ktèma*, 9 (1984), p. 97-101 = *Aspects de l'Antiquité tardive. Scripta varia II*, Rome, 1994, p. 275-282 et E. W. MERTEN, *Zwei Herrscherfeste in der Historia Augusta. Untersuchungen zu den pompae des Kaiser Gallienus und Aurelianus*, Bonn, 1968.

[40] Je rappelle le bilan des emplois évoqués : *PARTHICVS* : Trajan et Lucius Verus [à titre posthume : *Divus Traianus Particus*, *Divus Lucius Verus Parthicus*] & *PARTHICVS MAXIMVS* : Lucius Verus et Marc Aurèle, Septime Sévère, Caracalla, Macrin (?), Maximin le Thrace et Maxime (?), Philippe l'Arabe, Gallien, Claude II, Aurélien et Probus (?) ; *PERSICVS MAXIMVS* : Philippe l'Arabe, Gallien, Aurélien, Probus (?), Carus, Carin, Numérien, Dioclétien, Maximien, Constance Chlore, Galère, Maximin Daia (?) et Constantin.

[41] Par exemple, *CIL*, III, 14149[5] (*ILS*, 9055), Philadelphia, Arabie : *C(aio) Iulio Prisco, u(iro) (e)m(inentissimo), fratri et patruo d(ominorum) n(ostrorum) Philipporum Aug(ustorum), et praef(ectus) praet(orio), rectorique Orientis*. Cf.

l'*imperium Romanum*, après la défaite et la capture de Valérien, assume un *imperium totius Orientis* qui ne s'apparente nullement à cette date, sous le règne de Gallien, à une quelconque usurpation, mais représente une forme de délégation suppléant à un certain vide institutionnel et aux tentatives bien réelles d'usurpation. J'ai tenté d'analyser certains formulaires et les apports de la documentation papyrologique, découverte dans les années 1990, en termes de délégation de pouvoir et dans la continuité des pratiques traditionnelles des *ornamenta*[42]. On pourrait s'interroger, dans cette perspective, sur ce que révèlent certaines figures de représentation des adversaires de l'*imperium*, par exemple le monument à la gloire de Sapor, déjà évoqué précédemment, ou bien toute galerie de portraits faisant référence aux « princes du monde » !

Tout ceci conduit à nous interroger en définitive sur le langage de « l'empire » que nous sommes amenés à employer. En effet, de quel langage de l'empire pouvons-nous parler, pour suivre la réflexion de John Richardson, sinon de celui de l'*imperium* et de la *legatio* ? C'est bien de ces fondements du pouvoir, matrice du gouvernement du monde, qu'il nous faut partir, ce qui revient à mettre en avant les formes de la relation aux autres qui y sont pratiquées. En ce sens, nous n'avons fait, pour parler de l'empire et des autres et d'une certaine idée de la diplomatie impériale, que partir des figures juridiques et rhétoriques d'une idée d'empire (la polysémie du terme *imperium*) qui s'est construite en partie par les armes, mais fut prolongée par la citoyenneté, les pratiques cultuelles (en

---

CP [H.-G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960], 324a ; en citant de même le témoignage de ZOS., I, 19, 2. Avec l'apport de la documentation papyrologique, *P. Euphrates 1*, ll. 1-3 : « Sous le consulat de l'empereur César Marcus Julius Philippus Auguste et de Messius Tittianus, le 5 avant les calendes de septembre, l'an 293, le 28 du mois de Lôos [28 août 245], à Antioche, colonie et métropole, aux thermes d'Hadrien. À Julius Priscus, perfectissime préfet de Mésopotamie, exerçant le gouvernement consulaire… » (trad. Feissel-Gascou). Cf. D. FEISSEL et J. GASCOU, « Documents d'archives romains inédits du Moyen Euphrate (IIIe siècle après J.-C.) », *CRAI*, 133/3 (1989), p. 535-561 et « Documents d'archives romains inédits du Moyen Euphrate (IIIe siècle après J.-C.) », *JS*, (janvier-juin 1995), p. 65-119.

[42] S. BENOIST, « Le prince et la société romaine d'empire au IIIe siècle : le cas des *ornamenta* », *CCGG*, XI (2000), p. 309-329. À propos de la titulature d'Odénath, je renvoie à l'interprétation de D. POTTER, « Palmyra and Rome: Odaenathus' Titulature and the Use of the *Imperium Maius* », *ZPE*, 113 (1996), p. 271-285 ; *contra*, S. SWAIN, « Greek into Palmyrene : Odaenathus as 'corrector totius orientis' », *ZPE*, 99 (1993), p. 157-164.

particulier le culte dit « impérial ») et une certaine idée de la romanité, qui s'est diffusée en relation étroite avec la représentation, sous toutes ses formes, en mots et en images, de la personne impériale.

ÊTRE AMBASSADEUR, UNE MISSION À HAUTS RISQUES ?

Agnès BÉRENGER

La fonction d'ambassadeur, comme d'ailleurs un certain nombre d'autres fonctions qui demandaient à leur titulaire d'effectuer des voyages d'une longueur certaine, présentait un nombre important de risques, dont le moindre n'était pas celui de décéder au cours de l'ambassade et de ne jamais revoir sa patrie.

Les Romains étaient d'ailleurs tout à fait conscients de l'existence de dangers de ce type, comme en témoignent certaines mentions dans des inscriptions ou des textes juridiques. Ainsi, dans des décrets des cités grecques pour honorer des concitoyens de retour d'une ambassade, il est parfois fait allusion aux dangers, fatigues et coûts liés à ces missions, comme en témoigne une série d'exemples rassemblés par Christian Habicht[1], le problème pour nous étant que ces dangers sont en général évoqués de manière fort allusive. Ainsi, un décret du koinon d'Asie honore, au Ier siècle av. J.-C., deux frères envoyés en ambassade à Rome, pour avoir affronté au cours de leur mission de nombreux et grands dangers, πολλοὺς καὶ μεγάλους κινδύνους[2]. Le terme κίνδυνος revient fréquemment, mais sans être accompagné de précisions supplémentaires. Certains auteurs évoquent toutefois les fonctions d'ambassadeur en soulignant les contraintes qui s'y rattachent, comme Plutarque qui, parmi les compensations du fait d'être exilé, souligne qu'un exilé ne se trouve pas contraint par sa cité à aller en ambassade à Rome[3]. D'autres inscriptions prennent le soin de préciser que l'ambassadeur a survécu à son voyage, par exemple une inscription votive découverte à Vasada et érigée en remerciement à Athéna par un Isaurien, Aurelius Diomedes, pour être revenu sain et sauf de plusieurs ambassades à Rome[4]. Un

---

[1] C. HABICHT, « Tod auf der Gesandtschaftsreise », *Studi Ellenistici*, 13 (2001), p. 9.

[2] J. REYNOLDS, *Aphrodisias and Rome*, 1982, Londres, p. 26-32, n° 5, l. 17-18.

[3] Plut., *Mor.*, 602 C (= *De exil.*, VIII).

[4] A. S. HALL, « Notes and Inscriptions from Eastern Pisidia », *Anatolian Studies*, 18 (1968), p. 85, n°43 = R. MERKELBACH, J. STAUBER, *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*, vol. III, Munich-Leipzig, 2001, p. 125 (14/16/01).

décret honorifique d'Abdère, en Thrace, récapitule les efforts de deux citoyens de Téos en Ionie, qui ont défendu la cause de la cité d'Abdère devant le Sénat. Le décret précise aussi que ces deux ambassadeurs avaient supporté beaucoup de souffrances physiques et morales[5]. Vers 196 av. J.-C., un décret de Lampsaque, en Asie Mineure, en l'honneur d'Hégésias rappelle que cet ambassadeur avait affronté de nombreux dangers pour sa cité, au cours d'un long voyage qui l'avait d'abord conduit en Grèce auprès de L. Quinctius Flamininus, commandant de la flotte romaine, puis à Massilia, à Rome même et enfin de nouveau en Grèce, à Corinthe[6].

La pénibilité de cette mission[7] peut aussi être postulée par le fait que des dispenses étaient prévues dans les lois municipales : la *lex Irnitana* (datée de la fin du Ier s. ap. J.-C.) prévoit une dispense possible en cas de maladie ou si la personne sollicitée a plus de soixante ans[8], limite d'âge qui est bien attestée ultérieurement par le *Digeste* pour toutes les fonctions municipales. Cette dispense représentait une possibilité, non une obligation, puisque des cas d'ambassadeurs nettement plus âgés sont connus. Ainsi, un citoyen de Stratonicée, Léon, partit en ambassade auprès d'Antonin le Pieux afin de solliciter l'aide impériale pour sa cité ravagée par un séisme, alors qu'il était âgé de plus de soixante-dix ans[9], mais il faut souligner qu'il s'agissait

---

[5] *Syll.* [3], 656 = *IGR*, IV, 1558, l. 20. Cf. L. ROBERT, *BCH*, 59 (1935), p. 507-513 = *Opera Minora Selecta*, I, Amsterdam, 1969, p. 320-326 ; P. HERRMANN, « Zum Beschluss von Abdera aus Teos Syll. 656 », *ZPE*, 7 (1971), p. 72-77 ; A. ERSKINE, « Greek Embassies and the City of Rome », *Classics Ireland*, 1 (1994), p. 47-53 ; J. LINDERSKI, « Ambassadors go to Rome », dans *Les Relations internationales (Actes du Colloque de Strasbourg 15-17 juin 1993)*, éd. É. FRÉZOULS et A. JACQUEMIN, Paris, 1995, p. 474-476 (= J. LINDERSKI, *Roman Questions II. Selected Papers*, HABES, 44, Stuttgart, 2007, p. 57-59) ; F. CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Studi pubblicati dall'Istituto italiano per la storia antica, fasc. 63, Rome, 1997, p. 291-294.

[6] *Syll.* [3], 591 = *I. Lampsakos* (= *IK*, 6), 4. Cf. ERSKINE, « Greek Embassies… », *ibid.*, p. 47-53 ; LINDERSKI, « Ambassadors… », *ibid.*, p. 472-473 (= LINDERSKI, *Roman Questions …*, *ibid.*, p. 56-57).

[7] Cf. T. COREY BRENNAN, « Embassies Gone Wrong : Roman Diplomacy in the Constantinian *Excerpta de Legationibus* », dans *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, éd. C. EILERS, Leyde-Boston, 2009, p. 174-175.

[8] *AE*, 1986, 333, Ch. F et G. Cf. F. JACQUES, *Les Cités de l'Occident romain*, Paris, 1992, p. 156-157.

[9] *CIG*, 2721 = *I. Stratonikeia* (= *IK*, 22, 1), 1029. Cf. L. ROBERT, *BCH*, 102 (1978), p. 401-402 ; G. A. SOURIS, « The Size of the Provincial Embassies to the Emperor under the Principate », *ZPE*, 48 (1982), p. 238 ; C. HABICHT,

là de circonstances exceptionnelles. En revanche, un tout jeune homme pouvait être envoyé en ambassade sans problème particulier, comme l'atteste une épitaphe de *Mediolanum* pour un décurion, C. Valerius Petronianus, mort à vingt-trois ans après avoir accompli cinq ambassades pour sa communauté[10]. Il est d'ailleurs à noter que l'inscription n'établit pas de lien entre décès et ambassade.

En outre, une fois qu'un homme avait accompli une mission en tant qu'ambassadeur, il était déchargé des autres obligations municipales pour une durée de deux ans[11], ce qu'on peut interpréter comme une forme de compensation pour une mission longue et difficile au service de sa communauté. Enfin, des formes d'exemption sont attestées pour des spécialistes tels que des philosophes, rhéteurs, grammairiens et médecins[12].

Parmi les dangers auxquels pouvaient être confrontés les ambassadeurs, l'éventualité d'un décès en cours de mission est bien prise en compte par les juristes, comme l'atteste un passage de Paul qui rapporte une règle selon laquelle les indemnités (*uiaticum*) versées à un ambassadeur par la cité ne devaient pas être remboursées s'il était mort au cours de sa mission[13]. L'examen des sources atteste donc bien que la fonction d'ambassadeur n'était pas considérée comme un honneur sans dangers.

Revenons maintenant sur les différents dangers liés à l'accomplissement d'une mission d'ambassadeur, afin d'examiner

---

« Zum Gesandtschaftsverkehr griechischer Gemeinden mit römischen Instanzen während der Kaiserzeit », *Archaiognosia*, 11 (2001-2002), p. 22.

[10] *CIL*, V, 5894 = *ILS*, 6732 (*Mediolanum*) : *D(is) M(anibus) | C. Valeri | Petroniani | decur(ionis), pontif(icis), sacerd(otis) | iuuen(um) Med(iolaniensium), causidic(i), | quinq(uies) gratuit(o) legation(ibus) urbic(is) | et peregrin(is) pro rep(ublica) sua funct(i), | uixit ann(os) XXIII mens(es) VIIII d(ies) XIIII, | C. Valerius Eutychianus | VIuir Aug(ustalis), pater, | fil(io) incompar(abili) et sibi.*

[11] *Dig*., L, 7, 9, 1 = Paul, *Libro primo responsorum* : *Legatione functis biennii uacatio conceditur*. Cf. F. JACQUES, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, 1984, p. 324, 465-466 ; F. MILLAR, *The Emperor in the Roman World (31 BC – AD 337)*, Londres, 1992 (2e éd.), p. 382-383.

[12] *Dig*., XXVII, 1, 6, 8 = Modestin, *Libro II excus.* Cf. G. W. BOWERSOCK, *Greek Sophists in the Roman Empire*, Oxford, 1969, p. 33 ; plus généralement, JACQUES, *Le privilège…*, *ibid*., p. 635-647.

[13] *Dig*., L, 7, 11, 1 = Paul, *Libro primo sententiarum* : *Si quis in munere legationis, antequam ad patriam reuertetur, decessit, sumptus, qui proficiscenti sunt dati, non restituuntur*. Cf. MILLAR, *Emperor…*, *op. cit*. n. 11, p. 383.

lesquels étaient les plus fréquents, d'après les attestations qu'en donnent les sources antiques, et quels risques effectifs encourait un ambassadeur. Le danger le plus fréquemment mentionné (sans doute parce que le plus grave, le seul irrémédiable, et celui qui marquait le plus les esprits des contemporains) est celui du décès. Dans les faits, ce risque doit être subdivisé en plusieurs sous-catégories, selon les circonstances et les causes des décès.

Les circonstances varient selon le moment de la mission : la mort peut survenir au cours du voyage (soit celui d'aller, soit durant le trajet de retour) ou durant le séjour dans le lieu où l'ambassade attend, parfois longtemps, d'être reçue. Ce lieu est, le plus souvent, la ville de Rome, capitale de l'empire, mais sous l'Empire, les déplacements divers des empereurs, que ce soit pour visiter leur empire ou pour se rendre sur des théâtres d'opérations militaires, pouvaient conduire certaines ambassades à solliciter une audience dans d'autres lieux que Rome.

Si l'on se penche sur la fréquence comparée des attestations, il apparaît nettement que les décès à Rome sont les plus fréquemment attestés. Les sources sur ce point sont essentiellement de deux natures : le décès à Rome d'un ambassadeur est soit mentionné par une source littéraire, soit attesté par une épitaphe, qui peut se trouver à Rome même, ce qui indique qu'il a été enseveli sur place, ou dans sa patrie, ce qui implique que le corps ou les cendres y ont été rapportés, ou bien qu'un cénotaphe a été érigé en son honneur. Ainsi, sous la République, Poseidippos de Stratonicée fut envoyé en ambassade à Rome auprès du Sénat, obtint le succès dans sa mission, mais mourut à Rome. Ensuite son urne funéraire fut transportée à Stratonicée et installée là par la communauté civique[14].

Un certain nombre de cas datant de l'époque impériale ont été rassemblés par Luigi Moretti, corpus non exhaustif, repris plus récemment par Christian Habicht[15]. La plupart des inscriptions ne donnent pas de renseignements très précis, que ce soit sur les causes de la mort ou sur les circonstances de l'ambassade, mais se contentent de préciser que le défunt est mort au cours d'une ambassade à Rome. Tel est le cas de l'épitaphe de Ti. Claudius Pius, décurion de Lyon, qui indique juste que son décès a eu lieu

---

[14] *CIG*, 2725 = *I. Stratonikeia* (= *IK*, 22, 1), 1206, l. 3-6. Cf. HABICHT, « Zum Gesandtschaftsverkehr… », *loc. cit.* n. 9, p. 21-22.

[15] L. MORETTI, « I Greci a Roma », *Op. Inst. Rom. Finl.*, 4 (1989), p. 13 ; HABICHT, « Tod… », *loc. cit.* n. 1, p. 15, n. 31-36.

Romae in legatione[16]. Son âge n'est pas mentionné, mais ses parents, qui sont les dédicants, sont encore vivants. Le même formulaire se rencontre aussi dans l'épitaphe de C. Maximius Iunianus, mort à l'âge de trente ans à Rome, d'une cause non indiquée[17]. Une épitaphe actuellement conservée dans l'*Antiquarium Comunale* du Celio commémore un ambassadeur mort au cours de sa mission et enseveli à Rome par son affranchi Iulius Eucharistus. D'après son *cognomen*, sans doute *Octauus* ou *Batauus*, il pourrait être originaire de Gaule ou des Germanies, où sont attestés ces deux *cognomina*. La paléographie et le formulaire invitent à dater l'inscription du IIe ou du début du IIIe siècle ap. J.-C.[18]. Le formulaire en latin, avec quelques variations minimes, est donc *Romae in legatione defunctus*.

Parfois il est seulement fait mention de la fonction occupée par le défunt au moment de son trépas, *legatus*, πρέσβυς ou πρεσβευτὴς[19], par exemple dans l'épitaphe d'un Thrace, Hédykos, qui avait été envoyé comme ambassadeur par la cité de Phanagoreia en Crimée et était accompagné d'un interprète de la langue sarmate, dénommé Aspourgos. Après sa mort, il fut enseveli dans le troisième colombarium de la *Vigna Codini*, où a

---

[16] *CIL*, XII, 1750 = *ILS*, 7026 (*Valentia*) : *Ti. Claudio Ti. f.* | *Gal(eria) Pio decurioni* | *Luguduni, IIuiralib(us)* | *ornamentis exor*|*nato, Romae in lega*|*tione defuncto,* | *Claudius Spendon* | *et Cestia C.. er…* | *par[entes]* | *filio …*

[17] *CIL*, III, 5031 = *ILS*, 7115 = *ILLPRON*, 308 : *[---] Dripponio Maximo et* | *Iuniae C. f. Bateiae uxori,* | *C. Maximio C. fil. Iuniano* | *decurioni Viruniensium,* | *defuncto Romae in legatione* | *ann(orum) XXX,* | *et Dripponiae Maximi f. Suadrae, ann(orum) XXXVIII*. (Ier-IIe s. ap. J.-C. à Michelsdorf près de Friesach, non loin des ruines de *Virunum*, capitale de la province de Norique). Cf. G. ALFÖLDY, *Noricum*, Londres-Boston, 1974, p. 102 et p. 314, n. 123 ; C. RICCI, « Balcanici e Danubianii a Roma. Attestazioni epigrafiche di abitanti delle province Rezia, Norico, Pannonia, Dacia, Dalmazia, Mesia, Macedonia, Tracia (I-III sec.) », dans *Prosopographica*, éd. L. MROZEWICZ et K. ILSK, Poznan, 1993, p. 150, n°3.

[18] A. MASCI, dans *La collezione epigrafica dell'Antiquarium Comunale del Celio*, éd. G.L. GREGORI, Rome, 2001 (Tituli, 8), p. 230-231, n° 164 = *AE*, 2001, 378 : *[Dis Man(ibus) - ? Iuli Oc ?]*|*taui in legationem* | *officiossam Romae de*|*functi, curante liberto* | *eius Iulio Eucharisto*. Sur les attestations de ces *cognomina*, I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965, p. 74 et 293.

[19] Sur la terminologie employée en grec pour désigner les ambassadeurs, cf. F. GAZZANO, « Presbeis, presbeutai e legati fra il mondo greco e Roma », dans *Acta XII Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae, Barcelona, 3-8 Septembris 2002*, éd. M. MAYER I OLIVÉ, G. BARATTA, A. GUZMÁN ALMAGRO, Barcelone, 2007, p. 575-580. À l'alternance lexicale πρέσβυς ou πρεσβευτὴς dans la désignation en grec des ambassadeurs s'oppose la « multifonctionnalité » du terme *legatus*, le plus employé dans les sources latines pour désigner les ambassadeurs.

été retrouvée l'inscription funéraire à son sujet, mais rien n'est précisé sur les circonstances de sa mort. Il est au reste étonnant qu'un pérégrin ait été enseveli dans un colombarium de la *domus* impériale[20]. Le même cas de figure se retrouve pour L. Cornificius Telemastes, *legatus Bosphoranorum*, qui reçoit à Rome une sépulture de P. Cornelius Serapio, peut-être son père, pour Chrysippos, d'*Augusta* en Cilicie, et pour un anonyme originaire d'Antinoé en Égypte[21]. D'autres cas sont plus douteux, soit parce que la fonction d'ambassadeur a été restituée dans l'inscription, comme pour Hortensius Pedo, venu de Laodicée du Lycos[22], soit parce que la participation du ou des défunts à une ambassade est postulée par certains historiens, mais sans être attestée de manière indubitable dans les sources, comme pour deux défunts venus de Termessos de Pisidie[23].

Les causes du décès, quant à elles, ne sont pratiquement jamais mentionnées. Certains devaient être dus à des causes naturelles. Ainsi, on peut raisonnablement supposer que l'ambassadeur octogénaire Theaidetos, représentant de Rhodes, qui décéda à Rome en 167 av. J.-C. avant la décision finale du Sénat à propos du traité d'alliance que demandaient les Rhodiens, mourut de sa belle mort[24]. Des ambassadeurs ont pu être victimes de circonstances particulières, telles des catastrophes naturelles ou des épidémies. L. Moretti a ainsi proposé de relier à l'épidémie de peste de 166 ap. J.-C. le décès survenu à Rome de deux des trois ambassadeurs de Termessos de Pisidie. Toutefois, outre qu'il n'est pas entièrement sûr que ces trois hommes aient été des ambassadeurs, aucun lien explicite n'est fait, dans l'inscription, entre leur décès et l'épidémie. W. Peek a restitué, dans la lacune du début de la ligne 10, la mention d'un décès dû à la maladie[25],

---

[20] *CIL*, VI, 5207 cf. p. 3417 = *IG*, XIV, 1636 = *IGR*, I, 261 = *IGUR*, II, 567 : Ἤδυκος Εὐόδου / πρεσβευτὴς Φανα/γορειτῶν τῶν κα/τὰ Βοὸς πόρον· / Ἄσπουργος Βιομ/άσου υἱὸς ἑρμηνε/ὺς Σαρματῶν Βω/σπορανός. Cf. RICCI, « Balcanici… », *loc. cit.* n. 17, p. 157, T n°13, et p. 167-168.

[21] *CIL*, VI, 29694 : *P. Cornelius* | *Serapio* | *sibi et L. Cornificio* | *Telemasti*, | *leg(ato) Bosp(h)or[anorum]*. Cf. RICCI, « Balcanici… », *loc. cit.* n. 17, p. 156, T n° 4. Chrysippos : *IGUR*, 1361 : Χρύσιππος / Αὐγουστα/νὸς / πρεσβευτὴς / Κίλιξ. Anonyme : *IGUR*, 1233.

[22] *IGUR*, 1288, l. 3 : [πρέσβυ]ς (restitution de L. Moretti, dans les *IGUR*).

[23] W. PEEK, *GVI*, 1885 = *IGUR*, 1204. L. Moretti, dans les *IGUR*, suppose qu'ils étaient venus à Rome pour une ambassade.

[24] Polyb., XXX, 21, 2 ; Plin., *HN*, VII, 53, 182. Cf. HABICHT, « Tod… », *loc. cit.* n. 1, p. 11.

[25] W. PEEK, *GVI*, 1885 = *IGUR*, 1204, l. 10 : [ὁμοῦ νούσ]οισι καμόντων.

et L. Moretti, qui accepte cette restitution, y voit une allusion à la peste en raison de la jeunesse des deux ambassadeurs et de la durée relativement courte de leur séjour dans l'*Vrbs*. Le survivant, Conon, fit édifier l'épitaphe à ses concitoyens.

Les décès en cours de voyage sont, en revanche, souvent dus à des causes extérieures, qu'il s'agisse d'un naufrage ou d'une attaque par des pirates ou des brigands. Les ambassadeurs n'étaient en effet pas à l'abri d'attaques violentes, et ce même si ils étaient censés bénéficier d'une forme de protection de par leur statut, dans la mesure où leur personne était vue comme inviolable et sacrée. Comme le rappellent de nombreux auteurs, il était considéré comme impie de tuer un ambassadeur[26]. Nous verrons néanmoins que cette protection restait parfois toute théorique.

Les voyages par mer, qui s'avéraient la seule solution pour un grand nombre d'ambassades venant de la partie orientale de la Méditerranée, n'étaient en outre pas dénués de dangers. La navigation était fortement déconseillée entre novembre et mars : c'est la période appelée le *mare clausum*, mer fermée, durant laquelle il est impossible de prévoir les perturbations et la violence des tempêtes. Il était donc périlleux de naviguer en haute mer et seule une navigation côtière était envisageable, mais non une navigation hauturière[27]. Or, selon une *lex Gabinia* dont la date exacte reste objet de débat, le mois de février était censé, sous la République, être le mois réservé aux audiences d'ambassades, ce qui semble contradictoire avec le fait que les voyages par mer étaient particulièrement dangereux à la mauvaise saison[28]. Le plus vraisemblable, si ce calendrier était vraiment respecté, est alors que les ambassadeurs qui devaient être reçus par le Sénat aient effectué leur voyage vers Rome à l'automne,

---

[26] *Dig*., L, 7, 18 = Pomponius, *Libro 37 ad Quintum Mucium* : *Si quis legatum hostium pulsasset, contra ius gentium id commissum esse existimatur, quia sancti habentur legati*. ; Dio Chrys., *Or*., XXXVIII, 18 ; Joseph., *AJ*, XV, 5, 3 (137). Cf. M. COUDRY, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. C. MOATTI, Rome, 2004, p. 555-560 ; A. BASH, *Ambassadors for Christ : An Exploration of Ambassadorial Language in the New Testament*, Tübingen, 1997, p. 53.

[27] Sur les définitions du *mare clausum*, cf. L. CASSON, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1971, p. 270-271 ; *La navigation dans l'Antiquité*, éd. P. POMEY, Aix-en-Provence, 1997, p. 25-26.

[28] R. J. A. TALBERT, *The Senate of Imperial Rome*, Princeton, 1984, p. 208-209.

mais cela aurait impliqué ensuite pour eux un séjour long et coûteux dans la capitale, entre la date de leur arrivée et celle de leur audience[29]. Toutefois, l'étude effectuée pour la période républicaine par Marianne Bonnefond-Coudry de la centaine d'attestations d'audiences datées a montré que les ambassades étaient reçues tout au long de l'année, avec un peu plus d'un tiers en début d'année, un tiers en été et le dernier tiers en automne et en hiver[30]. Le réel impact de la *lex Gabinia* sur les dates de voyage des ambassadeurs reste donc difficile à appréhender en l'état actuel de la documentation, particulièrement pour le Haut-Empire[31]. Les audiences d'ambassades devant le Sénat ont en effet subsisté sous l'Empire, parallèlement à celles devant la personne de l'empereur. Parmi ces audiences devant le Sénat, la plus célèbre est sans doute celle qui vit les représentants des cités d'Asie se présenter sous Tibère afin de voir confirmer leur droit d'asylie[32].

Les attaques de pirates constituaient aussi un risque non négligeable, même si, avec la mainmise progressive de Rome sur l'ensemble du bassin méditerranéen, les routes maritimes étaient devenues plus sûres. Sous la République, en 182 av. J.-C., le bateau qui transportait vers Rome la délégation des exilés spartiates fut assailli en mer par des pirates, qui causèrent la mort d'Arcesilaos et Agesipolis (qui avait été roi de Sparte vers 219), tandis que leurs compagnons réussirent à gagner Rome[33]. Les ambassadeurs représentaient des prises de choix, dans la mesure où ils transportaient souvent des présents de prix ou en rapportaient pour leur cité, une fois leur mission achevée[34]. Leur valeur d'échange en tant qu'otage n'était pas non plus négligeable.

---

[29] G. ZIETHEN, *Gesandte vor Kaiser und Senat. Studien zum römischen Gesandtschaftswesen zwischen 30 v. Chr. und 117 n. Chr.*, St. Katharinen, 1994, p. 142, n. 26.

[30] M. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, Rome, 1989, p. 294-320.

[31] Cf. TALBERT, *The Senate…*, *op. cit.* n. 28, p. 208-209 et 411-425.

[32] Tac., *Ann.*, III, 60-63 ; IV, 14. Cf. TALBERT, *The Senate…*, *op. cit.* n. 28, p. 83, 209, 331, 412.

[33] Polyb., XXIII, 6. Cf. CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie…*, *op. cit.* n. 5, p. 59-60. Sur la piraterie, cf. P. DE SOUZA, *Piracy in the Graeco-Roman World*, Cambridge, 1999.

[34] Sur les gratifications et cadeaux offerts aux ambassadeurs, cf. COUDRY, « Contrôle… », *loc. cit.* n. 26, p. 536, 538-539, 546-547.

Quelques décès au cours du voyage sont attestés par l'épigraphie, sans que la cause exacte de la mort ne soit en général précisée. Ainsi, le Crétois Q. Marcius Insulanus, originaire de Gortyne, est mort à Antioche du Cragos, en Cilicie, alors qu'il participait à une ambassade auprès d'un empereur, et fut inhumé là[35]. Selon Louis Robert, l'empereur en question devait être Trajan, que l'ambassadeur aurait rencontré en 117 ap. J.-C., lors de son voyage de retour après son expédition victorieuse contre les Parthes[36].

Des cas de situations ambiguës, dans lesquelles la cause du décès n'est pas clairement établie, se rencontrent aussi dans nos sources : en 173 av. J.-C., survient la mort des ambassadeurs thébains, Eversa et Callicritès, envoyés à Rome pour dénoncer le traité signé avec la Macédoine par les autres Béotiens. Q. Marcius Philippus affirme qu'ils ont été assassinés et sous-entend que le responsable est le roi Persée de Macédoine[37]. Ce dernier réplique en attribuant leur mort à un naufrage[38] ; or, si Persée a pu ainsi nier être responsable de leur décès, il faut supposer que sa cause exacte n'était pas connue.

Dans d'autres cas, le décès des ambassadeurs est clairement imputé à un responsable qui a voulu les éliminer physiquement. Ainsi, en 57 av. J.-C., Ptolémée Aulète, contraint par l'hostilité des Alexandrins de quitter son royaume, réussit à obtenir du Sénat que Rome le rétablisse sur son trône. Il employa tous les moyens possibles pour empêcher l'ambassade envoyée à Rome par les Alexandrins pour se plaindre de sa conduite de parvenir à ses fins. Quand Ptolémée apprit que l'ambassade, composée d'une centaine de représentants, était en chemin, il envoya des hommes de main pour tendre des pièges aux ambassadeurs et les empêcher ainsi de parvenir à Rome. Selon Dion Cassius, la majorité des ambassadeurs périt ainsi et parmi les survivants, Ptolémée en fit assassiner certains à Rome même, puis fit pression sur les survivants pour qu'ils n'aillent pas rencontrer les magistrats au

---

[35] G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia in 1962 and 1963*, Vienne, 1965, p. 41, n° 44 = *AE*, 1965, 326 = 1967, 522 (Endisegüney, Cilicie).
[36] L. ROBERT, *Documents d'Asie Mineure Méridionale*, Paris, 1966, p. 80-81.
[37] Liv., 42, 40, 7 : *Thebanos legatos, Euersam et Callicritum, uenientis ad nos, quaerere malo, quis interfecerit, quam arguere*. Cf. R. K. SHERK, *Roman Documents from the Greek East*, Baltimore, 1969, n°40 = *Syll.* [3], 643, l. 17-18.
[38] Liv., 42, 41, 5 : *Et Thebanorum, quos naufragio perisse constat (…) mihi reddenda ratio est*. Sur cet épisode, cf. CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie…*, *op. cit*. n. 5, p. 67-68.

sujet de l'affaire pour laquelle on les avait envoyés[39]. La plupart furent donc éliminés pendant le voyage, d'autres à Rome même.

Pourtant, les ambassadeurs semblent avoir voyagé avec une escorte qui devait les garantir contre l'attaque d'un brigand isolé. Dans les *Entretiens* d'Épictète, le philosophe introduit une comparaison avec un voyageur prudent qui, lorsqu'il a entendu dire que la route est infestée de brigands, attend la compagnie d'un ambassadeur, d'un questeur ou d'un proconsul et s'attache à eux pour voyager en toute sécurité[40], notation qui semble impliquer qu'avec son escorte un ambassadeur était quand même nettement plus en sûreté qu'un simple particulier. L'instauration de la *Pax Romana*, même si elle ressortit en partie d'un effet de propagande, a rendu plus sûrs les déplacements à travers l'empire, en limitant la piraterie et le brigandage[41].

Les risques indéniables encourus au cours d'une ambassade pouvaient être démultipliés par certains facteurs « aggravants ». Il fallait tout d'abord compter avec la durée du voyage. Elle est soulignée comme cause du décès pour une ambassade provenant d'Inde envoyée à Auguste, dont il est dit que tous les membres, sauf trois, étaient décédés. L'ambassade rencontra Auguste durant l'hiver 20/19 av. J.-C. à Samos. Nicolas de Damas vit ses trois membres survivants lors du voyage de retour, à Antioche sur l'Oronte, alors que tous les autres étaient décédés en raison de la longueur du voyage[42]. Dion Cassius affirme, pour sa part, que les ambassadeurs offrirent à Auguste des tigres et que l'un des ambassadeurs indiens, Zarmarus, qui désirait mourir, peut-être à cause de son âge avancé, se fit initier aux mystères de Déméter et Koré et se jeta ensuite vivant dans le feu[43]. Pour ce dernier, il ne s'agit donc pas là d'une mort accidentelle imputable à la durée ou aux rigueurs du voyage.

Il semble que certains ambassadeurs n'aient pas hésité à

---

[39] Cass. Dio, XXXIX, 13, 2. Cf. COUDRY, « Contrôle… », *op. cit.* n. 26, p. 533 et 558.

[40] Arr., *Epict. Diss.*, IV, 1, 91 : Ἀκήκοεν ὅτι λῃστεύεται ἡ ὁδὸς. Μόνος οὐ τολμᾷ καθεῖναι, ἀλλὰ περιέμεινεν συνοδίαν ἢ πρεσβευτοῦ ἢ ταμίου ἢ ἀνθυπάτου καὶ προσκατατάξας ἑαυτὸν παρέρχεται ἀσφαλῶς.

[41] Cf. DE SOUZA, *Piracy…*, *op. cit.* n. 33, p. 195-210.

[42] Strabo, XV, 1, 73, C 719 : σωθῆναι δὲ τρεῖς μόνους, οὓς ἰδεῖν φησι, τοὺς δ' ἄλλους ὑπὸ μήκους τῶν ὁδῶν διαφθαρῆναι τὸ πλέον ; cf. H. HALFMANN, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 158, 161.

[43] Cass. Dio, LIV, 9, 8-10. Il est aussi mentionné par Strabo, XV, 1, 73, C 720, mais sous le nom de Zarmanochegas.

suivre l'empereur dans ses déplacements à travers l'empire, plutôt que d'attendre à Rome son retour[44]. Alors qu'il se trouvait à *Tarraco*, dans les années 20 av. J.-C., Auguste reçut une ambassade de Phraates IV de Parthie[45]. Un passage d'Agathias fait allusion au séisme qui ravagea la cité de Tralles, en 27 ou 26 av. J.-C.[46]. Selon cet auteur, un nommé Chaeremon décida alors de se rendre auprès de l'empereur, qui se trouvait chez les Cantabres, pour plaider la cause de sa cité et solliciter la générosité impériale[47]. Ému par sa requête, Auguste désigna sept consulaires parmi les plus nobles et les envoya sur place, avec une grande escorte, pour superviser la reconstruction de la cité. Un autre exemple d'ambassade est particulièrement célèbre en raison de sa durée exceptionnelle, qui se chiffre en années. Dans une inscription d'Éphèse, datée du début du IIIe siècle ap. J.-C., il apparaît clairement que l'ambassadeur mentionné et honoré fut absent de sa patrie presque sans interruption dans les années 209-217 parce qu'il suivit Septime Sévère de Rome jusqu'en Bretagne, et de là Caracalla jusqu'en Germanie supérieure, à Sirmium en Pannonie, à Nicomédie en Bithynie, à Antioche de Syrie et jusqu'en Mésopotamie, jusqu'à ce que Macrin lui accorde finalement une audience[48]. Toutefois il faut souligner que des missions d'une telle durée représentaient vraiment des exceptions et s'expliquent par des circonstances particulières.

À la durée du voyage, parfois particulièrement longue quand l'ambassadeur suit l'empereur dans ses pérégrinations à travers l'empire, il convient d'ajouter celle du séjour dans

---

[44] MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 38-39, et ZIETHEN, *Gesandte…*, *op. cit.* n. 29, p. 144-146, avec d'autres exemples.

[45] Just., *Epit.*, 42, 5, 6-9 ; cf. Cass. Dio, LIII, 33, 1-2.

[46] Agath., II, 17. Cf. F. MILLAR, « The Emperor, the Senate and the Provinces », *JRS*, 56 (1966), p. 163.

[47] La guerre contre les Cantabres eut lieu en 26-25 av. J.-C. ; cf. *Inscr. Ital.* XIII, 1, p. 151, tab. LVIII. Cf. sur ce sujet W. SCHMITTHENNER, « Augustus' spanischer Feldzug und der Kampf um den Prinzipat », *Historia*, 11 (1962), p. 54-66 (= *Augustus*, éd. W. SCHMITTHENNER, Darmstadt, 1969, p. 440-458) ; HALFMANN, *Itinera…*, *op. cit.* n. 42, p. 157 et 159-160 ; MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 422-423. Sur la politique des empereurs à l'égard de cités victimes de séismes, cf. A. BÉRENGER, « Les séismes dans la documentation épigraphique et numismatique sous le Haut-Empire : entre élaboration de la mémoire et reconstruction de l'événement », dans *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, éd. R. FAVIER et A.-M. GRANET-ABISSET, Grenoble, 2005, p. 161-173.

[48] *AE*, 1971, 455 = *SEG*, 17, 505 = *I. Eph.*, III, 802 ; cf. J. et L. ROBERT, *REG*, 71 (1958), p. 305-307, n° 422 ; ZIETHEN, *Gesandte…*, *op. cit.* n. 29, p. 145 ; COREY BRENNAN, « Embassies… », *loc. cit.* n. 7, p. 174-175.

l'attente d'une audience, durée qui pouvait se compter en mois. Sous la République, la longueur de l'attente avant d'être reçu par le Sénat était variable et dépendait du bon vouloir des magistrats qui décidaient quand aurait lieu l'audience. Certains documents font clairement allusion à des pratiques de corruption exercées par les ambassadeurs auprès des consuls afin d'obtenir une audience plus rapidement. Une scholie à Cicéron précise que les ambassades des peuples étrangers envoyées au Sénat recevaient d'ordinaire un tour pour être introduites par les consuls, selon leur influence et parfois l'argent qu'elles versaient[49]. Il y avait donc une liste d'attente, mais des possibilités, tout à fait illicites, de remonter dans cette liste existaient. Nous ne disposons toutefois pas d'exemple de corruption avérée, par le biais du versement d'une somme d'argent, avant la guerre de Jugurtha. En effet, les ambassadeurs envoyés à Rome par Jugurtha avec d'importantes quantités d'or et d'argent en firent bon usage pour récompenser les anciens amis du roi et lui en faire acquérir de nouveaux. Ils réussirent aussi à faire pression sur les magistrats romains et à obtenir que la date de l'audience au cours de laquelle ils seraient confrontés aux représentants d'Adherbal fût repoussée[50]. Pour tenter de limiter ces risques -réels- de corruption, un sénatus-consulte voté en 94 av. J.-C., et renouvelé en 70 ou en 69 à l'occasion d'une ambassade des Crétois, interdit tout prêt à des ambassadeurs étrangers, afin d'éviter tout emprunt sur place de la somme nécessaire pour mener à bien leur entreprise de corruption[51].

Un magistrat pouvait aussi faire traîner les choses volontairement et retarder l'introduction d'une ambassade devant le Sénat. L'explication d'une telle attitude doit en général être recherchée dans les rapports du magistrat en question avec les adversaires de ceux qui avaient envoyé l'ambassade. Ainsi, en 149 av. J.-C., des ambassadeurs envoyés par Prusias de Bithynie se rendirent à Rome pour demander l'arbitrage du Sénat dans une querelle qui opposait Prusias à son propre fils Nicomède (qui complotait contre lui) et Attale II de Pergame. Cependant le

---

[49] Cic., *Pro Plancio* XXXIII : *Schol. Bob.*, p. 158 Stangl : *Nam legationes ab exteris populis missae ad senatum solebant ordinari pro uoluntate consulum. Quas plerumque gratia, nonnumquam et accepta pecunia consules ordinabant ut introduci in senatum possent.* Cf. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat…*, *op. cit.* n. 30, p. 339-340 ; EAD., « Contrôle … », *loc. cit.* n. 26, p. 540-541.

[50] Sall., *Iug.*, 13, 5-9.

[51] Cass. Dio, fr. 111, 3 ; Asc., *Corn.*, p. 57 Clark. Cf. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat…*, *op. cit.* n. 30, p. 343-346 ; CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie…*, *op. cit.* n. 5, p. 163-166.

préteur urbain, afin de favoriser Attale (χαριζόμενος Ἀττάλῳ), laissa traîner l'affaire et ne les introduisit pas tout de suite au Sénat[52]. Inversement, en 167, quand Prusias lui-même se rendit à Rome, le préteur urbain lui proposa une audience le jour même[53], faveur qui s'explique sans doute par la volonté de ménager le roi qui venait rendre hommage à Rome. La durée du séjour à Rome pouvait donc être longue et n'était de toute façon guère prévisible à l'avance. La date de l'audience devant le Sénat n'était probablement fixée, et donc communiquée aux ambassadeurs, que peu de jours avant sa tenue effective.

Sous l'Empire, la majorité des audiences se déroulant devant l'empereur, c'est la décision de ce dernier qui se révélait prépondérante. Ainsi, selon Flavius Josèphe, Tibère aurait retardé de façon délibérée la réception des ambassades, afin de décourager les cités d'en envoyer d'autres par la suite[54]. Inversement, Pline le Jeune souligne, dans le *Panégyrique de Trajan*, que l'empereur avait à cœur de recevoir rapidement en audience les ambassades, se montrant ainsi accessible à tous les sujets de l'empire[55]. En outre, il ne faut pas négliger le rôle du chambellan (*a cubiculo*), qui filtrait les accès à l'empereur et les faveurs qui en découlaient. Ainsi, sous Caligula, son chambellan Hélicon, Grec d'Égypte, retarde et gêne l'audience des Juifs d'Alexandrie en conflit avec les Grecs d'Alexandrie, par solidarité avec cette dernière communauté[56].

Autre facteur qui augmente les risques encourus par un ambassadeur, la multiplication des ambassades accomplies par la même personne est une réalité maintes fois attestée. Il suffit de rappeler le cas, déjà évoqué plus haut, de C. Valerius Petronianus, décurion de *Mediolanum*, mort à vingt-trois ans alors qu'il avait

---

[52] App., *Mith.*, VI, 19. Cf. CANALI DE ROSSI, *Le ambascerie…*, *op. cit.* n. 5, p. 548-549.

[53] Liv., 45, 44, 6 : *Cum praetor senatum ei, si uellet, eo die daturum dixisset (…).* Autre exemple dans Liv., 45, 13, 13, à propos de Masgaba, le fils de Masinissa, en 167 : *aduenienti extemplo senatus datus est*.

[54] Joseph., *AJ*, XVIII, 6, 5 (170-171). Cf. MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 217 et 385.

[55] Plin., *Pan.*, LXXIX, 6-7 : *Videmus ut prouinciarum desideriis, ut singularum etiam ciuitatum precibus occurrat. Nulla in audiendo difficultas, nulla in respondendo mora. Adeunt statim, dimittuntur statim, tandemque principis fores exclusa legationum turba non obsidet*.

[56] Philo, *Leg.*, 166-185. Cf. MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 74 ; ZIETHEN, *Gesandte…*, *op. cit.* n. 29, p. 159-161 ; BASH, *Ambassadors…*, *op. cit.* n. 26, p. 79-80.

déjà accompli cinq ambassades pour sa communauté[57]. On connaît aussi un ambassadeur de Sinope qui se rendit à quatre reprises à Rome, pour une ambassade auprès d'Hadrien et trois auprès d'Antonin le Pieux[58]. De même, L. Nonius Aristodamos fut honoré par la boulé et le peuple de Kos pour avoir participé à de nombreuses ambassades auprès de l'empereur et du sénat, ainsi qu'auprès du proconsul d'Asie[59]. Il est aussi attesté comme ambassadeur dans une inscription de Kos très récemment éditée, qui porte la fin d'une lettre de Claude relative à une ambassade[60]. Une inscription de Rhodes honore un certain Eupolemos qui s'est rendu quatre fois en ambassade auprès d'Auguste[61], activité diplomatique qui s'explique sans doute par la nécessité d'obtenir le pardon d'Auguste après l'attitude de la cité en faveur d'Antoine durant la guerre civile. Plus tardivement, un autre citoyen de Rhodes, T. Flavius Aglochartus, accomplit des ambassades sous les Flaviens auprès des empereurs, mais aussi auprès des proconsuls, des préteurs (sans doute des gouverneurs de rang prétorien) et des procurateurs impériaux en Achaïe, en Asie et en Lycie[62] ; un anonyme est honoré à Kibyra pour avoir accompli plusieurs ambassades, tant auprès des empereurs qu'auprès des gouverneurs[63]. Nicias, venu de Xanthos en Lycie, est mort à Rome alors qu'il y était venu en ambassade pour la troisième fois et fut enseveli là par les soins de l'un de ses concitoyens, Agesilaus, peut-être lui aussi ambassadeur[64]. Toute cette activité diplomatique exercée par les mêmes individus à plusieurs reprises atteste certes la confiance que leur témoignaient leurs

---

[57] *CIL*, V, 5894 = *ILS*, 6732, l. 6-7 (*Mediolanum*) : *quinq(uies) gratuit(o) legation(ibus) urbic(is)* | *et peregrin(is) pro rep(ublica) sua funct(i).*

[58] *AE*, 1916, 120 = 1969/70, 592 = *I. Sinope* (= *IK*, 64), 102 : *Sacerdoti* | *omnium Caesar(um),* | *T. Veturio T. fil. Col(lina)* | *Campestri, auguri, IIIuiro,* | *IIuiro q(uin)q(uennali), IIuiro III paneguri, curator* | *annon(ae), sacerdoti dei Mercuri,* | *conditori patriae, IIII misso legato* | *a colonia in urbem sine uiatico* | *semel quidem ad diuom Hadrianum,* | *III autem ad optimum maximumque* | *bis imp(eratorem) Caesar(em) T. Aelium Hadrianum* | *Antoninum Aug(ustum) Pium,* | *ex d(ecreto) d(ecurionum)* | *uicus COPDVE*.

[59] A. MAIURI, *Nuova silloge epigrafica di Rodi e Cos*, Florence, 1925, p. 165-167, n° 462, l. 13-17.

[60] D. BOSNAKIS, K. HALLOF, « Alte und neue Inschriften aus Kos III », *Chiron*, 38 (2008), p. 218-219, n° 26 = *AE*, 2008, 1319, l. 4.

[61] *SEG*, 39, 752 = *AE*, 1991, 1515.

[62] Ch. HABICHT, « Ein kaiserzeitliches Familiendenkmal aus Lindos », *ZPE*, 84 (1990), p. 113-120, en part. p. 117, l. 9-11 = *SEG*, 40, 668.

[63] T. CORSTEN, T. DREW-BEAR, M. ÖZSAIT, « Forschungen in der Kibyratis », *Epigraphica Anatolica*, 30 (1998), p. 50, n° 2 = *AE*, 1998, 1377.

[64] *IGUR*, 815.

concitoyens, mais multipliait aussi les risques qu'ils encouraient à chaque voyage au service de leur communauté.

Nous avons donc présenté les dangers pour la vie des ambassadeurs inhérents à la mission et aux voyages, plus ou moins longs. Des désagréments et contraintes, certes moins graves, peuvent aussi être recensés rapidement, en premier lieu la question du coût de l'ambassade. En effet, normalement les frais liés au voyage et au séjour étaient pris en charge par la cité, par le biais du versement d'un *uiaticum*, en grec ἐφόδιον[65], mais dans les faits les ambassadeurs étaient soumis à une importante pression sociale visant à leur faire prendre à leur charge ces frais[66]. Ainsi, un décret de Tergeste, sous Antonin le Pieux, honore L. Fabius Severus, un clarissime originaire de la cité, pour avoir soutenu, plaidé et remporté pour la communauté des causes nombreuses et magnifiques devant Antonin, et cela sans le moindre frais pour le trésor local[67]. Une inscription de Kos, déjà évoquée, honore un notable qui a souvent été en ambassade à ses propres frais pour plaider la cause de sa cité à Rome, auprès de l'empereur et du Sénat, et en Asie auprès des gouverneurs[68]. De même, une inscription de Gozo, île située près de Malte, honore un homme parti en ambassade à ses frais devant Hadrien et le Sénat[69], l'expression ici employée étant *legatione gratuita*. Dans les provinces hispaniques sont attestés six cas de personnes ayant entrepris des *legationes gratuitae*[70]. Le notable de Sinope déjà évoqué, T. Veturius Campestris, accomplit ses quatre ambassades

---

[65] Voir par exemple la *lex Irnitana* (*AE*, 1986, 333, Ch. H) ; cf. ZIETHEN, *Gesandte…*, *op. cit*. n. 29, p. 138-140.

[66] T. KOTULA, « Legatio suscepta gratuita », *Meander*, 20 (1965), p. 225-237 ; MILLAR, *Emperor…*, *op. cit*. n. 11, p. 383 ; W. ECK, « Diplomacy as part of the administrative process in the Roman Empire », dans *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, éd. C. EILERS, Leyde-Boston, 2009, p. 199-201 ; sur ce phénomène en Orient, cf. C. HABICHT, « Zum Gesandtschaftsverkehr griechischer Gemeinden mit römischen Instanzen während der Kaiserzeit », *Archaiognosia*, 11 (2001-2002), p. 17-18.

[67] *CIL*, V, 532 = *ILS*, 6680, l. 9-12 : *Nam ita multas et magnificas causas publi|[c]as apu[t] optimum principem Antoninum Aug(ustum) Pium | [a]dseruisse egisse uicisse sine ullo quidem aerari nos|[t]ri inpendio.*

[68] MAIURI, *Nuova…*, *op. cit*. n. 59, n° 462, l. 13-18.

[69] *CIL*, X, 7507 = *ILS*, 6772, l. 5-6 (*Gaulus*) : *item legatione gratuita apud | [Diuum] Hadrianum et apud amplissimum ordinem* | (…).

[70] Cf. M. NAVARRO CABALLERO, « Dépenses publiques des notables des cités en Hispania citerior », *REA*, 99 (1997), p. 109-140.

sans *uiaticum*, *sine uiatico*[71]. P. Aelius Gaios, lui aussi déjà évoqué, a accompli son ambassade à Rome auprès de l'empereur Antonin le Pieux à ses frais (δαπάναις ἰδίαις)[72], tout comme l'anonyme de Kibyra[73]. Dans certains cas, sans doute assez rares, les frais de voyage de l'ambassadeur étaient pris en charge par l'empereur. Ainsi Trajan a-t-il octroyé au sophiste M. Antonius Polemon de Smyrne la liberté de circulation pour les voyages sur terre et sur mer, privilège étendu ensuite par Hadrien à tous les descendants du sophiste[74]. Reste que pour un certain nombre d'ambassadeurs, la pression sociale était telle qu'ils se voyaient pratiquement contraints de financer eux-mêmes les frais de leur voyage et de leur séjour, qui, nous l'avons souligné, pouvait durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

La durée de l'absence était aussi facteur de risques pour les affaires personnelles de l'ambassadeur. Ses adversaires ou ennemis politiques pouvaient en effet profiter de son absence pour intriguer contre lui. Peu d'attestations de ce genre d'affaires sont connues, mais c'est sans doute un cas de ce type qui conduisit Caracalla à adresser, en 212 ap. J.-C., une *subscriptio* à un certain Aemilianus, en réponse à une demande formulée par ce dernier. Aemilianus avait été condamné alors qu'il était absent pour cause d'ambassade auprès de l'empereur et sans avoir pu bénéficier d'un défenseur. Caracalla lui répondit qu'il avait le droit de demander un nouveau jugement[75].

Mentionnons aussi pour mémoire un cas plus anecdotique, qu'on pourrait qualifier de « dommage collatéral », mais qui s'avéra néanmoins gênant pour celui qui le subit : celui d'un envoyé lycien qui fut interrogé par Claude et déchu de sa citoyenneté romaine parce que l'empereur avait constaté qu'il ne pouvait s'exprimer correctement en latin et répondre à la question

---

[71] *AE*, 1916, 120 = 1969/70, 592 = *I. Sinope* (= *IK*, 64), 102, l. 8-9 : *IIII misso legato | a colonia in urbem sine uiatico*.

[72] *IGR*, I, 608 = I. STOIAN, *Inscriptiones Scythiae minoris graecae et latinae*, II, 2, p. 91-92, n° 61, l. 12 (*Tomis*).

[73] CORSTEN, DREW-BEAR, ÖZSAIT, « Forschungen… », *loc. cit.* n. 63 = *AE*, 1998, 1377, l. 3 et 6-7.

[74] Philostr., *VS*, I, 532.

[75] *Cod. Iust.*, II, 53, 1 : *Imp. Antoninus A. Aemiliano. Si propter officium legationis ad me bona fide factae absens et indefensus condemnatus es, instaurationem iudicii iure desideras, ut ex integro defensionibus tuis utaris. Nam eos quoque, qui legationis officio funguntur, in eo priuilegio esse, quo sunt qui rei publicae causa absunt, receptum est*. Cf. MILLAR, *Emperor…*, *op. cit*. n. 11, p. 383.

que l'empereur lui avait posée au cours de l'audience devant le Sénat[76].

Enfin, être de retour sain et sauf dans sa cité ne signifiait pas la fin de tout risque : un ambassadeur pouvait fort bien être accusé de ne pas avoir été efficace auprès de l'empereur, ou bien d'avoir défendu ses propres intérêts au détriment de ceux de sa cité. C'est ce qui fut reproché à Dion Chrysostome, à l'occasion d'une ambassade auprès de Trajan. Il dut s'en défendre en prononçant un discours à Pruse devant l'assemblée du peuple, dans lequel il déclara n'avoir nullement exploité à des fins personnelles l'occasion offerte par la bienveillance du prince, pas même partiellement, pour rétablir sa fortune détruite, et souligna qu'il avait orienté vers Pruse la faveur impériale dans toute la mesure du possible, en protestant vigoureusement de son entier dévouement aux intérêts de sa cité[77]. Les textes juridiques précisent d'ailleurs qu'il était interdit à un ambassadeur de mettre à profit sa mission pour présenter une pétition concernant ses affaires personnelles, sauf si l'empereur l'y autorisait expressément[78].

Malgré les risques inhérents à la fonction d'ambassadeur, les cités et communautés de l'empire n'ont pas renoncé, loin de là, à ce mode de contact avec l'empereur, considéré comme plus efficace que l'envoi d'une lettre. Si Vespasien a essayé de limiter le nombre des ambassadeurs à trois représentants au maximum, on ne sait si cet édit a eu un réel effet[79]. En outre le « discours de Mécène », passage célèbre du livre LII de l'*Histoire romaine* de

---

[76] Cass. Dio, LX, 17, 4. Cf. M. DUBUISSON, « Y a-t-il une politique linguistique romaine? », *Ktèma*, 7 (1982), p. 187-210, en part. p. 189 et 207-208 ; M.-L. FREYBURGER-GALLAND, *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, Paris, 1997, p. 23 et 44 ; B. ROCHETTE, *Le latin dans le monde grec*, Bruxelles, 1997, p. 101-102 et 107 ; C. BRÉLAZ, « Le recours au latin dans les documents officiels émis par les cité d'Asie Mineure », dans *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, éd. F. BIVILLE, J.-C. DECOURT, G. ROUGEMONT, Lyon, 2008, p. 171-172, qui estime que cette mesure de rétorsion s'explique surtout par les troubles civils en Lycie qui avaient conduit à la mort de citoyens romains.

[77] Dio Chrys., *Or.*, XLV, 3.

[78] *Dig.*, L, 7, 16 = Modestin, *Libro septimo regularum* : *Is, qui legatione fungitur, libellum sine permissu principis de aliis suis negotiis dare non potest.*

[79] *Dig.*, L, 7, 5, 6 = Marcien, *Libro duodecimo institutionum* : *Praecipitur autem edicto diui Vespasiani omnibus ciuitatibus, ne plures quam ternos legatos mittant.* Cf. G.A. SOURIS, « The Size… », *loc. cit.* n. 9 ; MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 381-382.

Dion Cassius, dans lequel l'historien retranscrit un débat imaginaire qui se serait déroulé à Rome en 29 av. J.-C. entre Octavien, Agrippa et Mécène, ce dernier s'exprimant en faveur du régime monarchique, montre bien comment, au début du IIIe siècle de notre ère, la pratique des ambassades était encore considérée comme tout à fait commune. Mécène, dans un souci de maintien de l'ordre, préconise de réprimer les manifestations de l'autonomie municipale : les cités ne devraient pas envoyer d'ambassades à l'empereur, mais informer de leurs souhaits le gouverneur de la province, qui les transmettra s'il le juge bon. Dion propose de limiter l'inflation des ambassades, puisque les doléances des cités devraient parvenir à l'empereur par la « voie hiérarchique »[80]. Il s'agit aussi d'éviter que les notables locaux ne soient accablés de charges et qu'ils n'aient à supporter les frais et la fatigue des ambassades. Ces mesures visent clairement à soutenir l'élite municipale, sur laquelle repose l'administration des cités, et le fait qu'elles soient énoncées dans le discours que Dion prête à Mécène prouve que l'historien, qui était aussi un sénateur, était conscient des risques encourus par les ambassadeurs.

Ainsi, la mission d'ambassadeur ne représentait pas un honneur sans risque. Soumis aux aléas du voyage, souvent long, parfois semé d'embûches, un ambassadeur n'était jamais sûr de revenir en vie dans sa patrie. Sa mission lui coûtait du temps, certes, mais aussi de l'argent, puisqu'il était soumis à une pression sociale forte le poussant à prendre en charge les frais inhérents à son déplacement et à son séjour. Enfin, son absence pouvait lui valoir des ennuis à son retour. Si les nombreuses inscriptions en leur honneur soulignent le dévouement de ces hommes aux intérêts de leur patrie, il s'agit là bien évidemment d'un discours convenu, qui met en valeur les lumières de la fonction et non ses ombres. Reste que le pouvoir central était conscient de la vulnérabilité des ambassadeurs et qu'il tenta, sans succès apparemment, de limiter le nombre et l'ampleur de ces missions. Les cités, voyant dans les ambassades le moyen le plus efficace d'avoir accès aux instances dirigeantes, persistèrent dans cette politique, au détriment de leurs concitoyens investis de cette mission souvent ingrate et parfois dangereuse.

---

[80] Cass. Dio, LII, 30, 9. Cf. F. MILLAR, *A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964, p. 106-109 ; U. ESPINOSA RUIZ, *Debate Agrippa-Mecenas en Dion Cassio*, Madrid, 1982, p. 54-55, 110, 377-381, 454-455 ; MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 11, p. 380.

LES AMBASSADEURS DANS L'EMPIRE ROMAIN. LES LÉGATS DES CITÉS ET L'IDÉAL CIVIQUE DE L'AMBASSADE SOUS LE HAUT-EMPIRE[1]

Frédéric HURLET

Il existait une catégorie d'ambassades qu'il ne faut pas manquer de prendre en compte étant donné son importance quantitative et sa fonction centrale dans les modalités de la communication entre le centre du pouvoir et les périphéries : en l'occurrence celle qui avait pour cadre géographique l'espace à l'intérieur de l'Empire romain et qui reliait Rome aux communautés intégrées dans l'Empire, dont les cités. La pratique de la *legatio*, déjà bien connue pour l'époque républicaine[2],

---

[1] Cet article a bénéficié d'une relecture attentive de la part de plusieurs collègues que je tiens à remercier : Filippo Canali De Rossi, qui a notamment attiré mon attention sur le rapprochement à faire entre la *lex Irnitana* et l'inscription de Maronée découverte récemment ; Éric Guerber, dont les commentaires me sont toujours précieux ; Francesca Lamberti, qui m'a apporté une aide utile grâce à sa connaissance approfondie des sources juridiques. Bien entendu, les propos qui suivent n'engagent que moi.

[2] Sur les ambassades à l'époque républicaine, cf. les travaux de F. CANALI DE ROSSI : *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997 ; *Le relazioni diplomatiche di Roma*, vol. I, Rome, 2005 et vol. II, 2007. On consultera aussi M. BONNEFOND-COUDRY, *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prises de décision*, Rome, 1989, *passim* ; M. COUDRY, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers sous la République romaine », dans *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, éd. Cl. MOATTI, Rome, 2004, p. 529-565 ; *Diplomacia y autorrepresentación en la Roma antigua*, éd. E. TORREGARAY PAGOLA et J. SANTOS YANGUAS, Vitoria, 2005 ; J.-L. FERRARY, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans *L'audience : rituels et cadres spatiaux*, éd. J.-P. CAILLET et M. SOT, Paris, 2007, p. 113-122 ; A. BÉRENGER, « Ambassades et ambassadeurs à Rome aux derniers siècles de la République », dans *État et société aux deux derniers siècles de la République romaine. Hommage à François Hinard*, éd. Y. LE BOHEC, Paris, 2010, p. 65-76 ; H.-L. FERNOUX, « Les ambassades civiques des cités de la province d'Asie envoyées à Rome au Ier siècle av. J.-C. : législation romaine et prérogative des cités », dans *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, éd. N. BARRANDON et Fr. KIRBIHLER, Rennes, 2011, p. 77-99. Il faut noter en outre que dans les actes du colloque de bonne tenue publiés récemment par Cl. EILERS, *Diplomats and*

s'adapta sous le principat à la présence à la tête de l'État d'une autorité prééminente, celle du prince et de sa famille. Le passage de la République au principat influa sur le mode de relations entre Rome et les communautés de l'Empire en faisant du prince un lieu de convergence où devaient affluer les demandes diverses des Italiens et des provinciaux[3]. Le propos de cette étude est de chercher à mieux comprendre dans quelle mesure et comment la naissance à Rome d'un pouvoir de type monarchique fit évoluer le fonctionnement de ce qui était une institution indissociable de la cité antique. Sa problématique principale est celle de l'articulation et de la tension entre l'idéal civique de l'ambassade et les inévitables interventions du pouvoir impérial pour réglementer une pratique qui le concernait directement.

L'ambassade auprès du prince : un rituel civique et une priorité

La naissance du principat, loin de freiner l'envoi des ambassades, en multiplia le nombre en offrant une nouvelle occasion de se rendre à Rome et auprès du prince pour rendre hommage à celui-ci et à sa famille pour telle ou telle raison. Un des meilleurs témoignages de cette forme de loyalisme véhiculée par les ambassadeurs est le texte d'un décret adopté par la colonie de Pise sur les honneurs funéraires à rendre à la mémoire de Caius César[4]. Ce document épigraphique montre que la pratique de l'ambassade était pleinement intégrée à la vie civique au point de

---

Diplomacy in the Roman World, Leyde-Boston, 2009, la majorité des articles a porté sur l'époque républicaine.

[3] C'est le thème de l'impact de la monarchie, déjà bien traité par F. MILLAR, qui a montré que le passage de la République à l'Empire était moins une révolution politique qu'une « révolution de la conscience » et qui cite le passage de Strabo, X, 5, 3 rappelant qu'en 29 av. J.-C., soit deux années après Actium, un ambassadeur originaire de la petite île égéenne de Gyaros décida de se rendre auprès d'Auguste alors à Corinthe pour lui demander un allègement du tribut payé par sa cité (F. MILLAR, « State and Subject : the Impact of Monarchy », dans *Caesar Augustus, Seven Aspects*, éd. F. MILLAR et E. SEGAL, Oxford, p. 37-60 = *Rome, the Greek World, and the East*. Volume 1. *The Roman Republic and the Augustan Revolution*, éd. H. M. COTTON, G. M. ROGERS, Chapel Hill-Londres, 2002, p. 292-313). C'est ce qui explique en particulier que devinrent un lieu de convergence non seulement la personne même du prince, mais aussi son image, diffusée à travers tout l'Empire.

[4] *CIL*, XI, 1421 = *ILS*, 140 = E-J, 69 = *Inscr. It.*, VII, 1, 7 = *AE*, 1991, 21 = A. R. MAROTTA D'AGATA, *Decreta Pisana, Edizione critica, traduzione e commento*, Pise, 1980.

former une priorité pour la cité de Pise, mais aussi qu'elle était conditionnée par les événements, heureux et malheureux, touchant la famille impériale. L'envoi de *legati* de Pise à Rome auprès d'Auguste fut la conséquence du deuil dans lequel cette cité avait été plongée à l'annonce de la mort de Caius César, le fils adoptif du prince décédé en Orient le 21 février 4 ap. J.-C. Cette décision fut prise dans un contexte particulier dominé par de fortes tensions politiques. On sait qu'à la suite de luttes électorales, la colonie de Pise avait été paralysée au début de l'année 4 ap. J.-C. par l'absence de magistrats. En conséquence se forma une assemblée qui ne pouvait être qu'informelle et qui réunit les décurions et les citoyens de la colonie le 2 avril dès le moment où la cité fut mise au courant du décès de celui qui était considéré comme le successeur désigné[5]. Le décret qui en résulta précise, après avoir rappelé les hauts faits de Caius César et lui avoir décerné des honneurs funéraires, qu'on envoya auprès d'Auguste une ambassade pour faire connaître les décisions prises à l'unanimité et justifier en même temps les conditions locales extraordinaires dans lesquelles furent prises ces mesures. Voici la partie du texte intéressant notre propos :

> … que pendant ce temps, T. Statulenus Iuncus, flamine augustal, pontife mineur des cérémonies sacrées du peuple Romain, soit prié d'indiquer, en justifiant en compagnie d'ambassadeurs le cas de force majeure présent, à l'empereur César Auguste, père de la patrie, pontife suprême, revêtu de la 26e puissance tribunicienne, cette fonction publique et la volonté unanime exprimée par le libelle remis[6].

---

[5] Sur la situation politique troublée à Pise en 4 ap. J.-C., cf. S. SEGENNI, « Problemi elettorali e amministrazione a Pisa alla morte di Gaio Cesare (*CIL*, XI 1421 = *I.I.*, VII 1, 7) », dans Λόγιος ἀνήρ. *Studi di antichità in memoria di Mario Attilio Levi*, éd. P. G. MICHELOTTO, Milan, 2002, p. 379-393 ; S. SEGENNI, « *Pisae* in età augustea. Prassi amministrativa e ideologia imperiale nei *decreta Pisana* », *MEFRA*, 119 (2007), p. 369-373.

[6] L. 42-47 : *interea T. Statulenus Iuncus / fla[me]n Augustalis, pontif(ex) minor publicorum p(opuli) R(omani) sacrorum, rogare/tu[r uti] cum legatis excusata praesenti coloniae necessitate hoc / of[ficiu]m publicum et uoluntatem uniuersorum libello reddito / Im[p(eratori) Ca]esari Augusto, patri patriae, pontif(ici) maxsimo, tribuniciae / po[test(atis)] XXVI indicet*. Sur les ambassades envoyées de Pise à Rome en 2 et 4 ap. J.C., cf. en dernier lieu le commentaire des décrets de Pise par S. SEGENNI, *I decreta Pisana. Autonomia cittadina e ideologia imperiale nella colonia Opsequens Iulia Pisana*, Bari, 2011, p. 75-80.

Il en ressort que dans un contexte politique troublé, la pratique de la *legatio* resta indissociable de la vie civique d'une cité de l'Empire romain. C'est ce qui explique qu'à Pise, la priorité fut donnée à l'envoi auprès d'Auguste d'une ambassade qui fut conduite par un des plus éminents notables locaux et dont l'objet était de faire connaître la liste des honneurs funéraires octroyés à son fils à l'unanimité. En outre, la cité de Pise n'attendit pas pour cela que ce premier vote, informel dans le sens où l'absence de magistrat n'avait pas permis aux décurions de se réunir dans le respect des formes légales et de voter un décret dès le mois d'avril, fût ratifié par l'*ordo* aussitôt après la fin de la vacance du pouvoir à Pise. L'envoi de *legati* en urgence et dans le cadre d'un fonctionnement inhabituel des institutions locales se justifiait ici parce qu'il s'agissait de réagir immédiatement à un événement qui avait touché la dynastie au pouvoir à Rome.

Cet exemple est loin d'être isolé. La documentation montre à quel point le pouvoir impérial ne cessa d'accueillir des ambassadeurs qui se déplacèrent à Rome pour transmettre le texte de décrets félicitant le prince pour tel événement ou commémorant les décès au sein de la famille impériale. Outre la mort de Caius César, chaque décès de membres de la famille impériale donna lieu à un deuil public et à des honneurs funéraires, soit autant d'occasions qui poussèrent les communautés à envoyer des ambassadeurs auprès du prince (ou de son successeur lorsque c'était le dernier qui était décédé) pour lui exprimer leurs condoléances. Un autre décret de Pise voté après le décès à Marseille le 20 août 2 ap. J.-C. de Lucius César, le second fils adoptif d'Auguste, nous apprend ainsi qu'

> *à la première occasion*, des ambassadeurs de notre Sénat iront auprès de l'empereur César Auguste, père de la patrie, pontife suprême, revêtu de la 25e puissance tribunicienne et lui demanderont qu'il permette aux colons Juliens de la colonie *Opsequens Iulia Pisa* de faire et exécuter toutes les clauses de ce décret[7].

[7] *CIL*, XI, 1420, l. 33-37 = *ILS*, 139 = E-J, 68 = *Inscr. It.*, VII, 1, 6 = *AE*, 1991, 21 = A. R. MAROTTA D'AGATA, *Decreta Pisana, Edizione critica, traduzione e commento*, Pise, 1980 : *utique prim[o] / quoque tempore legati ex nostro ordine Imp(eratorem) Caesare(m) Augustum / patrem patriae, pontificem maximum, tribuniciae potestatis XXV / adeant petantque ab eo uti colonis Iuliensibus coloniae Opsequenti / Iuliae Pisanae ex hoc decreto ea om(n)ia facere exsequique permittat*.

Il faut comprendre que deux années avant la mort de Caius, une autre ambassade pisane se rendit à Rome pour remettre à Auguste le texte d'un décret qui rendait des honneurs funéraires à la mémoire du prince décédé en copiant le sénatus-consulte pris précédemment à Rome sur le même sujet[8]. La teneur de ce décret ne laisse aucun doute sur la priorité qui était reconnue à cette opération en utilisant l'expression *primo quoque tempore* (« à la première occasion »).

La circulation des ambassadeurs est également attestée au moment de la mort de Germanicus, le fils de Tibère décédé en 19 ap. J.-C. Connu par la *Tabula Siarensis*, le sénatus-consulte de 19 ap. J.-C. sur les honneurs funéraires à rendre à la mémoire de ce prince de la famille impériale prévoyait également un déplacement de légats de cités entre Rome, l'Italie et les provinces, selon des modalités déterminées et en inversant le sens de la communication : non plus de la périphérie vers le centre, comme on l'observe sur le décret de Pise, mais du centre vers la périphérie. C'est ce que souligne avec clarté un passage du fragment b :

> le Sénat souhaitait et estimait juste … que les consuls publient ce sénatus-consulte sous l'autorité de leur édit et ordonnent que les magistrats et les légats des municipes et des colonies en transmettent une copie aux municipes et aux colonies d'Italie ainsi qu'à celles des colonies qui étaient dans les provinces[9].

Il en ressort que le modèle dominant d'un empereur passif réagissant aux demandes des ambassades tel qu'il a été établi par

---

[8] Cf. à ce sujet Fr. HURLET, « Les modalités de la diffusion et de la réception de l'image et de l'idéologie impériale sous le Haut-Empire en Occident », dans *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain*, éd. M. NAVARRO CABALLERO et J.-M. RODDAZ, Bordeaux-Paris, 2006, p. 57-58.

[9] *Tabula Siarensis*, fr. IIb, l. 21-27 : *item senatum uel/le atque aequom censere … / … uti co(n)su(les) hoc / s(enatus) c(onsultum) sub edicto suo proponerent iuberentque mag(istratus) et legatos municipiorum et coloniar/um descriptum mittere in municipia et colonias Italiae et in eas colonias quae essent in / <p>rouinciis ; eos quoque qui in prouinci<i>s praeessent recte atque ordine facturos si hoc s(enatus) c(onsultum) de/disse<n>t operam ut quam celeberrumo loco figeretur*. Sur ce passage de la *Tabula Siarensis*, cf. J. NELIS-CLÉMENT, « Le gouverneur et la circulation de l'information dans les provinces romaines sous le Haut-Empire », dans *La circulation de l'information dans les États antiques*, éd. L. CAPDETREY et J. NELIS-CLÉMENT, Bordeaux, 2006, p. 141-160, en particulier p. 145-148 et HURLET, « Modalités… », *loc. cit.* n. 8, en particulier p. 55-56.

F. Millar[10], s'il n'est pas pour autant infirmé, doit veiller à ne pas dénier au pouvoir impérial de jouer dans certaines circonstances déterminantes un rôle pro-actif. Nous savons ainsi que des *legati* disposaient à Rome de *stationes* pour y assurer la représentation de leurs cités[11]. Même si les questions liées à cette présence permanente dans l'*Vrbs* ne sont pas encore toutes résolues[12], il est évident que ces ambassadeurs en poste à Rome restaient en toute circonstance prêts à remonter dans leurs cités toute information ou toute décision à l'initiative du pouvoir central. C'est ce qui se produisit en 19 ap. J.-C. à la mort de Germanicus, comme l'indique la *Tabula Siarensis*, mais aussi dans de nombreuses autres circonstances.

Si les décès des membres de la famille impériale étaient assimilés à des événements importants, ils étaient loin de constituer les seules raisons pour lesquelles les cités réagissaient à l'actualité dynastique en envoyant des ambassades. Nous savons ainsi que la cité de Sardes fit parvenir auprès d'Auguste deux ambassadeurs pour remettre au prince un décret de leur cité commémorant la prise de la toge virile par son fils adoptif aîné, Caius César, dans le courant de l'année 5 av. J.-C.[13]. Cet événement était loin d'être négligeable, puisqu'il avait été perçu

---

[10] Il faut d'ailleurs souligner que l'image d'un empereur qui réagit plus qu'il n'agit doit beaucoup dans la monographie de F. Millar à l'évidence qui se dégage des sources faisant référence à la pratique de l'ambassade sous le Haut-Empire romain (F. MILLAR, *Emperor in the Roman World*, Londres, 1977, p. 379 : *If we are to judge by the evidence from Judaea, therefore, the role of the emperor was essentially passive* ; cf. aussi p. 411-425 pour la sous-partie consacrée à la réception des ambassades).

[11] Cf. sur ce sujet J. NÉLIS-CLÉMENT, « Les *stationes* comme espace et transmission du pouvoir », dans *Herrschaftsstrukturen und Herrschaftspraxis*, éd. A. KOLB, Berlin, 2006, p. 271-273 avec les références aux documents épigraphiques.

[12] Par exemple sur le nombre forcément limité des cités provinciales qui avaient une antenne permanente à Rome (une par province ?), sur le statut de ces cités, sur les circonstances qui conduisirent non seulement les légats, mais aussi les magistrats de cités à être présents à Rome en 19 ap. J.-C. à la mort de Germanicus, cf. W. ECK, « Zur Durchsetzung von Anordnung und Entscheidungen in der hohen Kaiserzeit : die administrative Informationsstruktur », dans *Die Verwaltung des römischen Reiches in der hohen Kaiserzeit. Ausgewählte und erweiterte Beiträge*, éd. W. ECK, t. I, Bâle, 1995, p. 66-68 (cet article a fait l'objet d'une version italienne avec quelques modifications bibliographiques : « I sistemi di trasmissione delle comunicazioni d'ufficio in età alto imperiale », dans *Epigrafia e territorio, politica e società. Temi di antichità romane*, IV, éd. M. PANI, Bari, 1996, p. 340-342).

[13] *AE*, 1915, 1 = *IGRR*, IV, 1756 = E-J, 99 = *I. Sardis*, 8.

par une cité de l'Orient grec comme un rite de passage faisant un homme de celui qui était considéré comme le successeur désigné[14]. Mais il laisse surtout entendre pour notre propos que tout événement de plus ou moins grande portée concernant tout membre de la dynastie (avènement[15], octroi d'honneurs, élection à des magistratures ou à des sacerdoces, investiture de pouvoirs, mariages, naissances…) pouvait donner lieu à l'envoi d'ambassadeurs remettant au prince les décrets de félicitations. L'envoi d'ambassades auprès du prince se transforma rapidement en un rituel civique qui exprimait une forme d'allégeance à l'égard du prince. C'est ce que souligne Pline le Jeune dans un passage sur lequel je reviendrai et qui rappelle que Byzance transmettait chaque année à Trajan ses hommages officiels sous la forme d'un décret qu'une ambassade était chargée de remettre au prince[16].

Il y a à ce jour unanimité parmi les spécialistes pour admettre l'importance quantitative des ambassades au sein de l'Empire[17]. La situation documentaire de l'Orient, pour lequel de nombreuses sources témoignent de cette pratique[18], n'est pas comparable avec celle qui prévaut en Occident, où les témoignages sont moins nombreux. W. Eck a mis récemment,

---

[14] L. 9-11 : ἥ τε ἡμετέρα πόλις ἐπὶ τῇ τοσαύτῃ εὐτυχίᾳ τὴν ἡμέραν τὴν ἐκ παιδὸς ἄνδρα τελοῦσαν αὐτὸν ἱερὰν ἔκρινεν εἶναι.

[15] Pour des exemples d'ambassades envoyées par les cités à l'avènement d'un empereur, cf. G. A. SOURIS, « The Size of the Provincial Embassies to the Emperor under the Principate », *ZPE*, 48 (1982), p. 238.

[16] Plin., *Ep*., X, 43-44.

[17] Pline rappelle en ce sens que l'accessibilité du prince à l'égard des ambassadeurs est une des caractéristiques du « bon » empereur (*Pan*., LXXIX, 6-7 ; cf. inversement Joseph., *AJ*, XVIII, 170-171 qui précise que Tibère fut critiqué pour avoir fait traîner en longueur la réception des ambassadeurs). Cf. aussi Plut., *Quaest. Rom.*, XLIII [= *Mor*., 275c] qui précise que la pratique des dépenses pour les ambassadeurs présents à Rome a été abandonnée « du fait de la masse des ambassadeurs qui arrivent » (l'emploi de νῦν indique qu'il fait référence à son époque) ; cf. aussi Cass. Dio, LXVIII, 24, 1-2 ; Joseph., *AJ*, XVII, 342 ; *BJ*, II, 7, 3-17, 1. Sur la fréquence des ambassades auprès du prince, cf. MILLAR, *Emperor*…, *op. cit.* n. 10, p. 375-380. Pour une liste des documents épigraphiques témoignant de l'envoi par les cités d'ambassades à Rome, aussi bien sous la République que sous l'Empire, cf. G. IACOPI, « Legatus », dans *Dizionario epigrafico di antichità romana*, éd. E. DE RUGGIERO, 4, 2, col. 513-525.

[18] Pour une étude très complète et synthétique des ambassades envoyées par les communautés grecques aux autorités romaines à l'époque impériale, cf. C. HABICHT, « Zum Gesandtschaftsverkehr griechischer Gemeinden mit römischen Instanzen während der Kaiserzeit », *Archaiognosia*, 11 (2001/2002), p. 11-28 (avec une liste très utile des ambassades cité par cité, p. 23-27).

avec de bons arguments, cette différence en rapport avec l'utilisation dans les provinces occidentales d'un support en bronze (et non en pierre comme en Orient) qui lui a valu d'être réutilisé après avoir été refondu et donc de disparaître de la mémoire historique[19]. Mais ce qui nous en reste nous laisse aucun doute sur le caractère régulier de cette pratique : il n'y a d'ailleurs aucune raison que les relations entre le pouvoir impérial et l'Occident romain ne soient pas comparables à celles que ce même pouvoir entretenait avec l'Orient romain. Si la pratique de l'ambassade était régulière, elle ne s'est pas pour autant banalisée et n'a jamais été perçue comme une opération secondaire ou de simple routine. C'est ce que rappelle Plutarque lorsqu'il fait des ambassades auprès de l'empereur un des signes distinctifs d'une « carrière politique illustre et brillante » à son époque[20]. On ne s'expliquerait pas autrement pourquoi les cités financèrent des déplacements qui pouvaient être coûteux, ni pourquoi les citoyens de ces cités n'hésitèrent pas à entreprendre des voyages qui pouvaient se révéler dangereux et que certains d'entre eux prenaient d'un point de vue financier à leur propre compte en tant qu'évergètes (c'est ce qu'on appelait la *legatio gratuita*). On a déjà pu souligner qu'un certain nombre d'ambassades comprenait des délégations importantes réunissant de nombreux individus, ce qui obérait d'autant plus les budgets des cités dans les cas, majoritaires, où il ne s'agissait pas d'une *legatio gratuita*. Les chiffres sont révélateurs et il suffit de renvoyer à ce sujet aux nombreux exemples enregistrés par F. Millar[21]. On verra *infra* que l'édit de Vespasien interdisant aux cités d'envoyer plus de trois légats à la fois ne fut pas suivi d'effet, pour des raisons que nous chercherons à déterminer.

---

[19] Cf. W. ECK, « Diplomacy as Part of the Administrative Process in the Roman Empire », dans *Diplomats and Diplomacy…*, *loc. cit*. n. 2, p. 198-199. Cf. déjà, mais de manière quelque peu différente, F. MILLAR, « Government and Diplomacy in the Roman Empire during the First Three Centuries », *International History Review*, 10 (1988), p. 354 = *Rome, the Greek World, and the East*. Volume 2. *Government, Society, and Culture in the Roman Empire*, éd. H. M. COTTON et G. M. ROGERS, Chapel Hill-Londres, 2004, p. 204 qui juge préférable de combiner le critère de l'*epigraphic habit* avec la moindre implication des communautés de l'Occident dans le trafic diplomatique pour rendre compte du moins grand nombre d'attestations d'ambassades provenant de la partie latinophone l'Empire romain. Mais l'idée que les ambassadeurs étaient moins nombreux en Occident qu'en Orient est fondée sur un argument *e silentio* qui reste toujours délicat à utiliser.

[20] Plut., *Prae. ger. reip.*, X [= *Mor*., 805a]. Sur l'ambassade comme principale charge civique, cf. Plut., *De exil*., VIII [= *Mor*., 602c].

[21] MILLAR, *Emperor…*, *op. cit*. n. 10, p. 381-382.

Les raisons pour lesquelles la création du régime impérial contribua à multiplier les envois de légats civiques à l'intérieur de l'Empire sont évidentes : non seulement les ambassades furent un des seuls moyens concrets d'entrer en contact pour une raison ou une autre avec le pouvoir romain[22] ; elles sont également apparues comme le principal mode de représentation de la cité dans un Empire qui avait réduit les pouvoirs des cités en matière de politique étrangère[23]. Au bout du compte, elles étaient une des traductions concrètes et visuelles non pas d'une forme ou d'une autre d'indépendance, tant s'en faut, mais d'un idéal civique dont on sait bien notamment grâce aux travaux de Fr. Jacques sur l'Afrique et l'Italie qu'il s'était maintenu beaucoup plus longtemps qu'on l'avait admis[24]. Si cette notion d'idéal civique correspondait incontestablement à une réalité, elle n'en a pas moins connu une évolution entre le principat d'Auguste et la fin du IIIe siècle. C'est cette histoire que cette étude voudrait approfondir en développant l'idée selon laquelle tout idéal génère inévitablement des tensions entre un impossible statu quo et un contexte général qui se modifie forcément et inexorablement. La fréquence avec laquelle des ambassades furent envoyées auprès du prince, si elle est incontestable, doit prendre en compte deux éléments, pragmatique et chronologique, qui ont représenté des obstacles à une telle pratique. Le premier est le degré d'engorgement de l'audience impériale face à la multitude d'ambassades qui convergèrent auprès du prince et qu'il fallut accueillir ; le second est la question débattue de l'évolution des ambassades et de l'idéal civique qui sous-tend une telle pratique. Ce sont ces deux aspects qu'il faut passer en revue.

---

[22] Les principales modalités des relations entre les cités et le pouvoir impérial étaient l'envoi d'ambassadeur(s) et l'échange de correspondances. Elles n'étaient d'ailleurs pas exclusives, les ambassadeurs lisant des courriers au nom de la cité qu'ils représentaient.

[23] Cf. dans ce sens l'analyse de HABICHT, « Gesandtschaftsverkehr… », *loc. cit*. n. 18, p. 11. Cf. aussi à ce sujet MILLAR, « Government and Diplomacy… », *loc. cit*. n. 19, p. 353-357 qui a rappelé qu'à première vue, les formes diplomatiques utilisées dans le cadre des relations entre l'empereur et toutes les cités de l'Empire – que celles-ci soient libres ou non, localisées en Italie ou dans les provinces – ne différaient pas fortement de celles que l'on observait pour les relations entre Rome et les États situés en dehors de l'Empire.

[24] Fr. JACQUES, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain*, Rome, 1984.

La question de l'accessibilité du pouvoir impérial : réalités et limites

Il a été longtemps d'usage de mettre les difficultés pratiques liées à l'envoi d'ambassades sur le compte des cités. Leur idéal civique se serait atténué au fil du temps et elles auraient rencontré des problèmes financiers rendant la pratique de l'ambassade de plus en plus lourde pour leurs budgets. C'est oublier que le pouvoir romain, impérial et provincial, ne fut pas étranger à la mise en place de mécanismes qui cherchèrent à encadrer la réception des ambassadeurs et contribuèrent à réguler la pratique de l'ambassade[25]. Que le pouvoir impérial ait été accessible sous le Haut-Empire n'est pas contestable[26], mais encore reste-t-il à déterminer jusqu'à quel point. L'accessibilité du prince correspond également à une image que le pouvoir impérial voulait donner de lui-même et n'était pas totale[27]. Sans aller jusqu'à défendre l'idée d'une invisibilité du pouvoir impérial, qui serait incompatible avec l'idéal du *princeps civilis*, plusieurs travaux récents ont mis en évidence l'existence de filtres qui permettaient de limiter l'accès au prince. Ils ont en particulier souligné que le pouvoir impérial déléguait à d'autres autorités romaines le soin de prendre des décisions lorsqu'il ne disposait pas de toutes les informations nécessaires ou pour des problèmes d'intérêt secondaire, notamment en matière judiciaire pour ce qui est des jugements en première instance et en appel[28]. Faut-il étendre cette

---

[25] Comme l'ont déjà noté, mais sans approfondir outre mesure la question, A. von PREMERSTEIN, « Legatus », dans *RE*, XII, 1924, col. 1139 et D. KIENAST, « Presbeia », dans *RE*, *Supplement*, XIII, 1973, col. 588-589. Cicéron mentionne l'existence d'une *lex Cornelia* réglementant dès l'époque républicaine la pratique de l'ambassade pour ce qui est des coûts qu'elle induisait (Cic., *Fam*., III, 10, 6).

[26] C'est un aspect de l'image de l'empereur romain que les travaux de F. Millar ont contribué à mettre en évidence.

[27] Cf. à ce sujet mes remarques quelque peu critiques : Fr. HURLET, « Pouvoirs et autoreprésentation du prince à travers la correspondance impériale d'Auguste à Trajan (27 av. J.-C. – 117 ap. J.-C.) », dans *Des rois au prince. Pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (fin IVe a.C.-Ier p.C.)*, éd. I. COGITORE et I. SAVALLI-LESTRADE, Grenoble, 2010, p. 139-140.

[28] Sur l'existence de filtres contribuant à restreindre l'accessibilité du prince en matière judiciaire, notamment pour les affaires à juger en appel, cf. J. FOURNIER, *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain (129 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.)*, Athènes, 2010, p. 573-591 et Fr. HURLET, « Tra giurisdizione cittadina e giurisdizione imperiale : la sfera di competenza del proconsole », *SCO*, 26 (2010), p. 229-251. Cf. aussi M. PEACHIN, Iudex vice Caesaris.

conclusion à l'analyse de l'accueil des ambassades par le prince ? Si l'on admet l'idée, très vraisemblable, d'un afflux des ambassadeurs à Rome sous le Haut-Empire, il faut se rendre à l'évidence que leur grand nombre rendait particulièrement complexe leur accueil physique auprès du prince, qui ne pouvait de toute façon pour des raisons pratiques consacrer beaucoup de temps à tous les ambassadeurs. Des mécanismes se mirent immanquablement en place pour encadrer une telle activité de réception. Parmi ceux-ci se trouvait en premier lieu la question de l'accès physique à la personne du prince. De ce point de vue, il est évident que les relations personnelles des ambassadeurs avec le prince ou ses proches facilitèrent l'accueil. On ne s'en étonnera pas outre mesure dans une société dans laquelle la centralité des liens personnels explique la fréquence du recours au principe de la médiation.

D'autres mécanismes furent mis en place qui contribuèrent à ralentir le flux des ambassadeurs en direction du prince ou à contourner cette difficulté pratique. Le principal d'entre eux est le principe de la délégation qui conduisit le prince à confier à d'autres autorités romaines le soin d'accueillir les ambassadeurs et de leur fournir la réponse ou le message à transmettre à leurs cités. On rappellera tout d'abord que dans le prolongement des pratiques républicaines, les sénateurs continuèrent à recevoir dans la curie les ambassadeurs, au moins jusqu'au milieu du IIe siècle ap. J.-C., voire jusqu'au IIIe siècle, à écouter ce qu'ils avaient à dire et à leur remettre leurs décisions[29] ; lorsqu'il était à Rome, le prince assistait d'ailleurs à ces séances et y jouait bien entendu un rôle central[30]. Cette réalité est attestée par les sources, mais plus rarement que les ambassades reçues par le prince pour des raisons qui tiennent à la sélectivité des informations transmises par les documents épigraphiques. L'honneur suprême consistant à être reçu par celui que les communautés provinciales identifiaient avec raison avec le centre du pouvoir, le passage devant les sénateurs n'était pas toujours rappelé sur les inscriptions, en particulier dans les dédicaces aux ambassadeurs ou dans les

---

Deputy Emperors and the Administration of Justice during the Principate, Stuttgart, 1996.

[29] Sur la réception par le Sénat des ambassades à l'époque impériale, cf. Cass. Dio, LIII, 21, 6 ; XXXIII, 1-2. Cf. sur cette question Th. MOMMSEN, *Le droit public romain*, Paris, 1984, traduction française, t. VII, p. 376 (= *Römisches Staatsrecht*, 1re éd., Leipzig, 1887-1888, t. III) ; R. TALBERT, *The Senate of Imperial Rome*, Princeton, 1984, p. 411-425 et HABICHT, « Gesandtschaftsverkehr… », *loc. cit*. n. 18, p. 12-13.

[30] Cf. à ce sujet le témoignage de Tac., *Ann*., IV, 37-38.

décrets des cités : soit que l'ambassade n'avait pas été reçue par le Sénat ; soit que les ambassadeurs avaient été entendus à la fois par le Sénat et le prince, mais qu'il fut jugé utile de ne rappeler que l'intervention du second[31]. Les consuls et les consulaires furent également amenés à suppléer le prince. Au cours de la dernière décennie de son principat, Auguste confia à trois consulaires les ambassades envoyées par les cités et les rois, sauf dans les cas où l'importance de l'affaire à traiter rendait nécessaire l'intervention du Sénat et du prince[32]. Il faut y voir à propos de l'ambassade à la fois la première attestation du principe de la délégation, justifiée par l'âge d'Auguste, et un indice du faible intérêt que représentait pour le pouvoir impérial la grande majorité des ambassades, qui ne faisaient bien souvent que transmettre des décrets en l'honneur du prince. Mais c'était là une circonstance exceptionnelle et l'état actuel de notre documentation ne nous permet pas de savoir si cette expérience faite en la matière par Auguste à la fin de sa vie fut ou non par la suite prolongée par ses successeurs tout au long du Haut-Empire[33]. Il faut tenir compte également des cas pour lesquels les magistrats annuels en place – et non plus d'anciens magistrats – se voyaient reconnaître ès qualité une fonction déterminée dans le traitement des ambassades. Il ressort du passage de la *Tabula*

---

[31] C'est peut-être ce qui se produisit avec l'ambassade envoyée auprès de Vespasien par la cité de Sabora. On sait que les *legati* furent reçus à Rome par l'empereur (*CIL*, II, 1423 et *CIL*, II^2, 5, 871 = *ILS*, 6092 = *FIRA*, I, 74 = BRUNS^7, 81 = MC CRUM-WOODHEAD, 461 = GONZÁLEZ *BJRA*, 12, l. 14-16 : *decretum vestrum / accepi VIII ka[l.] August. Legatos dimi/si IIII ka[l.] easdem*), mais rien n'y est dit sur un passage devant le Sénat, ce qui ne veut pas absolument pas dire qu'ils ne furent pas reçus et entendus à un moment ou un autre par les sénateurs.

[32] Cass. Dio, LV, 33, 5 = XIPH. : τὰς δὲ δὴ πρεσβείας τάς τε παρὰ τῶν δήμων καὶ τὰς παρὰ τῶν βασιλέων ἀφικνουμένας τρισὶ τῶν ὑπατευκότων ἐπέτρεψεν, ὥστ' αὐτοὺς χωρὶς ἕκαστον καὶ διακούειν τινῶν καὶ ἀπόκρισιν αὐτοῖς διδόναι, πλὴν τῶν ὅσα ἀναγκαῖον ἦν τήν τε βουλὴν καὶ ἐκεῖνον ἐπιδιακρίνειν.; cf. aussi Cass. Dio, LVI, 25, 7. Il faut signaler que l'audition d'ambassades ou de groupes d'ambassades fut confiée dès l'époque républicaine à une commission désignée à cette fin par le Sénat (CANALI DE ROSSI, *Ambascerie …*, *op. cit* n. 1, n. 68, 97, 197, 487).

[33] MILLAR, « Government and Diplomacy… », *loc. cit*. n. 19, p. 206 a jugé que les textes de Dion cités à la note précédente renvoyaient à une situation exceptionnelle liée au grand âge d'Auguste et ne suffisaient pas à remettre en question la règle selon laquelle la réception des ambassades n'était en principe jamais déléguée à d'autres autorités que le prince et son entourage. Une telle conclusion ne peut pas être infirmée de façon assurée, mais elle ne peut pas non plus être acceptée sans réserve eu égard à la nature de nos sources, peu précises sur les modalités de réception des ambassades à Rome.

Siarensis dont il a été question *supra* qu'était réservé aux consuls, « sous l'autorité de leur édit », le soin d'activer le réseau des *legati* présents à Rome pour diffuser en Italie et dans les provinces une information importante, par exemple le décès d'un prince de la famille impériale[34].

Pour les cités pérégrines provinciales, l'autorité responsable de la diffusion des informations et des décisions était le gouverneur en tant que principal représentant de Rome (et du prince) dans les provinces[35], ce qui conduit à poser la question du rôle qu'il jouait en sa qualité d'intermédiaire entre le pouvoir central et les cités désirant envoyer des ambassades auprès du prince. L'idée selon laquelle les cités eurent besoin de l'accord préalable du gouverneur pour l'envoi des ambassadeurs n'est *a priori* pas à écarter si l'on rappelle par exemple qu'en matière judiciaire, le gouverneur fut amené, au moins à partir de Claude, à se prononcer sur la recevabilité ou non de l'appel auprès du prince (c'est ce qu'indique une inscription – un édit du proconsul d'Asie Corbulon – provenant de Cos[36]). Le discours de Mécène reproduit par Dion Cassius au livre LII va dans ce sens lorsqu'il conseille à Auguste de faire du gouvernement provincial un mécanisme amené à filtrer les multiples sollicitations des cités au pouvoir impérial par le biais des ambassades. La recommandation est très claire :

> Qu'elles (les cités) ne t'envoient aucune ambassade, si la chose n'exige pas que tu en prennes personnellement connaissance dans des cas nécessitant une décision judiciaire ; qu'elles indiquent leurs pétitions à leur gouverneur et reçoivent par son

---

[34] *Tabula Siarensis*, fr. IIb, l. 23-26 : *uti co(n)su(les) hoc / s(enatus) c(onsultum) sub edicto suo proponerent iuberentque mag(istratus) et legatos municipiorum et coloniar/um descriptum mittere in municipia et colonias Italiae et in eas colonias quae essent in / <p>rouinciis* (« que les consuls publient ce sénatus-consulte sous l'autorité de leur édit et ordonnent que les magistrats et les légats des municipes et des colonies en transmettent une copie aux municipes et aux colonies d'Italie ainsi qu'à celles des colonies qui étaient dans les provinces »).

[35] Cf. *Tabula Siarensis*, fr. IIb, l. 26-27 : *eos quoque qui in prouinci<i>s praeessent recte atque ordine facturos si hoc s(enatus) c(onsultum) de/disse<n>t operam ut quam celeberrumo loco figeretur* (« Ceux qui étaient à la tête des provinces agiraient justement et selon les règles s'ils mettaient tous leurs soins à ce que le sénatus-consulte fût affiché dans le lieu le plus fréquenté possible »).

[36] M. SEGRE, *Iscrizioni di Cos*, n° 43 et *IG*, XII, 4, 261. Cf. J. FOURNIER, *Tutelle romaine…*, *op. cit.* n. 28, p. 584-585 et HURLET, « Tra giurisdizione cittadina e giurisdizione imperiale… », *loc. cit.* n. 28, p. 243-244.

> intermédiaire les réponses que tu auras approuvées. De la sorte elles n'auront rien à dépenser, ni à faire de démarches honteuses ; elles recevront sans dépenses ni embarras tes réponses, sans qu'elles soient altérées[37].

Il faut comprendre que l'envoi par les cités provinciales d'ambassadeurs auprès du prince était limité à des matières requérant une décision de l'empereur, par exemple des conflits territoriaux entre cités, et que le gouverneur était amené dans ce cadre à faire office de médiateur entre les cités de sa province et le prince.

Ce passage de Dion Cassius pose de nombreux problèmes. Le premier est de s'interroger sur la portée du conseil de Mécène : en est-on resté à un simple projet de réforme ou avons-nous des indices témoignant de l'application de cette réforme ? W. Williams a montré que si des tentatives allant dans ce sens sont attestées sous les Antonins, seul Antonin le Pieux a réussi à faire appliquer avec quelque efficacité le principe selon lequel les ambassadeurs avaient besoin de l'autorisation du gouverneur de leurs provinces s'ils voulaient se rendre auprès du prince[38]. C'est ce qu'indique le décret de Sala lorsqu'il demande au gouverneur de Maurétanie Tingitane de permettre à des ambassadeurs de cette cité de se rendre auprès d'Antonin le Pieux pour lui faire connaître et vanter les mérites d'un militaire, Sulpicius Felix, qui avait servi en Tingitane comme préfet de la IIe aile syrienne de citoyens romains[39]. Mais il était d'autant moins évident d'instaurer de façon systématique un tel filtrage que celui-ci restait dans la pratique difficile à mettre en œuvre (il fallait avertir toutes les communautés de cette disposition) et qu'il était de toute

---

[37] Cass. Dio, LII, 30, 9-10 : μήτε πρεσβείαν τινὰ πρὸς σέ, πλὴν εἰ πρᾶγμά τι διαγνώσεως ἐχόμενον εἴη, πεμπέτωσαν, ἀλλὰ τῷ τε ἄρχοντί σφων δηλούτωσαν ὅσα βούλονται, καὶ δι' ἐκείνου σοι τὰς ἀξιώσεις, ὅσας ἂν δοκιμάσῃ, προσφερέτωσαν. οὕτω γὰρ οὔτ' ἀναλώσουσί τι οὔτ' αἰσχρῶς διαπράξονται, ἀλλ' ἀκεραίους τὰς ἀποκρίσεις ἄνευ δαπάνης ἢ καὶ πραγματείας τινὸς λήψονται. Sur le sens de διαγνώσεως et de ἀξιώσεις, cf. M. REINHOLD, *From Republic to Principate. An Historical Commentary on Cassius Dio's* Roman History, *Books 49-52*, Atlanta, 1988, p. 203. Sur ce passage, cf. les remarques de D. NÖRR, *Imperium und Polis in der hohen Prinzipatszeit*, Munich, 1969², p. 57 et s.

[38] W. WILLIAMS, « Antoninus Pius and the Control of Provincial Embassies », *Historia*, 16 (1967), p. 470-483.

[39] *ILM*, II, 307, l. 27-28 : (*praeses indulgentissumus*) *permittat praeterea per legatos aput sacratissi/mum principem celebrare* … (pour les éditeurs – M. Euzennat, J. Marion et J. Gascou, p. 183 – cette autorisation a dû être refusée aux ambassadeurs par le gouverneur).

façon matériellement impossible d'empêcher des ambassadeurs de parvenir directement auprès du prince. C'est ce qui explique peut-être que la réforme mise en place par Antonin ne fut que temporaire et ne lui survécut pas. Au-delà des questions d'ordre pratique, le contrôle en amont par le gouverneur des ambassades provinciales soulève un autre problème qui est celui du sort réservé à celles qui se rendaient à Rome pour louer le gouverneur, mais aussi pour le critiquer et l'accuser notamment de concussion. Le gouverneur serait devenu dans ces conditions à la fois juge et partie et on imagine sans peine qu'il aurait refusé de laisser partir des ambassadeurs dont il savait qu'ils avaient la faculté de nuire à sa carrière, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer des tensions. La fréquence de ce type d'ambassades, aussi bien à l'époque républicaine qu'à l'époque impériale[40], achève de nous convaincre que l'idée de soumettre l'envoi d'une ambassade à l'autorisation préalable du gouverneur n'était ni facilement réalisable ni souhaitable du point de vue des provinciaux ou d'un pouvoir impérial se présentant officiellement comme le défenseur des intérêts de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, l'extrait de Dion Cassius a le mérite de rappeler que le projet de faire du gouverneur une instance de contrôle chargé d'apprécier le bien fondé de l'envoi d'ambassades auprès du prince fut débattu dans les cercles du pouvoir impérial[41]. Quand ? En tout cas sous les Sévères au moment de la rédaction du discours de Mécène[42], puisque ceux-ci connaissaient

---

[40] P. A. BRUNT, « Charges of Provincial Maladministration under the Early Principate », *Historia*, 10 (1961), p. 189-223 = *Roman Imperial Themes*, Oxford, 1990, p. 51-95 donne une liste des gouverneurs accusés par les provinciaux (p. 224-227) et rappelle l'avantage pour ces derniers d'envoyer des ambassades à Rome à ce sujet, mais aussi les difficultés de l'exercice à travers le contrôle exercé *de facto* par les gouverneurs (p. 206-223). Cf. à ce sujet Philo, *Leg*., 247 dont il ressort que si la demande d'autorisation préalable au gouverneur était une pratique fréquente dans le cas de l'envoi d'une ambassade auprès du prince, elle n'était pas juridiquement obligatoire ; cf. aussi Joseph., *AJ*, XX, 7 et CXCIII-CXCIV.

[41] F. NASTI, *L'attività normativa di Severo Alessandro. I. Politica di governo. Riforme amministrative e giudiziare*, Naples, 2006, p. 48-49, n. 42 précise en ce sens que, de manière voilée, Dion semble se faire aussi le porte-parole des préoccupations de l'ordre sénatorial qui voulait exercer et conserver à travers les gouverneurs la fonction de filtre entre l'empereur et les citoyens des cités provinciales.

[42] Sur la date de la rédaction du discours de Mécène, cf. pour un état de la question V. MAROTTA, « Conflitti politici e governo provinciale », dans *Politica e Partecipazione nelle città dell'Impero romano*, éd. F. AMARELLI, Rome, 2005, p. 127-128, n. 21.

le précédent temporaire instauré par Antonin le Pieux et que la tension générée par l'afflux d'ambassades auprès du prince devait être particulièrement forte à une époque au cours de laquelle il est bien connu que le pouvoir impérial fut particulièrement sollicité[43]. Faut-il faire remonter un tel projet à la naissance du principat[44] ? Rien n'est moins sûr et on ne peut pas écarter l'idée que Dion a projeté sur l'époque augustéenne des préoccupations du pouvoir à son époque, *i.e.* sous les Sévères. Le principal argument allant dans ce sens est que la date présumée de ce débat – 29 av. J.-C. – apparaît anachronique dans un contexte de mise en place du principat qui ne se prêtait guère à freiner les initiatives des cités désireuses de manifester leur allégeance au tout nouveau régime.

La lettre de Vespasien adressée en 77 ap. J.-C. à la cité de Sabora permet de poursuivre la démonstration sur la fonction médiatrice du gouverneur en attestant *a contrario* que dans certains cas, la cité n'avait pas d'autre choix que d'envoyer une ambassade auprès de celui-ci lorsqu'il s'agissait d'obtenir des privilèges nécessitant une consultation des archives provinciales ou exigeant une connaissance du terrain et une enquête sur place. Il y est fait explicitement mention d'une ambassade civique qui se rendit à Rome pour demander au prince deux privilèges : autoriser la cité à être déplacée dans la plaine ; lui garantir la perception de nouveaux *vectigalia*. Concernant la première demande, Vespasien répondit favorablement et il le fit en tant qu'autorité exerçant un monopole sur la création et la promotion des cités. Mais pour ce qui est de la seconde, il ne prit aucune décision en se contentant de renvoyer l'affaire devant le proconsul de Bétique[45]. Il faut

---

[43] Cf. par exemple sur la législation J.-P. CORIAT, *Prince législateur. La technique législative des Sévères et les méthodes de création du droit impérial à la fin du principat*, Rome, 1997.

[44] C'est l'hypothèse développée par M. HAMMOND, « The Significance of the Speech of Maecenas in Dion Cassius, Book LII », *TAPhA*, 63 (1932), p. 98.

[45] *CIL*, II, 1423 et *CIL*, II^2, 5, 871 = *ILS*, 6092 = *FIRA*, I, 74 = BRUNS^7, 81 = MC CRUM-WOODHEAD, 461 = GONZÁLEZ *BJRA*, 12, l. 11-14 : *si qua noua adicere uol/tis, de his proco(n)s(ulem) adire debitis ; ego / enim nullo respondente constitu/ere nil possum*. Seule la traduction de l'ablatif absolu *nullo respondente* a pu poser problème. Fr. JACQUES, *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 1990, n. 78, p. 147 a fait de l'empereur le sujet du verbe *respondere* et a compris que Vespasien ne peut rien instaurer, « n'étant pas en position de répondre », mais cette interprétation reste problématique d'un point de vue grammatical (il s'agit ici sans conteste d'un ablatif absolu, et non d'une proposition dépendant du sujet, à savoir Vespasien). ECK, « Diplomacy… », *loc. cit.* n. 19, p. 193 a avancé une autre interprétation en identifiant *nullo* avec un simple particulier qui aurait pu faire opposition (= *respondente*) à la demande de création de *vectigalia*, mais le verbe *respondere* ne semble pas

donc imaginer qu'au retour des ambassadeurs, les autorités civiques de Sabora furent contraintes d'aller trouver le proconsul si la cité voulait obtenir satisfaction dans cette affaire fiscale et il ne fait guère de doute que la demande passa par l'envoi d'une nouvelle ambassade.

L'attribution par le prince au gouverneur d'une série de décisions déterminées et l'étendue des compétences de ce dernier sur le territoire provincial ne laissent aucun doute sur l'importance quantitative du nombre des ambassades envoyées auprès du gouverneur : celles-ci sont moins visibles dans les sources parce qu'elles étaient moins prestigieuses que les ambassades envoyées auprès du prince et jugées plus dignes d'être rappelées, mais elles n'en étaient pas moins très fréquentes. Cette réalité n'est pas surprenante et a déjà été soulignée par W. Eck[46], mais il faut désormais en tirer toutes les implications : les cités ne devaient certainement pas se donner la peine de financer des ambassades longues, coûteuses et dangereuses auprès du prince si elles savaient d'avance ou se doutaient que la décision finale allait être renvoyée au gouverneur. Il faut y voir un phénomène d'auto-régulation permettant au prince de ne pas voir son audience engorgée par des sollicitations qui pouvaient être traitées plus en amont au niveau provincial. Dans le cas de Sabora, l'ambassade que cette cité avait envoyée en 77 était parfaitement justifiée, puisqu'elle soumettait à Vespasien une demande à laquelle lui seul était en droit de répondre, à savoir le déplacement du centre urbain de la cité, mais on peut imaginer que les ambassadeurs profitèrent de leur présence à Rome pour essayer de lui arracher un autre privilège, d'ordre fiscal. La réponse du prince fut sans équivoque : elle rappelle qu'il existait

---

signifier « faire opposition ». La solution la plus naturelle du point de vue grammatical est de faire du proconsul le sujet de *respondente*, d'autant que celui-ci est cité à la ligne précédente : il faut comprendre dans ces conditions que l'empereur ne peut rien décider si le proconsul de Bétique ne *répond* pas à la demande d'introduction de nouveaux *uectigalia* (cf. déjà dans ce sens A. D'ORS, *Epigrafía jurídica de la España Romana*, Madrid, 1953, p. 61-62 ; cf. plus récemment dans ce sens J. BLEICKEN, « Zum Regierungsstil des römischen Kaisers. Eine Antwort auf Fergus Millar », *SbWGF*, 1982, p. 194, n. 22, ainsi que les traductions de P. LOPEZ BARJA, *Epigrafía Latina. Las inscripciones romanas desde los origines al siglo III*, Saint-Jacques de Compostelle, 1953, p. 201 et de R. K. SHERK, *The Roman Empire: Augustus to Hadrian*, Cambridge, 1988, p. 130, n. 2).

[46] ECK, « Diplomacy… », *loc. cit*. n. 19, p. 203-207.

un partage des compétences entre lui-même et le gouverneur et qu'il fallait s'y conformer[47].

L'idéal civique de l'ambassade et son évolution

L'idée selon laquelle le flux des ambassades fut placé sous le contrôle du pouvoir impérial pour des raisons pragmatiques ou financières s'observe également dans les transformations de cette pratique, notamment à travers la réglementation la concernant[48]. L'ambassade était conçue comme un *munus*, une charge obligatoire, qu'il faut distinguer de l'*honos*, mais qui n'en était pas moins accepté par les élites locales comme une forme de dévouement naturel à l'égard de leur cité eu égard à leur position à la tête de celle-ci[49]. La cité elle-même a toujours veillé, on l'a vu, à envoyer régulièrement des ambassades auprès du prince à titre purement cérémoniel, alors même que cette pratique coûteuse pesait sur son trésor en raison de l'indemnité – le *viaticum* – donné à chacun des ambassadeurs. Pour ce que nous en savons, plusieurs mesures visant à atténuer le poids de ce *munus* eurent pour origine le pouvoir impérial. Le juriste Marcien précise en ce sens qu'un édit de Vespasien prescrivit « à toutes les cités de ne pas envoyer plus de trois légats à la fois »[50]. Le pouvoir impérial

---

[47] Cf. aussi dans ce sens la lettre de Titus à Munigua qui accorde une remise à cette cité, mais n'en valide pas moins la décision antérieure du proconsul de Bétique concernant une affaire financière complexe dans le détail (*AE*, 1962, 288 = GONZÁLEZ *BJRA*, 13).

[48] Pour une synthèse récente et bien informée sur la réglementation concernant les ambassades civiques à partir de la documentation juridique et des lois municipales provenant d'Espagne, cf. J. Fr. RODRÍGUEZ NEILA, « *Legationes* municipales del Imperio y estatutos de Hispania. Algunas consideraciones », *MEFRA*, 122 (2010), p. 25-36.

[49] Pour une vision pessimiste et négative qui insiste notamment sur l'inutilité de certaines ambassades et la réaction des autorités romaines dès l'époque républicaine, cf. W. LIEBENAM, *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 83-88 et p. 353-357 ; cf. aussi dans un sens proche KIENAST, « Presbeia », *loc. cit*. n. 25, col. 589 qui considère le *munus legationis* comme une charge lourde et peu valorisante et que les élites cherchèrent à éviter, et ce dès l'époque hellénistique pour ce qui est des cités grecques, mais les sources qu'il invoque peuvent être interprétées différemment.

[50] *Dig*., L, 7, 5, 6 : *Praecipitur autem edicto Diui Vespasiani omnibus ciuitatibus ne plures quam ternos legatos mittant*. Sur le sens territorial à donner à la formule *omnibus civitatibus* (toutes les cités de l'Empire ou toutes les cités d'une province ?), cf. mes remarques *infra*. Sur la question de la taille des ambassades provinciales envoyées auprès de l'empereur, cf. SOURIS, « The Size… », *loc. cit*. n. 15, p. 235-244 qui précise que *Vespasian's edict had an*

cherchait ainsi à restreindre le nombre d'individus amenés à venir le trouver, ses motivations étant ici principalement d'ordre financier : il s'agissait d'alléger les charges des cités. Un peu plus tard, Pline écrivit à Trajan au sujet des ambassades que la cité de Byzance envoyait chaque année au prince et au gouverneur de Mésie pour leur offrir ses hommages officiels sous la forme d'un décret que l'ambassadeur leur remettait. Il lui proposa désormais de ne plus autoriser Byzance à envoyer des ambassadeurs pour si peu et de se contenter de la transmission par courrier du décret de manière à faire économiser la somme de 15 000 sesterces à une cité qui était dans une situation financière difficile[51]. Dans sa réponse, le prince écrivit que Pline a eu tout à fait raison d'agir ainsi[52]. Là encore, c'est le pouvoir romain qui intervint pour mettre un frein à l'envoi d'ambassades « inutiles », tandis que la cité ne semble pas avoir voulu réagir pour assainir ses finances. C'est sans doute qu'elle jugeait cette pratique nécessaire.

Si nous nous plaçons désormais non plus du côté du pouvoir impérial, mais du côté de la cité et de ses élites, il faut reconnaître qu'il est difficile de connaître le sentiment de ces dernières face à une pratique qui les contraignit à voyager plus ou moins longtemps. Nous manquons en effet de sources, car il n'était pas d'usage de rappeler systématiquement sur les dédicaces de notables qui avaient été ambassadeurs cette étape de leurs carrières municipales, sauf lorsque ceux-ci avaient pris en charge les frais du voyage dans le cadre des *legationes gratuitae*. La découverte dans les années 80 de la *lex Irnitana* a quelque peu modifié cette situation. Nous possédons désormais avec cette loi municipale datée du principat de Domitien un document exceptionnel qui consacre quatre rubriques (§ 44-47) à la question des ambassades et nous fait connaître dans le détail le mode de

---

immediate effect, but cities did not feel themselves totally bound by it (p. 241), ce qui témoigne de la complexité du problème.

[51] Plin., *Ep*., X, 43 : *Requirenti mihi Byzantiorum rei publicae impendia, quae maxima fecit, indicatum est, domine, legatum ad te salutandum annis omnibus cum psephismate mitti, eique dari nummorum duodena milia. Memor ergo propositi tui legatum quidem retinendum, psephisma autem mittendum putaui, ut simul et sumptus leuaretur et impleretur publicum officium. Eidem ciuitati imputata sunt terna milia, quae uiatici nomine annua dabantur legato eunti ad eum qui Moesiae praeest, publice salutandum. Haec ego in posterum circumcidenda existimaui. Te, domine, rogo ut quid sentias, rescribendo aut consilium meum confirmare aut errorem emendare digneris.*

[52] Plin., *Ep*., X, 44 : *Optime fecisti, Secunde carissime, duodena ista Byzantiis quae ad salutandum me in legatum impendebantur remittendo. Fungetur his partibus, etsi solum psephisma per te missum fuerit. Ignoscet illis et Moesiae praeses, si minus illum sumptuose coluerint.*

sélection des ambassadeurs, la possibilité pour ceux-ci de se faire remplacer, l'existence d'allocations qui leur étaient accordées ou encore les amendes auxquelles ils s'exposaient en cas de non-respect des règles[53]. Au-delà des questions de procédure, c'est l'idéologie civique de ce *munus* qui apparaît en filigrane, la cité y mettant en avant ses propres valeurs à travers un règlement daté de la fin du Ier siècle ap. J.-C.[54].

Il faut tout d'abord rappeler que cette *lex* est un ensemble de dispositions qui avait une portée uniquement locale et qui s'inscrivait dans le cadre bien connu du principe d'autonomie de la cité. Il faut prendre la pleine mesure de cette réalité à la lumière de ce qui a été rappelé *supra* concernant l'empiètement progressif des autorités impériales et provinciales sur le fonctionnement des ambassades. Il est en particulier remarquable que le nombre des ambassadeurs à envoyer soit laissé à la discrétion de l'*ordo* de la cité :

> les ambassadeurs que les décurions ou les *conscripti* auront jugé bon d'envoyer en tel nombre, en tel lieu et avec telle mission, qu'il (le duumvir) en envoie ce nombre en ce lieu et avec cette mission …[55]

Il faut en déduire que ce règlement municipal, qui vaut sans doute pour toute la Bétique, voire peut-être pour toute la péninsule Ibérique[56], ne prenait pas en compte l'édit de Vespasien prescrivant à toutes les cités de ne pas envoyer plus de trois légats

---

[53] *AE*, 1986, 333, rubriques 44-47. Nous avons repris le texte de l'édition de Fr. LAMBERTI, *Tabulae Irnitanae. Municipalità e ius Romanorum*, Naples, 1993.

[54] On notera qu'avec la *munitio* (§ 93), la *legatio* est le seul *munus* à être explicitement (et longuement) encadré par le règlement retranscrit à travers la *lex Irnitana*, alors qu'il existait par ailleurs de nombreux autres *munera* à l'échelle de la cité (comme le souligne Fr. GRELLE, « I *munera civilia* e le finanze cittadine », dans *Il capitolo delle entrate nelle finanze municipali in occidente ed in oriente, Actes de la Xe rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain, 27-29/05/1996*, Rome, 1999, p. 139-140). C'est un signe qui ne trompe pas sur l'importance accordée par la cité au phénomène de l'ambassade dans son fonctionnement institutionnel, ainsi que dans l'image qu'elle renvoie du dévouement envers elle des élites locales.

[55] *AE*, 1986, 333, rubr. 45, l. 14-16 : *Quod legatos quoque quamque in re(m) mit/tendos decuriones conscriptiue censuerint, tot legatos eo in eamq(ue)/ rem mittito*, traduction de P. Le Roux.

[56] Cf. dans ce sens J. EDMONDSON, « Les provinces hispaniques et l'impact du pouvoir romain : l'exemple de la Lusitanie (fin du Ier siècle av. J.-C. – fin du IIe siècle ap. J.-C). », dans *Rome et l'Occident (IIe siècle av. J.-C. - IIe siècle ap. J.-C.). Gouverner l'Empire*, éd. Fr. HURLET, Rennes, 2009, p. 262-263.

à la fois, alors qu'il lui est postérieur (sur cet édit, cf. *supra*, n. 50). Comment expliquer cette méconnaissance d'une constitution impériale par un règlement valant au moins pour toute une province ? On peut imaginer que les rédacteurs de la *lex Irnitana* n'en avaient pas eu connaissance ou avaient décidé de ne pas en tenir compte, mais cette explication reste problématique pour un document issu d'un prototype valant au moins pour toute la Bétique. On peut également penser qu'une ingérence aussi caractérisée du pouvoir impérial n'avait pas sa place dans un document qui faisait grand cas de l'autonomie de la cité, étant entendu que cette autonomie était toute relative et susceptible d'être remise en question par une décision impériale. Les rédacteurs de la loi municipale ne semblent pas avoir souhaité restreindre la liberté de l'*ordo* à déterminer le nombre de ses ambassadeurs. Il faut en outre compter avec la possibilité que la *lex Irnitana* ne soit que la reprise d'un texte antérieur à l'édit de Vespasien et incomplètement mis à jour[57]. On ne peut pas enfin écarter l'idée que les compilateurs de l'époque de Justinien qui intégrèrent dans le *Digeste* l'édit cité par Marcien aient généralisé à toutes les provinces une ordonnance impériale qui aurait eu à l'origine une portée limitée et se serait alors par exemple appliquée à toutes les cités d'une seule province[58]. En tout cas, les écarts à la règle interdisant d'en envoyer plus de trois à la fois sont attestés après le règne de Domitien et dans d'autres régions de l'Empire[59].

D'autres passages de la *lex Irnitana* viennent apporter de multiples précisions qui témoignent de la permanence sous le Haut-Empire de l'ambassade dans les institutions et les rituels civiques. Cette pratique est tout d'abord présentée de façon générale comme étant mise en place « dans l'intérêt commun des citoyens (*municipes*) du municipe flavien d'Irni »[60]. D'un point de vue juridique, l'envoi d'une ambassade était voté par les décurions après que cette question eut été mise à l'ordre du jour

---

[57] Cf. dans ce sens JACQUES, *Cités de l'Occident romain…*, *op. cit.* n. 45, p. 158.

[58] Je remercie vivement Fr. Lamberti d'avoir attiré mon attention sur cette possibilité.

[59] Pour des exemples attestant l'envoi d'ambassades comptant plus de trois personnes après le principat de Vespasien, cf. MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 10, p. 381-382.

[60] Rubr., 45, l. 11-12 : *rei communis municipium municipi(i) / Flavi Irnitani causa.*

par un des duumvirs[61]. Elle ne pouvait compter comme membres que des décurions. La dépendance des ambassadeurs à l'égard de leur cité était en outre un principe de base qui justifiait le paiement du *viaticum* et qui leur imposait de se conformer strictement au décret des décurions sous peine d'amende :

> Qu'aucun ambassadeur n'agisse, ni ne parle, contrairement aux instructions (*mandata*) des décurions ou *conscripti*, ou n'emploie la fraude en contrevenant aux instructions des décurions ou *conscripti* ou en n'accomplissant pas entièrement son ambassade ou faisant son rapport en retard. Que celui qui aura agi à leur encontre, dans l'intention délibérée de nuire, soit condamné à payer un montant d'une valeur équivalente au préjudice provoqué par cette infraction et que, pour cette somme et ce qui la concerne, le citoyen du municipe qui le souhaite, dans la mesure où ce règlement l'y autorise, ait le droit d'action, de réclamation, de poursuite[62].

Il reste à s'interroger sur le mode de sélection des ambassadeurs. La procédure telle qu'elle est décrite par la *lex Irnitana* est complexe. Il était prévu que l'ensemble des décurions, exception faite de ceux qui étaient légalement dispensés de ce *munus*, soient divisés en trois décuries dans chacune desquelles les ambassadeurs seraient choisis après un

---

[61] Rubr., 45, l. 12-14 : *tum IIvir qui iuri dicun/do praeerit de legatis mittendis at decuriones conscriptosve refer/to* ; cf. aussi Ulp., *Dig*., L, 7, 2, 1. Cf. à ce sujet les références rassemblées par RODRÍGUEZ NEILA, « *Legationes* municipales », *loc. cit.* n. 48, p. 28.

[62] Rubr., 47 : *De eo qui non ex decreto decurionum legatione functus erit. Ne quis legatus atversus mandata decurionum conscriptorumve / facito neve dicito neve d(olum) m(alum) adhibeto, quo quit adversus man/data decurionum conscriptorumve fiat, quove tardius per/agetur renuntietur<ve> legatio. Qui adversus ea fecerit sciens d(olo) m(alo)/, quanti ea res erit in qua adversus ea quid factum erit, tantum /d(amnas) esto dare, eiusque pecuniae deque ea pecunia municipi ei/ius municipi qui volet, cui<que> per h(anc) l(egem) licebit, actio petitio perse/cutio esto*. Cf. aussi Paul., *Dig*., L, 7, 11, pr. ; L, 7, 12, 1 ; Scaev., L, 7, 13 ; Mod., L, 7, 16. Pour une application de cette règle, cf. le passage du Marbre de Thorigny où le *legatus* de la *civitas Viducassium*, T. Sennius Sollemnis, s'opposa au sein du *concilium* des Trois Gaules à un projet de décret visant à accuser un légat impérial de Lyonnaise, Claudius Paulinus, parce qu'il n'avait reçu de sa cité aucune instruction en ce sens (*CIL*, XIII, 3162, l. 22-25) ; sur le rapprochement entre ce passage et la rubrique 47 de la *lex Irnitana*, cf. MAROTTA, « Conflitti politici… », *loc. cit.* n. 42, p. 197-200 et V. MAROTTA, « Un esempio di amministrazione giudiziale : decreti dei consigli cittadini e *appellatio* », dans *Amministrare un impero. Roma e le sue province*, éd. A. BARONI, Trente, 2007, p. 83-86.

tirage au sort déterminant l'ordre du roulement[63]. Cette rubrique a été peu souvent commentée, sans doute en raison de la complexité institutionnelle d'un mode de sélection dont nous avons du mal à saisir la signification profonde[64]. W. Eck a expliqué que cette procédure, qui était nouvelle par rapport à ce que décrit un autre passage d'une loi municipale antérieure, la *lex Vrsonensis*, fut mise en place sous la pression de la part de notables souhaitant que la charge d'ambassades fût davantage répartie entre les décurions et ne pèse plus sur les épaules de quelques-uns[65]. C'est possible, mais à condition de souligner que la *lex Irnitana* ne définit jamais l'ambassade comme étant en soi une charge dont se seraient désintéressées les élites et qu'elles auraient cherché à éviter de façon systématique. L'explication principale d'une alternance désormais élargie à *tous* les décurions est celle que W. Eck a avancée plus loin dans l'analyse de cet extrait et qui est un des principaux résultats de son étude : à savoir que le nombre d'ambassades s'est à ce point multiplié sous le principat – vers le prince, mais aussi le gouverneur, le *concilium*-koinon, les *patroni* et les *hospites* des cités… – qu'il fallut élargir le vivier des ambassadeurs[66]. On a abouti avec cette procédure à un élargissement social qui ne réserve plus la fonction d'ambassadeurs aux plus hauts dignitaires non pas tant en raison des réticences de ces derniers que par la force des choses, en

---

[63] *Rubr.*, 44 : *De decurionibus distribuendis in tres decurias quae legationibus invicem fungantur./ IIuiri qui in eo municipio post ha<n>c lege<m> primi erunt, item qui quo/que anno, quo nouam distributionem eorum, qui ex hac lege / munere legationum obeu{a}ndarum fungantur, fieri oportebit,/ iure dicundo prae(e)runt, ambo alterue primo quoque tempore decu/riones conscriptosue, qui minores quam LX annorum erunt,/ quam maxime aequaliter in tres decurias distribuito, earumq(ue) / decur[i]arum quique in is erunt sortitionem facito, quo ordine / quaeque decuria et quo ordine ii in quaque decuria erunt mu/nere legationis fungantur. Quoque ordine sorte exierint decu/riae quique in is erunt, eo ordine deinde in orbem, donec alia dis/tributio ex h(ac) l(ege) fiat, munus legationis obeunto*. Cf. aussi, mais de manière elliptique, Marc., *Dig*., L, 7, 5, 5 : *ordine unusquisque munere legationis fungi cogitur ; et non alias compellendus est munere legationis fungi, quam si priores qui in curia lecti sunt functi sint.*

[64] On consultera avec profit le commentaire de LAMBERTI, *Tabulae Irnitanae …*, *op cit*. n. 53, p. 129-130.

[65] ECK, « Diplomacy… », *loc. cit*. n. 19, p. 200-201. Cf. aussi dans le même sens LAMBERTI, *Tabulae Irnitanae…*, *op. cit*. n. 53, qui précise que ce *munus non doveva essere gradito ai membri dell'ordo* (p. 132, cf. aussi p. 131) et qui précise que ces *« upper classes » municipali… avranno verosimilmente tentato, se possibile, di evitarne l'adempimento* » (p. 131).

[66] ECK, « Diplomacy… », *loc. cit*. n. 19, p. 204-205.

l'occurrence en raison de l'intensité des relations de la cité avec les autorités provinciales et impériales.

Il est évident que l'*ordo* pouvait déroger à la règle de la rotation et choisir un ou plusieurs notables doté(s) du plus haut statut social ou de talents d'orateur lorsque l'ambassade était pour la cité d'une plus grande importance, par exemple lorsqu'il fallait se rendre auprès du prince et le convaincre. C'est ce qu'indique la *lex Irnitana* dans le passage indiquant qu'un ambassadeur pouvait être choisi plutôt que tiré au sort lorsque les circonstances l'imposaient, à la condition de recueillir au moins deux-tiers des suffrages de l'*ordo* :

> sauf si au moins les deux-tiers de tous les décurions ou *conscripti* décidaient d'envoyer et de choisir comme ambassadeurs l'un d'entre eux[67].

Une telle dérogation est à coup sûr attestée par un rescrit d'Hadrien aux habitants de Clazomènes qui précise que

> si l'ambassade impose la présence d'hommes de premier plan et que sont appelés d'après l'ordre des hommes d'un rang inférieur, il ne faut pas respecter l'ordre[68].

On peut également rapprocher cet extrait de la rubrique 45 de la *lex Irnitana* d'une procédure unique qui est attestée par une résolution de la cité de Maronée récemment découverte et qui remettait aux mains d'un petit groupe de notables la décision d'envoyer rapidement plusieurs d'entre eux comme ambassadeurs sans qu'il fût possible de s'opposer à une telle décision[69]. Fr. Jacques a ajouté à juste titre que « l'ordre légal n'était assurément pas suivi quand se présentaient des volontaires pour assumer une mission à leurs frais »[70]. Les principaux notables se

---

[67] Rubr., 45, l. 28-30 : *Nisi uti{r} eorum quis mittatur lege/tur omnium decurionum conscriptorumue non minus quam duae / tertiae partes censuerint.*

[68] Marc., *Dig*., L, 7, 5, 5 : *sed si legatio de primoribus uiris desideret personas et qui ordine uocantur inferiores sint, non esse obseruandum ordinem diuus Hadrianus ad Clazomenios rescripsit.* Cf. à ce sujet RODRÍGUEZ NEILA, « *Legationes* municipales », *loc. cit.* n. 48, p. 29-30 et 35.

[69] Cf. *AE*, 2003, 1559a, l. 25-29, 32-35 et 40-46 = *SEG*, 53, 659 = LOUKOPOULOU et *alii*, *I. Thrac. Aeg*., 180. Sur cette question, cf. l'étude de M. WÖRRLE, « La politique des évergètes et la non-participation des citoyens. Le cas de Maronée sous l'empereur Claude », dans *Citoyenneté et participation à la Basse époque hellénistique*, éd. P. FRÖHLICH et Chr. MÜLLER, Genève, 2005, p. 145-161.

[70] JACQUES, *Cités de l'Occident romain …*, *op. cit*. n. 45, p. 159.

gardaient donc la possibilité technique d'être choisis comme ambassadeurs. Il faut y voir la preuve que ce *munus*, même s'il se généralisa et s'ouvrit à tous les décurions, gardait son prestige[71], surtout quand il s'agissait d'aller trouver le prince à Rome dans le cadre d'une *legatio Vrbica*[72]. Quant à la cité, elle veillait par un règlement prévoyant naturellement une sanction que les ambassades qu'elle envoyait soient accomplies et elle recourait pour cette raison au tirage au sort des ambassadeurs – procédure conçue avant tout comme l'instrument du consensus civique. Tel est l'état des lieux que l'on peut dresser pour une période déterminée à partir d'un examen aussi attentif que possible de la *lex Irnitana*. Il n'est pas interdit de penser que l'ambassade a fini par devenir un *munus* de plus en plus lourd à assumer, mais cette évolution n'est pas perceptible dans les sources avant la fin du Ier siècle ap. J.-C.

Conclusion

L'ambassade apparaît comme une émanation de la cité, une forme de projection de celle-ci qui permettait aux cités toutes dépossédées de leur indépendance sous l'Empire romain de se réintégrer dans le jeu des relations internationales et de maintenir une activité diplomatique formelle dans un monde placé sous le contrôle d'un pouvoir impérial omnipotent. À ce titre, son fonctionnement se conformait à toute une série de règles strictes qui exprimaient l'entière subordination des *legati* à leurs cités et dévoilaient par la même occasion les principales valeurs de ces dernières. Les ambassadeurs étaient toujours choisis dans un cadre civique au sein du conseil et défrayés par les finances de la cité en dehors des cas de *legatio gratuita*, qui entraient de toute façon dans la catégorie elle aussi civique de l'évergétisme ; ils avaient en outre pour mission de ne s'occuper que des affaires pour lesquelles leurs cités les avaient mandatés. Présentée dans

---

[71] À ce titre, on évitera de traduire la formule latine *munus fungi* par l'expression « supporter le *munus* », péjorative en français, comme cela apparaît dans *L'Année Épigraphique*, 1986. Il vaut mieux utiliser la formule plus neutre « assumer la charge d'ambassade » (cf. dans ce sens JACQUES, *Cités de l'Occident romain…*, *op. cit*. n. 45, p. 155-156) ou encore « s'acquitter de la charge d'ambassade », en tout cas pour le Ier siècle ap. J.-C.

[72] Cf., *e.g*., *CIL*, VIII, 22737 = *ILS*, 6780 ; *ILAfr*., 21 ; *CIL*, II², 7, 100 = *ILS*, 6908 où il est question d'un *legatus perpetuus*. Il ne faut pas non plus négliger les privilèges et immunités auxquels donnaient lieu des ambassades réussies (Paul., *Dig*., L, 5, 12, pr et L, 7, 9, 1).

les sources juridiques, la *lex Irnitana* avant tout, sous une forme idéalisée, l'ambassade n'en était pas moins soumise à des tensions résultant notamment de la fréquence d'une pratique qui pouvait apparaître *a priori* superflue lorsqu'il s'agissait de remettre de simples décrets d'hommages aux princes et aux gouverneurs. Or les sources font apparaître que ce ne furent pas vraiment les cités qui cherchèrent à limiter ce flux incessant, qu'elles veillèrent au contraire à maintenir à travers une réglementation élargissant le choix des ambassadeurs à l'ensemble des membres du conseil. En la matière, les initiatives visant à réguler l'ambassade émanèrent plutôt du pouvoir romain. Les raisons étaient multiples. Il s'agissait tout d'abord de veiller à la bonne santé financière des cités et d'éviter qu'elles n'obèrent leurs trésors en envoyant des ambassades dont la finalité n'était pas évidente. Il fallait ensuite limiter l'afflux des ambassades auprès du prince pour éviter dans la pratique une paralysie du système. Le pouvoir impérial chercha à remédier à une telle difficulté en faisant intervenir différents délégués selon des modalités variables : à Rome, il sollicita des consulaires, voire les consuls en place lorsqu'il fallait renvoyer dans leurs cités les légats présents en permanence dans la capitale pour y diffuser des messages ; dans les provinces, il fallait compter en amont avec le gouverneur comme instance intermédiaire de médiation chargée de contrôler les ambassades. L'idée que l'autorité provinciale fasse office de filtre chargé de trier systématiquement les ambassades entre celles qui furent autorisée à remonter jusqu'au prince et celles qui n'en eurent pas le droit fut envisagée dans les cercles du pouvoir, mais son application fut éphémère tant elle était difficile à mettre en œuvre. Il demeure que le pouvoir impérial réussit à établir dans la pratique une ligne de partage en renvoyant aux autorités provinciales les ambassadeurs dont la demande exigeait une enquête préalable sur place, comme le rappelle l'exemple de la lettre de Vespasien à Sabora. L'idéal civique de l'ambassade s'est profondément transformé avec la création par Auguste du principat, mais il ne s'est pas pour autant affaibli. L'évolution a fait seulement apparaître de la part du pouvoir impérial quelques tentatives, qui n'étaient pas toutes efficaces, de placer sous contrôle une pratique civique aussi diffuse.

RETORI E AMBASCIATORI DALL'ELLENISMO AL TARDO IMPERO[1]

Filippo BATTISTONI

Nel 196 circa Hegesias giunse a Roma dopo un lungo viaggio durante il quale aveva compiuto almeno due soste in Grecia, forse una in Sicilia, se crediamo al genio divinatorio di A. Wilhelm, e da lì una non insignificante deviazione proprio qui in Francia, a Marsiglia per la precisione[2]. La sua missione è tanto famosa quanto importante dal momento che prelude al conflitto contro Antioco III in Asia Minore e mostra l'atteggiamento di alcune città della regione verso Roma. Il testo è denso di problemi, ma non interessa in questa sede cosa realmente l'inviato volesse, né cosa realmente ricevette, bensì come cercò di raggiungere il proprio scopo e questo è abbastanza chiaro. Molto genericamente si può dire che la missione aveva lo scopo di ottenere delle garanzie per la propria città, Lampsaco, di fronte alla minaccia di Antioco. Nel corso dei suoi colloqui con le autorità romane, prima i Quinzi Flaminini, Lucio e Tito, e poi direttamente il senato con l'aiuto di alcuni Massalioti che si erano uniti alla sua delegazione, Hegesias introdusse le proprie richieste presentandosi come l'inviato di una città parente, συγγενής, di Roma. Il procedimento è significativo. Senza esagerarne il peso reale, si noti che questo atteggiamento presuppone una comune visione sia nelle forme (la parentela tra città), sia nei contenuti (le ragioni per cui due città erano parenti). La mancanza di uno dei due aspetti avrebbe reso impossibile la comunicazione. Qui interessano però solo i contenuti. L'iscrizione è molto concisa al

---

[1] La versione a stampa rispecchia quanto presentato al convegno. A fronte dei non numerosi studi specificamente dedicati alle competenze retoriche/storiche degli ambasciatori, alcuni dei temi toccati hanno alle spalle una bibliografia vastissima che non è stata inserita, limitando i riferimenti all'essenziale o ai lavori più recenti. Si vede chiaramente che non si tratta di uno studio di dettaglio ma di un sintetico quadro d'assieme mirato a fornire alcuni spunti tramite l'osservazione lungo un esteso periodo temporale. Grazie a M. D. Campanile per discussione e suggerimenti.

[2] *I. Lampsakos*, 4, con bibliografia. Da ultimo, cfr. F. BATTISTONI, *Parenti dei Romani - Mito troiano e diplomazia*, Bari, 2010, p. 89-93, e in generale per il ricorso alla parentela in ambito diplomatico.

riguardo, dal momento che la parentela era solamente un mezzo, non certo un fine. Ad ogni modo si legge, anche se in parziale lacuna, che Hegesias aveva probabilmente spiegato su che basi questa parentela si fondasse (ll. 25-6). Questo avveniva la prima volta presso Lucio Flaminino, successivamente, con Tito e con il senato, il resoconto si limita a una breve menzione della *syngeneia*. Questo resoconto non è naturalmente una trascrizione fedele di quello che venne detto e risponde piuttosto a una certa retorica, costituendo un bell'esempio di prosa ellenistica. È possibile immaginare quello che non è scritto sulla pietra? La risposta credo sia almeno in parte positiva. Una premessa sui legami antichi, anzi antichissimi, che sfruttavano un versatile patrimonio di miti e leggende, poteva introdurre una richiesta. I casi più celebri sono senza dubbio la fondazione di Magnesia, creata in vista di una lunga serie di ambascerie per il riconoscimento dell'*asylia* del tempio di Artemide[3], ovvero la complicata genealogia dei Dori nella loro richiesta di aiuto alle città parenti[4]. In entrambi i casi si tratta di due splendide composizioni frutto di ricerche erudite spesso di carattere locale. Ma torniamo a Hegesias. La pietra, come accennato, dice poco e per giunta in lacuna. È possibile che ci fosse un riferimento alla figura di Tros (ll. 25-6), come antenato comune alle due *poleis*[5]. Sicuramente ebbe un peso, come conferma della parentela, la partecipazione di Lampsaco alla lega di Atena iliaca[6]. Come chiariva già Erodoto, la comunanza di culti caratterizzava un legame stretto, vale a dire l'appartenenza ad un medesimo ceppo[7]. Hegesias si recò a Roma rispettando le regole del gioco secondo la migliore tradizione ellenistica e cercando di stabilire un legame con cui rinforzare la propria richiesta. Apparentemente riuscì

---

[3] I. Magnesia, 17, cfr. *SEG*, 35, 1128.

[4] *SEG*, 38, 1476. Ne considera il valore per capire i rapporti tra *poleis* J. MA, « Peer polity interaction in the Hellenistic age », *PastPresent*, 180 (2003), p. 9-39. A. CHANIOTIS, « Travelling memories in the Hellenistic world », dans *Wandering Poets in Ancient Greek Culture : Travel, Locality, and Pan-Hellenism*, éd. R. HUNTER, I. RUTHERFORD, Cambridge, 2009, p. 249-69. Sulla rappresentazione di popoli nell'antichità, frutto dei contatti tra loro intercorrenti, si veda ora E. S. GRUEN, *Rethinking the Others in Antiquity*, Princeton 2010.

[5] Sul passo e le possibili integrazioni : C. P. JONES, « Kinship (συγγένεια) in Two Cities of the Troad », *Chiron*, 40 (2010), p. 29-39, p. 33, che mostra, anche dal punto di vista testuale, l'opportunità di un riferimento a un personaggio mitico.

[6] Punto ben sottolineato da C. P. JONES, *Kinship Diplomacy in the Ancient World*, Cambridge, 1999, p. 96.

[7] Hdt., VIII, 144.

almeno in parte nel suo intento. Non si può affermare o negare che egli fosse un retore di professione, ma l'argomento che ho evidenziato, può essere senz'altro definito retorico e giustificherò tra breve questa posizione.

Questa introduzione mette subito in evidenza il problema che desidero presentare, ovvero le eventuali competenze retoriche degli ambasciatori e alcune loro possibili applicazioni[8]. Da una parte analizzerò alcuni casi in cui sappiamo con certezza che uno o più degli ambasciatori erano dei retori, interrogandomi sull'eventuale intenzionalità di tale scelta e i suoi motivi. Il tema è stato più volte accennato, ma sempre in modo cursorio e mai fatto oggetto di indagine[9], in particolar modo in una prospettiva cronologica ampia. D'altra parte considererò alcuni dei motivi cui si poteva far ricorso nelle ambascerie e il loro rapporto con la retorica (in questo contesto credo vada attenuata la distinzione teorica tra i due generi retorica e storiografia). Non mi soffermerò invece sulla *techne rhetorike* con cui venivano composti i discorsi, che mi pare riguardino un differente approccio di ricerca, senza contare che le testimonianze (*logoi presbeutikoi*) sono solamente tarde e mancherebbe il confronto con discorsi svolti dalla maggior parte delle ambascerie.

Sarebbe facile condividere l'entusiasmo di Filodemo secondo cui era possibile nominare decine di migliaia di persone che avevano esercitato la retorica in missioni diplomatiche per il bene della patria[10]. Purtroppo la scarsezza delle fonti su questo tema si aggiunge alla complessità concettuale che si presenta a voler compiere un'analisi su un periodo di lunga durata. Premetto che considererò le ambascerie ricevute dal popolo romano, vale a

---

[8] Sulla figura dell'ambasciatore nel mondo antico è fondamentale D. KIENAST, « Presbeia », *RE*, Suppl. 13, p. 499-628. Per l'età imperiale, sono attinenti le belle pagine di F. MILLAR, *The Emperor in the Roman World*, London, 1977, p. 375-85 ; p. 410-20.

[9] Solo per esemplificare il punto e senza che ciò comporti un difetto sostanziale nelle opere citate, si noti che manca un capitolo sul ruolo di ambasciatore dello storico nel volume *Lo storico antico – Mestieri e figure sociali*, éd. G. ZECCHINI, Bari, 2010, ovvero sull'uso della storia in contesto diplomatico in *Costruzione e uso del passato nella cultura antica. Atti del convegno internazionale di studi, Firenze 18-20 settembre 2003*, éd. P. DESIDERI, S. RODA, A. M. BIRASCHI (con la collaborazione di A. Pellizzari), Alessandria, 2007.

[10] Phld., II, 224 Sudhaus : μυρίων ῥητορευσάντων ὄνομα λέγειν δυνατόν ἐστι καὶ ἐπὶ τῶι συμφέροντι τῶν πατρίδων πεπρεσβευκότων.

dire il senato o i vari magistrati responsabili (*legationes gentium ad Romanos*) e non quelle fatte dai Romani (*Romanorum ad gentes*). In secondo luogo se in età ellenistica si può pensare anche per Roma rispetto alle *poleis* greche o ellenizzate a un sistema di relazioni tra pari, questo naturalmente non vale più in età imperiale, in cui i contenuti mutano radicalmente e non si tratta più di attori almeno teoricamente equivalenti, ma di sudditi verso l'amministrazione e più specificamente verso l'imperatore.

Il problema delle fonti è centrale. Quelle a nostra disposizione sono per lo più indirette, nel senso che si tratta di decreti onorari per personaggi che avevano compiuto un'ambasceria e di cui siamo informati che fossero retori, ovvero per retori di cui si menziona anche l'essere stati ambasciatori. Futuri studi sul versante greco e su quello romano di una prosopografia dettagliata ed esaustiva di tutti gli ambasciatori permetteranno certamente di trarre delle conclusioni più sicure, per ora mi limito qui ad alcuni casi celebri. Nelle fonti letterarie siamo a volte più fortunati, ma si tratta di un numero ben lontano dalle migliaia di Filodemo. Il vero *desideratum* è naturalmente un'opera in cui si indichino le competenze e caratteristiche di un ambasciatore, anche se sappiamo che opere simili dovevano esistere[11].

Naturalmente non mancano esempi di ambascerie condotte da retori. Non è privo di interesse osservare che quando le fonti letterarie menzionano un'ambasceria guidata da un retore ne sottolineino la professione, in chiara connessione con il compito che stava svolgendo. Questo non vuol dire che una preparazione retorica fosse un prerequisito essenziale, ma che era una qualità valutata in queste circostanze.

Uno tra i casi forse più celebri è quello dell'ambasceria dei tre filosofi, Carneade, Diogene e Critolao, a Roma nel 155 per chiedere l'ammenda di una multa di 500 talenti che Atene avrebbe dovuto versare[12]. Di per sé è però un caso eccezionale, dal

---

[11] Al proposito si vedano le interessanti riflessioni di G. Stouder nel presente volume.

[12] Testimonianze in G. GARBARINO, *Roma e la filosofia greca dalle origini alla fine del II sec. a.C.*, Torino, 1973, p. 80-6. Cfr. J.-L. FERRARY, *Philhellénisme et impérialisme, aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Rome, 1988, p. 352-3 ; T. KORHONEN, « Self-Concept and Public Image of Philosophers and Philosophical Schools at the Beginning of the Hellenistic Period », dans *Early Hellenistic Athens. Symptoms of a Change*, éd.

momento che non sappiamo di altre ambascerie composte interamente di filosofi, ma che evidenzia come le qualità dei letterati fossero tenute in conto nella diplomazia.

Il secondo caso che vorrei ricordare si riferisce al periodo subito successivo alla prima sconfitta di Mitridate e alla conclusione della pace di Dardano. Le città d'Asia Minore fecero di tutto per difendersi dall'accusa di *mithridatismos*. Considerando la violenza che aveva caratterizzato la rivolta contro i Romani, che non aveva risparmiato nemmeno la sacralità dei santuari dove alcuni si erano rifugiati, una buona difesa era necessaria[13]. Più di una città scelse proprio un retore perché la rappresentasse. Adramyttion si affidò a Xenokles[14], noto esponente di scuola asiana ammirato anche da Cicerone, e Sardi a Diodoros[15]. A parte sottolineare l'importanza della loro missione, sulla carriera diplomatica di Xenokles e Diodoros non si può aggiungere altro, al contrario la loro fama di retori era ampia e Xenokles veniva ad esempio citato anche da Cicerone tra i maggiori esponenti della scuola asiana[16].

Per poter osservare più da vicino la carriera diplomatica di un retore dobbiamo far trascorrere alcune decadi. Un personaggio su cui abbiamo infatti molte più informazioni è Potamon di Mitilene[17]. Retore figlio del filosofo Lesbonax, ma la Suda

---

J. Frösén, Helsinki, 1997, p. 33-101 ; E. PERRIN-SAMINADAYAR, « Des élites intellectuelles à Athènes à l'époque hellénistique ? Non, des notables », dans *Les élites et leurs facettes : les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, éd. M. CÉBEILLAC GERVASONI, L. LAMOINE, Clermont-Ferrand, 2003, p. 383-400.

[13] Si ricordi che Silla aveva convocato ad Efeso i rappresentanti delle città perché rispondessero del comportamento tenuto e, stando a Granio Liciniano, 35, 82, i *principes belli* furono uccisi appena finita l'udienza.

[14] Strabo, XIII, 1, 66 : ἀνὴρ δὲ Ἀδραμυττηνὸς ῥήτωρ ἐπιφανὴς γεγένηται Ξενοκλῆς, τοῦ μὲν Ἀσιανοῦ χαρακτῆρος, ἀγωνιστὴς δὲ εἴ τις ἄλλος καὶ εἰρηκὼς ὑπὲρ τῆς Ἀσίας ἐπὶ τῆς συγκλήτου καθ᾽ ὃν καιρὸν αἰτίαν εἶχε Μιθριδατισμοῦ.

[15] Strabo, XIII, 4, 9 : Ἄνδρες δ᾽ ἀξιόλογοι γεγόνασι τοῦ αὐτοῦ γένους Διόδωροι δύο οἱ ῥήτορες, ὧν ὁ πρεσβύτερος ἐκαλεῖτο Ζωνᾶς, ἀνὴρ πολλοὺς ἀγῶνας ἠγωνισμένος ὑπὲρ τῆς Ἀσίας, κατὰ δὲ τὴν Μιθριδάτου τοῦ βασιλέως ἔφοδον αἰτίαν ἐσχηκὼς ὡς ἀφιστὰς παρ᾽ αὐτοῦ τὰς πόλεις ἀπελύσατο τὰς διαβολὰς ἀπολογησάμενος· τοῦ δὲ νεωτέρου φίλου ἡμῖν γενομένου καὶ ἱστορικὰ συγγράμματα ἔστι καὶ μέλη καὶ ἄλλα ποιήματα τὴν ἀρχαίαν γραφὴν ἐπιφαίνοντα ἱκανῶς. Un caso vicino per significato ma con protagonista una figura di erudito diversa, riguarda il geografo Artemidoro di Efeso, Strabo, XIV, 1, 25.

[16] Cic., *Brut.*, CCCXVI.

[17] Su Potamon cfr. R. PARKER, « Potamon of Mytilene and his family », *ZPE*, 85 (1991), p. 115-129. Importante per la presente analisi che Potamone fosse anche uno storico : *FGH*, 147, come ben sottolineato da G. W. BOWERSOCK,

definisce anche il figlio filosofo, le sue benemerenze furono tali che la città gli dedicò un edificio chiamato Potamoneion[18]. Il dato di per sé è di estremo interesse dal momento che l'onore veniva riservato solo a personaggi di straordinaria importanza per la *polis*, eventualmente con funzione cultuale, si pensi ad esempio all'Archilocheion di Paros o all'Homereion di Smirna[19]. A sua maggior gloria, su di esso erano iscritti documenti pertinenti alla sua attività. È possibile quindi seguirla con un certo dettaglio, anche se i blocchi dell'edificio furono poi riutilizzati in mura e altre strutture, ragion per cui alcuni sono andati danneggiati e altri completamente perduti. Potamon venne scelto una prima volta quando doveva avere all'incirca 30 anni per una missione, assieme ad altri dieci tra cui un altro retore, Crinagoras figlio di Callippos, per recarsi da Cesare all'indomani della battaglia di Farsalo nel 47 a.C.[20]. Generosamente sembra che sia stato lo stesso Pompeo, sconfitto, a suggerire tale mossa agli abitanti di Mitilene[21]. Come effetto di questa prima ambasceria, di cui era a capo come mostra l'ordine in cui vengono menzionati, Potamon ricevette una speciale menzione da parte di Cesare in una lettera che inviò ai Mitilenei[22]. Non sorprende quindi che il retore venne scelto una seconda volta per recarsi in ambasceria da Cesare nel 46 e successivamente, nel 25 a.C., è stato supposto che abbia anche raggiunto Augusto mentre era malato a Tarragona[23]. Come Theophanes, sempre di Mitilene, era stato legato a Pompeo, così si può pensare che Potamon lo fosse con Cesare e che le basi fossero simili[24]. Per Theophanes sappiamo infatti che era stimato

---

Augustus and the Greek World, Oxford 1965, p. 11 n. 5. Cfr., *infra*, Leon di Bisanzio, Leon di Alabanda, Antiochos di Aigeai.

[18] *IG*, XII 2, 53, parzialmente integrato.

[19] Archilocheion : D. CLAY, *Archilocos' Hero : the Hero cults of poets in the Greek polis*, Washington, DC, 2004, p. 35-8. Homereion : Strabo, 14, 1, 37 (Smirna, cfr. *Le martyre de Pionios, prêtre de Smyrne*, édité, traduit et commenté Louis Robert ; mis au point et complété par G.W. Bowersock et C. P. Jones ; avec une préface de Jeanne Robert et une traduction du texte vieux-slave préparée par André Vaillant, Washington 1994, p. 57) ; T. MACRIDY, « Altertümer von Notion », *JÖAI*, 8 (1905), p. 155-84, p. 161-3 (Notion).

[20] *IG*, XII 2, 35, col. b.

[21] Plut., *Vit. Pomp*. LXXIV-LXXV.

[22] *IG*, XII 2, 35, col. b, ll. 14-6 (menzione degli ambasciatori) ; col. a, 14 (menzione del singolo Potamone).

[23] PARKER, « Potamon… », *loc. cit*. n. 17, p. 117-8

[24] Su Theophanes e Potamon cfr. sempre G. W. BOWERSOCK, *Augustus*..., *op. cit.* n. 17, *passim*.

da Pompeo per la sua opera di storico[25]. Va da sé che letterati avevano sempre accompagnato grandi personalità, quanto meno a partire da Alessandro Magno.

Perché l'essere un retore costituiva, almeno in età ellenistica, una caratteristica opportuna per un ambasciatore? Dagli esempi fatti si vede che a facilitare il loro inserimento in una missione diplomatica era da una parte la fama di cui godevano come intellettuali che li rendeva personaggi utilizzabili in campo internazionale e dava quindi prestigio all'ambasceria. Ciò è vero al punto che, come abbiamo visto, nel 155 Atene mandò un'ambasceria composta unicamente di filosofi che, come ha ben messo in evidenza E. Perrin-Saminadayar, non erano originari della città[26]. D'altra parte scendendo su un piano individuale, i legami, derivanti anche dalla propria attività intellettuale, che avevano con personaggi centrali della scena politica romana potevano facilitare l'accoglimento delle loro richieste. Ciò sarà ancora più vero nel momento in cui si stagliarono alcune personalità dominanti, come Silla o Cesare, fino alla loro istituzionalizzazione nell'impero, ma ciò vale anche per il periodo repubblicano. Per capire quanto fossero importanti i legami personali per la buona riuscita di una missione diplomatica è sufficiente il rimando al racconto delle peripezie degli ambasciatori di Teos per perorare a Roma la causa degli Abderiti, quotidianamente impegnati in preghiere ai vari notabili per ottenere un'udienza in senato[27]. L'abilità nello svolgere un discorso dovendo rivolgersi a un'assemblea era una qualità fondamentale : « destrezza d'ingegno e accortezza e facondia e grazia nel spiegar i concetti, gravità e piacevolezza nel conversare ». Come dice Tasso, egli stesso un letterato al servizio della diplomazia, anche se solo come segretario[28]. Secondo Tasso l'ambasciatore doveva inoltre avere : « esperienza delle corti e del

---

[25] Strabo, XIII, 2, 3.
[26] E. PERRIN SAMINADAYAR, « Élites… », *loc. cit.* n. 12, p. 396.
[27] Syll. [3], 656.
[28] Tac., *Dial.*, 2, 1, Milano, 1958, 251-332 (Il messaggiero), 331. Il dialogo merita di essere letto anche da parte di chi si occupa di diplomazia antica. Sulla facondia, E. DOLET, *De officio legati, Lugduni* 1541 (éd. D. AMHERDT, Genève, 2010), 1, 6 : *praecipue autem in legato sit praestans aliqua eloquentiae facultas, ut, siquando opus erit, oratione accurata, sapientissimis sententiis gravibusque verbis ornata et perpolita ; et eadem modo brevi, modo etiam longa, modo forti, modo placida et summissa, modo exaggerata altius, modo humili atque abiecta uti norit. Denique ea sit praeditus dicendi copia, ut quo velit resque ipsa postulabit animos eorum, quibuscum de aliquo conficiat, flectere, ducere, trahere, impellere possit.*

mondo, cognizione delle cose d'istato e de l'istorie e di quella parte de la filosofia almeno ch'appartiene a' costumi e al movimento de gli animi. » La questione è quindi non solo con quale perfezione si potesse esprimere un letterato, ma anche cosa potesse dire. Come ho già ricordato non ci sono quasi rimasti trattati sugli argomenti da usare, eccezion fatta per il breve capitolo che dedica al tema Menandro retore, da confrontare con i vari *logoi presbeutikoi* effettivamente pronunciati e giunti a noi in forma rielaborata o quelli composti come esercizio retorico[29]. Menandro è però un caso particolare che ha come referente principale l'imperatore, sicché si avvicina di più al panegirico, cfr. *infra*. Nella definizione di retore e nelle sue competenze includo quelle di un letterato in senso ampio e non solamente di un professionista del discorso. La distinzione, presente nella letteratura specialistica antica[30], è in parte fuorviante dal punto di vista della pratica e vengo subito a mostrarlo. Di fatto, retori spesso si interessano di storia, anche perché questa poteva essere argomento di esercizio retorico, e svolgono attività diplomatica[31].

Con questa premessa, torniamo ancora una volta ad Hegesias. Probabilmente non era un retore, né un letterato ma per ottenere il favore di Roma usò sostanzialmente due vie. La prima consisteva nel ricordare la parentela tra le due città, argomento di per sé erudito e, per così dire, retorico, la seconda nell'appoggio di Marsiglia. Un evento all'incirca coevo (inizio II a.C.) aiuta a

---

[29] Men. Rhet., *fr.*, 424-425 (éd. D. A. RUSSEL, N.G. WILSON, Oxford, 1981).

[30] Non si tratta quindi nemmeno di discutere i rapporti tra storiografia e retorica, su cui vd. da ultimo L. PERNOT, « Histoire et rhétorique dans le traité de Lucien Sur la manière d'écrire l'histoire », *CEA*, 42 (2005), p. 31-55, con bibliografia precedente.

[31] Basti pensare agli *Exempla* di Valerio Massimo, o agli argomenti delle *Suasoriae* di Seneca il vecchio. Utili riflessioni sui sofisti e l'uso della storia, in particolare locale, in E. L. BOWIE, « The sophist as historian », dans *Lo storico*, *op. cit.* n. 9, p. 199-212, spec. p. 206-7 ; cfr. inoltre L. PERNOT, « Callinicos de Petra, sophiste et historien », *REG*, 123 (2010), p. 71-90, p. 79. Leon di Alabanda era storico e retore, *FGH*, 278 T ; cfr. A. CHANIOTIS, *Historie und Historiker in der griechischen Inschriften*, Stuttgart, 1988, p. 302-3, opera in generale fondamentale per la presente analisi. Storici come ambasciatori : Hegesianax di Alessandria Troade (*FGH*, 45 F 4-5) ; Nymphis di Eraclea (*FGH*, 432 T4). Il personaggio onorato a Chio (*SEG*, 30, 1073) era stato ambasciatore a Roma e aveva dedicato a Chio un monumento con il mito dei gemelli, cosa che potrebbe indicare un suo interesse storico. I theoroi di Magnesia potrebbero essere identificati con i compositori della ktisis della città (*I. Magnesia* 17), Chaniotis, *ibid*., p. 129. Menecles ambasciatore di Teo venne onorato da Cnosso e Prianso per aver cantato i loro antichi poemi locali, Chaniotis, *ibid*., p. 348-9.

chiarire l'esempio. Themistokles di Ilio era un retore che, da privato, si recò a Xanto nella Licia[32]. Era uno di quei conferenzieri che per fama e per denaro, giravano tra le varie poleis e ne cantavano le lodi. Themistokles si fece apprezzare per i suoi discorsi retorici (*logoi rhetorikoi*)[33], tra cui possiamo inserire anche la dimostrazione della parentela che univa Xanto a Ilio, la città del retore. Si tratta anche in questo caso di una qualche genealogia mitica, Omero forniva abbondante materiale[34]. Poco meno di dieci anni dopo, la sua erudizione venne messa a buon frutto. Dopo la pace di Apamea, i Lici rimasti fedeli ad Antioco temevano per la propria sorte. Si rivolsero allora agli Iliensi e chiesero loro di andare in ambasceria presso Roma. Gli Iliensi mandarono una coppia di delegati, Ipparchos e Satyros, che chiesero perdono per i Lici ai Romani. Fortunatamente Polibio specifica che i due motivarono la propria richiesta sulla base dello stretto legame di parentela che univa Lici e Iliensi. Apparentemente Themistokles si era davvero guadagnato le 400 dracme ricevute. In realtà i Romani lasciarono qualche ambiguità nel risolvere la questione e affidarono la Licia a Rodi[35]. Il punto essenziale però su cui vorrei insistere è che almeno in età ellenistica, le ambascerie attingevano largamente a notizie storico-antiquarie e non sorprende quindi che retori avessero un peso come ambasciatori. Si pensi ad esempio a come Strabone descrive un'ambasceria acarnana a Roma[36]. La datazione è controversa ma siamo tra la fine del III e l'inizio del II a.C.[37] Sulla

---

[32] J. ROBERT, L. ROBERt, *Fouilles d'Amyzon en Carie*, 1, Paris, 1983, p. 154-68 [*SEG* 33, 1183], con i riferimenti alla figura del dotto itinerante. BATTISTONI, *Parenti*…, *op. cit*. n. 1, p. 175-6.

[33] Ll. 8-12 : ἐπειδὴ| Θεμιστοκλῆς Αἰσχύλου Ἰλιεὺς παρα|γενόμενος εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν ἀποδεί|ξεις γεπεπόηται τῶν ῥητορικῶν λόγων | ἐν αἷς εὐδοκίμηκεν ἐπὶ πλέον e poco dopo si fa il riferimento alla parentela (ll. 14-5 : γεγονὼς καὶ τῆς ὑπαρχούσης | ἡμῖν πρὸς Ἰλιεῖς συγγενείας ἄξιος), da cui L. Robert dedusse che questa dovesse essere stata argomento dei *logoi* di Themistokles.

[34] Le figure più indicate erano Glauco, Pandaro e Sarpedone, cfr. BATTISTONI, *Parenti*…, *op. cit*. n. 1, p. 178-85.

[35] Polyb., XXII, 5 ; cfr. XXV, 4-5. Sulla vicenda, da ultimo, BATTISTONI, *Parenti*…, *op. cit*. n. 1, p. 166-70, con bibliografia.

[36] Strabo, X, 2, 25 : διὰ δὲ τοῦτο μηδὲ κοινωνῆσαι τῆς στρατείας μόνους τοὺς Ἀκαρνᾶνας τοῖς Ἕλλησι· τούτοις δ', ὡς εἰκός, τοῖς λόγοις ἐπακολουθήσαντες οἱ Ἀκαρνᾶνες σοφίσασθαι λέγονται Ῥωμαίους καὶ τὴν αὐτονομίαν παρ' αὐτῶν ἐξανύσασθαι, λέγοντες ὡς οὐ μετάσχοιεν μόνοι τῆς ἐπὶ τοὺς προγόνους τοὺς ἐκείνων στρατείας· οὔτε γὰρ ἐν τῷ Αἰτωλικῷ καταλόγῳ φράζοιντο οὔτε ἰδίᾳ· οὐδὲ γὰρ ὅλως τοὔνομα τοῦτ' ἐμφέροιτο ἐν τοῖς ἔπεσιν.

[37] Sulla datazione, problematica, cfr. P. CABANES, *L'Épire de la mort de*

storicità però non c'è dubbio così come sull'argomento che venne utilizzato, dal momento che abbiamo la conferma da fonti indipendenti. Gli Acarnani secondo Strabone *sophisasthai* di non aver partecipato alla guerra di Troia (il discorso presuppone che Roma fosse riconosciuta come discendente di Troia). Il verbo ovviamente non implica minimamente che ci fossero sofisti tra gli ambasciatori ma veicola unicamente il giudizio negativo dello scrittore riguardo all'argomento acarnano.

Se in età ellenistica i retori erano stati più volte impegnati in missioni diplomatiche, tanto più lo sarebbero dovuti essere nel periodo della loro rinascita, ovvero quella che sulla base di Filostrato viene chiamata Seconda Sofistica. La questione è in realtà controversa e l'ottimismo di G. Bowersock o F. Millar è stato bilanciato dalle posizioni più fredde di E. Bowie e P. Brunt[38]. Per i primi, i retori/sofisti costituivano una scelta privilegiata da parte delle *poleis* per missioni diplomatiche, sia per le loro capacità retoriche sia per eventuali rapporti amicali che avessero instaurato con l'imperatore. All'opposto è stato invece suggerito che i sofisti non erano altro che membri di un'élite e in quanto tali partecipavano alla vita politica di più alto livello, senza però che ci fosse una particolare connessione con la loro professione. Gli argomenti di E. L. Bowie sono interessanti, ma non dirimenti. Se non si può infatti dimostrare con certezza che le ambascerie condotte da sofisti furono più di una ventina su circa duecento[39], per la maggior parte delle rimanenti non possiamo provare che alcuni dei loro membri non fossero retori, per il semplice fatto che ne ignoriamo i nomi o le carriere. Un dato è invece più rilevante ed emerge dallo studio delle fonti epigrafiche. Grazie alla bella raccolta di B. Puech possiamo agevolmente consultare la maggior parte di iscrizioni che sono dedicate a retori o sofisti. Solo in poche di queste tuttavia si fa menzione dell'attività diplomatica svolta[40]. In ciò esiste una somiglianza con

---

Pyrrhos à la conquête romaine (272-167 av. J.-C.), Paris 1976, p. 171 segg. ; T. CORSTEN, « Der Hilferuf des Akarnanischen Bundes an Rom. Zum Beginn des römischen Eingreifens in Griechenland », *ZPE*, 94 (1992), p. 195-210.

[38] G. W. BOWERSOCK, *Greek Sophists in the Roman World*, Oxford 1969, p. 44 ; MILLAR, *Emperor…*, *op. cit.* n. 8, p. 385 ; E. L. BOWIE, « The Importance of Sophists », *YCS*, 27 (1982), p. 29-59 ; P. A. BRUNT, « The Bubble of the Second Sophistic », *BICS*, 39 (1994), p. 25-52.

[39] BOWIE, « Importance… », *loc. cit.* n. 38, p. 37.

[40] B. PUECH, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris 2002, n. 10 (P. Anteios Antiochos) ; 187 (T. Aurelianus Nicostratos); 206 (P. Aelius Pigres?); 139 ? (Hermokrates) ; 146 ? (M. Ulpius

il periodo ellenistico, in cui infatti non si trovano iscrizioni che parlino del retore come ambasciatore. Se in età ellenistica ciò poteva dipendere dal fatto che si parlava del personaggio onorato in quanto membro della propria città e per la missione che aveva svolto, eventualmente con menzione diretta degli argomenti trattati ed enfasi sugli aspetti politici, quelli di più ampio onore, in età imperiale, oltre alla casualità di ciò che ci è rimasto, l'essere retore era divenuto di per sé un riconoscimento importante. Questa è una delle ragioni per cui vediamo un aumento delle testimonianze di onori per retori, oltre a una maggiore presenza di omaggi da parte di privati[41].

Filostrato, nelle sue Vite dei Sofisti, ricorda più volte l'impegno dei retori per difendere la causa della propria patria di fronte all'imperatore. Distinguo le occasioni di elogio del sovrano, esercizio eminentemente retorico, dalle ambascerie con uno scopo preciso. Tra queste si pensi ad esempio a quella di Scopeliano di Clazomene presso Domiziano per la coltivazione delle viti[42]. L'oggetto era della massima importanza, dal momento che il provvedimento imperiale era volto a limitare drasticamente la piantagione di viti in Asia per sopperire alla scarsità di grano, prevedendo inoltre di estirpare metà delle viti esistenti. Si trattava quindi di una parte importante dell'economia della provincia. Nella descrizione enfatica di Filostrato furono proprio le qualità retoriche di Scopeliano a farne il candidato ideale. Se si obiettasse che Scopeliano aveva già una lunga esperienza come ambasciatore e che quindi fu questa a farlo preferire, si potrebbe rispondere sulla base dell'ultima ambasceria di Scopeliano. Quando era ormai troppo vecchio per servire la patria, ci si rivolse nuovamente a un retore, Polemone di Laodicea. In questo caso Polemone era un giovane membro dell'élite cittadina, senza però alcuna esperienza diplomatica[43]. Gli esempi si potrebbero moltiplicare[44] e Menandro retore prevedeva appunto una sezione

---

Isodemos).

[41] In questo senso PUECH, *ibid.*, p. 15-6.

[42] Philostr., *VS*, I, 21. M. D. CAMPANILE, « I Flavi », in *Storia d'Europa e del Mediterraneo. Il Mondo antico, III. L'ecumene romana, VI, Da Augusto a Diocleziano*, Salerne, 2009, p. 103-29, p. 123 e n. 67.

[43] Philostr., *VS*, I, 25, cfr. M. D. CAMPANILE, « La costruzione del sofista. Note sul bios di Polemone di Laodicea », in *Studi Ellenistici*, 12 (1999), p. 269-315. Per Filostrato si possono comodamente consultare il testo e la traduzione di M. Civiletti, *Filostrato. Vite dei sofisti*, Milano, 2002, con buon apparato di note.

[44] Philostr., *VS*, I, 2 (Leon di Bisanzio, cfr. *FGH*, 132 T1) ; I 3 (Dias di Efeso) ;

sulla composizione di presbeutikoi, ma la frequente partecipazione di retori ad ambascerie non implica necessariamente una loro scelta privilegiata. Rispetto all'età ellenistica è riscontrabile anche una specializzazione delle competenze e un progressivo distacco dalla partecipazione diretta alla vita politica.

Si è detto che le testimonianze epigrafiche sui retori di età imperiale sono molto maggiori che per i loro predecessori, come del resto potevamo aspettarci. Significativamente anche in età imperiale vediamo che la retorica spesso si intreccia con la storiografia o erudizione locale. Non è un caso, dal momento che gli argomenti utilizzati erano strettamente connessi con lo scopo dell'ambasceria, come nella missione di Publios Anteios Antiochos. Questi era un retore, autore anche di opere di storiografia, che si era recato ad Argo per rinnovare la parentela che esisteva tra le due città sulla base del mito di Perseo[45]. Da un lato possiamo notare una continuità con la tradizione ellenistica. Dall'altro però dobbiamo riconoscere che la sostanza è completamente cambiata. Prima di tutto questo tipo di discorsi non vengono più rivolti a Roma come avevano fatto ad esempio gli Acarnani, anche perché il referente era l'imperatore e quindi si preferiva tesserne le lodi piuttosto che rischiare di commettere dei passi falsi avventurandosi in genealogie mitiche. In secondo luogo lo scopo della missione di Antiochos si risolveva nel rinnovo della *syngeneia* : quello che in età ellenistica era stato un mezzo, qui diviene uno scopo. È chiaro che in un secondo tempo ne sarebbero derivati dei vantaggi, Argo era uno dei bastioni della grecità e il prestigio in alcune occasioni portava privilegi. Basti pensare alla lettera dell'imperatore Adriano agli abitanti di Naryka. In essa viene riconosciuto a Naryka lo statuto di città per vari motivi, tra cui ad esempio la partecipazione al *koinon* degli anfizioni e a quello dei Beoti, il diritto di voto nel Panhellenion. Significativo per la presente analisi tuttavia è che lo status di *polis*

I, 11 (Hippias di Elide) ; II, 9 (Elio Aristide, per la monodia su Smirne, cfr. C. FRANCO, « Elio Aristide e Smirna », *Atti Acc. Naz. Lincei. Memorie. Classe Scienze morali, storiche e filologiche*, s. 9, 19, p. 345-584) ; II, 20 (Apollonios di Atene).

[45] L. ROBERT, « Deux inscriptions de Tarse et d'Argos », *BCH*, 101 (1977), p. 119-132 = *Id.*, *Documents d'Asie Mineure*, Paris, 1987, p. 77-90; CHANIOTIS, *Historie…*, *op. cit*. n. 31, p. 322-4.

era confermato dalla menzione degli abitanti di Naryka da parte di poeti greci e latini e dal fatto che alcuni eroi ne erano originari[46].

Una conclusione per il percorso tracciato credo si possa trovare nei Panegirici Latini. Naturalmente l'aspetto retorico è in essi molto più marcato e non mancano recenti studi che ne sottolineino il carattere teorico di discorsi scritti per non essere pronunciati, limitandone così la portata per la questione diplomatica[47]. Inoltre bisogna considerare che, anche quando furono realmente recitati, la versione che ne abbiamo può comunque essere frutto di una rielaborazione posteriore. Ogni panegirico va studiato nella sua specificità e qui interessa il 5 della raccolta di Mynors (VIII Gallatier), databile probabilmente al 311 d.C. dopo la visita di Costantino a Flavia Aeduorum, precedentemente chiamata Augustodunum. In primo luogo si rifletta sul carattere pubblico decisamente affermato all'inizio, quando il retore sostiene di rappresentare la propria città (si noti però l'avverbio "spontaneamente")[48]. Ciò ha condotto ad esempio ad affermare che : « il apparaît que le Panegyrique 8 (5) est un discours d'ambassade de cité. Il constitue l'ultime étape d'un processus administratif… qui met en jeu les rapports entre la cité et le prince, entre la base et le sommet de l'État »[49]. Rispetto alle ambascerie finora analizzate, si consideri che qui si tratta di una *gratiarum actio*, quindi successiva all'azione dell'imperatore. Il fenomeno era stato comune a partire dalla media età repubblicana, quando ambascerie erano state inviate dalle poleis per onorare il popolo romano e si era poi, in accordo con i mutamenti

---

[46] D. KNOEPFLER, « L'inscription de Naryka (Locride) au Musée du Louvre : la dernière lettre publique de l'empereur Hadrien? », *REG*, 119 (2006), p. 1-34 ; Id., A. PASQUIER, « Un don des amis du Louvre au Département des Antiquités grecques, étrusques et romaines : la lettre d'Hadrien aux habitants de Naryka (Locride) », *CRAI*, 150-2 (2006), p. 1283-1313.

[47] Cfr. ad esempio R. M. ERRINGTON, « Themistius and his emperors », *Chiron*, 30 (2000), p. 861-904, p. 862. H.-U. WIEMER, *Libanios und Julian : Studien zum Verhältnis von Rhetorik und Politik im vierten Jahrhundert n. Chr.*, München, 1995. Su posizione più ottimistica, e meno condivisibile, riguardo al valore dei discorsi come testimonianza politica, A. CHAUVOT, *Opinions romaines face aux barbares au IVe siècle ap. J.-C.*, Paris, 1998.

[48] *Pan. Lat.*, V, 2 : *gaudiorum patriae meae nuntium sponte suscepi, ut essem iam non privati studii litterarum sed publicae gratulationis orator*.

[49] A. HOSTEIN, « "Lacrimae principis" : les larmes du Prince devant la cité affligée », dans *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin : mutations, continuités, ruptures*, éd. M.-H. QUET, Paris, 2006, p. 211-34. In precedenza *Id.*, « Panégyrique et revers monétaire. L'amplexus entre la cité et l'empereur », *Hypothèses*, 2002, p. 249-260, p. 250 .

istituzionali a Roma, rivolto agli imperatori, per i loro successi o per le loro benemerenze. Senza voler quindi sminuire l'elemento letterario del pezzo, credo sia possibile inserirlo nel discorso fin qui svolto, anche perché non mi soffermerò sulla scelta del delegato in quanto retore, bensì sugli argomenti cui fece ricorso.

Il panegirico ricorda la visita dell'imperatore ad Autun e lo ringrazia per aver diminuito la quantità di tasse, oltre agli interventi per lavori di rifacimento cittadini[50]. Come è stato già ben evidenziato il discorso grossomodo segue nella prima parte i precetti esposti da Menandro retore per il *logos presbeutikos*, sottolineando le cattive condizioni in cui versava la città prima dell'intervento dell'imperatore e magnificandone quindi l'operato[51]. Di estremo interesse è l'apparato erudito che fa da sfondo al discorso di questo retore. Ai capitoli 2 e 3, egli parla del legame particolare che unisce gli Edui ai Romani[52]. È immediatamente chiaro che siamo in un discorso fortemente simbolico e letterariamente connotato, dal momento che gli Edui erano ormai da tempo Romani. Per sottolineare però la strettezza del legame il retore ricorre ad un vecchio motivo che deve essere stato molto popolare a partire almeno dalla fine del II secolo a.C. Egli ricorda infatti la *fraternitas* che legava Edui e Romani, riconosciuta in numerosi *senatus consulta*. La notizia non è affatto iperbolica e trova conferma in Cesare e Cicerone[53]. Addirittura viene contrapposta a quella degli Iliensi e dei Mamertini. Si noti che i dati forniti sono estremamente precisi : Sagunto è federata, Massalia amica, Iliensi e Mamertini hanno una comune *origo*. Questa origine viene però svalutata in quanto *fabulosa*, cioè basata su miti, in confronto a quella edua che si reggeva su *ingenua et simplici caritate*. Non è questa la sede per mostrarlo, ma è probabile che anche in questo caso all'inizio fosse una storia mitica[54].

---

[50] Per il commento : C. E. V. NIXON, B. SAYLOR RODGERS, *In Praise of the Roman Emperors. The Panegyrici Latini*, Berkeley, 1994, p. 254-87.

[51] HOSTEIN, *Lacrimae…*, *loc. cit.* n. 49, p. 211-34, p. 214-5.

[52] *Pan. Lat.*, V, 2, 3 : *fuit olim Sagyntos foederata, sed cum iam taedio Punici belli novare imperium omnis cuperet Hispania. Fuit amica Massilia; protegi se maiestate populi Romani gratulabatur. Imputavere se origine fabulosa in Sicilia Mamertini, in Asia Ilienses. Soli Aedui non metu territi, non adulatione compulsi, sed ingenua et simplici caritate fratres populi Romani crediti sunt appellarique meruerunt; quo nomine praeter cetera necessitudinum vocabula et communitas amoris apparet et dignitatis aequalitas*.

[53] Caes., *B. Gall.*, I, 33, 2 ; I, 36, 5 ;I, 43, 6 ; I, 44, 9 ; Cic., *Ep.*, 33 (Shackleton ; *Att*. I, 19, 2) .

[54] Ho discusso la questione in Battistoni, *Parenti…*, *op. cit.* n. 1, p. 137-46 ;

Due secoli prima di Cristo, Hegesias si era recato in ambasceria a Roma in un momento cruciale per il futuro della propria città e aveva fatto ricorso ad elementi eruditi per appoggiare la sua richiesta. Ora, più di 500 anni dopo, un retore che rappresentava la propria città faceva ricorso a quegli stessi elementi, con significato ben diverso, per ringraziare l'imperatore per il suo intervento. Senza che ciò faccia comprendere meglio i singoli episodi, l'accostamento rende però immediatamente evidente quale cambiamento si celi dietro un'apparente continuità. Lo stesso vale per la figura del retore in quanto ambasciatore, in relazione all'evoluzione del suo ruolo nella società. Fintanto che la buona riuscita di una missione dipendeva dal riuscire a persuadere il senato o l'imperatore ad accogliere richieste che potevano essere giustificate con erudite digressioni, i retori ebbero un ruolo nella diplomazia.

---

cfr. inoltre recente : M. COUMERT, *Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550-850)*, Paris, 2007, spec. p. 279-81. A partire dallo studio della fortuna di Darete : F. N. CLARK, « Reading the "first pagan historiographer" : Dares Phrygius and Medieval genealogy », *Viator*, 41 (2010), p. 203–26. La storia delle origini troiane dei Franchi ebbe poi alterne vicende fino a essere definitivamente confutata tra 1600 e 1700.

LEGATIO, CLIENTÈLE ET *MUNERA*. À PROPOS D'AMMIEN MARCELLIN XXVI, 5, 7

Alain CHAUVOT

En 26, 5, 7, Ammien fait le récit d'une *legatio* qui se passe mal : des *legati* alamans reçus à la cour de Milan au début du règne de Valentinien et devant recevoir des dons (*munera*) « selon l'usage » (*ex more*) les jettent à terre en raison de leur faible valeur ; de surcroît grossièrement traités par le maître des offices, ils incitent à leur retour leurs *gentes* à entrer en guerre. Que faut-il entendre ici par *munera* ? Et par l'expression *ex more* ? Celle-ci suggère des pratiques relevant par définition de l'ordinaire, même si elles peuvent être peu attestées par les sources ; pour des antiquisants qui travaillent sur des corpus très étroits, une telle notation est extrêmement précieuse ; encore faut-il bien identifier la réalité évoquée. Je partirai du récit d'Ammien ; je m'interrogerai ensuite sur la mention des dons (*munera*) et sur le sens de ce terme dans le reste de son œuvre, avant de tenter de reconstituer les faits ; je proposerai enfin d'interpréter ce passage, en mettant en évidence la notion d'ambiguïté qui caractérise nombre de *munera* et en mesurant l'apport de ce texte à la connaissance des rapports entre Rome et ses voisins transrhénans.

Le récit d'Ammien

Sur le plan chronologique, cette *legatio* a donné lieu à des débats qui ont pu interférer avec la question de son interprétation. Il faut en voir l'origine dans la structure complexe de la partie de l'œuvre d'Ammien dans laquelle s'insère ce passage. Sans reprendre cette discussion dans toute son ampleur, on rappellera que deux thèses sont en présence. Selon la thèse traditionnelle, récemment excellemment exposée[1], l'ambassade pourrait dater de novembre ou décembre 364, la présence du nouvel Auguste Valentinien étant attestée à Milan le 9 novembre 364[2] voire dès la

[1] J. DEN BOEFT, J. W. DRIJVERS, D. DEN HENGST et H. TEITLER, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus XXVI*, Leyde, 2008, p. 107-113.
[2] *Cod. Theod.*, XI, 30, 34.

fin du mois d'octobre 364[3]. Or Ammien indique, au début de ce paragraphe, que les Alamans « forcèrent la frontière de Germanie » et que ce sont les conditions dans lesquelles s'était passée l'ambassade (antérieure mais ultérieurement mentionnée) qui étaient à l'origine de ces actions. Dans le paragraphe précédent[4], il écrit que « cette année-là, pendant toute sa durée[5] », de lourdes pertes furent infligées à la puissance romaine : il s'agit de l'année 365, Valentinien et Valens en étant les consuls[6]. De plus, dans un passage ultérieur, il précise que les attaques alamannes commencèrent « aussitôt après les calendes de janvier » (à comprendre comme janvier 365)[7]. Selon cette thèse, le calendrier serait donc le suivant : novembre ou décembre 364, ambassade alamanne à la cour de Milan, peu après l'arrivée du nouvel empereur ; janvier 365, attaque des Alamans en Gaule. Mais selon une seconde thèse[8], il faudrait placer l'attaque générale des Alamans en janvier 366 et non en janvier 365, et décaler l'arrivée de la délégation alamanne à Milan à l'été 365. J. F. Drinkwater, qui retient cette hypothèse, estime en outre que cette chronologie-ci soutient bien sa propre interprétation de ces *munera*, non pas, selon lui, des dons routiniers qui auraient été liés à la nouvelle année, et certainement pas un achat de la paix, mais des dons personnels liés à un renouvellement de traité[9]. Le récit d'Ammien soutient mieux la première hypothèse, sans qu'on puisse toutefois en tirer, comme le fait J. F. Drinkwater, un argument décisif pour l'interprétation des *munera* : il pourrait y avoir eu des dons « non routiniers » même dans le cas d'une ambassade fin 364, et l'on pourrait même soutenir que cette date-ci conviendrait fort bien pour un renouvellement de traité entre un nouvel empereur venant de prendre ses fonctions en Occident et les Alamans. Aussi insatisfaisante que soit l'absence d'une

---

[3] *Cod. Theod.*, XI, 2, 2 ; cf. DEN BOEFT *et alii*, *op. cit.* n. 1, p. 107-108.
[4] Amm. Marc., XXVI , 5, 6.
[5] *Omnisque hic annus*.
[6] Amm. Marc., XXVI, 5, 6.
[7] Amm. Marc., XXVII, 1, 1.
[8] S. LORENZ, Imperii fines erunt intacti. *Rom und die Alamannen 350-378*, Europäische Hochschulschriften III, 722, Francfort, 1995, p. 74, suivi par J. F. DRINKWATER, *The Alamanni and Rome, 213-496*, Oxford, 2007, p. 268-272, place l'ensemble des événements à l'été 365, de préférence au début de l'année ; J. F. Drinkwater en tire argument pour contester la thèse de paiements annuels achetant la paix auprès des Alamans, les cadeaux étant pour lui des dons personnels destinés à accompagner le renouvellement du traité. Si cette définition des *munera* est tout à fait recevable et rejoint ma propre position, elle n'a nul besoin de s'appuyer sur une chronologie aussi discutable.
[9] DRINKWATER, *ibid.*, p. 272.

solution indiscutable sur la date de l'ambassade, cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur son interprétation, dans la mesure où aucune des datations proposées ne paraît être susceptible de donner la clef du problème.

Voyons le récit d'Ammien[10]. Partons de la traduction d'A.-M. Marié :

> Leurs ambassadeurs, envoyés à la cour, devaient recevoir certains présents réglés d'avance par l'usage : on leur en donna de moindre importance et de peu de prix, qu'au moment de leur remise ils jetèrent à terre avec fureur comme tout à fait indignes d'eux[11].

La traduction de W. Seyfarth[12], tout en étant plus précise, est comparable et emploie le terme *Geschenke*, celle de J.-C. Rolfe[13] celui de *gifts*. Dans l'annotation A.-M. Marié estime qu'il s'agissait d'« achat de la paix[14] », de même que W. Seyfarth[15] ; dans sa traduction J.-C. Rolfe va même plus loin car il fait dire à Ammien que c'était là l'objet même de la *legatio*[16]. Les deux autres traductions n'impliquent pas nécessairement que l'objet de la *legatio* était de recevoir des *munera* mais le commentaire qui les accompagne interprète ces *munera* comme des achats de paix.

Je proposerais la traduction suivante :

> Leurs ambassadeurs, envoyés à la cour, devaient recevoir des présents bien déterminés et prescrits par l'usage ; ceux qui leur furent remis étaient moindres et de peu de valeur.

« Présents » me paraît traduire correctement *munera* (sans pour autant, pour l'instant, interpréter la signification de ces « présents ») ; *ex more* renvoie sans doute à la fois à *fixa* et à

---

[10] Amm. Marc., XXVI, 5, 7 : *cum legatis eorum missis ad comitatum certa et praestituta ex more munera praeberi deberent, minora et uilia sunt attributa, quae illi suscepta furenter agentes ut indignissima proiecere.*

[11] A.-M. MARIÉ, Ammien Marcellin, *Histoire*, T. V, Paris, CUF, 1984.

[12] W. SEYFARTH, Ammianus Marcellinus, *Römische Geschichte*, Teil 4, Berlin, 1971.

[13] J.-C. ROLFE, *Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt*, vol. II, Londres, 4e éd., 1963-1964 (1re éd. 1939-1940).

[14] MARIÉ, *op. cit*. n. 11, n. 52, p. 214.

[15] SEYFARTH, *op. cit*. n. 12, n. 48.

[16] *When their envoys had been sent to the headquarters, in order as usual to receive the regular appointed gifts, smaller and cheaper ones were given them…*

praestituta, à moins qu'il ne porte que sur *praestituta* ; *fixa* indique, me semble-t-il, que la valeur des présents était préétablie et doit annoncer ensuite, par contraste, *minora*[17] ; *praestituta* désigne l'origine d'un tel acte, un « prescription » qui relève de l'usage, et non, il faut le souligner, d'une règle précise dont on pourrait invoquer une formulation originelle ; *minora* implique une infériorité du don par rapport à l'usage ; *uilia,* un peu redondant, insiste sur cette faible valeur, suggérant que celle-ci peut prendre aux yeux des récipiendaires un caractère insultant : de tels « présents » traduisent un manque de considération méprisant du donneur envers les receveurs.

Le maître des offices Ursatius s'est conduit de façon très désagréable (*asperius*) et les *legati* de retour chez eux ont excité leurs compatriotes contre l'Empire, d'où les guerres d'invasion alamannes. Le maître des offices n'agit pas là nécessairement en tant que responsable de la politique étrangère, fonction qui est assurément la sienne au siècle suivant mais peut-être pas encore à l'époque qui nous occupe ; il est sans doute d'abord celui qui assure la charge du protocole au moment de la réception des *legationes*[18] ; il est donc possible que son attitude se soit manifestée dès l'arrivée de la *legatio* alamanne et, dans ce cas, sans doute avant même la remise des *munera,* mais l'on ne peut exclure, si l'on fait coïncider ordre du texte et ordre chronologique, que son comportement ait accompagné ou suivi la remise des *munera,* qui aurait clôturé la rencontre. Cette question reste ouverte car il faudrait déterminer quand les *munera* ont été remis et donc à quel moment les Alamans les ont jetés à terre : était-ce lors de la réception de la *legatio* ou au cours de celle-ci ou à l'issue de celle-ci (si la remise et le rejet ont lieu d'emblée, la réception a dû tourner court aussitôt) ? Qui étaient les *legati* et que représentaient-ils ? Le maître des offices a-t-il été le seul interlocuteur des *legati* ? Ceux-ci ont-ils été reçus par l'empereur ? La *legatio* s'est-elle réduite à cette dispute ou y a t-il eu, notamment avant la rupture, des discussions ? Pourquoi les *munera* remis étaient-ils de faible valeur ? Ces questions portent sur l'objet de la *legatio* et donc sur la signification des *munera,* de leur faible valeur, de leur rejet, et sur les conséquences de celui-ci : la reprise du conflit entre l'Empire et les Alamans.

---

[17] On pourrait certes donner à *fixa* le sens de « assurés », « décidés », mais dans ce cas il doublonnerait avec *praestituta ;* il paraît donc plus logique de choisir un sens portant sur la valeur, qui, d'une part ne doublonnerait pas, et, d'autre part, annoncerait la seconde partie de la phrase.

[18] LORENZ, *op. cit*. n. 8, p. 75.

De façon générale, la fonction des *munera* comme servant à des « achats de paix » voire étant des « tributs » a été souvent employée par l'historiographie récente, qui a pu l'appliquer de façon indifférente à toute époque[19] et à tout don à des *externi/barbari*, au point que, par exemple, même lorsque, comme ici, les sources ne disent rien sur leur éventuelle fréquence, on a pu ne pas hésiter à parler de « versements annuels » que Valentinien aurait été le premier à réduire[20]. Les commentateurs de ce passage se sont partagés entre trois options : « achats de paix » voire « tributs »[21], cadeaux[22], refus de choix[23]. La notion même de « cadeau » reste souvent floue, au point qu'on peut s'interroger sur la frontière entre deux interprétations : s'agit-il de cadeaux réguliers voire annuels, donc prévus par des accords[24], ou de cadeaux accompagnant la conclusion voire le renouvellement d'un accord ou la simple réception d'une *legatio*, donc distincts du contenu d'un accord mais s'insérant dans un protocole et témoignant du fonctionnement de relations ? C'est que le sens de l'expression *ex more* mérite d'être scruté de près.

---

[19] C'est à bon droit que P. J. HEATHER, « The Late Roman Art of Client Management : Imperial Defence in the Fourth Century West », dans *The Transformation of Frontiers from Late Antiquity to the Carolingians*, éd. W. POHL, I. WOOD et H. REIMITZ, Leyde-Boston-Cologne, 2001, p. 25, s'élève contre cette vision, proposant de la réserver plutôt pour le Ve siècle, par exemple dans le cadre des rapports avec Attila.

[20] K. F. ROSEN, *Studien zur Darstellungskunst und Glaubwürdigkeit des Ammianus Marcellinus*, Bonn, 1970, p. 128.

[21] Outre les éditeurs cités *supra*, *ibid.* ; U. ASCHE, *Roms Weltherrschaftsidee und Aussenpolitik in der Spätantike im Spiegel der Panegyrici Latini*, Bonn, 1983, p. 98 (« Danegeld ») ; T. S. BURNS, *Rome and the Barbarians, 100 B. C.–A. D. 400*, Baltimore-Londres, 2003, p. 342 ; Y. LE BOHEC, *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris, 2006, p. 121.

[22] LORENZ, *op. cit.* n. 8, p. 74-75 (*Donative*, paraissant traduire implicitement *donatiua*, rapprochés des largesses telles que l'empereur en accorde à ses soldats, sans rapport avec le changement de règne) ; DRINKWATER, *op. cit.* n. 8, p. 272 (dons de la nature de ceux qui accompagnaient le renouvellement automatique de traités) ; HEATHER, *op. cit.* n. 19, p. 25-26 : dons de type « dons annuels », accordés ici dans la première année du règne de Valentinien ; plus nuancé : R. DELMAIRE, *Largesses sacrées et « res privata ». L'aerarium impérial et son administration du IVe au Ve siècle*, Rome, 1989, p. 540-541 : classification dans la catégorie des « cadeaux apparaissant en fait plus comme des tributs que des largesses envers des amis ».

[23] DEN BOEFT *et alii*, *op. cit.* n. 1, p. 109 (*some sort of donative from the newly inaugurated emperor … (or) regular payments…*).

[24] C'est semble-t-il la position de HEATHER, *op. cit.* n. 19 qui refuse en même temps la notion de tribut et d'achat de paix, y préférant celle de *client management* ; mais la régularité et l'annualité rapprocheraient en fait de tels versements de la contrainte qui définit le tribut.

L'interprétation de tels dons ne peut se faire en dehors d'une enquête sur la situation et le statut des récipiendaires. Ainsi, si les dons de cette nature sont définis comme un achat de paix, est-ce conciliable avec le statut de peuples ayant fait une *deditio*[25] ? Le problème posé est, de façon plus générale, celui de la définition des relations entre l'Empire et ses voisins. La notion même de « relation diplomatique » peut en effet paraître insuffisante, dans la mesure où l'on est là dans la sphère même d'influence de l'Empire, sans grande extériorité par rapport à celui-ci. Peut-on pour autant parler sans précaution de « relation de clientèle », dans un cadre plutôt interne à un même espace, et que faudrait-il entendre par là ?

La notion de clientèle en effet ne se laisse pas aisément définir. Elle se comprend d'abord à l'intérieur de la société romaine, comme exprimant un rapport inégalitaire entre un patron et des clients, fait d'obligations réciproques, et dans lequel un patron (protecteur) peut remettre des cadeaux à ses clients. Cette expression est souvent utilisée pour rendre compte, au moins par analogie, des relations entre l'Empire (voire l'Empereur) et certains de ses voisins, mais l'on n'a pas manqué d'attirer l'attention sur les risques d'un usage excessif et inapproprié de cette notion : ainsi doit-elle être maniée avec précaution pour l'Orient[26] et, en Occident, on a montré que, pour les rapports avec les Quades et Sarmates, ni *cliens* ni *clientela* ne sont jamais utilisés par les sources : là, sans qu'on emploie le terme de *foedus*, les termes *fides*, *amicitia*, *obsequium* expriment une relation extralégale non contrôlée par un traité formel, des accords avec des avantages mutuels ; « clientèle » est là un terme moderne et peut-être employé mal à propos, un certain nombre de chefs se conduisant en toute indépendance et sans que Rome ait une obligation de soutien[27].

Dans le cas des rapports avec les peuples germaniques décrits par Ammien, si les termes *foedus* ou *foederatus* sont couramment employés[28], seul le roi alaman Vadomer, d'ailleurs

---

[25] Telle est la raison pour laquelle R. SCHULZ, *Die Entwicklung des römischen Völkerrechts im vierten und fünften Jahrhundert n. Chr.*, Stuttgart, 1993, p. 38, propose de voir systématiquement dans de tels dons des *donatiua*.

[26] D. BRAUND, *Rome and the Friendly King. The Character of the Client Kingship*, Londres-Canberra, 1984.

[27] L. PITTS, « Relations between Rome and The German Kings on the Middle Danube in the First to the Fourth Century A. D. », *JRS*, 79 (1989), p. 45-78, en particulier, p. 46-47 (rapports avec Marobod).

[28] Amm. Marc., XIV, 10, 16 ; XVII, 1, 3 ;XVII, 1, 13 ; XVII, 6, 1 ;XVII, 12, 12-13 ; XVIII, 2, 13 ; à noter : *pactio*, en XVIII, 2, 6 et XVIII, 8, 8.

très proche de l'Empire (et surtout de Constance II) et y terminant même sa carrière, est dit avoir été reçu « comme client de Rome »[29] : certes, le non-emploi du terme dans d'autres cas ne permet pas en soi d'en inférer qu'on ne saurait parler de liens de clientèle, mais ce silence mérite malgré tout d'être relevé.

Il apparaît qu'au IVe siècle l'Empire considère qu'il a un droit d'intervention dans des régions situées au-delà du Rhin et du Danube, que ce soit dans les domaines politiques et militaires : ces régions tendent à entrer dans la sphère de l'*imperium Romanum*. Mais tous les peuples ne sont pas également concernés par des liens de clientèle. Même du côté romain apparaissent des divergences sur la nature de cette emprise, ainsi à propos de l'action de Valentinien : celui-ci considère que toute construction de forts au-delà du Rhin ou du Danube est légitime, alors que, si Ammien le loue pour de telles opérations au-delà du Rhin (dans les anciens Champs Décumates)[30], il le critique pour d'autres qui ont été faites au-delà du Danube en reconnaissant comme légitimes les protestations des Quades, traités par l'Empereur comme s'ils étaient « déjà passés sous la loi romaine »[31]. Il est clair que, pour l'Empire, les Alamans sont considérés comme devant être dans une étroite dépendance de Rome, Valentinien ayant même envisagé un temps une réannexion de l'*Alamannia*, ce qui ne signifiait nullement une extension du droit de cité romain[32]. D'un autre côté, les Germains et notamment les Alamans sont considérés comme des *externi* barbares, extérieurs à la société et aux structures politiques romaines, concluant souvent les traités selon leurs propres rites[33] et pouvant rester d'ex-ennemis toujours susceptibles de retomber dans l'hostilité envers l'Empire.

On admettra donc que le terme de clientèle puisse être utilisé pour s'appliquer dans certaines circonstances à des Transrhénans. Mais l'Empire ne contracte pas pour autant d'obligations de patron envers les Germains comme le ferait un patron romain envers ses clients. Ce dont bénéficie le chef barbare de la part de l'Empire, ce sont d'abord la reconnaissance et le maintien de son propre pouvoir. Le premier cadeau qu'il reçoit, c'est ce pouvoir-là, désormais sous contrôle impérial :

---

[29] Amm. Marc., XVIII, 2, 16 : *in clientelam rei Romanae*
[30] Amm. Marc., XXX, 7, 6.
[31] Amm. Marc., XXIX, 6, 2 : *quasi Romano iuri iam uindicatis.*
[32] A. CHAUVOT, *Opinions romaines face aux barbares*, Paris, 1998, p. 181-184.
[33] Amm. Marc., XIV, 10, 16 ; XVII, 1, 13 ; XVII, 10, 21 ; HEATHER, *op. cit*. n. 19, p. 24.

c'est en ce sens qu'un panégyriste a pu écrire à la fin du IIIe siècle d'un roi franc soumis par Maximien qu'il recevait désormais son propre royaume à titre de « présent » (*munus*)[34]. Toutefois, dans l'intérêt de l'Empire et de sorte que les accords perdurent, il peut être jugé souhaitable que le chef barbare soit traité avec dignité afin d'être bien accepté par ses sujets. Sans doute les *munera*, comme la présence de rites propres aux Germains au moment où sont conclus les traités, concurremment à la soumission sous forme de *deditio* « à la romaine », jouent-ils un rôle dans cette démonstration. Je formulerais donc l'hypothèse de travail que la remise de *munera* peut constituer un indice intéressant sur la nature des rapports entre l'Empire et ses voisins transrhénans et sur la complexité de la notion de « clientèle ». Pour cela il faut réexaminer le corpus des *Res Gestae*, pour voir comment Ammien emploie le terme *munera* : celui-ci est-il polysémique ?

Les *munera* chez Ammien Marcellin

Tout d'abord, il arrive que le texte d'Ammien se réfère à des versements à des *externi / barbari* qui seraient faits à des fins utilitaires, l'achat de paix. Ainsi, avant Julien, les Sarrasins recevaient des *salaria muneraque plurima*, des paiements et de nombreux *munera*, jusqu'à ce qu'un ordre de Julien l'interdise, faisant valoir qu'un empereur guerrier « avait du fer et non de l'or »[35] ; on peut rapprocher cet usage d'un passage dans lequel, sans utiliser *munera*, Ammien reproduit un discours de Julien à ses soldats dans lequel celui-ci reproche à ses prédécesseurs d'avoir acheté la paix aux barbares « à prix d'or (*auro*) »[36]. Dans le même sens Julien, dans son *Discours aux Athéniens*, reproche à Constance II de l'avoir enjoint, lorsqu'il était César, d'acheter le passage du Rhin aux barbares, ce que lui-même a refusé de faire[37], et se moque de Constantin, qui, en fait de victoire, n'aurait fait que remettre de l'or aux Goths[38]. Il faut noter que ces passages ne sont pas seulement factuels mais intentionnels voire polémiques : ils s'inscrivent dans une perspective favorable à Julien et hostile à Constance II ou au père de celui-ci.

Mais il faut aussi relever qu'Ammien ne critique pas vraiment le fait de donner des *munera* : ce qu'il condamne, c'est

---

[34] *Pan. Lat*., II, 10, 3.
[35] Amm. Marc., XXV, 6, 10.
[36] Amm. Marc., XXIV, 3, 4 (dans le cadre de la campagne contre la Perse).
[37] Julian., *Au sénat et au peuple d'Athènes*, 280.
[38] Julian., *Césars*, 329A.

plutôt le fait que ceux-ci soient nombreux et répétés et constituent le pivot d'une politique. De la même façon, Julien, qu'il s'exprime lui-même ou qu'Ammien retranscrive ses propos, ne condamne pas tout cadeau fait à des *externi* mais le fait que ce soit là l'essentiel des actes d'un empereur envers des barbares. Par ailleurs, cette fonction des *munera* ne correspond pas nécessairement, dans les formes, à une seule manière d'opérer : certes, elle peut privilégier des versements réguliers, voire annuels, effectués en tant que tels ; mais ne peuvent être exclus des cadeaux personnels somptueux, voire répétés ou des dons significatifs à l'occasion d'un accord, dès lors que ceux-ci constitueraient un trait important de la politique impériale, et surtout pratiqué en dehors de toute imposition d'un rapport de forces.

Des *munera* sont aussi montrés comme pouvant servir à s'assurer des alliances. Ammien écrit que Constance II a envoyé aux rois et satrapes transtigritains des ambassades avec de riches *munera* pour les rallier contre les Perses[39] ; on pourrait certes penser à des *munera*-cadeaux de courtoisie, mais l'on peut se demander si Ammien ne présente pas plutôt cela comme des achats d'alliance, insinuant que ce serait là un outil essentiel de sa diplomatie. Inversement Ammien relève que Julien a refusé en 363 l'aide proposée par des *legationes* étrangères contre les Perses, affectant de ne pas avoir besoin d'aide externe ; cela ne l'empêche pas d'avoir reçu celles-ci avec munificence (*liberaliter susceptae*)[40], ce qui peut sous-entendre des cadeaux de courtoisie, alors même qu'il refuse des alliances et bien sûr des achats d'alliance.

Mais *munera* peut aussi signifier des cadeaux remis ou reçus à l'occasion d'ambassades, sans la moindre connotation d'achat de paix ou d'alliance. En 358, les délégués romains au roi perse Sapor partent avec des *munera*[41] et, inversement, Sapor envoie un légat avec des *munera* auprès de l'empereur Constance II[42]. On est là dans un rituel d'échange de cadeaux, la pratique attestée à l'époque justinienne mais peut-être antérieure

---

[39] Amm. Marc., XXI, 6, 7-8.
[40] Amm. Marc., XXIII, 2, 1.
[41] Amm. Marc., XVII, 5, 15.
[42] Amm. Marc., XVII, 5, 2. Faut-il en déduire que, puisque Ammien le précise, il y avait des ambassades avec des remises de cadeaux et d'autres, sans ? Cela paraît douteux, notamment envers les Perses, tant la pratique des *munera*-cadeaux paraît régulière et codifiée au VIe siècle, cf. en dernier lieu M. P. CANEPA, *The Two Eyes of the Earth, Art and Ritual of Kingship between Rome and Sasanian Iran*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 2009, p. 154-166.

montrant que les services du maître des offices évaluent la valeur des *munera* reçus afin de pouvoir donner en retour aux *legati* étrangers, à la fin de leur mission, des cadeaux de valeur équivalente[43]. De telles pratiques existent assurément au IVe siècle, sans être pour autant peut-être aussi codifiées : Eusèbe de Césarée décrit dans la *Vita Constantini* la venue d'ambassades lointaines avec des cadeaux somptueux auprès de Constantin, qui les gratifie en retour de riches présents[44] ; on pressent toutefois dans la description d'Eusèbe une intention constantinienne de s'attacher les bonnes dispositions voire les services des récipiendaires, puisque ceux-ci peuvent recevoir des dignités romaines. Dans ces passages-ci d'Ammien, on est dans l'ordre de la pure description factuelle et non, comme dans les cas précédents, d'un intentionnel au moins partiel ; de grands souverains cherchent à la fois à honorer et impressionner leur partenaire-antagoniste, qui est au même niveau qu'eux.

On peut déjà formuler une hypothèse de travail : chez Ammien, *munera* aurait toujours un seul sens, celui de « présents ». Mais dans certains cas, ces « présents » pourraient traduire une politique d'« achat de paix » ou d'alliance, dès lors qu'ils seraient fréquemment répétés et surtout ne seraient pas accompagnés de la manifestation d'un rapport de forces (qu'il y ait combat effectif ou non). Dans d'autres cas, ils renverraient à des présents protocolaires liés aux rapports diplomatiques, sans la moindre connotation d'achat de paix ou d'alliance. En procédant ainsi, Ammien construirait subtilement une opposition entre les figures de Julien, d'une part, de Constantin et de Constance II, de l'autre.

Il reste à voir comment Ammien décrit certaines relations avec les populations germaniques, en particulier à propos de son héros Julien. Aucune source n'atteste de tels achats de paix de la part de Julien ; au contraire, Julien a condamné l'achat de paix aux barbares[45]. On l'a accusé d'inconséquence : il aurait lui-même pratiqué la politique qu'il reproche à Constantin et à Constance II, faisant ainsi œuvre de pure propagande[46]. Or dans deux passages Ammien décrit l'action de Julien remettant des *munera* : on pourra ainsi juger sur pièces.

---

[43] *De cer.*, I, 89, 407 (éd. J. J. Reiske, Bonn, 1829-1830) ; cf. CANEPA, *The Two Eyes*, *op. cit.* n. 42, p. 155 avec la n. 4.
[44] Euseb., *Vit. Const.*, IV, 7.
[45] Cf. *supra* n. 35 à 38.
[46] LORENZ, *op. cit.* n. 8, p. 55.

Voyons d'abord un texte, qui n'a, me semble-t-il, guère retenu l'attention. Julien reçoit les *legati* des Francs Saliens à Tongres ; ceux-ci offrent la paix tout en voulant rester sur le territoire (impérial) où ils se sont installés. Après une négociation minutieuse (*negotio plene digesto*), Julien leur oppose des considérations compliquées et les renvoie chez eux « chargés de *munera* (*munerati*)[47] », tout en leur disant qu'il ne quitterait pas les lieux avant leur retour. Mais il ne tient pas parole : il suit et attaque les Francs à l'improviste puis accepte leur *deditio*. Les *munera* ont été remis, en fin de discussion, à titre de cadeaux, même si un tel « cadeau » était hypocrite et trompeur. Cette remise montre qu'un tel geste de la part de l'Empire pouvait sembler normal aux yeux des Germains dès lors qu'une négociation paraissait terminée sans déboucher sur un conflit. Les Saliens pouvaient croire que cette remise était le signe d'une bonne entente avec leur interlocuteur. Il n'y avait là ni « achat de paix » ni échange de cadeaux mais remise unilatérale de dons : sans qu'il y ait alors *deditio* de la part des Francs, ceux-ci pouvaient croire qu'ils entraient « dans les bonnes grâces impériales », le don pouvant être assimilé à un geste de patron à client. Quant à Julien, il a d'abord paru jouer le rôle d'un patron qui n'userait pas de la force, pour endormir la méfiance de ses interlocuteurs, avant de faire, par effet de surprise, des Francs de véritables dépendants en leur imposant la *deditio*.

Julien a donc mis en œuvre les composantes des rapports clientélaires : rapport de forces, discussion, *deditio*, dons. Mais il l'a fait selon un ordre particulier : discussion, dons, rapport de forces, *deditio*. Sans doute le contexte spécifique, de par ses contraintes, a-t-il joué un rôle : une installation déjà faite sur le territoire impérial, alors même que Julien ne souhaitait probablement pas déloger les nouveaux venus, mais, de manière plus réaliste, les faire entrer par *deditio* dans la dépendance impériale. L'histoire ne dit pas si les Francs désormais soumis ont gardé leurs *munera* mais ce n'est nullement impossible : le récit ne permet donc pas de conclure de façon assurée sur la pratique de Julien à cet égard sur ce point.

Un autre passage, davantage commenté[48], est encore plus instructif. Ammien écrit que Julien devait remettre en 358 des *munera* au roi alaman Hortar au moment de la conclusion de la

---

[47] Amm. Marc., XVII, 8, 3.

[48] En dernier lieu HEATHER, *op. cit*. n. 19, p. 26, qui y applique la notion de « dons annuels », et DRINKWATER, *op. cit*. n. 8, p. 245-246.

paix[49] : celui-ci est dit en effet être *munerandus*. Mais si nous connaissons cet épisode, ce n'est pas parce qu'il aurait été exceptionnel, mais parce que son déroulement a été marqué par un incident digne d'être rapporté. Le roi s'est engagé par un serment assorti d'imprécations à exécuter tout ce qu'on lui demanderait et notamment à rendre les prisonniers, sans toutefois tenir parole sur ce point. Lorsqu'il vient *ex more*, « selon l'usage », à la cérémonie de remise des *munera* par Julien, qui marque la célébration de l'accord, Julien retient quatre de ses *comites* pour faire pression sur lui jusqu'à ce que soient rendus des prisonniers[50]. Le roi se prosterne et, après avoir pris ses engagements, est laissé libre de repartir.

Le récit d'Ammien apparaît ici, en ce qui regarde la remise de *munera*, comme purement factuel ; il montre que c'était la coutume, à l'issue de discussions, de donner des *munera* à un chef barbare qui faisait sa soumission et il n'y a là nul échange de cadeaux[51]. Les *munera* sont remis à l'occasion de l'accord et « selon l'usage », sans que rien n'oblige l'Empire à réitérer annuellement cet acte, même s'il a la possibilité d'octroyer ultérieurement des cadeaux. Hortar n'est pas non plus en position de recevoir des *munera*-achats de paix : comme le notait déjà R. Schulz à propos de ce passage, on ne saurait parler ici de tribut[52] ; il doit fournir des prestations (véhicules et des matériaux pour reconstruire les villes de Gaule détruites), et si Julien ne lui demande pas de subsistances, c'est parce qu'il sait que son pays dévasté par la guerre ne peut en fournir[53] ; les *munera* ne sont pas non plus des « achats de prestation ». Quant à Hortar, Ammien le qualifie dans un passage ultérieur de *foederatus*[54] et il désigne

---

[49] Amm. Marc., XVII, 10, 7-8.
[50] Amm. Marc., XVII, 10, 8.
[51] *Contra* LORENZ, *op. cit.* n. 8, p 56 qui estime qu'il s'agit d'achat de paix et que Julien se montre hypocrite dans ses attaques, pratiquant lui-même ce qu'il reproche aux autres de faire. Pour DRINKWATER, *op. cit.* n. 8, p. 245, *ex more* signifie que pour les Alamans, tout accord ou renouvellement de paix est accompagné de cadeaux ; il devait y avoir un ancien traité avec Constance II, et il y en a un nouveau avec Julien. C'est en ce sens que J. F. Drinkwater reprend la notion de *client management* employée par P. J. Heather, mais sans retenir la notion d'annualité ; cf. aussi DRINKWATER, *op. cit.* n. 8, p. 272, contre la notion d'*annual routine* ; le fait de ranger ces dons, n. 180, dans la même catégorie que les échanges de cadeaux avec les rois perses, *with both parties traited as social equals*, alors qu'il n'y a là nul échange et nulle égalité, est curieux.
[52] SCHULZ, *loc. cit.* n. 25.
[53] Amm. Marc., XVII, 10, 9.
[54] Amm. Marc., XVIII, 8, 13.

même comme *amicus* le roi Suomar[55], qui a dû se soumettre dans les mêmes conditions qu'Hortar[56]. Soumission, *foedus* et amitié vont donc de pair, sans nulle contradiction entre ces termes, qui sont complémentaires.

Est-on là dans le domaine des relations diplomatiques ? Plus subtilement, je proposerais de dire qu'on se situe à un niveau « infra-diplomatique », car on ne saurait désormais considérer Hortar comme externe à l'*imperium romanum*, même s'il n'est pas sur le sol provincial romain. Il est dans la dépendance de l'Empire romain : conservant son pouvoir par la grâce de l'Empire, il est, en ce sens, son « client » et c'est le geste de remise de *munera* qui traduit cette entrée en clientèle en l'honorant aux yeux de ses sujets : son autorité est acceptable par ceux-ci et la paix peut être durable au grand bénéfice de l'Empire.

Julien lui-même ménage les rois alamans qui, comme Hortar, ont conclu accord avec l'Empire en ne voulant pas passer par leur territoire lorsqu'il entre en guerre avec d'autres Alamans (mais tous les Romains ne sont pas d'accord avec cette conception)[57]. Julien a donc utilisé une pratique cérémonielle coutumière en en modifiant la mise en scène et en imposant un rapport de forces dans la mesure où l'antagoniste n'avait pas immédiatement rempli toutes ses obligations : le conflit s'est réintroduit à l'intérieur du protocole, mais cela permet de voir le protocole tel qu'il était originellement prévu, *ex more*. Julien n'est donc nullement en contradiction avec lui-même[58] : il est le continuateur d'une politique clientélaire tout en mettant plus particulièrement l'accent sur la construction et la manifestation de rapports de forces.

Tentative de reconstitution des faits

Revenons à l'épisode de la cour de Milan. Dans ce type d'affaires les formes comptent autant que le fond. On est dans un jeu de rôle, avec des acteurs sur le devant de la scène, d'autres en coulisses et des spectateurs qui sont soit présents soit éloignés mais en ce cas seront informés du déroulement par des récits, éventuellement déformés. De chaque côté il y a des personnages importants : chez les Alamans, en 358-360[59], des rois comme

---

[55] Amm. Marc., XVIII, 8, 8.
[56] DRINKWATER, *op. cit.* n. 8, p. 245 (à propos de Suomar) ; XVII, 10, 3.
[57] Amm. Marc., XVIII, 2, 7.
[58] *Pace* LORENZ, *op. cit*. n. 8, p. 55.
[59] Amm. Marc., XVII, 1, 11-13 ; XVII, 10, 4 ; XVII, 10, 9 ; XVIII, 2, 16-19.

Hortar ; en 364 (ou 365), les *legati*, influents et non simples messagers, car ils ont pu prendre l'initiative de rejeter des *munera* et ont pu pousser les Alamans à la reprise de la guerre ; on a émis l'hypothèse qu'il y avait parmi eux des rois[60]. Ammien ne présente pas explicitement ces *legati* comme les envoyés de l'ensemble des Alamans mais la reprise globale de la guerre qui suit permet d'envisager cette interprétation, sans que ce soit décisif ; peut-être ces *legati* ne représentaient-ils qu'une fraction des Alamans, avec suffisamment de prestige et d'influence pour pouvoir pousser d'autres Alamans à la guerre. De toute façon c'est à des chefs que reviennent *in fine* les *munera*. Chez les Romains, alors qu'en 358-360 c'était le César Julien qui était là en personne, il est quasiment certain que l'empereur Valentinien, qui est bien présent à la cour, n'a pas jugé bon de se déplacer, le seul responsable mentionné (ce qui ne veut pas dire le seul présent) étant le maître des offices : il y donc un déséquilibre manifeste. Quant aux spectateurs, c'étaient, en 358-360, des deux côtés, des combattants, avec, en plus, chez les Alamans, leur propre famille. Désormais, du côté alaman, il s'agira des auditeurs ultérieurs du récit fait par les *legati*. Du côté romain, la distance est plus grande avec les récepteurs potentiels du récit ; mais ceux-ci sont au premier chef les soldats, qui auront bientôt à en découdre avec les Alamans, et les populations provinciales qui ont été par le passé les victimes des agressions alamannes et qui restent des contribuables finançant certes l'effort de guerre mais aussi les *munera* faits aux barbares.

Au cœur du récit d'Ammien se trouve l'expression *ex more*, qui porte sur la remise de *munera*. Le rapprochement avec la description de l'épisode de l'entrée en clientèle d'Hortar s'impose[61]. Il y a une forte probabilité pour que l'objet de la *legatio* soit une reprise de contact à ce haut niveau et non une remise de dons pour « achat de paix » ni même de simples « dons annuels »[62] : les rapports de clientèle antérieurement établis doivent être vérifiés voire renouvelés. C'est avec raison que J. Drinkwater rejette la notion de « routine annuelle », en rapprochant cette affaire de l'épisode d'Hortar et en la comprenant comme accompagnant un renouvellement de traité, même si sa datation à l'été 365 ne doit pas être nécessairement retenue[63]. Les *munera*, comme dans le cas d'Hortar, sont

[60] DRINKWATER, *op. cit*. n. 8, p. 271.
[61] Dans le même sens, DRINKWATER, *op. cit.* n. 8, p. 271.
[62] Comme le soutient HEATHER, *op. cit*. n. 19, p. 26.
[63] DRINKWATER, *op. cit*. n. 8, p. 271-272.

seulement le signe de rapports de clientèle et sont distincts du contenu des accords.

D'ailleurs, la venue d'une *legatio* auprès du *comitatus* impérial en provenance d'*externi* est un phénomène courant dès lors qu'il y a changement d'empereur. Cela ne signifie pas que tous les accords passés antérieurement soient automatiquement caducs, mais cette pratique est normale au moins pour prendre connaissance des intentions du nouveau pouvoir, qui peut de son côté souhaiter réexaminer les accords passés. Un autre passage d'Ammien l'atteste : au début du règne de Julien, des *legationes* accourent « de partout », *undique*, lui rendre visite alors qu'il est à Constantinople, « plus rapidement que d'habitude », *solito ocius*, parce que sa renommée s'est propagée et aussi parce que l'on craint sa venue[64]. Certes, il est également possible que ce soit Valentinien qui ait convoqué une délégation alamanne[65], mais, même en dehors d'une telle éventualité, une initiative alamanne est vraisemblable ; elle implique au moins une certaine interrogation sur la pérennité des accords passés avec un prince précédent, appartenant de surcroît à une autre famille.

Quelle que soit la bonne hypothèse, l'objet de la *legatio* ne pouvait être que de faire le point sur la situation et les perspectives, les accords de 358-360 ayant été passés par un prince décédé appartenant à une autre famille régnante[66]. Si le voyage est en automne / hiver 364, cela peut traduire un caractère de relative urgence voire d'inquiétude de la part des Alamans quant aux intentions du nouvel empereur ; ou, inversement, une volonté préméditée de la part de Valentinien de brusquer les choses dès son installation ; ou enfin, la rencontre de ces deux intentions. Si la *legatio* date de l'été 365, cela signifierait seulement un caractère de moindre urgence, le déplacement s'effectuant à la belle saison. La première hypothèse s'accorde mieux avec le bon sens : la volonté, dès le début de l'installation de Valentinien en Occident, de remettre à plat les relations entre l'Empire et les Alamans : pourquoi attendre des mois ? On pouvait aller soit vers une confirmation pure et simple des accords soit vers un renouvellement avec des modifications soit vers une rupture.

Le fait que ne soit mentionné, du côté romain, que le maître des offices Ursatius suggère qu'il n'y eut pas de rencontre avec

---

[64] Amm. Marc., XXII, 7, 10.

[65] B. GUTMAN, *Studien zur römischen Aussenpolitik in der Spätantike (364 - 395 n. Chr.)*, Bonn, 1991, p. 11-13.

[66] Amm. Marc., XVII, 1, 11-13 ;XVII, 10, 4 ;XVII, 10, 9 ;XVIII, 2, 16-19.

l'empereur, contrairement sans doute à l'attente des *legati*, et alors même que c'était directement avec Julien qu'avaient traité les chefs quelques années auparavant. Peut-être faut-il lier directement l'incident des *munera* et la grossièreté d'Ursatius. Mais si l'on fait le rapprochement avec les épisodes d'Hortar et des Francs Saliens, on peut formuler l'hypothèse que ce serait plutôt à l'issue de la réception qu'auraient été remis les *munera*, *ex more* : ils viendraient, « selon l'usage », accompagner le renouvellement d'un accord en témoignant, théoriquement, de la « considération » accordée par l'Empire à ses interlocuteurs (et ici, à l'inverse, du manque de considération). L'ensemble du déroulement de la *legatio* aurait été marquée par l'humiliation : d'abord réception grossière par le maître des offices, ensuite absence de réception par l'empereur et discussion à un niveau inférieur sur le renouvellement des traités (rien n'indique une effective rupture des traités), enfin remise en conclusion de cadeaux de faible valeur. Mais peut-être, comme le suggère l'ordre du récit, le comportement grossier d'Ursatius aurait-il pu ne se manifester qu'à la fin, après que les Alamans avaient déjà jeté les *munera*.

Comme l'indique l'expression *ex more* employée dans le cas d'Hortar comme dans celui-ci, ces *munera* auraient donc dû se situer dans la continuité des *munera* remis par Julien, qui s'inscrivaient eux-mêmes dans une tradition : au moment de la conclusion ou, comme c'était le cas ici, du renouvellement d'un accord, les chefs recevaient des présents. Ce serait cette faible valeur qui donnerait le sens général de la rencontre, quels qu'aient pu être les propos échangés par ailleurs, le peu que nous sachions étant l'action, sans doute sur commande de l'empereur, du maître des offices, qui va dans le même sens : une volonté d'abaisser en dignité l'interlocuteur barbare voire de l'humilier. Cela signifie que la partie romaine aurait choisi délibérément de traiter des interlocuteurs de façon méprisante donc hostile. Il faut donc s'interroger sur le sens et la portée de la rupture opérée par Valentinien.

Ambiguïté possible des *munera* et signification de l'affaire

Comment les parties en présence pouvaient-elles ressentir la remise de cadeaux ? Il faut ici prendre quelques repères sur les dons en général. Du côté germanique, à en croire Tacite, les Germains appréciaient les dons des « nations voisines », envoyés

par des particuliers mais aussi « à titre officiel » (*publice*) : chevaux d'élite, grandes armes, phalères et colliers[67] ; Tacite ne précise pas en quelles occasions ces cadeaux étaient envoyés, mais l'on peut penser à des dons visant à créer de bons rapports, sans qu'il y ait nécessairement entrevue de chefs ou accords en bonne et due forme : peut-être les Germains n'opéraient-ils pas de distinction tranchée sur la définition des circonstances de réception de ces dons, mais y voyaient surtout, du moins pour les chefs, une occasion d'enrichissement et d'augmentation de prestige. Les rapports avec l'Empire multipliaient ces occasions d'enrichissement : du côté romain, on devait y voir la possibilité de s'assurer la fidélité de chefs et la tranquillité aux frontières. À propos des Germains en général, Tacite écrit que « nous (les Romains) leur avons appris à recevoir aussi de l'argent »[68] et il indique que les Quades et les Marcomans sont soutenus (rarement) par les armes romaines et plus souvent par l'argent de Rome, – ce qui sous-entend des cadeaux répétés –, et que c'est l'*auctoritas* de Rome qui fonde la puissance et la force de leurs rois[69] : ceux-ci sont donc dans la dépendance de l'Empire. Mais dans d'autres cas il faudrait plutôt parler de l'assurance d'une non-belligérance, en clair d'un « achat de paix ». Ainsi Hérodien écrit-il que Commode préférait acheter sa tranquillité en donnant sans compter aux barbares[70] et que Sévère Alexandre préférait faire la paix avec les Germains plutôt que de courir les dangers d'une guerre, d'autant plus que « les Germains aiment beaucoup les richesses et négocient sans cesse la paix avec les Romains contre de l'or »[71]. Entre la fidélité rétribuée et la paix achetée, il peut être artificiel de tracer une frontière étanche, chacune des parties en présence pouvant, face à sa propre opinion interne, qualifier le même fait de façon différente, Rome insistant sur la fidélité et non sur le don (les chefs qui en bénéficiait faisant de toute façon figure d'obligés de l'Empire), et les chefs barbares, faisant valoir le don et la pression de la guerre, se présentant aux yeux de leurs peuples comme ayant extorqué à l'Empire le prix de la paix. De toute façon, les dons reçus, renforçant leur prestige et leur capacité redistributrice, assuraient l'obéissance de leurs sujets.

---

[67] Tac., *Germ.*, XV, 3.
[68] *Ibid*.
[69] Tac., *Germ.*, XLII, 2.
[70] Herod., I, 6, 9.
[71] Herod., VI, 7, 9.

Une telle recherche amène donc à se focaliser sur l'ambiguïté qui peut caractériser certains *munera*. Certes, tous les *munera* n'ont pas nécessairement des fonctions ambiguës[72]. Il y a des cas où celles-ci sont claires : ainsi lors d'un échange de dons entre égaux, entre Rome et la Perse, on peut parler de « cadeaux diplomatiques » dans le cadre d'un protocole où chacun s'affirme face à son partenaire / antagoniste (et là, de tels *munera* sont sans conséquences sur la vie socio-économique des récipiendaires, à l'inverse de ce qui se passe dans les sociétés germaniques) ; et, différemment, lors de versements tels que les pratique l'Empire au Ve siècle envers un Attila[73], on peut parler d'« achats de paix » caractérisés et réguliers à des adversaires en état de supériorité, l'Empire reconnaissant là son infériorité militaire.

Mais il y a des cas où peut s'introduire, peu ou prou, une certaine ambiguïté, à propos de dons remis à des clients[74]. Celle-

---

[72] Comment se présentaient-ils concrètement ? Les sources sont ici archéologiques, mais d'interprétation difficile ; voir l'utile synthèse de J. CHAMEROY, « Comment les monnaies romaines étaient-elles exportées sous l'Empire », *Histoire et Mesure*, 17, 3/4 (2002) p. 43-78. Si l'on esquisse une typologie sommaire, on a :

- des monnaies, souvent retrouvées dans des trésors monétaires, ce qui suggère des parts d'une même masse monétaire transférée, probablement souvent sans liens avec des rapports commerciaux *stricto sensu*, – mais de l'or versé peut être non monnayé –, les monnaies étant plutôt celles de l'empereur régnant, sans qu'on exclut toutefois la possibilité d'utiliser à cette fin de vieilles monnaies non refondues. La question des monnaies est fort complexe, car nombre de pièces ont été retravaillées voire montées en bijou : c'est là tout le problème de la manière dont les Germains définissent la monnaie romaine qui est en cause, celle-ci pouvant devenir une véritable monnaie – marchandise et circuler ensuite dans le *barbaricum* à travers des pratiques de troc.
- des objets comme des vases de bronze ou de verre, des céramiques, des fibules ; des armes pouvaient aussi être offertes à des populations dont on pense avoir gagné une sûre amitié, mais on a douté que les phalères et ceinturons trouvés *in barbarico* aient résulté de cadeaux.

La remise de *munera* à des chefs ou à des *legati* à la suite d'un accord après une campagne militaire pouvait soit s'appuyer sur des dispositions préalables, la mise à disposition de métaux précieux ou d'objets prévus à cet effet, soit découler d'une certaine improvisation. Lorsqu'il s'agissait de *munera* remis dans le cadre d'une *legatio* au *comitatus*, des dispositions pouvaient être prises, incluant aussi bien des monnaies que des objets de valeur. Mais il semble bien que l'Empire ait été capable de remettre aux barbares des *munera* dignes de ce nom même de façon apparemment improvisée, ce qui suggère une certaine prévoyance. Cela devait être le cas pour les *munera* qui devaient être remis à Hortar et aux Francs Saliens.

[73] M. ROUCHE, *Attila*, Paris, 2009, p. 237-239.

[74] C'est avec raison que BRAUND, *op. cit*. n. 26, écrit, p. 62 : *Rather like gifts and bribes, the payement of subsidies was an essentially ambiguous act.*

ci dépend des positions réciproques des partenaires, lorsque les notions de rapport de forces, de libre choix, de contrainte peuvent donner lieu à des lectures à la fois différentes et simultanées et donc à des tensions. Si l'on part de l'hypothèse que les dons de ce type ont une sorte de « valeur de référence » fixée par « l'usage », cette « valeur de référence » doit être confrontée à des variables découlant des choix politiques du donneur, qui peut considérer qu'en fonction de circonstances nouvelles ou de choix politiques différents, celle-ci serait devenue trop élevée. Un don unilatéral, d'une valeur assurée et non imposé par un rapport de forces peut être nécessaire pour rendre un accord acceptable dans la durée en restaurant le prestige du récipiendaire ; mais le donneur peut aussi estimer que la valeur habituelle du don confère désormais trop de prestige au receveur et met le donneur en position d'obligé, alors qu'il estime avoir d'autres moyens d'action ; et enfin le receveur peut se présenter auprès de ses sujets comme celui qui pèse suffisamment sur le donneur pour se faire remettre des dons significatifs et faire croire que sa position de chef dépend de cette pression et non d'un bon vouloir du donneur. Le donneur peut donc vouloir mettre en évidence sa propre liberté de choix et donc donner moins que « l'usage ». Et même pour un chef receveur pris dans les liens de clientèle, il est normal de chercher à montrer en interne qu'il conserve la liberté d'action.

On a pu parler de *client management*[75]. Ce phénomène pourrait être particulièrement marqué pour des versements réguliers voire annuels, comme cela a sans doute été le cas de l'Empire envers les Goths entre 332 et 369, la régularité du versement, qui aurait été là prévue par le traité initial, du moins à en croire Thémistios[76], créant une contrainte qui pourrait apparenter de tels « subsides » à un véritable tribut : le « client » verrait alors sa position monter à ce point en puissance qu'on peut même se demander s'il s'agit encore de « relations clientélaires ». De même, des dons peuvent très bien être opérés non à l'issue d'une guerre victorieuse, mais pour s'épargner une guerre qu'on pourrait assurément gagner mais dont le coût pourrait paraître trop élevé par rapport à celui de tels versements, plus pratiques à défaut d'être glorieux[77] : là encore, s'agit-il de « clients » ? Ou

---

[75] HEATHER, *op. cit*. n. 19.
[76] Them., *Or.*, 10, 205/135.
[77] P. J. HEATHER, « *Foedera* and *Foederati* of the Fourth Century », dans *Kingdoms of the Empire*, éd. W. POHL, Leyde-New York-Londres, 1997, p. 71, met bien en évidence le fait que l'Empire fonctionne selon une balance

d'un déguisement en lien clientélaire par l'Empire d'une relation où celui-ci n'aurait plus vraiment un rôle dominant ?

Dans l'affaire de Milan, la situation est probablement, dans la suite du type de *munera* remis à Hortar, celle de dons liés au renouvellement d'un accord antérieur par un nouvel empereur ; il s'agit donc d'un acte qui fait partie du protocole, un cadeau à inférieur ; il relève de la forme, tout en traduisant le fond de l'esprit des rapports que Valentinien entend instituer. Mais un tel don, selon la « valeur de référence », pourrait être aussi être désormais considéré par Rome comme une forme d'achat effectué par l'Empire (même s'il lui coûte objectivement peu, mais l'on est là dans l'ordre du symbolique) : certes non pas de la paix, qui est de toute façon imposée par celui qui est vainqueur, mais des conditions qui la rendent honorable pour le client et certes durable, mais sensiblement moins honorable pour le « patron ».

Ces *munera* ont en effet deux grandes fonctions : signes de paix et signes créateurs de dépendance dans la dignité. Ils sont d'abord des signes de paix. Comme tels, ils doivent avoir une valeur suffisamment élevée pour manifester l'importance que donne le donneur à la paix ; toutefois, cette valeur ne doit pas non plus être excessive, car cela pourrait être interprété par le receveur comme par l'opinion (éventuellement malveillante) du côté du donneur comme une marque de faiblesse : il y aurait là soupçon d'une pratique d'achat de paix.

Ils sont surtout des signes, pour le receveur, de dépendance dans la dignité, l'une et l'autre étant d'abord celles du chef qui reçoit ce don et se porte garant de ses sujets, eux aussi dépendants mais également dignes, et devant cette dignité au prince romain-patron mais également à leur propre chef, et par voie de conséquence leur reconnaissance. Ici, il n'y a pas de contre-don, l'ancien vaincu dépendant n'étant pas en position de le faire, et l'octroi du don est censé être entièrement de la liberté du vainqueur. Là aussi la valeur des *munera* doit être suffisamment élevée pour garantir au chef vaincu la reconnaissance de sa propre dignité, aux yeux de l'Empire, aux siens propres et à ceux de ses sujets, et cela dans l'intérêt du donneur lui-même qui a tout à gagner à la stabilité politique ; les sujets du receveur, d'ailleurs, de façon plus concrète, peuvent ainsi bénéficier de redistributions[78]. De ce fait, et même si leur origine en est différente, ils jouent le même rôle dans la société récipiendaire

---

coûts / profit, et qu'il peut donc être avantageux, même en position de force, de choisir de ne pas faire la guerre mais de faire des dons.

[78] HEATHER, *op. cit.* n. 19, p. 26-27.

que des versements résultant d'achats de paix caractérisés ou de simples dons annuels : les chefs receveurs et leurs sujets peuvent donc être tentés de mettre tous ces biens sur le même plan sans percevoir de différences originelles de nature, puisque les effets sur leur société sont identiques. Dans la mesure où nulle règle écrite ne fixe la valeur des *munera*, mais seulement la coutume (*ex more*), les appréciations sur la légitimité d'une valeur peuvent se modifier : le donneur peut estimer qu'il n'est pas tenu par une coutume antérieure qu'il désapprouve ou que des *munera* peuvent être baissés si l'on veut les adapter à des circonstances nouvelles, un rapport de forces marqué par une extrême infériorité du receveur ; en ce cas-ci, la référence *ex more* ne tiendrait plus, contrairement à l'attente du receveur.

Ces traits se retrouvent s'il s'agit, comme ce doit être le cas ici, d'un renouvellement d'accord, à l'occasion d'un changement d'empereur, qui inscrit des rapports dans la durée. La *legatio* alamanne relève, en un tel cas, de la coutume. Elle peut être l'occasion de vérifier la lettre et l'esprit de l'accord antérieur. La manière de remettre des *munera* est déjà le signe de la continuité ou de la rupture de l'accord, en dehors même de toute discussion de fond. En revanche, rien ne permet de dire, contrairement à ce qui est parfois affirmé[79], qu'il s'agit là de pratiques « annuelles »[80] : ici, l'expression *ex more* n'implique en rien une périodicité régulière des cadeaux, mais la simple habitude d'en faire dans une circonstance particulière.

Les Alamans s'attendaient à recevoir des *munera* comme à l'occasion de chaque rencontre de ce type, dont la remise et la valeur convenue *ex more* seraient des signes de la confirmation des relations avec l'Empire. Valentinien aurait pu opter pour une continuité des signes ; il a opté pour une rupture, ce qui peut signifier de sa part deux types de jugement sur la politique suivie jusque là : ou bien celle-ci, qui avait pu être fondée dans certaines circonstances, n'avait désormais plus de justification ; ou bien celle-ci aurait été d'emblée critiquable. Pour soutenir la première hypothèse, il faudrait tirer argument de « faits nouveaux », un « mauvais comportement » des Alamans entre 358/360 et 364, ce que rien n'atteste. Il est donc vraisemblable que le choix de

---

[79] Ainsi par HEATHER, *op. cit*, n. 19, p. 26 et HEATHER, *op. cit*. n. 78, p. 70.

[80] La notion d'annualité apparaît seulement, pour le IVe siècle, dans la présentation que fait Thémistios, (Them., *Or*. 10, 205/135), du traité de 332 entre Constantin et les Goths (texte présenté et traduit dans P. J. HEATHER et J. MATTHEWS, *The Goths in the Fourth Century*, Liverpool, 1991), cf. sur ce point CHAUVOT, *op. cit.* n. 32, p. 62, n. 3.

Valentinien est une critique implicite de Julien, ce qui suggère une volonté de se démarquer de lui et de le surpasser en image.

La nature de l'acte lui-même, baisser fortement la valeur des *munera*, est intéressante. Il n'y a pas suppression pure et simple, ce qui aurait été le signe d'une rupture, y compris des liens de clientèle : en ce sens, l'absence de *munera*, signe de paix, aurait déterminé à elle seule la guerre, mais dans la mesure où le lien de clientèle se serait en même temps évanoui, il y aurait eu moins humiliation que séparation. En continuant à donner, donc à se poser toujours en patron, mais à donner très peu, l'Empire croit effacer totalement sa condition d'obligé et privilégie l'humiliation extrême, traitant son interlocuteur davantage comme un domestique de la plus basse espèce que comme un client respecté. De ce fait, l'Empire se place de lui-même devant une alternative : soit des clients acceptant une subordination accentuée soit des clients acculés moralement à la guerre. Il est impossible d'avoir une certitude sur le choix de Valentinien ni même sur les subtilités d'un tel calcul : on ne saurait écrire que Valentinien s'attendait à une telle réaction immédiate des *legati*. Mais on peut formuler une hypothèse : concrètement, Valentinien va mener des campagnes en Alamannie et prêter un temps l'oreille aux thèmes développés par Symmaque : annexer désormais le pays, – avant de revenir contraint et forcé à une politique beaucoup plus traditionnelle et de devoir même traiter quasiment sur pied d'égalité avec le puissant roi Macrien[81]. Peut-être a-t-il estimé, fin 364, que le moment était venu de rompre brutalement avec la politique clientélaire : le traitement infligé à la *legatio* alamanne aurait été dans ce cas une pure provocation, joignant l'humiliation (à destination aussi de l'opinion romaine) et la certitude (erronée) d'une guerre rapidement victorieuse ; Valentinien ne pouvait ignorer qu'en agissant ainsi il prenait le risque de blesser les *legati*, surtout si ceux-ci étaient des chefs, et de déclencher une reprise du conflit.

Le choix de Valentinien fait apparaître qu'une politique de continuité, donner des *munera* d'une certaine valeur *ex more*, aurait été selon lui un signe trop généreux de maintien de la paix et de la dépendance dans la dignité : autrement dit par un tel excès l'Empire aurait paru acheter la paix et un comportement convenable de client à des gens qui ne sont que d'anciens ennemis et qui pourraient le redevenir ; les *munera*, jugés

[81] Sur la politique de Valentinien et les oeuvres de Symmaque, voir en particulier CHAUVOT, *op. cit*. n. 32, p. 176-189.

excessifs, n'auraient plus été des signes de dépendance des clients, mais des cadeaux non proportionnés à la faible dignité et au peu d'utilité des receveurs. Baisser spectaculairement la valeur des *munera*, ce qui ne pouvait se faire que par rapport aux pratiques mises en oeuvre par Julien, faisait *a contrario* apparaître celle-ci comme trop élevée et tendait à les définir comme d'inconvenants « achats de la paix ».

Sans doute Valentinien a-t-il estimé que les Alamans eux-mêmes, en s'attendant à recevoir des *munera ex more*, c'est-à-dire d'une valeur non négligeable, s'empresseraient de les présenter à leurs compatriotes davantage comme une marque de sollicitation de l'Empire que comme des cadeaux remis à des clients : plusieurs lectures simultanées étaient ainsi possibles, l'Empire ne voulant pas apparaître comme « achetant la paix » et les chefs alamans pouvant laisser s'insinuer en interne une telle définition. Mais au plan des réalités, et comme il y a eu reprise de la guerre, on pourrait tout aussi bien écrire que, du point de vue de Valentinien, tout s'est passé comme si des *munera* antérieurs élevés avaient jusqu'à présent « acheté la paix » puisque des *munera* insignifiants étaient désormais déclencheurs de guerre, l'Empire affirmant toutefois sa capacité et sa détermination à faire celle-ci. Considérant que les *munera* étaient devenus, de façon ambiguë, à la fois un don et un achat, Valentinien a entrepris de sortir de l'ambiguïté par la provocation et le risque de la guerre ; dix ans plus tard, et sans avoir réussi à mettre en œuvre sa politique envers l'*Alamannia*, il devra traiter d'égal à égal avec Macrien : il aura, pour sa part, illustré l'expression du Cardinal de Retz, selon laquelle on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment.

En conclusion, l'examen de l'affaire de la *legatio* alamanne au *comitatus* de Milan permet de faire les propositions suivantes :

1. Il était d'usage, au IVe siècle, de remettre unilatéralement des *munera* d'une certaine valeur à des chefs germaniques lors d'un traité ou d'un renouvellement de traité, soit directement (des chefs pouvant d'ailleurs être des *legati*), soit par l'intermédiaire de *legati*.

2. La remise de ces *munera* marquait leur condition de clients de l'Empire, leur pouvoir dépendant désormais du bon vouloir de celui-ci ; ceux-ci permettaient d'asseoir l'autorité du client honoré de rendre la paix durable.

3. A cet égard, Julien a agi dans la continuité de ses prédécesseurs, étant cohérent dans ses paroles et dans ses actes ; rien n'autorise à dire qu'il aurait « acheté la paix » à des barbares.

4. La valeur de tels *munera* pouvait être jugée excessive par l'Empire si celui-ci estimait qu'il n'avait pas ou plus besoin de conférer à son client la considération habituelle et que de tels *munera* pourraient être jugés comme des versements de complaisance injustifiés.

5. Telle a été l'opinion de Valentinien dès le début de son règne, choix sans doute motivé par son désir de surpasser l'image laissée par Julien, au risque de mettre en péril une paix reposant sur des liens de clientèle.

6. Afin de rétablir leur propre dignité atteinte par cette diminution de valeur des *munera* et de se maintenir au pouvoir, les chefs alamans n'ont pas eu d'autre solution que d'entrer en guerre contre l'Empire, s'ils ne voulaient pas être déconsidérés aux yeux de leurs *gentes*.

7. Même si la décision de Valentinien laissait en apparence en état la notion de clientèle, la condition des clients était toutefois en réalité considérablement dégradée, au point que le geste de l'empereur peut être rapproché de sa politique ultérieure d'annexion de l'*Alamannia*, qu'il n'a pu mener à bien.

Le déroulement de la *legatio* alamanne et la guerre qui s'ensuit résultent d'une confrontation entre deux affirmations de pouvoir : celle d'un nouvel empereur, Valentinien, désireux de valoriser son image en surpassant celle de ses prédécesseurs et plus particulièrement celle d'un Julien vainqueur des Germains, et celle de chefs alamans atteints dans leur dignité par la remise de cadeaux insultants et ne pouvant rétablir celle-ci aux yeux de leurs *gentes* que par la reprise des agressions contre l'Empire.

LA DIPLOMATIE DE L'EMPIRE ROMAIN DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE : UN *LIMES* INVISIBLE MAIS EFFICACE FACE AUX PRESSIONS DES PEUPLES BARBARES ET DE L'EMPIRE PERSE AUX IVe ET Ve SIÈCLES

Christine DELAPLACE

L'absence de toute représentation diplomatique permanente dans les cités grecques a durablement influencé les pratiques des relations internationales dans le monde romain[1]. Le rôle dévolu à la personne désignée ponctuellement comme ambassadeur était de ce fait toujours rattaché à une période de crise, ou du moins, de relations intenses que les sources que nous possédons mettent en évidence, tout en laissant dans l'ombre néanmoins une diplomatie ordinaire qui existait bel et bien, même si ces sources n'en consignent pas les actes.

Cette absence de représentation permanente entraîne une carence documentaire qui explique peut-être la pénurie de travaux sur la question jusqu'au renouveau des recherches que l'on voit poindre récemment avec la tenue de trois colloques, dont celui à l'origine du présent volume, organisés en France et en Italie en 2010[2].

L'idée longtemps admise que l'Empire romain n'avait pas de relations internationales une fois la *Pax romana* établie, n'a pas non plus favorisé les recherches dans ce domaine. La remise en cause de l'image statique de l'impérialisme romain et les débats nombreux qui se sont engagés à partir des années 1975 à ce sujet ont néanmoins permis de faire surgir un certain nombre de lignes de forces de la politique étrangère romaine à partir du Principat. Nous essayerons de montrer ici que la période de l'Antiquité tardive marqua une période d'intense activité diplomatique et que

---

[1] A. GIOVANNINI, *Les relations entre les États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.*), Berlin, 2007.

[2] *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo*, 50e Settimana di Studio, (Spolète, 8-12 avril 2010), Fondazione Centro Italiano di Studi sull' alto Medioevo ; *Les relations diplomatiques au Moyen Âge : sources, pratiques, enjeux*, (Lyon, 3-6 juin 2010), 41e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public.

Rome dut infléchir sa politique internationale en tenant compte de ses nouveaux interlocuteurs, même si la propagande impériale et les auteurs romains cherchèrent à masquer ces nouvelles réalités.

Par rapport à la période du Haut-Empire, la période de l'Antiquité tardive voit s'intensifier le rythme des relations diplomatiques de l'Empire, notamment avec l'avénement d'une nouvelle puissance sur la scène internationale, l'Empire sassanide, qui exerce une pression constante sur la frontière orientale de l'Empire, comme l'ont bien montré les travaux de R.C. Blockley[3]. Selon ce dernier, les rois sassanides auraient également obligé Rome à accepter une situation diplomatique totalement inédite, l'égalité entre deux puissances, ce qui l'aurait peu à peu contrainte à renoncer à mettre en œuvre des conceptions diplomatiques traditionnellement inégalitaires, voire humiliantes pour l'adversaire, afin de tendre à des relations plus conciliatrices, y compris avec d'autres peuples que l'Empire perse[4].

Les problèmes militaires difficilement surmontés sur la frontière septentrionale, rhéno-danubienne, obligent eux aussi, à des négociations et des envois d'ambassades. C'est donc d'abord le contexte historique qui explique qu'il y ait davantage de relations diplomatiques aux IVe-Ve siècles que durant les siècles de la *Pax romana*.

Ensuite, certaines sources narratives, comme celle des *Res Gestae* d'Ammien Marcellin pour le IVe siècle, les œuvres d'Hydace et de Priscus pour le Ve siècle, de Procope et d'Olympiodore pour le VIe siècle pour ne citer que les plus importantes, nous sont particulièrement précieuses pour juger de cette activité diplomatique. Car ces auteurs ont été eux-mêmes des militaires de haut rang ou bien des diplomates, parfois les deux à la fois. Leurs témoignages vont donc comporter nécessairement plus d'informations dans ce domaine que la littérature du Haut-Empire.

La vision schématique d'une chronologie de l'Empire romain, divisée entre d'une part une *Pax Romana* du Haut-Empire et d'autre part, les siècles d'invasions et de guerres du Bas-Empire, provient donc en partie de cette distorsion des sources narratives. Un exemple significatif de cette distortion peut s'illustrer par les *Panégyriques Latins* dans lesquels il n'est jamais fait mention

---

[3] R. C. BLOCKLEY, *East foreign Policy. Formation and Conduct from Diocletian to Anastasius*, Leeds, 1992 ; voir également B. ISAAC, *The Limits of Empire : The roman Army in the East*, Oxford, 1990.
[4] R.C. BLOCKLEY, *ibid*., p. 125.

d'ambassades officielles. A. Chauvot a bien montré[5] que dans cette littérature de l'idéologie impériale triomphante, on nie l'existence de l'accord qui peut suivre un état de guerre, on l'amalgame à ce dernier comme un acte forcément de *deditio*, même quand, en fait, la paix est souhaitable pour une Rome prise en difficulté.

Et pourtant, en dépit de cet accroissement sensible de notre documentation, il faut bien admettre une évidence : nous avons une vision erronée de l'activité diplomatique à partir des sources narratives. L'épigraphie, si précieuse pour juger de cette même activité dans le monde grec classique, puis dans le cadre des relations « intérieures » entre les cités des provinces romaines et le pouvoir central, nous fait ici complètement défaut : aucun traité, ni aucune dédicace honorifique inscrits dans la pierre, ne viennent compléter pour l'Occident, à ma connaissance, notre documentation de l'Antiquité tardive.

Pour la période allant de 300 à 565, R. Helm comptabilisait seulement 79 ambassades, c'est-à-dire environ une tous les trois ans. Pour la période 408-800, T. Lounghis, dans son important ouvrage *Les ambassades byzantines en Occident depuis la fondation des états barbares jusqu'aux Croisades (467-1096)*, ne pouvait recenser quant à lui, en quatre cents ans, que seulement 170 ambassades parties de Constantinople vers l'Occident, dont 70 relevaient des relations plus fréquentes avec la Papauté ou avec l'Exarchat de Ravenne, soit donc une ambassade tous les quatre ans pour les seules relations avec les royaumes occidentaux et E. Ewig parvenait à des chiffres identiques pour les ambassades entre le monde franc et Constantinople[6]. Ces chiffres reflètent-ils la réalité ?

Pour s'en assurer, il suffit de partir d'autres statistiques, non pas celles des ambassades signalées par les sources narratives, mais celles provenant des signatures de traités et des événements importants survenus dans chaque État (changements de règne, mariages royaux, victoires militaires, etc). Pour la période des IVe

---

[5] A. CHAUVOT, *Opinions romaines face aux Barbares au IVe siècle ap. J.-C.*, Paris, 1998, p. 20.

[6] R. HELM, « Untersuchungen über den auswärtigen diplomatischen Verkehr des römischen Reiches im Zeitalter der Spätantike », *Archiv für Urkundenforschung*, 12 (1932), p. 375-436 repris dans *Antike Diplomatie*, éd. E. OLSHAUSEN, H. BILLER, Darmstadt, 1979, p. 321-408 ; T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident depuis la fondation des états barbares jusqu'aux Croisades (467-1096)*, Athènes, 1980 ; E. EWIG, *Die Merowinger und das Imperium*, Opladen, 1983.

et Ve siècles, j'ai pu recenser[7] 105 traités conclus entre les deux *partes imperii* et leurs voisins en 165 ans, c'est-à-dire de 322 à 488, soit environ un peu plus d'un traité tous les deux ans, ce qui suppose déjà, au minimum, un nombre d'ambassades au moins double.

On peut généraliser ce constat et E. Chrysos a pu démontrer qu'il fallait multiplier par quatre ou cinq les résultats généralement présentés pour les attestations d'ambassades dont nous avons repris quelques exemples ci-dessus[8]. Notre collègue utilise pour ce faire les résultats d'une dissertation non publiée de I. Masur, *Die Verträge der germanischen Stämme*, présentée à Berlin en 1952, dans laquelle l'auteur avait recensé pour la période des IVe, Ve et VIe siècles, 304 *foedera* entre l'Empire et les *gentes* ou entre ces derniers entre eux. 95 traités étaient conclus entre l'Empire et les seuls peuples germaniques migrants.

À ces 304 *foedera*, E. Chrysos ajoute les traités conclus par les *gentes* non répertoriées par I. Masur, c'est-à-dire les Alamans, les Huns, les Gépides et les Avars, ce qui lui permet de proposer le chiffre de 350 traités pour la même période, ce qui me semble tout à fait plausible, en comparaison du résultat que j'obtiens moi-même pour les IVe-Ve siècles, puisqu'il faut tenir compte de l'intensification des relations diplomatiques et guerrières au VIe siècle, notamment avec les Perses, les Lombards et les Avars.

Ces chiffres permettent de mieux corroborer l'hypothèse d'une intensité de l'activité diplomatique à la fin de l'Antiquité, car la signature de chacun de ces traités a dû engendrer au moins une à deux ambassades au minimum.

L'exemple plus précis du corpus des relations romano-vandales, entretenues par les deux parties entre 408 et 535, va permettre de mieux comprendre cette distorsion entre les sources narratives et la réalité des relations diplomatiques. E. Chrysos conclut au chiffre d'une cinquantaine d'ambassades envoyées de Carthage, de Rome (ou Ravenne) ou de Constantinople en 127

---

[7] Ch. DELAPLACE, *Géostratégie des royaumes romano-gothiques d'Occident. Les relations entre les Wisigoths et l'Empire romain de 382 à 531*, à paraître.

[8] E. CHRYSOS, « Byzantine Diplomacy, AD 300-800 : Means and Ends », dans *Byzantine Diplomacy*, éd. J. SHEPARD, S. FRANKLIN, Londres, 1992, p. 25-40 ; E. CHRYSOS, « Legal Concepts and Patterns for the Barbarians' Settlement on Roman Soil », dans *Das Reich und die Barbaren*, éd. E. CHRYSOS, A. SCHWARCZ, Vienne, 1989, p. 13-23, contenant les résultats de la dissertation non publiée de I. MASUR, *Die Verträge der germanischen Stämme*, Diss., Berlin, 1952 ; P. S. BARNWELL, « War and Peace : Historiography and Seventh-century Embassies », *EME*, 6, 2 (1997), p. 127-139, ici p. 137 abonde dans le sens d' E. Chrysos pour le VIIe siècle.

années, soit une à deux tous les trois ans. Or, sur les 28 ambassades qui ont dû être normalement envoyées, selon les règles diplomatiques ordinaires, pour notifier à une puissance étrangère l'accession au trône d'un empereur (d'Orient ou d'Occident) ou d'un roi durant cette période, une seule de ces ambassades apparaît dans les sources romano-vandales exploitées par E. Chrysos. Elle concerne l'accession au trône de l'empereur Anthemius en 467 à Rome, signalée par Priscus : l'empereur Léon envoie un ambassadeur, Phylarchus, auprès du roi des Vandales, Geiseric, pour lui annoncer cet avènement[9].

Ce sont donc toutes ces ambassades ordinaires qu'il faudrait pouvoir ajouter au chiffre total pour obtenir une vision réelle des relations entre États. Les ambassades qui apparaissent dans les sources narratives, ont en effet uniquement concerné des faits militaires : les négociations de traités de paix pour dix d'entre elles, pour quatre, des opérations diverses, pour trois, des invites à une intervention militaire ; enfin, une ambassade concerne une demande d'informations et seules les deux dernières recensées sont sans indications d'objectifs connus.

Ce seul exemple romano-vandale montre bien l'existence de deux sortes de contacts diplomatiques. Les États se devaient d'envoyer un nombre important d'ambassades pour annoncer les événements ordinaires :

la notification de l'accession au trône de tous les nouveaux souverains,

la reconnaissance des souverains étrangers après leur élévation au pouvoir,

l'annonce des événements familiaux royaux ou impériaux (mariages, naissances, etc),

l'annonce des victoires décisives,

la notification de la confirmation de traités ou de situation de *statu quo*,

les ambassades envoyées en réponse à des requêtes pour intervention dans des controverses politiques locales comme les querelles dynastiques,

les ambassades liées à des commerces réguliers.

Nul doute que l'on profitait de ces ambassades ordinaires pour maintenir ou renforcer les contacts politiques établis entre les deux puissances et pour divulguer les informations nécessaires.

---

[9] Prisc., *fr*., 52 (éd. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire. Eunapius, Olympiodurus, Priscus and Malchus*, tome 2, Liverpool, 1983, p. 360).

Mais dans un contexte belliciste, le flux des contacts diplomatiques s'exacerbait pour prévenir des hostilités ou pour déclarer la guerre et de nombreuses ambassades devaient être envoyées en liaison avec les négociations de paix durant ou après une guerre. Ce sont ces ambassades de la seconde catégorie dont nos sources littéraires font état, les premières, citées dans la liste ci-dessus, bien ordinaires, n'ayant souvent pas d'intérêt pour l'annaliste. Ajoutons que les auteurs de nos sources narratives avaient une seconde raison d'omettre de signaler ces ambassades ordinaires : les cérémonies d'accueil des ambassadeurs étaient d'une grande banalité, fondées sur une étiquette et un cérémonial répétitifs, sans intérêt annalistique ou littéraire.

Nous avons donc en notre possession un corpus de sources diplomatiques qui ne reflète absolument pas le cadre réel des relations internationales dans l'Antiquité tardive. Les relations belliqueuses, les traités de paix sont au centre des récits événementiels qui sont parvenus jusqu'à nous, mais ces derniers ignorent le substrat diplomatique de la longue durée sur lequel se cultivent les relations entre puissances.

Une confirmation peut nous parvenir d'une source certes tardive pour notre sujet. Ménandre le Protecteur, écrivant sous le règne de Justin II (565-578) permet de constater qu'au VIe siècle, Romains et Perses distinguaient des ambassadeurs majeurs, à pouvoirs plénipotentiaires et des ambassadeurs mineurs, délivrant seulement des messages, de simples préliminaires représentant un travail de routine. Si cette distinction n'était pas forcément déjà opératoire dès les IVe-Ve siècles, il semble bien que l'attention portée au rang de l'ambassadeur et au nombre d'envoyés par ambassade marque déjà une hiérarchie des messages dont ils avaient la charge. Pour les relations avec les Perses durant les périodes de paix, sont envoyés des civils, alors que ce sont des militaires qui sont les négociateurs durant les périodes de tensions.

Les patrices et les consulaires étaient considérés par les puissances adverses comme les envoyés personnels de l'empereur romain, étant donnée la connotation très particulière de leur titre honorifique. Ils possédaient souvent une qualité extrêmement recherchée : la maîtrise de la rhétorique, qui permettait également à des personnages n'appartenant pas à la *militia*, philosophes ou rhéteurs, d'être choisis pour faire partie des ambassades. Parmi les patrices dont on connaît bien la carrière entre 330 et 630, un quart d'entre eux ont été ambassadeurs et participent à la moitié des

ambassades répertoriées par R. Helm. Le patriciat était donc le statut le plus élevé possible pour un envoyé de l'empereur.

Attila, on le sait, réclama en 449 à l'empereur Théodose II des ambassadeurs de rang *illustris*, ce que ce dernier lui refusa, en prétextant le fait que ses prédécesseurs n'avaient eu que des envoyés romains de rang *spectabilis*. En vérité, les traités conclus quelques années plus tôt, en 443/444 et en 447, l'avaient bien été grâce à l'intermédiaire d'ambassadeurs de rang *illustris*, dont un patrice, ex-consul, Anatolius. Attila avait donc en réalité obtenu auparavant ce qu'il réclamait en 449, mais les relations n'étaient désormais plus aussi cordiales. Elles étaient même franchement hostiles et ce message de recadrage diplomatique entendait le signifier clairement !

On rappellera le rôle diplomatique particulier que revêt au Ve siècle le sénat de Rome, bien mis en valeur par les travaux de J. Matthews[10]. Tout un jeu politique subtil se jouait donc grâce à cette exploitation des rangs hiérarchiques des envoyés et avec le choix entre envoyés militaires ou civils, laïcs ou chrétiens. Parmi tous ces envoyés disponibles, les *notarii* et les *agentes in rebus* formaient la cohorte la plus nombreuse des messagers et ambassadeurs de second rang. La tâche principale des *agentes in rebus* consistait à remplacer les *exploratores* et les *frumentarii* dans leur rôle d'espionnage, mais il leur arrivait donc de combiner diplomatie et renseignement. Ils apparaissent également sous le nom de *magistrianoi*, en latin *magistriani*, de part leur appartenance à l'*officium* du maître des offices. Le *magister officiorum* prend, à partir de la moitié du Ve siècle, la dimension politique d'un ministre des affaires étrangères, poste qui n'existait pas sous le Principat. Contrôlant les *agentes in rebus*, ayant en sa possession les archives, orchestrant la réception de toutes les délégations et de toutes les audiences officielles, il contrôle en conséquence l'essentiel des instruments de communication et de diplomatie. Les interprètes sont sous sa surveillance, comme en témoigne la *Notitia Dignitatum* dans laquelle apparaissent des *interpretes diversarum gentium* qui diffèrent sans doute des simples militaires que leur langue maternelle prédisposait à ce rôle dans les armées.

R. C. Blockley attribue également au *magister officiorum* les nominations de commandants d'unités apparaissant dans la liste du *Laterculus minus*. D'autres historiens interprètent de la même

---

[10] Notamment, J. F. MATTHEWS, *Western aristocraties and Imperial Court, 364-425*, Oxford, 1975 (rééd. 1990), p. 305.

façon la novelle de l'empereur Théodose II datée de 443[11]. Cette fonction lui permettait dans ce cas d'être au plus près de la conduite de la politique étrangère dans ce secteur, ce qui augmenterait singulièrement le rôle du *magister officiorum* au sein du pouvoir central. Par ailleurs, les réformes militaires de Gallien et de Constantin créent des armées régionales sous le commandement des *magistri equitum* régionaux. Se constituent alors des commandements permanents ou à long terme, dont les titulaires sont concernés par la défense d'aires spécifiques et qui instituent dans chaque région un service de renseignement hiérarchiquement placé au-dessus des officiers du *praetorium* du *dux*. Par rapport à l'époque du Principat pendant laquelle le rôle des gouverneurs de province semblait demeurer limité, puisqu'il s'agissait avant tout pour le gouverneur de fournir des informations au *Consilium* de l'empereur, tout laisse à penser que désormais les *duces* des provinces frontalières aient eu davantage d'implication directe dans l'organisation des modes d'obtention des renseignements.

C'est dans ce contexte diplomatique réévalué par l'historiographie récente que l'on doit reprendre la question de la vision mommsénienne de l'Empire romain, dès lors que l'on veut analyser les relations de Rome avec ses voisins barbares dans l'Antiquité tardive, et notamment un moment essentiel de ces relations : l'établissement d'un traité. En effet, c'est la thèse de Th. Mommsen qui a longtemps prévalu chez les historiens et qui domine encore en partie l'histoire du droit romain. Elle repose sur l'examen technique de la notion de *foedus*, sans vouloir toutefois entrer dans l'analyse historique des conséquences idéologiques et économiques de l'action de Rome. Dans le contexte impérialiste de l'Allemagne au XIXe siècle, faut-il le rappeler, Th. Mommsen considérait que Rome n'avait en aucun cas des alliés, mais seulement des sujets autonomes qui perdaient leur autonomie pour être annexés et incorporés dans le système provincial. Cette incorporation était inéluctable et tous les traités étaient donc par définition des *foedera iniqua*, des traités inégaux, qui n'avaient qu'une valeur relative. Rome pouvait par ailleurs s'en dispenser quand l'annexion se faisait bien après la fin d'un conflit militaire, achevé sans signature conjointe d'un quelconque *foedus*, mais toujours suivi en revanche par une *deditio*.

---

[11] *Nov. Theod.*, XXIV, 1.

Dans cette définition des cadres juridiques de la relation entre vaincus et Rome, est-il vraiment possible de faire la distinction entre *deditio* et *deditio in fidem*, comme le suggèrent certains juristes? Certains historiens perçoivent une différence formelle et veulent bien accepter que la *deditio in fidem* puisse apporter un certain adoucissement au traitement des vaincus. Pour d'autres, c'est pure illusion ou bien encore considèrent-ils ces distinctions sémantiques comme l'invention par les Modernes de termes techniques que l'on ne retrouve même pas dans les sources. Le débat n'est donc pas très enrichissant du point de vue de l'analyse historique, mais révèle bien les paradoxes d'une pensée juridique qui tente d'esquiver la notion d'impérialisme et d'enrober les *realia* de la Conquête dans un système de subordination paternaliste, assez proche au demeurant de celui défendu par l'idéologie coloniale du XIXe siècle. Th. Mommsen assortissait d'ailleurs lui-même sa théorie d'un autre concept, celui de la *Reichsangehörigkeit* : un attachement et une subordination légale mais voulue à l'Empire. Il apparaît aujourd'hui ambigu et il a fait l'objet de révisions et de critiques nombreuses.

Il faut rappeler ici la place importante conférée par les spécialistes du droit romain, après les Romains, à la notion d'*amicitia*, une valeur morale et un élément important du droit civil régentant les relations de clientèle, d'amitié et d'*hospitium* qui aurait servi à établir le droit public des relations avec les communautés étrangères. Th. Mommsen pensait que la notion d'*amicitia* expliquait l'usage en définitive restreint du *foedus*. Car l'*amicitia* officiellement décrétée était toujours, selon lui, le résultat d'un accord qui pouvait être éventuellement conclu sous la forme solennelle du traité (*foedus*) mais pas exclusivement. De plus, la promesse d'*amicitia* pouvait être conclue sur une base paritaire, mais pouvait également contenir une clause limitant l'autonomie légale d'un des contractants, évidemment jamais Rome.

Diverses interprétations ont été ajoutées à cette conception élaborée par Th. Mommsen. Une interprétation minimaliste de plus en plus majoritaire voit dans les accords contenus dans les sources une manifestation de l'existence de bonnes relations, l'*amicitia* ne servant pas à instaurer une amitié ou une alliance diplomatique au sens moderne de la terminologie, mais seulement à actualiser des contenus concrets déterminés par des situations politiques. De toutes les manières, il ne fait pas de doute, dans la propagande impériale et chez les romanistes traditionnels, que la supériorité du peuple romain est toujours implicitement considérée comme un

élément intangible de toute relation, l'*amicitia* étant accordée par Rome comme une mise en scène de cette relation inégalitaire. Jamais Rome ne sollicitait pour elle-même l'amitié d'autrui, bien évidemment.

Quelle fut l'évolution de ce système à l'époque du Principat ? Suivant l'historiographie traditionnelle, la période du Haut-Empire instaurerait définitivement ces lignes de force, en les faisant converger toutes vers la personne de l'empereur qui reprenait ainsi les compétences du magistrat républicain en matière de signature des traités. Pour la plupart des historiens du Haut-Empire, Rome ne conclut plus de *foedus*, puisqu'il s'agirait dans ce cas d'entériner une relation bilatérale et paritaire qu'elle refuse de reconnaître aux peuples avec lesquels elle entretient des relations d'assujettissement. Quelquefois, seule une simple *pactio* était proposée, comme ce fut le cas pour les Marcomans.

Pour M. Lemosse, le *foedus* en serait même venu à perdre toute signification technique : il signale ainsi des cités qui portent le titre de *municipium foederatum*, de *colonia foederata* et conclut au caractère honorifique de ces vocables qui auraient ainsi perdu leur ancien contenu juridique. C'est la *deditio* qui, selon M. Lemosse, demeure la seule et unique forme de relations internationales qu'entretient Rome avec les puissances étrangères du Haut-Empire. Une *deditio* matinée d'*amicitia* selon la vision idéaliste de Th. Mommsen, ce qui lui fait conclure : « c'est pourquoi l'on peut dire que l'Empire romain était une communauté internationale », mais qu'à partir de Vespasien, poursuit-il, « la notion de communauté internationale cède devant celle d'un état unitaire soucieux d'affermir son pouvoir sur des membres susceptibles de s'émanciper »[12].

Cette vision quelque peu irénique de l'Empire romain a été naturellement contestée et ne peut répondre à l'évolution d'un Empire désormais confronté à des relations nouvelles à établir avec des peuples barbares. Déjà en 1954, B. Paradisi considérait-il tout à fait possible la conclusion d'un *foedus*, au sens générique d'une convention (militaire dans bien des cas), après l'obtention d'une *deditio*. D'après lui, la *deditio in fidem* est certes ce qui peut organiser les relations romano-barbares sous l'Empire, mais le *foedus* demeure encore et toujours un acte juridique à part, car la

[12] M. LEMOSSE, *Le Régime des relations internationales dans le Haut-Empire romain*, Paris, 1967, p. 200-201 et 210-213.

deditio in fidem ne pouvait en rien se substituer à un traité. Pour le démontrer, le juriste italien met en valeur le fait que de nombreux exemples de *pax*, sans *deditio* préalable, se retrouvent dans les sources, notamment chez Ammien Marcellin pour le IVe siècle, comme la simple paix conclue par l'empereur Julien avec les Francs Saliens et les Chamaves en 358[13].

Il avance comme hypothèse l'influence du droit germanique pour expliquer ces relations diplomatiques nouvelles pour Rome. Cela semble peu probable ou en tout cas pas exclusif, car le dossier diplomatique des relations romano-perses et l'évolution des relations de Rome avec les peuples de la frontière au IVe siècle confirment pleinement cette capacité de Rome à s'avancer dans une diplomatie de la paix. En revanche, il propose également une autre hypothèse, plus solide à mon sens, qui toucherait d'abord à l'évolution de la terminologie : *pax*, *foedus* seraient utilisés dans le sens de « convention militaire » et *amicitia* plutôt dans le sens de *foedus*, de traité. Ce renversement de la terminologie marquerait donc un moment important de l'évolution diplomatique de Rome.

G. Wirth pense également que les termes se brouillent à partir des IIIe et IVe siècles. Le rôle de la *deditio* dans le droit international change de sens et de contenu. Il entrevoit l'émergence d'une *Peaceful dedition* qui devient la pratique normale et qui ouvre la voie aux nouvelles relations diplomatiques[14]. Mais on peut surtout se demander à bon droit si les terminologies de la République avaient encore une signification compréhensible pour le commun des Romains et des Barbares de l'Antiquité tardive, même si ces termes conservaient toute leur valeur dans le cadre idéologique et politique de la propagande romaine, écrite et orale, notamment dans le thème de la *clementia* impériale mise en scène dans les Panégyriques. Ces termes y étaient utilisés pour magnifier l'idéologie du *bellum iustum* alors qu'en réalité, la *deditio in fidem*, la *pax* voire le *foedus* au IVe siècle établissaient de tout autres relations avec les peuples de la frontière.

Une modification de taille était intervenue qui peut expliquer ces évolutions. Sous la République, la *deditio* concernait des États

---

[13] Amm. Marc., XVII, 8, 1-5 ; B. PARADISI, « Dai *foedera iniqua* alle *crisobulle* bizantine », *SDHI*, 1954, p. 40 et n. 112 ; p. 62 et 63 ; voir également G. WIRTH, « Rome and its Germanic partners in the fourth century », dans *Kingdoms of the Empire, the Integration of Barbarians in Late Antiquity*, éd. W. POHL, Leyde, 1997, p. 23.

[14] WIRTH, *Ibid*., p. 16, n. 11, p. 22 ; voir également E. CHRYSOS, « Conclusion : *De foederatis iterum* », dans *Kingdoms of the Empire…*, *op. cit.* n. 13, p. 194.

(ou des cités-États) et à la période augustéenne, les royaumes d'Orient ou des tribus entières installées au bord du Rhin. La soumission de ces États était suivie de la mise en sourdine de leur existence politique, religieuse et nationale officielle. Ces royaumes amis étaient à ce point confondus avec Rome qu'ils finissaient par faire partie de l'Empire. En revanche, durant tout le IVe siècle jusqu'aux traités avec les Goths à la fin du siècle, il s'agissait surtout de petits groupes détachés de leurs entités ethniques qui venaient demander à se mettre sous la protection de Rome.

Ce système des états clients qui s'instaure dès les premiers temps de la Conquête et qui perdure encore au IVe siècle, sous une nouvelle forme, pour créer une zone-tampon entre l'Empire et le *Barbaricum* et celà grâce à des petites entités de peuples entrés dans l'orbite de Rome, nous semble essentiel à la compréhension des systèmes de résolution des conflits mis en place dans l'Antiquité tardive par Rome. La création des États clients se réalise en même temps que la provincialisation, mais cette dernière est à vrai dire la seule politique mise en avant par l'historiographie traditionnelle, ce qui fausse les perspectives d'ensemble.

Toutes les études terminologiques entreprises jusqu'à présent sont décevantes. Dans le meilleur des cas, elles aboutissent à des listes de fréquence des termes comme celles qui ont été menées pour les œuvres de Procope ou bien à partir des sources relatant des relations entre Lombards et Empire au VIe siècle. Il s'agit, dans ce dernier exemple, de l'étude la plus complète, menée par W. Pohl qui reprend lui aussi le corpus de Procope, de loin le plus détaillé[15]. Mais il constate, comme bien d'autres historiens, que la variété d'emplois correspond souvent à des velléités stylistiques de

[15] W. POHL, « The Empire and the Lombards : Treaties and Negotiations in the Sixth century », dans *Kingdoms of the Empire*…, *op. cit.* n. 13, p. 75-134. Il serait pourtant souhaitable, me semble-t-il, d'élaborer cette recherche terminologique dans le cadre d'une thèse ou d'un travail collectif au sein d'un séminaire de recherches. Le corpus des traités des IVe-VIe siècles est suffisamment vaste pour faire l'objet d'une analyse complète qui puisse dépasser le découpage des recherches littéraires par auteurs habituellement menées et qui s'appuyerait sur une connaissance juridique des relations internationales de l'Antiquité. C'était un vœu déjà exprimé par A. LIPPOLD, « Konstantin und die Barbaren, (Konfrontation ?, Intégration ?, Koexistenz ?) », *SIFC*, s. 3, 10 (1992), p. 371. L'École de Bonn, autour de G. Wirth et J. Straub, a initié le projet avec un certain nombre de travaux, mais ces dissertations en langue allemande ont eu une diffusion restreinte. La meilleure synthèse demeure l'article de WIRTH, « Rome and its Germanic partners… », *loc. cit.*, n. 13.

la part des auteurs plutôt qu'à l'usage de terminologies juridiques strictes.

Il est difficile jusqu'à présent d'aller plus loin dans cette analyse terminologique. Nous essayons de comprendre l'utilisation de termes que nous considérons comme relevant de la technique du droit, alors que nos sources, avant tout littéraires, utilisent les mots au gré des circonstances et de l'inspiration. C'est vrai pour le mot *foedus*, mais également pour tous les autres termes utilisés : *societas*, *pax*, *amicitia* et leurs équivalents en grec : συμμαχία, εἰρήνη, φιλία. La polysémie est de rigueur. On peut simplement constater qu'un traité est toujours un *foedus* ou un *foedus pacis* et qu'il peut établir une *amicitia*. Ammien Marcellin emploie même cette formule très conciliatrice : *foedus amicitiae*[16].

Le problème central pour la compréhension des relations entre Rome et les peuples proches de la frontière au IVe siècle demeure l'existence d'une cérémonie de *deditio*, suivie d'un *foedus*, mais également l'existence d'une cérémonie de *deditio* qui remplace tout simplement l'établissement d'un *foedus*. Plusieurs écoles se partagent entre des points de vue assez opposés pour expliquer ces pratiques diplomatiques. Pour les partisans de la théorie de Th. Mommsen et de son application intemporelle, on a affaire à une *deditio* liée au droit romain public classique, mais qui s'avère néanmoins un traité, un *völkerrechtlicher Vertrag*, forcément inégal toutefois. Pour d'autres historiens comme A. Heuss, W. Dahlheim, K. H. Ziegler et P. Heather, la *deditio* est seulement un *völkerrechtliches Verfügungsgeschäft*, littéralement « une pratique décisionnelle de droit international »[17]. Tout ceci nous semble extrêmement complexe voire confus. Pour concilier les uns et les autres, mentionnons le fait que l'expression *foedus deditionis* est parfois utilisée et que l'impression qui ressort des événements relatés par les sources littéraires est que les séquences *deditio* (et éventuellement *restitutio*) puis *foedus* sont les séquences logiques d'une relation diplomatique, même si elles n'apparaissent pas ainsi mentionnées ni avec la même terminologie.

---

[16] Amm. Marc., XVII, 14, 1.

[17] A. HEUSS, *Die Völkerrechtlichen Grundlagen der Römischen Aussenpolitik in republikanischer Zeit*, Leipzig, 1933, repris dans *Gesammelte Schriften in 3 Bänden*, Stuttgart, 1995 ; W. DAHLHEIM, *Struktur und Entwicklung des römischen Völkerrechts in dritten und zweiten Jahrhundert v.chr*, Munich, 1968 ; K. H. ZIEGLER, « *Deditio* und *fides* im römischen Völkerrecht », *ZRG*, 108 (1991), p. 279-285 ; P. HEATHER, « *Foedera* and *foederati* of the Fourth century », dans *Kingdoms of the Empire…*, *op. cit.* n. 13, p. 57-74.

D'une manière générale, pour toute la période allant jusqu'au VIe siècle, il me semble que le terme *pax* est le plus générique et le plus neutre. Sans doute est-ce la raison pour laquelle il est le plus utilisé à partir du Ve siècle, notamment dans les chroniques. Au IVe siècle, Ammien Marcellin qui est notre principale source, emploie *pax* et ses dérivés lorsqu'il s'agit d'ententes ponctuelles, en général avec de petits peuples, mais bien *foedus* et ses dérivés lorsqu'il parle des grands traités. Dans le vocabulaire des panégyristes, c'est *foedus* et *foedera* qui sont les plus usités.

Ce constat sémiologique rejoint l'analyse de P. Heather, pour qui *foedus, foederati, deditio* sont les instruments de la propagande impériale et appartiennent au vocabulaire du mythe de l'Éternelle Victoire. Ils ne reflètent pas la réalité. Je crois en effet qu'il faut comprendre que l'« Éternel *Foedus* » est une construction de la propagande impériale, nécessaire à la communication du pouvoir impérial avec les grands propriétaires terriens censés le soutenir politiquement et financièrement. Il résonne dans l'insconscient collectif des Romains de l'Antiquité tardive comme une sorte de leit-motiv permanent qui donne sens à l'Empire. Th. Mommsen et l'historiographie traditionnelle se sont en quelque sorte brouillé la vue par cette mystification, cet « écran de fumée », comme P. Heather la définit avec justesse.

Les Romains parlent de *foedus* au IVe siècle, mais il n'y a pas encore de fédérés ou de peuples fédérés, d'où l'anachronisme de Jordanès, souvent mis en exergue, qui a ainsi induit en erreur une partie de la science moderne. En revanche, les Romains utilisent, de manière vague, le mot *pax* lorsque commencent justement à se mettre en place véritablement les institutions juridiques de l'établissement des Barbares dans l'Empire d'Occident, c'est-à-dire les contrats de fédération.

Est-ce donc là la paix, au sens de contrat international entre deux souverains représentant leurs peuples et non plus un *foedus*, un traité unilatéral forcément *iniquum* de la Rome conquérante ? Les Romains se sont-ils enfin mis à parler de la réalité et la voient-ils enfin ou bien cherchent–ils encore, par ce terme excessivement vague de *pax*, à se masquer le nouvel ordre établi par des accords qui sont pourtant clairement identifiés par les partenaires diplomatiques qui les concluent ? En tous cas, contrairement à l'image sans cesse renouvelée par l'historiographie des Invasions barbares, l'étude des traités et du dispositif diplomatique qui précédait et accompagnait leurs conclusions, montre bien que

Rome s'était obligée à une diplomatie de la paix, moins coûteuse que la guerre, mais difficile à faire accepter à une population romaine, habituée depuis tant de siècles au discours de la propagande impériale, à l'Éternelle Victoire des empereurs.

LES ACTIVITÉS SECRÈTES DES AMBASSADEURS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE[1]

Ekaterina NECHAEVA

Parallèlement à la diplomatie officielle, consistant à négocier et à conclure des traités, il existe aussi un côté caché de la diplomatie. Dans certaines situations délicates, il était en effet parfois plus efficace pour les hommes politiques de l'Empire d'utiliser des moyens officieux pour résoudre les problèmes diplomatiques.

Négociations secrètes

Parmi ces méthodes de communication diplomatique, les négociations secrètes tenaient une place importante. Alors que les pourparlers diplomatiques officiels devaient suivre des règles protocolaires fixes, des rencontres secrètes auxquelles ne participaient que les ambassadeurs (peut-être accompagnés par des interprètes) se déroulaient derrière des portes closes, sans que probablement elles ne laissent de traces écrites. Ces diplomates recevaient alors pour les rencontres officielles et pour les rencontres secrètes un double jeu d'instructions pour mener à bien leurs missions.

Les écrits de Ménandre permettent ainsi d'affirmer que des entretiens secrets ont bien eu lieu dans les relations diplomatiques romano-perses. C'est le cas lors des négociations de paix de 577 dirigées par Zacharias du côté des Romains, et Mébodès du côté perse. Lorsque les négociations officielles se retrouvent dans une impasse autour de la question du statut de Daras, les ambassadeurs confèrent ainsi « en privé » (ἐν ἀπορρήτω) de ce différend dans les négociations[2]. En effet, alors que les Romains tiennent à récupérer cette cité, les Perses rechignent à la rendre, surtout après avoir battu les Romains en Arménie pendant les

---

[1] Cette recherche a été subventionnée par le projet " Investissez dans les hommes ! " POSDRU 89/1.5/S/61104, Académie Roumaine en partenariat avec l'EHESS (l'École des hautes études en sciences sociales), Centre d'Études Byzantines, Néo-Helléniques et Sud-Est Européennes. Par ailleurs, je tiens à remercier Boris Velikson et Audrey Becker pour leur relecture attentive de ma communication.

[2] Men. Prot., 20, 2, 110.

négociations. Au cours de ces entretiens privés avec l'ambassadeur perse, Zacharias n'hésite pas alors à demander s'il est possible de remettre une somme d'or convenue contre la cité dans « le secret absolu et sans que ce ne soit su de personne (λαθραιότατα καὶ ἥκιστα ἐχεπισταμένον τινὸς) ».

Zacharias agit alors manifestement sur instruction de l'empereur. Il semblerait d'ailleurs que ce soit le futur empereur Maurice qui ait livré ses instructions à l'ambassadeur romain[3]. Mais l'émissaire perse refuse cet accord secret n'ayant, pour sa part, aucune instruction à ce propos[4].

Ce cas est probablement assez typique. Si pendant la première phase des négociations la possibilité de payer une rançon pour Daras avait même été officiellement discutée, le rapport de force ayant évolué à l'avantage des Perses, ces derniers n'étaient plus prêts de leur côté à accepter les conditions précédentes. Il semble, par ailleurs, que les raisons pour lesquelles les deux parties s'engagent dans des négociations secrètes sont bien différentes. Les Perses ont probablement voulu donner aux Romains un faux espoir sur cette question pour éviter que ceux-ci ne changent d'avis à leur tour à propos de l'évacuation de la Persarmenia et de l'Iberia[5]. Lorsque Mébodès comprend que les Romains ne veulent pas céder, il change alors de tactique dans le but de les tromper : en leur laissant croire que le shah accepterait éventuellement d'abandonner Daras, il espère éviter que l'empereur ne se lance dans une guerre contre les Perses[6]. Quant aux Romains, avec ces négociations secrètes, ils pouvaient espérer persuader les Perses de ne pas attaquer et d'accepter la rançon pour Daras[7]. Ainsi, dans certaines circonstances, quand les méthodes officielles n'aboutissaient pas aux résultats escomptés, les diplomates pouvaient être chargés de mener secrètement des négociations. Dans ce cas, les empereurs ou les rois étaient au courant et même à l'origine de ces négociations, alors que les

---

[3] Men. Prot., 20, 2, 118-125. Selon H. N. Turtledove et R. Blockley, Maurice, le futur empereur, a livré le message lui-même, étant donné sa confidentialité. N. TURTLEDOVE, *The Immediate Successors of Justinian: A Study of the Persian Problem and of Continuity and Change in Internal Secular Affairs in the Later Roman Empire during the Reigns of Justin II and Tiberius II Constantine (A.D. 565-582)*, PhD diss., UCLA, 1977, p. 269 ; R. BLOCKLEY, *The History of Menander the Guardsman*, Liverpool, 1985, p. 280, n. 254.

[4] Men. Prot., 20, 2, 128-131.

[5] Sur cette question, N. TURTLEDOVE, *The Immediate Successors of Justinian…*, *op. cit.* n. 3, p. 270.

[6] Men. Prot., 20, 2, 142-149.

[7] R. BLOCKLEY, *Menander…*, *op. cit.* n. 3, p. 280, n. 253.

services administratifs habituellement chargés de la diplomatie étaient contournés.

La situation décrite par Ménandre peut être considérée comme relevant de ce qu'on appelle dans les théories modernes de communication internationale la C.D.D., c'est-à-dire la *Closed-Door Diplomacy*[8]. Or cela pose une question essentielle : à qui ces portes étaient-elles fermées ? Aujourd'hui, la première réponse qui viendrait à l'esprit, bien que totalement anachronique pour l'Antiquité, serait bien évidemment la presse. Cependant, la réalité (à la fois moderne et ancienne) est plus complexe. Ces négociations *behind the closed doors* impliquent aussi un engagement plus limité de la bureaucratie et de l'administration. D'ailleurs Ménandre précise à propos des instructions reçues par l'ambassadeur romain qu'elles « n'étaient même pas écrites par des scribes impériaux »[9] au moins jusqu'à ce qu'un accord soit conclu, à supposer qu'il le soit bien. Comme le précise E. Gilboa, un spécialiste de la pratique moderne de la *Closed Door Diplomacy*,

> It is designed to produce maximum internal pressure on the sides… In addition, the creation of opportunities for personal relations among the negotiators and for informal talks is expected to shape a more comfortable environment for making concessions… Negotiators prefer CDD when a peace process fails to produce an agreement and a major effort is needed to break the impasse; when the talks themselves are controversial and seen by some domestic constituencies as illegitimate; and when negotiations are expected to require major concessions and to produce dramatic results[10].

---

[8] E. GILBOA, *The Theory and Practice of Closed-Door Diplomacy*, Paper presented at the annual meeting of the International Studies Association, Montreal, Quebec, Canada, 17 mars 2004 (pour le texte de la communication en ligne, voir le site http://www.allacademic.com/meta/p74174_index.html, consulté le 15 septembre 2012) ; M. PERRY, L. SAMUELSON, « Open-versus Closed-Door Negotiations », *RJE*, 25/2 (1994), p. 348-359 ; D. STASAVAGE, « Open-door or closed-door ? Transparency in Domestic and International Bargaining », *International Organization*, 58/4 (2004), p. 667-603. M. VANDEKERCKHOVE, *Domestic Public Diplomacy, Public Relations Strategy and Foreign Policy during the Persian Gulf War – Implications for Democracy*, M.A. Thesis, University of Florida, 2004.

[9] Men. Prot., 20, 2, 122-125.

[10] E. GILBOA, *The Theory and Practice..., op. cit.* n. 8.

Or, ce cadre théorique contemporain s'applique finalement dans ses principaux aspects aux négociations de paix décrites par Ménandre[11].

Procope évoque lui-aussi une série de négociations secrètes dans ses *Guerres Gothiques*. Justinien, à plusieurs reprises, a envoyé des diplomates en Italie ayant pour mission à la fois de mener des négociations officielles sur certaines questions, et, dans le même temps, d'organiser des discussions secrètes sur les problèmes concernant l'annexion de territoires italiens par l'Empire romain d'Orient. En 533 / 534 par exemple, Théodat[12], alors qu'il n'est pas encore roi des Ostrogoths, rencontre secrètement (λάθρα) des émissaires de Constantinople auxquels il demande de rapporter à Justinien sa proposition de « remise de la Toscane, afin que, après avoir reçu de Justinien une grande somme d'argent et une dignité sénatoriale, il puisse passer le reste de sa vie à Byzance »[13].

Peu après, des négociations ont également lieu entre la régente du royaume ostrogoth Amalasonthe et un émissaire de Constantinople nommé Alexandre arrivé dans le cadre des négociations sur Lilybée[14]. Officiellement, des lettres furent échangées entre l'envoyé et Amalasonthe mais Alexandre était également chargé « de rapporter secrètement un message de l'empereur (τούς τε βασιλέως λόγους ἀπήγγειλε λάθρας) ». D'après Procope, tout en répondant « ouvertement » à la lettre officielle de l'empereur, Amalasonthe « secrètement (λάθρα) a accepté de mettre toute l'Italie dans ses mains »[15].

Plus tard encore, c'est Pierre le Patrice qui se rend chez les Ostrogoths avec comme instructions préliminaires de rencontrer Théodat « à l'insu de tous les autres (ἐντυχεῖν μὲν κρύφα τῶν ἄλλων) »[16] afin de trouver un accord avec lui à propos de l'Étrurie, et ensuite, de parler secrètement à Amalasonthe également afin de conclure avec elle un traité sur la question italienne[17]. Si Pierre ne

---

[11] Il n'y avait aucune implication directe des chefs d'États, mais c'est une caractéristique générale de la diplomatie antique tardive.
[12] Pour la biographie de Théodat, *PLRE*, vol. 2, p. 1067-68, *s.v.* Theodahadus.
[13] Procop., *Goth.*, I, 3, 4-9.
[14] Procop., *Goth.*, I, 3, 9 et s.
[15] Procop., *Goth.* I, 3, 9-29.
[16] Procop., *Goth.* I, 4, 17.
[17] Procop., *Goth.* I, 4, 17-18. À propos de cette réunion : J. EVANS, *The Age of Justinian. The Circumstances of Imperial Power*, London-New York, 1996, p. 138 ; S. KRAUTSCHICK, *Cassiodor und die Politik seiner Zeit*, Bonn, 1983, p. 92-93 ; B. MEYER-FLÜGEL, *Das Bild der ostgotisch-römischen Gesellschaft*

réussit pas à rencontrer Amalasonthe, il a, en revanche, tenu des pourparlers secrets avec Théodat[18].

Procope mentionne également des propositions secrètes faites par un groupe de Goths à Bélisaire et par Erarich à Justinien. Selon Procope, une ambassade des « meilleurs des Goths » mécontents de leur roi Vitigès se rend auprès de Bélisaire en 540 et propose secrètement (λάθρα) au général de devenir souverain des Italiens. Bélisaire, toujours selon Procope, n'était pas prêt à assumer le rôle proposé, mais « afin de renverser la situation (...) pour le meilleur profit, il laissa croire qu'il avait reçu les propositions des barbares avec plaisir » et les négociations eurent tout de même lieu[19]. S'étant aperçu de cela, Vitigès, effrayé par le cours des événements, à son tour envoya secrètement (λάθρα) une ambassade au général pour l'exhorter à prendre le pouvoir royal. Bélisaire, se jouant des deux ambassades, continua à faire semblant d'être d'accord.

> [Les Goths] ont à nouveau envoyé des émissaires dans le camp des Romains, avec comme instructions de faire ouvertement une déclaration vague, mais de recevoir en secret (ἐν παραβύστῳ) des engagements de Bélisaire[20].

En réalité, toutes ces manœuvres diplomatiques servent à Bélisaire pour entrer dans Ravenne et capturer Vitigès. Par la suite, le roi des Ostrogoths, Erarich, envoie des émissaires à Justinien en 541, lui offrant de faire officiellement la paix aux conditions proposées à Vitigès : « les Goths, tout en gardant le territoire au nord du Pô, devrait se retirer du reste de l'Italie »[21]. Mais, dans le même temps, les envoyés avaient des instructions secrètes : en échange d'une grande somme d'argent et d'un titre de patrice, Erarich était prêt à abandonner l'Italie et son titre officiel de roi[22].

---

bei Cassiodor : Leben und Ethik von Römern und Germanen in Italien nach dem Ende des Weströmischen Reiches, Berne – Francfort-sur-le-Main – New-York – Paris – Vienne, 1992, p. 110-115 ; M. VITIELLO, « Momenti di Roma ostrogota : adventus, feste, politica », *Historia Einzelschrift*, 188, Stuttgart, 2005, p. 123 et s.

[18] Procop., *Goth.*, I, 6, 1-13. A KALDELLIS, *Procopius of Caesarea. Tyranny, History and Philosophy at the End of Antiquity*, Philadelphie, 2004, p. 107 et s. ; H. WOLFRAM, *History of the Goths*, Berkeley, Londres, 1988, p. 336. Il faut noter que Procope donne une version des faits tout à fait différente dans son *Histoire secrète*. Sur cette seconde version, voir plus bas dans ce même article.

[19] Procop., *Goth.*, II, 29, 18-21 ; également Zon.., XIV, 9.

[20] Procop., *Goth.*, II, 29, 24-26.

[21] Procop., *Goth.*, III, 2, 4-5.

[22] Procop., *Goth.*, III, 2, 15-17. *PLRE*, vol. 2, p. 447-448, s.v. Erarichus.

Tous ces cas de diplomatie « clandestine » dans les relations romano-gothiques menée par l'intermédiaire des diplomates, renvoient au leitmotiv « paix et terres en échange de grades et de titres », et semblent appartenir à la catégorie classique des négociations « séparées » ; les circonstances dans lesquelles se sont déroulées ces discussions étaient certes variées, mais elles se produisaient généralement pendant un conflit militaire et dans une situation politique complexe en Italie où les ambassadeurs goths n'hésitaient pas à faire des propositions secrètes dans l'intérêt de celui qui les envoyait ou d'un groupe politique.

Le transfert et la réception d'information dissimulée est un autre type de négociations secrètes. On peut par exemple se rappeler la description faite par Procope de la situation en Perse en 534 : alors que Chosroès Ier attendait les envoyés romains pour conclure un traité, leur arrivée fut retardée par la maladie de l'un d'eux. Suite à ce retard et sur l'ordre du shah, le général de la Persarmenia, Nabédès, envoya alors un prêtre chrétien au général romain en Arménie, Valérien, pour se plaindre de la lenteur des ambassadeurs, et pour le solliciter pour conclure cette paix. Or, après les pourparlers officiels, le frère du prêtre envoyé par Chosroès s'entretint avec Valérien secrètement (λάθρα) et lui décrivit le mauvais état des affaires de Chosroès[23].

Suite à ces nouvelles, l'empereur Justinien modifia ses plans et envahit le territoire perse. On pourra toujours spéculer sur ce qui a motivé le frère du prêtre à servir les intérêts des Romains, mais Procope ne nous fournit pas d'informations à ce sujet. Dans ce cas, nous pouvons voir un exemple de négociations secrètes menées à un niveau non supérieur, ce qui, en fait, peut être considéré comme une transmission de renseignements secrets, où le frère du prêtre agit comme un agent de l'Empire romain.

Les exemples analysés ci-dessus permettent de différencier trois types de négociations clandestines (bien que par certains aspects, les trois types se recoupent) :

- **Les négociations à huis clos** qui avaient lieu quand les pourparlers officiels étaient bloqués. Des réunions privées entre envoyés visaient à éviter des formalités, mais les propositions discutées pouvaient n'avoir aucun caractère clandestin (dans le cas décrit par Ménandre, les mêmes conditions avaient déjà été officiellement discutées au cours des réunions précédentes). Des pourparlers officieux pendant une

[23] Procop., *Pers.*, II, 24, 6-8.

session de négociations pouvaient être le seul moyen pour les diplomates d'avoir de réelles tractations et de discuter des conditions, car les sessions officielles étaient juste des débats formels sans aucune possibilité de modifier le point de vue de qui que ce soit, parce que les décisions étaient généralement prises à l'avance, aux niveaux supérieurs. Le rôle des diplomates de haut rang dans la conclusion des accords était essentiellement formel. Si un problème émergeait en raison d'un changement soudain de situation, les options étaient soit de cesser les négociations en vue d'en préparer de nouvelles sur de nouvelles bases (ce qui signifiait de nombreuses consultations préliminaires et des navettes diplomatiques), soit d'essayer de régler les choses immédiatement, après avoir reçu de nouvelles instructions de la part des autorités politiques représentées par les ambassadeurs. Des négociations à huis clos étaient la meilleure solution dans ce dernier cas.

- **Les "entretiens séparés"** avaient généralement lieu après des entretiens officiels qui servaient de paravent. Ces consultations nécessitaient une réelle confidentialité, parce qu'elles pouvaient aller contre l'intérêt du groupe politique représenté par l'ambassadeur.
- **La transmission des renseignements**. Une mission diplomatique pouvait servir de paravent pour la transmission d'informations secrètes.

Dans tous les cas, le rôle des diplomates dans la communication clandestine était plus de servir de médiateur que de décider réellement. Les instructions devaient être reçues du souverain et, si la situation changeait, elles devaient être mises à jour, exactement d'ailleurs comme pour les négociations diplomatiques officielles.

Les sources nous ont transmis plusieurs cas où l'envoi d'une ambassade n'était, en réalité, qu'un écran formel pour permettre une opération d'espionnage. Par exemple, Ammien Marcellin rapporte le cas du tribun Hariobaude envoyé par Julien en mission secrète avant d'organiser la campagne contre les Alamans.

> Hariobaude, tribun en disponibilité d'une loyauté et d'un courage éprouvés, avait été envoyé à l'insu de tous auprès du roi Hortar, qui vivait déjà en paix avec nous : le prétexte était une ambassade mais il pourrait gagner les frontières de ceux qu'on devait

> immédiatement attaquer et s'enquérir de ce qu'ils machinaient, grâce à sa connaissance parfaite de la langue des barbares[24].

Ainsi, sous le prétexte d'une ambassade, Hariobaude devait agir presque comme un espion infiltré, l'ambassade n'étant rien de plus qu'un paravent à sa véritable mission. Si Hariobaude a été choisi en grande partie à cause de ses compétences linguistiques et de son origine germanique, le manuel *Sur la stratégie* déconseille pourtant fortement de telles pratiques : il souligne que les κατάσκοποι infiltrés ne devaient pas avoir les mêmes origines tribales que leurs adversaires, en raison des risques d'existence de liens personnels avec l'ennemi[25]. Cependant, les déserteurs, que le même traité conseille d'accepter[26], ont pourtant été universellement utilisés pour recueillir des renseignements. La particularité du cas d'Hariobaude est lié au fait qu'il a été envoyé non pas comme un simple espion observateur, mais sous couvert d'une mission diplomatique.

Peut-être le cas le plus impressionnant d'une telle opération d'espionnage camouflée derrière une ambassade est-il décrit par Procope. Il s'agit de l'ambassade qu'aurait entrepris l'empereur romain d'Occident Majorien :

> En conséquence, il se rendit auprès de Genséric en se faisant passer pour légat de l'Empereur et en prenant un nom d'emprunt, mais de crainte d'être découvert, d'en subir personnellement quelque désagrément et de voir son entreprise capoter, il imagina le plan suivant. Ses cheveux, tout le monde le savait étaient blonds, au point même de ressembler à de l'or pur. Il les décolora avec une teinture spécialement préparée pour en changer totalement l'aspect et pour leur donner une couleur sombre. Sur ce, il rencontra Genséric, mais alors ce dernier tenta de l'effrayer de mille manières, et entre autres, tout en le traitant avec affection comme un ami, il le conduisit dans le bâtiment où se trouvaient entreposées toutes ses armes, qui étaient nombreuses et extraordinairement remarquables[27].

Ce qui est important à propos de ce témoignage, ce n'est pas la véracité de l'épisode, mais le fait que, au moins du point de

---

[24] Amm. Marc., XVIII, 2, 2.
[25] *Peri Str.*, 42, 8. N. AUSTIN, B. RANKOV, *Exploratio : Military and Political Intelligence in the Roman World From the Second Punic War to the Battle of Adrianople*, Londres, New York, 1995, p. 18.
[26] *Peri Str.*, 42.
[27] Procop., *Vand.*, I, 7, 7-9.

vue de Procope, il aurait pu se produire et que, de plus, l'auteur approuve cette expédition[28]. Il est intéressant de noter que, selon Procope, Majorien se serait déguisé en changeant la couleur de ses cheveux. Cela laisse à penser que de telles méthodes de modification de l'apparence pouvaient également avoir été utilisées par des espions ayant la tâche de pénétrer dans le territoire ennemi.

Qu'espère apprendre Majorien en allant espionner Genséric ? Trois choses essentiellement : la réalité de la situation militaire de l'ennemi, les traits de caractère de Genséric et la situation interne de ce royaume, particulièrement l'attitude des tribus autochtones vis-à-vis des Vandales. Or pour atteindre ce triple objectif, le couvert d'une mission diplomatique était tout indiqué. En effet, dans le cadre d'une mission, les diplomates essaient de recueillir le plus de renseignements possibles, tandis que la partie réceptrice fait évidemment de son mieux pour cacher ou camoufler toutes les informations potentiellement importantes, ou bien, qu'au contraire, elle essaie de désinformer les envoyés et de les manipuler. Genséric, par exemple, lorsqu'il reçoit Majorien se comporte ostensiblement d'une façon menaçante, en lui montrant son potentiel militaire. On peut trouver de nombreuses illustrations de telles tentatives d'influencer les données recueillies par un émissaire. Assez souvent, les ambassadeurs étaient contraints de rester chez le souverain adverse même après la fin des négociations, et parfois même de le suivre dans une campagne militaire afin d'observer ce que voulait bien leur montrer leur hôte, généralement sa puissance militaire[29]. Ainsi les ambassadeurs devenaient une cible pour la « propagande », un moyen indirect de peser sur les décisions politiques adverses. Dans les cas où les informations susceptibles d'être collectées par l'ambassadeur étaient réellement secrètes, son hôte faisait tout ce qu'il pouvait pour limiter les possibilités pour les ambassadeurs de recueillir des renseignements et pour contrôler l'*αὐτοψία* de l'envoyé.

Le plus fréquemment, on attendait les ambassadeurs à la frontière avant de voyager vers leur destination finale accompagnés d'une sorte d'escorte d'honneur. D'une part, cela permettait, tout en témoignant du respect aux ambassadeurs de garantir dans le même temps leur sécurité. D'autre part, c'était

---

[28] A. Chekalova note que Procope aurait pu reprendre cette histoire de Priscus – *Prokopij Kesarijskij, Vojna s Persami, Vojna s vandalami, Tajnaja istrorija*, ed. A. CHEKALOVA, Moscou, 1993, n. 62.

[29] Men. Prot., 18, 6 ; Procop. *Pers*., I, 3, 8 ; II, 4 ,16 ; II, 4, 26 ; II, 5, 27.

aussi un moyen de les empêcher de recueillir des renseignements. Le *De ceremoniis* décrit en détail une telle escorte lors de la réception d'une délégation perse[30]. Une autre preuve du fait que cette coutume relevait du protocole officiel se trouve dans le traité *Peri Presbeôn* où il est précisé que si les ambassades étrangères doivent être bien traitées à Constantinople, elles doivent néanmoins être gardées sous étroite surveillance, surtout si elles proviennent d'États puissants[31]. Quant à la durée du séjour, elle était aussi limitée et contrôlée par l'hôte. Le *Code Justinien* et les textes des traités romano-perses contenaient même des articles sur ce sujet[32]. Si le souverain n'avait pas de raisons particulières de retenir une ambassade après la fin de sa mission, elle devait repartir immédiatement[33]. Sans aucun doute, c'était une mesure visant à limiter les risques d'espionnage.

Malgré tous les efforts pour contrer les activités d'espionnage, les ambassadeurs réussissaient parfois à transmettre des messages contenant des informations secrètes. Ammien Marcellin, qui en 359 se trouve à la frontière mésopotamienne comme *protector domesticus*, nous raconte une dangereuse mission d'espionnage qui a contribué à faire évoluer l'analyse stratégique de la situation en fonction des informations rapportées par des témoins oculaires[34]. L'auteur décrit, en effet, comment, pendant cette campagne perse, Procope, diplomate impérial, a trouvé un moyen d'informer les Romains des plans ennemis :

> Quand nos éléments de reconnaissance y furent de retour, nous découvrîmes, à l'intérieur d'un fourreau, un parchemin portant un message chiffré que Procope leur avait confié à notre intention – c'est lui, qui… avait été envoyé aux Perses comme ambassadeur avec le comte Lucillianus. Voici ce qu'il nous faisait savoir avec une obscurité voulue, pour ne pas créer un incident très grave, si les porteurs étaient pris et le sens du message pénétré : « Ayant éloigné les délégués des Grecs, peut-être même dans l'intention de les exécuter, le roi au long règne, qui ne se contente pas de l'Hellespont, après avoir jeté des ponts sur le Granique et

---

[30] *De cer*., I, 89.

[31] *Peri Str.*, 43, 1-13. C. BRENNAN, « Embassies gone wrong : Roman Diplomacy in the Constantinian *Excerpta de Legationibus* », dans *Diplomats and Diplomacy in the Roman World*, ed. C. EILERS, Leyde, 2009, p. 171-192 et p. 181.

[32] *Cod. Iust.*, IV, 63, 4 ; Men. Prot., 6, 1.

[33] Dans certains cas, l'attente pour la permission de rentrer pouvait durer des années (Procop., *Goth.*, II, 22).

[34] N. AUSTIN, B. RANKOV, *Exploratio*…, *op. cit.*, n. 25, p. 19.

> Rhyndace, viendra escorté de nations nombreuses pour envahir l'Asie ; naturellement irritable et fort cruel, il est encore encouragé et enflammé par le successeur d'Hadrien, l'ancien empereur romain, la Grèce est perdue et bel et bien morte, si elle n'y prend garde ». Ce texte signifiait que le roi des Perses, poussé par Antoninus, revendiquait, après avoir traversé l'Anzabe et le Tigre, la propriété de tout l'Orient romain. Quand le message eut été déchiffré, à grand' peine à cause de son excessive complication, on adopte un plan judicieux[35].

Ammien figurait probablement lui-même parmi les officiers qui ont décodé le message[36]. Ce témoignage s'il permet certaines conclusions, soulève, néanmoins, plusieurs questions. Tout d'abord, nous voyons que les éclaireurs sur le terrain, ou plutôt les services secrets, ont travaillé en coopération avec des diplomates, même si nous ne savons pas comment les émissaires pouvaient organiser des rencontres avec les espions. Il est peu probable que le contrôle sur les ambassadeurs ait été insuffisamment rigoureux, la phrase du cryptogramme sur l'exécution possible des envoyés signifiant probablement que les diplomates étaient en danger. Mais quelle est la signification exacte de l'expression « Ayant éloigné les délégués des Grecs »[37] ? Probablement est-ce là une allusion au fait que le souverain perse a entravé le retour de Procope et de Lucillianus et les a envoyés loin du centre d'actions – pour les empêcher d'en voir trop. On peut également supposer qu'ils étaient gardés sous un contrôle strict et ne pouvaient pas rentrer chez eux, ce qui garantissait plus sûrement aux Perses que des informations ne parviendraient pas à l'ennemi prématurément. Cependant, ce message a bel et bien été envoyé et reçu[38]. Évidemment, toute cette opération secrète aurait pu être lourde de conséquences pour les participants. Non seulement la lettre était chiffrée, mais elle a également été écrite dans un langage vague et métaphorique pour être ensuite cachée dans un fourreau, ce qui constituait trois

---

[35] Amm. Marc., XVIII, 6, 17-19. Pour le commentaire voir P. DE JONGE, *Philological Commentary of Ammianus Marcellinus*, *18*, Groningue, 1980, p. 196-205.

[36] N. AUSTIN, B. RANKOV, *Exploratio…*, *op. cit.*, n. 25, p. 19 ; J. MATTHEWS, « Ammianus and the Eastern Frontier in the fourth Century: A Participant's View », dans *The Defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. FREEMAN, D. L. KENNEDY, Oxford, 1986, p. 549-564, p. 558.

[37] « *Amendatis procul Graiorum legatis…* »

[38] En supposant que nous fassions confiance aux informations données par Ammien. *Contra* R. BLOCKLEY, « Ammianus Marcellinus 18.6.17-19 », *EMC*, 30/5 (1986), p. 63-65 pour qui l'épisode a été inventé.

niveaux de protection de l'information[39]. D'abord, envoyer des informations importantes codées était plus sûr que de les transmettre aux éclaireurs oralement car, dans le cas où ils étaient faits prisonniers, il y avait toujours le risque qu'ils parlent alors que, s'ils ne connaissaient pas le code, le texte était parfaitement protégé par un des systèmes de cryptographie qui existait déjà dans l'Antiquité[40]. Ensuite, un document caché constitue un moindre danger pour les éclaireurs en cas de fouille. Dans son ouvrage *Strategemata*, Frontin mentionne, parmi les différentes façons d'envoyer et de recevoir secrètement des messages, la méthode décrite par Ammien : « Certains ont été écrits sur la doublure des fourreaux » [41]. Comme le note J. F. Matthews, il n'est pas exclu que ce que nous constatons ici est en réalité une interpolation dans le texte d'Ammien[42], mais les *Stratagèmes* étant un ensemble de règles de la science militaire, il semble plus probable que ce qu'on a utilisé dans la situation décrite par Ammien Marcellin était tout simplement l'un des moyens classiques de cacher un message[43]. Enfin, si le message était trouvé et lu, les Perses ayant certainement à leur disposition des spécialistes grecs capables de comprendre les métaphores

---

[39] R. SHELDON, *Espionage in the Ancient World. An Annotated Bibliography of Books and Articles in Western Languages*, Jefferson N.C., 2003.

[40] Le code dit de César était appelé ainsi parce que César, selon Suétone, l'aurait utilisé pour des messages confidentiels, en changeant l'ordre des lettres de l'alphabet. Suet., *Iul.*, LVI, 6 : « Si quelqu'un veut déchiffrer cela et obtenir un sens, il doit remplacer la quatrième lettre de l'alphabet, à savoir D, par A, et ainsi de suite pour les autres ». Voir aussi Suet., *Aug.*, LXXXVIII ; Aul. Gell., XVII, 9, 1-27. À propos de la cryptographie : W. GARDTHAUSEN, « Zur byzantinischen Kryptographie », *Byz. Zeitschr.*, 14 (1905), p. 616-619 ; C. WESSELY, « Ein neues System Grieschischer Geheimschrift », *Wiener Studien*, 26 (1904), p. 185-189 ; R. SHELDON, *Espionage…*, *op. cit.* n. 39, p. 95, 100.

[41] Frontin., *Str.*, III, 13, 5.

[42] J. MATTHEWS, « Ammianus…», *op. cit.* n. 36, p. 558.

[43] Frontin énumère, entre autres, les moyens suivants : cacher le message dans une ceinture (Frontin., *Str.*, III, 13, 2), écrire « sur les peaux, puis les coudre aux carcasses de gibier ou des moutons » (Frontin., *Str.*, III, 13, 3), farcir « sous la queue d'une mule en passant le piquet » (Frontin., *Str.*, III, 13, 4), coudre les lettres à l'intérieur de deux peaux gonflées, fixer ces deux peaux ensemble par le bas à l'aide de deux bandes, à une certaine distance l'une de l'autre, et puis faire nager un nageur habile dessus (Frontin., *Str.*, III, 13, 6), les fixer aux bras des soldats (Frontin., *Str.*, 3, 13, 7), les faire transporter par des pigeons (Frontin., *Str.*, III, 13, 8). Cependant, certains historiens pensent qu'il existe dans le texte même de Frontin des interpolations.

employées[44], il fallait néanmoins du temps pour décoder et interpréter les passages les plus vagues. Et si l'on en juge par les difficultés du destinataire lui-même à lire la lettre, on comprend que si cela ne pouvait pas prévenir totalement les conséquences d'une interception du message, au moins le décryptage prenait-il un certain temps[45].

Dans le cas où un tel message était intercepté, il y avait des risques non seulement pour les éclaireurs mais aussi pour l'ambassadeur lui-même, et dans une telle situation les règles de l'immunité diplomatique pouvaient être violées[46]. D'ailleurs, Procope exprime dans son message une inquiétude au sujet de sa propre sécurité.

Il est très probable donc que les ambassadeurs accusés d'espionnage étaient punis[47]. Cependant, il était toujours facile d'accuser un ambassadeur que cela soit vrai ou non. Nous connaissons un cas où les relations diplomatiques ont été brisées à cause d'une telle accusation à l'occasion d'un conflit, évoqué par Libanius, avec les Alamans au milieu des années 350 : les barbares, indignés par le fait que les Romains utilisaient leur récolte, envoient un ambassadeur portant une lettre pleine de protestations et de menaces[48]. Or l'ambassadeur se retrouve accusé d'espionnage par les Romains. Il s'agit ici d'un exemple classique du jeu diplomatique. Il est impossible de ne pas remarquer que l'attitude des Romains, en provoquant les Alamans, ne pouvait qu'aboutir à une escalade vers un conflit

---

[44] Le transfuge Antonin mentionné par le message est un exemple de spécialiste de ce type.

[45] Comme le fait remarquer J. MATTHEWS, *The Roman Empire of Ammianus*, Baltimore, 1989, p. 43 : *the message attests favourably for the historical culture of its senders, as well as some optimistic assumptions on their part as to the culture of those to whom it was sent*.

[46] Nos sources montrent que les envoyés antiques étaient fréquemment menacés de violence (par ex. Prisc., *fr.*, 15, 1, 11 ; 15, 1, 16-25 ; Prisc., 23, 3 ; Procop., *Goth.*, I, 7, 11-25 ; Men. Prot., 12, 4, 5-6 ; Theoph. Simok., I, 8, 7-9 ; VIII, 1, 4). Pour plus de détails, voir mon ouvrage à paraître : *Embassies, Negotiations, Gifts. Systems of East Roman Diplomacy in Late Antiquity*, Stuttgart.

[47] Nous savons que, par exemple, après la première mission de 547/548, Braducius – un traducteur qui a accompagné Isdigousnas dans l'Empire d'Orient – a été exécuté par Chosroès qui le soupçonnait de trahison car Justinien l'avait trop bien traité (Procop., *Goth.*, 4, 11, 9-10). Procope mentionne également le fait qu'Isdigousnas lui-même était soupçonné par les Romains d'avoir causé la chute de Braducius (Procop., *Goth.*, IV, 11, 9).

[48] Lib. *Or*. XVIII, 52-53 : « Toutefois, Julien a prétendu qu'il était venu pour espionner pour eux, car leur chef n'aurait jamais été si arrogant (...) et il l'a arrêté ... »

qu'ils se sentaient manifestement prêts à affronter. Que Julien ait reçu l'ambassade ou non, à moins de renoncer aux territoires disputés, il se serait trouvé dans le rôle de l'agresseur et surtout d'un dirigeant ne respectant pas les accords conclus. Dans cette situation, accuser l'émissaire d'espionnage était un *casus belli* pour rompre les relations diplomatiques et se lancer dans une action militaire. Cela permettait également aux Romains de se poser en victime, ce qui leur donnait le droit de se venger.

Si les envoyés pouvaient être une source d'informations secrètes pour ceux qui les envoyaient, c'était aussi parfois le cas pour ceux qui les recevaient. Le développement et l'élaboration d'un système de collecte de renseignements par les ambassadeurs ont naturellement conduit à l'utilisation d'agents doubles, parfois recrutés parmi les diplomates du côté adverse. La tendance à utiliser des agents doubles, selon certains témoignages, aurait été typique de l'Antiquité tardive. Cette méthode a par exemple été utilisée principalement dans les relations avec la Perse et constitue un niveau élevé de développement des services de renseignement des deux superpuissances[49].

Actes de sabotage

Les diplomates en étant admis à l'intérieur de cités et de territoires parfois hostiles, avaient la possibilité de commettre des actes de sabotage. Nous n'avons pas beaucoup de sources sur le sujet, mais on peut quand-même rappeler un épisode décrit par Procope. En 547/548[50], Chosroès envoie un émissaire nommé Isdigousnas, accompagné de cinq cents Perses, dans la ville de Daras, sous le prétexte d'une mission diplomatique (ὡς ἐπὶ πρεσβεία). Leur but réel, selon l'historien, était de mettre le feu aux bâtiments pendant la nuit[51]. La tentative échoue car les Romains se rendent compte de la manœuvre. Il est vrai qu'Isdigousnas était un personnage assez suspect, probablement un agent double[52], mais cela illustre l'idée que les activités des

---

[49] Pour les détails, voir E. NECHAEVA, « Double Agents in the Intelligence Service under Justinian. Evidences of Procopius of Caesaria », *Živa Antika*, 54/1-2 (2004), 137-147.

[50] Pour la date de la mission, *PLRE*, vol. 3, p. 722, *s.v.* Isdigousnas Zich.

[51] Procop., *Pers*., II, 28, 31.

[52] Après cet échec, il se rend à Constantinople, au prétexte d'une ambassade (Procop., *Pers.*, II, 28, 38). Procope est indigné qu'il soit reçu par Justinien malgré tout ce qu'il a fait à Daras « avec plus de convivialité... avec plus d'honneur que tous les autres ambassadeurs que nous connaissons... Car, si

diplomates pouvaient ne pas se limiter aux tâches de renseignement.

Les conspirations

Une délégation diplomatique pouvait devenir un moyen et un prétexte pour réaliser d'autres projets plus inavouables. Lorsque la diplomatie officielle échouait et que la situation exigeait des mesures décisives, il semble que la solution utilisée par la diplomatie romaine consistait souvent à organiser des complots. À cet égard, peut-être le projet d'assassinat le plus célèbre est-il celui visant à tuer Attila. Un récit détaillé de ce plan nous est parvenu par Priscus. La conspiration commence quand, en 449, les envoyés des Huns arrivent à Constantinople revendiquant en particulier une partie considérable du territoire romain[53]. Il semble plausible que ces revendications territoriales, accompagnées de la menace d'un autre raid, poussent alors la cour de l'Empire d'Orient à rechercher une nouvelle solution à ce problème crucial. Selon Priscus, le chambellan de l'empereur Chrysaphius[54] essaie alors de persuader l'un des diplomates huns, Édéco[55], « d'écarter les intérêts des Scythes et de travailler pour les Romains »[56], notamment en les aidant à organiser un complot visant à tuer Attila[57]. Édéco se comporte alors comme s'il acceptait la mission en précisant même aux Romains que tuer Attila ne serait ni trop difficile ni trop coûteux. On peut mettre en doute sa sincérité, car, à la première occasion, il dénonce le plan à Attila[58]. On imagine sans peine que, s'il avait refusé la proposition des Romains, sa propre sécurité aurait été mise gravement en danger pendant son séjour à la cours de Constantinople. Ainsi, la tentative romaine d'utiliser Édéco comme un « agent double » se termine en fiasco car il préfère ne

---

quelqu'un avait compté l'argent dépensé et les dons qu'Isdigousnas emportait avec lui quand il s'en alla, il les aurait trouvés s'élevant à plus de dix centenaria d'or » (Procop., *Pers.*, II, 28, 43-44). Isdigousnas a été envoyé par Chosroès à cinq reprises en ambassade aux Romains. E. NECHAEVA, « Double Agents…», *loc. cit.* n. 49.

[53] Prisc., *fr.*, 11, 1, 9-14.

[54] *PLRE*, vol. 2, p. 295-297, *s.v.* Chrysaphius.

[55] *Ibid.*, p. 385-386, *s.v.* Edeco.

[56] Prisc., *fr.*, 11, 1, 28-29.

[57] Prisc., *fr.*, 11, 1, 28-56. Voir aussi M. WHITBY, « The Balkans and Greece 420-602 », dans *Cambridge Ancient History, Late Antiquity, Empire and Successors, AD 425-600*, éd. A. CAMERON, B. WARD-PERKINS, M. WHITBY, XIV, Cambridge, 2000, p. 701-730, p. 705.

[58] Prisc., *fr.*, 11, 2, 126-131.

pas trahir Attila, menant ainsi un triple jeu. Du côté romain, l'autre membre clé du complot était l'interprète, Vigilas. Il faut signaler, car cela est important, que le chef officiel de la délégation, Maximinus, n'était pas informé du but réel de son ambassade, au moins selon Priscus. Officiellement, Maximinus avait pour mission uniquement de transmettre une lettre de l'empereur à Attila et de lui dire qu'il était impossible d'envoyer des ambassadeurs de la plus haute dignité, comme l'avait exigé le roi hun. Même s'il pouvait y avoir différentes raisons à ce refus, E. Thompson suppose que, parmi ces raisons se trouvait probablement en bonne place la crainte que ces envoyés ne rentrent pas chez eux vivants[59]. Or, cela veut dire que l'empereur et son maître des offices étaient prêts à risquer la vie de Maximinus et de Priscus, qui accompagnait le chef de la délégation, si le plan échouait. Et, en effet, le complot n'aboutit pas, Édéco ayant tout raconté à Attila. Priscus fournit une description détaillée des aventures des envoyés et des circonstances de leur voyage[60]. La véracité et l'objectivité du rapport de Priscus est un problème important et complexe. En général, son témoignage est considéré comme digne de confiance[61]. Le fait que l'histoire de cette intrigue clandestine ait été publiée peut paraître étrange, mais cela est probablement lié à la conjoncture politique de l'époque de publication où une histoire de complot raté pouvait être un argument de plus pour nuire à l'image de Théodose II.

Le complot pour assassiner Attila n'est pas le seul de ce genre. Olympiodore, dont Priscus continue peut-être le récit, mentionne également une ambassade envoyée aux Huns et à laquelle il a participé, ayant été probablement impliquée dans une conspiration et dans l'assassinat d'un des chefs des Huns.

> …comment on trompa Donatus[62] par un serment pour le mettre à mort, au mépris de toute loi, et comment Charaton[63], le premier des

---

[59] E. THOMPSON, *A History of Attila and The Huns*, Oxford, 1948, p. 102.

[60] Prisc., *fr.*, 11, 2 – 15, 2.

[61] C. ZUCKERMAN, « L'empire d'Orient et les Huns. Notes sur Priscus », *TM*, 12 (1994), p. 159-182, p. 180 ; W. ENSSLIN « Priscus *35* », *RE*, Bd.33, 1, HBd.45, 1957, col. 9–10, *RE*, Supl. V, 1931, col. 665 ; L. GINDIN, A. IVANCHIK, « Prisk Panijskij », dans *Svod drevnejshix pismennyx izvestij o slavjanax*, 1, Moscou, 1994, p. 86-96.

[62] Voir sur sa position probable *PLRE*, vol. 2, p. 376, *s.v.* Donatus 2 ; O. MAENCHEN-HELFEN, *The World of the Huns : Studies in Their History and Culture*, Berkeley, 1973, p. 73, 432, qui souligne que Photius n'a appelé Donatus aucun roi des Huns, ce qui permet de supposer, en particulier vu son

> rois, s'emporta à cause de ce meurtre, mais comment, grâce aux largesses impériales, il se radoucit et se tint tranquille[64].

Il nous semble possible de comprendre ce passage comme évoquant le meurtre de Donatus qui aurait été perpétré à l'initiative des ambassadeurs impériaux, ce qui manifestement déçoit Olympiodore[65]. Cette hypothèse s'appuie sur la rage de Charaton et sur le fait que ce sont les ambassadeurs qui ont calmé sa colère avec des cadeaux. Malheureusement nous ne possédons que de courts fragments du texte d'Olympiodore, ce qui interdit de reconstituer toutes les circonstances de cet événement[66]. Il est même difficile de dire d'où l'ambassade arrivait – de Ravenne ou de Constantinople[67]. Si l'on admet l'hypothèse d'un complot, on pourrait alors envisager que de telles méthodes étaient assez répandues dans l'Empire d'Orient. Sur cette question, A. D. Lee dans son article portant sur les enlèvements et les assassinats comme moyen de régler les problèmes internationaux dans l'Antiquité tardive, énumère et analyse les sept autres cas (souvent réussis) de « tentatives clandestines de neutraliser les souverains étrangers gênants » du IVe au début du Ve siècle[68].

---

nom, qu'il aurait pu être un renégat. Pour la même opinion : W. TREADGOLD, « The Diplomatic Career and Historical Work of Olympiodorus of Thebes », *The International History Review*, 26/4 (2004), p. 709-733, p. 714 ; R.C. Blockley suggère que Donatus « était une sorte de chef de file des Huns » : *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire. Eunapius, Olympiodorus, Priscus and Malchus*, éd. R. BLOCKLEY, 2, Liverpool, 1983, commenary to Olympiodorus, p. 216, n. 49.

[63] *PLRE*, vol. 2, p. 283, *s.v.* Charaton.

[64] Olymp., *fr.*, 19, 4-8. Sur la date de l'ambassade, qui a probablement eu lieu entre 408 et 411, voir *Olimpiodor Fivanskij, Istoria*, ed. E. SKRZHINSKAJA, P. SHUVALOV, Saint-Petersbourg, 1999, p. 33, 36.

[65] E. SKRZHINSKAJA, « Olimpiodor i ego sochinenie », *Vizantijskij Vremennik*, 8 (1956), p. 223-276, part. p. 253 ; A. CAMERON, « Wandering Poets : a Literary Movement in Byzantine Egypt », *Historia*, 14/4 (1965), p. 470–509, p. 497 ; J. MATTHEWS, « Olympiodorus of Thebes and the History of the West (A.D. 407-425) », *JRS*, 60 (1970), p. 79-97, p. 79 et s. Ce point de vue n'est pas soutenu par BLOCKLEY: *The Fragmentary Classicising Historians…*, *op. cit.* n. 62, commentaire du texte d'Olympiodorus, p. 216, n. 49. Pour une autre version de la reconstruction des événements voir W. TREADGOLD, « The Diplomatic Career… », *loc. cit.* n. 62, p. 714.

[66] A. D. LEE, « Abduction and Assassination: the Clandestine Face of Roman Diplomacy in Late Antiquity », *The International History Review*, 31/1 (2009), p. 1-23, p. 10.

[67] W. TREADGOLD, « The Diplomatic Career… », *loc. cit.* n. 62, p. 713 ; O. MAENCHEN-HELFEN, *The World of the Huns…*, *op. cit.* n. 62, p. 27, p. 163, n. 17.

[68] A. D. LEE, « Abduction and Assassination… », *loc. cit.* n. 66, p. 5-10, avec des références à la bibliographie sur le problème.

Cependant, ces récits, ainsi d'ailleurs que les témoignages complexes sur la mort du chef goth Athanaric qui ne figure pas dans le catalogue d'A. D. Lee[69], tout en illustrant la popularité des méthodes expéditives dans la politique étrangère et dans la diplomatie de l'Empire d'Orient, ne concernent pas directement les négociations secrètes des ambassadeurs.

Procope, dans son *Histoire Secrète*, retrace l'ambassade menée par Pierre en Italie avec comme but secret l'assassinat d'Amalasonthe[70]. Il attribue l'initiative de ce complot à l'impératrice Théodora. Il explique que Pierre, une fois arrivé en Italie, aurait persuadé Théodat de tuer Amalasonthe en échange du poste de maître des offices[71]. Comme nous l'avons précisé[72], il faut souligner que dans les *Guerres Gothiques* le même Procope avait donné une première version des faits bien différente dans laquelle Pierre devait rencontrer Théodat secrètement et conclure avec lui un accord sur l'Étrurie que le chef gothique, en échange de quelques avantages, devait céder aux Romains[73]. Ensuite, Pierre devait organiser une réunion clandestine avec Amalasonthe et, en utilisant ses compétences diplomatiques, s'accorder avec elle sur la question italienne d'une façon profitable pour les deux côtés. Ce plan, cependant, n'avait pas pu être réalisé car Amalasonthe avait été détrônée avant l'arrivée de Pierre, Théodat devenant roi des Ostrogoths. Pierre aurait alors reçu de nouvelles instructions de l'empereur : il devait très officiellement se soucier du sort d'Amalasonthe. Mais quand Pierre arrive enfin en Italie, l'ex-reine a déjà été tuée – selon Procope, par les parents des Goths qu'elle avait exécutés –, et Pierre accuse alors Théodat de ce crime ce qui lui permettait de trouver une raison valable pour déclarer la guerre au nom de l'empereur[74]. Procope lui-même explique qu'il a

---

[69] Pour les détails voir le chapitre I de mon livre à paraître: E. NECHAEVA, *Embassies*, *op. cit.* n. 46.

[70] *PLRE*, vol. 2, p. 65, *s.v.* Amalasuintha ; B. BLECKMANN, *Die Reichskrise des III. Jahrhunderts in der spätantiken und byzantinischen Geschichtsschreibung. Untersuchungen zu den nachdionischen Quellen der Chronik des Johannes Zonaras*, Munich, 1992, p. 412 et s.

[71] Procop., *Anec.*, XVI, 2-6. H. WOLFRAM, *History of the Goths…*, *op. cit.* n. 18, p. 338 a des doutes sur l'existence de ce complot.

[72] Voir note 18.

[73] Voir sur cet épisode et sur la chronologie des événements : N. BAYNES, « Justinian and Amalasuntha », *The English Historical Review*, 40 (1925), p. 71-73.

[74] Procop., *Goth.*, I, 4, 30. H. WOLFRAM, *History of the Goths…*, *op. cit.* n. 18, p. 338.

donné deux versions des mêmes événements dans l'*Histoire Secrète* où il note que ses descriptions précédentes des faits

> n'étaient pas les véritables, et je ne pouvais les relever alors, à cause de la crainte qu'inspirait l'impératrice[75].

Il nous semble probable que c'est dans l'*Histoire Secrète*, même s'il ne faut pas oublier que ce travail est dans une certaine mesure biaisé, que Procope rapporte la version la plus proche de la réalité, à savoir un scénario dans lequel l'initiative d'éliminer Amalasonthe venait des Romains eux-mêmes et où ce complot était monté à l'aide de négociations secrètes dirigées par Pierre[76]. Une autre preuve peut être trouvée dans les lettres de Gudeliva et de Théodat à Théodora, où, semble-t-il, il y a une allusion à l'assassinat d'Amalasonthe[77]. Il est difficile de dire si à l'origine de ce complot se trouvait bien Théodora, mais la réalisation de ce plan était sans aucun doute à l'avantage de Justinien[78].

Par ailleurs A. D. Lee rapporte encore deux cas d'enlèvements ou d'assassinats qui ont eu lieu au VIe siècle[79]. Au total, les cas sont suffisamment nombreux pour qu'on puisse être certain que ce procédé a été assez fréquemment utilisé dans l'Antiquité tardive[80]. Et, bien que souvent nous ne connaissions pas tous les détails, une participation active des ambassadeurs semble plausible.

Conclusion

Notre analyse des sources démontre que les ambassadeurs de l'Antiquité Tardive effectuaient systématiquement des missions clandestines en plus de l'objectif principal ou officiel de leurs

---

[75] Procop., *Anec.*, XVI, 3.

[76] P. Antonopoulos affirme, au contraire, que l'implication de Pierre dans l'assassinat aurait été impossible : P. ANTONOPOULOS, *Peter the Patrician. The Byzantine Diplomat, Official and Author* (en grec avec un sommaire en anglais), Athènes, 1990, p. 53 et s.

[77] Cassiod., *Var.*, X, 20, 4.

[78] Comme l'indique A. D. Lee, l'empereur pouvait ainsi se libérer de l'obligation de donner refuge à l'arienne Amalasonte à Constantinople, et obtenait une cause formelle parfaite pour commencer la guerre. A. D. LEE, « Abduction and Assassination… », *loc. cit.* n. 66, p. 11.

[79] *Ibid.*, p. 11-13, avec des références à la bibliographie. Voir aussi : G. FISHER, *Between Empires. Arabs, Romans, and Sasanians in Late Antiquity*, Oxford, 2011, p. 72, et E. NECHAEVA, *Embassies…*, *op. cit.* n. 56.

[80] Selon A. D. Lee cette pratique était plus souvent employée dans l'Antiquité tardive que dans les périodes précédentes de l'histoire romaine : A. D. LEE, « Abduction and Assassination …», *loc. cit.* n. 66, p. 18-21.

missions. Les différents types de tâches « non officielles » peuvent être classés en plusieurs catégories : la tenue de négociations secrètes, l'espionnage, la participation à des actes de sabotage et à des conspirations politiques. Très souvent, ce « double jeux » apparaît comme assez risqué pour les ambassadeurs. Enfin, il est un peu paradoxal que cet aspect secret de la diplomatie semble avoir attiré encore plus l'attention des auteurs que l'aspect plus officiel ce qui nous permet d'être, finalement, bien informé sur des faits qui auraient dû rester secrets.

L'AMBASSADE DE L'ARMÉNIEN NARSĒS / NARSEUS (a. 358)

Giusto TRAINA

Les deux grandes puissances de l'Antiquité tardive, l'Empire romain et l'Empire sassanide, ont développé un véritable système symbolique de communication dont l'expression la plus évidente se retrouve dans le complexe cérémonial des ambassades[1]. Faute de véritable « corps diplomatique », le choix des ambassadeurs était variable. Les Romains semblent avoir envoyé des généraux ou des hauts fonctionnaires, et peut-être aussi des marchands, comme on le peut déduire de la constitution de 408 ou 409 concernant la circulation des marchands au-delà de la frontière[2].

Du côté sassanide, les missions diplomatiques ont été confiées également à des religieux. C'est ainsi qu'à partir de la fondation de l'Église de Perse en 410, des hauts ecclésiastiques ont été chargés de ce genre de missions : d'ailleurs, la fondation de la nouvelle Église résultait du travail diplomatique de l'évêque Marūtha de Maypherqa, envoyé d'Arcadius auprès de Yazgird Ier

---

[1] M. CANEPA, *The Two Eyes of the Earth. Art and Ritual of Kingship between Rome and Sasanian Iran*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 2009, p. 122-153 (voir aussi p. 30 et s. sur l'échange de dons). On ajoutera à son dossier la diffusion du *Roman d'Alexandre*, qui montre un intérêt très prononcé pour les ambassades et les échanges de correspondance diplomatique : la version latine de Julius Valère apparaît justement à la même époque de l'ambassade de Nersēs (voir J.-P. CALLU, *Julius Valère. Roman d'Alexandre*, Turnhout, 2010). En général, sur les ambassades entre Rome et l'Iran sassanide, voir B. DIGNAS, E. WINTER, *Rome and Persia in Late Antiquity. Neighbours and Rivals*, Cambridge, 2007, p. 126 et s. ; sur la mobilité des ambassadeurs voir également C. MOATTI, « La mobilité négociée dans l'Empire romain tardif : le cas des marchands étrangers », dans *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo. Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo* n°58, Spolète, 2011, p. 159-185, en part. p. 181-185.

[2] *Cod. Iust.*, IV, 63, 4 ; sur cette constitution voir K. H. ZIEGLER, « Regeln für den Handelsverkehr in Stäatsvertragen des Altertums », Tijdschr. *Tijdschrift voor Rechtsgeschied.*, 70 (2002), p. 55-67. Voir aussi G. TRAINA, « La frontiera armena dell'impero romano : i due punti di vista », dans *La mobilité des personnes en Méditerranée à l'époque moderne. 1. Les passages de frontière*, éd. C. MOATTI, Rome, 2004, p. 205-223.

en 399 et en 410[3]. Les autorités politiques profitaient des compétences linguistiques de ces prélats, dont la mobilité était favorisée par le réseau inter-ecclésiastique[4].

Les ecclésiastiques d'Iran ne faisaient que suivre l'exemple donné, à partir de la moitié du IVe siècle, par des hauts prélats de l'Église d'Arménie. Effectivement, les sources écrites — notamment les sources arméniennes du Ve siècle — contribuent à éclaircir les aspects diplomatiques de la dernière phase du royaume de la Grande Arménie arsacide, en montrant que cet État a su jouer une politique assez raffinée, bien au-delà du label d'« État tampon » entre Rome et l'Iran que l'on continue de lui attribuer, avec une expression anachronique et simpliste autant qu'abusée[5]. Les ecclésiastiques arméniens jouaient un rôle important car, avec les scribes et les secrétaires royaux, ils étaient les seuls à pouvoir maîtriser le grec et le syriaque, et donc communiquer avec les deux Empires. En outre, les plus charismatiques d'entre eux pouvaient profiter de leur aura de sainteté, ce qui leur garantissait un accueil plus respectueux de la part des autorités. Cela était d'autant plus important qu'une

---

[3] J. NORET, « La vie grecque ancienne de s. Maruta de Mayferqat », *AB*, 91 (1973), p. 77-103 ; C. JULLIEN, F. JULLIEN, *Apôtres des confins. Processus missionnaires chrétiens dans l'empire iranien*, Bures-sur-Yvette, 2002, p. 235 et s.

[4] A. PANAINO, « La Chiesa di Persia e l'impero sassanide : conflitto e integrazione », dans *Cristianità d'Occidente e Cristianità d'Oriente (secoli VI-XI), Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo* n°. 51, Spolète, 2004, p. 765-863, en part. p. 853-854, avec bibliographie : « la presenza di una Chiesa Cristiana poteva servire, grazie alla sua rete diplomatica, alla pacificazione nelle relazioni internazionali, nonché fungere da ottimo strumento della corona al fianco di quella zoroastriana ».

[5] Parmi les études les plus importantes, voir K. GÜTERBOCK, *Byzanz und Persien in ihren diplomatisch-völkerrechtlichen Beziehungen im Zeitalter Justinians*, Berlin, 1906 ; E. CHRYSOS, « Roman-Persian Legal Relations », *Klēronomia*, VIII (1976), p. 1-61 ; E. WINTER, *Die Sāsānidisch-römischen Friedenverträge des 3. Jahrhunderts n. Chr. – Ein Beitrag zum Verständnis der aussenpolitischen Beziehungen zwischen den beiden Grossmächten*, Frankfurt am Main-New York, 1988 ; M. MAZZA, « Bisanzio e Persia nella Tarda Antichità: guerre e diplomazia da Arcadio a Zenone », dans *La Persia e Bisanzio*, Rome, 2004, p. 39-76 ; E. CHRYSOS, « Byzantium and Persia », dans *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo*, *op. cit.* n. 1, p. 803-815. Pour un premier état de la question sur les sources arméniennes, voir G. TRAINA, « L'Armenia tra Roma e l'impero sassanide: aspetti diplomatici », *Bizantinistica*, s.2. XI (2009), p. 328-335.

ambassade pouvait être refusée, comme à l'époque de la campagne de Julien[6].

L'ambassade la mieux documentée est celle de Nersēs, le *kat'ołikos* de l'Église arménienne, que le roi Aršak II (350/367/8) avait envoyé auprès de Constance II, auprès duquel se trouvaient des otages arsacides que Tiran, le père d'Aršak, avait consigné à Constance[7]. Les sources arméniennes fournissent les détails les plus riches et complets, mais sembleraient décaler la date de cette ambassade dans les années 360, car le Pseudo-Faustus évoque l'empereur Valens, tandis que Moïse de Khorène, qui rapporte une version assez différente, parle de Valentinien[8]. Certains

---

[6] Lib., *Or.*, XVIII, 164 (*Monodie sur Julien*) : « Une lettre des Perses lui parvint, lui demandant de recevoir une ambassade et de régler les désaccords par le dialogue. Nous, les autres, nous étions tous enchantés, nous applaudissions et nous criions qu'il fallait accepter ; mais lui, de son côté, il ordonna que la lettre fût jetée avec mépris, disant que le pire de tout c'était que les villes restaient en ruines alors qu'ils étaient en train de discuter. Et il renvoya comme réponse qu'il n'y avait aucun besoin d'ambassadeurs, comme on allait le voir bientôt lui-même en personne ! Eh bien, c'était alors une victoire avant le combat et un trophée avant la lutte ! C'est ce que l'on voit se passer dans les concours gymniques, quand il suffit pour celui qui se distingue de loin seulement de faire son apparition. Le fait que cela survint à l'apparition de notre empereur n'est guère étonnant (même s'il est certainement extraordinaire d'effrayer celui qui a l'habitude de semer la peur). Or, le fait qu'après que Constance a dénudé ce pays de troupes et qu'au moment où Julien – qui reprenait le pouvoir de celui-ci – se trouvait encore loin <de la région> aucun Perse ne s'attaqua à aucune ville, mais qu'il se tint tranquille, au simple annonce de nom, comment cela pourrait ne pas occulter tous les prodiges ? Et il fit savoir au sujet de l'ambassade que ce qui s'était passé demandait des armes, non pas de discours… ». Sur ce passage voir A. D. LEE, « Embassies as Evidence for the Movement of Military Intelligence Between the Roman and Sasanian Empires », dans *The Defense of the Roman and Byzantine East*, éd. P. FREEMAN, D. KENNEDY, Oxford, 1986, p. 455-461, part. p. 458.

[7] Avec un de ces anachronismes généalogiques qui le caractérisent, Moïse de Khorène, III 13 date la cession des otages de l'époque de la campagne orientale de Julien, et s'inspire à Grégoire de Naziance et Sozomène pour créer un contraste entre l'empereur païen et le roi chrétien. Ce dernier étant Tiran, le père d'Aršak, on peut conclure que les données historiques à retenir relèvent de l'époque de la première campagne de Constance.

[8] Ps.-Faustus, IV, 5 et Moïse de Khorène, III, 21. Selon le Pseudo-Faustus, l'Auguste voulait profiter des vertus thaumaturgiques du *kat'ołikos* pour guérir son fils infirme. Le Pseudo-Faustus fait tenir à Nersēs des longs propos théologiques devant l'empereur 'Valens' qui, effectivement, était arien comme Constance II. En réalité, il s'agit d'interpolations tirées de la *Vie de saint Basile* : N. GARSOÏAN, *The Epic Histories Attributed to P'awstos Buzand (*Buzandaran Palmut'iwnk'*). Translation and Commentary*, Cambridge (Mass.), 1989, p. 274. Sur les anachronismes chez Faustus, voir déjà

détails de ce texte semblent évoquer des images relevant de la cour des Arsacides, comme la posture de « Valens », assis les jambes croisées avec un coude appuyé sur le genou, qui rappelle l'iconographie d'Arsace Ier sur les monnaies parthes[9]. D'ailleurs, le récit du Pseudo-Faustus développe l'opposition entre Nersēs et Valens : ce dernier aurait retenu prisonnier le *kat'ołikos*, en dénonçant son attitude dans une lettre à Aršak. Quant aux autres membres de l'ambassade, il les renvoya en Arménie avec les otages de la famille des Arsacides et des immenses trésors pour le roi.

En réalité, cette ambassade date de 358 : une étude de N. Garsoïan démontre que le Nersēs mentionné par les sources arméniennes doit être identifié avec le personnage qu'Ammien Marcellin appelle *quidam Narseus*[10], et Pierre le Patrice Ναρσῆς[11]. Ce personnage se rendit chez Constance II, qui se trouvait à Sirmium ; son passage à Constantinople est daté par Zonaras qui rapporte la date du 23 février 358[12]. Les sources

---

P. PEETERS, *Le début de la persécution de Sapor d'après Fauste de Byzance*, Paris, 1920, p. 67. L'échange Valens/Valentinien peut dépendre soit d'une bévue de Moïse, soit de la faute d'un copiste. Selon N. GARSOÏAN, « L'histoire attribuée à Movsēs Xorenac'i : que reste-t-il à dire ? », dans *Studies on the Formation of Christian Armenia*, Variorum, Ashgate 2010, iv, p. 29-48, les anachronismes de Moïse constituent un argument à l'appui pour une datation au VIIIe siècle : mais dans le même contexte, un auteur du Ve siècle comme le Pseudo-Faustus présente une chronologie également brouillée. Sur Moïse comme source pour les institutions de l'empire sassanide voir G. TRAINA, « Moïse de Khorène et l'empire sassanide », dans *Des Indo-Grecs aux Sassanides : données pour l'histoire et la géographie historique*, éd. R. GYSELEN, Bures-sur-Yvette 2007, p. 157-179.

[9] Ps.-Faustus, IV, 5 : « Il était assis les jambes croisées, appuyé sur le coude, la main sous le menton. Telle était l'attitude de Valens pendant tout le discours de Nersēs, dont toutes les paroles étaient fidèlement inscrites par des secrétaires garde-notes qui se tenaient debout devant l'empereur ». M. Bais y voit, à tort, une analogie avec l'iconographie classique du philosophe. On remarquera également le passage de cette iconographie à certaines images de tarots, comme l'Empereur et le *Roy de Deniers*. (M. BAIS, « Presenza di *topoi* classici in pagine agiografiche armene », dans *La diffusione dell'eredità classica nell'età tardoantica e medievale. Forme e modi di trasmissione*, éd. A. VALVO, Alessandria, 1997, p. 19-30).

[10] Amm. Marc., XVII, 5, 2.

[11] Pierre le Patrice, *fr.*, 17.

[12] Zon., XII, 9. N. GARSOÏAN, « 'Quidam Narseus' – A Note on the Mission of St. Nersēs the Great », dans *Armenia between Byzantium and the Sasanians*, Variorum Reprints, Londres 1985, n°iv, p. 148-164 (cette contribution est ignorée par Th. Banchich dans Th. M. BANCHICH, E. N. LANE, *The* History *of Zonaras. From Alexander Severus to the death of Theodosius the Great*,

arméniennes ajoutent que, parmi les autres requêtes d'Aršak II, l'ambassade de Nersēs concernait aussi le mariage du roi avec la noble Olympias[13]. Ce mariage avait été évoqué, comme argument contre Constance, par Athanase, dans un texte écrit en 358[14].

Mais si nous acceptons, avec N. Garsoïan, l'identification de l'ambassadeur *Narseus* avec le *kat'ołikos* arménien, il reste à éclaircir un élément problématique car, selon les sources de tradition constantinopolitaine, ce personnage avait été envoyé par Šābuhr II et non pas par Aršak II. Comment expliquer cela ? Selon la documentation arménienne, l'enjeu de son ambassade était tout à fait différent car il s'agissait de « renouveler le pacte d'accord et de paix entre eux [les Arméniens] et l'Empereur »[15] et c'est pour cette raison que le religieux avait été choisi comme chef d'une délégation de choix : dix *naxarar*s choisis parmi les *mecamec*s, c'est-à-dire les nobles de plus haut rang, dont le Pseudo-Faustus reporte la liste dans un autre passage[16]. Aršak II avait choisi avec soin les membres de cette délégation, car à cette époque le royaume était ébranlé par les tensions entre la couronne et l'aristocratie, qui caractérisent la phase finale de l'histoire de la Grande Arménie, et qui allaient bientôt précipiter la situation jusqu'à la déposition du dernier roi arsacide en 428[17].

La situation peut être expliquée par le contexte historique[18]. En effet, la date de 358 coïncide avec le début de la nouvelle invasion sassanide. Dans une ambassade suivante, en 360, Aršak

---

Londres-New York, 2009, p. 168). B. DIGNAS, E. WINTER, *Rome and Persia…*, *op. cit.* n. 1 n'ont pas inclus l'ambassade dans leur ouvrage.

[13] Moïse de Khorène, III, 21 ; Ps. Faustus, IV, 15.

[14] Athanasius, *Historia Arianorum*, LXIX, 1. N. BAYNES, « Rome and Armenia in the Fourth Century » dans *Byzantine Studies and other Essays*, Londres 1955, p. 186-208, part. p. 194 date le mariage vers 354, et la mort d'Olympias (empoisonnée par la reine P'aranjem) vers 356. Sur ce personnage, voir F. CHAUSSON, « La famille du préfet Ablabius », *Pallas*, 70 (2002), p. 205-229, part. p. 214 ; F. CHAUSSON, *Stemmata aurea. Constantin, Justine, Théodose ; revendications généalogiques et idéologie impériale au IVe s. ap. J.-C.*, Rome, 2007, p. 148, 150-152 et 256.

[15] Pseudo-Faustus, IV, 5.

[16] Pseudo-Faustus, IV, 11 : « Or, il arriva que le roi des Arméniens jugea nécessaire d'envoyer en Grèce le grand *kat'ołikos* Nersēs, avec dix *naxarar*s choisis parmi les *mecamec*s pour renouveler le pacte d'alliance qui existait entre le royaume d'Arménie et l'empereur grec ». Voir le commentaire de N. GARSOÏAN, *The Epic Histories…*, *op. cit.* n. 8, p. 280, n. 4 ; pour les termes *mecamec* et *naxarar* voir *ibid*., p. 546 et 549-550.

[17] G. TRAINA, *428. Une année ordinaire à la fin de l'empire romain*, Paris, 2009.

[18] En général, voir K. MOSIG-WALBURG, *Römer und Perser vom 3. Jahrhundert bis zum Jahr 363 n. Chr.*, Gutenberg, 2009, p. 240 et s.

fut convoqué directement en Cappadoce, où il dut promettre aux ambassadeurs romains sa fidélité à l'Empire[19]. Selon Ammien, Aršak n'aurait jamais brisé sa loyauté à Rome, car *obligatus gratiarum multiplici nexu Constantio*, entre autres par son mariage avec Olympias[20]. Plus loin, à propos du traité imposé à Jovien en 363, Ammien confirme la fidélité du roi (*amico nobis semper et fido*)[21]. Mais le Pseudo-Faustus narre qu'à un certain moment, Aršak avait accepté l'invitation de Šābuhr et, après un long et paisible séjour, il avait fini par jurer sur l'Évangile un traité d'alliance avec l'Iran mais finalement, sur le conseil du *sparapet* Vasak Mamikonean, il avait regagné l'Arménie, en suscitant la rage du *šāhanšāh* qui, par conséquent, avait déclenché sa persécution contre les chrétiens[22]. Comme le Pseudo-Faustus présente le roi sous un très mauvais jour, il serait naïf d'accepter l'intégralité de son récit : il s'agit certainement d'une tradition « épique » à la gloire de la famille des Mamikonean.

La version de Moïse de Khorène au contraire, semble justifier le comportement de l'empereur « Valentinien », qui était

> sévère et très redoutable contre les iniques … les messagers qu'il avait envoyés en Arménie l'irritèrent encore davantage en lui racontant l'insolence d'Aršak. Et comme à cet instant il était en colère, il fit mettre à mort Trdat frère d'Aršak et père du jeune Gnel, et que Théodose, à la tête d'une lourde armée, marchât sur l'Arménie. Déjà il est arrivé sur les frontières du pays, quand Aršak, effrayé, envoie au-devant de lui Nersēs le Grand qui supplie l'empereur, lui paye les tributs qu'il avait refusé d'acquitter et lui remet encore de riches trésors. Nersēs va trouver Valentinien, le prépare à faire la paix, et reçoit lui-même de grands honneurs. Il obtint encore les otages qu'il réclame, et part en ramenant à Aršak comme épouse Olympias, fille d'un parent de l'empereur[23].

En définitive, malgré la nature assez brouillée de la documentation arménienne, nous pouvons donc y déceler un fonds de vérité historique, dont l'aspect le plus important est le

---

[19] Amm. Marc., XX, 11, 3.
[20] Amm. Marc., XX, 11, 3. Ce n'est donc pas nécessaire de déduire, comme P. Peeters, qu'Ammien date ce mariage vers 360 (P. PEETERS, « Le début de la persécution de Sapor d'après Fauste de Byzance » dans *Recherches d'histoire et de philologie orientales*, I, Bruxelles, 1951, p. 59-77, part. p. 67 et *PLRE*, vol. I, p. 642.
[21] Amm. Marc., XXV, 7, 12.
[22] Pseudo-Faustus, IV, 16.
[23] Moïse de Khorène, III, 21.

rôle de Nersēs dans son ambassade à Constance II. En effet, la mission du religieux pouvait bien avoir eu un enjeu multiple, afin d'assurer une sorte de « triangulation » entre l'Arménie et les deux puissances. C'est une situation assez proche de celle qui se produisit dans la toute dernière phase du royaume d'Arménie, dont la chute fut retardée grâce aux missions de Mesrop, dont le talent linguistique, qui lui avait valu la fonction de secrétaire archiviste de la cour (*k'art'ułar*), est mis en valeur par les sources arméniennes[24]. La mission de Mesrop, qui remonte à la phase finale de la guerre de 421/422 succédait à celle du *kat'ołikos* Sahak, qui en 420 avait échoué, et qui partit à Ctésiphon où il put accomplir une autre ambassade auprès du roi, cette fois avec plus de succès[25].

Un écho de ces ambassades se retrouve probablement dans la *Lettre* 22 de Firmus de Césarée, datant de la même époque, où l'évêque recommande à Théodote d'Ancyre un voyageur venu d'Orient, dont il loue l'éducation et la culture grecque[26]. Le dialogue ininterrompu avec les évêchés limitrophes de Cappadoce contribua au succès diplomatique des ecclésiastiques arméniens : d'ailleurs, la structure de l'Église d'Arménie était profondément ancrée dans la tradition du royaume, et cela permettait également le dialogue avec l'Iran[27]. Une telle institution put donc former des véritables 'passeurs'. C'est grâce à ces prélats, dont certains s'illustrèrent pour leur forte personnalité, que les Arméniens réussirent à limiter les dégâts jusqu'en 428, tant que le royaume de la Grande Arménie maintint une indépendance plus ou moins contrôlée.

---

[24] Sur ses voyages, voir N. GARSOÏAN, *L'Église arménienne et le Grand Schisme d'Orient*, Louvain, 1999, p. 68-71 (pour les voyages de Mesrop après la chute du royaume, voir *ibid*., p. 91-103). Voir aussi TRAINA, « L'Armenia tra Roma… », *loc. cit.* n. 5.

[25] Moïse de Khorène, III, 51.

[26] M. A. CALVET-SEBASTI, P.-L. GATIER, *Firmus de Césarée. Lettres*, Paris, 1989, p. 122 et s.

[27] Voir N. GARSOÏAN, J.-P. MAHÉ, *Des Parthes au Califat. Quatre leçons sur la formation de l'identité arménienne*, Paris, 1997.

L'AFFAIRE D'ANASAMOS (443) : UNE NÉGOCIATION ENTRE ATTILA, ANATOLIUS ET LES HABITANTS D'UNE PLACE FORTE DANUBIENNE

Hervé HUNTZINGER

En 443, se déroula une négociation très particulière. Les envoyés d'une petite ville romaine du Danube, Anasamos[1], s'interposèrent dans une importante négociation entre l'ambassadeur de Théodose II et Attila. L'événement finit même par un échange de serments direct entre les représentants de cette ville et les Huns sans que nos sources ne mentionnent l'ambassadeur de l'empereur.

Cette « affaire d'Anasamos » permet d'illustrer la notion de « communication politique » développée par A. Gillett dans son ouvrage *Envoys and Political Communication in the Late Antique West*[2], car on y voit bien que la diplomatie tardive ne se réduit pas à la rencontre d'ambassadeurs représentants des États (les *state-to-state relationships*), mais inclut l'envoi de représentants de communautés politiques locales à différents niveaux (qualifié d'*internal embassies* par opposition aux *foreign embassies*).

---

[1] Le nom de cette place forte connaît des variations. On trouve Asimus, Asamos, Anasamos ou Ansamo (les occurrences sont présentées plus loin p. 219). Elle se trouve sur une rivière du même nom. Il y a donc une petite difficulté lexicale pour distinguer la rivière de la forteresse. Nous avons choisi la forme Anasamos car elle inclut le préfixe thrace *an(a)- signifiant « près de » (E. C. POLOMÉ, « Thraco-Phrygian », dans *Indo-European numerals*, éd. J GVOZDANOVIĆ, Berlin, 1991, p. 363). Il faut noter que l'homonymie entre un *castellum* et une rivière est typique des vallées des affluents du Danube de l'aire thrace et daco-mysienne. Celle-ci a été relevée par V. I. Georgiev (V. I. GEORGIEV, *Introduzione alla storia della lingue indeuropee*, Rome, 1985). Cette homonymie est très originale en Europe. M. Pillon en déduit une « aire ethno-culturelle » (M. PILLON, « Hydronymie et toponymie dans les régions orientales de l'Illyricum, de la conquête romaine aux invasions slaves, IIe s. av. J.-C.-VIIIe s. apr. J.-C. », *DHA*, 28/1 (2002), p. 41-60). Il défend cependant l'hypothèse que dans cette aire ce serait le toponyme du *castellum* qui aurait donné le nom du cours d'eau et non l'inverse à trois exceptions près, parmi lesquelles la rivière Asamos, dont le nom signifie « lit pierreux ». On trouve une situation précise de cette localité dans le *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, éd. R. J. A. TALBERT, Princeton, 2000, pl. 22 (B5).

[2] A. GILLETT, *Envoys and Political Communication in the Late Antique West, 411-533*, Cambridge, 2003, p. 5-6.

Toutefois, dans le cas qui nous préoccupe, l'« ambassade interne » devient une « ambassade étrangère ».

Comment expliquer, alors, qu'une représentation locale interne auprès d'une autorité romaine supérieure, le *magister militum* Anatolius, se retrouve en position de représentant direct face aux *externi* (« étrangers ») que sont les Huns ? Comment une petite ville des confins a-t-elle réussi à s'interposer au plus haut niveau des relations diplomatiques ? Pour répondre à ces questions, il est indispensable de prendre en considération la notion de *ius gentium* dans son acceptation tardo-antique.

Présentation de l'Affaire

La seule source à présenter cette affaire est Priscus[3]. Ce dernier peut néanmoins être mis en perspective par deux passages écrits plus tardivement, l'un de Théophane le Confesseur concernant la campagne des Huns en 441-443[4], l'autre de Théophylacte Simokatta, qui évoque Anasamos en 593[5].

Le contexte militaire et géopolitique

L'affaire d'Anasamos prit place dans le cadre du « premier traité d'Anatolius » négocié à l'été 443 par l'ambassadeur Anatolius (*magister militum per Orientem*)[6] accompagné du général Theodulus (*magister militum per Thracias*)[7], avec Attila. Ce traité conclut une guerre entre Attila et l'Empire d'Orient qui avait duré deux ans. En 441, suite au pillage de tombes hunniques par l'évêque de Margus, Attila franchit le Danube vers Viminiacium, puis prit Margus, Sirmium et Singidunum. Les Huns poursuivirent ensuite leur route vers Naissus qu'ils

---

[3] Prisc., *fr.*, 9, 3-4 (éd. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire. Eunapius, Olympiodorus, Priscus and Malchus*, vol. 2, Liverpool, 1983, p. 236-241).

[4] Theoph. Conf., AM 5942 (Theophanis Chronographia, vol. 1, éd. C. DE BOOR, Leipzig, 1883, p. 102-103). Pour une traduction en anglais du passage, voir *The Chronicle of Theophanes Confessor, Byzantine and Near Eastern History AD 284-813*, trad. C. MANGO, R. SCOTT, Oxford, 1997, p. 159.

[5] Theoph. Simok., VII, 3 (*Theophylacti Simocattae Historiae*, éd. DE BOOR, Leipzig, 1887, p. 249-251).

[6] *PLRE*, vol. 2, p. 84-85 : « Fl. Anatolius 10 ». Il négocie à nouveau avec Attila en 448, puis en 450. Selon Prisc., *fr.*, 13, il avait auparavant été désigné comme interlocuteur par Attila.

[7] *PLRE*, vol. 2, p. 1105-1106 : « Theodulus 2 ».

détruisirent. Anatolius et Aspar négocièrent alors une trêve d'un an avec les Huns[8].

Entre l'automne 442 et le printemps 443, les Huns envahirent à nouveau la Thrace plus en aval. L'attaque se déroula probablement de la manière suivante. Les Huns franchirent le Danube à Ratiaria, puis se séparèrent en deux groupes. L'un descendit vers Naissus, alors que l'autre longea la route des fortifications le long du Danube vers l'aval. Alors que la première troupe suivit la route militaire qui va de Naissus à Philippopolis en passant par Sardique, l'autre troupe passa par Oescus et se dirigea vers Novae le long du Danube. Ce groupe, défait lors du siège d'Anasamos, fut alors obligé de faire retraite et de descendre la route vers Philippopolis à travers l'Haemus pour rejoindre le premier groupe.

Dès lors l'ensemble des Huns déferla dans la vaste vallée de l'Hebros (aujourd'hui la Maritsa), très ouverte et peu peuplée pour rapidement arriver en Chersonèse[9]. La défaite des Huns à Anasamos ne fut donc pas une défaite secondaire, puisqu'Anasamos avait représenté le point le plus en aval de l'avancée des Huns le long du Danube. Avaient-ils projeté d'aller plus loin ? Probablement avaient-ils au moins prévu d'aller jusqu'à Novae et de rejoindre l'autre troupe dans la vallée de l'Hebros par la route de Nicopolis pour poursuivre plus en aval et redescendre vers la côte par la route de Marcianopolis. En tout cas, une fois en Chersonèse les Huns prirent les villes de la péninsule, notamment Callipolis et Sestum, puis remontèrent vers l'est, c'est-à-dire vers Constantinople, jusqu'à la forteresse d'Athyras[10]. On considère généralement que les Huns n'étaient pas en mesure de s'attaquer aux murailles récemment restaurées de Constantinople[11]. Ils repartirent alors à nouveau vers la Chersonèse où ils livrèrent une bataille décisive contre Aspar.

Après la défaite d'Aspar, Théodose II envoya Anatolius et Theodulus négocier le retrait des Huns. Selon E. A. Thompson les

---

[8] É. DEMOUGEOT, *La formation de l'Europe et les invasions barbares*, t. 2, *De l'avènement de Dioclétien au début du VIe siècle*, Paris, 1979, p. 534-535.
[9] Prisc., *fr.*, 9, 4. L'itinéraire est postulé par DEMOUGEOT, *Formation...*, *ibid.*, p. 536.
[10] Theoph. Conf., AM 5942 : εἰς τὸν Ἄθυραν αὐτὸν φρούριον.
[11] E. A. THOMPSON, *A History of Attila and the Huns*, Oxford, 1948, p. 85.

négociations s'achevèrent dès août 443[12]. La localisation des négociations, y compris de la partie concernant Anasamos, en Chersonèse même est l'hypothèse la plus probable. Tout d'abord, selon Théophane le Confesseur, le versement du tribut conditionne le retrait des Huns[13]. Ces derniers n'avaient donc certainement pas encore commencé à se retirer (ne serait-ce que pour ne pas montrer de faiblesse). Ensuite Priscus indique que la mise en œuvre des clauses du traité, notamment la restitution des transfuges, avait nécessité l'envoi du *logas* Scotta à Constantinople. Le traité n'avait donc pas été négocié à proximité de Constantinople (par exemple à Athyras, point d'avancée extrême des Huns).

Les clauses du traité sont bien connues car elles sont exposées en détail par Priscus[14] et répétées, avec certes des modifications mineures, lors d'autres traités :

> On y décida que les fugitifs (οἱ φυγάδες) seraient remis entre les mains des Huns et que six milles livres d'or leur seraient payées au nom des traités précédents, que le tribut serait fixé pour eux à deux mille cent livres d'or par an, que pour chaque prisonnier de guerre romain en fuite passé dans leur pays sans rançon le *pretium* (ἀποτίμησις[15]) serait de douze pièces d'or, et,

---

[12] *Ibid.*, p. 86. En revanche, M. Rouche propose une date « postérieure au mois d'août 443 » (M. ROUCHE, *Attila, la violence nomade*, Paris, 2009, p. 159). Cette datation concerne plus probablement la liquidation de la question d'Anasamos, mais les clauses « primaires » du traité d'Anatolius sont forcément préalables à toute l'affaire qui nous intéresse ici.

[13] Theoph. Conf., AM, 5942 : ὑπὲρ τῆς ἀναχωρήσεως.

[14] Prisc., *fr.*, 9, 3.

[15] Le terme d'ἀποτίμησις pose problème. R. C. Blockley traduit prudemment par *twelve* solidi *were to be the payment* (BLOCKLEY, *op. cit.* n. 3, p. 237) alors que E. Dolbhofer traduit plus directement : *sollte eine Strafe von 12 Goldstücken einghoben werden* (E. DOBLHOFER, *Byzantinische Diplomaten und östliche Barbaren*, Graz, Vienne, Cologne, 1955, p. 19). Nous avons préféré utiliser le terme juridique latin de *pretium* qui apparaît en de nombreux endroits dans les sources juridiques. Il s'agit d'un terme technique qui désigne le prix d'un captif que ce prix soit versé sous forme de rançon ou de paiement commercial lorsque le captif est acheté comme esclave. Voir H. HUNTZINGER, *La captivité de guerre en Occident dans l'Antiquité tardive (378-507)*, thèse inédite, dir. A. Chauvot, Strasbourg, 2009, p. 52, n. 7. On peut citer en exemple Tryphoninus, qui utilise le terme pour un esclave racheté aux ennemis (Tryph., *Dig.*, XLIX, 15, 12, 7), Chromace d'Aquilée, qui l'utilise pour le rachat d'hommes libres, au sens moderne de rançon (Chromatius ep. Aquileiensis, *Sermones*, XII, 2), Ulpien, qui l'utilise pour désigner le prix qu'un Romain libre racheté aux ennemis paie à celui qui l'a racheté pour se dégager de ses

> si ceux qui les recueillaient ne payaient pas, ils devraient remettre le fugitif (τὸν φεύγοντα), que les Romains ne devaient accueillir chez eux aucun barbare en fuite.

Les questions concernant Anasamos viennent alors s'insérer dans le cadre des clauses de ce traité.

L'affaire d'Anasamos

Attila, lors des négociations qui aboutirent à la conclusion de ce traité formula des exigences propres à la forteresse d'Anasamos. Il exigea ainsi que les prisonniers romains qui s'étaient enfuis et avaient été accueillis par les habitants d'Anasamos soient rendus ou, s'ils n'avaient pas été rendus, qu'une somme d'argent soit payée pour chacun d'eux[16]. Par ailleurs, Attila formula une seconde exigence. Il demanda que les prisonniers huns retenus à Anasamos soient libérés. Anatolius et Theodulus transmirent en l'état les exigences d'Attila aux habitants d'Anasamos. Ceux-ci refusèrent tout en donnant deux motifs. D'une part, les Romains libérés étaient partis « retrouver leur liberté » (ἀφεῖναι ἐπ' ἐλευθερίᾳ). D'autre part, les prisonniers huns avaient tous été massacrés. Ils formulèrent même une requête en retour. Ils avaient épargné deux soldats huns qu'ils espéraient échanger contre quelques enfants bergers qui avaient été capturés durant le siège.

Au retour des messagers Anatolius et Attila décidèrent de rechercher les enfants. Ils les cherchèrent probablement au milieu des « nombreux prisonniers » (αἰχμαλώτοι πολλοί) mentionnés par Théophane le Confesseur[17] et que les Huns traînaient avec eux. Comme finalement ils ne les retrouvèrent pas, les habitants de la forteresse restituèrent les deux survivants et les Huns firent le serment (πίστεις τῶν Σκυθῶν δόντων) que les enfants n'étaient pas chez eux (c'est-à-dire dans leur camp). Les habitants

---

obligations (Ulp., *Dig.*, XLIII, 29, 3, 1) et même Cicéron, qui l'utilise pour désigner la rançon payée à des brigands (Cic., *Off.*, III, 29, 107).

[16] Le terme grec utilisé par Priscus est ἀποτίμησις. À côté du problème de la traduction en français, on peut s'étonner du choix de Priscus de ne pas avoir utilisé le terme habituel de λύτρον. Les mots employés par Attila lui-même nous sont, bien entendu, inconnus. Il est probable que Priscus ait lui-même choisi de les formuler de manière à positionner Attila comme autorité par rapport aux Romains, tout comme il avait utilisé peu auparavant le terme d'ἐπιτάγματα (« ordres ») pour qualifier les exigences d'Attila. Il a dû ainsi chercher à scandaliser son lecteur qui ne peut imaginer le roi barbare traiter ainsi les autorités romaines, conformément à un projet littéraire dont l'objet est de démontrer le manque de courage de l'empereur et d'Anatolius.

[17] Theoph. Conf., AM 5942.

d'Anasamos jurèrent en retour (ἐπωμνύοντο) que les Romains libérés avaient été rendus à la liberté. Priscus précise qu'il s'agit d'un mensonge. L'histoire se terminait ainsi, sur ce surprenant échange de serments directement entre les Huns et les représentants d'Anasamos. À noter qu'il s'agit bien d'un échange de serments, puisqu'on trouve chez Priscus le verbe ἐπόμνυμι (« prêter serment en retour ») et non simplement ὄμνυμι (« prêter serment »)[18].

Une fois l'affaire présentée à partir du texte de Priscus, on peut tenter de restituer le déroulement des déplacements diplomatiques de la manière suivante :

1. Après la défaite d'Aspar en Chersonèse vers le début de l'été, Théodose II envoya Anatolius (assisté par Theodulus) en ambassade auprès d'Attila, toujours en Chersonèse (puisque, selon Théophane le Confesseur, la conclusion du traité devaient aboutir à ce que les Huns quittent le territoire romain).

[18] Audrey Becker cite, dans sa thèse, plusieurs serments qui concluent des négociations dans l'Antiquité tardive (A. BECKER, *Les relations diplomatiques romano-barbares en Occident au Ve siècle. Acteurs, fonctions, modalités*, Paris, 2012). En 363, la paix conclue entre Iouianus, *primicerius notarium* de Julien et Sapor II, roi de Perse, est consacrée par des serments rituels (Amm. Marc., XXV, 7, 14 : *eaque iuris iurandi religionibus consacrata*). En 455, après que Rechiarius a rompu le traité de 452, Avitus envoie l'ambassadeur Fronton pour refaire la paix. En même temps, Théodoric II se rapproche de plus en plus de Rome, tentant d'emmener Rechiarius dans sa démarche. Hydace de Chaves (Hyd. Lem., 170) écrit : « Théodoric, le roi des Goths, fidèle allié (*fidus*) de l'Empire romain, leur envoie une ambassade ; son but était qu'à son égard aussi bien qu'à l'égard de l'Empire romain, et parce qu'ils étaient liés avec lui par un traité de paix, les Suèves observassent les engagements qu'ils avaient jurés (*iurati foederis promissa*). Après avoir congédié les deux ambassades, les Suèves violent tous les serments (*iuratione uiolata*) et se jettent sur la province de Tarraconaise qui reconnaissait l'autorité de Rome. » Le traité se conclut ici par une *iuratio*, que les Suèves s'empressent de violer, car ils se sentent suffisamment forts pour n'être tenus ni par les Wisigoths, ni par les Romains. Hydace ne précise malheureusement pas sous quelle forme sont jurés ces serments, mais l'on comprend, par la dernière phrase, que Rechiarius et les plénipotentiaires des deux ambassades (dont Fronton pour les Romains) sont présents lorsque le serment est prêté. Lors du traité de 431 entre Théodose II et Rua, Romains et Huns prêtent serment (ἐσπεύδοντο) chacun par son serment propre (πατρίον ὅρκον ὀμόσαντες) selon Priscus (Prisc., *fr*., 1). En 478 Valamir exige que des Isauriens en qui il a confiance prêtent serment que des prisonniers sont morts (πιστεύει) selon Malchus (Malch., 16). Enfin en 479 Théodoric envoie des hommes à Sabinianus pour prendre son serment, mais il refuse de prêter serment, puisqu'il ne l'a jamais fait (Malch., 20).

2. Durant l’été, le traité de 443 fut négocié sur place. Au cours de cette négociation, Attila ajoute des ordres personnels concernant Anasamos.
3. Anatolius et Theodulus envoyèrent des messagers porteurs de lettres à Anasamos. Le trajet dut durer au moins une semaine, puisqu’ils parcoururent plus de 300 km dont les 100 derniers à travers les montagnes de l’Haemus.
4. Les habitants d’Anasamos lirent les lettres et renvoyèrent leur réponse. Les lettres furent portées par les messagers initiaux, envoyés par Anatolius et Attila. On peut avancer sans trop de risque qu’ils étaient accompagnés de représentants d’Anasamos, puisque Priscus parle de « ceux qui étaient revenus de chez les habitants d’Anasamos ».
5. Attila, Anatolius et Theodulus décidèrent de chercher les enfants que réclamaient les habitants d’Anasamos. Ils constatèrent qu’ils ne pouvaient être trouvés. Cette recherche n’a, certes, pas dû être très poussée. Les Huns en Chersonèse devaient avoir en leur possession de nombreux prisonniers, probablement rassemblés dans leur(s) camp(s).
6. Les deux barbares détenus par les habitants d'Anasamos furent rendus. On ne peut que s'interroger sur le moment où ils furent ramenés de la forteresse au lieu de la négociation. Soit ils furent emmenés directement par les représentants d'Anasamos lorsqu'ils revinrent porter leur réponse ; soit ils furent recherchés par la suite, sachant qu'une telle démarche rallongeait l'affaire de presque deux semaines. Il est probable que les représentants retournèrent à Anasamos pour consulter les habitants et chercher les deux prisonniers barbares pendant que les Huns recherchaient les deux enfants. Cela expliquerait pourquoi ils restituèrent les deux prisonniers barbares contre un simple serment.
7. Les représentants d'Anasamos et les Huns[19] se rencontrèrent pour l'échange des serments.

L’une des questions principales qui émergent de ce déroulement est la composition de la représentation d’Anasamos. Priscus ne nous donne que peu d’éléments, puisqu’il répète simplement le terme d’’Ασημούντιοι. Cet ancrage purement géographique du terme a conduit les différents traducteurs et commentateurs de ce texte à considérer qu’il s’agissait de civils.

[19] On ne peut que s’interroger sur l’identité de ces Huns. S’agit-il de *logades* ou d’Attila lui-même ?

Ainsi R. C. Blockley traduit le terme par « Asimuntians »[20]. Il est suivi par M. Rouche qui forge le terme d' « Asemuntiens »[21]. Cette interrogation, qui ne peut qu'aboutir à des hypothèses fragiles, nous amène à nous interroger sur la nature exacte d'Anasamos et la composition de la représentation des habitants d'Anasamos.

Anasamos, Anatolius et Theodulus

Anasamos : une ville de garnison

Cet épisode de la « deuxième guerre » entre Attila et Théodose II a souvent été interprété comme l'une des résistances locales annonciatrices de la désagrégation territoriale de l'Empire romain. L'interprétation de l'affaire comme un exemple de « résistance locale » est clairement formulée dans l'ouvrage récent de M. Rouche sur Attila[22].

Dès 1948, E. A. Thompson avait, d'une certaine manière, validé cette confusion, puisqu'il considère que de cette résistance héroïque contre les Huns daterait la constitution de la *citizen militia* qui chasse Pierre, le frère de l'empereur Maurice en 593[23]. Il écrit aussi : *The citizens boldly undertook their own defence*[24].

Certes la présence de civils est quasiment certaine. M. Pillon, en effet, postule l'existence d'un modèle thrace qui associe un *castellum* comprenant une garnison militaire et une *eccclesia* avec un *territorium*[25]. De fait, deux éléments plaident dans le sens d'une forte présence d'habitants civils à côté des soldats. D'une part, Priscus note avec quel soin les combattants d'Anasamos se sont éloignés des habitations pour attaquer les Huns. D'autre part, bien qu'il soit vague concernant les habitants, Théophylacte Simocatta mentionne la présence d'un évêque[26]. Il parle aussi de πόλις. On peut, tout en restant prudent, en déduire la présence d'une communauté civile. Cependant, lorsque l'on se

---

[20] BLOCKLEY, *Fragmentary*, *op. cit.* n. 2, p. 236-241, *passim.*
[21] ROUCHE, *Attila...*, *op. cit.* n. 12, p. 158.
[22] *Ibid.*, p. 158: « Ces résistances locales étaient révélatrices d'un état d'esprit finalement patriote, de ce que les Britanniques devaient bien plus tard appeler *self government*, car d'autres villes firent de même, telles Andrinople (Édirne), instruite par la défaite du 9 août 378, et Héraclée, appelée aussi Périnthe. Les civils prenaient en main leur avenir devant l'incapacité des militaires ».
[23] Theoph. Simok., VII, 3.
[24] THOMPSON, *History...*, *op. cit.* n. 3, p. 93.
[25] PILLON, « Hydronymie...», *loc. cit* n. 1.
[26] Theoph. Simok., VII, 3.

penche de manière plus précise sur la nature d'Anasamos, l'hypothèse d'une milice urbaine qui s'organise à l'échelle locale et prend elle-même sa défense en main est toutefois difficile à étayer.

Pour s'en convaincre, il faut présenter plus en détail la forteresse d'Anasamos. Il s'agit d'une place fortifiée (un φρούριον) entre Oescus et Novae. Elle se trouve sur une hauteur[27] à l'embouchure de l'Asamos (aujourd'hui l'Osăm ou Os''m) qui prend sa source sur le mont Haemus et se jette dans le Danube, entre Muselievo et Zhernov (Bulgarie).

De fait, Anasamos n'apparaît pas que chez Priscus. Théophylacte Simocatta l'orthographie lui comme *Asimos*[28], mais on trouve *Anasamo* dans la table de Peutinger[29]. La *Notitia Dignitatum* mentionne aussi *Ansamo* comme garnison d'auxiliaires qualifiés de *milites praeuentores*, c'est-à-dire d'« éclaireurs », sous l'autorité du *dux Moesiae secundae*[30]. Dans les notes de l'édition de E. Böcking ce dernier suppose qu'il s'agit de marins (*milites nauales fuisse crediderim*) à cause de l'emplacement de cette garnison dans la *Notitia Dignitatum*[31]. Il cite Végèce qui évoque des attaques-surprises par navires[32]. On pourrait alors imaginer que la garnison d'Anasamos, puisqu'elle se trouve au confluent du Danube et de la rivière Asamos soit spécialisée dans la navigation de surveillance. Les *praeuentores* auraient ainsi rattrapé les Huns par voie fluviale. Cette hypothèse est renforcée par l'utilisation par Priscus lui-même du terme σκοποί (« veilleurs » ou « éclaireurs »), qui pourrait correspondre aux *praeuentores* de la *Notitia Dignitatum*. Or la présence de *milites praeuentores* à Anasamos dans la *Notitia Dignitatum* est contradictoire avec l'hypothèse d'une milice urbaine. De toute

---

[27]La plupart des fortifications du bas Danube étaient situées sur les « Kale » d'après le terme turc qui les désigne, c'est-à-dire aux embouchures des affluents. C'est notamment le cas d'Anasamos. Voir M. BIERNACKA-LUBAŃSKA, *The Roman and Early-Byzantine Fortifications of Lower Moesia and Northern Thrace*, Varsovie, 1982, p. 89. On trouve un dessin de la forteresse telle qu'on pouvait la voir au XIXe siècle dans le chapitre sur la Bulgarie rédigé par le voyageur et géographe Guillaume Lejean dans le *Tour du Monde* de Charton en 1873.

[28] Theoph. Simok., VII, 3 : ἐν Ἀσίμῳ τῇ πόλει.

[29] Section VIII, 1 (dans la numérotation de K. MILLER, *Weltkarte des Castorius, genannt die Peutinger'sche Tafel*, Ravensburg, 1888).

[30] *Not. Dig. [or.]*, XL, 19 (*Notita Dignitatum*, éd. O. SEECK, Berlin, 1876, p. 90).

[31] *Notitia Dignitatum et administrationum omnium tam ciuilium quam militarium in partibus Orientis*, éd. E. Böcking, Bonn, 1853, p. 445-446, n. 16.

[32] Veg., *Mil.*, IV, 37, 5.

évidence, lorque Priscus évoque les combats menés par les ᾽Ασημούντιοι, il fait référence à des militaires.

Il est difficile de savoir si ces « éclaireurs » étaient sous le commandement direct de Theodulus. Le goût de Priscus d'éviter les latinismes dans la terminologie administrative et militaire rend l'identification de la charge de Theodulus difficile. En effet, R. C. Blockley remarque que l'historien écrit : ὁ τῶν στρατωτικῶν κατὰ Θρᾴκιον ταγμάτων ηγούμενος[33].

E. A. Thompson en fait un *magister militum per Thracias* sur la base de la mention géographique[34]. Il est repris par la *Prosopography of the Later Roman Empire*[35], alors que W. Ensslin dans la *Realencyclopädie* en fait un *dux*[36]. À moins d'être *dux Moesiae Secundae*, il ne serait pas le supérieur direct des *limitanei* d'Anasamos. Dans tous les cas, un lien hiérarchique, même indirect, existe entre lui et la garnison d'Anasamos. Par ailleurs, Anatolius était *magister militum per Orientem* (de 433 à 446)[37] et par conséquent, la subordination des auxiliaires d'Anasamos est difficile à contester.

La situation semble donc à première vue fort incohérente, puisque les représentants d'une garnison romaine, et donc subordonnés aux ambassadeurs de Théodose II, contestent l'accord qui a été trouvé, s'interposent physiquement dans la négociation (puisqu'ils sont présents) et finissent par traiter directement avec les Huns. Pour expliquer cela, il faut prendre en compte la nature du *ius gentium* tardo-antique, qui permet d'expliquer la présence des représentants d'Anasamos à un tel niveau de la négociation entre les Huns et les Romains.

Le *ius gentium* dans l'Antiquité tardive

La nature du ius gentium

Pour comprendre ce qu'est le *ius gentium* dans l'Antiquité tardive, il faut commencer par rappeler ce qu'il n'est pas. À l'époque républicaine, cette expression désignait le droit privé commun aux Romains et aux pérégrins. Il concernait essentiellement les actes juridiques élémentaires nécessaires au commerce. Ce sens a disparu à l'époque tardive. Il n'est pas non

---

[33] Prisc., *fr.*, 9, 3. BLOCKLEY, *Fragmentary...*, *op. cit.* n. 2, p. 53 et 145, n. 37.
[34] THOMPSON, *History...*, *op. cit.* n. 3, p. 89.
[35] *PLRE*, vol. 2, p. 1105-1106 : « Theodulus 2 ».
[36] *RE*, t. 5, A, 2 col. 1966.
[37] *PLRE*, vol. 2, p. 84-85 : « Fl. Anatolius 10 ».

plus un « droit international ». La confusion tire paradoxalement son origine du latin lui-même, dans la mesure où l'ouvrage fondateur du droit international moderne, le *De jure belli ac pacis*, d'Hugo Grotius, porte comme titre complet de l'édition originale de 1625, *De jure belli ac pacis, in quibus jus naturae et gentium : item juris publici praecipua explicantur*. Grotius a définitivement donné à *ius gentium* le sens de « droit international ».

L'usage répété de la notion de « droit international » est justement la cause du biais qui conduit à ne pas comprendre la nature du *ius gentium* tardif. Malgré tout, l'expression de « droit international » a connu une certaine fortune dans l'historiographie, avec des justifications diverses. Ainsi C. Philipsson fonde l'utilisation du terme sur une « reconnaissance implicite » de celui-ci[38]. M. Lemosse, quant à lui, prend en compte la spécificité contemporaine du « droit international », qui tire sa source des traités entre États, en cherchant à fonder le droit international antique sur la *deditio*[39]. En tentant de plaquer une notion aussi contemporaine que le droit international sur une réalité tardo-antique on court le risque de manquer la spécificité du *ius gentium*[40].

Le *ius gentium* tardo-antique est un concept original qui regroupe les coutumes admises par l'ensemble des peuples (dans la mesure où elles sont identifiées par les jurisconsultes romains). Il est expliqué dans les *Institutes* de Justinien :

> Le *ius gentium* est commun à l'ensemble de l'espèce humaine. Car les peuples de l'humanité, parce que le besoin l'exigeait et par nécessité humaine, ont établi certaines choses : des guerres, en effet, ont éclaté et la captivité et la servitude, qui sont contraires au droit naturel, ont suivi. Par le droit naturel, en effet, tous les hommes étaient nés libres au commencement. Puis, par le *ius gentium*, presque tous les contrats furent introduits, comme l'achat, la vente, la location, le fermage, l'association commerciale, la consignation, l'emprunt et bien d'autres

[38] C. PHILIPSSON, *The International Law and Custom of Ancient Greece and Rome*, Londres, 1911.
[39] M. LEMOSSE, *Le régime des relations internationales dans le Haut Empire romain*, Paris, 1967.
[40] D'ailleurs le terme « international » n'apparaît dans la langue anglaise qu'au XVIIe siècle sous la plume de Jeremy Bentham. Voir H. SUGANAMI, « A Note on the Origin of the Word 'International' », *BJIS*, 4, 3 (1978), p. 226-232.

innombrables[41].

Ce texte définit le *ius gentium* comme un ensemble de règles instituées (*constituerunt*) et communes à tous les hommes (*omni humano generi commune*) pour répondre aux nécessités de la guerre, notamment la captivité et la servitude qui s'ensuivent. Il en découle une série de conséquences :

– Il ne s'agit pas d'un droit public mais privé, qui concerne des individus et non des États, même s'il s'applique à des individus ressortissant de structures politiques distinctes.

– La formulation guerrière du *ius gentium* est le *ius belli*, non pas dans le sens de *ius in bello*, de « droit appliqué à la guerre », mais dans le sens de droit fondé par la violence guerrière[42]. C'est pourquoi on trouve le plus souvent l'ablatif latin *iure belli* ou le datif grec νόμῳ πολέμου.

– Le *ius gentium* et, par conséquent, le *ius belli*, sont considérés par les jurisconsultes eux-mêmes comme totalement réciproques. Pomponius note ainsi :

> Ce qui parvient [aux ennemis] de chez nous, devient leur propriété et l'homme libre de chez nous qui est pris pas eux, devient un esclave et leur propriété. Il en est de même si quelque chose leur appartenant tombe en nos mains[43].

---

[41] *Inst. Iust.*, I, 2, 2 : *Ius autem gentium omni humano generi commune est. Nam usu exigente et humanis necessitatibus gentes humanae quaedam sibi constituerunt: bella etenim orta sunt et captiuitates secutae et seruitutes, quae sunt iuri naturali contrariae. Iure enim naturali ab initio omnes homines liberi nascebantur. Ex hoc iure gentium et omnes paene contractus introducti sunt, ut emptio uenditio, locatio conductio, societas, depositum, mutuum et alii innumerabiles*. Il est singulier de constater que les éléments perturbateurs de l'ordre naturel primitif sont la guerre, puis la captivité et la servitude qui en procèdent. L'extraction de la servitude hors du champ du *ius naturale* est une évolution longue qui s'étend d'Aristote à Justinien en passant par Cicéron et Ulpien. Voir A. SCHIAVONE, « Legge di natura o convenzione sociale ? Aristotele, Cicerone, Ulpiano sulla schiavitù-merce », dans *Schiavi e dipendenti nell'ambito dell' « Oikos » e della « familia », Atti del XII Colloquio GIREA Pontignano (Siena) 19-20 novembre 1995*, éd. M. MOGGI, G. CORDIANO, Pise, 1997, p. 173-182.

[42] V. ILARI, « *Ius belli - Tou polemou nomos*. Étude sémantique de la terminologie du droit de la guerre », *BIDR*, 88 (1985), p. 159-179. V. Ilari associe la première conception à la République et la seconde à l'Empire. Il existe de nombreux exemples qui attestent que cette seconde interprétation prévalait dans l'Antiquité tardive. Voir HUNTZINGER, *Captivité...*, *op. cit.* n. 15, p. 101-106.

[43] *Dig*., XLIX, 15, 5, 2 : *quod autem ex nostro peruenit, illorum fit, et liber homo noster ab eis captus seruus fit et eorum : idemque est, si ab illis ad nos*

Cette réciprocité a son importance dans l'affaire d'Anasamos, puisqu'elle explique pourquoi les Huns et les représentants d'Anasamos ont échangé leurs serments directement sans l'intermédiaire de la représentation impériale.

Le ius gentium dans l'affaire d'Anasamos

Dans l'affaire d'Anasamos, comme d'ailleurs dans tous les traités qu'il conclut avec l'Empire d'Orient, Attila exigea la restitution des prisonniers romains que les Huns avaient capturés, ou le paiement d'une somme d'argent pour chacun (12 *solidi* en 443). Ce point seul montre déjà qu'Attila, bien qu'avec malice, utilise le *ius belli* : il considère les prises de guerre comme la propriété des Huns, même lorsqu'ils en ont perdu la possession, au nom d'un droit fondé par la guerre. Dans une autre affaire mentionnée par Priscus, Attila considère que la conquête crée un fondement juridique pour exiger la propriété de biens qui auraient dû être pris dans un sac, même lorsqu'ils n'ont pas pu l'être. Avant la première campagne hunnique au sud du Danube en 441, l'évêque de Sirmium avait confié des vases précieux à un certain Constantius pour le racheter s'il venait à être capturé. Par la suite, Constantius mit les vases en gage chez un banquier de Rome dénommé Silvanus. Après la prise de Sirmium, Attila et Bleda entendirent parler de cette histoire et exigèrent les vases. Comme ils ne purent être retrouvés, ils firent crucifier Constantius et exigèrent des Romains qu'on leur livrât Silvanus. Il est surtout intéressant de remarquer que la formulation de Priscus laisse entendre que Constantius aurait « négligé les (droits des) Huns »[44]. Du moins Attila, sinon Priscus, considérait que la prise de Sirmium donnait un droit sur les vases qui auraient dû s'y trouver.

Par ailleurs, les exigences d'Attila en 443 correspondaient bien au caractère individuel du *ius gentium*, puisque le paiement de la compensation en cas de non restitution devait être réalisé au

---

aliquid perueniat. On peut remarquer que l'auteur se place d'abord du côté des ennemis. À noter aussi que Pomponius situe son raisonnement dans un cadre de paix générale (*in pace quoque*). Il s'agit de l'un des deux textes à l'origine de la discussion sur le *postliminium in pace*. Voir aussi Festus, *Gloss. Lat.*, 14, *v° Postliminium* : *Quae genera rerum ab hostibus ad nos postliminium redeunt, eadem genera rerum a nobis ad hostis redire possunt.* (« Ces types de biens qui reviennent des ennemis à nous à titre de *postliminium* peuvent aussi revenir de chez nous aux ennemis »).

[44] Prisc., *fr.*, 11, 2 : ὀλιγωρήσας τῶν Σκυθῶν. R. C. Blockley traduit par *ignored the rights of the Huns*.

bénéfice de celui parmi les Huns qui possédait ce captif (en général un *logas*). Le texte de Priscus ne le dit pas précisément à l'occasion du traité de 443, mais lorsqu'il décrit les clauses quasiment identiques de la paix de Margus (435), il note que les 8 *solidi* devaient être remis τοῖς κατὰ πόλεμον κτησαμένοις, « à ceux qui avaient capturé [le prisonnier romain libéré] pendant la guerre »[45]. Le parallèle avec les clauses de 443 est tellement frappant qu'on ne peut pas imaginer qu'Attila ait changé de manière de faire. Par ailleurs le partage du butin, notamment des prisonniers, était une règle impérieuse dans la société hunnique[46].

On peut ajouter à cela que dans la formulation par Priscus du traité de 443, ce sont précisément ceux qui ont recueilli ces prisonniers romains libérés qui doivent payer les 12 *solidi* : μὴ καταβάλλοντας δὲ τοὺς ὑποδεχομένους ἐκδιδόναι τὸν φεύγοντα : « si ceux qui les recueillaient ne payaient pas, ils devraient remettre le fugitif ». Attila a donc très bien compris le mécanisme du *ius gentium*, soit qu'il partage cette coutume commune, soit qu'il ait été bien conseillé par des juristes romains captifs.

Les demandes d'Anasamos se fondent aussi sur le ius belli

Bien que de manière plus directe, les habitants d'Anasamos appuient aussi leur revendication sur le *ius belli* : « À moins de les récupérer, ils ne rendraient pas ceux qu'ils avaient capturés par le *ius belli*.[47] » L'expression utilisée par Priscus est : νόμῳ πολέμου. Ce datif grec est justement l'équivalent de l'ablatif latin *iure belli* qui caractérise le « droit de la guerre » dans le sens où il fonde le droit de capture.

Conclusion

Il ne faut pas, dès lors, s'étonner de la présence des représentants d'une garnison secondaire à un tel niveau de négociation entre deux structures politiques majeures. Interpréter la présence des envoyés d'Anasamos entre Anatolius et Attila comme un désaveu et une mise à l'écart de l'ambassadeur romain

---

[45] Prisc., *fr.*, 9, 3.

[46] Dans un autre passage Priscus évoque un tel partage du butin après la prise de Viminiacum dans lequel les *logades* ont une place de choix (Prisc., 11, 2). Pour une vue plus générale sur le partage des captifs chez les différents peuples barbares voir HUNTZINGER, *Captivité...*, *op. cit.* n. 15, p. 73-76.

[47] Prisc., *fr.*, 9, 3.

est manifestement un contresens, même si Priscus grossit le trait de sa lâcheté et de sa maladresse diplomatique face à un roi hun habile et courageux. Si l'historien cherche à démontrer que Théodose II vide les caisses de l'État romain pour acheter la paix par peur du combat, il le souligne par le comportement des habitants d'Anasamos et non par leur présence.

Ainsi le cadre juridique du *ius gentium*, qui ne raisonne pas en termes d'États et n'a pas de caractère public, explique que la distinction entre les *internal embassies* et les *external embassies* n'est, comme l'avait remarqué A. Gillett, qu'une lecture anachronique. La conception du droit tardo-antique, si elle ne renonce en rien à la prééminence de l'autorité impériale, accepte les relations directes entre Romains et *externi* dans le cadre du *ius gentium*, puisqu'il ne s'agit pas de relations entre États-nations, mais d'un ensemble de coutumes admises par tous. L'utilisation malicieuse qu'en fait parfois Attila se retourne cette fois-ci contre lui. Mais il prouve qu'il reconnaît aussi ces règles, puisqu'il accepte les conditions d'Anasamos.

Annexe : Priscus, *Fragmenta*, 9, 3 : proposition de traduction[48]

Après la bataille des Romains contre les Huns en Chersonèse, des traités furent négociés. Anatolius était l'ambassadeur. On y décida, d'une part, que les fugitifs seraient remis entre les mains des Huns et que six mille livres d'or leur seraient payées au nom des traités précédents, d'autre part, que le tribut serait fixé pour eux à deux mille cent livres d'or par an, que pour chaque prisonnier de guerre romain en fuite passé dans leur pays sans rançon, le *pretium* serait de douze pièces d'or, et, si ceux qui les recueillaient ne payaient pas, ils devraient remettre le fugitif, que les Romains ne devraient accueillir chez eux aucun barbare en fuite.

[…]

Les trésors furent alors vidés immédiatement après et l'on envoya l'or et les fugitifs, lorsque Scottas arriva pour l'exécution.

Attila y ajouta des ordres personnels et demanda que les habitants d'Anasamos livrent les prisonniers qu'ils détenaient tant romains que barbares. Anasamos est une solide forteresse, située non loin de l'Illyrie à proximité de la Thrace. C'est pourquoi les hommes qui y vivaient infligèrent des pertes sévères aux ennemis, puisqu'ils ne les repoussèrent pas des murailles, mais soutinrent l'assaut à l'extérieur du

[48] Pour le texte grec, BLOCKLEY, *Fragmentary...*, *op. cit.* n. 2, p. 236-241.

fossé contre une multitude innombrable et des généraux ayant une grande renommée parmi les Scythes, de sorte que les Huns, alors que leur nombre se réduisait, se retirèrent progressivement de la forteresse. Lorsque les éclaireurs (*praeuentores*) leur annoncèrent que les ennemis s'en allaient en emportant le butin romain, ils attaquèrent les ennemis loin des maisons et leur tombèrent dessus alors qu'ils ne s'y attendaient pas. Ils s'approprièrent leurs dépouilles et, bien qu'inférieurs aux ennemis par le nombre, ils l'emportèrent en courage et en force. Ainsi les habitants d'Anasamos tuèrent dans cette guerre de nombreux Scythes, libérèrent de nombreux Romains et accueillirent ceux qui fuyaient les ennemis.

Attila dit qu'il ne retirerait pas son armée et ne ratifierait pas les articles du traité de paix, si les Romains qui s'étaient enfuis chez eux ne lui étaient pas livrés ou qu'un *pretium* ne fût donné pour eux, et que les captifs barbares qui avaient fui chez les habitants d'Anasamos fussent libérés. Ni Anatolius, l'ambassadeur, ni Theodulus, le commandant des troupes armées en Thrace n'étaient capable de le contredire, et même lorsqu'ils avançaient des arguments fondés, ils ne le convainquaient pas, car le barbare était sûr de lui et prêt à prendre les armes sans délai, alors qu'eux-mêmes étaient frappés de peur par les événements précédents. Ils envoyèrent des lettres aux habitants d'Anasamos (leur demandant) soit que les prisonniers romains qui s'étaient enfuis soient livrés, soit que douze *solidi* soient payés, et que les prisonniers huns soient libérés.

Après avoir lu les lettres qui leur avaient été envoyées, ils dirent que les Romains qui s'étaient enfuis chez eux étaient partis retrouver leur liberté et qu'ils avaient fait périr tous les Scythes qu'ils avaient pris comme prisonniers. Ils en gardèrent deux parce que les ennemis, comme le siège était déjà établi depuis un certain temps, avaient attaqué à la suite d'une embuscade et avaient capturé quelques enfants qui étaient au pâturage devant la forteresse. À moins de les récupérer, ils ne rendraient pas ceux qu'ils avaient capturés par le *ius belli*.

Lorsque ceux qui étaient revenus de chez les habitants d'Anasamos eurent rapporté cela, le roi des Scythes et les chefs romains décidèrent de rechercher les enfants que les habitants d'Anasamos disaient avoir été capturés, puis, comme aucun ne fut retrouvé, les barbares qui étaient chez les habitants d'Anasamos furent restitués, puisque les Scythes firent le serment que les enfants n'étaient pas chez eux. Les habitants d'Anasamos jurèrent en retour que les Romains qui s'étaient enfuis chez eux avaient été rendus à la liberté. Et ils le jurèrent, bien que des Romains se trouvassent chez eux. En effet, ils estimaient qu'ils n'avaient pas prononcé un faux serment puisque c'était pour le salut d'hommes de leur propre peuple (γένος).

PATRICII, *EPISCOPI*, ET *SAPIENTES* : LE CHOIX DES AMBASSADEURS PENDANT L'ANTIQUITÉ TARDIVE DANS L'EMPIRE ROMAIN ET LES ROYAUMES BARBARES

Ralph W. MATHISEN

Introduction : les ambassades pendant l'Antiquité tardive

Pendant l'Antiquité tardive, comme à d'autres époques de l'histoire romaine, il y avait différentes sortes d'ambassades dont, par exemple, des ambassades entre les gouvernements, des ambassades de citoyens de l'Empire ou d'un royaume barbare aux empereurs et rois. De plus, les ambassades pouvaient remplir des rôles différents qu'il s'agisse de simplement délivrer un message ou, au contraire, de mener des négociations délicates. Les ambassadeurs eux-mêmes pouvaient être de simples messagers, ou bien réellement des négociateurs.

La plupart des historiens modernes se sont intéressés aux objectifs des ambassades, aux déroulements des négociations, à leur résultat, et parfois même au personnel des ambassades, mais on trouve très peu d'études s'intéressant et discutant des raisons motivant le choix des ambassadeurs. Par conséquent, je veux m'intéresser, dans cette étude, à deux cas où il semble que des raisons particulières aient motivé le choix des ambassadeurs, à savoir d'une part le gouvernement de l'Empire romain du Ve au VIIe siècle et, d'autre part, les gouvernements barbares d'Occident pendant le VIe siècle.

L'Empire romain

Lorsqu'on s'intéresse au type de personne qu'un empereur pouvait désirer envoyer comme membre d'une ambassade, on se rend compte qu'il choisissait des personnes qui étaient expérimentées dans les négociations. En effet, il était assez commun d'envoyer comme ambassadeur des personnes avec une

solide formation rhétorique ou avec une compétence spéciale[1]. C'est ainsi que, par exemple, dans les années 430, un certain Épigènes a été choisi par l'ex consul Plinta pour l'accompagner lors d'une ambassade envoyée aux Huns parce qu'« il avait une très grande réputation de sagesse et qu'il occupait la fonction de *quaestor sacri palatii*[2] ». Les *quaestores*, en tant que responsables de la législation impériale, avaient nécessairement une formation rhétorique[3].

L'importance de l'éducation dans la sélection d'un ambassadeur se voit également dans le cas du Gaulois Consentius de Narbonne, le fils du fameux grammairien du même nom, qui comme *tribunus et notarius* (« tribun et notaire ») fut envoyé comme représentant de l'empereur Valentinien III à la cour de l'empereur d'Orient Théodose II pendant les années 450. Dans le panégyrique que lui consacre Sidoine Apollinaire, celui-ci écrit :

> S'il arrivait alors que l'empereur voulût faire porter en Orient, aux oreilles de son beau-père, un message par un interprète sûr et expérimenté, il te choisissait sans hésiter pour ta science à résoudre les difficultés d'une conversation dans les deux langues. Ô combien de fois la cour de Byzance – permets-moi de le dire – te gratifia de bravos en t'écoutant parler ? ... Les habitants du Bosphore t'applaudissaient et admiraient moins les fils d'Athènes ! Aussi est-ce par ton entremise, si les traités du monde étaient rompus, que le Hun, le Sarmate, le Goth, le Gélon intrépides feraient la paix ; c'est toi qui pénétrerais, entouré du respect des Sicambres, chez le Tongre et jusqu'au Wahal, au Weser, à l'Elbe et aux marais les plus reculés des Francs, à l'abri de ta seule loyauté au milieu des armes[4].

---

[1] Pour l'utilisation des rhéteurs comme ambassadeurs, voir R. HELM, « Untersuchungen über den auswärtigen diplomatischen Verkehr des römischen Reiches im Zeitalter der Spätantike », *Archiv für Urkundenforschung*, 12 (1931-1932), p. 375-436, ici p. 401 ; R. MATHISEN, « Avitus, Italy and the East in A.D. 455-456 », *Byz.*, 51 (1981), p. 232-247, ici p. 245-246 ; pour les médecins, voir R. C. BLOCKLEY, « Doctors as Diplomats in the Sixth Century A.D. », *Florilegium*, 2 (1980), p. 89-100.

[2] Prisc., *fr.*, 2.

[3] Voir T. HONORÉ, *Law in the Crisis of Empire 379-455 AD : The Theodosian Dynasty and its Quaestors*, Oxford, 1998.

[4] Sid. Apoll., *Carm.*, XXIII, 228-247 : *Tum si forte fuit quod imperator / Eoas soceri venire in aures / Fido interprete uellet et perito / Te commercia duplicis loquelæ / Doctum solere protinus legebat / O, sodes, quoties tibi loquenti / Byzantina sophos dedere regna ? ... Plaudentes stupuere Bosphorani / Mirati minus Atticos alumnos / Hinc si fœdera soluerentur orbis / Pacem te medio darent feroces / Chunus, Sauromates, Getes, Gelonus / Tu Tuncrum, et*

Malgré la rhétorique hyperbolique de Sidoine, il est clair que les qualifications de Consentius pour cette fonction étaient non seulement sa maîtrise de la rhétorique grâce à son éducation, mais aussi sa connaissance du grec. De plus, on devine ici une inquiétude particulière à propos des relations avec les barbares.

Les autres ambassadeurs aussi étaient choisis du fait de leurs fonctions. C'est en particulier le cas du *magister officiorum* (le maître des offices). Ayant comme principale responsabilité de contrôler les relations diplomatiques, il a souvent été lui-même ambassadeur[5].

Parallèlement, il y avait une tendance pour le gouvernement romain à utiliser les évêques comme ambassadeurs, non seulement parce que ces derniers avaient, de par leur fonction, une expérience comme médiateurs, mais aussi parce qu'ils n'étaient pas habituellement associés trop étroitement aux différentes parties dans les négociations. C'est ainsi, par exemple, qu'en 475 le nouvel empereur d'Occident Julius Nepos envoya l'évêque Épiphane de Pavie au roi wisigoth Euric pour renouveler le traité entre le gouvernement romain et les Goths[6]. Épiphane avait déjà la réputation d'être un excellent médiateur. Il fut ainsi, pendant les guerres entre l'empereur d'Occident Anthemius et le maître de milice Ricimer, « la seule personne qui, au milieu de ces princes en désaccord, jouit de bonnes relations avec tous les deux »[7]. Mais la mission d'Épiphane auprès du roi wisigoth ne fut pas un succès complet, obligeant Nepos à envoyer quatre autres évêques (Leontius d'Arles, Fauste de Riez, Graecus de Marseille, et Basile d'Aix), terminer les négociations. Sidoine Apollinaire, l'évêque de Clermont, écrit d'ailleurs à leur propos :

Vachalim, Visurgin, Albin / Francorum et penitissimas paludes / Intrares, uenerantibus Sicambris / Solis moribus inter arma tutus.

[5] Pour les responsabilités diplomatiques du *magister officiorum*, voir *Not. dig. [or.]*, XI ; *Not. dig. [occ.]*, IX ; *Cod. Iust.*, I, 31, 5 ; Lydus, *Mag.*, II, 26 ; Cassiod., *Var.*, VI, 6, 4 : *Per eum exteris gentibus ad laudem reipublicae nostrae ordinatur humanitas... per eum quippe nobis legatorum quamuis festinantium praenuntiatur aduentus*. Voir aussi A. E. R. BOAK, *The Master of Offices in the Later Roman and Byzantine Empires*, New York, 1919, p. 34-35 ; M. CLAUSS, *Der magister officiorum in der Spätantike (4.-6. Jahrhundert) Das Amt und sein Einfluss auf die kaiserliche Politik*, Munich, 1980, p. 63-72.

[6] Ennodius, *Vita Epiphanii*, 81ff.

[7] Ennodius, *Vita Epiphanii*, 111 : *Inter dissidentes principes solus esset qui pace fruretur amborum.*

> C'est par vous que sont acheminées les rigueurs des traités ; c'est par vous que sont transmis les pactes entre les deux puissances et leurs conditions[8].

Si c'était nécessaire, le gouvernement romain utilisait même les évêques ariens comme ambassadeurs. C'est le cas en 456 quand l'évêque arien Bleda est envoyé par l'empereur Marcien comme ambassadeur aux Vandales à Carthage[9]. Les Romains étaient donc prêts à utiliser pour les ambassades les personnes qui étaient les plus aptes pour une mission donnée.

Un très haut rang, à savoir celui *d'inlustrissimus*, *i.e.* d'illustre, était également un critère de choix des ambassadeurs pour les missions les plus importantes. Aux environs de 447, Attila le roi hun demanda par exemple des ambassadeurs qui « n'étaient pas n'importe qui mais de grands hommes de rang consulaire » [10].

Plus tard, Attila exigea comme ambassadeurs plus spécifiquement trois hommes, à savoir Nomus, Anatolius, et Senator, qui étaient tous des patrices et des consulaires[11]. En 450, Nomus et Anatolius lui furent finalement envoyés[12]. On peut donc penser que le rang personnel était un facteur très important dans la sélection des ambassadeurs, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'importance du rang et du prestige en général pendant l'Antiquité tardive. De cela, on peut conclure que, non seulement l'aptitude et la fonction d'une personne désignée comme ambassadeurs étaient importantes dans le choix d'un ambassadeur, mais également son rang et son prestige personnel.

Ce que je propose de discuter ici concerne plus précisément le rôle des patrices dans les ambassades[13]. Le titre très ancien de *patricius*, déjà porté par les aristocrates romains au commencement de la République romaine, a été réintroduit par l'empereur Constantin au début du IVe siècle, ni comme un rang héréditaire ou une fonction, mais comme un titre honoraire, attribué à vie,

---

[8] Sid. Apoll., *Ep*., VII, 6, 10 : *Per uos mala foederum currunt, per uos regni utriusque pacta condicionesque portantur* ; voir R. MATHISEN, *Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-Century Gaul*, Washington DC, 1989, p. 268-271.

[9] Prisc., *fr.*, 31, 1.

[10] Prisc., *fr.*,11, 1.

[11] Sur cette question, voir B. CROKE, « Anatolius and Nomus : Envoys to Attila », *Byzantinoslavica*, 42 (1981), p. 159-170.

[12] Voir CROKE, « Anatolius... », *ibid*.

[13] Plus généralement, R. W. MATHISEN, « Patricians as Diplomats in Late Antiquity », *Byz. Zeitschr.*, 79 (1986) p. 35-49.

qui, s'il conférait un très haut rang, ne donnait, pour autant, aucune responsabilité spécifique[14]. En effet, en 382, les patrices avaient un rang directement inférieur à celui des consuls. Le patriciat était accordé par l'empereur assez rarement comme une faveur personnelle. Au IVe siècle, le patriciat était accordé la plupart du temps à des personnes de rang assez bas, qu'il s'agisse du gendre d'un aubergiste ou du fils d'un surveillant des thermes[15], pour augmenter d'un seul coup leur rang. Mais, pendant le Ve siècle et par la suite encore, le patriciat fut donné de plus en plus régulièrement à des personnes ayant déjà un haut rang.

On ne peut identifier que rarement les circonstances particulières dans lesquelles le patriciat était accordé ; ainsi, pendant tout le Ve siècle, le maître de la milice ayant le plus haut rang en Occident se voyait attribuer régulièrement le titre de *patricius*[16]. L'analyse menée sur plus de cent ambassades pendant le Ve et le VIe siècles suggère qu'il y a une autre circonstance dans laquelle les empereurs n'hésitaient pas à accorder le patriciat : aux hommes qu'ils choisissaient comme ambassadeurs. Car, dans presque la moitié des ambassades que j'ai répertoriées, l'ambassade compte au moins un patrice, et les ambassades les plus importantes pouvaient en inclure plusieurs[17]. C'est le cas, par

---

[14] Voir Zos., II, 40 ; Euseb., *Vit .Const.*, IV, 1 ; aussi T. D. BARNES, « *Patricii* under Valentinian III », *Phoenix*, 29 (1975), p. 155-170 ; S. BRASSLOFF, « Patriciat und quaestur in der römischen Kaiserzeit », *Hermes*, 30 (1904), p. 618-629 ; W. ENSSLIN, « Die konstantinische Patriziat und seine Bedeutung im 4. Jahrhundert », *Mélanges Bidez*, 2 (1934), p. 361-376 ; F. L. GANSHOF, « Note sur les origines byzantines du titre *Patricius Romanorum* » *Mélanges Henri Gregoire = Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, 10 (1950), p. 261-282 ; R. GUILLAND, *Titres et fonctions de l'Empire byzantin*, Londres, 1976 ; R. GUILLAND, *Recherches sur les institutions Byzantines* 2, Berlin-Amsterdam, 1967.

[15] *PLRE*, vol. 1, éd. A. H. M. JONES, Cambridge, 1971, p. 650 ; p. 243.

[16] Voir W. ENSSLIN, « Zum Heermeisteramt des spätrömischen Reiches. III. Der *magister utriusque militiae et patricius* des 5. Jahrhunderts », *Klio*, 24 (1931), p. 467-502.

[17] Pour les ambassades romano-byzantines pendant l'Antiquité tardive, voir, par exemple, HELM, « Untersuchungen ... », *loc. cit.* n. 1, p. 375-436 ; F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, Hildesheim, 1976 ; P. JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum*, vol. 1, Leipzig, 1885². On peut distinguer les ambassades « mineures » qui concernaient les formalités diplomatiques telles que les annonces concernant l'arrivée au pouvoir de nouveaux empereurs, et les ambassades « majeures » qui portaient sur des problèmes plus importants comme les négociations autour de la conclusion des traités. Sur cette question, Voir Men. Prot., 38, 41, 46, 54 et *De cer.*, I, 89 ; voir aussi K. GÜTERBOCK, *Byzanz und Persien in ihren*

exemple, de l'ambassade envoyée par l'empereur Théodose II aux Huns en 450, avec les patrices Anatolius et Nomus[18], de celle envoyée par l'empereur Justin Ier en Perse en 525/6 avec les patrices Rufinus et Hypatius[19]. Une ambassade de l'empereur Justinien envoyée en Perse en 531 était, elle, composée des patrices Rufinus et Alexandre[20], et une autre, la même année, des patrices Rufinus et Strategius[21]. En 551, Justinien en envoie une à Rome avec à sa tête trois patrices, Bélisaire, Cethegus, et Petrus[22]. Plus tardivement encore, Tibère II et Maurice envoient au roi des Perses Chosroès aux environs de 576 une délégation comprenant les patrices Petrus et Johannes[23]. Au VIIe siècle, vers 615, l'empereur Héraclius envoie en Perse les patrices Olympius et Leontius[24] ; puis en 626, ce sont les patrices Georgius, Theodorus, et Andreas qui sont envoyés aux Avars[25].

À la suite du grand nombre de patrices utilisés pour les ambassades, il semble clair que le patriciat était considéré comme un rang approprié pour les ambassadeurs. Mais pourquoi ? Pour essayer de répondre, il faut se poser en amont deux autres questions : d'abord, pourquoi y avait-il tant d'ambassades avec des patrices comme ambassadeurs ? Et ensuite, est-ce qu'il est possible de faire un lien entre la participation à une ambassade et l'attribution du titre de patrice[26] ?

La réponse à la première de ces questions semble liée, au moins en partie, avec le rang de l'ambassadeur. Le rang et le prestige étant si étroitement liés, on pourrait imaginer que, parmi

---

diplomatisch-völkerrechtlichen Beziehung im Zeitalter Justinians. Ein Beitrag zur Geschichte des Völkerrechts, Berlin, 1906, p. 14, et HELM, « Untersuchungen ...», *loc. cit.* n. 1, p. 401 *et passim*.

[18] Prisc., *fr.*, 15, 3-4.

[19] Procop., *Pers.*, I, 11, 24.

[20] Procop., *Pers.*, I, 22, 1 ; Malal., 452-453.

[21] Malal., 472.

[22] JAFFÉ, *Regesta...*, *op. cit.* n. 17, n. 930 (p. 609).

[23] Theoph. Simok., III, 15.

[24] *Chron. Pasch.*, p. 706 ; 709.

[25] *Chron.Pasch.*, p. 721.

[26] L'attribution d'honneurs aux ambassadeurs pendant le Bas-Empire romain a reçu très peu d'attention ; HELM, « Untersuchungen ...», *loc. cit.* n. 1, par exemple, écrit *Ernennungen und Auszeichnungen sind erfolgt, wenn es für das Ansehen der Gesandtschaft zweckmässig war* ; *PLRE*, vol. 2, p. 317-318, à propos de Severus, suggère que Constantin, ambassadeur en Perse en 464/465, a été fait patrice *to raise the status of his embassy* ; et A. CAMERON, « Wandering Poets : A Literary Movement in Byzantine Egypt », *Historia*, 14 (1965), p. 470-509, part. p. 507, suppose que le *silentiarius* Pelagius était *rewarded with the title of patrician* pour ses services diplomatiques.

les ambassadeurs, on trouvait beaucoup de consuls et de consulaires, des personnes du plus haut rang[27]. Mais, la situation n'est pas si simple, car il y a, en effet, très peu d'exemples de consuls qui ont été ambassadeurs. En effet, on ne dénombre en tout et pour tout que cinq exemples[28], et, dans ces cinq cas, il s'agit d'ambassades envoyées aux Huns, entre les années 430 et 440. Or, comme nous l'avons déjà vu, les Huns avaient une préférence pour les consuls comme ambassadeurs. Ces exemples constituent donc un cas à part, ce qui renvoie à la question posée précédemment : pourquoi y avait-il tellement de patrices ambassadeurs plutôt que des consuls, alors même que ces derniers étaient d'un rang supérieur. Pour répondre à cette interrogation, il faut revenir à la question des qualifications d'un ambassadeur : il ne faut pas oublier que, quand l'empereur cherche des ambassadeurs, il lui faut des personnes qui soient à la fois de haut rang et qualifiées pour mener à bien l'ambassade.

À cet égard, les consulaires ne devaient pas leur consulat à leurs compétences diplomatiques, mais à des circonstances politiques, et si un consul possédait, en outre, une expérience diplomatique, cela était complètement fortuit. On ne doit donc pas s'attendre à trouver beaucoup de consuls à la tête des ambassades. Mais que dire des patrices ? Il existe une différence essentielle entre les consuls et les patrices. En effet, l'empereur ne pouvait pas créer les consuls comme il le voulait car il n'y en avait que deux choisis chaque année, et souvent nommés longtemps à l'avance. Mais il pouvait, en revanche, quand il le voulait, créer de nouveaux patrices pour donner un titre important à un homme en vue d'une ambassade. Pour évaluer cette hypothèse, il faut déterminer si certains ambassadeurs ont été faits patrices précisément en vue de leur participation à une ambassade. En 464, d'après l'historien Priscus, l'empereur byzantin Léon envoya ainsi Tatianus, « qui avait été fait patrice », à Carthage comme ambassadeur[29]. La formulation de Priscus suggère qu'il y a bien un lien entre l'attribution du patriciat et l'ambassade. De façon plus claire, en 474 l'ambassadeur Secundinus alors qu'il est

---

[27] De plus, en 541 alors que le consulat ordinaire cesse d'être donné aux personnes privées, le patriciat devient l'honneur le plus haut pour ces personnes.

[28] Plinta (consul en 419) et Dionysius (consul en 429) ambassadeurs dans les années 430 (Prisc., *fr.*, 1) ; Aspar, consul en 441 (Marcellinus comes a. 441) ; Fl. Senator, consul en 436, ambassadeurs dans les années 440 (Prisc., *fr.*, 4) ; et Fl. Anatolius, consul en 440, également ambassadeur dans les années 440 (Prisc, *fr.*, 4-5).

[29] Prisc., *fr.*, 31-32.

envoyé à Carthage, d'après le chroniqueur Malchus, est fait patrice en prévision de cette mission, « pour faire une impression plus majestueuse »[30]. Et, en effet, dans tous les cas où la participation de patrices est attestée lors d'une ambassade, il s'agit de patrices mentionnés pour la première fois par les sources au moment de leur ambassade.

Il ne faut cependant pas imaginer que tous les patrices, ni même la majorité d'entre eux, étaient faits patrices spécifiquement pour leurs ambassades. Simplement, cette analyse suggère que si une personne qualifiée par ailleurs du fait de ses compétences pour être ambassadeur, n'était pas déjà patrice, l'empereur pouvait lui attribuer ce titre pour augmenter la stature de l'ambassade et les chances de succès.

Enfin, il existe une autre raison pour laquelle le patriciat était si approprié pour les ambassadeurs. Dans l'Antiquité, on faisait souvent référence au patrice comme *pater augusti*, c'est-à-dire, « le père de l'empereur » [31], et cette désignation mettait l'accent sur le rôle des patrices comme représentants personnels des empereurs. Ce lien est clair, par exemple, en 425, quand le jeune *Caesar* Valentinien III est accompagné à Rome par le *magister officiorum* Hélion. Alors qu'en avril Hélion était encore seulement *magister officiorum*, en octobre, quand il élève Valentinien au rang d'Auguste, Hélion est alors *magister officiorum et patricius*[32]. On peut penser qu'il a été fait patrice spécifiquement pour cette cérémonie, pour laquelle la désignation de « Père de l'empereur » était particulièrement appropriée.

Les royaumes barbares

Maintenant, considérons les royaumes barbares d'Occident pendant le VIe siècle, lesquels offrent un autre exemple de problématique autour des critères de choix des ambassadeurs, qu'ils soient liés à leurs compétences ou à leur ethnicité. Dans mon catalogue de douze ambassades des rois burgondes et francs, onze ont utilisé des Romains comme ambassadeurs, ce qui soulève évidemment des interrogations. Plusieurs éléments

---

[30] Malch., *fr.*, 3 ; cf. Victor Vitensis, I, 51.

[31] Voir Claud., *In Eutrop*., II, 68-69 ; Lydus, *Mag*., III, 72 ; Menand. Prot., 8, 39, 49 ; *Cod. Iust.*, XII, 3, 5 ; *Suda* s.v. « patrikios »; *Anth. Gr*., 16, 73 ; et peut-être Theoph. Conf., AM 5943 et *PG*, t. 117, col. 117 ; voir aussi K. HOLUM, *Theodosian Empresses. Women and Imperial Dominion in Late Antiquity*, Berkeley, 1982, p. 62, n. 55.

[32] Pour Hélion, voir PLRE, vol. 2, p. 533 ; *Cod. Theod.*, I, 8, 3 ; *Cod. Theod.*, VI, 27, 20 ; *CIL*, I, 275 ; Olymp., *fr.*, 46.

laissent à penser que les barbares utilisaient l'aristocratie gallo-romaine à cause de son éducation. Par exemple, l'ambassadeur Aredius envoyé par le roi burgonde Gondebaud à Constantinople aux environs de 500 est décrit par Grégoire de Tours comme *sapiens*, c'est à dire, « érudit »[33]. Et dans une lettre à l'empereur byzantin Anastase en 516, le roi burgonde Sigismond décrit son ambassadeur avec modestie comme,

> un de mes conseillers qui, autant qu'il le peut du point de vue de l'ignorance gauloise, est considéré par les autres comme excellant dans l'érudition[34].

De la même façon, sous le règne du roi Théodebert dans les années 530, Grégoire de Tours décrit le Gallo-romain Secundinus comme « érudit et instruit dans la littérature rhétorique », et continue ensuite en précisant qu'« il était envoyé souvent par le roi aux ambassades à l'empereur »[35]. Grégoire établit donc une connexion claire entre l'érudition de Secundinus et son rôle comme ambassadeur.

Parmi le personnel diplomatique utilisé pour leur ambassade à Constantinople par les rois barbares, il faut noter la participation de Gallo-romains d'un niveau parfois plus bas. C'est le cas, par exemple, d'une ambassade de Childebert envoyée en 584 à l'empereur Maurice qui inclut non seulement l'évêque Ennodius comme ambassadeur mais aussi le *notarius* Eusebius[36]. On constate, par ailleurs, à l'occasion de cette ambassade, que, comme les empereurs romains, les rois barbares utilisaient également les évêques comme ambassadeurs. De plus, la composition de la correspondance diplomatique était elle-même dévolue aux Gallo-romains, comme l'évêque Avit de Vienne, qui écrivit une grande part de la correspondance diplomatique du roi burgonde Sigismond avec des souscriptions comme « dicté par l'évêque Avit au nom du seigneur roi Sigismond »[37].

En Italie, les Ostrogoths utilisèrent également les érudits romains comme ambassadeurs. Dans une lettre écrite par

---

[33] Greg. Tur., *Hist.*, II, 32 ; Fredeg., *Chron.*, III, 18, 23 ; *Lib. Hist. Franc.*, 16.

[34] Avitus, *Ep.*, 94 : *Vnum de consiliariis meis, qui quantum ad ignorantiam Gallicanam, ceteros praeire litteris aestimatur*.

[35] Greg. Tur., *Hist.*, III, 33 : *Erat autem uterque sapiens, et rhetoricis imbutus litteris. Sed Secundinus plerumque legationem imperatori a rege missus intulit.*

[36] *Epistolae Austrasicae*, 25 ; 26-39.

[37] Avit, *Ep.*, 29, 78 ; 86 ; 93-94 : *Ab Avito episcopo dictata sub nomine domini regis Sigismundi*.

Cassiodore, le roi Théodoric décrit ainsi au patrice romain Agapitus, son ambassadeur à Constantinople en 509, les qualités d'un bon ambassadeur :

> (…) toute ambassade a besoin d'un homme érudit qui peut contester les plus subtiles personnes et accomplir toutes les choses au milieu d'une assemblée de savantes personnes qui pensent qu'elles peuvent prévoir toutes les choses.[38]

Dans le milieu des affaires étrangères, on peut donc constater que l'éducation donne aux Romains un rôle dans les gouvernements barbares. Et on peut, par ailleurs, également suggérer que, peut-être, les ambassadeurs romains étaient plus à l'aise à la cour de Constantinople car plus au fait des conventions sociales en usage que les barbares, qui, même s'ils parlaient assurément latin, ne parlaient certainement pas grec, une langue que de moins en moins de Romains eux-mêmes pratiquaient, Consentius faisant, à cet égard, de plus en plus figure d'exception.

Conclusion

Pour conclure, par beaucoup d'aspects, les ambassades des rois barbares utilisèrent les mêmes principes que les ambassades romaines. Toutes les deux utilisèrent comme ambassadeurs des érudits ainsi que des évêques. Parfois, cependant, ces deux modèles diplomatiques pouvaient entrer en contradiction l'un avec l'autre. Le chroniqueur Frédegaire signale ainsi un problème survenu, dans le cadre d'une ambassade envoyée par le roi franc Gontran à Constantinople en 585 :

> Le comte Syagrius va à Constantinople en ambassade sur ordre du roi Gontran, et là il est fait patrice frauduleusement.[39]

Or, l'empereur romain, en voulant simplement conférer à l'ambassadeur un rang approprié, commet un impaire car dans le royaume franc, le patriciat était une très haute fonction de l'État. Il s'agit ici clairement d'un conflit dans l'utilisation du titre. Et, plus généralement, pendant l'Antiquité tardive, suite à la

---

[38] Cassiod., *Var.*, II, 6, 2 : *(…) omnis legatio uirum sapientem requirat ... qui possit contra subtilissimos disputare et in conuentu doctorum sic agere ... et apud illos aliquid agere, qui se putant omnia praeuidere*.

[39] Fredegarius, *Chron.*, IV, 5 : *Syagrius comes Constantinopole iusso Gunthramni in legatione pergit, ibique fraude patricius ordenatur*.

fragmentation du monde romain, les besoins augmentèrent en matière de négociations diplomatiques. D'où la nécessité pour mieux comprendre la nature même de ces négociations, de s'intéresser non seulement à leurs buts, aux négociations, et aux conséquences des missions diplomatiques mais aussi à la question du choix des ambassadeurs qui portaient concrètement la responsabilité du succès ou de l'échec de ces ambassades.

Annexe : Les patrices ambassadeurs dans l'Antiquité tardive

Nom	Date du patriciat	Date de l'ambassade	Statut au moment de l'ambassade	Destination	Référence
Taurus	354-355	354-5	QSP	Armenia	*PLRE* I 879-880
Arinthaeus	ap.363	363	Comes	Persia	*PLRE* I 102-103
Salutius	363/364	363	PPO	Persia	*PLRE* I 814-817
Sporacius	383/450	c.383	?	Persia	*PLRE* I 851*
Anthemius	ap.405	380s	?	Persia	*PLRE* II 93-95
Stilichon	?	380s	?Tribune	Persia	*PLRE* I 853-858*
Iovius	ap.409	409	PPO	Visigoths	*PLRE* II 623-624
Dardanus	ap.412/3	412/3	PPO	Visigoths	*PLRE* II 346-347
Hélion	424/425	425	MagOff	Rome	*PLRE* II 533
Mérobaudes	?	437	Comes	Constantinople	*PLRE* II 756-758
Florentius	444/448	E450s	ex-Consul	Huns	*PLRE* II 478-480
Anatolius	446/447	448,450	ex-Consul	Huns	*PLRE* II 84-86
Nomus	ap.448	450	ex-Consul	Huns	*PLRE* II 785-786
Tatianus	452/464	464	?	Vandals	*PLRE* II 1053-1054
Constantinus	457/465	464/5	ex-Consul	Vandals	*PLRE* II 317-318
Olybrius	?	472	ex-Consul	Rome, Vandals	*PLRE* II 796-8
Severus	474	474		Vandals	*PLRE* II 1003

Latinus	ap.476	476	?	Zénon	*PLRE* II 657
Adamantius	ap.479	479	?	Ostrogoths	*PLRE* II 6-7
Festus	490/497	490/497	ex-Consul	Zénon	*PLRE* II 467-469
Agapitus	ap. 509/11	c.509	?PVR	Constantinople	*PLRE* II 30-32
Symmachus	519/520	519	MagOff	Rome	*PLRE* II 1043
Senarius	?	490/511	?	Beaucoup	*PLRE* II 988-989
Agapitus	ap.525/6	525	?	Constantinople	*PLRE* II 30
Probus	ap.525/6	525/6	MVM, ex-Consul	Huns	*PLRE* II 912-913
Hypatius	ap.525/6	525/6	MVM, ex-Consul	Perse	*PLRE* II 577-581
Rufinus	ap.525/6	525/6, 531	ex MVM	Perse	*PLRE* II 954-957
Alexander	ap.530	531	Comes	Perse	*PLRE* II 58?
Strategius	ap.530	531,532	ex-PrAug	Perse	*PLRE* II 1034-1036
Domnicius	ap.540	540	?	Constantinople	Ep.imp.92-93
Petrus	c.550	550, 551	MagOff	Perse, Rome	G 144
Bélisaire	ap.532	551	MVM	Rome	G 138-139
Cethegus	ap.551	551	Caput sen.	Rome	G 140
Pamphronius	ap.c.555	c.555	?	Constantinople	G 144
Johannes	c.575/6	575/6	Hon.Cos	Perse	G 149
Petrus	c.575/6	575/6	Hon.Cos	Perse	G 149
Traianus	ap.576	576	QSP	Perse	G 149
Helpidius	ap.585	585	?PPO	Avars	G 150
Syagrius	585/7	585/7	Comes	Constantinople	Selle-Hosb.p.158
Leontius	c.615	c.615	Hon.Cos.	Perse	G 165
Olympius	c.615	c.615	Hon.Cos.	Perse	G 165
Athanasius	c.620	c.620	?	Avars	G 164
Georgius	626	626	?	Avars	G 165
Theodorus	626	626	Logothète	Avars	G 166
Andreas	626	626	?	Khazars	Stratos p.199
Isaac	638	638	Exarch	Rome	G165

G = R. GUILLAND, « Les patrices byzantins du VIe siècle » *Palaeologia*, 7 (1959) p. 271-293.

L'AMBASSADEUR BARBARE AU VIe SIÈCLE D'APRÈS LES ÉCHANGES ÉPISTOLAIRES[1]

Bruno DUMÉZIL

> Le somptueux apparat de la table royale n'est pas le moindre ornement de l'État […]. Il faut fournir aux rois des denrées telles que les légats des peuples étrangers puissent croire qu'il possède presque de tout[2].

Par ces mots, Cassiodore invite les agents de Théodoric le Grand à fournir au palais de Ravenne des poissons précieux et des crus rares venus de l'ensemble du vaste royaume ostrogoth. La qualité du banquet barbare, constatée par nombre d'observateurs romains, n'avait donc pas pour seul but de satisfaire le ventre des convives, ni même de placer le souverain au centre des rites de convivialité. Il s'agissait surtout d'user d'arguments gastronomiques pour impressionner l'ambassadeur étranger, cet hôte privilégié mais potentiellement dangereux.

Au haut Moyen Âge, comme peut-être à toutes les époques de l'histoire, une légation ne se résume pas à une simple rencontre politique entre un roi et les représentants de l'un de ses homologues. Des éléments humains entrent dans le processus de négociation, avec d'autant plus d'importance que l'ambassade a une durée, généralement longue, pendant laquelle les envoyés ne peuvent communiquer avec leur donneur d'ordres. Plongé en milieu étranger, le légat peut être choyé ou malmené ; dans tous les cas, on cherche à le manipuler. Mais l'ambassadeur mène aussi son propre jeu sur une base sociale et culturelle pour parvenir à mener la mission qu'il a reçue.

---

[1] Le présent article est une version remaniée de ma communication « Les ambassadeurs occidentaux au VIe siècle : recrutement, usages et modes de distinction d'une élite de représentation à l'étranger », éd. F. BOUGARD, H. V. GOETZ, R. LE JAN, *Théorie et pratiques des élites au Haut Moyen Age*, Turnhout, 2011, p. 243-260.

[2] Cassiod., *Var.*, XII, 4, éd. T. MOMMSEN, *MGH*, *AA*, t. XII, Berlin, 1894, p. 362 : *Mensae regalis apparatus ditissimus non paruus rei publicae probatur ornatis* […]. *Si decet regem pascere, ut a legatis gentium credatur paene omnia possidere*.

Pour étudier cet être curieux, le premier siècle qui suit la disparition de l'Empire d'Occident ne nous offre pas de textes narratifs comparables aux récits d'ambassade de Liutprand de Crémone ou de dossiers aussi amples que ceux de la période médio-byzantine[3]. Toutefois, nous disposons d'un matériau épistolaire important pour le début du VIe siècle, que ce soit dans les *Variae* de Cassiodore[4], dans la collection d'Avit de Vienne[5] ou dans la collection des lettres arlésiennes[6]. Le milieu du siècle et surtout les années 580 bénéficient d'une exceptionnelle documentation grâce aux *Lettres austrasiennes*[7]. Autour de l'an 600, le *Registre de Grégoire le Grand*[8] et les pièces wisigothiques transmises par le codex d'Oviedo[9] permettent de deviner la continuité des pratiques. Il faut ajouter à ce corpus le *Formulaire de Marculf* qui transmet plusieurs modèles d'accréditation d'ambassadeurs élaborés par la chancellerie mérovingienne, lesquels peuvent remonter au VIe siècle[10]. À travers cette documentation et quelques informations tirées des chroniques, on peut tenter de reconstituer le déroulement d'une ambassade ordinaire, entre le départ de la cour et le retour plus ou moins heureux des légats.

---

[3] Cf. N. DROCOURT, « Ambassades latines et musulmanes à Byzance : une situation contrastée (VIIIe-XIe siècles) », *Byz.*, 74 (2004), p. 348-381.

[4] Les pièces les plus significatives couvrent les règnes de Théodoric, Amalasonthe, Théodat et Vitigès : Cassiod., *Var.*, I, 1 et 46 ; II, 1 et 46 ; III, 1, 2, 3 et 4 ; IV, 1 et 2 ; V, 1, 2, 43, 44 ; VIII, 1 ; 9, 1 ; X, 1, 2, 8, 9, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 32. L'ensemble conserve également des demandes de recommandation pour les ambassadeurs.

[5] Avitus, *Ep.*, 46A, 78, 93, 94, éd. R. PEIPER, *MGH*, *AA*, t. VI/2, Berlin, 1883, p. 1-294 ; trad. angl. des lettres : D. SHANZER et I. WOOD, *Avitus of Vienne, Letters and Selected Prose*, Liverpool, 2002, p. 141-153 et 362-373.

[6] *Epistolae Arelatenses genuinae*, éd. W. GUNDLACH, *MGH*, *Ep*, III, Berlin, 1882, p. 1-83.

[7] *Epistolae Austrasicae*, éd. W. Gundlach, *MGH*, *Ep*, III, Berlin, 1892, p. 110-153 ; nouvelle édition : E. MALASPINA, *Il* Liber epistolarum *della cancellaria austrasica*, Rome, 2001.

[8] Grégoire le Grand, *Registrum epistularum libri XIV*, éd. D. NORBERG, *CC* 140 (1-7) et 140 A (7-14), Turnhout, 1982.

[9] Les lettres de ce manuscrit aujourd'hui perdu ont été publiées parmi les *Epistolae Wisigoticae*, éd. W. GUNDLACH, *MGH*, *Ep*, III, Berlin, 1892, p. 677-681. Des corrections ont depuis été proposées : J. GIL, *Miscellanea Wisigothica*, Séville, 1972, p. 3-49.

[10] *Formulae Marculfi*, IX, X et XI, éd. et trad. fr. A. UDDHOLM, *Marculfi formularum libri Duo*, Upsalla, 1952 ; trad. angl. A. RIO, *The Formularies of Angers and Marculf: Two Merovingian Legal Handbooks*, Liverpool, 2008, p. 141-144.

Le premier moment important d'une ambassade est le choix des ambassadeurs par le souverain expéditeur. L'expédition d'une légation constitue un processus très normalisé, où les seules variables ajustables sont la qualité, la fonction et le nombre de ses représentants.

La haute qualité sociale des ambassadeurs semble être la donnée la moins facilement manipulable. Sans doute un roi ne saurait-il se faire représenter par un homme du commun. Comme les légats proviennent de la meilleure aristocratie, la correspondance de Venance Fortunat donne de la diplomatie méditerranéenne l'image d'un monde où chacun se connaît de génération en génération[11]. Exceptionnellement, un royaume peut d'ailleurs récuser un ambassadeur dont le niveau de dignité lui semble suspect. Tel est le cas du légat que Thierry II de Burgondie envoie en Espagne en 611[12]. Les Wisigoths refusent de le recevoir, considérant que sa personne et son accréditation sont douteuses. Quelques mois plus tôt la Burgondie avait débouté des envoyés wisigoths en leur refusant l'accès au roi ; l'Espagne se vengeait en refusant de reconnaître l'honorabilité de l'ambassadeur burgonde.

Le choix de grands personnages pour animer les légations n'est certainement pas propre au monde barbare. Byzance continue d'ailleurs d'utiliser des personnalités de première importance pour diriger ses ambassades. Certes, dans les années 540, un ambassadeur impérial nommé Salomon, dépourvu de tout titre de dignité, vient toutefois dans le monde franc au nom de Justinien[13]. La modestie de ce personnage est surprenante, mais il est possible qu'il s'agisse d'un notable juif spécialisé dans l'accompagnement diplomatique, comme on en trouve à l'époque carolingienne. Ce Salomon est d'ailleurs accompagné de Théodore, tribun, notaire et référendaire impérial[14], dont la personnalité suffit sans doute à rehausser l'éclat de l'ambassade.

Être issu d'une grande famille ou posséder un poste important ne suffit pas à faire un bon légat. Un envoyé royal doit également disposer d'un niveau culturel suffisant pour briller à la cour étrangère. Thierry Ier envoie ainsi plusieurs fois à Constantinople un certain Segondin, qui est versé dans les études

---

[11] Voir notamment Fortunat, *Carm.*, VI, 10, v. 33-44, éd. M. REYDELLET, *Venance Fortunat*, *Poèmes*, t. II, Paris, 1998, p. 82-83.
[12] *Ep. Wisigothicae*, 13, éd. W. Gundlach, *op. cit.* n. 9, p. 680.
[13] *Ep. Austrasicae*, 20, éd. E. MALASPINA, *Il* Liber epistolarum…, *op. cit.* n. 7, p. 136-138.
[14] *PLRE*, vol. 3, p. 1248 : *Theodorus* 10.

de rhétorique[15]. Dans les années 570, le légat austrasien Gogo, envoyé en Espagne pour obtenir la main de Brunehaut, avait reçu une formation dans les langues étrangères auprès d'un certain Doderenus[16]. On ne connaît qu'un seul cas d'ambassadeur présenté comme peu instruit : il s'agit du légat wisigoth Ansemundus, dont le roi wisigoth Sisebut dit qu'il est plein de sincérité même s'il est *impolitus eloquio*[17], sans qu'il faille peut-être voir là plus qu'une protestation de modestie de la part des Wisigoths.

Les personnes de haute naissance et de bonne éducation forment toutefois un vivier large. Au sein de celui-ci, le groupe le plus fréquemment représenté dans les légations est celui des officiers civils. On trouve quelques officiers territoriaux et quelques généraux ; toutefois, plus la mission est délicate et plus les palatins sont mis à contribution. En 585, l'empereur Maurice reconnaît par exemple la qualité remarquable des ambassadeurs que lui a envoyé Childebert II d'Austrasie, qui sont à la fois des hauts fonctionnaires et des familiers du roi[18]. Le Byzantin enrage d'autant plus de comprendre que la fine fleur du royaume mérovingien est venue à Constantinople avec pour mission de saboter la négociation.

Comme c'était déjà le cas dans l'Antiquité tardive, il demeure possible de faire figurer quelques évêques dans le corps de la légation[19]. La présence d'un prélat signifie généralement que l'on recherche la paix ou une libération de prisonniers[20]. L'envoi d'un évêque reste toutefois assez rare et se limite aux missions particulièrement importantes : le pape Agapit fut ainsi envoyé par Théodat à Constantinople pour apaiser Justinien après la mort d'Amalasonthe[21]. Dans tous les cas, le prélat ne part pas seul et se trouve accompagné d'au moins un officier civil. Dans le monde

---

[15] Greg. Tur., *Hist.*, III, 33.
[16] *Ep. Austrasicae*, 16.
[17] *Ep. Wisigothicae*, 4.
[18] *Ep. Austrasicae*, 42.
[19] Voir A. BECKER, « Les évêques dans la diplomatie romano-barbare en Gaule (Ve siècle) », dans *L'empreinte chrétienne en Gaule (de la fin du IVe au début du VIIe siècle)*, éd. M. GAILLARD, Lille, à paraître.
[20] Voir notamment la *Vie d'Epiphane de Pavie*, 81-94, éd. M. CESA, *Ennodio, Vita del beatissimo Epifanio vescovo della chiesa pavese*, Côme, 1988, p. 56-59.
[21] *Lib. Pont.*, 59, éd. T. MOMMSEN, *MGH*, *Gesta pontificum Romanorum*, Berlin, 1898, p. 142-143 ; Greg. I, *Dialogues*, III, 3, 1.

franc, il faut attendre 739 pour voir la première ambassade uniquement composée de clercs[22].

Jouer sur la personnalité des ambassadeurs pour mieux symboliser la mission dont ils sont chargés constitue l'option la plus simple, mais il est aussi envisageable de faire varier le nombre des légats. À l'ordinaire, une ambassade romano-barbare semble être composée de deux personnes. Les formulaires proposés par Cassiodore[23] et par Marculf sont conçus pour accréditer deux ambassadeurs[24]. Impliquer plus de participants constitue un signal particulier qui vise à alerter la chancellerie étrangère. Ainsi, lorsque Théodoric le Grand cherche à rétablir le contact avec Byzance en 526, il n'envoie pas moins de dix ambassadeurs laïcs et ecclésiastiques, dont le pape Jean Ier et trois anciens consuls[25]. Il s'agit de faire assaut de romanité. Un demi-siècle plus tard, lorsque la reine Brunehaut doit négocier la libération de son petit-fils captif à Byzance, elle envoie quatre représentants, dont un spathaire et un évêque[26] : puisque l'on ne sait pas encore si c'est de paix ou de guerre dont on va s'entretenir, autant montrer que les Francs sont capables de soutenir les deux options.

On ne saurait toutefois réduire le choix de la composition d'une ambassade à un geste symbolique. Pour des négociations complexes, le palais barbare n'hésite pas à faire appel à des experts, qui ne sont ni des dignitaires prestigieux, ni des prélats connus pour leur sainteté. Ainsi, dans les années 570, les missions austrasiennes en Espagne sont régulièrement confiées à un certain Basile, sénateur dépourvu de toute fonction publique[27]. De même, dans les années 580, un certain Grippo participe à au moins trois missions à Constantinople[28]. Dans certains cas, le Palais envoie des équipes de négociateurs redoutables : vers 598, Byzance voit notamment arriver deux ambassadeurs francs, Boson et Bettus, envoyés par Thierry II de Burgondie[29] ; Boson était un vieux

---

[22] *Continuations de Frédégaire*, 22 : les ambassadeurs sont alors l'abbé de Corbie et un moine de Saint-Denis.
[23] Voir notamment *Variae*, III, 3, destinée à être portée par plusieurs équipes de deux ambassadeurs.
[24] Marculf, *Form.*, IX, X et XI.
[25] Anon. Val., XV, 90, éd. I. KÖNIG, *Aus der Zeit Theoderichs des Großen*, Darmstadt, 1997, p. 92.
[26] *Ep. Austrasicae*, 25.
[27] Fortunat, *Carm.*, IV, 18, v. 15-16.
[28] *Ep. Austrasicae*, 25 et 43 ; Greg. Tur., *Hist.*, X, 2.
[29] Theoph. Simok., VI, 3, 6-8, éd. L. M. WHITBY, M. WHITBY, *The History of Theophylact Simocatta*, Oxford, 1986, p. 162.

guerrier rompu au combat[30], tandis que Bettus apparaît comme un jeune politicien bien en cour[31]. Ici, la cour de Burgondie semble avoir misé sur la complémentarité des ambassadeurs, dans le but d'obtenir de l'argent de Constantinople en échange d'une promesse assez nébuleuse d'alliance contre les Avars.

Si certains légats sont assurément des spécialistes, d'autres semblent sous-qualifiés. On trouve ainsi des hommes jeunes et dépourvus de toute expérience, comme c'est le cas pour les Francs envoyés à Tolède en 565[32] ou à Constantinople en 589[33]. Dans ces cas, le roi semble se servir de l'ambassade pour mettre à l'épreuve de jeunes fonctionnaires frais émoulus de l'école du palais. Mais un Palais peut également envoyer pour une légation sans intérêt un homme de très grande expérience. Tel est le cas du duc Gontran Boson qui part à Constantinople en 582[34]. En la matière, l'ambassade lointaine constituait plutôt un instrument de politique intérieure : elle permet de se débarrasser pendant plusieurs mois d'un aristocrate indésirable. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut interpréter le nombre anormalement élevé de Grands désignés par Chilpéric pour accompagner la princesse Rigonthe à Tolède en 584[35], ce qui permettait d'envoyer s'aérer en Espagne tout ce que la cour de Neustrie comptait de comploteurs potentiels.

Une fois les ambassadeurs choisis, on leur confie une ou plusieurs lettres à transmettre au roi étranger. Généralement, le texte épistolaire n'a aucune vocation informative. Les données objectives de la négociation ne sont en effet confiées qu'à la seule mémoire des agents. La lettre n'est pas non plus toujours destinée à être lue par le destinataire officiel : on connaît des messages envoyés à des enfants de moins de deux ans[36]. L'écrit sert

---

[30] *PLRE*, vol. 3, p. 247.
[31] *Ibid*., p. 230-231. Bettus participa quelques années plus tard à la délicate arrestation de Didier de Vienne sous les ordres de la reine Brunehaut.
[32] L'ambassadeur est Gogo, qui remplit alors la première mission importante de sa carrière : Fortunat, *Carm.*, VII, 1, v. 41-42 ; Fredeg., *Chron.*, III, 57.
[33] Greg. Tur., *Hist.*, X, 2. Les ambassadeurs Bodegysèle et Evantius, sans doute très jeunes, étaient les enfants de fonctionnaires qui avaient débuté leur carrière à la fin des années 560. On leur avait toutefois adjoint le légat Grippo, un vétéran des missions en Orient.
[34] Greg. Tur., *Hist.*, VII, 36.
[35] Greg. Tur., *Hist.*, VI, 45 et VII, 9.
[36] *Ep. Austrasicae*, 43, envoyée au fils de l'empereur Maurice.

uniquement à accréditer les ambassadeurs et à les recommander auprès de la cour étrangère[37].

Plus subtilement, la lettre permet parfois de situer l'ambassadeur dans la démarche d'État à État. Ainsi, lorsqu'elle correspond avec l'impératrice de Constantinople, Brunehaut appelle les légats francs « nos fidèles et vos serviteurs[38] ». Grégoire le Grand considère de même les légats de la reine des Francs comme « nos fils, [qui sont aussi] les familiers et les légats de Votre Excellence[39] ». Il n'y a peut-être pas à sur-interpréter ces termes, qui répondent à des exigences de protocole. Il n'en demeure pas moins que l'ambassadeur est très fréquemment présenté comme un proche de l'expéditeur, mais également comme un familier du récepteur. Symboliquement au moins, les diplomates constituent des médiateurs et non de simples agents du souverain expéditeur.

Outre la lettre, il faut munir les ambassadeurs de cadeaux qu'ils transmettront au roi étranger. Un légat ne peut pas se présenter à une cour les mains vides : ainsi, lorsqu'en 590 la légation wisigothique fait naufrage en Méditerranée, elle préfère repartir à Tolède plutôt que de rejoindre Rome sans présents à offrir au pape[40]. Ces cadeaux diplomatiques visent sans doute à exalter le souverain qui les envoie, mais ils viennent également conforter le statut social et intellectuel du légat qui en est porteur. Bien souvent, les objets offerts sont très précieux. L'ambassadeur est donc implicitement présenté comme un homme d'une grande probité, habitué à manier les richesses. Et lorsque des marchands byzantins accusent des légats austrasiens de vol à la tire, Grégoire de Tours considère cette accusation comme hautement suspecte[41]. Par leur origine sociale et par la confiance dont ils sont dépositaires, les diplomates sont théoriquement au-dessus des prévarications ordinaires[42]. Évidemment, si le roi expéditeur vient à mourir avant le terme de la légation, le sort des cadeaux diplomatiques devient un peu plus incertain ; à la mort de

---

[37] B. DUMÉZIL, « Les correspondances diplomatiques : une autre vision sur la violence publique dans les royaumes barbares », dans *Os medievialistas e suas fontes : leituras cruzadas sobre a Alta Idade Média*, éd. M. CÂNDIDO DA SILVA, à paraître.

[38] *Ep. Austrasicae*, 44.

[39] Greg. I, *Regist.*, XIII, 5, éd. D. NORBERG, *op. cit.* n. 78 p. 998.

[40] *Lettre de Reccared à Grégoire le Grand*, dans *Concilios Visigóticos e Hispano-Romanos*, éd. J. VIVES, Barcelone-Madrid, 1963, p. 144-145.

[41] Greg. Tur., *Hist.*, X, 2.

[42] Greg. Tur., *Hist.*, VI, 2, sur le souci des ambassadeurs francs envers les cadeaux diplomatiques dispersés par un naufrage.

Chilpéric, les Grands envoyés en Espagne firent ainsi main basse sur les objets constituant la dot de Rigonthe[43].

Ajoutons que les ambassadeurs convoient des objets dont il leur faut parfois expliquer la signification. Théodoric le Grand est notamment spécialiste du cadeau culturel. Il envoie à ses homologues des anneaux sigillaires[44], des horloges hydrauliques[45], des joueurs de cithare[46] ou des citations commentées de Tacite[47]. Un siècle plus tard, le roi wisigoth Sisebut offre également un florilège de citations patristiques à son homologue Lombard Adaloald[48] ; Sisebut envoie aussi au roi une vie de saint qu'il a lui-même composée[49]. Pour que de tels présents prennent du sens, l'ambassadeur doit se montrer un homme de savoir, capable d'exposer l'intérêt de ce qui est offert, quand bien même la valeur intrinsèque du bien ne serait pas apparente. Cette culture des diplomates peut prendre des aspects inattendus. Par exemple, l'ambassadeur ostrogoth Anthime rédige un livre de cuisine à titre de cadeau pour le roi Thierry Ier d'Austrasie. Dans celui-ci, il tente de concilier les prescriptions médicales antiques avec le régime alimentaire franc[50]. Anthime célèbre avec autant de ferveur la qualité des recettes italiennes que l'excellence des produits francs. Ce faisant, il se pose en médiateur culturel, signe sans doute qu'il entendait être vu comme un bon médiateur politique entre l'Italie et le royaume mérovingien.

Une fois les ambassadeurs partis, il leur faut trouver leur subsistance pendant les longues semaines du trajet, mais également tenir leur rang à chaque étape de la route. En la matière, on dispose de deux documents exploitables sur le train de vie des légats en déplacement. Le premier est la formule 11 de

---

[43] Greg. Tur., *Hist.*, VI, 45.

[44] G. KORNBLUTH, « The Seal of Alaric, rex Gothorum », *EME*, 16/3 (2008), p. 299-332.

[45] D. SHANZER, « Two Clocks and a Wedding : Theodoric's Diplomatic Relation with the Burgundians », *Romanobarbarica*, 14 (1996-1997), p. 225-258.

[46] Cassiod., *Var.*, II, 41.

[47] Cassiod., *Var.*, V, 2.

[48] *Ep. Wisigothicae*, 9, *MGH*, *Ep*, III, p. 673.

[49] L'usage diplomatique de la *Vita Desiderii* est défendu par J. FONTAINE, « *King Sisebut's Vita Desiderii and the Political Function of Visigothic Hagiography* », dans *Visigothic Spain : New Approaches*, éd. E. JAMES, Oxford, 1980, p. 93-129.

[50] Anthimius, *De observatione ciborum (On the Observance of Foods)*, éd. et trad. M. GRANT, Blackwton, 1996.

Marculf, qui nous décrit les conditions de voyage d'une ambassade tant qu'elle n'a pas quitté le *Regnum Francorum*. Si l'on en croit Marculf, qui est d'ailleurs confirmé par une lettre de Venance Fortunat[51], les ambassadeurs bénéficient d'un formulaire d'*evectio*, de pure tradition romaine. Ils ont donc le droit d'utiliser le *cursus publicus* et d'être nourris aux frais de l'État.

Même si l'on ignore le degré d'application réelle de l'*evectio* mérovingienne, la formule de Marculf nous montre que l'ambassadeur doit pouvoir conserver son train de vie en toutes circonstances. D'abord, l'ambassadeur bénéficie d'un service de relais pour disposer toujours de chevaux frais, ce qui tranche avec les voyageurs ordinaires et lui permet de gagner en rapidité[52]. En second lieu, l'*evectio* offre à chaque étape l'accès à une alimentation raffinée, avec différents types de boissons, ainsi qu'un accès permanent aux produits exotiques. Chaque fonctionnaire local doit notamment ravitailler la légation en cumin, en poivre, en costus, en girofle, en nard, en cinname, en mastic granulé, en dattes et en pistaches. Tout ceci constitue les ingrédients des banquets aristocratiques francs tels qu'ils nous sont décrits par Anthime[53]. Enfin, la liste des fournitures de Marculf permet de deviner que les légats en titre sont entourés d'une suite assez importante, qui bénéficie elle aussi de la procédure d'*evectio*. On sait que cette suite peut comprendre des esclaves[54], notamment des captifs exotiques que les ambassadeurs vont exhiber devant le roi étranger pour démontrer l'étendue des régions contrôlées par leur maître[55]. En pratique, lorsque l'escorte est trop importante, l'alimentation devient délicate à assurer : les 4.000 Neustriens, dont une dizaine de hauts personnages, qui avaient accompagné la princesse Rigonthe en Espagne, laissèrent sur leur passage le souvenir de ravages comparables à ceux d'une nuée de sauterelles[56].

Un beau jour, l'ambassadeur franchit enfin la frontière. À ce moment-là, sa lettre de créance est inspectée et il reçoit un formulaire lui donnant le droit de circuler en terre étrangère. En Espagne wisigothique, le gouverneur de Septimanie semble avoir

---

[51] Fortunat, *Carm.*, X, 16, v. 1-4.
[52] Procop., *Goth.*, XX.
[53] C. DEROUX, « Anthime, un médecin gourmet du début des temps mérovingiens », *RBPh*, 80/4 (2002), p. 1107-1124.
[54] Voir notamment Greg. Tur., *Hist.*, VI, 2.
[55] Procop., *Goth.*, XX, 8-10.
[56] Greg. Tur., *Hist.*, VI, 45.

été responsable de cette procédure[57]. On ne peut donc pas affirmer sans preuve être un ambassadeur et, une fois encore, l'oralité et l'écrit se confortent. La notabilité du légat est en effet essentielle à sa reconnaissance, mais les choses sérieuses ne peuvent se faire sans un passage par le papyrus.

Si l'on sort des documents épistolaires, le titre 38 de la loi des Burgondes nous apprend comment on reçoit une légation étrangère sur son propre territoire. D'abord, le légat bénéficie d'un statut égal à celui des « convives du roi » burgonde, qui lui permet de bénéficier de l'hospitalité où qu'il passe[58] et d'un *wergeld* conséquent pour protéger sa personne. À l'étape, la personne qui loge l'ambassadeur doit lui offrir un porc ou un mouton pour son repas ; si le légat voyage en hiver, il faut également lui fournir du fourrage pour ses montures[59]. Pour le remboursement des dépenses engagées, le roi des Burgondes décrète que la communauté de la *villa* est collectivement responsable du logement des ambassadeurs étrangers[60]. Ce droit de gîte ressemble beaucoup au *mitaton* byzantin, tel qu'on le connaît à partir du VIe siècle[61]. Dans le monde franc, il semble que ce soient plutôt les évêques qui se voient chargés de loger et de nourrir les ambassadeurs étrangers en déplacement. Grégoire de Tours se plaint ainsi d'avoir à manger avec des légats wisigoths hérétiques ; au demeurant, il accomplit fidèlement cette mission d'accueil[62].

Les ambassadeurs étrangers sont toujours bien traités et bénéficient en terre étrangère des meilleures facilités de transport. À première vue, la logique sous-jacente est sociale : accueillir dignement une légation et traiter ses membres avec les égards dus à leur rang permet de montrer sa bonne volonté envers le royaume qui l'a envoyée. Les lettres diplomatiques autorisent toutefois une autre lecture. En effet, les souverains se chamaillent sans cesse sur des retards d'ambassades, qui entraînent des complications politiques ou géostratégiques. Offrir le *cursus publicus* aux ambassades correspond donc à une volonté d'accélérer la

---

[57] *Ep. Wisigothicae*, 13 (*MGH*, *Ep.* III, p. 680-681).

[58] *Liber constitutionum*, XXXVIII, 2 et 3, éd. L. R. VON SALIS, *MGH Leges* II/1, Hanovre, 1893, p. 70. L'amende pour celui qui refuse l'hospitalité à un ambassadeur étranger est la même que pour celui qui refuse l'hospitalité à un convive du roi.

[59] *Liber constitutionum*, XXXVIII, 3 et 5.

[60] *Liber constitutionum*, XXXVIII, 4.

[61] A. KAZHDAN, « Mitaton », *ODB*, t. II, p. 1385.

[62] Réception de l'ambassadeur Agila : Greg. Tur., *Hist.*, V, 43. Réception de l'ambassadeur Oppila : Greg. Tur., *Hist.*, VI, 40.

négociation. Inversement, ne pas offrir les bons offices permet de retarder tout le processus diplomatique dans l'espoir de gagner un an sur des opérations militaires que l'on redoute. Par exemple, dans l'Italie, à la fin des années 570, le duc lombard Grasulf ralentit systématiquement les ambassades impériales qui passent par ses terres en hiver, lorsque la Méditerranée est fermée à la navigation. Le palais d'Austrasie lui dit de mettre fin à ce jeu, car l'empereur commence à s'impatienter[63]. Le mieux reste de retarder légèrement l'arrivée des légats étrangers, puis de déplorer à grands cris ce délai. En 537, une semblable ruse permet à Théodebert Ier de retarder l'envoi de 3 000 hommes exigés par le patrice Bergantinus qui se trouvait assiégé dans Milan : l'ambassade byzantine n'ayant pu arriver dans le monde franc que le 22 septembre, une armée ne pouvait plus raisonnablement partir avant le début de la mauvaise saison[64].

Sur le chemin, la légation peut ainsi être retardée, voire stoppée[65], mais la personne d'un ambassadeur reste théoriquement intouchable en raison du droit sacré des légations qui est commun à tous les peuples. Aucun meurtre délibéré d'ambassadeur n'est ainsi connu dans le monde barbare, ce qui suppose que la qualité de l'ambassadeur soit facilement identifiable, notamment auprès des populations n'ayant pas accès à l'écrit. Grégoire de Tours indique incidemment que les anciens Francs donnaient à leurs légats des baguettes qui symbolisaient leur statut et qui les rendaient intouchables[66].

Paradoxalement, c'est une fois arrivé à la cour étrangère que la situation de l'ambassadeur devient plus délicate. D'abord, sa qualité est à nouveau examinée, avec cette fois un œil plus politique qu'administratif. En 585, les émissaires du roi d'Aquitaine Gundovald passèrent ainsi un désagréable moment à la cour du roi Gontran de Burgondie. Ce dernier considérait en effet que Gundovald n'était pas un souverain légitime, mais un usurpateur. Ses envoyés n'étaient donc pas des ambassadeurs, mais des traîtres au *Regnum Francorum* qui ne pouvaient se

---

[63] *Ep. Austrasicae*, 48.
[64] *Ep. Austrasicae*, 19.
[65] Un tel embargo sur le passage des ambassades est notamment organisé par les Ostrogoths en 516 pour empêcher les Burgondes de négocier avec les Byzantins (Avitus, *Ep.*, 94). De même, en 583, Chilpéric fit arrêter les ambassadeurs suèves et les retint prisonniers en Neustrie pendant un an pour les empêcher de trouver des alliés en Burgondie ou en Austrasie (Greg. Tur., *Hist.*, V, 41).
[66] Greg. Tur., *Hist.*, VII, 32.

prévaloir d'aucune clause de sauvegarde. Gontran les fit immédiatement torturer pour bien signifier ce qu'il pensait de la prétendue royauté de Gundovald[67]. De même, en 579, l'évêque de Vannes Eunius fut exilé par le roi de Neustrie Chilpéric pour s'être imprudemment présenté comme ambassadeur des comtes bretons autonomistes[68]. Même si l'on ne se retrouve pas dans une situation aussi difficile, l'accès au roi peut parfois se révéler impossible. Ainsi, à la cour de Sigebert d'Austrasie, dans les années 560, les ambassadeurs saxons et danois ne semblent pas avoir été reçus par le souverain, mais par le duc de Champagne Loup. Sans doute les petits légats germaniques ne furent-ils pas jugés dignes d'une audience royale[69]. Les déférer devant le général qui les avait écrasés à la guerre constituait une façon de les humilier davantage. De même, le roi Gontran refusa d'accueillir en personne les légats de Reccared, montrant par là qu'il n'était pas prêt à faire la paix[70].

Toutefois, on peut se demander si la véritable négociation diplomatique se fait à l'ordinaire entre les légats et le souverain étranger. Les *Variae* de Cassiodore et les *Lettres austrasiennes* montrent que les ambassadeurs ont pour usage de chercher des recommandations auprès de membres influents de la famille royale, de l'épiscopat ou de la noblesse du royaume étranger[71]. De même, dans le cas wisigoth, on a perdu la plupart des lettres d'État portées par les ambassadeurs, mais on a conservé un dossier de correspondance entre les diplomates des différents royaumes[72]. Et l'on est soudainement frappé par le pragmatisme

---

[67] Greg. Tur., *Hist.*, VII, 32.
[68] Greg. Tur., *Hist.*, V, 26, 29, 40.
[69] Fortunat, *Carm.*, VII, 7, v. 25-26. Le contexte du poème montre qu'il s'agissait vraisemblablement d'une ambassade de paix après la guerre contre les Danois et les Saxons.
[70] Greg. Tur., *Hist.*, IX, 1.
[71] En 537, lorsque le roi Vitigès écrit à Justinien pour tenter d'obtenir la paix (Cassiod., *Var.*, X, 32), la chancellerie ostrogothique demande des recommandations de la part de plusieurs évêques (Cassiod., *Var.*, X, 34), du gouverneur de Thessalonique (Cassiod., *Var.*, X, 35) et du maître des offices du Grand Palais (Cassiod., *Var.*, X, 33). En 587, l'ambassade austrasienne à Constantinople se contente de porter deux lettres officielles (*Ep. Austrasicae*, 25 ; 26). Mais cet envoi est complété par des demandes de recommandation adressées à l'impératrice, au père de l'empereur, à son neveu (l'évêque Domitien de Mélitène), au maître des offices, au questeur, au curateur du sacré palais, au patriarche, à l'apocrisiaire et à un couple de hauts fonctionnaires byzantins (respectivement *Ep. Austrasicae*, 29, 30, 33, 31, 32, 34, 35, 36, 39 et 38).
[72] *Ep. Wisigothicae*, 9, 10 et 11.

de ces discussions de couloir, qui tournent souvent autour d'un point unique : l'argent[73].

Dans cette absence du souverain au moment de la discussion, on peut sans doute voir la logique sociale : les ambassadeurs, qui sont des aristocrates ou des évêques, négocient beaucoup plus facilement avec des hommes placés au même niveau social qu'eux plutôt qu'avec la majesté royale en personne. Et il est vrai, à en croire les chroniqueurs, que la discussion d'égal à égal, avec éventuel versement de pots-de-vin, donne d'excellents résultats. Ainsi, selon Frédégaire, trois ambassadeurs lombards viennent en 617 dans le *Regnum Francorum* pour obtenir une remise des tributs dus au roi Clotaire II ; pour réussir cette délicate mission, ils commencent par suborner les maires des palais de Neustrie, de Burgondie et d'Austrasie, trois personnes qui ont l'oreille du roi. Grâce à cette manœuvre, ils finissent par obtenir satisfaction[74].

En quelques occasions pourtant, le souverain mène en personne la négociation avec l'ambassadeur. Cela ne signifie pas que la position du légat sera plus simple. Prenons la rencontre de 588 entre Gontran de Burgondie et Grégoire de Tours agissant en qualité de légat de Childebert II d'Austrasie. Pendant l'audience officielle, le roi donne les réponses politiques qu'est venu chercher l'ambassadeur. Il indique notamment qu'il refuse de priver Clotaire II de ses droits sur la Neustrie. Mais pendant le banquet amical donné pour la fête de Pâques, Gontran se relâche et signale, à titre officieux, qu'il a des doutes sur la paternité de Clotaire II et qu'il ne prévoit de lui reconnaître la possession que de deux ou trois cités[75]. Grégoire de Tours est alors obligé de dénouer le vrai du faux, entre la réponse publique d'un roi qui témoigne de sa méfiance envers un ambassadeur étranger et la réponse privée d'un hôte qui parle amicalement à un évêque qu'il estime. Le double statut du légat, qui est à la fois un représentant de l'étranger et un ami personnel, permet ici à Gontran de brouiller les cartes. Jusqu'à sa mort, Grégoire de Tours semble ignorer ce que le roi de Burgondie pensait réellement de Clotaire II.

---

[73] *Ep. Wisigothicae*, 11, *MGH, Ep.* III, p. 678 : *Quomodo aut ubi pecunia praeparetur, nos ueraciter, ut confidimus, una cum beatitudini uestrae sospitatem reciprocari formare iubeatis affectibus.*
[74] Fredeg., *Chron.*, IV, 45.
[75] Greg. Tur., *Hist.*, IX, 20.

Le séjour à la cour étrangère peut être relativement long. Le comportement des ambassadeurs a ainsi tout le temps d'être observé. Or, toutes les sources notent que les ambassadeurs mérovingiens conservent leur langue et leur costume national[76]. Dans la mesure où l'élite franque est parfaitement latinophone et qu'elle sait à l'occasion porter la toge, on doit supposer que le costume et le parler francs constituent une façon de se distinguer. Représentant d'un roi étranger, l'ambassadeur doit demeurer symboliquement un étranger.

Pourtant, il arrive que des légats transgressent ce devoir de réserve. Ainsi, en 587, le comte Syagrius, envoyé par Gontran de Burgondie comme ambassadeur à Constantinople, reçoit de l'empereur Maurice la dignité de « patrice » [77] ; il devient ainsi un sujet symbolique du *basileus*. La réception de ce titre byzantin semble avoir suscité une grande émotion en Gaule, dans la mesure où elle pouvait désormais faire douter de la fidélité du légat envers son commanditaire.

Le cas de Syagrius profitant de sa légation pour obtenir un gain personnel n'est pas unique. Une fois arrivé à son lieu de destination, le diplomate peut en effet mener des affaires moins nettement liées à sa mission, mais fort révélatrices de son statut privilégié. D'abord, il est assez normal que l'ambassadeur reçoive des cadeaux personnels du roi étranger. Certes, il n'est pas devenu à proprement parler son fidèle, mais il a joué les intermédiaires. Frédégaire rapporte — ou invente — l'histoire du légat Aurilanus, qui aurait négocié le mariage de Clovis et Clotilde. Pour prix de ses bons offices, il reçoit de la princesse burgonde cent sous d'or et un anneau précieux[78]. Dans ce cas, l'ambassadeur joue de la proximité symbolique qui lui est reconnue avec la cour étrangère pour servir au mieux ses intérêts.

On peut aussi profiter d'une mission à l'étranger pour rendre visite à de vieux amis et pour comploter tranquillement avec eux : le duc franc Gontran Boson est ainsi accusé par Grégoire de Tours d'avoir profité de son séjour à Constantinople en 581-582 pour décider Gundovald à faire son débarquement en Provence[79]. En effet, le légat dispose d'un réseau social qui est vital à la réussite de sa mission. Mais il peut aussi activer ce réseau dans d'autres perspectives que celles de son donneur d'ordres.

---

[76] Agath., I, 2, 4.
[77] Fredeg., *Chron.*, IV, 6.
[78] Fredeg., *Chron.*, II, 18.
[79] Greg. Tur., *Hist.*, VII, 36.

Le passage à l'étranger permet également de faire quelques emplettes et de ramener chez soi des produits exotiques, des artisans spécialisés ou des artistes talentueux. Le poète italien Venance Fortunat voyage ainsi en 565 dans les bagages de l'ambassadeur Sigoald[80]. Signalons d'ailleurs que les objets et les personnes ainsi obtenus semblent toujours placés sous la protection du droit sacré des légations[81], préfiguration de la valise diplomatique.

Une fois la négociation achevée, il ne reste plus aux légats qu'à prendre congé. Naturellement, la forme du départ dépend de la façon dont l'ambassade s'est déroulée. Les formulaires et les lettres de recommandation prévoient toujours que l'ambassade reçoive un congé aimable du roi étranger[82]. Parfois, les diplomates semblent toutefois passer un mauvais quart d'heure, comme c'est le cas à Byzance en 585, où Maurice affirme ne les avoir laissés repartir dans les formes que par pure philanthropie[83].

Dans les cas graves, l'ambassade part avec pertes et fracas. En 584, Gontran de Burgondie fait jeter des ordures à la figure des légats austrasiens, avant de les chasser de Paris[84]. Toutefois, en la matière, il ne semble pas que Gontran ait voulu insulter l'Austrasie. Il récuse simplement la bonne foi des deux ambassadeurs, Egidius et Gontran Boson, dont les trahisons répétées commençaient à lasser tout le monde.

Il peut arriver qu'un ambassadeur se voie interdire de rentrer chez lui. Dans ce cas, il est installé en résidence surveillée et entretenu aux frais du Trésor public[85]. Quelles que soient les tensions entre les royaumes, la figure de l'ambassadeur est trop symbolique pour que l'on y touche. Cette forme de rétention diplomatique n'est d'ailleurs que provisoire. Il arrive pourtant que, par maladie ou accident, un légat meure en mission. Dans ce cas, c'est le cadavre qui doit revenir sans encombre. En 591, deux ambassadeurs francs ont ainsi péri dans la province d'Afrique. Or, on connaît par une collection gauloise l'épitaphe de ces deux hommes. Il est donc vraisemblable que Byzance ait offert le

---

[80] Fortunat, *Carm.*, X, 16.
[81] *Ep. Austrasicae*, 21.
[82] Marcuf, *Form.*, IX ; X.
[83] *Ep. Austrasicae*, 42.
[84] Greg. Tur., *Hist.*, VII, 14.
[85] Greg. Tur., *Hist.*, V, 40, à propos d'Eunius de Vannes, ambassadeur des Bretons ; Greg. Tur., *Hist.*, V, 41 à propos des ambassadeurs suèves.

rapatriement des corps[86]. Plus clairement, une épitaphe de Fortunat témoigne également du retour des cendres d'un légat franc nommé Brumachius, mort en mission en Italie vers 570[87]. En 580, le corps d'Elafius, évêque de Châlons, fut également ramené d'Espagne où il menait une négociation pour le compte de la reine Brunehaut[88].

Le seul cas où un ambassadeur ne revient pas chez lui est celui où il choisit de trahir. On connaît ainsi l'aventure du patrice Liberius qui, envoyé auprès de Justinien par le roi Théodat pour justifier la mort d'Amalasonthe, préféra passer dans le camp byzantin[89].

Si un ambassadeur reste globalement intouchable lorsqu'il accomplit sa mission, ses privilèges disparaissent lorsqu'il retourne au palais de son commanditaire. Celui qui était le représentant du royaume à l'étranger redevient un simple agent du souverain. À ce titre, il doit maintenant rendre des comptes.

Expliquer l'échec d'une légation peut être difficile. En 526, le pape Jean est ainsi accusé par Théodoric le Grand d'avoir saboté la négociation politique dont il avait été chargé. L'ancien ambassadeur se trouve immédiatement emprisonné[90]. De même, après son retour de Constantinople, l'ambassadeur austrasien Gontran Boson reste constamment suspecté de trahison, dans la mesure où il semble avoir aidé le débarquement de l'usurpateur Gundovald en Gaule[91]. Inversement, une ambassade réussie permet à un homme n'appartenant pas à la plus haute noblesse d'espérer une élévation. Le succès du jeune comte austrasien Gogo dans une mission à Tolède lui permet d'accéder au sommet des honneurs[92]. De même, un certain Héraclius, simple prêtre bordelais, obtint l'évêché d'Angoulême après avoir mené des missions diplomatiques pour le compte de Childebert I[er][93].

---

[86] *Épitaphe d'Evanthius* : *MGH*, *AA*, t. VI/2, p. 193.
[87] Fortunat, *Carm.*, IV, 20.
[88] Greg. Tur., *Hist.*, V, 40.
[89] Procop., *Goth.*, I, 4, 23-24 ; *PLRE*, vol. 3, p. 679.
[90] Anon. Val., XV, 93 : *Reuertens igitur Iohannes papa a Iustino, quem Theodoricus cum dolo suscepit et in offensa sua eum esse iubet*, dont la sobriété est sans doute préférable au récit de la notice du *Liber Pontificalis*, selon laquelle des menaces de mort furent lancées contre le pape par Théodoric.
[91] I. WOOD, *The Merovingian Kingdoms, 450-751*, Londres, 1994, p. 95.
[92] Fortunat, *Carm.*, VII, 1, v. 41-42 ; Fredeg., *Chron.*, III, 57.
[93] Greg. Tur., *Hist.*, V, 36.

Malgré leur caractère formel et la minceur de l'information qu'elles véhiculent, les lettres permettent ainsi d'apprécier le rôle de l'ambassadeur en tant qu'acteur formel et symbolique de la négociation. À travers sa personnalité, sa fonction, la façon dont il s'affiche ou est traité, les États peuvent comprendre à demi-mot leurs intentions réciproques. De leur côté, les chroniques donnent souvent du personnage le seul côté humain et parfois trop humain, car certains ambassadeurs semblent bien peu diplomates. De fait, les écarts à la norme protocolaire étaient sans doute aussi importants que la norme elle-même : à plusieurs reprises, on voit un roi envoyer à l'étranger un dignitaire connu pour son peu de discernement ou pour son manque de loyauté et il est probable que l'on attendait de cet homme qu'il fasse échouer sa mission. Un succès diplomatique ne se mesurait pas toujours au succès d'un diplomate.

ADVISE THE EMPEROR BENEFICIALLY : LATERAL COMMUNICATION IN DIPLOMATIC EMBASSIES BETWEEN THE POST-IMPERIAL WEST AND BYZANTIUM

Andrew GILLETT

The fragmentation of the western half of the Roman empire in the fifth and sixth centuries created a need for multiple routes of communication among the ongoing eastern empire, the several autonomous kingdoms in western Europe, and the institution of the Christian Church straddling these political boundaries. As in all pre-modern periods, the main medium of communication amongst these bodies was the envoy. While envoys were provided with letters and gifts for their hosts, it was by their physical presence and oral interactions that messages were conveyed and issues negotiated. In carrying out these duties, envoys continued well-established conventions of 'internal diplomacy' between Roman imperial authorities, cities, and other constituents[1].

How, though, did envoys use their opportunities of contact at courts to influence decisions there in accordance with their principals' desires ? In the situation, for example, of embassies between the western kingdoms and the eastern imperial court – and especially of conflict between a kingdom and the empire – what means did envoys have to persuade the court of Constantinople ? Narrative accounts of such encounters in historical texts focus on the formal situation of audiences, dramatising the conventional practice of speech and response between envoy and host. In such accounts, the actual speeches are clearly fictitious, following classicising historiographic practice[2]. But even the representation of formal audiences as the focus of communication between envoy and host – as the place where decisions are made – was, if not fictitious, at least intentionally

---

[1] On Roman 'internal diplomacy' : F. MILLAR, « Government and Diplomacy in the Roman Empire during the First Three Centuries », *International History Review*, 10 (1988), p. 345-377. On post-imperial communications : A. GILLETT, *Envoys and Political Communication in the Late Antique West, 411-533*, Cambridge, 2003.

[2] E.g. A. CAMERON, *Procopius and the Sixth Century*, London, 1985, p. 212-213.

dramatic : a conventional element of classicising narrative, often included not only because communication was a component of events, but also for the inherent dramatic potential of confrontation between ruler and outsider[3]. Eulogistic texts that attribute the success of embassies to the rhetorical skills or personal virtue of individual envoys, are more obviously skewed representations of reality[4], but neither *historia* nor eulogy need be a reliable guide to real practice.

If we step back from considering embassies between the West and Constantinople in terms of their political or ecclesiastic aims, and regard them more abstractly as acts of communication, the question of how communication and negotiation could be expected to occur by means of the long-distance, slow-motion medium of envoys and the formalised structure of audiences becomes problematic. Most of the limited amount we know about the procedures for the reception of embassies in Constantinople, from literary texts and the few available normative guides to the conduct of embassies, militates against opportunities for discussion and negotiations. The strict control over visiting envoys, the intrusion into the envoys' business by senior palace officials (particularly the *magister officiorum*), the intimidating ceremonial, the extremely limited access to the emperor, and the highly regimented procedure of an imperial audience (known by the discouraging name of a *silentium*) – all were designed to limit direct contact between the emperor and envoys, and to disadvantage the visitor. What chance did an envoy have to do more than stutter out the message entrusted to him ?

Insight into alternative means of negotiating issues with the imperial court is offered by Fergus Millar's recent observations on petitions and *suggestiones* (submissions) in the late Roman empire, as evidenced by sources from the reign of the eastern

---

[3] Most famously Amm. Marc., XXX, 6 (death of the emperor Valentinian I[er] from apoplexy during an audience with barbarian envoys ; cf. Zos., IV, 17) ; Socrates, *Hist. eccl.*, VI, 2 ; Sozom., *Hist. eccl.*, VIII, 2 (ecclesiastical embassy to emperor gone awry) ; Procop., *Wars*, 8, 24, 11-30 (confrontation of imperial envoy and Frankish king) ; Fredegar., *Chron*., IV, 49-50, 51, 68, 71 (envoys deceive their hosts). Early Islamic historiography also exploited the drama of diplomatic confrontation : T. SIZGORICH, « 'Do Prophets Come with a Sword?' Conquest, Empire, and Historical Narrative in the Early Islamic World », *Am. Hist. Rev.*, 112/4 (2007), p. 993-1015.

[4] GILLETT, *Envoys...*, *op. cit.* n. 1, p. 84-171, 190-219 (panegyric, hagiography, and epitaph).

emperor Theodosius II (408-450). Petitioners seeking the emperor's support in issues ranging from the payment of military auxiliaries to the major theological disputes of the day approached not only the emperor but also a wide range of palatine officials, members of the households of the emperor and empress, and other *powerful intermediaries* who were not themselves competent to decide on the issue but whose support was sought as advocates to the emperor[5]. Such approaches depended on knowledge of the decision-making processes of the imperial court, both of institutional processes of the imperial *consistorium* and of individuals who might formally or informally contribute to the final decision made by the emperor's court on a given issue.

Similar attempts to mobilise local support at Constantinople to buttress supplications by envoys can be seen in communications in the sixth century from the post-imperial West to Constantinople, from both western kings and bishops of Rome. The evidence for this practice comes not from narrative accounts but from letter collections. Several collections preserve dossiers of what will here be called 'lateral communications' – that is, groups of letters that include, alongside supplications to the emperor, appeals to other figures to support the negotiations being undertaken by the sender's envoys. Only a portion of the extant sixth-century papal and royal correspondence to emperors constitutes such dossiers, but this may be an issue of editorial selection and preservation rather than of the frequency of the strategy. The letter collections that preserve these dossiers have somewhat different natures ; that similar dossiers appear in varied contexts suggests the commonness of this practice. Several different patterns of lateral communication are revealed by these dossiers : alongside appeals to influential Constantinopolitan figures to support a supplication, both royal families and, by the end of the sixth century, residential representatives at the imperial court were mobilised as means to multiply sympathetic, local approaches to the emperor.

Dossiers of Lateral Communications

Five letter collections from the sixth century and later contain dossiers of lateral communications to the emperor in

[5] F. MILLAR, *A Greek Roman Empire : Power and Belief under Theodosius II, 408-450*, Berkeley, 2006, p. 192-234.

Constantinople and those around him, from western correspondents including Gothic kings in Italy and Frankish kings in Gaul, as well as bishops of Rome. In chronological order, the collections include dossiers of five embassies between Pope Hormisdas and the emperor Justin I preserved in the *Collectio Avellana* (519-520)[6], one embassy from the Gothic king Vitigis to the emperor Justinian in Cassiodorus' *Variae* (ca. late 537)[7], two embassies from the Frankish king Childebert II to the emperor Maurice in the *Epistulae Austrasicae* (ca. 584/593)[8], and six embassies from Pope Gregory I also to Maurice in his *Registrum* (593/597)[9], while the collection of papal *fomulae* known as the *Liber diurnus Romanorum pontificum*, of a slightly later date, also contains a comparable set of model letters to senior palatine, royal, and clerical figures[10]. Each dossier preserves multiple documents prepared for a single embassy, to be presented by the envoys to a number of individual recipients[11].

Before treating these collections in turn, a distinction needs to be drawn on the terms used here. These *dossiers* are distinct both from *isolated* letters to emperors, *i.e.* documents in these or other collections that have no extant associated letters[12], and from *batches* of letters, groups of correspondence sent simultaneously to several eastern addressees but which are essentially separate communiqués (in some cases, both isolated letters and batches are preserved in the same collections as dossiers). *Dossiers* contain one or more 'central' letters to authorities – appeals to be presented to the emperor and (on an ecclesiastical issue) to the

---

[6] *Epistulae imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCCLXVII usque ad a. DLIII datae, Avellana quae dicitur Collectio*, éd. O. GUENTHER, CSEL 35, Vienna, 1895.

[7] Cassiodorus, *Variae epistolae*, éd. T. MOMMSEN, *MGH*, *AA*, t. XII, Berlin, 1894 ; éd. A. J. FRIDH, CCSL 96, Turnhout, 1973. For dates : S. KRAUTSCHICK, *Cassiodor und die Politik seiner Zeit*, Bonn, 1983.

[8] *Il* Liber epistolarum *della cancelleria austrasica (sec. V-VI)*, éd. E. MALASPINA, Rome, 2001 ; *Epistolae Austrasicae*, in *MGH*, *Ep*, III, éd. W. GUNDLACH, Berlin, 1892, p. 110-53, repr. with amendments by F. ROMMEL in CCSL 117, p. 407-70.

[9] Gregory I, *Registrum*, éd. D. NORBERG, CCSL 140, 140a, Turnhout, 1982 ; P. Ewald et L. Hartmann, MGH *Epistolae*, t. II, Berlin, 1899. D. NORBERG, *In Registrum Gregorii Magni studia critica*, 2 vols., Uppsala, 1939.

[10] *PL* 105, col. 21-118.

[11] See Appendix.

[12] E.g. Avitus of Vienne, *Operae*, éd. R. PEIPER, *MGH*, *AA*, t. VI/2, Berlin, 1883 : *Ep.* 78, 93, 94 (the Burgundian king Sigismund to the emperor Anastasius).

patriarch and sometimes also the *augusta* – and additionally a number of 'lateral' letters to significant palatine or aristocratic figures who are not themselves authorities but who are asked to help support the cause of the embassy that is advocated in the 'central' letters. *Batches* of letters, by contrast, contain only multiple 'central' letters : simultaneous appeals to several authorities, not attempts to mobilise subaltern figures to help sway the 'central' figure of the emperor. The simultaneous dispatch of these batches of letters reflects only the practical convenience of sending several letters at once when a convenient letter-bearer was available, and the need to discuss an issue with several parties involved ; they are not an attempt to coordinate influence on a single authority. For example, the collected letters of Pope Leo I (440-461) include almost two dozen batches of letters to the eastern emperors Theodosius II, Marcian, and Leo I (in addition to some five isolated letters to emperors preserved not as part of a batch)[13]. The letters within each batch mostly concern the same issues (the lead-up and aftermath of the councils of Nicaea, 449, and of Chalcedon, 451), and the batches are addressed to a small range of recipients : the eastern emperor, the *augusta* Pulcheria (the highly influential sister of Theodosius II and later wife of Marcian), and the successive patriarchs Flavian, Anatolius, and Gennadius[14]. Leo appeals to the authority of all these recipients ; none of them is approached with the request that they in turn advocate the cause of Leo's envoys before the emperor, which is the function of 'lateral' letters in the dossiers[15]. The only attested example of an attempt by Leo to mobilise significant figures to influence the eastern emperor is the unique set of four letters from the western Theodosian imperial family to their eastern counterparts, discussed below. The *batches* of letters sent by Leo I differ from the *dossiers* in not evidencing lateral communication.

Most of the documents in the dossiers of these five letter-collections served as brief letters-of-credence for the envoys, not

---

[13] Leo I, *Ep.*, *PL* 54, col. 551-1218.

[14] Also Julian bishop of Cos, an ally of Leo ; e.g. Leo I, *Ep.* 28-35, 44-51, 78-81, 145-147.

[15] Only in one extant letter does Leo approach a Constantinopolitan dignitary with a request to exercise influence, and then not with the emperor but with Palestinian monasteries dissatisfied with the decrees of Chalcedon : Leo I, *Ep.* 123 to Eudocia, the widowed *augusta* of Theodosius II (June 453) ; Eudocia had strong ties with the monasteries.

as persuasive texts ; the letters often specify that matters of substance are to be communicated *viva voce* by the envoys, to both 'central' and 'lateral' recipients[16]. Their function was to facilitate the envoys' access to a circle of persons who, by virtue of official or personal positions, could potentially contribute to the emperor's decisions.

Within the dossiers, some of the recipients, those outside the imperial city of Constantinople, indicate not targets of lateral communication but the planned travel routes of the embassies. These letters are 'functional' rather than either 'central' or 'lateral'. The addressees are figures to whom the envoys were expected to report en route in order to ensure their safe conduct, rather than persons who might potentially influence the emperor[17]. So, both the dossier for one of Hormisdas' embassies to the emperor Justin I and that of Vitigis' embassy to Justinian include letters to the praetorian prefect of Illyricum (PPO *Ill.*), stationed at Thessaloniki[18]. These letters request only safe conduct and minimising of delays for the envoys ; unlike other letters in the same dossiers to figures in Constantinople, they do not ask for advocacy of the senders' cases to the emperor[19]. Dossiers, then, contain 'central', 'lateral', and sometimes 'functional' letters.

The addressees of lateral communications in the dossiers were close to the emperor. The type of recipients addressed differs throughout the various dossiers, in part reflecting the nature of their royal or papal author and in part the political tides of the day. But distinct categories of recipients targeted for lateral communication are clear : individuals whose office or personal relationship placed them close to the emperor (members *ex officio* of the emperor's *consistorium*, his imperial family, or

---

[16] E.g. *Ep. Austrasicae* 25 : *quibus* [sc. l*egatariis*] *pro certis articulis aliqua Vestro Principatui verbo commisimus intimanda.*

[17] Cf. e.g. Greg. I, *Regist.* VI, 51 ; VI, 52 ; VI, 54 (= Bede, *HE* 1.24) ; VI, 55 ; VI, 60 ; 11, 34 ; 11, 38 ; 11, 40 ; 11 47 ;11, 48 ; 11, 50 ; 11, 51 (letters of safe conduct for missionaries to England).

[18] *Coll. Avell.* 153 (ca. Jan. 519), cf. 177 (July 519 ; the recipient in unnamed) ; Cassiod., *Var.*, X 35 (ca. 537) .

[19] An exception : *Ep. Austrasicae* 38-39 : Childebert II to a *patricia* and *patricius* apparently in Syracuse (*PLRE*, vol. 3, p. 726-727, 1367-1368) who are nevertheless asked to support the embassy's approach to Maurice. Sicily will have been part of the envoys' travel route to Constantinople via Carthage (cf. Greg. Tur., *Hist*. X 2).

functionaries of the emperor's or the empress's private household), or those whose ecclesiastical or private aristocratic status made them impossible for the emperor to ignore (the patriarch and other senior clergy of Constantinople, and other influential citizens of the eastern capital). Several of the dossiers include up to a dozen recipients ; others, only four or five. Whether these differences in number of recipients represents different strategies at the times of the initial embassy, or a question of preservation, will be considered in the following discussions of each collection.

Letters of Hormisdas to Justin I in the *Collectio Avellana*

The mid-sixth century assemblage of papal, imperial, and other letters and documents known as the *Collectio Avellana* appears to be comprised of five sections, reflecting earlier proto-collections. The first four sections include papal letters from the early-fourth to mid-sixth centuries ; the fifth section, more than half the total collection, consists only of letters from or to pope Hormisdas[20]. The earlier sections include six letters from popes Leo I, Simplicius, and Vigilius to the emperors Leo, Zeno, and Justinian respectively. In each case, the papal letter to the emperor is paired with a letter to the patriarch of Constantinople[21]. There are no fuller dossiers in these parts of the collection. The longer fifth section preserves many more letters of Hormisdas (514-523) to the emperors Anastasius (491-518) and Justin I (518-527), written between 515 and 521, concerning the Acacian schism, as well as replies from these emperors. Some of the letters of Hormisdas are preserved in pairs, like the letters to emperors in the earlier sections of the collection : a letter to the emperor joined with one to either the patriarch of Constantinople or the archbishop of Thessaloniki ; all three addressees were directly

[20] D. JASPER ET H. FUHRMANN, *Papal Letters in the Early Middle Ages*, Washington, DC, 2001, p. 83-85 ; K. BLAIRE-DIXON, « Memory and Identity in sixth-century Rome : The *Liber Pontificalis* and the *Collectio Avellana* », in *Religion, Dynasty, and Patronage in Early Christian Rome, 300–900*, éd. K. COOPER, J. HILLMAN, Cambridge, 2007, p. 60-65.

[21] *Coll. Avell.*, 51, 51 (Pope Leo I to the emperor Leo and Gennadius, 17 June 460) ; 56, 58-59 (Simplicius to Leo and Arcacius, and also a third letter to *priests and monks of Constantinople*, 10 January 476), 62-63, 64-65, 66-67 (Simplicius to Zeno and Arcacius, October 478, 22 June 479), 92-93 (Vigilius to Justinian and Menas, 17 September 540).

involved in the attempts to resolve the schism[22]. Similarly, several packets of letters include, as well as the emperor and archiepiscopal recipients, other eastern clergy and monks[23]. But three packets constitute dossiers addressed to a longer and wider range of mostly non-ecclesiastical recipients, examples of lateral communication[24]. The *Collectio Avellana* also preserves letters in return from Justin (or his influential nephew and future successor Justinian) to Hormisdas. Some of these imperial letters also are preserved in pairs, one letter from the emperor, the other from the patriarch[25]. But again there are two packets of letters from Justin to Hormisdas which are preserved as part of fuller dossiers including letters from the same wider range of official and aristocratic correspondents[26]. In chronological sequence, these packets are :

· Hormisdas to Justin and others : January 519 (8 letters to 10 recipients, plus 1 associated document).

· Justin and others to Hormisdas : 22 April 519, replies to the above (6 letters).

· Hormisdas to Justin and others : 9 July 519, replies to the above (9 letters to 13 recipients).

· Hormisdas to Justin and others : 2 September 519 (7 letters to 7 recipients).

· Justin and others to Hormisdas : 9 July 520 (6 letters).

Hormisdas' packet of January 519 includes ten recipients. Besides the emperor himself and the patriarch John II, the recipients include Justin's nephew Justinian, his *augusta* Euphemia, the *magister officiorum* Celer, the *magister utriusque militiae* Patricius, Anastasia wife of the *magister utriusque militiae* Pompeius, Palmatia who is otherwise unattested[27],

---

[22] *Coll. Avell.*, 106 and 108 (April 515), 123 and 127 and 133 (April 517), 144-145 (January 517?), 201 and 209 (October 520) ; cf. 151 and 154 (January / February 519 ? ; Hormisdas to John patriarch of Constantinople and Justinian, the emperor Justin's influential nephew).

[23] *Coll. Avell.* 126 and 128-132 (April 517), 236-240 (March 521).

[24] *Coll. Avell.* 148-150, 152-153, 155-158 (mid/late-January 519) ; 168-170, 174, 176-180 (9 July 519) ; 189-190, 202-203, 207, 210-211 (2 September 519) ; see Appendix.

[25] *Coll. Avell.* 181-183, 233-235, 241-242 ; cf. 187, 188 (letters from Justinian).

[26] *Coll. Avell.* 160-165 with 167, 223 (22 April 519, in reply to Hormisdas' letters 148-150, 152-153, 155-158 in n. 23 above) ; 192, 194-200 (9 July 520).

[27] The *magistri militum* Pompeius, Justinian, and Vitalianus were the most influential generals during the early years of Justin, and all were involved in relations with the Church of Rome (cf. *Coll. Avell.* 167, 5 ; 223, 1). As Hormisdas' embassy of January 519 addressed both Justinian and Pompeius

Theodosius archdeacon of Constantinople, and an unnamed praetorian prefect of Illyricum and other *illustri* ; there may also have been a letter to Pompeius not preserved in the collection[28]. Justin, Justinian, and John II are all addressed directly with Hormisdas' concerns ; they are the focal targets of 'central' communication. The praetorian prefect of Illyricum is the recipient of a simple 'functional' letter of safe conduct. By contrast, the *augusta* Euphemia, the palatine officials Celer and Patricius, and the aristocratic women Anastasia and Palmatia are all asked to support Hormisdas' envoys through their influence on the emperor. To Euphemia, Hormisdas

> pray[s] that [peace in the Church] is supported before the lord [emperor] by your efforts and that the progress of good will is brought to completion

and Celer and Patricius are asked to

> promote in the opinions of the emperor the negotiations of those whom we have sent, which are aimed at peace in the Church[29].

There is a clear distinction between 'central' letters of petition aimed at authoritative decision-makers (Justin, Justinian, and John II), those that are simply 'functional' (the letter of safe conduct), and lateral communications to those individuals whose official or familiar positions and personal authority in current Constantinopolitan politics suggested the potential for effective advocacy – or at least advertisement – of Hormisdas' position.

Of these ten recipients, the packet of letters for the return embassy from Justin on 22 April 519 included letters from five – Justin, Justinian, John II, and both Pompeius and Anastasia – and

---

(the latter at least through his wife Anastasia), it is possible that Palmatia was the wife of Vitalianus, whose name is otherwise unknown (*PLRE*, vol. 2, p. 1171).

[28] Indicated by *Coll. Avell.* 163, 2 (Pompeius to Hormisdas : *reuerendam uestri pontificatus beatitudinem cultu reciprocantis alloquii salutantes*), unless this refers to 157, Hormisdas' letter to Pompeius' wife Anastasia.

[29] *Coll. Avell.* 156, 2 : *supplicamus ut uotis uestris apud dominum suffragetur et cursum bonae uoluntatis adimpleat* ; 152, 2 : *poscimus ut pro ecclesiastica pace allegationes eorum, qui directi sunt, apud animos serenissimi principis adiuuetis*. Cf. 157, 2 to Anastasia and Palmatia : ... *postulantes ut pro ecclesiasticae redintegratione concordiae uestrum laborem atque operam non negetis.*

in addition a letter from the highly influential aristocrat Julia Anicia. Celer and Patricius (both, by this time, probably out of office) did not reply, nor did Palmatia. In turn, Hormisdas sent a further embassy with letters dated 9 July 519 addressed to the six correspondents of Justin's embassy and additionally to an eastern palatine official, the *magister scrinii memoriae* Gratus, who had carried letters from Justin to Hormisdas the previous year[30] ; Hormisdas also wrote to the five Italian clerics who had carried his letters of January 519 and who were still residing at Constantinople, urging their ongoing negotiations with Justin[31]. Again, the letters to both Justin and Justinian seek their agreements directly, while the 'lateral' recipients are asked to continue their efforts to influence the emperor to resolve the conflict between the Roman and Constantinopolitan churches[32].

Hormisdas' further packet of letters of 2 September 519 addressed a more restricted range of recipients : members of the imperial family Justin, Justinian, Euphemia, and the general Germanus, another nephew of Justin and *magister militum* in Thrace. The final packet from Justin to Hormisdas of 9 July 520 (not a direct reply to the letters of the previous September) similarly included Justin, Justinian, Euphemia, and the new patriarch of Constantinople Epiphanius, but also included the former *magister officiorum* Celer and Julia Anicia, suggesting ongoing but unattested correspondence since the letters of July the previous years.

Some of Hormisdas' selection criteria for identifying the 'lateral' recipients of his packets of letters are obvious, others less so. In the papal letters of January 519, Hormisdas' chancellery clearly demonstrated knowledge at Rome of Justinian's influential position at the court of Justin (only months after Justin's imperial accession the previous July) ; by contrast, Justin's *augusta* Euphemia is assumed to have at best only advisory influence, like senior palatine officials, which seems to

[30] *PLRE*, vol. 2, « Gratus », p. 519 ; he had borne Justin's letters preserved as *Coll. Avell.* 143 ; 147 (7 September 518) and would be sent again by Justin to Hormisdas in September 520 : *Coll. Avell.* 232.
[31] *Coll. Avell.* 170, cf. 149, 1 ; *PCBE* II.1, p. 304-309, 571-579, 788-794, 918-924, 1075-1080.
[32] E.g. *Coll. Avell.* 169, 8 (John II), 174, 2 (Pompeius).

be an accurate assessment of Euphemia's limited role at court[33] (unlike the *augusta* Pulcheria two generations earlier). Hormisdas' intelligence on the contemporary state of Justin's court was good. The other recipients do not simply comprise a list of the highest palatine office-holders since, for example, the praetorian prefect *Oriens* and prefect of Constantinople are not included in any of the packets of letters[34]. Some of the recipients are otherwise unattested in our extant sources. It is noticeable that the choice of 'lateral' addressees in the dossier of January 519 looks backward to the preceding regime of the emperor Anastasius. Celer had been *magister officiorum* for over a decade (attested 503-518/520[35]), and Patricius had been *magister militum* for almost two decades (attested 500-518/519?[36]) ; both were removed from office by Justin early in his reign, though whether before or after the time of Hormisdas' first dossier is unclear (*Coll. Avell.* does not preserve the full original addresses of letters, so what if any titles the recipients held at the time is unknown)[37]. Pompeius, consul in 501, clearly also had enjoyed a successful (though largely unattested) military career under Anastasius, but would continue to hold commands under Justin and Justinian (until executed for his role in the Nike riots in 532)[38]. Letters from Pompeius and Anastasia were included in the Justin's packet of letters to Hormisdas of April 519, and Hormisdas replied to both in his letters of July, but not to Celer and Patricius, who appear to have left office by that time. The list of Hormisdas' addressees in the dossier of January 519, and the nominal authors in the dossier for Justin's return embassy of 22 April, reflect a moment of political transition at Constantinople, as Justin and Justinian made adjustments to the court they had inherited from Anastasius and began to mobilise (or felt compelled to accept) the considerable influence of Julia Anicia ; Hormisdas' chancellery, in his later letters, adjusted the list of addressees accordingly.

---

[33] Though cf. *Coll. Avell.* 170 (July 519) where Euphemia is referred to as sharing in Justin's decision-making.
[34] Cf. *PLRE*, vol. 2, p. 112, 727, 1096, 1251-1252, 1256 (the PPOs Apion and Marinus, and PVC Theodorus Teganistes).
[35] *PLRE*, vol. 2, « Celer 2 », p. 275-277, 1054, 1258.
[36] *PLRE*, vol. 2, « Patricius 14 », p. 840-42. He was briefly nominated as a candidate for emperor after Anastasius' death.
[37] *Coll. Avell.*, 197 (part of Justin's embassy of 9 July 520) was certainly written after Celer left office ; *PLRE*, vol. 2, p. 277, 1054.
[38] *PLRE*, vol. 2, « Pompeius 2 », p. 898-899.

There is some textual evidence of the decisions made by Hormisdas' chancellery in selecting categories of recipients. The letters to Celer and Patricius appear as a single letter in the manuscript tradition of the *Collectio Avellana*, with the heading *Hormisda Celeri et Patricio a pari* ('Hormisdas to Celer and Patricius equally')[39]. Presumably this expression indicates not that one document was sent to two recipients, but that two virtually identical letters were sent, one to Celer and one to Patricius ; the heading is an archival or editorial annotation to indicate that multiple copies of the same letter were sent to different recipients (the same phrase and equivalent annotations are evidenced in some other collections[40]). Similarly, in the same dossier there is a single letter to Anastasia and Palmatia, also addressed *a pari*. This combination of letters reflects two categories that the recipients represented to the papal chancellery – senior civil and military palatine officials, the wives of such officials – when the original packet of letters was composed.

The *Collectio Avellana* preserves letters from some twenty exchanges between Hormisdas and Justin or Justinian, as well as six exchanges between earlier popes and emperors. Only for the five occasions discussed above does the collection preserve as dossiers the packets of letters to be delivered to 'lateral' figures near the emperor. But an argument, albeit from silence, can be made that such dossiers may have been more common. None of the letters in the dossiers makes any reference to the other letters or recipients to be approached by the same envoys ; if we possessed only, say, Hormisdas' letter of January 519 to Justin (*Coll. Avell.*, 149), we would have no idea that Hormisdas had commissioned his envoys to approach Justinian, the patriarch, and the *magister officiorum*, let alone the wives of senior military officials. Moreover, the dossier of documents for Hormisdas' embassy of 518 includes an *indiculus* giving instructions to his envoys on how they were to comport themselves when in Constantinople (*Coll. Avell.*, 158). Hormisdas had earlier written an *indiculus* with instructions for envoys sent to the emperor Anastasius in August 515 (*Coll. Avell.*, 116 with 115)[41]. Although these instructions focus on the arguments the envoys were to

[39] Geunther, *Coll. Avell.* p. 600, n. to line 17 suggests *a pari* is an alternative to *paribus*.
[40] E.g. Greg. I, *Regist*. VII, 31 (*a pari*) ; Cassiod., *Var*., III, 3 (the same letter sent to three royal recipients *epistula uniformis talis*).
[41] Discussed in GILLETT, *Envoys...*, *op. cit.* n. 1, p. 227-230.

make in audience with the emperor and in discussions with eastern bishops, they also give attention to expected procedures for their reception in Constantinople. These procedures specify the delivery of letters to the emperor[42], but make no mention of letters to any other recipient, although in the case of the embassy of January 519 we have explicit evidence that letters were prepared for delivery by the envoys to a wide variety of addressees. The silences of the letters and *indiculi* about other components of the envoys' packets of correspondence indicate that, in the case of other letters to emperors preserved singly or only with letters to the patriarch, absence of evidence need not be evidence of absence. It seems likely that some, perhaps many, of the other letters between Hormisdas and the emperors preserved in the *Collectio Avellana* are only the 'central' letters of larger packets of correspondence, selected by vicissitudes of archival preservation or specific editorial choice.

Letters of Gothic kings of Italy to Justinian in Cassiodorus, *Variae*

The *Variae* of Cassiodorus is a unique personal collection of official letters, written in the names of the Gothic kings of early sixth-century Italy and one of their praetorian prefects, all drafted by Cassiodorus throughout the period 506/507 to 537 primarily in the capacity of *quaestor palatii* (the official charged with preparing formal communications for the emperors and, in Italy, the kings), one of three senior posts Cassiodorus held at the Gothic court of Ravenna[43]. The collection, which Cassiodorus himself edited and published before leaving office as praetorian prefect, consists of eight books of letters in the name of the rulers Theoderic (king in Italy 489-526), his successor and grandson Athalaric (526-534), Theoderic's daughter Amalasuntha (534-535) and nephew Theodahad (534-536), and Vitigis (536-540) ; two books of *formulae* for letters and other documents used at court ; two books of letters written in Cassiodorus' own name as praetorian prefect (533-537) ; and, in a thirteenth book, a

[42] *Coll. Avell.*, 116, 5 ; 158, 4.

[43] Cassiodorus was *quaestor* ca. 506/507-511, *mag. off.* 523-527, PPO *It.* 533-537 ; KRAUTSCHICK, *Cassiodor...*, *op. cit.* n. 7, p. 41-49 ; *PLRE*, vol. 2, p. 265-69. When holding the more senior palatine offices he nevertheless continued to perform the duties of *quaestor* ; Cassiod., *Var.*, *Praef.* 7 ; 9, 24, 6 and 25, 8.

theological treatise, *De anima*, a valedictory flourish of virtuosity[44].

Books 1-5, the letters of Theoderic, includes two letters from the king to the emperor Anastasius (Cassiod., *Var.*, 1, 1, 2, 1), and Books 8-9, the letters of Athalaric, includes one letter to Justin (Cassiod., *Var.*, 8, 1) – three letters from a total 291 in these seven books. By contrast, Book 10, which contains all the letters of the Gothic rulers contemporary with Justinian (Amalasuntha, Theodahad, and Vitigis), includes ten letters to Justinian, together with another eight associated letters – comprising half the letters of this book[45]. Amongst these letters, only one dossier comparable to those of Hormisdas' letters in *Coll. Avell.* is preserved : a set of four letters from Vitigis to Justinian, written soon after Vitigis took power in late 536, seeking an end to the Byzantine war in Italy (Cassiod., *Var.*, 10, 32-35). These represent all but one of the letters of Vitigis, and are the last of the royal letters in the *Variae*. Vitigis writes to Justinian, to the *magister officiorum*, to eastern bishops[46], and to the praetorian prefect of Illyricum at Thessaloniki. None of the recipients other than Justinian is named ; only their titles are given in the headings to each letter[47]. As with Hormisdas' letters to the praetorian prefect of Illyricum, that official is asked only for safe and speedy conduct of the king's envoys[48], but the *magister officiorum* is asked to *support* [Vitigis' envoys] *in the opinions of the most clement emperor*[49] – the same distinction between 'central,' 'functional,' and 'lateral' letters as appears in Hormisdas' letters. As with *Coll. Avell.*, the earlier letters from Gothic rulers to emperors may all be regarded as possible

---

[44] A. GILLETT, « The Purposes of Cassiodorus's *Variae* », dans *After Rome's Fall : Narrators and Sources of Early Medieval History*, ed. A. C. MURRAY, Toronto, 1998, p. 37-50.

[45] Cassiod., *Var.*, 1-5, 8-9 also include thirteen letters to other western kings. The regular, prominent placement of both these letters and those to emperors as either the first or last letters in each book indicates that Cassiodorus regarded letters to emperors and to kings within the same category (what moderns would call diplomatic letters). GILLETT, *Envoys...*, *op. cit.* n. 1, p. 176-185.

[46] *Episcopis suis*, Cassiod., *Var.*, X, 34 : perhaps indicating 'Arian' clergy at Constantinople (cf. Anon. Val., 15, 88 ; XV, 91).

[47] The *mag. off.* will have been Basilides and the PPO *Ill.* Domnicus ; *PLRE*, vol. 3, p. 172-173, 415, 1475, 1482.

[48] Cassiod., *Var.*, X, 35.

[49] Cassiod., *Var.*, X, 33, 2 : *speramus ut apud clementissimi imperatoris animos eis* [*sc. legatis nostris*] *vestra prudential suffragetur.*

'central' letters preserved from larger dossiers of correspondence, which Cassiodorus chose not to include.

The *Variae* also illustrates a second pattern of lateral communication : multiple communications from royal family to royal family. Book 10 includes four groups of letters in which two members of the Ostrogothic royal family (the cousins queen Amalasuntha and king Theodahad ; Theodahad and his wife Gudeliva) write to either Justinian or (in three of the four cases) to both Justinian and his *augusta* Theodora[50]. There is one extant precedent for this pattern of multiple royal-family-to-royal-family communication : a set of seven imperial letters preserved among the letters of Pope Leo I, sent between the western and eastern branches of the Theodosian dynasty in 450. The western emperor Valentinian III, his mother the dowager *augusta* Galla Placidia, and his *augusta* Licinia Eudoxia wrote to the eastern emperor Theodosius II, and Galla Placidia also wrote to Theodosius' influential sister the *augusta* Pulcheria ; Theodosius replied to all three[51]. Millar identifies this unique group of imperial correspondence as including the only example from Classical antiquity of a letter from a woman to a woman on a major matter of public policy[52]. This pattern of multiple communications between members of ruling dynasties appears to have been an exclusively imperial practice (though perhaps consciously echoing private, familial correspondence), specifically imitated in the sixth century by the royal families of the Ostrogothic Amali in Italy and, as discussed below, of the Frankish Merovingians in Gaul.

Letters of Childebert II to Maurice in *Epistulae Austrasicae*

The *Epistulae Austrasicae* is a Gallic collection of forty-eight letters from the late fifth- to late-sixth centuries among an assortment of leading figures : Gallic bishops, Frankish kings, their senior officials, other aristocratic figures, the eastern

---

[50] Cassiod., *Var.*, X, 1-2 (Amalasuntha and Theodahad to Justinian only) ; 8-10 (Amalasuntha and Theodahad to Justinian and Theodora) ; 19-21 ; 22-24 (Theodahad and Gudeliva to Justinian and Theodora). There are also three letters from Theodahad to Justinian alone : X, 15 ; 25 ; 26.
[51] Leo I, *Ep.*, 55-58 (western authors), 62-64 (Theodosius II).
[52] MILLAR, *A Greek Roman Empire...*, *op. cit.* n. 5, p. 37-38, 161, 231.

emperors Justinian and Maurice, and the imperial exarch in Italy. Most come from the northern part of the Frankish kingdom known as Austrasia, and almost half from the royal court probably residing in Metz. The collection includes two dossiers of letters-of-credence for envoys sent by king Childebert II (575-595/596) to the emperor Maurice (582-602) at unknown dates between 584 and 593. Though the letters are allusive at best, the circumstances producing both missions are well known from Gregory of Tours' *Histories* and other sources : the current imperial campaigns against the Lombard kingdom in northern Italy, and Maurice's attempts to force the court of Childebert to honour an earlier agreement to provide military support for campaigns there (attempts including holding a relative of Childebert, Athalaric, at Constantinople as a royal hostage)[53].

The longer of the two dossiers (*Epist. Austr.*, 25-39) contains fifteen letters, eleven in the name of Childebert, four in the name of his mother the dowager queen Brunehault, addressed to a total of thirteen recipients. Unlike the dossier in Cassiodorus' *Variae*, the recipients of these letters are all named, an indication of detailed knowledge of the eastern court in the Austrasian chancellery. Apart from Maurice himself, the recipients include members of the imperial family (Maurice's *augusta* Constantina, his mother-in-law Anastasia who was dowager empress of his imperial predecessor Tiberius II, and his father Paul) ; high officials in the imperial *consistorium* (the *magister officiorum* Theodorus, the *quaestor* John, and the *curator palatiae* Megas) ; the patriarch of Constantinople John IV ; bishop Domitian of Militene, a close advisor of Maurice ; a *patricius* Venantius and *patricia* Italica in Sicily ; Honoratus, the papal *apocrisiarius* to the emperor ; and the royal hostage Athalaric. This dossier includes the first example in antiquity of a letter from a dowager to a dowager, Brunehault to Anastasia. All the recipients, apart from the hostage, are asked to influence to emperor in support the envoys' petition :

> [after receiving our envoys,] we hope that...you will advise the most pious prince beneficially so that, once affection has been

[53] P. GOUBERT, *Byzance avant l'Islam* II 1 : *Byzance et les Francs*, Paris, 1956 ; W. GOFFART, « Byzantine Policy in the West under Tiberius II and Maurice », *Traditio* 13 (1957), p. 73-118 ; E. EWIG, *Die Merowinger und das Imperium*, Opladen, 1983, p. 36-48 ; E. MALASPINA (éd.) *Il* Liber epistolarum *della cancelleria austrasica (sec. V-VI)*, Rome, 2001, p. 12-27.

> embraced between both our peoples...the profits of peace will grow through their common policy[54].

Some of these recipients will have been included *ex officio* for the proximity they enjoyed, in their varying capacities, to the emperor : the members of the *consistorium*, the patriarch, and the *apocrisiarius*. All three *consistorium* officials (the *magister officiorum*, *quaestor*, and *curator palatiae*) were involved directly in the reception of embassies and conduct of imperial audiences. As with the dossiers of Hormisdas and Vitigis, other senior members of the court, including the praetorian prefect *Oriens* and prefect of Constantinople, were not included[55]. The inclusion of *augustae* in diplomatic correspondence has already been seen in the letters of Hormisdas and Cassiodorus (cf. the letters of Gregory I below). These recipients represent the positions of regular, though not necessarily mandatory, targets of lateral communiqués. Other recipients, however, indicate detailed knowledge on the part of Childebert's court about a range of individuals with personal influence on Maurice. The dowager empress Anastasia and Maurice's father Paul are obscure in our sources for the period, but Childebert's advisors presumably had information suggesting either that both had influence on the emperor or, perhaps, that it would be valuable to be seen to approach these figures[56]. Bishop Domitian of Militene was clearly an important figure at Maurice's court : a cousin or nephew of Maurice, he was a trusted confidant of the emperor, who commissioned him to restore the Sasanian shahanshah Khosrow II Parwez to his throne in Ctesiphon in 590[57]. Gregory I, probably

---

[54] *Ep. Austrasicae*, 34, 2 : *speramus ut ... ita salubri tractu piissimo principi consilium ministrate ut inter utramque gentem coplulata caritate...per coniunctum voluntatem compendia consurgant in pace*. Cf. 29 ; 30, 2 ; 31, 2 ; 32, 2 ; 33, 2 ; 35, 2 ; 36, 2 ; 37, 2 ; 38, 2 ; 39, 2.

[55] Unlike the dossiers of Hormisdas and Vitigis, there is no letter to the PPO *Ill.*, perhaps indicating a different route of travel to Constantinople via Byzantine Carthage ; cf. n. 18 above.

[56] *PLRE*, vol. 3, « Anastasia 2 », p. 60-61 ; « Paulus 23 », p. 980-81. The emperor Tiberius II (578-582) had signalled Maurice as his chosen successor by marrying him to his daughter. The dowager empress, as one of the living signs of the emperor's legitimacy, may have been perceived to have had influence on Maurice. Paul, otherwise unattested, was appointed head of the Senate of Constantinople by Maurice ca. 592.

[57] *PLRE*, vol. 3, « Domitianus », 411 ; M. WHITBY, *The Emperor Maurice and His Historian*, Oxford, 1988, p. 14-15, 25, 239-40, 297-304, 327-28.

writing a few years after Childebert, also recognised Domitian's significance.[58]

The second dossier *(Ep. Austr.*, 43-45, 47) also contains letters from Childebert and Brunehault to Maurice and others around him, but includes only four documents. Nevertheless, this dossier is particularly suggestive of one aspect of the operation of lateral communication : the attempt to project information beyond the named recipients of letters. Two of the letters – from Childebert to Maurice and to the patriarch of Constantinople – are similar in form, content, and style to the letters of the larger dossier[59]. The other two, one from Childebert to Maurice's son Theodosius and the other from Brunehault to Theodosius' mother the *augusta* Constantina, are quite different : they include emotive passages that ask the recipients to envisage themselves sympathetically in the positions of the hostage or his bereaved mother respectively[60]. The letter to the imperial heir Theodosius could not have been intended as a genuine communication to the recipient, who was aged between one and seven years' old, most likely at the younger end, at the time it was sent[61]. The letter presumably was composed to be read by other members of the court, or perhaps declaimed by the envoys. The very similar structure and emotive tone of the accompanying letter from Brunehault to Constantina suggest that it too was written to be circulated or performed in a public context. So too apparently was at least one letter in the first dossier, a similarly emotive letter from Brunehault to the hostage Athalaric, her grandson through a deceased daughter, who was also an infant or young child at the time[62]. These letters, intended for readers other than their named recipients and dramatically emotive in style, indicate that in some instances at least, lateral communications were targeted not solely or directly at the individuals addressed in the letters, but were intended for circulation or performance within the imperial court or household, dramatising and advertising the issue under

---

[58] Greg. I, *Regist*. III, 62 ; V, 43 ; IX, 4.

[59] Although they are explicit in their request that the emperor release the royal hostage ; letters in the first dossier are not explicit on this topic.

[60] *Ep. Austrasicae*, 43, 3 ; 44, 3 ; for analysis : A. GILLETT, « Love and Grief in Post-Imperial Diplomacy : The Letters of Brunhild », dans *Power and Emotions in the Roman World and Late Antiquity*, éd. B. SIDWELL, D. DZINO, Piscataway NJ, 2010, p. 127-165.

[61] *PLRE*, vol. 3, p. 1293 ; GILLETT, « Love and Grief... », *ibid.*, p. 143, n. 34

[62] *Ep. Austrasicae*, 27 ; *PLRE*, vol. 3, p. 140-141 ; GILLETT, « Love and Grief... », *ibid.*, p. 143, n. 33.

negotiation in order to generate a wider awareness of the western court's petition. The documents suggest a further and sophisticated use of lateral communication.

The first dossier of letters in *Epistulae Austrasicae* contains almost the same number as the longest of Hormisdas' dossiers, but the second is as short as Vitigis' set. Given the apparent closeness in time between the two Frankish embassies, and the similarities in composition of the two sets of letters (they share very similar language and conceits, and may have been composed by the same person), there is no obvious reason why the second embassy should not have been equipped like the first with letters-of-credence for a wide range of palatine figures[63]. The difference in size of the two dossiers may have been a choice by the editor of the collection. If, as has been suggested, the purpose of the collection was in part to provide a set of stylistic models, similar to *formulae*[64], one set of highly repetitive letters to 'lateral' recipients may have been sufficient to demonstrate the possibilities of *variatio* in composition within such a dossier ; for the second set, only the substantive letters were copied, preserving an abridged version of an originally longer set of documents.

Pope Gregory I, *Registrum*

The *Registrum* of Pope Gregory I (590-604) preserves a large portion of the archival versions of letters sent by Gregory in office. The letters are systematically ordered by year and month, unlike earlier papal letters which have been preserved only by the selection criteria of later collectors' theological and disciplinary interests. Dossiers of letters sent as 'lateral correspondence' should therefore be more systematically identifiable in Gregory's correspondence than in the selectively preserved dossiers of Hormisdas, Cassiodorus, and Childebert II. But in fact such

---

[63] The editor of the collection seems to have had ready access to the archives of the Frankish royal court of Austrasia ; cf. *Ep. Austrasicae*, 18-20 (letters from kings Theodebert I and Theodobald to Justinian). On Merovingian royal archives : Greg. Tur., *Hist*., X, 19 ; M. WEIDERMANN, *Kulturgeschichte der Merowingerzeit nach den Werken Gregors von Tours*, 2 vols., Mainz, 1982, vol. 1. p. 1-9, vol. 2, p. 103–06.

[64] P. HEATHER, « Literacy and Power in the Migration Period », dans *Literacy and Power in the Ancient World* , éd. A. K. BOWMAN, G. WOOLF, Cambridge, 1994, p. 177–97.

'lateral' letters seeking advocacy of envoys' missions are almost wholly absent from Gregory's letters. While the chronological ordering of Gregory's letters enables us to identify groups of letters sent to the east with the same letter-bearer, these are batches like those in the collected letters of Pope Leo I discussed above, rather than the dossiers of Hormisdas, Vitigis, or Childebert II – that is, they make parallel appeals directly to their various recipients, and do not seek 'lateral' intercession with the emperor. Because of the extensiveness of Gregory's preserved letters, it can be seen that this difference is not the result of selective preservation of imperial letters and loss of associated letters, but represents a different pattern of communication. Instead of approaching palatine officials *ex officio* to seek support for approaches to the emperor, Gregory used personal contacts and, particularly, the position of *responsalis* to make lateral approaches to the emperor.

The *Registrum* contains six batches of letters to eastern correspondents that include letters to the emperor Maurice (sent between 593 and 597, perhaps half a decade later than the letters to Maurice of Childebert II). Some of these batches do contain letters on the same subject to several addressees, but as simultaneous, parallel démarches rather than as lateral communiqués. For example, one batch sent on 1 June 595 contains letters concerning negotiations with the Lombards to both Maurice and the *augusta* Constantina[65], and other letters on the vexed issue of the use of the title *oecumenicos/universalis* by the patriarch of Constantinople, also sent to Maurice and Constantina as well as the patriarch and the bishops of Alexandria and Antioch[66]. But each of these letters argues a case to its recipient ; none asks the recipient to advocate Gregory's case on his behalf before the emperor (in the case of the letters on the *oecumenicos* title, Maurice and Constantina are asked to persuade the patriarch to cease using the title, the patriarch is remonstrated for its use, and the bishops of Alexandria and Antioch are asked to ignore the patriarch's instructions to apply to the title to him in services). None of the batches of letters to the emperor and other eastern correspondents includes letters to palatine officials who are asked to advocate the envoys' petitions. Indeed, Gregory's

[65] Greg. I, *Regist*., V, 36 ; V, 38.
[66] Greg. I, *Regist*., V, 33 ; V, 39 ; V, 41 ; V, 44. Gregory regularly sent two letters, on two distinct topics, to the same addressees within the same batch of letters ; cf. Greg. I, *Regist*., V, 45, ll. 2-5.

extant letters contain almost no letters addressed to or even mentioning holders of the palatine offices addressed in the letters of Hormisdas, Vitigis, and Childebert II[67]. The pattern of explicit lateral communication through individuals who were significant to the emperor *ex officio* is absent from Gregory's letters.

Nevertheless, Gregory employed comparable lateral approaches to the emperor through two other routes : personal contacts and the papal *responsalis*. Gregory had been *responsalis*, the papal representative residing in Constantinople (*apocrisiarios* in Greek), in the early years of Maurice's reign, and drew on personal contacts made there when, as bishop of Rome, he later negotiated with the imperial court[68]. This practice is clear from an explicit statement in a letter to one such acquaintance, the *medicus* Theodorus who attended Maurice[69]. The letter is part of a batch of five that Gregory sent to the court in August 593, in one of which he complains to Maurice about a law he had recently issued precluding certain civil officials and soldiers from becoming monks[70]. In his letter to Theodorus – the only other letter in the batch that explicitly mentions this issue – Gregory states that he has sent a *suggestio* on the topic to Maurice but asks Theodorus himself to submit the *suggestio* to the emperor privately ; he does not want the letter delivered publically by his *responsalis* but prefers the doctor to use his domestic access to discuss the matter frankly with the busy emperor[71]. This is the

---

[67] Greg. I, *Regist*., I, 30 (the only letter to any of the palatine officials, the *quaestor* John) ; V, 6, ll. 34-36 (reference to an unnamed *magister officiorum*) ; VII, 8, ll. 19-24 (reference to Constantine, probably praetorian prefect of Illyricum) ; *PLRE*, vol. 3, « Constantinus 10 », p. 344, « Iohannes 105 », p. 682, « Anonymus 13 », p. 1429.

[68] *PCBE* II 1, p. 946-947. O. TREITINGER, « Apocrisiarius », *Reallexikon für Antike und Christentum* I, Stuttgart, 1950, p. 501-504 ; GILLETT, *Envoys..., op. cit.* n. 1, p. 265-267 ; J. MOORHEAD, « On Becoming Pope in Late Antiquity », *J. Relig. Hist.*, 30/3 (2006), p. 286-289.

[69] Greg. I, *Regist*., III, 64. *PLRE*, vol. 3, « Theodorus 44 », p. 1259.

[70] Greg. I, *Regist*., III, 61.

[71] Greg. I, *Regist*., III, 64, ll. 25-28 : *Sed uestra gloria oportuno tempore secrete suggestionem meam ei offerat. Nolo eam a responsali meo publice dari, quia uos qui ei familiarius seruitis loqui ei apertius et liberius potestis quae pro eius sunt anima, quoniam in multis est occupatus, et uix eius animus inuenitur a curis maioribus uacuus.* For connections between Gregory's *responsales* and private contacts, cf. *Regist.*, I, 6, ll. 27-32, forewarning the *comes* Narses of a *suggestio* to be submitted to the emperor by the *responsalis*. On the public nature of the *responsales*' functions, cf. *Regist.*, V, 45, ll. 2-5 requesting the *responsalis* to present a letter publically to the patriarch on the issue of the *oecumenicos* title ; Gregory had contemplated sending two letters,

only example of Gregory explicitly asking a Constantinopolitan correspondent to approach the emperor to support a petition, but it is a strikingly more specific and intimate request, and less formulaically presented, than the comparable approaches of Hormisdas, Vitigis, and Childebert II to palatine figures. There are no similar appeals in Gregory's letters to other eastern correspondents, but the request to Theodorus suggests that many of the apparent letters of spiritual *amicitia* may have been opportunities for Gregory's letter-bearers to convey similar requests. The batches of eastern letters contain a number of letters of *amicitia* to several regular correspondents (Theodorus, the *comes* Narses[72] – both otherwise unattested – and bishop Domitian of Militene, also approached by Childebert II) and to members of Maurice's family or imperial household (his sister Theoctista, a relative Theoctistus, and Gregoria, a *cubicularia* of the *augusta* Constantina), at least some of which may have served in this way.

For the bishops of Rome, the need for explicit 'lateral' letters requesting support for envoys' petitions seems to have been superseded, from the mid-sixth century, by the regular position of *responsalis*, a deacon sent from Rome to reside at Constantinople for a period of several years in order to maintain regular relations with the eastern apostolic sees and the imperial court (the see of Alexandria also maintained *apocrisiarii* in Constantinople). The position was significant : several *responsales*, like Gregory, subsequently became bishops of Rome. As the correspondence of Pelagius II and of Gregory I shows, the popes regularly updated their *responsales* with letters of information and instruction[73]. By Gregory's time, this regular presence at court provided a constant medium for lateral communications through personal contact with court figures, supplanting the need of earlier popes, like Hormisdas, to make formal appeals to senior court officials. Gregory's correspondence includes examples of letters-of-credence formally introducing

---

one admonishing (*rectitudinem*, presumably to be delivered privately), the other complimentary (*blandimentum*, for public), but decided on a single moderated version for the *responsalis* to present publically.

[72] *PLRE*, vol. 3, « Narses 9 », p. 932-933.

[73] Pelagius II (to Gregory, 584) in *MGH*, *Ep.*, 2, p. 440-441 ; Greg. I, *Regist*. I, 47 ; II, 49 (to Honoratus) ; V, 6, 45 (Sabinianus) ; IX, 188 ; IX, 190 ; IX, 202 ; IX, 237 ; X, 29 (Anatolius) ; XIV, 8 (Bonifatius).

new *responsales* to the patriarchs and the emperor[74] ; strikingly, there are also introductions to his regular personal contacts[75], indicating the role played by *responsales* in maintaining personal as well as official contacts[76]. *Responsales* were the popes' formal representatives to the patriarchs and emperors, but were also the medium for sustaining a network of contacts at Constantinople that could perform, with greater regularity and sensitivity, the function of lateral communication earlier performed by occasional envoys.

Western kings such as Childebert II still needed to make formal 'lateral' approaches to seek support for appeals to the emperor. Childebert's letters, however, show him attempting to tap into the papal system via the *responsalis*/*apocrisiarius* Honoratus[77], and some attempts may have been made to maintain royal representatives at Constantinople for extended periods[78].

Liber diurnus Romanorum pontificum

Notwithstanding the development of the position of *responsales*, continued recognition by the papal chancellery of the potential value of lateral communications to senior palatine figures may be suggested by the *Liber diurnus Romanorum pontificum*, a formulary of documents used for the Roman church, drawing on sources up to the eighth century. The first chapter includes *formulae* for the superscriptions and subscriptions of letters to eleven positions, secular and ecclesiastical, commencing with the emperor (*princeps*). Almost all the secular positions were relevant only for correspondence with the imperial court : the emperor, empress, *patricius*, a *comes* specified as *in imperial*

---

[74] Greg. I, *Regist*., III, 51 ; III, 52 ; VII, 28 ; XIII, 39 (the well-known letter responding to complaints from the usurper Phocas that Gregory had not sent a *responsalis* since Phocas' overthrow of Maurice in November 602), 41 (= 44).

[75] Greg. I, *Regist*., VII, 27 (to the *comes* Narses) ; cf. III, 43 (to bishop Domitian).

[76] The batch of letters containing Gregory's appeal to the *medicus* Theodorus, discusses above, also includes a letter to another doctor introducing a new *responsalis*, perhaps an attempt by Gregory to spread his range of useful Constantinopolitan connections ; Greg. I, *Regist*. III, 65.

[77] *Ep. Austrasicae*, 32 (note that the Austrasian chancellery used the Greek rather than the Latin term for the office).

[78] Cf. Greg. Tur., *Hist*., VI, 2 : Frankish envoys at Constantinople for three years, ca. 578-591, equivalent to the period of residence of most *responsales*.

attendance (*imperialis obsequii*), and consul[79] (the other secular post is king, *rex*, but the text regrettably is lacunose). It is noteworthy that two of the non-imperial secular positions (*patricius* and consul) are honorary titles, and only the *comes* may have been an actual office (if this represents a financial or other palatine *comitiva*), while posts including the senior prefects and *magister officiorum* are absent. Ecclesiastical positions include the patriarch (presumably of Constantinople), and bishops of foreign dioceses (as well as suffragan bishops, and lower clerical orders). These *formulae* would have equipped a writer in the papal chancellery to produce a dossier to select significant figures of the Constantinopolitan court. Two other *formulae* concern the secular and ecclesiastical authorities of Byzantine-controlled Italy : the exarch and the archbishop of Ravenna.

Conclusions

Just as other aspects of communications throughout the former Roman Mediterranean continued internal practices of the imperial system, so too communications to the imperial court in Constantinople by the western royal and ecclesiastical courts exploited strategies used by subjects approaching the emperor. Three distinct patterns of lateral communication are revealed by the dossiers of letters : approaches to the emperor complemented by appeals to senior palatine and aristocratic figures to support the sender's envoys ; the development of residential representatives, the *responsales*/*apocrisiari*, as a means of institutionalising the preceding pattern ; and the matching of royal family members to counterparts. The explicit function of the first two patterns was to extend the persuasive opportunities of the sender's envoys by recruiting local influence to support them in their approaches to the emperor. A further, tacit function of these 'lateral' approaches may have been to use appeals to certain key figures as a means of advertising an issue outside the *consistorium*. The participation of Julia Anicia in correspondence with Leo I, and, in the dossiers of Childebert II, the emotive letters ostensibly to infant recipients, and perhaps the letters to the dowager empress and the emperor's otherwise obscure father, may be understood as attempts to use the conventionally public nature of correspondence to project

[79] The consulate, though suspended by Justinian in 541, was re-started by Justin II in 566, though exclusively for emperors ; R. BAGNALL *et al.*, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta, 1987, p. 12.

issues beyond the *consistorium*. The matching of royal family members is a quite different pattern, a strategy of rhetoric rather than of network.

This evidence all relates to western approaches to the imperial court, but the fragmented state of the post-imperial West necessitated multi-lateral communications. Were similar patterns of lateral communications used among western courts also ? There is a rough analogy in the well-known appeal of the Ostrogothic king of Italy Theodoric to four other western kings, asking them to support his appeal to the Frankish king Clovis not to attack the Visigothic kingdom of southern Gaul in 506[80]. But possibly more significant, albeit fragmentary, are examples of popes corresponding with family members and officials of western kings : Hilary with Fredericus, general and brother of the Visigothic king Theoderic II in Gaul (in 462)[81] ; Gelasius with Erelieva, mother of Theodoric king of Italy, and with Teia, a *comes* under Theoderic, as well as with Theoderic himself (494-496)[82] ; perhaps the letters of Gregory I to the Frankish dowager Brunehault and her son king Childebert II (though these may simply recognise her authority as de facto regent, rather than 'lateral' communiqués[83]) ; and even the tortuous appeal from Constantinople of Pope Vigilius, via the bishop of Arles, to the Frankish king Childebert I asking him to write to the Gothic king Totila in Rome to persuade him not to involve himself in the 'Three Chapters' controversy there, in the midst of the Byzantine war (550)[84]. These may be hints of practices of communication throughout the diplomatic bloc of the former Roman empire that are absent from the dramatic representation of embassies in narrative texts[85].

---

[80] Cassiod., *Var*. III, 2-3, with III, 1, 4 (to Alaric II and Clovis).

[81] Hilarus, *Ep.*, 8, dans *Epistulae Romanorum Pontificum*, éd. A. THIEL, Braunsberg, 1867.

[82] Gelasius, *Ep.* 1-6 dans Cassiod., *Var*., éd. T. MOMMSEN, *op. cit.* n. 7, p. 389-391 ; *PLRE*, vol. 2, p. 1057 (Teia).

[83] Greg. I, *Regist.*, VI, 5 ; VI, 58 ; VI, 60 ; VIII, 4 ; VIII, 9 ; IX, 213 ; IX, 214 ; XI, 46 ; XI, 48 ; XI, 49 ; XIII, 5 (to Brunehault) ; V, 60 ; VI, 6 (to Childebert).

[84] *The Acts of the Council of Constantinople of 553*, 7.10.5, trans. R. Price, vol. 2, Liverpool 2009, p. 95.

[85] Research for this paper was supported by the Australian Research Council and Macquarie University, Sydney. I wish to express my thanks to the organisers and participants of the conference *Aux origines d'une diplomatie méditerranéenne : Les ambassadeurs, moyens humains de la diplomatie (Antiquité romaine et Haut Moyen-Âge)*.

APPENDIX :

Dossiers and selected batches of letters to emperors in Constantinople, VIth–VIIth centuries

(Isolated letters to emperors preserved in the same collections are not included in this list.)

LEO I, *Epistulae*

February 450 :

54	Leo I to Theodosius II *augustus*
55	Valentinian III *augustus* to Theodosius II
56	Galla Placidia *augusta* to Theodosius II
57	Licinia Eudoxia *augusta* to Theodosius II
58	Galla Placidia *augusta* to Pulcheria *augusta*
62	Theodosius II to Valentinian III
63	Theodosius II to Galla Placidia
64	Theodosius II to Licinia Eudoxia

Collectio Avellana

January 519 :

148	Hormisdas to Justinian
149	Hormisdas to Justin I *augustus*
150	Hormisdas to the patriarch John II
152	Hormisdas to the *mag. off.* Celer and *mag. mil.* Patricius
153	Hormisdas to the *praefectus praetorio* of Illyricum (unnamed) and other *illustriis*
155	Hormisdas to Theodosius archdeacon of Constantinople and *universis catholicis*
156	Hormisdas to Euphemia *augusta*
157	Hormisdas to Anastasia and Palmatia
158	Indiculus to Hormisdas' envoys

22 April 519 :

160	Justin I to Hormisdas
161	patriarch John II to Hormisdas
162	Justinian to Hormisdas
163	Pompeius *mag. mil.* to Hormisdas
164	Julia Anicia to Hormisdas
165	Anastasia to Hormisdas

9 July 519 :

168	Hormisdas to the Justin I
169	Hormisdas to the patriarch John II
170	Hormisdas to bishops Germanus and John, deacons Felix and Dioscorus, priest Blandus
174	Hormisdas to the *mag. mil.* Pompeius

176	Hormisdas to Justinian
177	Hormisdas to [.....]
178	Hormisdas to the *mag. scr. mem.* Gratus
179	Hormisdas to Julia Anicia
180	Hormisdas to Anastasia

2 September 519 :

189	Hormisdas to Justinian
190	Hormisdas to Justinian
202	Hormisdas to the Justin I
203	Hormisdas to Euphemia
207	Hormisdas to Justinian
210	Hormisdas to the bishops Helias, Thomas, and Nicostratus
211	Hormisdas to the *mag. mil.* Germanus

9 July 520 :

192	Justin I to Hormisdas
194	Euphemia to Hormisdas
195	patriarch Epiphanius to Hormisdas
196	Justinian to Hormisdas
197	Celer to Hormisdas
198	Julia Anicia to Hormisdas

CASSIODORUS, *Variae* Book X

Ca. 534 :

X 1	Amalasuntha *regina* to Justinian *augustus*
X 2	Theodahad *rex* to Justinian

Ca. 534 :

X 8	Amalasuntha to Justinian
X 9	Theodahad to Justinian
X 10	Amalasuntha to Theodora *augusta*

Ca. 534/536 :

X 19	Theodahad to Justinian
X 20	Theodahad to Theodora
X 21	Gudeliva *regina* to Theodora

Ca. 534/536 :

X 22	Theodahad to Justinian
X 23	Theodahad to Theodora
X 24	Gudeliva to Theodora

Ca. 536/537 :

X 32	Vitigis *rex* to Justinian
X 33	Vitigis to the *magister officiorum*

X 34	Vitigis to *episcopis suis*
X 35	Vitigis to the *praefectus praetorio* of Illyricum

***Epistulae Austrasicae* 25-39, 43-45/47**

Ca. 585/593 :

25	Childebert *rex* to Maurice *augustus*
26	Brunehault *regina* to Maurice
27	Brunehault to Athanagild
28	Childebert to Athanagild
29	Brunehault to Constantina *augusta* (?)
30	Brunehault to Anastasia *augusta* (?)
31	Childebert to the patriarch John IV
32	Childebert to the *apocrisarius* Honoratus
33	Childebert to bishop Domitianus of Militene
34	Childebert to the *mag. off.* Theodorus
35	Childebert to the *quaestor* John
36	Childebert to the *curator* Megas
37	Childebert to Paul (Maurice's father)
38	Childebert to the *patricia* Italia (in Sicily)
39	Childebert to the *patricius* Venantius (in Sicily)

Ca. 585/593 :

43	Childebert to Theodosius (son of Maurice and Constantina)
44	Brunehault to Constantina
45	Childebert to the patriarch John IV
47	Childebert to Maurice

GREGORY I, *Registrum*

August 593 :

III 61	Gregory to Maurice *augustus*
III 62	Gregory to bishop Domitianus of Militene
III 63	Gregory to the *comes* Narses
III 64	Gregory to the *medicus* Theodorus
III 65	Gregory to the *medicus* Theotimus

1 January 595 :

V 36	Gregory to Maurice
V 37	Gregory to Constantina *augusta*
V 38	Gregory to Maurice
V 39	Gregory to Constantina
V 43	Gregory to bishop Domitianus of Militene
V 45	Gregory to the *responsalis* Sabinianus
V 46	Gregory to the *medicus* Theodorus

September 596 :

VI 14	Gregory to the *comes* Narses

VI 15	Gregory to the patriarch John IV
VI 16	Gregory to Maurice
VI 17	Gregory to Theoctistus (*cognatus* of the emperor)

October 596 :

VII 5	Gregory to the patriarch Cyriacus
VII 6	Gregory to Maurice

June 597 :

VII 22	Gregory to the *cubicularia* Gregoria
VII 23	Gregory to the *patricia* Theotisca (sister of the emperor) and the *vir ill.* Andreas
VII 25	Gregory to the *medicus* Theodorus
VII 26	Gregory to the *vir mag.* Andreas
VII 27	Gregory to the *comes* Narses
VII 28	Gregory to the patriarch Cyriacus
VII 30	Gregory to Maurice

July 603 :

XIII 39	Gregory to Phocas *augustus*
XIII 40	Gregory to Leontia *augusta*
XIII 41	Gregory to the patriarch Cyriacus

Liber diurnus Romanorum pontificum

I 1	To the *princeps*
I 2	To the *augusta*
I 3	To a *patricius*
I 4	To a *comes* in imperial attendance, or to the exarch
I 5	To the consul
I 6	To a king
I 7	To a patriarch
I 8	To a bishop of another diocese
I 9	To the archbishop of Ravenna
I 10	To a bishop
I 11	To a priest, deacon, *primicerius*, *secundicerius*

ROME / BYZANCE ET LA DIPLOMATIE DE CARTHAGE AU TEMPS DE GENSÉRIC

Mohamed LEBBAR

Après leur traversée du détroit de Gibraltar en mai 429[1], guidés par la volonté d'une existence plus aisée[2] et obsédés par l'idée de s'approprier une partie de l'Afrique du Nord[3], les Vandales y établissent un royaume. Pendant longtemps ce royaume, bien qu'évoqué par les sources antiques (dont Victor de Vita, Procope, et Isidore de Séville), n'a pas bénéficié chez les historiens occidentaux contemporains d'autant d'intérêt que la période romaine précédente. Car, comme l'écrivait Christian Courtois dans les années cinquante du siècle précédent : « fort peu d'ailleurs s'intéressent au Bas-Empire, en partie faute de documents, en partie à cause du mépris traditionnel qui l'enveloppe. Ce n'est pas la Belle Époque » [4].

---

[1] Hyd. Lem., 90 (éd. A. TRANOY, S.C. 218-219, Paris, 1974) ; Isid, *Wand*., 74 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 3, Berlin, 1894).

[2] A. MORAZZANI, « Essai sur la puissance maritime des vandales », *BAGB*, 25 (1966), p. 539-561, part. p. 543.

[3] C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 289.

[4] C. COURTOIS, « De Rome à l'Islam », *Rev. Afr.*, 86 (1942), p. 24-55, part. p. 48. Les premiers historiens à s'être intéressés à la question sont L. MARCUS, *Histoire des Vandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire*, Paris, 1836 ; J. YANOSKI, *Histoire de la domination des Vandales en Afrique*, Paris, 1836 ; F. MARTOYE, *Genséric, la conquête vandale en Afrique et la destruction de l'empire d'occident*, Paris, 1907 ; L. SCHMIDT, *Histoire des Vandales*, Paris, 1953 ; E. F. GAUTIER, *Genséric, Roi des Vandales*, Paris, 1951 ; J. CARCOPINO, *Profils de Conquérants*, Paris, 1961. Plus récemment, F. AUSBUETTEL, « Die Verträge zwischen den Vandalen und Römern », *Romanobarbarica*, 11 (1991), p. 1-20 ; Y. MODÉRAN, « Les frontières mouvantes du royaume vandale », dans *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique, Hommage à Pierre Salama*, éd. C. LEPELLEY et X. DUPUIS, Paris, 1999, p. 241-263 ; Y. MODÉRAN, « Les Vandales et la chute de Carthage », dans *L'Afrique du Nord antique et médiévale : mémoire, identité et imaginaire*, éd. P. TROUSSET, Rouen, 2002, p. 97-132 ; *Das Reich der Vandalen und seine (Vor-) Geschichten*, éd. B. GUIDO, R. STEINACH, Vienne, 2008 ; A. MERRILLS, R. MILES, *The Vandals*, Chichester, 2010.

En restant au plus près des sources antiques[5], j'ai consacré modestement plusieurs années à l'étude de l'histoire des Vandales en Afrique du Nord, en essayant de comprendre en particulier la nature des relations qui unissaient ce royaume germanique de la rive sud de la Mer Méditerranée d'une part avec les Maures et, d'autre part, avec les Romains, les Byzantins et tous les peuples barbares du monde méditerranéen du début du Ve siècle.

Sans retracer ici l'ensemble de l'histoire de l'établissement des Vandales en Afrique du Nord au temps de Genséric[6], je centrerai d'emblée mon propos sur quelques événements qui ont nécessité une intervention diplomatique vandale distincte face à Rome et Constantinople, plus particulièrement autour de l'invasion de l'Afrique par les Vandales en 429, puis de l'expédition byzantine de 441 et enfin de la tentative romaine en 456 de mettre fin à la puissance vandale.

L'invasion de l'Afrique par les Vandales en 429

Au temps de Genséric, les relations des Vandales avec les Maures se distinguèrent par le rôle majeur que ceux-ci jouèrent dans l'avènement et le soutien au royaumevandale, et par l'ampleur de leur participation à repousser tous les dangers qui menaçaient ce royaume, refoulant en particulier toutes les expéditions romaines et byzantines.

Tous les chercheurs sont unanimes pour dire que les Vandales n'avaient d'autre option une fois passés sur le sol africain sous le commandement de Genséric, que de s'imposer militairement. Pour y garantir leur victoire et l'établissement d'un royaume vandale, ils se sont basés sur leurs contingents armés et sur leur tactique militaire comme instruments majeurs de leur conquête qui allait aboutir à une réelle hégémonie politique une fois leurs ennemis romains vaincus.

---

[5] À noter que toutes les sources historiques sur la période vandale sont écrites par des plumes romaines, byzantines et européennes, toutes chalcédoniennes, qui ne dissimulaient pas leur haine et leur hostilité face à des Vandales de confession arienne. En outre, les Vandales eux-mêmes n'ont laissé aucun témoignage écrit à l'époque de Genséric, car, à l'instar des Maures, ils n'ont probablement pas envisagé à cette époque d'écrire leur histoire eux-mêmes.

[6] Pour une vision générale de la chronologie du Ve siècle, E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, T.1, Paris, 1959 ; É. DEMOUGEOT, *La formation de l'Europe et les invasions barbares ; de l'avènement de Dioclétien au début du VIe siècle*, vol. 2, Paris, 1979 ; P. HEATHER, *Empires and Barbarians: the Fall of Rome and the Birth of Europe*, New York, 2010. Sur les Vandales, en dernier lieu MERRILLS, MILES, *The Vandals*, *op. cit.* n. 4.

À propos de tactique militaire, il semble bien que les Vandales ont compris durant leur épopée européenne que l'offensive était la meilleure des défenses. Et c'est pour cela qu'ils ont, durant toute cette période, tenté systématiquement d'assujettir leurs ennemis s'appuyant sur la légèreté de leurs chevaux et la rapidité de leurs combattants, car il n'était pas dans leurs coutumes de combattre à pied[7]. En plus, Genséric avait bien compris qu'on pouvait aussi gagner une guerre grâce à la ruse qui, du point de vue romain, s'apparentait à la traîtrise lorsque sciemment Genséric choisissait de ne plus respecter les conditions des traités conclus. Les sources romaines, latines ou grecques, d'ailleurs ne manquent pas de signaler sa « perfidie »[8].

Ces mêmes sources sont, par ailleurs, unanimes à présenter des Vandales mettant en œuvre une politique du fer et du feu, dévastant, brûlant et massacrant pour garantir la soumission de leurs ennemis[9]. Il est cependant difficile de prouver que ces Vandales auraient été plus cruels que les autres barbares, qu'il s'agisse des Huns d'Attila, ou des groupes s'installant alors sur le territoire de l'Empire romain d'Occident (Wisigoths, Burgondes, Francs…), certains menant des exactions terribles alors même qu'ils sont passés au service de l'Empire romain[10].

Salvien de Marseille, dans son *De Gubernatione Dei*, d'ailleurs n'hésite pas à louer et à vanter la chasteté des Vandales ainsi que leur sobriété, les présentant comme le peuple le moins belliqueux de tous les barbares passés dans l'empire romain depuis le début du Ve siècle[11]. Et même si ce témoignage poursuit

---

[7] Procop., *Vand.*, I, 8, 27.

[8] Les sources latines ne manquent pas de signaler régulièrement la perfidie dont font preuve, selon elles, les peuples barbares ariens. C'est le cas par exemple dans l'œuvre d'Hydace à différentes reprises (Hyd. Lem., 62 ; 89 ; 97 ; 115 ; 186 ; 188 ; 190 ; 201 ; 208 ; 219 ; 229).

[9] C'est par exemple très clairement le but affiché de l'œuvre de Victor de Vita *Historia persecutionis Africanae provinciae* (éd. et trad. S. LANCEL, Paris, 2002) On retrouve également la même idée chez Possidius, *Vita Augustini*, 28 (éd. H. T. Weiskotten, Princeton, 1919). Sur cette question, cf. S. LANCEL, « Victor de Vita témoin et chroniqueur des années noires de l'Afrique romaine au Ve siècle », *CRAI* 144-4 (2000), p. 1199-1219.

[10] On peut par exemple penser à la démarche de Germain d'Auxerre entre 446 et 448 auprès du roi alain Goar pour implorer sa mansuétude au nom des provinciaux du Nord de la Loire alors même que ce roi alain agit au nom du général romain Aetius pour pacifier les Bagaudes (Const., *Vita Germ.*, VI, 28).

[11] Salvianus, *De gubernatione Dei*, (éd. et trad. G. LAGARRIGUE, S.C. 220, Paris, 1975).

un but idéologique[12], il n'en reste pas moins que Genséric a dû certains de ses plus grands succès aussi bien à sa finesse et à sa subtilité qu'à la pointe de son épée, n'hésitant pas à chercher la victoire à moindre frais, épargnant ainsi ses troupes.

Malheureusement cette période est très peu documentée pour ce qui concerne l'attitude des Maures vis-à-vis de la conquête vandale de l'Afrique romaine. Et cela rend d'autant plus intéressantes les rares sources qui évoquent cette question dont, en premier lieu, une brève mention de saint Augustin dans une lettre au comte Boniface en 429[13]. Il y précise en particulier que les Maures n'ont montré aucune résistance aux Vandales, après leur débarquement sur le sol africain, ce qui peut laisser supposer que les Vandales avaient conclu des alliances avec les diverses tribus maures. À l'appui de cette idée, on peut signaler deux autres éléments. D'abord, saint Augustin laisse entendre, dans une autre de ses lettres, que la population africaine suivait les nouvelles de l'avancée des Vandales en Ibérie depuis sa conquête en 409[14]. D'autre part, une affirmation de Salvien à propos des habitants des provinces africaines en général, mais surtout des plus pauvres, suggère qu'ils étaient exaspérés par les excès du fisc romain et qu'ils souhaitaient l'arrivée des barbares (les Vandales), implorant Dieu de les leur envoyer pour les délivrer de l'injustice des Romains et de leur omnipotence[15].

Salvien évoque, par ailleurs, l'ampleur de l'assistance que les Vandales auraient trouvée en Afrique. Ce soutien se serait cristallisé à la fois autour des milieux sociaux les plus défavorisés, hostiles à l'administration et à la politique romaines, mais aussi autour de groupes religieux chrétiens plus ou moins en lutte ouverte contre la doctrine officielle, qu'il s'agisse des Donatistes, des Manichéens, des Pélagiens, des Priscillianistes *etc*. Les Vandales auraient donc fédéré autour d'eux tous ceux, tribus maures ou Romano-africains, qui avaient un grief, social ou

---

[12] G. LAGARRIGUE, « L'opinion de Salvien sur les barbares. Interprétations actuelles », *REL*, 42 (1964), p. 70-72.

[13] August., *Ep*., 220, 7. Autour de l'évolution de la signification du sens même du terme latin *maurus*, cf. Y. MODÉRAN, « Gildon, les Maures et l'Afrique », *MEFRA*, 101, 2 (1989), p. 821-872.

[14] August., *Ep*., 111, 1 (*PL*, 33, col. 995) ; P. COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, 1948, p. 67, n. 3.

[15] Salvianus, *De gubernatione Dei*, VII, 16, 71.

religieux, contre le pouvoir romain[16]. Ces groupes somme toute disparates et aux objectifs assez différents, ont pu avoir l'espoir de trouver auprès de Genséric et des Vandales des alliés de taille pour pouvoir combattre l'Empire romain en vue de se débarrasser de sa tutelle politique, sociale, économique ou religieuse. Et c'est peut-être cela qui les aurait poussés, en particulier les groupes maures, à conclure des alliances avec les Vandales, à les guider à travers les routes et les chemins de l'Afrique.

Genséric durant son règne a su préserver et exploiter cette alliance avec les Maures qui ne pouvait que l'aider et dont il avait probablement besoin. Pour cela, il n'a pas hésité à établir une coopération qui servait finalement les intérêts des uns et des autres. Cette coopération n'était d'ailleurs pas nouvelle car les Vandales avaient commencé à la forger dès 425 alors que, pour la première fois, ils s'aventuraient sur les côtes maurétaniennes à la recherche d'une tête de pont en Afrique[17]. Dès cette époque, se présentant comme des libérateurs ils ont, semble-t-il, cherché à entrer en contact avec les opposants au pouvoir romain, en essayant de les séduire pour qu'ils se rallient à eux et soient prêts à les accepter comme les futurs maîtres militaires et politiques en lieu et place des Romains.

D'ailleurs, il faut souligner que cette coopération avec les Maures a été à tel point un succès que les sources historiques ne mentionnent aucune confrontation armée entre les Vandales et les Maures ni pendant les premières années du séjour vandale en Afrique, ni même durant le long règne de Genséric de 429 à 477[18].

Au contraire ces sources historiques nous confirment la participation effective de ces Maures aux multiples opérations militaires menées par les Vandales ainsi qu'aux diverses expéditions maritimes que Genséric organisait chaque année, au printemps, surtout à partir de 455, contre les terres et les intérêts de l'Empire romain en Sicile, en Italie, en Illyrie, dans le Péloponnèse, en Grèce et les îles voisines[19]. Et ces mêmes sources nous rapportent que Genséric, de retour à Carthage de chacune de

---

[16] Salvianus, *De gubernatione Dei*, VII, 16, 71 ; COURCELLE, *op. cit.*, n. 14, p. 99, n. 5 ; *contra* M. MESLIN, « Nationalisme, État, et religions à la fin du IVe siècle » *ASSR*, 18 (1964), p. 3-20, précisément p. 11.

[17] SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 38. Sur les premiers raids vandales en Afrique, Hyd. Lem., 86.

[18] Procop., *Vand.*, I, 8, 1-2.

[19] Procop., *Vand.*, I, 5, 22-25 ; Victor Vitensis, I, 25 ; Sid. Apoll., *Carm.*, V, 336-337.

ces expéditions victorieuses, n'hésitait pas à distribuer à chaque ayant droit sa part avec largesse[20].

De tout ce qui précède, il faut souligner un aspect essentiel de la conquête de l'Afrique par Genséric qui est malheureusement souvent sous-évalué au profit d'une vision strictement militaire de l'activité politique de Genséric. En effet, ce dernier a su se servir de la diplomatie pour ranger derrière lui à la fois les tribus maures, mais aussi tous les habitants des provinces africaines de l'Empire romain d'Occident qui, pour des raisons économiques ou religieuses, pouvaient vouloir en finir avec le pouvoir romain. Et cette mobilisation des Maures et des Africains a facilité, à n'en pas douter, l'arrivée des Vandales en Afrique du Nord en 429, événement qui a marqué un tournant décisif dans l'histoire de cette région : pour la première fois depuis six siècle (146 av. J.-C. – 429 ap. J.-C.) l'Afrique sortait du giron romain pour voir s'établir sur ses terres le royaume vandale.

L'expédition byzantine de Théodose II en 441

L'efficacité diplomatique de Carthage s'est manifestée une fois de plus en 441 quand Genséric a été contraint de déjouer la seconde expédition byzantine vers l'Afrique vandale[21].

La chute de Carthage face aux troupes de Genséric en 439[22] a pris au dépourvu les deux gouvernements de Rome et de Constantinople[23]. Et la situation ne s'est pas arrangée par la suite avec les incursions réussies de ces mêmes Vandales dans les îles méditerranéennes occidentales (Sicile[24], Sardaigne[25] et Calabre[26]) depuis le début de l'année 440. La flotte vandale se trouvait alors sans adversaire digne de ce nom en raison de l'état lamentable de la marine romaine à cette époque. Elle a ainsi pu dominer presque sans conteste toute la Méditerranée. Et pour faire face à cette situation et protéger les rivages italiens contre toutes les

---

[20] Victor Vitensis, I, 25.

[21] La première expédition de l'Empire romain d'Orient contre l'Afrique vandale eut lieu en 432 sous le commandement d'Aspar. Procop., *Vand.*, 1, 3, 35-36 ; voir également Theoph. Conf., AM 5931 ; AM 5943 (éd. C. DE BOOR, Leipzig, 1883).

[22] Prosp. Tiro, 1339 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 9, Berlin, 1892) ; Hyd. Lem., 115.

[23] *Chron. Gall.* 452, 129 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 9, 1892).

[24] Prosp. Tiro, 1342 ; Hyd. Lem., 120 ; Cassiod., *Chron*., 1235 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 12, Berlin, 1894) ; Isid., *Wand*., 75.

[25] Salvianus, *De gubernatione Dei*, VI, 68.

[26] Cassiod., *Var*., I, 4, 14 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 12, Berlin, 1894).

offensives vandales à venir, l'empereur romain Valentinien III (423–455) n'eut d'autre choix que d'adopter des dispositions militaires et financières particulières[27]. Il envoya ainsi une armée sous le commandement de Cassiodore, grand-père de l'historien du même nom, pour affronter avec détermination les Vandales en Calabre et en Sicile[28], nomma le commandant Sigisvultus pour organiser la défense des rivages italiens en 440, et demanda une aide militaire byzantine d'urgence[29].

L'empereur byzantin Théodose II (408–450), quant à lui, réagit en envoyant son commandant Cyrus en Italie à la tête d'un contingent militaire pour épauler les efforts romains et participer à la défense de l'Empire d'Occident. Il est d'ailleurs probable que c'est en partie pour avoir les mains libres face à Genséric qu'il conclut une trêve avec le roi des Huns Attila (432–453) en satisfaisant à toutes les conditions posées par Attila[30]. Ce contingent à peine arrivé en Italie, Théodose II s'aperçut que ces préparatifs n'étaient pas suffisants, et commença aussitôt à préparer une expédition maritime plus audacieuse et plus intrépide qu'il envoya vers la Sicile.

Cette expédition fut placée sous le commandement de cinq ducs – Ariobindus, Ansila, Germanus[31], Innobindus et Arintheus[32]–, et son objectif était clairement de détruire la puissance des Vandales, de leur arracher toutes leurs conquêtes africaines, et de stopper leur expansion dans le bassin de la Mer Méditerranée que l'Empire considérait depuis six siècles comme son espace vital politique, militaire, économique et commercial. Cette expédition avait réuni une armée nombreuse prélevée surtout sur les troupes des frontières orientales et une flotte de mille cent vaisseaux de transport[33].

Grâce à l'habileté et l'efficacité des services vandales de renseignement[34], l'expédition byzantine fut suivie de près, et des nouvelles furent transmises minutieusement à Carthage, entre autres la date de son appareillage et son itinéraire à travers la

---

[27] *Nov. Valent.*, III, 5, 3-4 ; III, 6, 1 (éd. T. MOMMSEN, P. MEYER, Berlin, 1905, t. II, p. 90).
[28] Cassiod., *Var.*, I, 4, 14.
[29] Prosp. Tiro, 1342 ; *Nov. Valent.*, III, 9.
[30] Prisc., *fr.*, 2 (éd. R. C. BLOCKLEY, *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire. Eunapius, Olympiodorus, Priscus and Malchus*, vol. 2, Liverpool, 1983, p. 236-241).
[31] Prosp. Tiro, 1344.
[32] Theoph. Conf., AM 5941.
[33] Theoph. Conf., AM 5941.
[34] Isid., *Wand.*, 76.

Méditerranée. Instruit de l'arrivée de cette expédition en Sicile, Théophane nous apprend que Genséric, cherchant à éviter toute confrontation avec la flotte byzantine, aurait ordonné de son propre gré à ses troupes d'évacuer l'île à temps[35] et envoyé une ambassade chez les Byzantins pour négocier la paix[36]. Il est possible que cette ambassade ait été en réalité constituée de deux délégations diplomatiques, l'une officielle dépêchée pour négocier avec l'empereur Théodose II, et l'autre, officieuse et secrète, envoyée aux généraux en charge de l'expédition, surchargée probablement de cadeaux, leur suggérant de s'attarder en Sicile dans l'attente du retour des émissaires vandales de Constantinople. Cela expliquerait ainsi pourquoi les chefs de la flotte impériale auraient alors tous décidé de se lancer dans la concrétisation de leurs ambitions personnelles, évidemment incompatibles entre elles, ce qui transforma leur armée en un lourd fardeau pour l'île et en une vraie plaie pour sa population[37].

Quant à la délégation dépêchée à Constantinople, elle resta fidèle à la stratégie diplomatique de Genséric qui consistait à gagner du temps pour duper les négociateurs byzantins : en faisant ainsi trainer les pourparlers en longueur, Genséric laissait du temps à l'ambassade menée secrètement et dont la mission était dans un premier temps de stopper la flotte byzantine en Sicile avant d'aller chez Attila pour le persuader de se rallier aux Vandales et de déclarer la guerre aux Romains d'Orient[38].

Genséric qui avait en effet l'œil ouvert sur tout le bassin méditerranéen, connaissait la situation des divers fronts militaires byzantins qu'il s'agisse des Sassanides aux frontières orientales de l'Empire ou des Isauriens en Asie Mineure, mais aussi de l'Egypte où l'Empire avait du mal à préserver l'intégrité de ses provinces notamment au Sud, ou encore la situation le long du Danube avec la pression exercée par Attila, sans oublier les Vandales installés en Pannonie[39]. Cette vision politique globale permettait à Genséric une clairvoyance qui prenait en charge toute une série de paramètres dépassant largement le royaume vandale lui-même. Et c'est ce qui explique sûrement qu'il n'ait pas voulu

---

[35] *Nov. Valent.*, III, 1, 2.
[36] Theoph. Conf., AM 5941 ; 5942.
[37] SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 89 ; COURTOIS, *Les Vandales…*, *op. cit.* n. 4, p. 173 ; Prosp. Tiro, 1344.
[38] Prisc., *fr.*, 20, 1 ; Jord., *Get.*, XXXVI, 184 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 5, 1, Berlin, 1882 ; pour la trad. française : *Histoire des Goths*, trad. O. DEVILLERS, Paris, 2000).
[39] STEIN, *op. cit.* n. 6, p.289-291.

se contenter d'une simple alliance, même solide, avec les Huns, mais a essayé de monter contre l'Empire d'Orient une coalition barbare multipolaire dont il aurait été le centre, regroupant au moins Attila et Yazgird II (438 – 457) le roi des Perses.

Et de fait, la coïncidence est troublante car les sources indiquent que les Huns, les Perses et d'autres peuplades barbares se seraient rués quasiment simultanément sur les frontières de l'Empire romain d'Orient avant même que les émissaires vandales ne quittent Constantinople[40].

Or, ces incursions, si elles ont surpris Théodose II, l'ont surtout contraint à ordonner une retraite aux armées alors en Sicile pour les envoyer d'urgence en Orient faire face à cette nouvelle situation de conflit et sauvegarder les provinces de l'Empire[41]. Et cela n'a pu que réjouir Genséric. Alors même qu'il avait déjà retiré ses armées de Sicile, sans combattre, il se trouvait en situation de force pour négocier les conditions de la paix face à un Empire romain d'Orient absorbé par les problèmes surgis à ses marges orientales[42].

Pour se sortir de cette situation intenable et garantir une retraite aisée et urgente de sa flotte en Sicile, Théodose II s'empressa d'accepter les conditions posées par Vandales, et se réconcilia avec Genséric pour aboutir à la conclusion d'un traité de paix qui fut le premier de son genre entre Constantinople et Carthage[43].

Évidemment, une fois averti de la conclusion de ce traité, l'empereur d'Occident Valentinien III se sentit déçu et trahi à nouveau par l'Empire d'Orient, et comprit alors qu'il n'avait aucune aide à attendre de ce côté[44]. Et devant ce revirement de situation, et sa propre infériorité militaire face aux Vandales, il se vit contraint de suivre l'exemple de Théodose II et de faire la paix avec Genséric. Ce traité conclu en 442 entre les Vandales et l'Empire romain d'Occident fut en fait le troisième à être conclu entre les deux parties après celui de 432[45] et celui de 435[46], mais il était très différent des précédents.

---

[40] Marcellinus comes, a. 441, 1 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 11, Berlin, 1894 ; pour la trad. anglaise : B. CROKE, *The Chronicle of Marcellinus*, Sydney, 1995) ; voir également Cassiod., *Chron*., 1239.
[41] Prosp. Tiro, 1346 ; Isid., *Wand*., 76.
[42] Theoph. Conf., AM 5941.
[43] Cassiod., *Chron*., 1240 ; Procop., *Vand*., III, 4, 12-13 ; Prosp. Tiro, 1347 ; Victor Vitensis, I, 12-13.
[44] GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 225.
[45] Procop., *Vand*., I, 4, 13- 14 ; Isid., W*and*., 74.
[46] Prosp. Tiro, 1321 ; Cassiod., *Chron*., 1225.

Le traité de 432 était un *foedus* comme l'Empire en avait déjà conclu avec d'autres peuples barbares[47]. Ses clauses stipulaient que l'empereur cédait aux Vandales la partie de l'Afrique qu'ils avaient occupée, les trois provinces maurétaniennes et la portion ouest de la Numidie. Genséric s'engageait de son côté à payer un tribut annuel à l'Empire ce qui revenait à reconnaître sa supériorité. Pour gage de l'exécution de cette promesse, Genséric livrait par ailleurs en otage un de ses fils[48]. Le traité de 435 n'était quant à lui qu'une confirmation du précédent.

Mais le traité de 442 était d'un tout autre genre, sans aucune clause concernant un quelconque tribut ou des otages à remettre pour les Vandales. Il ne s'agissait plus d'un *foedus* induisant qu'il y avait un dominant et un dominé, mais, au contraire, il était maintenant question de deux protagonistes égaux sans aucun avantage de l'un sur l'autre. Le traité prévoyait la répartition entre eux d'une terre précédemment romaine *in iure* en l'occurrence le diocèse d'Afrique : la Zeugitane, la Byzacène, la Tripolitaine et la partie est de la Numidie revenaient aux Vandales, ceux-ci renonçant en principe aux trois Maurétanies et au reste de la Numidie qui restaient, elles, romaines[49].

Il est fort probable que conformément à ce traité témoin de l'efficacité de la diplomatie de Carthage, Rome s'est vue contrainte, pour la première fois dans son histoire politique et juridique, à reconnaître l'indépendance totale d'un royaume barbare germanique : le royaume vandale d'Afrique. Car officiellement ce traité reconnaissait Carthage comme une puissance autonome et indépendante, et Genséric comme un roi barbare libre et souverain sans aucun lien juridique avec l'Empire[50], alors même que les autres rois barbares de l'époque wisigoths, ostrogoths, burgondes, ou francs bénéficiaient au mieux d'un *foedus* qui en faisait des subordonnés à l'empereur, même s'ils paraissaient devant leurs peuples avec un aspect et des insignes royaux[51].

---

[47] SCHMIDT, *op .cit.* n. 4, p. 30 ; GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 102 ; STEIN, *op. cit.* n. 6, p. 382 -383.
[48] Procop., *Vand*., I, 4, 13-14 ; Isid., *Wand*., 74.
[49] GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 227.
[50] SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 89 ; GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 191 ; STEIN, *op. cit.* n. 6, p. 325.
[51] F. LOT, *Les invasions germaniques*, Paris, 1945², p.75 et p. 135-140 ; SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 95 ; GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 191 ; COURTOIS, Les *Vandales*…, *op. cit.* n. 4, appendice II, p. 373 -380, et planches VII et VIII, et p. 448.

La tentative d'Avitus en 456

Proclamé empereur d'Occident grâce au concours des Wisigoths en juillet 455 à Toulouse[52] alors qu'il remplissait les fonctions de *magister militum*, Avitus (10 juillet 455–17 octobre 456) décida de combattre les Vandales, peut-être convaincu en cela par le roi Théodoric II (451–466)[53]. Il souhaitait en finir avec leur puissance[54] alors même qu'ils occupaient les îles Baléares et la Sardaigne[55], et qu'ils avaient osé attaquer et prendre la capitale historique de l'Empire[56]. Ils étaient d'ailleurs appuyés par des troupes maures qui combattaient sous les ordres de Genséric[57], un mois seulement avant l'intronisation d'Avitus, et avaient pillé méthodiquement la cité romaine sans pour autant massacrer la population ni incendier la cité[58]. Après quoi, ils regagnèrent Carthage avec un butin constitué de richesses et de milliers de captifs dont les plus illustres furent la veuve de l'empereur Valentinien III, l'impératrice Licinia Eudoxia, et ses deux filles Eudocia et Placidia[59] .

La première manifestation de cette politique de l'empereur Avitus visant à affronter les Vandales fut la coordination militaire avec le roi wisigoth Théodoric II qui groupa en Aquitaine et en Espagne ses troupes prêtes à combattre les Vandales[60].

---

[52] Cette intronisation eut lieu après l'assassinat de l'empereur Maximus le 31 mai 455 ap. J.C. dans des circonstances très délicates pour l'Empire d'Occident, et suite au pillage systématique de Rome par les Vandales pendant quatorze jours du 2 au 16 juin de la même année.

[53] Ce roi n'a pas pu oublier le mauvais traitement qu'a subi sa sœur, alors épouse du prince vandale Hunéric, soupçonnée à la cour de Carthage, à cause des manigances romaines, d'avoir voulu empoisonner son beau-père Genséric, qui lui a coupé le nez et les oreilles avant de la renvoyer à sa famille. Cet événement était suffisant pour annoncer la dislocation des liens conjugaux entre les deux familles royales et la résiliation de l'alliance politique traditionnelle entre les deux peuples qui datait d'avant 445 ap. J.C. ; Jord., *Get.*, XXXVI, 184 ; SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 95–96 ; Sur cette question, A. BECKER, « De Galla Placidia à Amalasonthe, des femmes dans la diplomatie romano-barbare en Occident ? », *RH*, 647 (2008), p. 507-543, préc. p. 514-515.

[54] *Consularia Italica*, 575 ; Sid. Apoll., *Carm*., VII, 434-438 ; 446-448.

[55] Victor Vitensis, I, 13 ; Prosp., *Additamenta Africana*, a. 455.

[56] SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 100 ; GAUTIER, *op. cit*. n. 4, p. 233-234; COURTOIS, *Les Vandales…*, *op. cit*. n. 4, p. 195.

[57] *Consularia Italica*, 576 (éd. T. MOMMSEN, *MGH AA*, 9, Berlin, 1892) ; Victor Vitensis, I, 25 ; GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 233.

[58] *Chron. Gall.* 511, 623 ; Victor Tonnenensis, *Chron.*, a. 455.

[59] Prosp. Tiro, 1375 ; Hyd. Lem., 167 ; Vict. Vit, I, 25 ; Procop., *Vand*., I, 5, 3 ; II, 9, 4-6 ; Victor Tonnenensis, *Chron*., a. 455.

[60] GAUTIER, *op. cit*. n. 4, p. 241-242.

Dans un deuxième temps, Avitus mena en parallèle deux autres actions. D'une part, il envoya en Sicile en 456 un détachement militaire dont le commandement fut confié au comte d'origine suève Ricimer[61]. Les Vandales avaient, en effet, recommencé depuis la mort de Valentinien III à lancer sur l'île des expéditions pour la dévaster[62]. D'autre part, Avitus envoya une ambassade à Carthage dont la mission était de convaincre Genséric que les deux parties de l'Empire s'entendaient à nouveau. Il espérait ainsi forcer Genséric à respecter le traité conclu en 442, en l'intimidant lui et sa cour en y divulguant l'ampleur des préparatifs militaires qui associaient aux Empires romains en particulier ses alliés goths[63].

Enfin la dernière étape de la politique d'Avitus vis-à-vis des Vandales fut l'ambassade dépêchée à Constantinople pour solliciter la reconnaissance de l'empereur Marcien (450-457), et le supplier, par la même occasion, d'intervenir et d'entreprendre une action énergique commune contre Carthage[64]. De la sorte, Avitus aurait pu compter sur la flotte byzantine pour transporter l'armée wisigothe que Théodoric II avait rassemblée en Aquitaine et en Espagne[65].

La réponse de Constantinople fut immédiate mais pas à la hauteur des attentes d'Avitus, car Constantinople se contenta juste de prendre une initiative diplomatique. En effet, Carthage reçut successivement deux ambassades adressées par Constantinople qui ne sollicitaient que la promesse de Genséric de ne plus attaquer les terres romaines en général, ni d'inquiéter les côtes italiennes en particulier et de restituer les otages impériaux sans conditions[66].

Il est fort possible que le respect des clauses du traité de 442 par les deux parties qui y trouvaient leur compte, fut à l'origine de ce comportement très réaliste de la cour de Constantinople qui ne voulait probablement pas voir recommencer les incursions vandales sur son sol alors qu'elles avaient complètement cessé depuis la conclusion de ce traité, même si cela signifiait qu'il fallait délaisser l'Empire d'Occident[67].

---

[61] Sid. Apoll., *Carm*., II, 360-365 ; Prisc., *fr*., 31, 1-2.
[62] Victor Vitensis, I, 13 ; Prisc., *fr*., 31, 1-2.
[63] Prisc., *fr*., 31, 1-2.
[64] Hyd. Lem., 166.
[65] GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 241-242.
[66] SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 103.
[67] Procope explique ce comportement par la promesse de Marcien, alors prisonnier en Afrique en 432, après un entretien avec Genséric, de ne jamais combattre les Vandales Procop., *Vand*., I, 4, 1-11.

Face à la menace diplomatique et militaire que représentait l'attitude d'Avitus, la riposte de Genséric fut immédiate pour faire échouer les tentatives de l'empereur d'Occident et en particulier faire avorter l'expédition prévue par Avitus. Avant la fin de l'année 455[68], il commença par l'annexion officielle du reste du diocèse d'Afrique, sans doute avec la complicité des tribus Maures, jusqu'au détroit de Gibraltar – à savoir les trois Maurétanies et la partie ouest de la Numidie qui étaient en effervescence contre les Romains depuis 442[69]. Il avait pour but de barrer la route terrestre face à la tentative prévisible des Wisigoths. Cet acte à lui seul était suffisant pour amplifier la tension entre l'Empire d'Occident et le royaume vandale.

Faisant appel de nouveau à son sens diplomatique, Genséric entreprit par différentes démarches de brouiller les Suèves de Galicie avec les Goths et les Romains. En les dressant ainsi les uns contre les autres, il évitait que ne se construise contre lui une alliance militaire trop puissante[70]. C'est ainsi qu'à l'instigation de Genséric, les Suèves envahirent les deux provinces qui appartenaient encore aux Romains en Espagne, la Carthagénoise et la Tarraconaise[71]. Et suite à l'échec de toutes les démarches diplomatiques romaines et wisigothiques envers les Suèves[72], Théodoric II se vit obliger, exécutant l'ordre d'Avitus, d'intervenir militairement à plusieurs reprises en automne 456, pour venir à bout finalement des Suèves[73]. Simultanément, les Vandales organisèrent des incursions vers la Sicile, l'Italie et la Gaule[74] dans le but d'entraver les préparatifs de l'expédition romaine et de faire traîner la guerre loin de l'Afrique vandale. Et malgré les efforts déployés par Ricimer, entre-temps promu *magister militum*, les Vandales réussirent à étendre leur pouvoir, probablement pendant l'été 456, sur la Corse, qui serait restée, à en croire l'interprétation de C. Courtois, sous leur contrôle jusqu'à la chute de leur royaume[75].

Mais la riposte de Genséric s'organisa également autour d'une diplomatie particulièrement habile vis-à-vis du *magister militum* Ricimer, Genséric l'incitant à s'élever contre l'empereur

---

[68] Victor Vitensis, I, 13.
[69] GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 227.
[70] GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 243 ; SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 104.
[71] Hyd. Lem., 168 ; 170.
[72] Hyd. Lem., 170 ; 172.
[73] Hyd. Lem., 173 ; 174 ; 175 ; 178 ; Isid., *Goth.*, 31 ; Isid., *Suev.*, 87-88 ; GAUTIER, *op. cit.* n. 4, p. 243 ; SCHMIDT, *op. cit.* n. 4, p. 104.
[74] Sid. Apoll., *Carm.*, II, 366–370 ; Hyd. Lem., 176.
[75] COURTOIS, *Les Vandales…*, *op. cit.* n. 4, p.186.

Avitus. Ricimer se résolut effectivement à renverser le gouvernement d'Avitus en cherchant du soutien auprès de Majorien, alors *comes domesticorum,* et parmi les sénateurs romains qui étaient hostiles à cet empereur imposé par les Wisigoths[76].

Profitant des circonstances de la guerre des Suèves en Espagne et du mécontentement de la populace romaine et italienne insatisfaite et exaspérée par la politique d'Avitus qui n'avait pas pu transférer la guerre en Afrique et prendre des dispositions pour combattre la famine en Italie, les conspirateurs réussirent à vaincre l'empereur et le forcèrent à abdiquer le 17 octobre 456, après une bataille décisive au nord de l'Italie[77]. Cette abdication, qui marqua la fin du projet d'expédition sur le sol africain pour lutter contre Genséric, était en fait un véritable triomphe de la diplomatie de Genséric. D'autre part, elle marqua aussi un tournant dans l'histoire de l'Empire d'Occident qui n'eut plus d'empereur à sa tête jusqu'à l'intronisation de Majorien le 1er Avril 457[78] avec une approbation unanime de l'armée, du peuple, du Sénat et de Léon Ier (457-474) le nouvel empereur byzantin[79].

Conclusion

En redoutable stratège, Genséric a su mener sa politique, face à Rome et Constantinople, en utilisant de façon intelligente et complémentaire d'une part ses services de renseignement, d'autre part son propre génie diplomatique.

La base de la politique de Gensérice n'était autre que l'action menée par ses services de renseignement dans tout le bassin de la Mer Méditerranée[80]. Et ce sont précisément ces services à qui rien n'échappaient qui lui ont permis d'être vigilant et de veiller à toujours avoir une perspective globale des événements dépassant le simple cadre régional. Et cette perspective à l'échelle méditerranéenne lui a permis de s'adapter et de réagir politiquement en envisageant tous les paramètres des situations auxquelles il était confronté. Ainsi, pouvait-il faire le choix de la diplomatie et/ou des armes car il était toujours au courant non seulement des forces en présence, mais aussi des

---

[76] Greg. Tur., *Hist*., II, 11 ; STEIN, *op. cit*. n. 6, p.372.
[77] *Consularia Italica*, a. 456, 1-2.
[78] *Consularia Italica*, a. 457.
[79] Sid. Apoll., *Carm*., V, 386.
[80] Hyd. Lem., 210 ; Isid., *Wand*., 76.

intentions de ses contemporains comme à l'affût des erreurs et faiblesses de ses ennemis.

Mais le plus important pour comprendre l'action politique de Genséric est sans conteste ce qu'on peut appeler son génie diplomatique. Il a su exploiter au maximum toutes les interventions diplomatiques qu'il a décidées grâce à des procédés constants et permanents : en premier lieu évaluer l'adversaire pour mieux l'endormir, n'hésitant pas à temporiser pendant toutes ses négociations restant le véritable maître du temps diplomatique avec lequel il joue en fonction de ses intérêts ; ensuite appliquer ce précepte politico-diplomatique aussi vieux que le monde qui consiste à prendre « l'ennemi de l'ennemi comme un ami ». Ce précepte, Genséric a su l'utiliser et s'en servir pour arriver à ses fins, incitant cet « ami » à devenir un allié, un allié sûr et fidèle.

Contrairement à la lecture qui a été longtemps faite des sources historiques[81], Genséric n'était pas un roi barbare plus guerrier que les autres. Au contraire. Il semble bien qu'il se soit efforcé d'être toujours fidèle à sa ligne de conduite stratégique qui privilégiait une attitude rationnelle visant à atteindre ses objectifs politiques à moindre frais humain et si cela était possible par la diplomatie. Ce n'est qu'en complément ou après l'échec de la diplomatie qu'il envisageait en dernier recours la guerre. Clairement, Genséric a systématiquement essayé d'instrumentaliser les autres peuples barbares les poussant à combattre l'Empire Romain en Occident comme en Orient pour l'affaiblir. Et pour atteindre cet objectif il a opté pour une politique d'alliances avec les adversaires de cet Empire, les Maures en Afrique, les Huns avant 445, les Wisigoths et les Ostrogoths après.

En redoutable diplomate qu'il était, grâce à son intelligence, son discernement et son ambition, Genséric a su tirer profit de la tradition diplomatique que Rome avait façonnée à travers sa longue histoire pour faire face à l'Empire avec les mêmes principes et les mêmes instruments.

---

[81] Prisc., *fr.*, 36, 1 ; Hyd. Lem., 209 ; Theoph. Conf., AM 5941.

LES SYSTÈMES D'ALLIANCES DIPLOMATIQUES BYZANTINS SUCCESSIFS DE 476 À 1204

Telemachos LOUNGHIS

Il est un vieil adage que j'aime répéter et qu'il ne serait pas inutile de citer encore ici : la création d'une tradition administrative qui perdure à travers les siècles et qui peut évoluer progressivement en idéologie politique permanente est un processus plus ou moins commun, voire typique, des grandes formations politiques dans lesquelles j'inclus Byzance. L'affluence simultanée, par exemple, d'ambassades étrangères à Constantinople fut un phénomène attesté aussi bien par Théophane pour le VIIe siècle[1] que par Grégoras au XIVe siècle[2]. Je tenterai donc de clarifier certains points en vertu de la longue durée de son existence et aussi de la réputation acquise par quelques-unes des ses activités politiques. Parmi ces dernières, une des plus connues est l'activité diplomatique byzantine à l'étranger dont je tâcherai d'exposer les buts jusqu'en 1204, bien que la tâche n'en soit pas aisée. Il va de soi que ce qui sera inclus dans l'exposé qui suit expose des résultats issus de plusieurs années de recherche mais qui, en aucun cas, ne pourraient prétendre être définitifs. La recherche reste ouverte à tout le monde et il y a parfois des limites qui, une fois considérées comme infranchissables, ont aujourd'hui l'air d'appartenir à une époque révolue.

En ce qui concerne le système d'alliances diplomatiques pratiqué par l'empire byzantin du Ve au XIIe siècle, je me bornerai à l'identification de deux expressions-charnières politiques, à mon avis, qui conditionnent et règlent dans le même temps le comportement politique byzantin envers le monde habité selon les époques. Ce sont des expressions qui désignent non pas le statut constitutionnel de l'empire byzantin (comme ceux de ῥωμαίων

---

[1] Theophanis *Chronographia*, AM 6169 (vol. 1, éd. C. DE BOOR, Leipzig, 1883, p. 356).

[2] *Nicephorus Gregoras, Byzantina historia*, 12, 8, éd. L. SCHOPEN, Bonn, 1830, p. 600.

πολιτεία, ῥωμαίων ἀρχὴ etc.)[3], mais qui énoncent les principes selon lesquels les Byzantins se comportaient politiquement dans l'arène internationale. Les deux expressions jouissant d'une énorme importance pour l'époque à laquelle se réfère cette étude sont les suivantes :

1. Tout d'abord, l'expression οἱ ἑῷοι Ῥωμαῖοι[4], qui reste valable jusqu'à la fin de la reconquête de Justinien. Les expressions usitées et citées plus haut, c'est-à-dire ῥωμαίων πολιτεία et ῥωμαίων ἀρχὴ, reviennent ensuite, ce qui veut dire que les Romains n'ont plus besoin d'un adjectif spécifique car, du fait de leurs conquêtes, ils sont justement les héritiers légitimes de l'ancien Empire romain œcuménique et peuvent le revendiquer par les armes. Ainsi, l'historien Agathias de Myrina lorsqu'il évoque la période qui s'ouvre avec Arcadius (395-408), c'est-à-dire le premier empereur d'Orient, précise que Justinien fut le premier empereur des Romains en nom et en réalité[5].

2. Ensuite, il s'agit de l'expression Νέα Ῥώμη, en latin *Nova Roma*. Dans le passé, on a beaucoup spéculé sur ce terme en confondant plusieurs textes, mais personne jusqu'ici n'a vu que, mis à part dans les textes ecclésiastiques (mentionnant les patriarches de la Nouvelle Rome etc.), cette expression n'apparaît simultanément qu'une seule fois dans un texte grec[6], et dans la lettre de l'empereur carolingien Louis II d'Italie à l'empereur byzantin Basile Ier en 871[7]. Le terme *Nova Roma* est censé conditionner d'une façon absolue l'attitude du gouvernement byzantin dit « classique médiéval » envers tout le monde contemporain. Certes, quelques efforts isolés, comme avec Nicéphore II Phocas, iront à l'encontre du principe qui veut que la Nouvelle Rome partage le monde avec l'ancienne Rome qui,

---

[3] Cf. T. C. LOUNGHIS, « Some Questions concerning Terminology used in Narrative Sources to designate the Byzantine State », *Symmeikta*, 1 (1997), p. 7-22.

[4] Philostorg., *H.E.*, XII, 7 (= Philostorgius, *Kirchengeschichte. Mit den Leben des Lucian von Antiochien und den Fragmenten eines arianischen Historiographen*, éd. J. BIDEZ, Zweite, überarbeite Auflage von Fr. WINKELMANN, Berlin, 1972, p. 145) ; Malch., *fr.*, 7 (= Malco di Filadelfia, *Frammenti*, testo critico, introd., trad. e commentario a cura di L. R. CRESCI, Naples, 1982, p. 79).

[5] Agathias, *Historiarum librum quinque*, V, 14, 1, éd. R. KEYDELL (CFHB, n°2), Berlin, 1967, p. 180.

[6] *Theoph. Cont.*, p. 288, se référant aux années depuis 871.

[7] *Ludovici II. Imperatoris Epistola ad Basilium I. imperatorem Constantinopolitanum missa*, éd. W. HENZE, *MGH*, *Ep.*, VII, *Epistolae Karolini aevi (V)*, Berlin, 1928, p. 386.

parfois, est décrite comme plus petite que la nouvelle[8]. Pourtant, Rome garde la plupart du temps sa supériorité basée sur la tradition, comme l'écrit Jean Skylitzès lorsqu'il évoque cette ville autrefois si fameuse (μεγαλόδοξος Ῥώμη)[9]. Rome demeure presque partout « l'ancienne », surtout dans les textes écrits par des ecclésiastiques, d'Évagre[10] à Eustathe de Thessalonique[11] et Georges Acropolitès[12], en passant par la *Chronographie* de Théophane[13], ses Continuateurs[14], la *Vie du patriarche Euthyme* (907-912)[15], le Continuateur de Skylitzès[16] et Jean Kinnamos[17].

On risquerait de se tromper si l'on affirmait dès l'abord que la personne, la dignité et la mission de l'ambassadeur relèvent non pas de ses qualités personnelles, comme le laisse entendre un texte du xe siècle intitulé *Sur les ambassades* (*Περὶ πρεσβειῶν*)[18], mais plutôt, et surtout, de son rang dans la hiérarchie administrative de l'Empire. À son tour, le rang de l'ambassadeur – d'après une tradition qui est en mutation permanente – doit toujours se conformer au rang du souverain destinataire de l'ambassade, parce que, à partir du moment où l'État romain occidental est en train de disparaître pendant le

---

[8] Comme, par exemple, chez Michel Psellos : ἑκατέρα Ῥώμη, ἥ τε πρώτη καὶ ἥττων, καὶ ἡ μετ' εκείνην καὶ κρείττων. Michele Psello, *Imperatori di Bisanzio : Cronografia*, éd. S. IMPELLIZERI et trad. S. RONCHEY, Milan, 1984, t. I, p. 288-290.

[9] *Theoph. Cont.*, p. 271 et 290 ; *Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum*, éd. I. THURN (CFHB, n° 5), Berlin – New York, 1973, p. 146.

[10] Evagrius Scol., *H.E*, I, 3, p. 8 ; I, 4, p. 8-9 ; I, 10, p. 17 ; I, 20, p. 28 ; II, 2, p. 38 ; II, 4, p. 42 ; II, 4, p. 44 ; II, 4, p. 47 ; II, 4, p. 50 ; II, 19, p. 61 ; III, 15, p. 114 ; III, 27, p. 124 ; IV, 38, p. 186 ; IV, 39, p. 190 ; V, 19, p. 214 ; VI, 24, p. 240 *(Histoire ecclésiastique*, éd. J. BIDEZ et L. PARMENTIER, Amsterdam, 1964, reproduction de l'édition de Londres, 1898).

[11] Eustazio di Tessalonica, *La espugnazione di Tessalonica*, éd. S. KYRIAKIDÈS et trad. V. ROTOLO, Palerme, 1961, p. 34.

[12] *Georgii Acropolitiae Opera*, éd. A. HEISENBERG, Leipzig, 1903, p. 5 et p. 29.

[13] Theoph. Conf., AM 6221 (p. 408) et AM 6224 (p. 410) .

[14] *Theoph. Cont.*, p. 158-159.

[15] *Vita Euthymii patriarchae Constantinopoli*, éd. et trad. P. KARLIN-HAYTER, Bruxelles, 1970, XIII, p. 87.

[16] Ἡ συνέχεια τῆς Χρονογραφίας τοῦ Ιωάννου Σκυλίτση, éd. E. Th. TSOLAKES, Thessalonique, 1968, p. 172.

[17] *Ioannis Cinnami Epitome rerum ab Ioanne (Manuele) et Alexio Comnenis gestarum*, éd. A. MEINECKE, Bonn, 1836, p. 171 et 202.

[18] Περὶ Πρεσβειῶν, éd. I. BEKKER et B. G. NIEHBUHR, Bonn 1829, p. 6-8. Cf. T. C. LOUNGHIS, « Byzantine Diplomacy », dans *Byzantine Diplomacy. A Seminar*, éd. S. LAMPAKIS, M. LEONTSINI, T. LOUNGHIS et V. VLYSSIDOU, Athènes, 2007, p. 62.

dernier quart du Ve siècle, l'Empire romain d'Orient, qui reste intact sur le plan territorial, négocie avec les souverains barbares occidentaux et les classifie d'après la menace que représente chacun de ces *regna*. Or cette première hiérarchie internationale des souverains se forme à l'époque des Romains Orientaux, c'est-à-dire du début du Ve siècle jusqu'aux années cinquante du VIe siècle, lorsque la reconquête de l'Occident par les généraux de Justinien s'achève dans un demi-succès. Durant tout ce temps, le programme politique des Romains d'Orient[19] consiste invariablement à faire se mobiliser leurs alliés belliqueux, les Francs Saliens qui, depuis leur roi Clovis (481-511), sont orthodoxes / catholiques chalcédoniens, pour faire campagne contre les Goths (Ostrogoths et Wisigoths) ariens, donc hérétiques. C'est le sens de la lettre envoyée en 535 par Justinien aux rois mérovingiens[20] qui semble faire allusion à la fameuse victoire de Vouillé (*Campus Vogladensis*) contre les Wisigoths hérétiques en 507 précédée par la conversion de Clovis au catholicisme et suivie par sa promotion à Tours au rang de consul ou, plutôt, de patrice par les ambassadeurs de l'empereur Anastase (491-518) – tous ces événements étant par ailleurs décrits par Grégoire de Tours[21]. Par la suite, l'alliance franque a été systématiquement sapée par le généralissime byzantin en Italie Bélisaire qui préféra en 539 guerroyer avec Theudebert Ier d'Austrasie qui était aussi venu en Italie pour combattre les Ostrogoths. Ainsi la « France », c'est-à-dire l'ancienne préfecture du prétoire des Gaules, n'a jamais senti le poids des armées de Justinien sur son sol et les Francs ne prêtèrent pas main forte à la petite armée byzantine qui parvint à conquérir l'Espagne méridionale dans les années 552-554[22]. Procope qui, au contraire d'Agathias, n'aime guère les Francs admet pourtant que ces derniers disposent en leur temps de privilèges considérables octroyés par Justinien Ier, comme par exemple la possession de la Provence et, surtout, le droit de

---

[19] T. C. LOUNGHIS, « Le programme politique des "Romains orientaux" après 476. Une répétition générale ? », dans *Atti del II Seminario Internazionale di Studi Storici « Da Roma alla terza Roma »*, *Studi II*, Naples 1985, p. 369-375.

[20] Procop., *Goth.*, V, 5, 8-10 (= *Procopii Caesariensis opera omnia*, éd. J. HAURY – G. WIRTH, vol. II (= *De Bellis libri V-VIII*), Leipzig, 1963, p. 26).

[21] Greg. Tur., *Hist.*, II, XXVII (37) – XXVIII (38) (= Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. H. OMONT – G. COLLOMP – R. POUPARDIN, Paris 1913, II, XXVII (37) – XXVIII (38), p. 69-72).

[22] Cf. T. LOUNGHIS, « Η ευρωπαϊκή ισορροπία στον Μεσαίωνα: Η Γερπανοβυζαντινή Συμμαχία », dans *Το Βυζάντιο και οι απαρχές της Ευρώπης*, Athènes, 2004, p. 56-60.

frapper de la monnaie d'or[23]. Ces privilèges scellèrent d'une façon définitive les relations plus ou moins amicales avec les rois mérovingiens, entretenues jusqu'alors par les Romains d'Orient avec le royaume ostrogoths d'Italie.

Le premier souverain de ce royaume, Théodoric le Grand (493-526)[24], dit aussi Flavius, avait été fait *patrice*, peut-être dès 476[25] alors que le chef des Wisigoths Alaric avait été nommé *magister militum* depuis le début du Ve siècle. D'ailleurs, les Wisigoths d'Espagne semblent être restés fédérés de l'empire d'Orient jusqu'en 476, lorsque leur roi Euric (466-484) entreprit une campagne en Gaule. Les rois burgondes Gondebaud (480-516) et, probablement, son successeur Sigismond (516-523) avaient également été déclarés *patrices* par l'Empire d'Orient[26]. Le roi vandale Thrasamond (496-523) devint, lui, un *ami* (φίλος) de l'empereur Anastase[27], tout comme le roi Hildéric (523-530) devint *l'ami* de l'empereur Justinien[28], alors que le roi Gélimer (530-534) avait reçu la promesse d'être nommé *patrice* s'il renonçait à son arianisme[29]. Cette « famille internationale » des *patrices*[30] avec à sa tête l'empereur byzantin, ce qui n'empêche pas une prépondérance marquée des Francs, voit son existence prolongée jusqu'au milieu du VIIIe siècle, avec ce que j'ai tâché de qualifier de « sécession » de la Papauté vis-à-vis de la souveraineté byzantine – un terme qui, s'il ne correspond pas tout à fait aux réalités contemporaines, a pourtant l'avantage d'esquisser les changements effectués dans le secteur de l'idéologie politique byzantine.

---

[23] Procop., *Goth*., VII, 33, 2-6 (= *Procopii Caesariensis opera omnia*, éd. J. HAURY – G. WIRTH, vol. II (= *De Bellis libri V-VIII*), Leipzig, 1963, p. 441-442).

[24] *Dictionary of the Middle Ages*, éd. J. R. STRAYER, vol. I, New York, 1981, p. 122.

[25] *PLRE*, vol. 2, p. 1079.

[26] *Fasti Vindobonenses priores* en 472 (= MGH, *AA*, t. IX, éd. T. MOMMSEN, Berlin, 1892, p. 306/307).

[27] Procop., *Vand*., III, 8, 14 (= *Procopii Caesariensis opera omnia*, éd. J. HAURY – G. WIRTH, vol. I (= *De Bellis libri I-IV*), Leipzig, 1963, p. 347) : ἐγένετο δὲ φίλος καὶ Ἀναστασίῳ βασιλεῖ ἐς τὰ μάλιστα.

[28] Procop., *Vand*., III, 9, 5 (= *Procopii Caesariensis opera omnia*, éd. J. HAURY – G. WIRTH, vol. I (= *De Bellis libri I-IV*), Leipzig, 1963, p. 351) : Ἱλδίριχος δὲ φίλος ἐς τὰ μάλιστα Ἰουστινιανῷ καὶ ξένος ἐγένετο.

[29] Procop., *Vand*., IV, 6, 22 (= *Procopii Caesariensis opera omnia*, éd. J. HAURY – G. WIRTH, vol. I (= *De Bellis libri I-IV*), Leipzig, 1963, p. 446).

[30] LOUNGHIS, « Byzantine Diplomacy…», *loc. cit.*, n. 18, p. 42-46.

Ainsi qu'il a été dit jusqu'ici, il appert que les principes qui dominent la diplomatie byzantine dépendent chaque fois de variables, tels que le statut des souverains occidentaux auquel était adapté le rang de l'ambassadeur byzantin et la hiérarchie internationale des souverains médiévaux[31]. Il y a aussi des situations stables, telles que l'égalité dans la hiérarchie internationale de l'empereur byzantin avec le maître de la puissance prépondérante en Orient, que celui-ci soit le Grand Roi de Perse[32] ou le calife omeyyade ou abbasside des Arabes, ou encore la permanence de l'alliance franque, indépendamment du fait que les successeurs des Francs Mérovingiens et Carolingiens dans l'alliance byzantine sont les souverains de la *Francia Orientalis* qui succèderont également au titre impérial de l'Occident en 962[33]. Mais ce qui est à l'origine de la modification radicale de l'idéologie politique byzantine sous la « dynastie macédonienne » aux environs du troisième quart du IXe siècle est le concept politique de *l'Oecuménè limitée*[34], inventé par l'administration impériale pour deux raisons. Tout d'abord pour réviser les stipulations de la *Donation de Constantin* (*Constitutum Constantini*) forgée sous le pape Paul Ier (757-768) selon toute vraisemblance[35], stipulations qui chassaient littéralement l'Empire byzantin de l'Occident[36]. En second lieu ce concept fut mis au point pour mettre fin à toute prétention territoriale byzantine au-delà de la Dalmatie et de l'Italie méridionale, ces deux derniers

---

[31] F. DÖLGER, « Die Familie der Könige im Mittelalter », dans *Idem, Byzanz und die europäische Staatenwelt*, Darmstadt, 1964[2], p. 34-69.

[32] A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides,* Copenhague, 1944, p. 350. Voir aussi G. GREATREX, *Rome and Persia at War 502-532,* Leeds, 1998, p. 163, 169 et 213-215.

[33] T. C. LOUNGHIS, « The Adaptability of Byzantine Political Ideology to Western Realities as a Diplomatic Message (476-1096) », dans *Comunicare e significare nell'alto medioevo, Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo*, n° 52, Spolète, 2005, p. 335-365.

[34] H. FUHRMANN, « Das frühmittelaterliche Papsttum und die Konstantinische Schenkung », dans *I problemi dell'Occidente nel secolo VIII, Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo*, n° 20, Spolète, 1972, p. 257-292. T. C. LOUNGHIS, « La théorie de l'Oecuménè limitée et la révision du *Constitutum Constantini* », *Sbornik v ćest na 70-godišnata na prof. V. Tapkova-Zaïmova,* Sofia 1997, p. 119-122.

[35] R. J. LOENERTZ, « *Constitutum Constantini*. Destinataire, destination, auteur, date », *Aevum*, 48 (1974), p. 199-245.

[36] P. CLASSEN, *Karl der Große, das Papsttum und Byzanz. Die Begründung des karolingischen Kaisertums,* Sigmaringen, 1985, p. 8.

territoires étant reconnus par l'Occident comme appartenant à Byzance depuis le règne de Basile Ier (867-886)[37].

Mais ce n'est pas tout. Les changements radicaux dans le système des alliances sont manifestes dans nombre d'aspects de la politique étrangère byzantine des empereurs « macédoniens ». Pour ne mentionner que des changements sur la base de mutations de buts et de priorités politiques qui sont passés inaperçus (totalement ou presque, ceci n'a pas tellement d'importance), je voudrais en premier lieu mentionner l'acquisition politique et ecclésiastique de la Bulgarie contre la renonciation à la Moravie – récemment christianisée par Cyrille et Méthode sur ordre du patriarche Photius – toujours sous le gouvernement de Basile Ier[38]. Désormais, la Moravie reste fermement sous la juridiction de Rome, et Méthode, disposant désormais sur décision pontificale du siège de Sirmium, est reçu bien chaleureusement par Basile Ier à Constantinople en 882[39].

Une *oecuménè* limitée signifie avant tout une équivalence de grade entre l'empereur byzantin d'un côté et de la puissance prépondérante de l'Occident de l'autre, représentée à cette époque par le souverain de la *Francia Orientalis*, qui acquiert en 962 le titre impérial à Rome. Ainsi, les deux empereurs deviennent des *fils spirituels* du Pape de Rome qu'ils traitent comme leur *père*[40]. Le sommet de la hiérarchie internationale n'est plus occupé par l'empereur byzantin, comme il l'était par le passé, mais par le Pape de Rome.

L'exemple du peuple turcophone des Khazars est encore plus frappant à mon avis. Considérés comme un des alliés les plus fermes de Byzance depuis le règne d'Héraclius (610-641), c'est-à-dire depuis l'époque où le poids de l'attaque arabe commença à faire peser une grave menace sur l'existence politique même de l'Empire byzantin[41]. Devant le danger imminent, Héraclius

---

[37] L'Italie méridionale est reconnue comme appartenant à l'Empire byzantin d'après les témoignages identiques de *Theoph. Cont.*, p. 288 et de Jean Skylitzès : Skyl., p. 145.

[38] T. C. LOUNGHIS, « Bulgaria instead of Moravia : Evidence of Major Political Changes », *BSC*, 5 (2007), p. 63-69.

[39] *Vita Methodii*, c. 13 dans *Zwischen Rom und Byzanz : Leben und Wirken der Slavenapostel Kyrillos und Methodios nach den pannonischen Legenden und der Klemensvita : Bericht von der Taufe Russlands nach der Laurentiuschronik, übersetzt, eingeleitet und erklärt von Josef Bujnoch*, Graz-Vienne-Cologne, 1958, p. 122-123.

[40] *De cer.*, II, 48, p. 686-691.

[41] Cf. T. C. LOUNGHIS, « Byzantine Political Encounters concerning Eastern Europe (V-XI Centuries) », *BSC*, 3, (2001), p. 22.

chercha dès lors en Orient un allié permanent, à l'instar de l'alliance avec les Francs dans l'Occident du VIe siècle[42]. Il n'est pas exclu que l'alliance khazare ait été cultivée par des récits légendaires même avant l'apparition du danger arabe[43]. Au moins deux princesses khazares épousent des empereurs byzantins, Justinien II pendant son deuxième règne (705-711)[44] et Constantin V (741-775)[45] et sont respectivement nommées Théodora et Irène. Cette ancienne amitié, nouvellement scellée par la construction de la fameuse forteresse de Sarkel sur le fleuve Tanaïs/Don[46] sous l'empereur Théophile (829-842)[47] et la tentative avortée de la christianisation des Khazars sous Michel III (842-867) vers 860, a été soudainement transformée par des tentatives byzantines pour détruire les Khazars en 900-920[48], ce qui ne peut s'expliquer que par la seule conversion des Khazars au Judaïsme peu après 860. Il est incontestable qu'aucun ambassadeur byzantin chez les Khazars n'est connu avant la tentative d'évangélisation, ce qui ne saurait s'expliquer par la seule rareté des mentions des sources pendant les soi-disants siècles obscurs. On sait, par ailleurs, que l'empereur Basile Ier inaugura une politique anti-juive[49] fortement soutenue par le patriarcat de Constantinople[50] et, à en croire le ou les auteurs du Ve livre des Continuateurs de Théophane qui emploient des expressions extrêmement dures en l'occurrence[51], les Juifs furent si fortement réconfortés par la mort de l'empereur Basile qu'ils revinrent à leurs anciennes pratiques.

---

[42] D. M. DUNLOP, *The History of the Jewish Khazars*, Princeton 1954. TH. S. NOONAN, « Byzantium and the Khazars : a Special Relationship ? », dans *Byzantine Diplomacy*, éd. J. SHEPARD and S. FRANKLIN, Aldershot 1992, p. 109-132.

[43] Cf. J. A. KULAKOVSKY, *Istorija Vizantii III*, Kiev, 1915, p. 93 et 345.

[44] Cf. C. HEAD, *Justinian II of Byzantium*, Wisconsin, 1972, p. 105-107, 111 et 121-122.

[45] I. ROCHOW, *Kaiser Konstantin V. Materialien zu seinem Leben und Nachleben*, Berlin, 1994, p. 10 et 212-213.

[46] NOONAN, « Byzantium and the Khazars… », *loc. cit.* n. 42, p. 114-115. Il va de soi que l'envoyé byzantin pour la construction de la forteresse en Khazarie, Petronas Camatéros, spatharocandidat de grade à cette époque (*De adm. imp.*, ch. 42, p. 182) ne saurait être confondu avec un ambassadeur officiel.

[47] Skyl., p. 73 ; *De adm. imp.*, ch. 42, p. 182-184.

[48] NOONAN, « Byzantium and the Khazars… », *loc. cit.* n. 42, p. 115.

[49] J. STARR, *The Jews in the Byzantine Empire 641-1204*, Athènes, 1939, p. 135-136.

[50] J. DAGRON, « Le traité de Grégoire de Nicée sur le baptême des Juifs », *TM*, 11 (1991), p. 313-358.

[51] *Theoph. Cont.*, p. 342.

Comme j'ai autrefois essayé de le suggérer[52], on peut voir le cinquième livre des Continuateurs de Théophane comme un exemple-type de la façon dont les Byzantins passaient de la politique intérieure à la politique étrangère. Après avoir fait état des circonstances qui ont présidé au choix de la conversion des Juifs de l'Empire au chapitre 95, les auteurs du cinquième livre passent très naturellement dans les deux chapitres suivants à cette nouvelle politique byzantine en Europe du Centre-Est relative aux Bulgares (ch. 96) et aux Russes (ch. 97) respectivement. Ici nulle trace de l'ancienne alliance khazare, alliance qui se transforme en un climat d'hostilité visible un peu plus tard dans le chapitre 10 du *De administrando imperio* de Constantin VII Porphyrogénète, où sont très brièvement énumérés les façons et les biais politiques par lesquels les Khazars peuvent être combattus[53]. Le changement d'alliance, dans un contexte international où la Bulgarie est tout dernièrement acquise à la sphère d'influence byzantine (au prix, bien-sûr, de la Moravie récemment christianisée), devient ici total, voire radical, ce qui mérite d'être examiné de plus près.

Le patriarche Nicolas Mystique (901-907 et 912-925), diplomate né à en juger par les formules qu'il emploie dans sa correspondance, traite les Khazars de *nation dupée* ou *trompée* (ἔθνος ἐξηπατημένον)[54], ce qui signifie que les Khazars ne doivent pas être comptés parmi les forces alliées. Sous le règne de Léon VI (886-912), les Khazars sont présents une seule fois dans les sources byzantines[55]. Ouvertement désignés comme ennemis principaux de l'Empire sous le règne suivant de Constantin VII Porphyrogénète (945-959)[56] et remplacés en tant qu'alliés au début par les Ouzes[57], ensuite et, surtout après 988, par les Russes[58], ils sont devenus une sorte de cible permanente contre laquelle sont mobilisés des alliés venant de trois directions[59]. Tout

---

[52] LOUNGHIS, « Byzantine Political Encounters… », *loc. cit.* n. 41, p. 23.

[53] *De adm. imp.*, ch. 10, p. 62-63. Les premiers alliés byzantins en Europe du Centre-Est à cette époque sont les Ouzes qui peuvent combattre Khazars et Petchénègues (*De adm. imp.*, ch. 8, 34-35, p. 56).

[54] Nicholas I Patriarch of Constantinople, *Letters*, Greek Text and English Translation by R. J. H. JENKINS and L. G. WESTERINK (CFHB, n°6), Washington, D.C., 1973, ep. 106, 14-15, p. 390.

[55] *Theoph. Cont.*, p. 358.

[56] *De adm. imp.*, ch.10, p. 62-64, l. 1-8, et *De adm. imp.*, ch. 11, p. 64, l. 3-13.

[57] Voir plus haut, n 43.

[58] Skyl., p. 446 ; *Ioannis Zonarae Epitomè Historiarum libri XIII-XVIII*, éd. T. BÜTTNER-WOBST, Bonn, 1897, p. 553.

[59] T. C. LOUNGHIS, « Über die zwei gegensätzlichen Richtungen der byzantinischen Außenpolitik im osteuropäischen Raum im 10. Jahrhundert »,

d'abord les Byzantins et des Hongrois[60] ; ensuite les Bulgares Noirs[61] ; enfin les Ouzes et des Alains[62]. Tout ceci va mener à l'expédition navale lointaine de 1015 qui règle, semble-t-il, les affaires khazares une fois pour toutes :

> L'empereur [il s'agit ici de Basile II], de retour à Constantinople, au mois de janvier de l'an 6524 (1015) envoya une flotte en Khazarie avec à sa tête Mongos, le fils du duc Andronic Lydos. Celui-ci, avec l'aide de Sphengos, frère du beau-frère de l'empereur, Vladimir, réussit à soumettre la région dont l'archonte, Georges Tzoulès, fut capturé dès la première rencontre.[63]

C'est ainsi qu'une alliance byzantine de longue durée et d'un poids international loin d'être négligeable puisqu'elle avait procuré à l'Empire deux impératrices, a disparu sans bruit de la scène et sans même nous laisser un seul nom d'ambassadeur officiel.

Ce que j'espère pouvoir soutenir ici, comme d'ailleurs je l'ai fait par d'autres occasions dans le passé par rapport aux Petchénègues et aux Russes[64], est que les alliances byzantines prétendues éternelles (ou « de longue durée », pour ne pas trop exagérer) sont très facilement renversées en Europe Orientale, pendant que l'ancienne alliance franque demeure inébranlable, surtout en ce qui concerne celle – solidement sauvegardée, sauf en de rares exceptions – avec le royaume des Francs orientaux (*Francia Orientalis*)[65]. En Europe Orientale, Byzance semble depuis la révision des clauses du *Constitutum Constantini* avoir les mains libres pour exercer une politique vraiment œcuménique, comme c'était le cas au moins jusqu'à la fin de la première moitié

---

dans *Byzanz und Ostmitteleuropa 950-1453. Beiträge zu einer Table-ronde des XIX International Congress of Byzantine Studies*, éd. G. PRINZING et M. SALAMON, Wiesbaden, 1999, p. 37.

[60] *De adm. imp.*, ch. 42, p. 182-184, l. 1-54.

[61] *Ibid.*, ch. 12, p. 64.

[62] *Ibid.*, ch. 10, p. 62, l. 3-4.

[63] Skyl., p. 354.

[64] T. C. LOUNGHIS, *De administrando imperio (Πρὸς τὸν ἴδιον υἱὸν Ῥωμανόν). Μια μέθοδος ανάγνωσης*, Thessalonique, 1990.

[65] Pour l'histoire des Francs jusqu'en 550 environ, voir E. ZÖLLNER, *Geschichte der Franken bis zur Mitte des 6. Jahrhunderts*, Munich, 1970. Pour ce qui est de la *Francia Orientalis*, W. EGGERT, *Das ostfränkisch-deutsche Reich in der Auffassung seiner Zeitgenossen*, Berlin, 1973.

du VIIIe siècle[66]. De là jusqu'au règne de Basile Ier s'étend une période d'équilibre politique et diplomatique, basé toutefois sur l'instabilité tant que Byzance n'admet pas de renoncer à son « oecuménicité occidentale ». À partir du moment où ceci est fait, le terme *Νέα Ῥώμη* / *Nova Roma*[67] apparaît dans les sources orientales et occidentales profanes, grecques et latines, politiques comme diplomatiques, pour faire comprendre en langage diplomatique les revendications de ce nouvel empire romain d'Orient. Il y aura alors plusieurs souverains qui revendiqueront l'égalité avec l'empire byzantin, ce qui donnera aux relations diplomatiques un nouvel essor. C'est aussi à partir de ce moment-là que j'ai l'impression que les qualités des ambassadeurs ont enfin le dessus et que l'ancien principe du rang hiérarchique de l'ambassadeur dans l'administration de l'Empire commence à perdre progressivement de son éclat.

On notera à cet égard que les ambassadeurs envoyés aux Francs peuvent être pour la plupart connus, soit par leurs noms, soit par leurs rangs – les chroniqueurs occidentaux se bornent parfois à mentionner soit l'un soit l'autre, pendant que les sources byzantines y accordent très peu d'importance. Il n'en reste pas moins que, lorsque les destinataires des ambassades byzantines ne sont pas considérés comme des alliés, même potentiels, les ambassadeurs ne sont pas mentionnés la plupart du temps, et ce principe est valable pour la période dite « classique médiévale » ou médio-byzantine, aussi bien que pour la période protobyzantine. Ainsi, les ambassadeurs aux Ouzes, Petchénègues et Russes ne sont pas mentionnés, excepté en une brève indication au chapitre 1 du *De administrando imperio*, où il est dit qu'aux redoutables Petchénègues l'Empire doit envoyer régulièrement un « *apocrisiaire* »[68] avec des cadeaux, et que cet apocrisiaire doit ramener des otages. Chez les Hongrois, pendant que ceux-ci sont en train d'entrer en relation avec l'Empire byzantin, la même source précise que, bien avant le milieu du Xe siècle, un prêtre du nom de Gabriel leur avait été envoyé[69].

Quelques cas de la période protobyzantine tirés de nos *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 476*

---

[66] Voir plus haut, n. 53.

[67] À ne pas confondre les mentions avec l'appellation traditionnelle du patriarche de Constantinople. Outre la mention des Continuateurs de Théophane, le terme *Νέα Ῥώμη* est introuvable dans les textes profanes byzantins jusqu'au moins 1096.

[68] *De adm. imp.*, ch. 1, p. 48.

[69] *De adm. imp.*, ch. 8, p. 56.

bis 565 livrent un exemple pleinement significatif, à mon avis[70]. On y observe ainsi huit ambassades au moins envoyées à des peuples qui, au moment où ces ambassades partent, sont considérés ouvertement ou officieusement comme les ennemis de l'Empire romain d'Orient. Or, dans tous ces exemples nul ambassadeur n'est mentionné : 1) *Regesten* n° 410 (en 519) aux Vandales ; 2) *Regesten* n° 432 (en 520/522) aux Huns ; 3) *Regesten* n° 788 (en 530) aux Vandales ; 4) *Regesten* n° 936 (en 532) aux Vandales ; 5) *Regesten* n° 311 (en 545/546) aux Antes ; 6) *Regesten* n°1356 (en 550/551) aux Huns Sabires ; 7) *Regesten* n° 1380 (en 552) aux Gépides ; et 8) *Regesten* n° 1416 (en 557/558) aux Huns Utigours. Ainsi, pourrait-on conclure avec certaines réserves, bien sûr, qu'à l'époque où l'Empire romain se croit titulaire ou revendique encore par les armes l'oecuménicité absolue, le nom de l'ambassadeur accrédité auprès des nations situées hors de cette ancienne oecuménè romaine n'a pas tellement d'importance, ce qui ne veut absolument pas dire qu'il n'y ait absolument pas eu ce qu'on a appelé une « culture d'ambassadeur » pendant le Haut Moyen Âge[71]. J'ai seulement l'impression que cette culture qui se présente au début comme « romaine »[72], bien que tardive, a besoin d'un espace temporel assez long pour pouvoir apparaître en pleine lumière. Sous cet aspect, le Haut Moyen Âge a dû être la période d'enfance ou de jeunesse de cette culture d'ambassadeur. Celle-ci, à partir du moment où les nouveaux États en Occident commencèrent à traiter sérieusement avec l'Orient chrétien et musulman, s'avéra le berceau d'une nouvelle mentalité, si j'ose dire, qui cherchait à établir et maintenir à tout prix la paix. Dans les chronographies grecques médiévales où les phrases sont d'habitude bien courtes le terme « ambassadeur » est accompagné la plupart des fois par le terme de « paix »[73] et cela est aussi valable pour ce qui

---

[70] *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 476 bis 565*, bearbeitet von T. C. LOUNGHIS, B. BLYSIDOU, ST. LAMPAKIS, Nicosie, 2005.

[71] Cf. N. DROCOURT, « Existe-t-il des signes distinctifs d'une culture d'ambassadeur dans le cas des contacts avec le monde byzantin (IXe-XIe siècle)? », dans *La culture du Haut Moyen Âge. Une question d'élites ?*, éd. F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK, Turnhout 2009, p. 277-302.

[72] F. L. GANSHOF, *Le Moyen Âge. Histoire des relations internationales, vol. I*, sous la direction de P. RENOUVIN, Paris 1953, p. 6-11.

[73] Theoph. Conf., AM 6094 (p. 284, l. 9-10 : ...πρεσβευτὴν περὶ εἰρήνης.) Voir aussi : *ibid.*, AM 5921 p. 87, l.8-12 et AM 6169 p. 356, l.2-8. De même *Ioannis Malalae Chronographia*, rec. I. THURN (CFHB, n°5), Berlin-New York, 2000, p. 259, 341, 342, 385, 390, 393.

concerne les sources hagiographiques[74]. On pourrait, par conséquent, tout en parlant des ambassadeurs, conclure qu'il s'agit plutôt d'une « culture de la paix ». Pourtant, il faut toujours se souvenir du principe, selon lequel moins important est l'État qui envoie l'ambassadeur, d'autant plus difficile et compliquée est la mission de ce dernier, ce qui élève l'ambassadeur à un niveau parfois supérieur à sa propre personnalité. C'est ainsi que selon l'historien Malchus de Philadelphie[75], l'ambassadeur de l'Empire romain d'Orient pouvait être parfois un tout-puissant, πρεσβευτὴς αὐτοκράτωρ[76], c'est-à-dire un ambassadeur qui jouissait des mêmes pouvoirs illimités et du même prestige que les généralissimes du Bas-Empire à l'étranger. Le voila, donc, du moins en termes généraux, le début de cette culture officielle d'ambassadeur qui prend par la suite des formes diverses dans les États chrétiens et musulmans qui dominèrent les siècles à venir.

Si donc on cherchait un moment où cette « culture d'ambassadeur » avait été sinon dominante, du moins justifiée, je serais enclin à l'identifier peu avant la mort de l'empereur Otton Ier, dit « le Grand », sur laquelle je me suis aussi arrêté autrefois[77] : en avril de l'an 973, racontent les Annales de Hildesheim[78]… *Otto senior imperator cum iuniore venit Quidelingaburg, ibique celebraverunt pascha 10 kal. Aprilis, et illuc venerunt ad eos legati Graecorum, Beneventanorum, Bulgariorum, Danorum, Sclavorum, cum regiis muneribus; ac non longe post Otto senior pius imperator non. Mai obiit.* D'après Robert Folz[79], « le règne de l'empereur s'achève en apothéose par la diète de Quedlinburg, à laquelle assistent des délégués slaves, hongrois et même bulgares ». R. Folz a eu peut être tort de n'avoir pas mentionné tous les ambassadeurs qui ont entouré

---

[74] Vie de Théodore de Sykeôn (*BHG, N. Auctarium* 1748), éd. A. J. FESTUGIÈRE, Bruxelles, 1970, p. 114, l. 19-24 : πρεσβευτῶν καὶ εἰρηνοποιῶν ἀνδρῶν.

[75] Cf. B. BALDWIN, « Malchus of Philadelphia », *DOP*, 31 (1977), p. 89-107.

[76] Malco di Filadelfia, *op. cit.* n. 4, fr. 18, p. 102.

[77] T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident : depuis la fondation des États barbares jusqu'aux croisades (407-1096)*, Athènes, 1980, p. 181, 206-207.

[78] *Annales Hildesheimenses*, éd. G. WAITZ, *MGH*, *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, VIII, Hanovre, 1878, a. 973, p. 23. Presque la même mention dans Lampert de Hersfeld en 973 (*Ausgewählte Quellen zur Deutschlands Reichsgeschichte* III, Darmstadt, 1974, p. 62) qui ajoute à la liste des ambassadeurs cités par la source précédente aussi des Romains et des Russes.

[79] R. FOLZ, *L'idée d'empire en Occident du Ve au XVe siècle*, Paris 1953, p. 75.

Otton Ier au moment le plus brillant de son règne ; on ne saurait pas lui nier cependant le mérite d'appeler cette réunion d'ambassadeurs autour d'un souverain bien puissant une « apothéose ». Et en ceci réside à mon sens, pour finir, ce qu'on a appelé récemment « la culture d'ambassadeur », qui mériterait sans doute d'être examinée de plus près dans les années à venir.

MAINTENIR LA GUERRE FROIDE « COOL » : NÉGOCIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET CTÉSIPHON AU VIe SIÈCLE[1]

Hartmut G. ZICHE

Introduction

Le VIe siècle ap. J.-C. apparaît comme une période clé pour les relations diplomatiques entre l'Empire romain et l'Empire perse – et pour leur analyse historique – pour plus d'une raison. Sur le plan stratégique d'abord, la période est marquée par une étape intermédiaire entre les relations plutôt coopératives qu'entretiennent les deux Empires au Ve siècle[2] et l'affrontement illimité qui est le fait marquant du VIIe – affrontement conduisant à la destruction de l'Empire perse par les Arabes et à la diminution territoriale substantielle de l'Empire romain. Nous sommes, au VIe siècle, face à une situation où des efforts politiques et diplomatiques considérables sont nécessaires pour éviter une confrontation militaire qui, pour la première fois, pourrait dépasser le cadre des guerres limitées que les deux Empires se livrent traditionnellement. La diplomatie du VIe siècle doit donc réussir malgré l'existence de tensions fortes entre les deux partis. Il s'agit d'une situation politique et stratégique qui plus que d'autres nécessite l'administration diplomatique des relations romano-perses.

Le VIe siècle, de plus, n'est pas seulement caractérisé par une activité diplomatique continue et soutenue, mais il voit également, et peut être surtout, la conclusion de deux traités

---

[1] Je voudrais remercier Corinne Le Sergent de l'Université des Antilles et de la Guyane pour la révision du présent texte, ainsi que pour ses commentaires. Toute erreur qui subsiste reste bien évidemment uniquement imputable à l'auteur.

[2] Pour les détails des problèmes sur les frontières orientales de l'Empire perse qui conditionnent son approche plutôt conciliante envers son voisin occidental romain, voir Z. RUBIN, « Eastern Neighbours: Persia and the Sasanian Monarchy », dans *The Cambridge History of the Byzantine Empire c. 500–1492*, éd. J. SHEPARD, Cambridge, 2008, p. 130-156. L'auteur montre que ces problèmes sont au moins de la même envergure que les problèmes auxquels Rome doit faire face en Occident, dans les Balkans et en Isaurie.

majeurs entre les deux Empires : le traité dit de la « Paix éternelle » en 532 et le traité de la « Paix de 50 ans » en 562. Ces deux réalisations diplomatiques de grande envergure sont particulièrement importantes car elles permettent d'avoir une vision plus claire des intérêts stratégiques généraux et de long terme des deux Empires que les négociations continues, mais sans grandes ambitions, qui généralement caractérisent toute la période de coexistence entre les Romains d'un côté et les Parthes et Sassanides de l'autre.

À ces deux observations s'ajoute encore le fait que les contacts « intenses » entre les deux Empires sous le règne de Justinien, aussi bien diplomatiquement[3] que militairement, nous permettent d'appréhender un peu mieux le développement interne de l'Empire perse ; mieux en tout cas que pour des périodes où l'Empire perse est moins sous observation romaine rapprochée. Et cela aussi facilite l'analyse des intérêts stratégiques des deux Empires.

Ce que nous proposons donc ici est une analyse du cadre stratégique et politique des relations diplomatiques entre Constantinople et Ctésiphon au VIe siècle, c'est-à-dire une modélisation essayant d'extraire les tendances politiques pertinentes d'une histoire narrative contemporaine particulièrement dense et complexe pour la période qui nous intéresse[4].

Si nous supposons que la politique étrangère des deux Empires est rationnelle – au moins pour sa direction générale –, nous sommes en mesure de déduire le cadre politique de leurs relations à partir de macro-facteurs socioéconomiques que nous contrôlons mieux et surtout de façon plus objectives que les détails de récits narratifs d'auteurs romains parfois ouvertement

---

[3] Voir par exemple les nombreuses ambassades perses du seul Rufinus même avant les négociations de la « Paix éternelle », A. D. LEE, *Informations and Frontiers. Roman Foreign Relations in Late Antiquity*, Cambridge, 1993.

[4] C'est ce que montrent les récits détaillés des sources autour des relations romano-perses, qu'il s'agisse de Procope, Agathias ou encore Ménandre. Sur cette question, A. D. LEE, *Informations and Frontiers…*, *op. cit.* n. 3, p. 40-2, observe que la quantité de documents gouvernementaux concernant la politique étrangère de l'Empire romain augmente au Ve et au VIe siècle, parce que les empereurs restent dans leur capitale, ce qui favorise généralement l'accumulation d'archives, et ne conduisent donc plus une politique étrangère *ad hoc* lors de leurs campagnes militaires. A. D. Lee suggère également qu'il s'agit peut-être d'une période où, pour la première fois, les Romains réalisent que les événements politiques et autres se déroulant au-delà des frontières impériales sont importants.

partisans – on pensera aux *Anecdota* de Procope[5]. C'est seulement en contrôlant et en comprenant ce double cadre – socioéconomique et politique – que nous pouvons comprendre réellement les relations diplomatiques et les diplomates à proprement parler[6].

Ce ne sont pourtant pas les textes plus ou moins contemporains qui manquent pour décrire la diplomatie romano-perse du VIe siècle. Procope, dans les *Guerres*, nous raconte avec force détails, quitte à donner à son récit des accents parfois pédants, les ambassades échangées entre Constantinople et Ctésiphon. Mais il est difficile de comprendre à partir de ce récit les enjeux fondamentaux des négociations entre les deux Empires, le lecteur restant plutôt avec l'impression d'un enchaînement presque uniforme d'affrontements militaires, de négociations aboutissant à des traités auxquels on renonce aussi vite qu'on les a conclus.

Même pour les aspects les plus techniques des échanges diplomatiques nous sommes relativement bien renseignés par les sources narratives. Le *De Ceremoniis* nous permet de suivre une ambassade perse de la frontière à Nisibe jusqu'à Constantinople[7]. Le texte de Constantin VII *Porphyrogénète* se veut prescriptif, mais il est en fait basé sur le récit que fait Pierre le Patrice de l'ambassade de Iesdekos Zikh en 551[8]. On apprend ainsi que l'ambassadeur perse est remboursé pour cent-trois jours de voyage de la frontière à la capitale, même si le trajet pour un

---

[5] Il est par exemple tout à fait probable que l'opinion polémique de Procope selon laquelle les paiements diplomatiques aux barbares ne faisaient qu'encourager leurs attaques militaires aussi bien que les tentatives d'extorsion, (Procop., *Anec.*, XI, 3 s.), était très populaire à Constantinople. Mais ce parti-pris pour le moins partisan, pour ne pas dire chauvin, rend dès lors impossible tout tentative de compréhension des enjeux réels des relations romano-perses.

[6] Une analyse des cadres me semble nécessaire, même si la seule prosopographie traditionnelle pourrait nous dire beaucoup sur le personnel diplomatique – même pour des personnages relativement mineurs comme le *comes* Alexandre, (voir *PLRE*, vol. 2, p. 41). Or, comment comprendre les notices biographiques des diplomates, sans comprendre le cadre politique et socioéconomique dans lequel ils opèrent ?

[7] *De cer.*, I, 89-90.

[8] Voir I. DIMITROUKAS, « The Trip of the Great Persian Embassies to Byzantium during the reign of Justinian I (527-565) and its Logistics », *Byz. Symmeikta*, 18 (2008), p. 171-84, en particulier p. 172-3, pour une discussion des parties pertinentes du *De Ceremoniis*, notamment l'identification de la description générique d'une ambassade perse avec celle de Iesdekos en 551. Cette description, forte de tous ses détails très élaborés, ne manque pas de rappeler le cérémoniel ossifié des superpuissances contemporaines.

voyageur normal ne prend que la moitié de ce temps, que cinq chevaux et trente mules sont mis à sa disposition et que différents dignitaires l'accompagnent à des stades différents de son voyage[9].

Comme souvent avec le *De Ceremoniis*, l'historien moderne a du mal à voir une dynamique historique derrière les tableaux statiques de Constantin. Le texte est certes très intéressant pour la diplomatie romano-perse, mais peut-être plus du point de vue de l'anthropologie historique que dans une perspective d'histoire analytique. En effet, concernant les enjeux et objectifs des relations diplomatiques entre les deux Empires, que peut-on déduire par exemple du fait que l'ambassadeur perse est remboursé du double de ses frais réels ? Faut-il comprendre cela comme une tentative pour soudoyer l'ambassadeur que l'on imagine systématiquement hostile ? Ou bien est-ce une façon concrète pour l'empereur de faire étalage de sa puissance ? Les interprétations possibles sont nombreuses, mais sans remise en perspective dans un cadre socioéconomique et/ou politique, elles ne peuvent pas réellement servir dans l'analyse des relations diplomatiques.

Par conséquent, approcher cette dimension des relations diplomatiques romano-perses uniquement à travers les sources narratives pose problème. Certes, en croisant toutes les sources à notre disposition, nous pouvons faire un récit encore plus détaillé que celui de Procope et remplir certaines lacunes narratives, mais pour déterminer par exemple si Rufinus ou Iesdekos au VIe siècle sont plus que des synonymes pour « un ambassadeur romain » et « un ambassadeur perse » génériques, nous devons d'abord comprendre le cadre socioéconomique et politique précis dans lequel les diplomates du VIe siècle opèrent.

Deux Empires-monde dans une économie-monde

S'il est discutable d'appliquer intégralement la théorie des systèmes-mondes de Wallerstein[10] à la situation économique, politique et sociale de la Méditerranée et de l'Orient dans l'antiquité tardive, en revanche, à un niveau plus modeste, il est tout à fait possible d'envisager l'opposition entre les Empires romain et perse au VIe siècle comme une opposition entre deux centres politiques, chacun ayant sa propre périphérie, et faisant

[9] Pour une discussion autour de ces détails techniques, I. DIMITROUKAS, « The Trip of the Great Persian… », *ibid.*, p. 176-8.
[10] I. WALLERSTEIN, « World-system Analysis », dans *Social Theory Today*, éd. A. GIDDENS et J. H. TURNER, Cambridge, 1987, p. 309-24.

tous les deux partie d'un espace économique connecté, voire d'une seule économie-monde selon les définitions systémiques qu'on adopte.

Certes, le commerce à travers la frontière politique entre les deux Empires est limité en volume, mais il est constitué de produits ayant une forte valeur : or, soie, épices, *etc*. Certes, ce commerce autour de produits de luxe n'est peut-être pas absolument essentiel pour la survie des deux Empires. Mais, il est, d'une part, important pour la survie du mode de vie de l'élite aristocratique romaine et, d'autre part, plus important encore pour la survie du pouvoir politique central perse grâce aux revenus générés par les taxes douanières, surtout depuis les réformes de Kavadh et Chosroès I[er][11].

Par conséquent les deux Empires, qu'ils le veuillent ou non, sont liés économiquement l'un à l'autre. Dès lors, une théorique fermeture des frontières, un *limes* qui séparerait vraiment – de toute façon concrètement impossible à mettre en place – nécessiterait des changements profonds dans les structures socioéconomiques des deux Empires. Même si c'est de façon indirecte, la survie politique des deux Empires dépend de leur appartenance à un espace économique connecté.

Selon la théorie de I. Wallerstein, dans une économie-monde pré-capitaliste se forment inévitablement des noyaux d'empires-monde, dont l'un atteint la masse critique pour remplacer un espace économiquement connecté par un espace politiquement connecté. Or, manifestement cela n'est pas le cas pour les Empires de Justinien et de Chosroès I[er][12]. Aucun des deux pôles politiques romain et perse n'a jamais réussi à remplacer « l'économie-monde » qu'ils partagent par un seul empire-monde. Et, dans les faits, avant le VIIe siècle ni Constantinople ni Ctésiphon n'ont sérieusement essayé d'éliminer leur voisin. La coexistence de deux pôles politiques n'a jamais abouti non plus à la fragmentation de l'espace économique connecté et à l'émergence d'une vraie séparation économique et politique entre les deux Empires.

Dès lors, c'est la pertinence même d'une modélisation « wallersteinnienne » même considérablement allégée qui se trouve posée. Faut-il l'abandonner pour l'espace méditerranéo-

---

[11] Pour la fragilité financière de l'Empire reformé, voir Z. RUBIN, « Eastern Neighbours… », *op. cit.* n.°2, p. 150.

[12] Une raison supplémentaire pour parler à propos de l'ensemble Méditerranée / Moyen Orient d'un espace économique connecté plutôt que d'une économie-monde classique.

oriental ? Ou doit-on se demander pourquoi une situation théoriquement instable, dans le cas de l'Empire romain et de l'Empire perse, est néanmoins restée stable dans un seul espace économique pendant plusieurs siècles, voire plus d'un millénaire si on considère le Califat comme le successeur de l'Empire perse.

Nous voudrions proposer ici deux facteurs, qui ne sont d'ailleurs pas propres au VIe siècle, pour expliquer la stabilité de la coexistence des deux Empires. D'abord, il faut noter que l'action politique des deux centres impériaux ainsi que leur mode de gouvernance sont, dans une large mesure, déterminés par les développements dans leurs périphéries respectives. Cela est particulièrement évident pour l'Empire de Justinien, qui essaie en fait de se détourner autant que possible des Perses pour concentrer ses moyens de gouvernance – notamment les troupes – sur ses périphéries balkaniques et occidentales[13]. Pour l'Empire de Chosroès, un argument similaire peut être évoqué. L'Empire perse est non seulement menacé par les Huns hephtalites dans ses périphéries nord et est[14], mais il reste, par ailleurs, également en lutte permanente pour éviter la fragmentation de son centre. Le grand succès de Chosroès est la transformation – temporaire certes – de l'État perse d'une structure presque pluricellulaire, avec un centre à peine plus marqué que quelques parties de la périphérie, en une construction politique monocéphale, plus proche de l'impérialisme centralisateur des Romains[15]. Et dans une telle situation, il était logique que le centre du pouvoir perse évite d'engager une trop grande partie de ses moyens de gouvernance dans une confrontation avec l'Empire romain.

---

[13] On peut discuter le fait de savoir si les conquêtes occidentales de Justinien sont vraiment au cœur de son règne – position historiographique traditionaliste. En effet, il ne fait aucun doute que les incursions barbares arrivant par les Balkans plus ou moins jusque sous les murs de Constantinople, sont stratégiquement beaucoup plus importantes que les lointaines frontières dans le Caucase ou même en Mésopotamie.

[14] L'importance de la pression hephtalite peut être déduite des conditions de paix avantageuses offertes par Kavadh en 506, malgré les succès militaires enregistrés par les Perses depuis 503, en particulier la prise d'Amida. À cause de la pression exercée par les Huns sur les Perses, ce traité initialement prévu pour seulement sept ans va rester *de facto* en fonction jusqu'en 526. Voir B. DIGNAS, E. WINTER, *Rome and Persia in Late Antiquity. Neighbours and Rivals*, Cambridge, 2007, p. 37-8.

[15] Pour la fragilité de l'Empire reformé et plus centralisé de Kavadh et Chosroès, ainsi que pour le degré tout relatif de centralisation des nouvelles structures, voir les arguments de Z. RUBIN, « Eastern Neighbours… », *op. cit.* n. 2, p. 149-53

Au regard des ressources de gouvernance engagées par les deux Empires dans leur périphérie respective, il est plausible de supposer qu'il n'y avait plus assez d'énergie politique – ni de force militaire – pour éliminer le deuxième centre impérial d'un espace économique partagé. Aussi bien la propagande anti-romaine de Chosroès que celle de son homologue à Constantinople – sans oublier le sentiment anti-Perse des élites romaines véhiculé par les historiens contemporains[16] – ne peuvent cacher le fait que les relations politiques et diplomatiques entre les deux Empires ne sont qu'un *sideshow* car le fait est que les intérêts politiques vitaux de Constantinople et de Ctésiphon ne se trouvent ni en Arménie, ni en Mésopotamie.

Le deuxième facteur de stabilité est lié à la taille limitée de la zone de contact direct entre les deux Empires dont les territoires sont la plupart du temps séparés par des zones désertiques ou semi-désertiques et faiblement peuplées. L'adoption parallèle, dans cette zone, d'intermédiaires arabes par les deux Empires au VIe siècle[17] diminue encore davantage le contact direct à travers le désert syrien et arabe. Cela diminue à la fois les possibilités d'expansion territoriale facile, qui aurait pu déstabiliser l'un des Empires-monde et, dans le même temps, cela réduit également la probabilité « d'accidents » militaires.

Au nord, la situation est très similaire avec un terrain montagneux difficile pour les opérations militaires de grande envergure et la présence de nombreux intermédiaires caucasiens. La seule zone de contact direct et facile est représentée par la Mésopotamie, et, même dans cette région, il faut noter que la zone de contact est plus faiblement peuplée[18] que des zones plus

---

[16] Voir M. WHITBY, « Byzantine Diplomacy : Good Faith, Trust and Co-operation in International Relations in Late Antiquity », dans *War and Peace in Ancient and Medieval history*, éd. P. DE SOUZA et J. FRANCE, Cambridge, 2008, p. 120-40, en particulier p. 130 et s.

[17] Voir WHITBY, *ibid.*, p. 138 s., pour les efforts stratégiques et diplomatiques de Constantinople pour utiliser des intermédiaires afin d'éviter une situation de confrontation directe en Mésopotamie.

[18] M. DECKER, « Frontier settlement and economy in the Byzantine East », *DOP*, 61 (2007), p. 217-67, en particulier p. 254 et s. conclut, sur la base d'une étude des données archéologiques disponibles, à une croissance de la population et à un début d'exploitation des zones plus marginales en Mésopotamie au début de l'époque byzantine, avant l'établissement des Arabes. Cet aspect pourrait contribuer à expliquer pourquoi, aux VIe et VIIe siècles, le potentiel de contact et de conflit entre les deux Empires augmente.

centrales comme la Syrie romaine et la Mésopotamie perse plus au sud.

Pour résumer, les deux Empires se trouvent dans un cadre économico-stratégique dans lequel ils ne peuvent pas se détourner de leur zone de contact et former deux systèmes-mondes entièrement séparés. Mais ce même cadre ne leur permet pas non plus de s'affronter militairement à travers leur zone de contact pour éliminer le deuxième pôle politique de leur espace économique commun et connecté.

Le cadre politique particulier du VIe siècle

Le cadre socioéconomique et stratégique que nous venons de modéliser prédétermine, dans une large mesure, les variables du cadre politique des relations diplomatiques entre les deux Empires. Par ailleurs, il est toujours intéressant de regarder de plus près la situation politique particulière au VIe siècle, avec une prise en compte des éventuels facteurs spécifiques à la période qui ne résultent pas directement de la modélisation proposée.

Dans le cas de l'Empire romain au VIe siècle, l'idée que la frontière romano-perse n'a qu'un intérêt secondaire est pleinement opérationnelle. En effet, l'affaiblissement du pouvoir politique central au Ve siècle, avec l'émergence d'entités territoriales barbares, *de facto* autonomes en Occident, a produit une fragmentation de l'espace politique romain méditerranéen. Par conséquent les ressources gouvernementales et militaires de l'Empire de Justinien sont absorbées très largement par l'Occident ; comme elles l'ont été dès le Ve siècle pour venir au secours de Ravenne[19]. Au VIe siècle, l'Empire tente de réintégrer les provinces occidentales dans un cadre administratif unifié – avec le succès relatif que nous connaissons.

À ce premier élément qui, en même temps qu'il tourne l'Empire sur lui-même le détourne des Perses, nous pouvons ajouter un facteur religieux : la réaffirmation du pouvoir politique central romain au VIe siècle est en partie basée sur l'exploitation politique du prestige et du pouvoir du Christianisme et de l'Église chrétienne par Justinien. Pour la première fois depuis Constantin, la légitimation d'un pouvoir central fort revendiqué par Justinien passe par l'association du souverain au dieu chrétien dont il

---

[19] On pourrait citer comme exemple l'intervention de Léon Ier dans la succession en Occident et l'assistance militaire pour la tentative d'Anthemius de récupérer l'Afrique des Vandales en 468, Voir par exemple P. MC GEORGE, *Late Roman Warlords*, Oxford, 2002, p. 234 et s.

devient le représentant et, en tant que tel, chef de son Église[20]. Les empereurs du VIe siècle – et par extension le centre politique impérial du VIe siècle – ne tirent donc plus leur légitimité directement de l'armée. Il faut attendre Héraclius pour qu'un empereur commande à nouveau personnellement son armée, ce qui n'était plus le cas depuis Théodose. Au concept de l'empereur-commandant, protecteur de l'Empire, se substitue celui de l'empereur médiateur exclusif entre le dieu chrétien et les hommes – et qui, à travers cette fonction, devient protecteur de l'Empire.

Ce concept, pour fonctionner pleinement comme outil politique, nécessite l'unité de la Chrétienté. L'empereur doit être le seul protecteur-médiateur pour tous les chrétiens – tout comme les empereurs du IVe siècle devaient idéalement être les seuls chefs légitimes de l'armée. La politique de l'unité idéologique que Justinien poursuit s'exprime dans ses efforts pour l'unité doctrinaire de l'Empire, mais aussi dans le programme politique visant à mettre tous les chrétiens, y compris ceux de l'Occident, sous sa protection[21]. Or les Perses, très largement, ne sont pas chrétiens, ni orthodoxes ni hérétiques. Ainsi, et malgré un discours politico-religieux universaliste dans lequel l'empereur se présente aussi comme protecteur des chrétiens perses, d'un point de vue pragmatique, les relations diplomatico-religieuses avec les Perses sont souvent beaucoup moins importantes que les relations avec des États qui, compte tenu de leur taille, devraient être d'un intérêt secondaire : les royaumes ariens des Wisigoths et des Vandales par exemple. Un empereur, chef de la Chrétienté, doit s'engager dans un Occident dominé par des chefs d'État hérétiques, mais il peut se permettre de limiter son engagement avec une Perse non-chrétienne aux déclarations de principe.

La politique romaine du VIe envers l'Empire perse est, par conséquent, formée d'une part par une implication directe du cadre socioéconomique : les Perses au-delà de la périphérie sont moins importants que la périphérie impériale. D'autre part, cette tendance est renforcée par un facteur idéologique supplémentaire : les Perses non-chrétiens sont moins importants que les

---

[20] Pour une discussion récente du lien étroit entre les réformes politiques, législatives et religieuses de Justinien, ainsi que pour la détermination de l'empereur à imposer l'unité à l'Église chrétienne, voir F. MILLAR, « Rome, Constantinople and the Near Eastern Church under Justinian : two Synods of C.E. 536 », *JRS*, 98 (2008), p. 62-82, surtout p. 68 et s.

[21] Pour la politique religieuse de Justinien comme partie intégrante d'un programme d'unité impériale compréhensive, voir *ibid.*, p. 68 et s.

chrétiens impériaux (ou vivant dans un espace méditerranéen traditionnellement impérial).

Cette déduction politique limite énormément les marges potentielles de la diplomatie romaine du VIe siècle : le pouvoir politique central de l'Empire veut une stabilité dans les relations avec les Perses à presque n'importe quel prix, pourvu que ce prix ne pèse pas d'une manière décisive sur les ressources gouvernementales et militaires dont ce pouvoir politique central a besoin pour mener sa politique principale de « re-centralisation » de l'espace romain. La « guerre froide » avec les Perses, vue de Constantinople, devrait idéalement être très froide pour engager le moins de ressources possibles.

Pour comprendre pourquoi, malgré un cadre socioéconomique qui pousse les deux Empires dans le sens d'un face à face froid – et malgré un cadre politique qui engage l'Empire romain encore davantage dans cette direction – la diplomatie du VIe siècle peine à maintenir le calme dans les relations romano-perses, il est nécessaire de regarder le cadre politique perse de plus près.

Contrairement à l'Empire romain – et de façon plutôt atypique si on regarde les États parthe et sassanide dans la longue durée – l'Empire perse au VIe siècle est assez peu préoccupé par la stabilité militaire de sa périphérie. En 499, Kavadh Ier réussit à faire des Huns hephtalites, normalement une menace permanente pour l'Orient perse, un élément de soutien pour son retour au pouvoir. Dans le même temps, le pouvoir politique central de l'Empire perse s'impose de plus en plus – sans toutefois réussir une réforme permanente des structures politiques et économiques traditionnelles – contre une structure cellulaire dominée par l'aristocratie des grands propriétaires fonciers. Kavadh profite du mouvement mazdakiste qui se soulève contre l'aristocratie et l'élite « ecclésiastique »[22]. Ce double développement politique signifie que, potentiellement, le centre sassanide dispose de plus de ressources gouvernementales et militaires à investir dans la compétition avec l'Empire romain.

Nous pourrions ajouter à cette observation que la première moitié du VIe siècle semble caractérisée par une croissance économique assez importante en Mésopotamie et au Khuzistan.

---

[22] Voir Z. RUBIN, « Eastern Neighbours… », *loc. cit.* n. 2, p. 140-4, pour une démonstration du fait que malgré l'importance du zoroastrisme, il serait exagéré de concevoir les structures religieuses dans l'Empire sassanide comme un équivalent de l'Église chrétienne dans l'Empire romain qui atteint un degré de centralisation et d'influence politique beaucoup plus élevé.

Cette croissance, vu l'affaiblissement temporaire de la grande aristocratie et la réforme du système fiscal opérée par Kavadh et Chosroès, bénéficie peut-être proportionnellement encore plus aux ressources du pouvoir central qu'aux autres autorités politiques de l'Empire perse.

Or, pendant tout le règne de Kavadh, jusqu'en 531, la politique étrangère de son Empire reste marquée par sa posture stratégique traditionnelle de faiblesse, cherchant à minimiser l'affrontement avec l'Empire romain pour conserver les faibles ressources gouvernementales pour le maintien du pouvoir central et pour la défense de la périphérie de l'Empire. Si les raids sur le territoire romain renforcent traditionnellement le centre en donnant du prestige militaire au roi et en procurant du butin de guerre à redistribuer parmi les grands aristocrates, les guerres prolongées, nécessitant le paiement et l'approvisionnement de l'armée, l'affaiblissent plutôt. Dans les années 520, toujours dans le cadre d'une stratégie diplomatique d'apaisement et dans l'objectif de prolonger les relations relativement cordiales du Ve siècle, Kavadh propose même l'adoption de son fils et successeur Chosroès par Justin. Le projet n'aboutit pas, saboté d'une part par une faction romaine traditionaliste à Constantinople, qui ne semble pas comprendre la politique de Justin et Justinien qui consiste à concentrer leurs ressources sur l'Occident et les Balkans, et bloqué d'autre part par une faction perse qui semble comprendre mieux que Kavadh que l'Empire perse est de plus en plus en mesure de risquer un affrontement avec Constantinople au-delà de raids rapides. Paradoxalement, des diplomates comme Proculus et Hypatius, travaillant *de facto* à l'encontre d'une politique romaine qui s'impose par des impératifs structurels, favorisent une nouvelle politique perse plus agressive et, sans le vouloir, un changement du cadre politique entre les deux Empires rendu par ailleurs inéluctable par le développement économique et politique de l'Empire perse qui le mène vers une posture plus agressive.

Maintenir la guerre froide « cool »

Après un affrontement militaire rapide entre 530 et 531, les deux Empires concluent le traité de la « Paix éternelle » de 532[23]. Ce traité constitue un brillant succès de la diplomatie romaine. Il

[23] Voir R.C. BLOCKLEY, « Rome and Persia in Late Antiquity », *Phoenix*, 39/1 (1985), p. 62-74, en particulier p. 70-71, pour les détails du traité et pour un début d'analyse.

permet d'obtenir exactement les conditions qui correspondent aux impératifs socioéconomiques et politiques de l'Empire romain que nous avons modélisés plus haut. Le traité garantit non seulement une frontière ouverte au commerce – avec un contrôle des flux commerciaux qui continuent de transiter obligatoirement par Nisibe – mais il permet à Constantinople de se désengager au moins temporairement de la Perse pour redéployer ses ressources militaires dans sa périphérie occidentale. En prime, il renforce l'autorité politique centrale de Justinien qui évite, grâce à ce traité, les paiements annuels demandés par les Perses – idéologiquement si proches d'un tribut – par un paiement unique de 11 000 livres d'or pour la défense commune du Caucase.

On peut se demander pourquoi les Perse acceptent un traité qui, certes, correspond à leurs intérêts traditionnels – retour au *statu quo ante* après un raid rapide –, mais qui correspond en fait assez peu au nouveau cadre économique et politique qui est en train de se renforcer sous le règne de Chosroès[24]. De deux choses l'une : soit les diplomates romains sont particulièrement brillants et les diplomates perses particulièrement ineptes, soit Chosroès en déclenchant l'affrontement en 530 a surestimé la vitesse de la transformation économique et politique que notre modèle prédit : les ressources politiques et économiques du pouvoir central perse n'étaient pas encore en mesure, au début des années 530, de maintenir une posture soutenue plus agressive envers Constantinople.

Vu la forme que prend aussi l'attaque sur le territoire romain par Chosroès en 540, la deuxième explication paraît la plus plausible. Le but principal des opérations perses de l'année semble toujours l'optimisation du butin de guerre. Cette tactique suggère que le pouvoir politique central perse souffre encore d'un manque de ressources, aussi bien sur le plan financier que peut-être sur le plan même de la main d'œuvre – si nous considérons la déportation de citoyens d'Antioche comme la conséquence d'un véritable besoin économique et non pas seulement comme une cerise sur le gâteau de la victoire militaire.

Les diplomates perses, qui en 532 acceptent des termes proches de leurs objectifs traditionnels dans les relations avec Constantinople, avaient peut-être compris mieux que Chosroès en

---

[24] *Ibid.*, p. 73-4 suggère que pendant toute la période 383-562 les deux Empires cherchent en fait une solution diplomatique qui évidemment leur soit favorable, mais qui néanmoins respecte aussi les intérêts vitaux du parti opposé. Plutôt que d'une victoire stratégique, il vaudrait mieux parler d'un compromis stratégique avec quelques avantages supplémentaires.

530 et 540 que le cadre économique et politique de l'Empire perse n'avait pas encore changé d'une façon fondamentale et que la signature d'un traité de paix qui permettait de garder les gains initiaux, à savoir le butin, était en soi un succès diplomatique.

Dans les années 540 commence une nouvelle période de tensions dans les confrontations entre les deux Empires qui dure jusqu'en 557. Les négociations diplomatiques entamées cette année-là pour y mettre un terme vont encore s'éterniser pendant cinq ans. L'observation des conséquences désastreuses pour la politique de Justinien que le « re-redéploiement » des ressources militaires et financières de l'Empire romain vers l'Orient dans les années 540 entraîne en Italie et dans la périphérie occidentale en général, prouve clairement la validité de notre modèle de contraintes socioéconomiques et politiques sur la diplomatie romaine : Constantinople ne veut pas, et surtout ne peut pas, maintenir un état de guerre prolongé contre Ctésiphon. Le fait qu'il a fallu négocier pendant cinq ans pour arriver à la conclusion d'un nouveau traité entre les deux Empires – la « Paix de 50 ans » – en 562 s'explique par la posture maintenant clairement transformée du pouvoir central politique perse[25] : Chosroès veut la guerre pour renforcer ses finances et son autorité politique, et contrairement à Justinien, il a les moyens de la faire.

Le traité de 562 reprend finalement plus ou moins les termes de celui de 532 – on peut d'ailleurs se demander si les diplomates qui négocient apprécient la subtile distinction entre « une paix éternelle » et « une paix de 50 ans ». Le seul élément qui change concerne les versements d'or dus par Constantinople à l'Empire perse maintenant fixés à 500 livres d'or par an et qui, même s'ils sont effectués pour plusieurs années à la fois, ressemblent maintenant dangereusement à un tribut bien plus qu'à une contribution diplomatique aux intérêts communs des deux Empires dans le Caucase. Même si Justin II, en attaquant les Perse en 572, semble penser que cette différence dans les modalités des paiements romains pour le Caucase est fondamentale[26], on peut se demander encore une fois si les diplomates romains du traité de 562 n'ont pas réussi à duper leurs homologues perses. Après tout, c'est bien Constantinople qui

[25] Voir encore une fois *ibid.*, p. 71-2, pour les détails du traité qui sont bien documentés dans un extrait assez long de Menandre (Men. Prot., 6, 1-11).

[26] Les opinions contemporaines défendant l'hypothèse d'un sentiment d'injustice et d'humiliation diplomatique de la part de Justin II sont résumées dans *ibid.*, p. 72.

devait terminer la guerre à tout prix pour éviter que le pouvoir impérial ne perde l'Occident une seconde fois.

Mais, comme en 532, les diplomates perses sont effectivement plus réalistes qu'ineptes. La période de 540 à 557 a démontré que le « nouvel » Empire de Chosroès peut maintenir un affrontement armé long avec Constantinople sans se fragmenter et sans trop exposer sa périphérie aux incursions potentielles de barbares au Nord et à l'Est, mais elle montre aussi la validité du cadre principal de notre modèle : aucun des deux Empires-monde ne peut éliminer le deuxième centre de son espace économique connecté et partagé. Quand Chosroès II essaie d'éliminer Constantinople au VIIe siècle – ou plutôt se laisse entraîner dans une dynamique militaire dépassant le cadre de la guerre contrôlée –, la tentative mène indirectement, via la contre-attaque d'Héraclius et l'invasion arabe, à la disparition de l'Empire sassanide.

Quelques conclusions sur la diplomatie

À partir de l'observation des contacts politiques et diplomatiques entre Constantinople et Ctésiphon au VIe siècle – spécialement à travers les grands traités de 532 et 562 – il est tentant de faire une comparaison avec la guerre froide du XXe siècle.

Comme dans le cas de l'URSS et des États-Unis, les enjeux politiques semblent à première vue très importants et les détails diplomatiques sont pléthoriques et parfois croustillants dans les sources. Or, dans les deux cas, les véritables enjeux diplomatiques, les variations possibles dans les relations entre les deux puissances pouvant être négociées sont en fin de compte très limitées. Au regard des contraintes socioéconomiques et politiques de longue durée qui déterminent le développement des deux Empires, il reste peu de place pour une diplomatie brillante et des diplomates géniaux capables de se concilier un ennemi fondamentalement hostile – ce que, malgré une propagande parfois agressive, ni les Perses ni les Romains ne sont – ou de tourner une défaite militaire en une victoire politique.

Comme nous l'avons vu, les traités de 532 et de 562 correspondent assez exactement aux paramètres stratégiques qu'impose le double cadre socioéconomique et politique du développement des deux Empires. Ils ne contiennent ni surprises ni de sensations diplomatiques. La « guerre froide » entre

Constantinople et Ctésiphon est accompagnée d'une diplomatie également froide.

LE PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE AU SERVICE DE LA DIPLOMATIE MÉSOBYZANTINE*

Benjamin MOULET

Au sens moderne et le plus courant du terme, l'ambassadeur désigne tant le représentant officiel d'un État auprès d'un autre État qu'un agent chargé d'une mission ponctuelle ou envoyé à l'occasion d'un événement particulier. Cette distinction, qui s'opère progressivement à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne parallèlement à la formation des États nationaux, n'est donc pas encore valable à l'époque qui nous occupe. Le personnel diplomatique ne constitue pas un groupe social cohérent, avec ses règles, ses codes, ses habitudes ; on est loin de la « civilisation de la diplomatie » qui se met en place à partir du XVIe siècle[1].

Dans l'Empire byzantin – vaste État à l'administration complexe et bien établie –, les affaires étrangères et les relations

---

* Je voudrais remercier chaleureusement Audrey Becker et Nicolas Drocourt pour leur invitation à ce colloque et leur amical accueil.

Abréviations bibliographiques :

- BHG : F. HALKIN, *Bibliotheca Hagiographica Graeca*, Bruxelles, 1957 ; BHG^2 : *Auctarium Bibliothecae Hagiographicae Graecae*, Bruxelles, 1969 ; BHG^3 : *Novum Auctarium Bibliothecae Hagiographicae Graecae*, Bruxelles, 1984.
- BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten* : J. F. BÖHMER, *Regesta Imperii*, I, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)*, 2e éd. E. MÜHLBACHER, Innsbruck, 1899-1908.
- BÖHMER-ZIMMERMANN, *Regesten* : J. F. BÖHMER, *Regesta imperii*, II, 5, *Papstregesten (911-1024)*, 2e éd. H. ZIMMERMANN, Vienne, Cologne, Graz, 1969, 1998.
- DÖLGER, *Regesten* : F. DÖLGER, *Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit*, Reihe A : *Regesten*, Abteilung 1, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, 1, *Regesten von 565-1025*, Munich, Berlin, 1924 ; v. 1/2, *Regesten von 867-1025*, 2e éd., 2003 ; 2, *Regesten von 1025-1204*, 2e éd., 1995.
- GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes* : V. GRUMEL, *Les Regestes des Actes du patriarcat de Constantinople*, vol. I, *Les Actes des patriarches*, fasc. II et III, *Les Regestes de 715 à 1206*, Paris, 2e édition par J. Darrouzès, 1989.
- *PBE* : J.-R. MARTINDALE éd., *Prosopographie of the Byzantine Empire, I (641-867)*, Londres, 2001 (cd-rom).

[1] L. BÉLY, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, 1990, p. 322.

avec les autres souverains et États sont le fait du prince[2]. Pourtant, il existe bien, pour l'époque mésobyzantine du moins, un haut-fonctionnaire, le logothète du drome, chargé de la poste et, par conséquent, des relations extérieures[3] : par le contrôle qu'il opère sur la circulation de l'information et des renseignements, ce personnage dirigeait d'une certaine manière les services secrets de l'Empire[4], et était donc un proche de l'empereur ; parmi ses fonctions figurait aussi l'accueil des ambassades étrangères.

Au sein de l'Église, c'est le *chartophylax* qui semble tenir une position similaire, bien qu'il n'existe pas d'équivalent strict. Responsable à l'origine des archives du patriarcat, ce qui lui donne son titre, il prend de plus en plus d'importance auprès du patriarche, particulièrement à l'époque mésobyzantine : devenu le second et le secrétaire particulier du patriarche, il lui arrive également de le remplacer en cas d'absence lors de la tenue du synode permanent[5]. À la tête de la chancellerie, il recevait notamment les lettres envoyées au patriarche. D'une certaine manière, il avait donc la main sur les relations extérieures de l'Église byzantine.

Il n'existe ainsi pas de professionnels chargés des relations diplomatiques dans l'Empire, à de très rares exceptions près[6].

---

[2] Sur les relations diplomatiques de l'Empire byzantin, voir entre autres T. LOUNGHIS, « Byzantine Diplomacy », dans *Byzantine Diplomacy : A Seminar*, éd. S. LAMPAKIS, M. LEONTSINI, T. LOUNGHIS et V. VLYSIDOU, Athènes, 2007, p. 15-82 ; D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften zwischen Ost- und Westkaisern 756-1002*, Bern, 1999.

[3] Sur ce personnage, voir L. BRÉHIER, *Les Institutions de l'empire byzantin*, Paris, 1949, p. 300-302 ; D. A. MILLER, « The Logothete of the Drome in the Middle Byzantine Period », *Byz.*, 36 (1966), p. 438-470 ; R. GUILLAND, « Les logothètes », *REB*, 29 (1971), p. 5-115, ici p. 33-44 ; N. OIKONOMIDÈS, *Les Listes de préséance byzantines des IXe et Xe siècles*, Paris, 1972, p. 116-117 et 311-312 ; D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, *op. cit.* n. 2, p. 88-93 ; J. SHEPARD, « Messages, ordres et ambassades : diplomatie centrale et frontalière à Byzance (IXe-XIe siècles) », dans *Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident du VIe au XIe siècle*, éd. A. DIERKENS, J.-M. SANSTERRE et J.-L. KUPPER, Genève, 2000, p. 375-396, notamment p. 378-381.

[4] La frontière est ténue entre diplomatie et espionnage ; voir par exemple N. KOUTRAKOU, « Diplomacy and espionage : their role in the Byzantine foreign relations, 8th-10th centuries », *Graeco-Arabica*, 6 (1995), p. 125-144, qui montre notamment comment certaines missions diplomatiques se transformaient facilement en missions d'espionnage ; voir également, dans cet ouvrage, l'étude de E. Nechaeva.

[5] Sur le *chartophylax*, voir J. DARROUZÈS, *Recherches sur les ΟΦΦΙΚΙΑ de l'Église byzantine*, Paris, 1970, p. 334-353.

[6] On pense par exemple à Léon Choirosphaktès au IXe-Xe siècle, qui entreprit plusieurs ambassades pour Léon VI (voir G. KOLIAS, *Léon Choerosphactès*,

Aussi, le pouvoir, impérial comme patriarcal, choisissait-il ses représentants parmi des hommes de confiance, le plus souvent des lettrés et des membres de l'élite. Parmi ce personnel, les membres de l'Église étaient nombreux à prendre part à des ambassades, menées dans toutes les directions qu'imposait la géopolitique du temps. Tous les niveaux de la hiérarchie ecclésiastique étaient concernés, du patriarche au simple clerc[7]. Le service de l'Empire et de l'État n'était donc pas incompatible avec le service de Dieu.

À travers l'étude de quelques figures d'ambassadeurs et de plusieurs voyages diplomatiques, il faut s'interroger sur le rôle dévolu aux clercs dans la diplomatie mésobyzantine : qui prenait part à ces ambassades ? Pourquoi l'État – c'est plus évident pour l'Église – pouvait-il faire appel à des clercs pour le représenter à l'étranger, pour négocier des alliances et des traités ou encore transmettre des messages ? Dans quels buts ce personnel ecclésiastique menait-il ces ambassades ?

Des clercs

Il ne faut pas imaginer que le personnel ecclésiastique chargé, même temporairement, des relations diplomatiques, n'était constitué que par les plus hauts dignitaires de l'Église. Bien des exemples montrent le contraire.

Au sommet de la hiérarchie, les patriarches ne prenaient pas part directement aux ambassades, mais leur rôle dans les affaires extérieures de l'Empire était fondamental, puisque beaucoup étaient à l'origine d'intenses relations diplomatiques avec des souverains ou chefs religieux étrangers. Que l'on pense par exemple aux relations complexes entre Phôtios et la papauté dans

---

magistre, proconsul et patrice : biographie, correspondance [texte et traduction], Athènes, 1939, et P. MAGDALINO, « In Search of Byzantine Courtier : Leo Choirosphaktes and Constantine Manasses », dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. MAGUIRE, Washington D.C., 1997, p. 141-165), ou encore à la famille des Nonossoï (voir L. BRÉHIER, *Les Institutions de l'empire byzantin*, *op. cit.* n. 3, p. 304-305 ; T. LOUNGHIS, *Les Ambassades byzantines en Occident depuis la fondation des états barbares jusqu'aux croisades [407-1096]*, Athènes, 1980, p. 285).

[7] T. LOUNGHIS, *Les Ambassades…*, *ibid.*, p. 289-296 et p. 335-345 ; D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, *op. cit.* n. 2, p. 116-121. Sur le cas particulier des métropolites et évêques, voir B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance (VIIIe-XIe siècles). Territoires, communautés et individus dans la société provinciale byzantine*, Paris, 2011, p. 307-318.

la seconde moitié du IXe siècle ou à Nicolas Mystikos, qui entretint des relations épistolaires nombreuses avec, notamment, le tsar Syméon de Bulgarie ou les souverains musulmans[8]. C'est ainsi que Nicolas écrit au calife abbâsside al-Muqtadir (908-932) en 913-914 afin de lui rappeler les accords et les traités passés entre Arabes et Byzantins pour protéger les populations grecques de Chypre face à la rébellion du renégat Damien, qui a pris la suite de l'attaque de l'île par l'amiral byzantin Himérios[9]. Il intervient également pour que, au nom de l'amitié passée entre son père spirituel, le patriarche Phôtios, et le père du calife, les prisonniers chrétiens soient relâchés[10].

Contrairement au patriarche – dont le rôle diplomatique fondamental se limitait à des échanges épistolaires – métropolites et évêques furent nombreux à prendre part à des ambassades ou des voyages diplomatiques. Porteurs de lettres synodiques (qui annonçaient l'arrivée sur le trône patriarcal de Constantinople d'un nouveau titulaire), de correspondances ou plus simplement de cadeaux, les évêques menaient des ambassades régulières vers l'Occident comme vers l'Orient. Certaines figures émergent parmi les émissaires de l'Empire. Deux ont retenu ici notre attention : Michel de Synada au début du IXe siècle et Philothée d'Euchaïta dans le seconde moitié du Xe siècle, chacun dans des contextes diplomatiques différents.

On connaît quelques éléments de la vie de Michel de Synada par les mentions qui sont faites de lui dans les sources

---

[8] Concernant le patriarche Nicolas Mystikos, voir M. E. MULLETT, « The Language of Diplomacy », dans *Byzantine Diplomacy*, éd. J. SHEPARD et S. FRANKLIN, Aldershot, 1992, p. 203-216.

[9] R. J. H. JENKINS, L. G. WESTERINK éd. et trad., *Letters of Nicholas I, patriarch of Constantinople*, CFHB, 6, Washington, DC, 1973, n° 1, p. 2-12 = GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, n° 620. Sur le contexte et les événements, voir en dernier lieu, avec les références plus anciennes, N. DROCOURT, « Christian-Muslim Diplomatic Relations. An Overview of the Main Sources and Themes of Encounter (600-1000) », dans *Christian-Muslim Relations. A Bibliographical History. Vol. II (900-1050*), éd. D. THOMAS et A. MALLETT, Leyde, 2010, p. 29-72, ici p. 32-33.

[10] Nicolas Mystikos, *Ep.*, *op. cit.* n. 9, n° 2, p. 12-16 = GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, n° 632. C'est dans ce contexte qu'intervient une autre affaire : l'évêque Démétrianos de Chytri, après les attaques arabes menées à Chypre qui firent de nombreux prisonniers, se rend à Bagdad auprès du calife pour demander leur libération, ce qu'il obtient finalement si l'on en croit le récit de sa Vie ; voir B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance*, *op. cit.* n. 7, p. 314-315.

contemporaines[11] ; il est aussi le héros d'une hagiographie non conservée mais connue par une réécriture du XIXe siècle[12]. Né au milieu du VIIIe siècle et mort le 23 mai 826, Michel passa son enfance à Synada, en Phrygie[13]. Au milieu des années 780, il entra au monastère que le patriarche Taraise (784-806) avait fondé sur les rives du Bosphore[14]. Il partagea cette ascèse avec Théophylacte, futur métropolite de Nicomédie[15]. Peu avant 787, Michel fut nommé métropolite de Synada par Taraise et il participa, à ce titre, au concile de Nicée II qui rejeta, en 787, l'iconoclasme[16]. Condamné en 815 par le nouvel empereur iconoclaste Léon V, il est exilé à Eudokias et meurt en 826.

Michel eut une intense activité diplomatique qu'il nous faut détailler ici rapidement. En 803, en réponse à une ambassade envoyée à Charlemagne quelques mois plus tôt par l'ancienne impératrice Irène, l'empereur franc envoya ses deux légats, l'évêque d'Amiens Jessé et le comte Helmgaud à Constantinople. L'objectif était de négocier un mariage entre l'impératrice et le nouvel empereur d'Occident, mais l'ambassade parvint trop tard et fut témoin du renversement d'Irène par Nicéphore en novembre 802. De retour vers l'Europe occidentale, les deux *missi* furent accompagnés par Michel de Synada, l'higoumène Pierre et le

---

[11] Les prosopographies reprennent les informations sur le personnage : *PMBZ* 5042 et *PBE* Michael 6.

[12] Vie éditée par C. DOUKAKIS, *Μέγας Συναξαριστής*, 5, Athènes, 1892, p. 411-422 ; voir BHG 2774x.

[13] Sur la ville de Synada en Phrygie Pacatienne (anciennement Suhut, aujourd'hui Çifut Kasaba), voir K. BELKE et N. MERSICH, *Phrygien und Pisidien*, Vienne, 1990, p. 393-395.

[14] Sur le monastère, dont on ignore la date de fondation, voir S. EFTHYMIADIS, *The Life of the Patriarch Tarasios by Ignace the Deacon (*BHG 1698*)*, Aldershot, 1998, p. 12 et 222. La *Vie de Théophylacte de Nicomédie* semble placer la construction du monastère par Taraise après son accession au trône patriarcal : *Vie de Théophylacte de Nicomédie par Théophylacte* (BHG 2451), éd. A. VOGT, « S. Théophylacte de Nicomédie », *AB*, 50 (1932), p. 67-82. Pour J. THOMAS, *Private Religious Foundations in the Byzantine Empire*, Washington, DC, 1987, p 124, cette construction est antérieure ; voir R. JANIN, *La Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, I, *Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique*, 3, *Les Églises et les monastères*, Paris, 1969[2], p. 481-482.

[15] GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes* n° 350a ; *Vita Theophyl.*, c. 5, p. 73-74.

[16] Sa signature est conservée dans les actes de Nicée II : E. LAMBERZ, *Die Bischofslisten des VII. Ökumenischen Konzils (Nicaenum II)*, Munich, 2004, p. 44. Il n'est pas fait mention, dans la *Vie de Michel*, de sa participation au concile de Nicée.

spatharocandidat Calliste[17]. Il ne s'agissait plus de négocier une alliance, mais de reconnaître le titre impérial que Charlemagne s'était donné en 800 lors de son couronnement à Rome. La mission s'acheva pour Michel par un accord entre les deux Empires et la question de la reconnaissance du titre impérial resta en suspens[18].

Aussi Michel de Synada est-il chargé par le nouvel empereur Michel Ier en 811 de revenir sur ce point de conflit entre Byzantins et Francs. Une première ambassade a lieu en 811, et une seconde, avec Michel, est envoyée la même année[19]. Au cours de la mission, un compromis est trouvé : Charlemagne dut concéder des territoires pour que son titre lui soit reconnu. Si l'on sait que Michel était accompagné de deux laïcs, les protospathaires impériaux Arsaphios et Théognostos[20], on ignore comment se déroulèrent effectivement les négociations. D'après les *Annales* franques[21], les émissaires byzantins rencontrèrent Charlemagne et obtinrent de lui le traité de paix ratifié ; ils l'acclamèrent alors *imperator* et *basileus*. Enfin, cette ambassade avait aussi pour objectif la conclusion d'une alliance matrimoniale entre Théophylacte, le fils de Michel Ier, et une princesse franque[22].

Dans cette affaire, quel rôle eut exactement Michel ? Il fut sans doute majeur : homme de confiance du pouvoir impérial, Michel devait pouvoir négocier sans difficulté ; une marge de manœuvre et des objectifs précis lui avaient probablement été donnés afin de réussir au mieux sa mission, même si les sources n'en disent mot.

Sur le chemin du retour vers Constantinople, les ambassadeurs byzantins passèrent par Rome, où ils rencontrèrent,

---

[17] DÖLGER, *Regesten*, n° 361. On sait peu de choses sur les compagnons de Michel : on ignore tout de la carrière du laïc Calliste et quel était le monastère dont Pierre était l'higoumène. Ce sont surtout les sources occidentales qui nous fournissent les informations sur cette ambassade. Voir les notices *PMBZ* 6066 et *PBE* Petros 140 pour Pierre, et *PMBZ* 3604 et *PBE* Kallistos 16 pour Calliste.

[18] BÖHMER-MUHLBACHER, *Regesten*, n° 380b.

[19] DÖLGER, *Regesten*, n° 385 = BÖHMER-MUHLBACHER, *Regesten*, n° 470b.

[20] *PMBZ* 618 et *PBE* Arsaphios 3 ; *PMBZ* 8011 et *PBE* Theognostos 20.

[21] On trouvera les références précises dans les notices prosopographiques citées à la note précédente.

[22] Cet aspect de l'ambassade échoua, puisque aucune alliance ne fut conclue ; voir W. TREADGOLD, *The Byzantine Revival (780-842)*, Stanford, 1988, p. 178-179.

au nom du patriarche Nicéphore, le pape Léon III[23], à qui ils remirent une lettre et des présents envoyés par le patriarche[24]. L'objectif de cette mission était aussi de conclure une alliance avec la papauté pour réconcilier les trois grands pouvoirs européens.

Le travail diplomatique de Michel ne se limita pas à l'Occident ; en 806, il se rendit à Bagdad auprès du calife abbâsside Hārūn al-Rashīd. L'objectif est toujours militaire : il s'agit pour Michel de conclure avec le calife une paix après le raid arabe mené en Asie Mineure[25]. À cette occasion, le métropolite est accompagné de l'higoumène Pierre et de l'économe de la cité d'Amastris (Paphlagonie), un certain Grégoire[26]. Il est probable que Pierre soit le même personnage que celui qui accompagna Michel en Occident en 802 ; on sait qu'en 806 cet homme est higoumène du monastère de Goulaion, peut-être situé en Bithynie[27]. En revanche, on s'interroge sur la présence, lors de cette ambassade, de l'économe d'une cité secondaire de l'Empire. Pour comprendre cette participation, il faut s'intéresser à l'évolution du statut de la cité d'Amastris. Le siège est bien connu au tournant des VIIIe et IXe siècles par la *Vie* qu'Ignace le Diacre, futur métropolite de Nicée, a consacrée à Georges, évêque d'Amastris[28]. Né vers 760, Georges devient évêque de la cité vers 790. Dans les années qui suivent, il se rend à la cour impériale auprès d'Irène et de son fils Constantin VI ; là, il rencontre le logothète du *génikon*, le futur empereur

---

[23] *Vie* du patriarche Nicéphore, éd. C. DE BOOR, *Nicephori archiepiscopi Constantinopolitani opuscula historica*, Leipzig, 1880, repr. New York, 1975, c. 29, p. 161 et c. 3, p. 23-25 = GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, n° 382.

[24] Parmi les cadeaux se trouvaient différents éléments du costume épiscopal ainsi qu'en *encolpion* d'or (médaillon orné d'une image) contenant des morceaux de la Vraie Croix ; voir B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance*, *op. cit.* n. 7, p. 282 et suivantes.

[25] DÖLGER, *Regesten*, n° 366 ; *Theophanes Continuatus*, éd. I. BEKKER, Bonn, 1838, p. 482.

[26] *PMBZ* 2467 et *PBE* Gregorios 13.

[27] R. Janin ignore la localisation précise du monastère (R. JANIN, *La Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, II, *Les Églises et les monastères des grands centres byzantins [Bithynie, Hellespont, Latros, Galèsios, Trébizonde, Athènes, Thessalonique]*, Paris, 1975, p. 141-142) ; d'après M.-F. Auzépy, le monastère pourrait se trouver près du lac Apollonias en Bithynie (M.-F. AUZÉPY, « Les monastères », dans *La Bithynie au Moyen Âge*, éd. B. GEYER, J. LEFORT, Paris, 2003, p. 431-458, ici p. 446 et n. 159).

[28] *Vita Georgii Amastrensis* (BHG 668), éd. V. VASILIEVSKIJ, *Russko-vizantijskija issledovanija*, I, Saint-Pétersbourg, 1893, p. 1-73 ; voir B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance*, *op. cit.* n. 7, p. 483-485.

Nicéphore Ier, dont il devient l'un des conseillers et à qui il prédit un impérial destin. Effectivement, en 802, Nicéphore détrône Irène et, en remerciement de sa prédiction, accorde à Georges ce que celui-ci lui avait demandé, à savoir l'autonomie pour son siège, c'est-à-dire l'élévation de la cité épiscopale d'Amastris au rang archiépiscopal[29]. Cette demande avait été faite par le saint évêque qui était entré en conflit avec le métropolite Constantin de Gangra, son supérieur direct[30]. Georges meurt en février 806 ; l'économe Grégoire devait être au service de ce dernier lorsqu'il partit en ambassade avec Michel de Synada. La proximité entre Nicéphore et l'évêque Georges pourrait expliquer la participation de l'économe à cette ambassade.

On peut tenter une autre explication. Protecteur de sa cité, l'évêque Georges doit faire face à une invasion arabe dont Ignace le Diacre dénonce la cruauté ; aussi, Georges parcourt les villages voisins pour rassembler les habitants et les mettre en sécurité dans la cité[31]. Les ravages causés par l'attaque arabe – finalement repoussée par les invocations de Georges si l'on en croit son hagiographie – furent nombreux, mais il n'y eut pas de prisonniers[32]. Dès lors, dans la délégation envoyée par Nicéphore au calife arabo-musulman, l'économe d'Amastris serait là pour témoigner des ravages commis et des dégâts engendrés ; la relation d'amitié entre l'empereur et l'évêque expliquerait que le premier envoie un représentant du second pour évoquer les conséquences économiques des raids arabo-musulmans. Les enjeux économiques étaient précisément au cœur de cette ambassade, qui se conclut par un traité de paix qui condamnait l'Empire byzantin à payer chaque année un lourd tribut au pouvoir califal[33].

Comment expliquer que Michel de Synada fut, en une dizaine d'années, l'acteur principal de ces différentes missions diplomatiques ? Son statut de métropolite, qui en fait un membre de l'élite sociale, pourrait certainement être un facteur d'explication si le siège de Synada n'occupait pas un rang secondaire dans la hiérarchie des métropoles[34]. Aussi, on

---

[29] *Vita Georgii Amastrensis*, c. 21, p. 34-35.

[30] Sur ce conflit, B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance*, *op. cit.* n. 7, p. 54.

[31] *Vita Georgii Amastrensis*, c. 24-25, p. 38-41

[32] *Vita Georgii Amastrensis*, c. 26, p. 41-43. Cette invasion daterait vraisemblablement de 797.

[33] W. TREADGOLD, *The Byzantine Revival*, *op. cit*. n. 22, p. 145.

[34] Au IXe siècle, le siège occupe la 25e ou 26e place dans la hiérarchie ecclésiastique sur une quarantaine de métropoles ; voir J. DARROUZÈS, *Notitiae*

cherchera l'explication dans la proximité et la relation d'amitié que Michel entretenait avec le patriarche Taraise et son successeur Nicéphore ; homme de confiance du patriarche, il a pu aussi devenir celui de l'empereur Nicéphore Ier. On constate d'ailleurs qu'après 811, on ne voit plus Michel participer à des ambassades[35] ; le retour au pouvoir en 815 d'un empereur iconoclaste en la personne de Léon V entraîne le remplacement d'une partie importante du corps épiscopal. Quelques années avant Michel, c'était un autre métropolite, Euthyme de Sardes, qui s'était rendu auprès d'Hārūn al-Rashīd pour conclure un traité de paix au nom de l'impératrice Irène[36]. Ici, l'hagiographe d'Euthyme, le futur patriarche Méthode, donne une explication que l'on pourra appliquer sans peine à Michel : Euthyme, l'un des principaux métropolites de l'Empire, était bien considéré des empereurs[37] ; cela lui permit, ainsi qu'il le dit à Léon V, de participer à diverses missions diplomatiques en Orient[38].

On peut également émettre l'hypothèse, bien que les sources n'en disent rien, que Michel, comme Euthyme avant lui, devait avoir des compétences et des connaissances linguistiques qui pouvaient lui permettre de prendre à part à des ambassades tant dans le monde latin que dans le monde arabe.

C'est peut-être aussi ce qui motiva les missions menées par Philothée d'Euchaïta au Xe siècle. On est ici dans un contexte bien différent, où diplomatie et évangélisation se confondent. Envoyé en ambassade en terre païenne, l'évêque joue aussi pleinement son rôle de pasteur et d'évangélisateur tout en mettant peu à peu

---

Episcopatuum Ecclesiae Constantinopolitanae. Texte critique, introduction et notes, Paris, 1981, p. 217[36] et 231[30].

[35] Michel aurait peut-être participé, au nom du patriarche Nicéphore à une nouvelle ambassade en décembre 814 auprès du pape à Rome ; cette mission est cependant douteuse, car le calendrier des événements – alors même que l'iconoclasme est en passe d'être restauré par l'empereur Léon V – n'aurait pas permis à Michel d'être à la fois présent à Constantinople en décembre, d'avoir participé à un concile à Rome et d'être de retour avant la fin du patriarcat de Nicéphore en 815 ; il y a donc certainement une confusion dans la *Vie de Michel*, qui évoque cette ambassade (p. 416) ; voir GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, n° **392.

[36] *Vita Euthym.*, c. 3 p. 23-25 ; pour l'édition et traduction, J. GOUILLARD, « La Vie d'Euthyme de Sardes († 831). Une œuvre du patriarche Méthode », *TM*, 10 (1987), p. 21-89 ; DÖLGER, *Regesten*, n° 352 ; W. TREADGOLD, *The Byzantine Revival*, *op. cit*. n. 22, p. 113.

[37] *Vita Euthym.*, c. 3, p. 23.

[38] D'après ce que raconte Euthyme, il aurait rencontré, à ces occasions, des chrétiens d'Orient et même les patriarches orientaux (*Vita Euthym.*, c. 9 p. 35).

en place des structures ecclésiastiques stables. En 968 ou 969, Philothée participe à une ambassade envoyée par l'empereur Nicéphore Phocas (963-969) auprès des Bulgares[39]. Accompagné par le patrice Nicéphore Érôtikos[40], Philothée devait, si l'on en croit le récit de Léon le Diacre, rappeler aux Bulgares leur religion commune[41], et faire venir à Constantinople des jeunes filles de la famille royale que les fils de l'empereur Romain II, les futurs empereurs Basile II et Constantin VIII, pourraient épouser[42]. Cette alliance matrimoniale avait, comme on l'imagine, un objectif politique : c'était un moyen pour les Bulgares de demander l'aide des Byzantins contre les Russes[43].

Pourtant, Byzantins et Russes étaient alliés, comme allait le confirmer peu après une nouvelle ambassade. En 971, l'empereur Jean Tzimiskès (969-976) envoie à la demande de ses alliés russes une mission diplomatique chez les Petchénègues, peuple nomade d'origine turque, pour leurs proposer de s'allier, de ne pas ravager la Bulgarie et de permettre aux Russes de traverser leur territoire[44]. D'après le chroniqueur Jean Skylitzès, c'est le métropolite Théophile d'Euchaïta qui prit part à cette ambassade, mais il nous semble difficile de croire que deux métropolites d'Euchaïta se soient succédé à un intervalle si proche sur le siège de la cité, et que tous deux prirent part à une ambassade ; il y a donc une probable confusion chez Skylitzès[45].

Comme pour Michel de Synada au siècle précédent, pourquoi envoyer en Bulgarie le titulaire d'un siège épiscopal micrasiatique, sans doute plus préoccupé par d'éventuelles attaques arabes sur le plateau anatolien que par les conflits entre

---

[39] DÖLGER, *Regesten*, n° 718.

[40] J.-C. CHEYNET, *Pouvoir et contestations à Byzance (963-1210)*, Paris, 1990, p. 218.

[41] Les Bulgares avaient été convertis au christianisme au IXe siècle, sous l'autorité de leur khan Boris ; voir C. HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin : Russes, Bulgares et Serbes », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, dir. J.-M. MAYEUR, C. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ et M. VENARD, t. 4, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, dir. G. DAGRON, P. RICHÉ et A. VAUCHEZ., Paris, 1993, p. 925 et suivantes.

[42] *Leonis Diaconi Caloënsis historiae libri decem*, éd. C. B. HASE, Bonn, 1828, 5, c. 3, p. 79.

[43] *Ibid.*, 5, c. 3, p. 80.

[44] *Scylitzae Synopsis historiarum*, éd. H. THURN, CFHB, 5, Berlin, New York, 1973, p. 309-310 ; voir *Jean Skylitzès. Empereurs de Constantinople*, texte traduit par B. FLUSIN, annoté par J.-C. CHEYNET, Paris, 2003, p. 258 ; DÖLGER, *Regesten*, n° 737.

[45] Sur Philothée, voir J. DARROUZÈS, *Épistoliers byzantins du xe siècle*, Paris, 1960, p. 274 et n. 19.

Bulgares, Russes et Petchénègues ? À nouveau, seule la proximité entre les ambassadeurs et le pouvoir impérial paraît suffisante pour expliquer leur participation à ces missions diplomatiques.

Pour ces deux personnages, leur participation soulève un autre problème, celui de leur résidence. Théoriquement, un évêque doit résider dans sa cité et il ne peut la quitter sans l'autorisation de son supérieur direct[46]. Dès lors, deux constats s'imposent : ces métropolites, comme de plus en plus entre le IXe et le XIe siècle, ne siègent plus dans leur cité, mais bien à Constantinople ; leur présence dans la capitale, peut-être dans l'entourage impérial, vient appuyer leur proximité avec le pouvoir. Deuxième constat : leur participation à des ambassades à l'étranger, pendant plusieurs semaines ou mois, les éloigne encore plus de leurs fonctions premières, à savoir la gestion spirituelle et matérielle de leur métropole. Cependant, on ne s'étonnera pas de trouver plutôt des métropolites que des évêques lors d'ambassades, car les métropolites avaient des préoccupations quotidiennes moindres sur le plan matériel notamment.

Si la présence de métropolites et de clercs de haut rang peut s'expliquer relativement facilement, c'est moins le cas pour d'autres hommes d'Église et des religieux ; on a vu ci-dessus le cas de l'économe Grégoire d'Amastris ou encore la présence d'higoumènes lors d'ambassades, comme Pierre de Goulaion au IXe siècle. En 798, l'impératrice Irène envoie à 'Abd al-Malik, qui commandait les troupes arabes qui ravageaient la Cappadoce et la Galatie, une ambassade composée de Constantin, *chartophylax* de Sainte-Sophie, et Dorothée, higoumène du monastère de Chrysopolis[47] ; cependant, la mission échoua et aucun accord de paix ne fut finalement conclu. On aurait en tout cas ici un exemple du rôle en cours d'affirmation du *chartophylax* dans la diplomatie byzantine.

Louis Bréhier notait que « le choix des ambassadeurs dépendait naturellement de la place dans la hiérarchie ou de la puissance du souverain auprès duquel ils étaient accrédités[48] » ; si cela se vérifie effectivement pour les métropolites de haut rang, on comprend plus difficilement le choix de clercs inférieurs dans les ambassades, particulièrement pour les ambassades impériales.

---

[46] B. MOULET, *Évêques, pouvoir et société à Byzance*, *op. cit.* n. 7, p. 159.
[47] *Theoph. Cont.*, p. 473. Sur Constantin, voir *PMBZ* 3868 et *PBE* Konstantinos 14 ; sur Dorothée, voir *PMBZ* 1404 et *PBE* Dorotheos 1.
[48] L. BRÉHIER, *Les Institutions de l'empire byzantin*, *op. cit.* n. 3, p. 305-306.

La diplomatie, affaire de politique et de représentation

Les objectifs des ambassades menées par des clercs étaient variés, qu'il s'agisse de négociations ou de missions qui pouvaient s'apparenter à des entreprises d'évangélisation. Cependant, la diplomatie est d'abord affaire de politique et de géopolitique, ainsi qu'en témoigne une ambassade de la fin du Xe siècle restée célèbre dans les sources, celle menée en Occident par Léon, métropolite de Synada[49].

Cet épisode diplomatique[50], entre monde byzantin et papauté romaine, débute par l'envoi de la lettre synodique du patriarche Sisinnios II (996-998) au pape Jean XV en 996. Lors de cette même ambassade, Léon devait négocier, au nom de l'empereur Basile II, une alliance matrimoniale entre la famille impériale byzantine et la famille de l'empereur germanique Otton III[51]. Lors de son arrivée à Rome dans le second trimestre 996, le pape Jean était déjà mort. Son successeur, le pape Grégoire V, était en fuite, du fait de conflits au sein de l'aristocratie romaine. Un antipape est alors élu en la personne du Grec calabrais Jean XVI Philagathos[52] ; Léon participe d'ailleurs à cette élection, mais dans des circonstances qui restent assez floues. On ignore pourquoi Léon prend part à cette élection, qui a lieu au début de l'année 997[53] : est-ce l'empereur (ou le patriarche) qui lui a demandé de participer à l'élection ou les circonstances lui ont-elle permis de simplement d'y assister ? Il est probable que Léon exagère le propos : rien n'autorise théoriquement un clerc byzantin à participer à l'élection du pape ; il n'a donc que très probablement assisté à l'élection, se félicitant pourtant d'avoir installé cet homme sur le trône de saint Pierre[54].

Dans les semaines qui suivent, en août-septembre 997, Léon se rend en Francie pour négocier, au nom de Basile II, l'alliance

---

[49] Sur ce personnage, voir B. MOULET, « Les correspondances comme autobiographies ? Les lettres épiscopales dans le monde byzantin », dans *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, éd. N. LEMAÎTRE et S. MOUYSSET, Paris, 2010, p. 25-36, avec les références bibliographiques antérieures.

[50] L'ambassade est connue essentiellement par la correspondance de Léon : *The Correspondance of Leo, metropolitan of Synada and Syncellus*, CFHB, 23, éd. et trad. M. P. VINSON, Washington, DC, 1985.

[51] BÖHMER-ZIMERMANN, *Papstregesten*, n° 767 ; DÖLGER, *Regesten*, n° 784 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, n° 803d.

[52] Leo Synad., *Ep.*, n° 11, p. 16.

[53] *Ibid.*, n° 9, p. 12.

[54] *Ibid*, n° 6, p. 8-10 et n° 8, p. 10-12.

matrimoniale avec Otton III. Il ne revient à Rome qu'à la fin de l'année, ou au début de 998. En mars, il assiste à la déposition, voulue par Otton III, de l'antipape Jean XVI. Là aussi, les circonstances sont étranges : Léon se réjouit de la chute de Jean[55], il l'insulte vertement[56], au point même d'avoir envie de l'étouffer de ses propres mains[57]. Léon raconte, avec force détails, le lynchage dont fut victime Jean :

> D'abord, l'Église occidentale le déclara anathème ; ensuite, on lui arracha les yeux ; troisièmement, son nez, quatrièmement, ses lèvres furent coupées ; cinquièmement, son irrésistible langue avec laquelle il babillait constamment des choses innommables. Sixièmement, après cela, il conduisit une procession solennelle montant un petit âne minable qu'il tenait par la queue. Un lambeau de vieille peau de chèvre le couvrait tout entier, avec sa tête toute droite. Septièmement, il alla à son procès, fut condamné, fut habillé puis déshabillé de son costume sacerdotal, fut traîné à l'extérieur en arrière à travers la nef, le narthex, la cour avec la fontaine, et fut jeté au donjon pour répit[58].

Enfermé, Philagathos survécut quelques années à ses tortures, mourant, toujours prisonnier, en 1001. Après la déposition et le lynchage de Jean au printemps 998, saint Nil, par solidarité avec son concitoyen de Rossano, intervient auprès du pape pour lever la condamnation perpétuelle de Jean mais sans obtenir sa libération[59].

Bien des points de cette ambassade restent obscurs. On comprend mal non pas quel fut l'objectif initial de cette mission – la lettre synodique et l'alliance matrimoniale – mais comment elle se transforma en ce que Léon semble prendre pour un jeu. Il s'amuse de la situation complexe de la papauté à la fin du Xe siècle, qui souhaite affirmer son autonomie par rapport au pouvoir impérial germanique[60]. Ce contexte d'instabilité n'échappe pas à Léon, et le court pontificat de Jean XVI n'arrange rien. Ancien archevêque de Plaisance en 989, Jean

---

[55] *Ibid.*, n° 1, p. 2.
[56] *Ibid.*, n° 11, p. 16.
[57] *Ibid.*, n° 6, p. 8-10.
[58] *Ibid.*, n° 1, p. 2^{10-19}.
[59] *Vita Nil. Rossan.* (BHG 1370), éd. G. GIOVANELLI, *Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Νείλου τοῦ Νέου*, Grottaferrata, 1972, c. 89-90, p. 126-127.
[60] Voir le récit qu'en fait Raoul Glaber au XIe siècle (*Historiarum sui temporis libri quinque*, éd. et trad. M. ARNOUX, *Raoul Glaber, Histoires*, Turnhout, 1996, I, c. 12, p. 60-62).

Philagathos avait fait carrière à la cour impériale, où il aurait entretenu une relation amoureuse avec l'impératrice Théophanô, raison pour laquelle Léon de Synada le traite d'adultère[61] ; la promotion de Jean au pontificat pourrait donc être la conséquence de cette relation. En 995, Jean avait été chargé par l'empereur germanique de se rendre à Constantinople pour conclure une alliance matrimoniale entre une princesse byzantine et Otton III[62] ; la mission a échoué, ce qui explique que Léon de Synada soit chargé de cette mission quelques mois plus tard.

Pourquoi l'Empire byzantin est-il intervenu, par l'intermédiaire de son ambassadeur Léon, dans les affaires complexes de la papauté et de l'Empire germanique ? Le récit de Raoul Glaber ne dit rien de l'éventuelle intervention byzantine ; que penser alors de la correspondance de Léon de Synada ? À son arrivée à Rome en 997, celui-ci trouve le siège pontifical inoccupé, mais mentionne la présence de Jean[63]. Léon prend alors l'initiative d'installer un homme sur le trône pontifical, sans que ne soit mentionnée l'intervention des partisans d'Otton III[64] ; il espère également que Basile II lui sera reconnaissant de cette initiative[65] ; cela implique que ce dernier n'en savait *a priori* rien, et que l'initiative fut bien celle de Léon. Il aurait donc agi seul, tout en profitant de la déliquescence du pouvoir pontifical lors de sa présence à Rome. Heureux de son geste, il se félicite d'avoir placé Rome entre les mains et aux pieds de l'empereur, se posant comme l'instrument de la volonté de Dieu[66] ; ainsi qu'il l'écrit, c'est pour la renommée de l'empereur qu'il a agi[67]. Léon a retourné l'événement en faveur de l'empereur et du patriarche. Pourtant, dans un dernier temps, Léon semble regretter son geste, espérant que Philagathos tombera du trône aussi vite qu'il y est monté[68], se réjouissant même de sa chute en mars 998[69].

---

[61] Leo Synad., *Ep.*, n° 9, p. 12^{9}.
[62] BÖHMER-UHLIRZ, *Regesten*, n° 1135b : Philagathos fut envoyé en ambassade avec Bernard de Würzbourg, qui mourut en chemin (*ibid.*, n° 1146a) ; voir Leo Synad., *Ep.*, n° 4, p. 98-99.
[63] Leo Synad., *Ep.*, n° 9, p. 12^{1-3}.
[64] *Ibid.*, n° 9, p. 12. Il annonce son concours à cette affaire dans les lettres 6 et 8.
[65] Dans sa lettre au métropolite de Sardes, Léon fait part de ce même souhait (*Ibid.*, n° 12, p. 18-22).
[66] *Ibid.*, n° 11, p. 16^{18-21}.
[67] *Ibid.*, n° 6, p. 10^{11-15}.
[68] *Ibid.*, n° 11, p. 16^{29-32}.
[69] *Ibid.*, n° 1, p. 2.

Comment expliquer un tel revirement ? Léon aurait-il reçu une missive de Constantinople pour ne plus avoir à intervenir dans les élections pontificales ? Si tel avait été le cas, Léon ne l'aurait-il pas mentionné dans sa correspondance ? Aurait-il été abandonné par le pouvoir byzantin ? Cette affaire ne semble finalement être qu'un jeu aux yeux de Léon, qui se réjouit de cette situation. Cette ambassade reste néanmoins un cas original dans l'histoire diplomatique byzantine.

Les relations diplomatiques sont aussi, et surtout, l'occasion de mettre en avant la richesse et la puissance de l'Empire par l'intermédiaire de ses représentants – tout comme les souverains étrangers souhaitaient impressionner les ambassadeurs qu'ils recevaient[70]. C'est ce que montre bien l'exemple de l'ambassade menée par Jean Grammatikos, rapportée par les chroniqueurs, notamment par Skylitzès[71].

Né à Constantinople dans la famille des Morokardanioi, il devient *grammatikos*, c'est-à-dire enseignant[72]. Homme savant, il est chargé par Léon V de diriger la commission qui relance, en 814-815, la politique iconoclaste en échange de la promesse du titre de patriarche[73]. Sous le règne de Michel II (820-829), il devient higoumène du monastère constantinopolitain des Saints-Serge-et-Bacchus, et intègre le clergé du palais. Nommé syncelle au début du règne de Théophile (829-842), il devient ainsi le successeur désigné du patriarche, poste qu'il obtient en 837 jusqu'à sa déposition en 843. C'est comme syncelle qu'il part en ambassade au nom de l'empereur auprès du calife al-Ma'mūn (813-833). Cette ambassade répondait à un double objectif, l'un avoué, l'autre plus secret. Il s'agissait en effet de persuader le rebelle et fugitif Manuel qu'il pouvait revenir à Constantinople en

---

[70] Sur la réception des ambassadeurs étrangers à Constantinople, voir l'étude de N. DROCOURT, « Ambassades latines et musulmanes à Byzance : une situation contrastée (VIIIe-XIe siècles) », *Byz.*, 74 (2004), p. 348-381.

[71] Skyl., p. 56-58 ; voir *Jean Skylitzès. Empereurs de Constantinople*, *op. cit* n. 44, p. 53-55. Nous privilégions ici le récit de Skylitzès car il est complété par les miniatures qui ornent un manuscrit du XIIe siècle de la chronique ; ces miniatures sont reproduites intégralement dans V. TSAMAKDA, *The Illustrated Chronicle of Ioannes Skylitzes in Madrid*, Leyde, 2002.

[72] Sur Jean, voir les notices prosopographiques qui lui sont consacrées : *PMBZ* 3199 et 3304, et *PBE* Ioannes 5, et plus anciennement P. LEMERLE, *Le Premier humanisme byzantin. Notes et remarques sur enseignement et culture à Byzance des origines au Xe siècle*. Paris, 1971, p. 154-168.

[73] *Scriptor Incertus de Leone Armenio*, éd. I. BEKKER dans *Leonis Grammatici Chronographia*, Bonn, 1842, p. 349.

toute sécurité[74]. L'objectif plus clairement affiché de l'ambassade était de rencontrer le calife et de lui offrir des cadeaux pour mettre en avant le faste et le prestige de l'Empire. Quels que soient les récits de l'ambassade, c'est bien cette ostentation qui est mise en avant : Jean distribue des objets précieux – les cadeaux diplomatiques – et de l'argent à tous les Arabes qu'il rencontre. L'empereur a d'ailleurs confié de grandes quantités d'or à Jean « pour que son ambassadeur le dépensât en libéralités, pour le prestige[75] ».

Deux miniatures du manuscrit de Skylitzès viennent éclairer ces échanges et ce faste. Sur la première[76], on voit Théophile envoyer Jean le Syncelle, accompagné de trois hommes, auprès du calife arabe, représenté sur la droite de la miniature. Sur cette seconde scène, Jean se tient face au calife. Il y a sur cette double scène deux incongruités : Jean est nimbé, alors même qu'il est l'un des leaders du second iconoclasme ; par ailleurs, les cadeaux avec lesquels Jean est parti ne sont pas représentés. Ils le sont en revanche sur la seconde miniature[77] : Jean est assis sur un coffre (qui contient probablement les cadeaux et les richesses avec lesquels il est venu) et tend la main dans un geste de don. On voit notamment quelques Arabes partir avec des cadeaux, ainsi que le rapporte le récit de Skylitzès.

Face à cet éclat, il y a de la part du calife la même volonté d'afficher aussi le faste de son gouvernement et de son empire. La rivalité des deux empires s'affiche donc jusque dans la richesse de leurs représentants. Ainsi que le rapporte Skylitzès à propos de Jean, il s'agit bien d'exalter et de magnifier la grandeur des Romains par toutes ces libéralités. En réalité, cet affichage de la magnificence impériale a un objectif politique très clair : celui de dissuader les Arabes de mener des raids contre l'Empire byzantin, qui apparaît ainsi très puissant. Il s'agit donc bien d'une mission d'ostentation diplomatique et politique que remplit le clerc au service de l'État[78].

---

[74] Sur Manuel, *PMBZ* 4707 et *PBE* Manuel 1 ; W. TREADGOLD, *The Byzantine Revival*, *op. cit*. n. 22, p. 268 et 431.
[75] Skyl., p. 56 ; voir *Jean Skylitzès. Empereurs de Constantinople*, *op. cit* n. 44, p. 53.
[76] V. TSAMAKDA, *The Illustrated Chronicle*, *op. cit.* n. 71, fig. 107 (folio 47^{r}).
[77] *Ibid*., fig. 108 (folio 47^{v}).
[78] La mission échoua cependant, puisque le calife mena bien une campagne contre l'Empire en 830.

Parce qu'ils sont membres de l'élite sociale – en tout cas pour les métropolites et les archevêques –, les clercs jouent un rôle fondamental dans la diplomatie byzantine. Si l'on ignore souvent les raisons précises qui poussent un empereur à envoyer tel ou tel clerc auprès d'un souverain étranger, cela tient le plus souvent à deux critères principaux : ce sont des lettrés qui, peut-être pour certains, connaissent des langues étrangères (le latin et l'arabe principalement)[79] ; ce sont des hommes de confiance du pouvoir impérial et patriarcal, que les autorités chargent de négocier en leur nom. Leur participation à la diplomatie de l'Empire n'est donc pas liée à leur fonction première de clerc, puisque certaines ambassades n'ont pas, *a priori*, d'objectifs religieux majeurs.

Ce rôle s'inscrit en réalité dans un mouvement plus global du clergé, et particulièrement de l'épiscopat : celui d'intégrer métropolites et évêques aux rouages de l'administration et de les assimiler à des fonctionnaires au service de l'État. Si le service de la cité et des fidèles est leur mission première, celui de l'Empire est tout aussi fondamental. On avait déjà fait ce même constat dans une étude consacrée à la conversion des hérétiques[80] : l'Église, corps englobant de la société, est au service d'un État orthodoxe et centralisé qui cherche à imposer sa puissance à ses populations comme à ses voisins.

---

[79] Ce ne devait pas être le cas pour tous les clercs ambassadeurs ; ils devaient alors être accompagnés d'interprètes et de traducteurs, mais les sources sont muettes sur ce point, en tout cas pour les exemples étudiés ici.

[80] B. MOULET, « Évêques, canons et liturgie face à l'hérésie (Byzance, VIIIe-XIe siècle) », dans ID. coord., *Procès et canons contre les hérésies au Moyen Âge : approches comparées*, *RBPh*, 87/3-4 (2009), p. 519-531.

IMPERIAL TROUBLESHOOTERS – CULTURAL REPRESENTATIVES AND MASTERS OF IMPROVISATION

Jonathan SHEPARD

Central to the workings of Byzantine diplomacy were the grand embassies, overt exchanges between the emperor and potentates whom he might recognise as wholly sovereign, if inferior to his own standing, or whom he might treat as in some sense subordinate to his authority. Other contributors to this volume pay full attention to these carefully-organised embassies. So I shall merely note that the embassies' leaders often enjoyed plenipotentiary powers, authorisation to offer concessions such as grants of territory or the hand-over of fugitives to the other side. Their scope could range from peace- and treaty-making to forging more positive relationships – military- and even marriage-alliances. These verbal negotiations went hand-in-hand with exhibitions of Byzantine culture. The gifts an envoy brought demonstrated Byzantine craftsmanship and aesthetics, alongside the emperor's wealth and his court's access to various forms of wisdom – not only the divine wisdom vouchsafed by God but also the wisdom of the ancients[1]. These forms of wisdom could be

[1] For grand embassies and their leaders, rites, routes and gifts, see e.g. T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident : depuis la fondation des états barbares jusqu'aux Croisades (407-1096)*, Athens, 1980 ; contributions to J. SHEPARD and S. FRANKLIN, eds., *Byzantine Diplomacy*, Aldershot, 1992, especially E. CHRYSOS, « Byzantine Diplomacy, AD 300-800 : Means and Ends », p. 25-39 and N. OIKONOMIDES, « Byzantine Diplomacy, AD 1204-1453 : Means and Ends », p. 73-88 ; J. SIGNES CODOÑER, « La diplomacia del libro en Bizantio : algunas reflexiones en torno a la posible entrega de libros griegos a los árabes en los siglos VIII-X », *SC*, 20 (1996), p. 153-187 ; D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften zwischen Ost- und Westkaisern 756-1002*, Bern, 1999 ; P. SCHREINER, « Diplomatische Geschenke zwischen Byzanz und dem Westen ca. 800-1200 : Eine Analyse der

embodied in the ambassadors themselves, and the envoys sent to the more sophisticated courts were highly cultivated, versed both in classical rhetoric and lore and in Christian doctrine and concepts of correct rulership[2]. Such embassies were large, often comprising dozens of attendants and bearers, laden with gifts and therefore quite slow-moving. They were, in effect, miniature courts, with the junior members literally performing gestures of deference towards their seniors, evoking the ritualised hierarchy of the court in Constantinople itself [3].

My aim is not to detract from the importance of these embassies, which amounted to travelling road-shows of Byzantine culture, including its political culture, and which offered an alluring glimpse of the wonders outsiders might behold in

---

Texte mit Quellenanhang », *DOP*, 58 (2004), p. 251-282 ; A. BEIHAMMER, « Die Kraft der Zeichen : symbolische Kommunikation in der byzantinisch-arabischen Diplomatie des 10. und 11. Jahrhunderts », *JÖB*, 54 (2004), p. 159-189 ; M. MCCORMICK, « From One Center of Power to Another : Comparing Byzantine and Carolingian Ambassadors », in *Places of Power – Orte der Herrschaft – Lieux du pouvoir, Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung*, VIII, ed. C. EHLERS, Göttingen, 2007, p. 45-72 esp. p. 53-55, 61-65, 69-70 ; N. DROCOURT, « La diplomatie médio-byzantine et l'Antiquité », *Anabases*, 7 (2008), p. 57-87, esp. p. 69-73, 76-77 ; N. DROCOURT, « Existe-t-il des signes distinctes d'une culture d'ambassadeur dans le cas des contacts avec le monde byzantin (IXe-XIe siècles) ? », in *La culture du haut moyen âge. Une question d'élites ?*, ed. F. BOUGARD, R. LE JAN and R. MCKITTERICK, Turnhout, 2009, p. 277-302 ; A. CUTLER, « Significant Gifts : Patterns of Exchange in Late Antique, Byzantine, and Early Islamic Diplomacy », *JMEMS*, 38 (2008), p. 79-82, 84-87, 92-93 ; C. J. HILSDALE, « The Social Life of the Byzantine Gift : the Royal Crown of Hungary Re-invented », *Art History*, 31 (2008), p. 603-631 ; M. VAIOU, ed., *Diplomacy in the Early Islamic World : a Tenth-Century Treatise on Arab-Byzantine Relations*, London, forthcoming.

[2] N. KOUTRAKOU, « *Logos* and *Pathos* between Peace and War : Rhetoric as a Tool of Diplomacy in the Middle Byzantine Period », *Thesaurismata*, 25 (1995), p. 7-12, 14, 19-20 ; DROCOURT, « Diplomatie médio-byzantine… », *loc. cit.* n. 1, p. 82-83.

[3] Odo of Deuil remarked upon the strict order and deportment of the Byzantine embassy sent to greet Louis VII as his Crusading host approached Constantinople in 1147 : « the entire retinue remains standing while the lords are seated on chairs they had brought with them » and had arranged for themselves. He also observed the hierarchy of clothing among members of the embassy, and the « young men standing immobile, with heads bent and gaze directed intently and silently on their own lords, ready to obey their merest nod ». Odo was highly unsympathetic, and the circumstances – a diplomatic encounter on Byzantine soil – were unusual, but he was an eyewitness and he specifically states that the seating of the embassy's leaders while juniors remained standing was « the Greek custom » : Odo of Deuil, *De profectione Ludovici VII in orientem*, ed. and tr. V. G. BERRY, New York, 1948, p. 24-27.

Constantinople itself [4]. Rather, I want to draw attention to two other types of agent located at opposite ends of the broad spectrum of representatives and officials at the emperor's disposal. They are very different animals : firstly, towards one end of the diplomatic spectrum, are the avowed emissaries from the emperor who could combine military and pragmatic qualities of improvisation with piety and exemplary integrity, *prima facie* an unlikely mix ! It is these whom I shall label troubleshooters. And secondly, at the other end of the spectrum, are individuals apparently semi-detached from the emperor, perhaps otherworldly and not necessarily representing him, in the strict sense of acting publicly on his behalf and with his warrant. What the two types, the troubleshooters and the cultural representatives, have in common is that they seem to turn up in areas that were of strategic concern to the empire at that particular moment – and quite suddenly so, in the case of the troubleshooters. Admittedly, one cannot prove this in the case of the cultural representatives, because their links with the emperor tend to be murky. But it seems to me that their arrival in particular places at particular times is not wholly fortuitous, and to that extent they, too, were performing a role akin to troubleshooting.

Firstly, though, one must acknowledge the hazards of drawing a hard and fast distinction between troubleshooters and more conventional ambassadors. The latter, too, could engage in clandestine activities and were expected to use their initiative. Byzantine prescriptive manuals give us some idea of the expectations placed upon leaders of embassies, notably the « *Pos dei presbeuesthai kai presbeuein* » (henceforth *PDP*). This text, originally forming part of a very much lengthier work that would seem to date from the ninth century[5], presupposes that every embassy – for all its grandiose trappings – was, in effect, a leap in the dark. The imperial government could not know what the state of play would be upon the ambassador's arrival at a foreign court.

---

[4] On the constant urging on the part of Byzantine diplomats that external potentates or notables should send embassies or visit Constantinople themselves, see J. SHEPARD, « Byzantine Diplomacy, AD 800-1204 : Means and Ends », in *Byzantine Diplomacy*, ed. SHEPARD and FRANKLIN, *op. cit.* n. 1, p. 50-54.

[5] For full discussion of earlier scholarship on the dating of the *Peri strategias*, wherein our text appears as a chapter entitled *Peri presbeon*, and which itself formed part of a larger compendium, see P. RANCE, « The Date of the Military Compendium of Syrianus Magister (formerly the Sixth-Century Anonymus Byzantinus) », *Byz. Zeitschr.*, 100/2 (2008), p. 701-737. See also G. STOUDER, « Des manuels de diplomatie à l'usage du légat romain ? » in this volume.

The ambassador therefore underwent tests before his departure, and had to outline his responses to the possible scenarios that might await him. The *PDP* acknowledges that there is no perfect solution to the problem of what an envoy should do if he finds his host embarking upon hostilities against the empire. It does, however, suggest options for dealing with this situation : either the ambassador should keep his top-quality gifts and merely give the lesser ones – or he gives them all, in a last-ditch bid to placate the host[6] ! The *PDP* is very brief, but it is of inestimable value in showing the Byzantines' awareness of the inevitability of the unexpected : the fact that an ambassador often had to make on-the-spot decisions, to improvise.

This text is concerned wholly with formal exchanges – gift-giving and the negotiation of peace – rather than with activities going beyond the conventional range of irenic gestures that the Byzantines, following classical precedent, associated with *presbeis*. Other sources, however, show what a fine line divided this conventional role of the ambassador as peace-maker from the more open-ended, potentially violent activities that an emperor's representative could perform. I shall note just a couple of examples here. Firstly, one might consider the metamorphosis of the embassy of the *patrikios* Constantine to confer gifts and titles on Armenian princes into a mission to annex the Armenian city of Ardanuch in the earlier tenth century. The opportunity arose when an Armenian prince, Ashot Kiskasis, sent word to the emperor Romanos I Lekapenos that he was willing to hand the city over, and Romanos seized the opportunity. Romanos sent fresh instructions to the *patrikios* Constantine : « leave all you are engaged upon, and go in haste […] to Ashot, called Kiskasis, and

[6] For an edition of that portion of the compendium known as the *Peri strategias*, see *Three Byzantine Military Treatises*, ed. and tr. G. T. DENNIS, Washington, DC, 1985 (CFHB, 25), p. 10-135, containing the chapter headed *Peri presbeon* on p. 124-127. The text appeared to be of particular use to some persons, presumably those with an involvement in diplomacy, judging by the fact that it enjoyed an independent existence under the headings « Pos dei presbeuesthai kai presbeuein » and « Peri tou pos presbeuein kai presbeuesthai » : A. D. LEE and J. SHEPARD, « A Double Life : Placing the Peri Presbeon », *Byzantinoslavica*, 52 (1991), p. 18-22, with a fresh translation of the text on p. 30-31. For the evaluation of gifts and calibration of them to accord with the status of their intended recipient, see other contributions to this volume, especially that of Ekaterina NECHAEVA, « Les activités secrètes des ambassadeurs dans l'Antiquité tardive ».

take over his city[7] ». In accordance with the emperor's instructions, Constantine selected a force of several hundred officers and men, and proceeded across the border to Ardanuch. Constantine managed to reassure Armenian princes en route that he was merely conducting an embassy involving the conferral of court titles, and the presence of hundreds of armed men did not invalidate his claim. Nor did the imperial standards they carried, as this practice was apparently customary for embassies. Now, however, the standards served a different purpose. Once he had reached Ardanuch and Prince Ashot had confirmed his willingness to cede the town, Constantine set a standard on top of the city wall « and made the customary salutations of the emperors of the Romans[8] ». Thus a formal-looking embassy could mutate into an agency of lawful appropriation and dominion over significant strongholds.

We do not have many other recorded examples of this process, and Constantine's enterprise at Ardanuch soon came to grief, in the face of furious protests from other Armenian princes[9]. But the episode illustrates the versatility of Byzantine envoys, who might perform a wider array of tasks than that of gift-exchanges and negotiations. It was, after all, not uncommon for governors of border districts to bestow titles on external potentates, and this brings us to a second example of envoys performing acts of appropriation. In 787 the Prince of Benevento, Arichis, promised to accept imperial rule in return for having Naples added to his responsibilities, and for the title of *patrikios*. The emperor sent the governor of Sicily, Theodore, together with two *spatharioi* and an entourage and here, too, annexation was on the agenda. Theodore and his party carried vestments befitting the dignity of a *patrikios* and also shears and combs to give Arichis the Greek-style haircut appropriate for a senior titleholder[10]. They

---

[7] *De adm. imp.*, ch. 46.69-70, p. 218. On Ardanuch's position astride important trade-routes, see H. A. MANANDIAN, *The Trade and Cities of Armenia in Relation to Ancient World Trade*, Lisbon, 1965, p. 145-146, 155.

[8] *De adm. imp.*, ch. 46.114-116, p. 220.

[9] *De adm. imp.*, ch. 46.128-155, p. 220-222.

[10] For information on what else the mission brought and did, besides bringing *spatam vel pectinae et forcipes patricium eum constituendi*, see Pope Hadrian I's letter to Charlemagne of early 788 : *Cod. Carolinus*, no. 83, *MGH*, *Epistolae*, 8 vols., Berlin, 1887-1939, III, p. 617. See also LOUNGHIS, *Ambassades byzantines …*, *op. cit.* n. 1, p. 154-155, 329, 358-359 ; M. MCCORMICK, « Diplomacy and the Carolingian Encounter with Byzantium Down to the Accession of Charles the Bald », in *Eriugena : East and West. Papers of the Eighth International Colloquium of the Society for the Promotion*

may well have brought standards to set up in conspicuous parts of Benevento, as visible emblems of imperial rule, judging by the fact that the citizens of Naples later greeted them with « standards and images » (presumably of the emperor and empress), symbolising their own adherence to the empire[11]. One may assume that Theodore's mission, too, carried weapons rather than being wholly irenic. Yet its principal declared purpose was performance of the solemn, even sacred, rite of bestowing the dignity of *patrikios* on Arichis[12]. In the event, this venture was no more successful than the bid for Ardanuch. Upon arriving, the Byzantine envoys learnt that both Arichis and his son had just died, and there was a power-vacuum. They proceeded to report the new situation back to the emperor, « and sought from him advice, as to what they should do »[13].

These two demarches – towards Ardanuch and Benevento – are examples of Byzantine opportunism, taking advantage of external potentates' invitations, and the envoys conducting them have something of the qualities of troubleshooters, agents who combined the characteristics of conventional ambassadors with martial or organisational skills. However, troubleshooters usually had to deal with adverse situations, and they sometimes had to operate with limited material resources. In that sense, they differed from the leaders of embassies laden with numerous valuables to be dispensed in solemn fashion. The *patrikios* Constantine and the governor of Sicily were in favourable situations and they seem to have been well-stocked with gifts and had sizable entourages, and so were not in that position. And they were acting under instructions from the emperor. Thus the governor of Sicily and his colleagues, realising that – with Arichis and his son dead – they had no chance of annexing Benevento,

---

of Eriugenian Studies, Chicago and Notre Dame, 18-20 October 1991, ed. B. McGinn and W. Otten, Notre Dame, IL, 1994, p. 25-27 and n. 49, 50 and 56 on p. 42-43, 44. On the governor Theodore *patrikios*, see *PMBZ*, # 7578. On Arichis, see *ibid*., # 586.

[11] See Hadrian's letters to Charlemagne : *Cod. Carolinus*, *op. cit.* n. 10, nos. 82, 83, p. 616.16, 618.17. Standards were also of cardinal importance for re-establishing imperial rule over Nicaea in 1097 : see below, n. 36.

[12] For the ceremonial bestowal of the title by the emperor, see *De cer.*, p. 244-255 ; ed. and French tr. A. Vogt, *Le livre des cérémonies*, II, Paris, 1939, p. 51-57. See also M. Arranz, « Couronnement royal et autres promotions de cour. Les sacrements de l'institution de l'ancien eucologe constantinopolitain », *OCP*, 56/1 (1990), p. 104-109 (text), 131-132 (commentary).

[13] *MGH*, *Epistolae*, *op. cit.* n. 10, III, p. 618.19-20.

referred back to the emperor « as to what they should do ». So the *patrikios* Constantine and the governor of Sicily seem to me borderline cases, somewhere between the categories of conventional embassies and troubleshooters. It is true that, as we have seen, even the more formal gift-giving embassies were leaps in the dark, and the *PDP* provides for unexpected turns of events. So, one might well ask, what distinguishes such embassies from the missions of troubleshooters ? It was, I suggest, essentially a matter of the shades or depth of the darkness. The *PDP* envisages only a narrow range of darkness : uncertainty as to whether the ambassador would find his host peacefully or hostilely disposed. This range of options may be termed the « known unknowns », to borrow a phrase from a practitioner of international relations at the beginning of the twenty-first century, Donald Rumsfeld[14].

In contrast, troubleshooters had to deal with more absolute darkness, a wider range of problems, which had only recently come to Byzantium's notice : problems whose nature and dynamics were unclear, and which were in urgent need of resolution. This might call for a series of on-the-spot decisions, and swift actions involving both peace and war. Such an adverse situation constitutes a variant within Mr Rumsfeld's scheme of categories which one might christen « unknown knowns », where the novelty of the situation is evident, but there is no mechanism in place for dissipating or otherwise resolving it. Here, the emperor's agent needed to be capable of disciplined improvisation, making arrangements with local figures, perhaps performing formal, high-profile functions as an ambassador to a court, but also being ready for clandestine activities, dirty tricks, which might involve the assassination of troublesome individuals who were pivotal to the coherence of menacing confederations of barbarian peoples. To characterise them further is difficult, seeing that we have few Byzantine accounts of such troubleshooters' activities, but also because there is no specific prescription for their conduct in a Byzantine manual, no counterpart to the *PDP*. Nor do we find any technical term for them. To study Byzantine

[14] « There are known knowns ; there are things we know we know. We also know there are known unknowns ; that is to say we know that there are some things we do not know. But there are also unknown unknowns – the ones we don't know we don't know » : press briefing on 12 February 2002 (http://www.defense.gov.Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=2636, last accessed 20 June 2011) by the then United States Secretary of Defense, Donald Rumsfeld ; also cited (with minor variants) and commented upon in D. RUMSFELD, *Known and Unknown. A Memoir*, New York, 2011, p. xiii-xv.

troubleshooters, one must therefore consider individuals case by case, in an attempt to discern common characteristics. But since improvisation was their stock-in-trade, those characteristics are somewhat elusive.

Space is lacking for an extensive survey of examples of troubleshooters at work. Anyway, I have offered a number of illustrations, amounting to 'case-studies', in another paper[15]. So here I shall merely summarise a few characteristics that seem to mark out troubleshooters, and mention three instances of troubleshooters at work. One feature common to them all is a certain practical capability, a resourcefulness enabling them to make do with limited material reserves. Secondly, on the negative side, they were seldom outstanding scholars, capable of expounding the higher flights of Byzantine learning. Nor were they learned exponents of the Byzantine version of Christianity : in fact only a few were churchmen or monks. Thirdly, troubleshooters were not necessarily high-ranking. An agent of modest rank, but known and trusted by the emperor, could perform just as well. What was essential was that his qualities were known to the emperor. In fact, the trust placed in him predicated personal acquaintance with the emperor or the emperor's closest counsellors. This does not necessarily mean that troubleshooters were always sent directly from the court : we have examples of troubleshooters who were border commanders. This is understandable, given that communications between the borders and Constantinople were usually swift, and senior commanders were expected to attend the court regularly. A final characteristic is that troubleshooters seem to have operated without companions of equal status, in contrast to the heads of grand embassies sent to perform with panache at established courts[16]. They were, in other words, usually acting as « loners » and this, too, placed a higher premium on trustworthiness and personal ability than on rank in terms of court-titles.

Here, then, are our three instances of troubleshooters at work. Two were acting more or less at the same time, the *patrikios* Theodosios Baboutzikos and the *spatharokandidatos* Petronas. Emperor Theophilos sent them on missions in very different directions in the aftermath of the caliph's sack of

---

[15] J. SHEPARD, « Trouble-Shooters and Men-on-the-Spot : the Emperor's Dealings with Outsiders », in *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo, Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo* 58, Spoleto, 2011, p. 693-710.

[16] See LOUNGHIS, *Ambassades byzantines*…, *op. cit.* n. 1, p. 285-296, 328-345.

Amorion in 838, when Byzantium was under heavy pressure from the Muslims to east and west. Baboutzikos had an unusual combination of skills. He was a senior treasury official, most probably *chartoularios* of the imperial *vestiarion*, with oversight of Constantinople's naval arsenal and thus with some knowledge and experience of equipping fleets[17]. Presumably this was one of the reasons why the emperor sent him to Venice, where he successfully entreated the doge to build a fleet to halt the Muslims' advances : in late 840 or at the beginning of 841, while Baboutzikos was staying in Venice, the Muslims launched their first attack on Bari ; they were already in control of Taranto and showed every sign of extending their dominion in southern Italy[18].

While in the west, Baboutzikos also undertook a formal embassy to Louis the Pious, negotiating a marriage-tie between the emperor's son Lothar and Theophilos' daughter, and also proposing a joint-attack on the Muslims in Sicily, clearly in order to expel them from the island[19]. Meanwhile Baboutzikos was sending messages to potentates in the Scandinavian world, as witness the finds of his seals in Hedeby, Ribe and Zealand[20]. He

---

[17] For entries on Baboutzikos, see *PMBZ*, # 7874, 7880. On the *vestiarion*, and fact that among the subordinates of the *chartoularios* was the official in charge of Constantinople's naval arsenal, see *Les listes de préséance byzantines des IXe et Xe siècles*, ed. N. OIKONOMIDES, Paris 1972, p. 316 (commentary) ; and on the *vestiarion*'s military and naval supplies, J. HALDON, « Theory and Practice in Tenth-Century Military Administration : Chapters II, 44 and 45 of the *Book of Ceremonies* : Text and Translation », *TM*, 13 (2000), p. 291 (commentary). See also V. LAURENT, « Ein byzantinisches Bleisiegel aus Haithabu », *Ber. Ausgrab. Haithabu*, 12 (1978), p. 36-39.

[18] John the Deacon, *Cronaca*, ed. G. MONTICOLO, *Cronache Veneziane antichissime*, *Fonti per la storia d'Italia* 9, Rome, 1890, p. 113-114. On the Muslims' threat to Bari, which was under their control by 847, see G. MUSCA, *L'emirato di Bari, 847-871*, Bari, 1967[2], p. 20-28, 33-37. For slightly fuller treatment, see SHEPARD, « Trouble-Shooters », *loc. cit*. n. 15, p. 699-700. See also LOUNGHIS, *Ambassades byzantines…*, *loc. cit.* n. 1, p. 167-169.

[19] *Annales Bertiniani*, s.a. 843, 853, p. 42, 68 (ed. F. GRAT *et al.*, *Annales de Saint-Bertin*, Paris, 1964) ; *Continuatio Constantinopolitana (ad Chronica Bedana*), *MGH*, *AA*, 15 vols., Berlin (1877-1919), XIII, p. 343 ; LOUNGHIS, *Ambassades byzantines …*, *op. cit.* n. 1, p. 169-172 ; J. SHEPARD, « The Rhos Guests of Louis the Pious : Whence and Wherefore ? », *EME*, 4/1 (1995), p. 45-46 ; D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften…*, *op. cit.* n. 1, p. 42-43, 273 .

[20] W. DUCZKO, *Viking Rus. Studies on the Presence of Scandinavians in Eastern Europe*, Leiden, 2004, p. 53, 57 ; SHEPARD, « Rhos Guests… », *loc. cit.* n. 19, p. 46-48, 57-60. For further details, see SHEPARD, « Trouble-Shooters… », *op cit.* n. 15, p. 700.

presumably sought Viking crews or even boat-builders to participate in joint-operations planned for the Central Mediterranean. Through innovative and audacious measures like these, the imperial government hoped to stem the Muslim tide, and the sheer diversity of Baboutzikos' demarches is worth underlining, even if none of them was of lasting effect. Even the fleet he prompted the Venetians to build came to grief off Taranto.

Around the same time Petronas was at work on the Lower Don, sent there in response to a request from the Khazars that the emperor should build them a fortress by the river. Although accompanied by builders, Petronas had to improvise on the spot when he reached Sarkel. Finding no local stone there, he constructed ovens beside the Don and baked bricks from the river-clay, and he made mortar by crushing the tiny shells he found in the river-bed[21]. Besides showing qualities of technical improvisation, Petronas also showed strategic vision. He it was, apparently, who suggested bringing Cherson under direct rule and making it a secure base for the active northern policy Byzantium now needed to pursue towards the Khazars, steppe-nomads and Rus, at a time when renewed Muslim advance across the Caucasus looked feasible[22].

Our third example is of the troubleshooter *par excellence*, Tatikios. In 1097 Alexios I Komnenos entrusted Tatikios and his small contingent with guiding the companies of Crusaders on their journey towards Jerusalem. Tatikios formally received back into « Roman » dominion the towns and castles the Crusaders captured and handed over in accordance with their oaths, mediating between the Crusaders, the Turks (whose language he most probably spoke), and the local populations[23]. He was quick-

---

[21] *De adm. imp.*, ch. 42.27-38, p. 182, 184. On Petronas, see *PMBZ*, # 5927.

[22] For Petronas' suggestion and the subsequent creation of a theme encompassing Cherson and other places in the southern Crimea, see, *De adm. imp*, ch. 42.41-52, p. 184 ; C. ZUCKERMAN, « Two Notes on the Early History of the *Thema* of Cherson », *Byz. Mod. Greek Stud.*, 21 (1997), p. 212-214. On the Muslims' keen interest in the north of the Caucasus around this time, see I. G. KONOVALOVA, « Vkhozhdenie Rusi v sistemu politicheskikh otnoshenii Khazarii, Khalifta i Vizantii (IX v.) », *Srednevekovaia Rus'*, 7 (2007), p. 11-13, 18-23.

[23] For the oaths that Godfrey of Bouillon and other Crusading leaders swore to Alexios, and for Tatikios' role in taking over « any cities they captured », see An. Komn., X, 9, 11 ; XI, 3, 3 (ed. D. R. REINSCH and A. KAMBYLIS, I, (CFHB, 40.1), Berlin and New York, 2001, p. 313, 330). On Tatikios' origins, see *ibid*., IV, 4, 3, p. 126-127 ; « Tatikios 61 », *Prosopography of the Byzantine World* <http://www.pbw.kcl.ac.uk> 2006.1, accessed 27 June 2010.

thinking, resourceful and adept at non-verbal, visual communication, as when he left his tent and household servants behind at Antioch, to reassure the Crusaders that he would be true to his word and return soon with the food and supplies they needed[24]. Crusading narratives mostly denounce him for perfidiousness and cowardice, but one should remember that a source which seems to echo closely the oral poetry of the time of the siege, the *Chanson d'Antioche*, describes him as brave and having « a lion's heart »[25]. Recovering Antioch was Alexios' principal objective, and Tatikios appeared to have had all the prerequisite qualities for commanding Byzantine soldiers, liaising with Crusaders and negotiating with the citizens of Antioch. Still more promisingly, as we shall see, there was already a kind of cultural representative of Byzantium inside the city walls, John the Oxite.

I shall now turn to a few instances of cultural representatives who appeared in areas of strategic concern and were equipped to make a name for themselves as teachers or models of piety among the host population. A common feature of the three episodes I shall consider is that an emergency faced Byzantium at the time. Furthermore, each emergency was qualitatively different from the usual run of crises facing Byzantium's rulers. One could describe them as « unknown unknowns », to use another category formulated by Mr Rumsfeld. All three episodes involve the exercise of « soft power », but at least two contained seeds of the abrupt materialisation of « hard power » and, in one case, my guess is that the emperor intended to coordinate « soft power » and « hard power » with the aim of recovering a prized strategic stronghold.

The three examples in question are the arrival of Constantine-Cyril and Methodios at the court of the Moravian Prince Rastislav ; the installation of John the Oxite as patriarch of Antioch in (most probably) 1091 while the city was under Turkish rule ; and the arrival of Manuel Chrysolaras as professor of Greek at the University of Florence in 1397. There seem to me to be significant common characteristics to these persons. All were closely associated with the imperial court and became prominent in their new places of residence ; and the only one who did not

---

[24] *Gesta Francorum*, ed. and tr. R. HILL, London, 1962, p. 34-35.

[25] « Estatins qui ot cuer de lion » : *La Chanson d'Antioche*, l. 2921, ed. S. DUPARC-QUIOC, I, Paris, 1977, p. 166. For further details, see SHEPARD, « Trouble-Shooters… », *loc. cit.* n. 15, p. 695-696.

translate texts and acquire enthusiastic pupils during his overseas stay was John the Oxite.

I shall set out the three emergencies in slightly more detail. The brothers Constantine-Cyril and Methodios arrived in Moravia in, almost certainly, 863. This was a time when the ruler of the Bulgars, Boris, was openly contemplating adoption of Christianity and signalling to the king of the East Franks his willingness to accept baptism[26]. This would have entailed, if not an outright alliance with the East Franks, close culturo-religious ties, in effect forming a formidable concatenation of military powers that reached almost to Byzantium's doorstep. And this, we may fairly surmise, Byzantine statesmen found alarming. The East Franks had been putting pressure on the Middle Danubian Slavs for a couple of generations and, according to Eginhard, the Byzantines had a saying : « if you have a Frank for your friend, then he is clearly not your neighbour »[27]! Eginhard's imputation of this statement to the Byzantines is all the more credible, in that he spells it out in Greek.

It was, I suggest, in accordance with this dictum that Emperor Michael III responded to a request he received from the Moravian prince Rastislav. Rastislav asked for a teacher to instruct the Moravians in worship, « the true Christian faith » and « good law » (*dobr zakon*) in their own language[28]. He made his request even though the Moravians had already received a fair amount of instruction from Latin – mainly Frankish – priests. To send a kind of cultural delegation was a means of fostering culturo-religious ties, while avoiding provocation of the Franks by directly challenging the claims of their bishops to jurisdiction over the Moravians. Neither Constantine-Cyril nor Methodios was a bishop – the rank of officeholder which Rastislav had reportedly requested – and in fact Methodios had to be ordained before setting forth. But they were patently holy men ; Constantine-Cyril had experience of diplomatic missions, and may already have been experimenting with a new alphabet for the Slavonic language. What is certain is that both brothers spoke Slavonic fluently : according to the *Life* of Methodios, Michael III

---

[26] *Annales Bertiniani*…, ed. GRAT, *op. cit.* n. 19, p. 113.

[27] Eginhard, *Vita Karoli magni*, ch. 16, ed. G. WAITZ *et al.*, *MGH, Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* 25, Hanover-Leipzig, 1911, p. 20 ; tr. L. THORPE, *Two Lives of Charlemagne*, Harmondsworth, 1969, p. 71.

[28] *Vita Constantini*, ch. 14, in *Kliment Okhridski, S'brani s'chineniia*, ed. B. S. ANGELOV and K. KODOV, III, Sofia, 1973, p. 104 ; tr. in F. DVORNIK, *Les légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, Prague, 1933, p. 372.

had said to them « you are both from Thessalonica, and all the Thessalonicans speak Slavonic perfectly »[29] ; they could therefore rapidly acquire a wide circle of admirers and pupils among their hosts. Through sending the brothers on what may only have been intended as a brief mission, the imperial government, I suggest, grasped at an opportunity for fostering an alternative religious culture, if not political affiliation, for the Middle Danubian Slavs and for consolidating the regime of a self-willed potentate, in the form of Rastislav. Here was a non-violent means of impairing what probably appeared in the early 860s an unstoppable Franco-Bulgarian axis. In the event, Louis the German's incursion into Moravia and subjection of Rastislav in 864 cut him down to size as a political figure. But Constantine-Cyril and Methodios stayed in his land for another couple of years or so, translating liturgical texts into Slavonic and acquiring followers. And the spectacle of these Byzantine cultural offshoots burgeoning to his north-west may well have had something to do with Khan Boris' decision to accept Christianity from Byzantium, himself undergoing baptism, in 864 or 865[30].

The situation facing Emperor Alexios I Komnenos in the 1090s was no less fraught and uncharted than that confronting Michael III. Encouragement of western warriors to come to his aid and invocation of Jerusalem as an ultimate objective which he shared with them seems to have been part of his strategy in the

---

[29] *Vita Methodii*, c. 5, in *Kliment Okhridski*…, ed. ANGELOV and KODOV, *op. cit.* n. 28, III, p. 188 ; tr. in DVORNIK, *Légendes*…, *op. cit.* n. 28, p. 386.

[30] The circumstances and date of Boris' baptism are highly controversial, and one version of events in the Byzantine chronicles represents Boris as being cowed into submission and agreement to baptism by Byzantine application of *force majeure* : Georgius Monachus Continuatus in *Theoph. Cont.*, p. 824 ; *Symeonis magistri et logothetae Chronicon*, 131.25, ed. S. WAHLGREN, (CFHB, 44.1), Berlin, 2006, p. 243. However, other Byzantine accounts of events have Boris voluntarily seeking conversion for his people, and there are grounds for accepting their emphasis on Boris' voluntariness, albeit not their obviously hagiographical details : *Theoph. Cont.*, p. 165 ; J. SHEPARD, « Slavs and Bulgars », in *The New Cambridge Medieval History*, II, *c.700-c.900*, ed. R. MCKITTERICK, Cambridge, 1995, p. 239-240 ; C. ZUCKERMAN, « Deux étapes de la formation de l'ancien état russe », in *Les centres proto-urbains russes entre Scandinavie, Byzance et orient*, ed. M. KAZANSKI, A. NERCESSIAN et C. ZUCKERMAN, Paris, 2000, p. 118-120. The case for dating the conversion to 865 rather than 864 can be found in A. A. TURILOV, « Dve zabytye daty bolgarskoi tserkovno-politicheskoi istorii IXv. », *Palaeobulgarica*, 23/1 (1999), p. 18-22. For an overview of the translations and other works of cultural diffusion of Cyril and Methodios in Moravia, see V. VAVŘÍNEK and B. ZÁSTĚROVÁ, « Byzantium's Role in the Formation of Great Moravian Culture », *Byzantinoslavica*, 43 (1982), p. 171-178.

mid-1090s, supplementing the modest first steps towards regaining strongholds in north-west Asia Minor that he had made in the first half of the decade. Alexios probably recognised that westerners were essential for realising his goal of recovering Antioch, and yet he had no wish for this all-important fortress and Christian symbol to fall into western hands permanently. All the more reason, therefore, to forge ties with the local Christian inhabitants in and around the city. It is noteworthy that Patriarch John the Oxite took up residence in Antioch soon after delivering a speech before Alexios' court in 1091 and he remained patriarch there for nine years. John is usually regarded as a bitter critic of Alexios on the strength of the speech he gave at court, where he lists and explains the reasons for Alexios' failures and the various disasters that have befallen the empire under his watch[31]. But as Judith Ryder has pointed out, John may very well have delivered his speech after consultation with the emperor; indeed, his public airing of recent failures seems to have been a kind of trial balloon for a policy shift, whereby the emperor would rely less on his family and have the courage to act of his own accord, answering only to God and thereby restoring the empire's fortunes[32]. In other words, John the Oxite played the part of a counsellor of Alexios, if also a critical friend, and it was presumably for this reason that he received his assignment to the patriarchate of Antioch. John was, at this stage, not ill-disposed towards Latin Christians, and in the opening phase of the Latin occupation of the city eastern and western Christians mingled in the churches. John himself witnessed holy communion conducted by Latin priests and although he later wrote scathingly of what he observed, his presence as patriarch at the service would have symbolised Christian fellowship[33]. At the same time, John's relations with Alexios remained amicable, and as Ryder points out, he received a cordial welcome from the emperor upon his

---

[31] JOHN THE OXITE, « Logos eis ton basilea kyr Alexion ton Komnenon », ed. and French tr. in P. GAUTIER, « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis Ier Comnène », *REB*, 28 (1970), p. 18-55, esp. p. 26-35.

[32] J. RYDER, « John the Oxite and Alexios I Komnenos : Friends or Foes? » (in preparation).

[33] B. LEIB, ed., *Deux inédits byzantins sur les azymes au début du XIIe siècle. Contribution à l'histoire des discussions théologiques entre Grecs et Latins*, Rome, 1924 (= *Orientalia Christiana*, 2, no. 9), p. 130 (= 262) ; B. HAMILTON, *The Latin Church in the Crusader States*, London, 1980, p. 7 ; J. SHEPARD, « Hard on Heretics, Light on Latins : the Balancing-Act of Alexios I Komnenos », in *Mélanges Cécile Morrisson*, ed. D. RENAULT, *TM*, 16 (2011), p. 768.

eventual return to Constantinople[34]. Here, too, in other words, we seem to find a cultural representative of Byzantine Christianity being installed in a place of vital strategic interest to Byzantium at a critical juncture.

From around the time of John's arrival in Antioch in (most probably) 1091[35], the emperor was already hatching plans to recover Antioch, relying heavily on barbarian manpower or, more precisely, on the threat of barbarian western manpower. He may have been hoping to scare the defenders into surrendering the city directly to his own agents, without need for an actual assault. This turn of events actually occurred in Nicaea early in 1097, when his troubleshooter Manuel Boutoumites managed to negotiate safe conduct for the Turkish defenders in return for their abandonment of the city, encircled by the Crusading hordes[36]. I suggest that Alexios envisaged some kind of intermediary role for John the Oxite, who had by 1097 spent several years in Antioch. John the Oxite gained a reputation for piety there, and the Turks seem to have suspected him of treachery during the siege, inflicting torture by dangling him from ropes over the city walls before the Crusaders' eyes. The Crusaders were so moved that they initially let John resume his office as patriarch after they had captured Antioch[37]. We do not know how far the Turks' suspicions were justified, but the fact that they harboured them raises the possibility that John put his culturo-religious status to more practical purposes. John was not only outspoken, but also an articulate and vigorous writer of pamphlets as well as speeches and possessed of a vivid turn of phrase. In other words, he too was likely to make an impact, at least on local churchmen and Greek-speakers in Antioch[38]. And, as a counsellor at court, he

---

[34] RYDER, « John the Oxite… », *op. cit.* n. 31.

[35] P. GAUTIER, « Jean V l'Oxite, Patriarche d'Antioche. Notice biographique », *REB*, 22 (1964), p. 131, 135.

[36] An. Komn., XI, 2, 5-6 (*Alexiad*, ed. REINSCH and KAMBYLIS, *op. cit.* n. 23, p. 326-327).

[37] Albert of Aachen, *Historia Ierosolymitana*, 5, 1 (ed. S. B. EDGINGTON, Oxford, 2007, p. 338-339) ; William of Tyre, *Chronicon*, 6, 23, (ed. R. B. C. HUYGENS, I, Turnhout, 1986, p. 340). See HAMILTON, *Latin Church…*, *op. cit.* n. 33, p. 7-8, 17 ; J. PAHLITZSCH, *Graeci und Suriani im Palästina der Kreuzfahrerzeit*, Berlin, 2001, p. 80 and n. 97, p. 92, n. 149.

[38] On John's outspokenness, and blend of godliness and commitment to the empire, see GAUTIER, « Jean V l'Oxite… », *loc. cit.*, n. 35, p. 130-131, 133-135 (analysis), 136-141 (act of abdication from his patriarchal post: text and French translation) ; P. GAUTIER, « Diatribes de Jean l'Oxite... », *loc. cit.*, n. 31, p. 5-6 ; RYDER, « John the Oxite… », *loc. cit.*, n. 32. A slightly different case from John's is that of the despatch of John Italos to Antioch. If we follow the

may well have been acquainted with another of Alexios' troubleshooters, who arrived on the scene at the head of the Crusaders, Tatikios. As – probably – a Turcophone, Tatikios would have been especially qualified to broker a deal with the Turkish defenders of Antioch, if the opportunity arose. He would have been reprising the role of Boutoumites at Nicaea, on a still grander scale.

Finally we come to Manuel Chrysolaras and another time of exceptional crisis for Byzantium. He arrived in Florence in the third year of the Turkish blockade of Constantinople, when the outlook for the City looked exceptionally bleak. He would seem to have accepted the offer of a teaching post in Florence of his own accord, and it is possible that he hesitated at first, prompting the University of Florence to offer him a higher salary and shorter term of office[39]. What is not in doubt is that he taught Greek grammar and literature in Florence for some three years, and it is almost as certain that he was well-acquainted with the emperor Manuel II Palaiologos. He had certainly moved in imperial circles and he had, alongside Demetrios Kydones, performed a diplomatic mission on behalf of Manuel's father, John V, travelling to Venice in 1390/1. Chrysolaras' teaching methods and impact on his pupils and other admirers in Florence were proclaimed eloquently by at least one of those pupils, Leonardo Bruni ; this has given rise to his modern reputation as providing the stimulus for the Florentine Renaissance and fuller appreciation of classical Greek culture in Italy as a whole[40].

---

suggestion of P. MAGDALINO (« Prosopography and Byzantine Identity », in *Fifty Years of Prosopography*, ed. A. CAMERON, *Proceedings of the British Academy* 118, Oxford, 2003, p. 50-51), Italos, who had undergone trial and condemnation for heresy under Alexios' auspices in 1082, seems to have enjoyed rehabilitation and subsequently – perhaps in the mid-1090s – to have been assigned to the patriarchate of Antioch as *chartophylax* (i.e. archivist and principal assistant to the patriarch). As Magdalino points out, John Italos was of South Italian origin ; so he would easily have been able to communicate with Romance-speakers, once they appeared on the scene, and he was familiar with their ways.

[39] L. THORN-WICKERT, *Manuel Chrysolaras (ca. 1350-1415) : eine Biographie des byzantinischen Intellektuellen vor dem Hintergrund der hellenistischen Studien in der italienischen Renaissance*, Frankfurt am Main, 2006, p. 41-43.

[40] See, e.g., I. THOMSON, « Manuel Chrysolaras and the Early Italian Renaissance », *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 7 (1966), p. 67 ; S. MERGIALI-SAHAS, « A Byzantine Ambassador to the West and his Office during the Fourteenth and Fifteenth Centuries : a Profile », *Byz. Zeitschr.*, 94 (2001), p. 600-601 ; J. W. BARKER, « Emperors, Embassies and Scholars. Diplomacy and the Transmission of Byzantine Humanism to Renaissance

L. Thorn-Wickert has questioned the effectiveness and popularity of his teaching, yet she does not deny his stature as a scholar or that a certain vogue for classical Greek learning took hold among the social and political elite in Florence around the time of his stay there[41]. In short, Chrysolaras seems to have been a worthy cultural representative of Byzantium, and his pupils were scions of noble, influential families.

If this were all the evidence available for Chrysolaras' stay in the west, we might catalogue it only tentatively as ultimately serving imperial interests. But the subsequent course of events points to something rather more specific. In March 1400, Chrysolaras travelled to Pavia in response to a summons by Emperor Manuel II, who made a stop there during the early stages of his mission to raise financial and military help to relieve the desperate situation in Constantinople, still under Turkish siege. The lord of the city of Pavia, Giangaleazzo Visconti, Duke of Milan, was also there to welcome him and Giangaleazzo, a connoisseur of classical Greek texts and zealous book collector, took Chrysolaras under his wing. He was presumably not using purely formulaic courtesy when he called him *egregium familiarem nostrum, dilectum dominum Emanuelem Chrisolaram de Constantinopoli*[42]. This was a time when Giangaleazzo was expanding his power across northern Italy, subjugating Pisa and

---

Italy », in *Church and Society in Late Byzantium*, ed. D. G. ANGELOV, Kalamazoo, MI, 2009, p. 164 and n. 21 (for earlier bibliography) ; J. HARRIS, *The End of Byzantium*, New Haven, CT, and London, 2010, p. 98-99 ; B. MONDRAIN, « La vie intellectuelle », *Le monde byzantin*, III : *L'empire grec et ses voisins XIIIe-XVe siècle*, ed. A. LAIOU, C. MORRISSON, Paris, 2011, p. 258. For an example of Leonardo Bruni's enthusiasm, see the passage from which the citation below in n. 42 is excerpted.

[41] THORN-WICKERT, *Manuel Chrysolaras*, *op. cit.* n. 39, p. 44-47.

[42] L. OSIO, ed., *Documenti diplomatici tratti dagli archive milanesi*, 3 vols., Milan, 1864-77, I, no. 245, p. 369 ; D. M. BUENO DE MESQUITA, *Giangaleazzo Visconti Duke of Milan (1351-1402)*, Cambridge, 1941, p. 183. On Giangaleazzo's general interest in collecting books, artists and scholars, see *ibid*., p. 41-42, 182-185. See also J. W. BARKER, *Manuel II Palaeologus, 1391-1425 : a Study in Late Byzantine Statesmanship*, New Brunswick, NJ, 1969, p. 171-172. THORN-WICKERT (*Manuel Chrysolaras*…, *op. cit.* n. 39, p. 50-51 and n. 231) adduces well-informed contemporary evidence that the emperor summoned Manuel Chrysolaras to join him, notably Leonardo Bruni's statement: *imperatore Constantinopolitano in Italiam advecto, revocanteque ad se Chrysolaram* [Rerum suo tempore gestarum commentarius (aa. 1378-1440, ed. C. DE PIERRO) *Rerum Italicarum Scriptores* (Raccolto L. A. MURATORI), n.s. ed. G. CARDUCCI and V. FIORINI, 19, 3 (Città di Castello, 1914), p. 432]. Most probably Manuel sent Chrysolaras' nephew, John, to Florence to fetch him.

with every prospect of taking over Florence, too. Equally significantly, Emperor Manuel was fully aware of his potential utility to the empire. While in Milan, Manuel urged him to lead an expedition to the relief of Constantinople ; and in fact Giangaleazzo promised to do so. We know that Manuel backed up his entreaties with appeals to their common Christian values. Amongst the testimony of this, almost certainly, is a small icon of the Virgin, « the Hope of the Hopeless », which he gave to Giangaleazzo as a poignant evocation of a city in peril[43]. Presumably he summoned Chrysolaras to join him and Giangaleazzo so as to impress upon his host that other facet of Byzantine culture : its unique resources of classical texts and learning, of which Chrysolaras was a particularly gifted exponent. In the event, Chrysolaras stayed on for a couple of years in northern Italy, acting as alms-collector on behalf of Manuel, while also residing and teaching in Pavia and Milan. Giangaleazzo had, according to one of Chrysolaras' most devoted pupils, been eager to draw him into his entourage, being *incredibiliter gloriae avidus*[44]. So the emperor had acted astutely in introducing him to Chrysolaras, who remained close to Giangaleazzo until the latter's unexpected death from plague in 1402[45]. Subsequently, Chrysolaras accompanied Manuel back to Constantinople, before carrying out several other missions, at least some of which were overtly diplomatic, seeking sympathy and aid from the west on the emperor's behalf[46].

---

[43] The icon has long formed part of an altarpiece in Freising, and is known as the *Freising « Lukasbild »* ; for the – convincing – thesis that the icon was one of the emperor's gifts to Giangaleazzo in 1400, see M. VASSILAKI, « Praying for the Salvation of the Empire ? », in *Images of the Mother of God*, ed. M. VASSILAKI, Aldershot, 2005, p. 264-265, 268-269, and plates 17, 18a, 18b. On Giangaleazzo's power and ambitions in northern Italy around 1400, see J. LAW, « The Italian North », *New Cambridge Medieval History*, VI : *c. 1300-c. 1415*, ed. M. JONES, Cambridge, 2000, p. 465-466.

[44] Guarino da Verona, *Epistolario*, ed. R. SABBADINI, II (Miscellanea di Storia veneta edita per cura della R. Deputazione veneta di storia patria, ser. 3., 11), Venice, 1916 ; repr. Turin, 1959, no. 862, p. 583.

[45] On Chrysolaras' relations with Giangaleazzo, see BUENO DE MESQUITA, *Giangaleazzo…*, *op. cit.* n. 42, p. 183. See also BARKER, *Manuel II Palaeologus…*, *op. cit.* n. 42, p. 171-172; MERGIALI-SAHAS, « Byzantine Ambassador… », *op. cit.* n. 40, p. 600-601 ; THORN-WICKERT, *Manuel Chrysolaras*, *op. cit.* n. 39, p. 16, 61-62.

[46] Chrysolaras' missions to Venice, Genoa, Paris, London and Barcelona from 1407 to 1410 were patently as the envoy of Manuel II Palaiologos, who described him as *predilectum et fidelem ambassatorem, cambellanum ac intimum consiliarium nostrum* in his letter of 23 October 1407 to the king of Aragon : cited by THORN-WICKERT, *Manuel Chrysolaras*, *op. cit.* n. 39, p. 79.

It does not seem to me too much of an imaginative leap to suppose that Chrysolaras' installation in Florence took place with the emperor's approval, even though it was directly in response to an invitation. After all, the presence of Constantine-Cyril and Methodios at the Moravian court had originated with a request for a teacher from Rastislav yet was well-aligned to imperial strategic interests. In Chrysolaras' case, too, I suggest, we see « soft power » and « hard power » working in a form of synergy so as to put desperately needed western military manpower at the disposal of imperial strategy, much as Alexios Komnenos hoped to do at the time of the First Crusade. Ambassadors at the head of formal embassies had an important part to play in Byzantine diplomacy, but so, too, did individuals who are somewhat more difficult to categorise, but whom the respective labels of troubleshooting « masters of improvisation » and « cultural representatives » seem to fit well enough.

Chrysolaras' acceptance of a post in Florence served conspicuously to propagate the Greeks' language and ancient learning among his hosts, and BARKER (« Emperors, Embassies and Scholars… », *op. cit.* n. 40, p. 163-164, 169) lays heavy emphasis on this aspect of his activities. He does, however, concede that Chrysolaras also undertook « explicitly diplomatic commissions », « to some extent » in 1401-1402 (*ibid*., p. 168), and, one should note, in the same text that Giangaleazzo terms Chrysolaras *egregium familiarem nostrum*, he also describes him as being Manuel II's *procuratore et ambasciatore* for the purposes of fund-raising : OSIO, *Documenti diplomatici*…, *op. cit.* n. 42, no. 245, p. 370. Moreover, Leonardo Bruni's reference to the emperor as « recalling (*revocanteque*) » Chrysolaras to him in March 1400 (above, n. 42) implies longstanding ties between the two Manuels, with Chrysolaras in some form of subordinate position. Our designation of Chrysolaras as a cultural representative of the empire amounts to a modified variant of THOMSON's original thesis that the emperor may have encouraged or even commissioned him to travel to Florence for a « visit [that] was politically inspired » : « Manuel Chrysolaras… », *op. cit.* n. 40, p. 76-82, esp. p. 79. That explicit evidence for this special assignment is lacking – a point highlighted by BARKER (« Emperors, Embassies and Scholars... », *op. cit.* n. 40, p. 163) – is no more remarkable than is its scantiness in the cases of other such individuals who were apparently semi-detached from the emperor.

STRATEGIES OF DIPLOMACY AND AMBASSADORS IN BYZANTINE-MUSLIM RELATIONS ON THE TENTH AND ELEVENTH CENTURIES

Alexander BEIHAMMER

In the long history of Byzantine-Muslim relations the period of the tenth and eleventh centuries, which coincides with such crucial events as the Byzantine expansionist movement in the East, the establishment of Seljuk-Muslim principalities in Asia Minor and the First Crusade, has a very distinct character as regards the emergence of new political attitudes and practices and their long-term effects on later developments. First and foremost, during this period there was a remarkable intensification and diversification of contacts between Constantinople and the Arab World, which resulted from large-scale annexations of Muslim territories in the eastern borderlands, on the one hand, and from deep-rooted changes within the political structure of the Islamic empire, on the other[1]. Following the seizure of the main

---

[1] I would like to thank my colleague Chris Schabel for improving my English. The basic bibliography on Byzantium's eastern border in the tenth and eleventh century is M. CANARD, *Histoire de la Dynastie des H'amdanides de Jazîra et de Syrie*, Paris, 1953, p. 715-862 ; A. A. VASILIEV and M. CANARD, *Byzance et les Arabes*, vol. 2/1, *Les relations politiques de Byzance et des Arabes à l'époque de la dynastie Macédonienne 867-959*, Brussels, 1968, p. 221-380 ; J. H. FORSYTH, *The Byzantine-Arab Chronicle of Yaḥyā b. Sa'īd al-Anṭākī*, unpublished PhD Diss., University of Michigan, 1977, p. 369-606 ; W. FELIX, *Byzanz und die islamische Welt im früheren 11. Jahrhundert*, Vienna, 1981 ; J. SHEPARD, « Constantine VII, Caucasian Openings and the Road to Aleppo », in *Eastern Approaches to Byzantium*, ed. A. EASTMOND, Aldershot, 2001, p. 19-40 ; J.-C. CHEYNET, « La conception militaire de la frontière orientale (IXe-XIIIe siècle) », in *ibid.*, p. 57-69 ; C. HOLMES, « 'How the East was Won' in the Reign of Basil II », in *ibid.*, p. 41-56 ; C. HOLMES, *Basil II and the Governance of Empire (976-1025)*, Oxford, 2005 ; for the Seljuk conquest of Asia Minor, see C. CAHEN, *The Formation of Turkey : The Seljukid Sultanate of Rūm, Eleventh to Fourteenth Century*, trans. P. M. HOLT, Harlow, 2001, p. 7-20 ; S. VRYONIS, *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamization from the Eleventh through the Fifteenth Century*, Berkeley, 1971, p. 69-120, 143-244 ; G. A. LEVENIOTIS, *Η πολιτική κατάρρευση του Βυζαντίου στην Ανατολή· το ανατολικό σύνορο και η κεντρική Μικρά Ασία κατά το δεύτερο ήμισυ του 11ου αιώνα*, 2 vols., Thessalonica, 2007.

strongholds of the Arab frontier system (*thughūr*), Melitene (934), Tarsus (965) and Antioch (969), the imperial government progressively built up a network of exposed military districts and vassal principalities, comprising Aleppo (969/970), Martyropolis/Mayyāfāriqīn (992), Edessa (1031) and provinces of southern Armenia[2]. The Byzantine conquests brought about a stronger integration of Arab-Muslim people into the empire's administrative system and social fabric, as well as a tightening of diplomatic relations between adjacent Muslim principalities and the imperial government. Under these circumstances many local Arab elites were offered the opportunity to gain a new status as allies or *symmachoi* of Byzantium by recognizing the emperor's suzerainty in exchange for court titles, payments and, if necessary, military protection. Some of them created close links with Constantinople through embassies and personal visits to the imperial court and thus managed to be promoted to more and more important ranks. The Mirdāsids of Aleppo, for instance, because of their crucial significance as allies against Fatimid claims in the region, between the years 1032 and 1055 acquired ranks as high as *patrikios anthypatos vestes*, *magistros* and even *proedros*[3].

The transfer of the Fatimid caliphate to Cairo (969/973) and its expansionist policy in Syria, the intrusion of the Būyid emirs of Baghdad into Upper Mesopotamia and the incessant struggles of numerous competing local lords, such as the Ḥamdānids and the Mirdāsids of Aleppo, Arab tribal chiefs in central Syria and Palestine, rebelling military commanders and independent clans and urban militias, caused a high degree of fragmentation in the

---

[2] For Melitene, see B. A. VEST, *Geschichte der Stadt Melitene und der umliegenden Gebiete : Vom Vorabend der arabischen bis zum Abschluss der türkischen Eroberung (um 600-1124)*, Hamburg, 2007 ; for Antioch and Aleppo, see CANARD, *Histoire…*, *op. cit.* n. 1, p. 831-838 ; W. FARAG, « The Aleppo Question: A Byzantine-Fatimid Conflict of Interests in Northern Syria in the Later Tenth Century », *Byz. Mod. Greek Stud.*, 14 (1990), p. 44-60 ; K.-P. TODT, *Region und griechisch-orthodoxes Patriarchat von Antiocheia in mittelbyzantinischer Zeit und im Zeitalter der Kreuzzüge (969-1204)*, unpublished Habil. Diss., University of Mainz, 1998, p. 189-196 ; for Martyropolis until the establishment of the Marwānid dynasty, see FORSYTH, *Byzantine-Arab Chronicle…*, *op. cit.* n. 1, p. 480-481 ; Th. RIPPER, *Die Marwāniden von Diyār Bakr*, Würzburg, 2009, p. 42-62, 109-141 ; for Edessa and southern Armenia, see FELIX, *Byzanz …*, *op. cit.* n. 1, p. 137-141, 143-144 ; for relations with the Arab Nomad tribes, see A. J. CAPPEL, « The Byzantine Response to the Arab (10th-11th Centuries) », *Byz. Forsch.*, 20 (1994), p. 113-132.

[3] FELIX, *Byzanz…*, *op. cit.* n. 1, p. 100-101, 113, 117.

entire *bilād al-Shām* region[4]. From the 970s onwards the political situation in the Byzantine-Arab borderlands was characterized by a harsh rivalry between Constantinople and Cairo with a series of military clashes during the first decades and diplomatic arrangements based on more or less regularly renewed peace treaties after 1000[5]. While the Būyids lost their sway over Upper Mesopotamia after Emir ‘Aḍud al-Dawla’s death in 986, the local lords secured their influence by constantly changing alliances between each other and by recognizing the suzerainty of one or even both of the two major forces. Accordingly, through its base in Antioch and its agreements with the neighboring Muslim principalities, the Byzantine government was eager to maintain parallel lines of communication with both the caliphal courts of Cairo and Baghdad and the semi-independent rulers of the borderlands. In contrast, as a result of the Fatimid shift to the East and the Ottonian interference in Italy, from the 960s onwards the western Islamic lands of Spain, North Africa and Sicily lost much of their former importance for the Byzantine government except for the short-lived attempt of Michael IV to re-conquer Sicily[6]. The beginning of the Seljuk raids in the late 1040s and their subsequent establishment in Asia Minor and Syria from the 1070s onwards eventually caused a total breakdown of the former constellation[7], forcing both Byzantines and Fatimids to develop new strategies in confronting an unexpectedly strong enemy.

The present paper examines some crucial aspects of the Byzantine Empire’s diplomatic strategies in its relations with Muslim courts during the period in question, focussing especially on the role and qualities of the ambassadors chosen for these

---

[4] For the Fatimid takeover in Cairo, see H. HALM, *Das Reich des Mahdi : Der Aufstieg der Fatimiden*, Munich, 1991, p. 361-372 ; for the situation in Syria, see TH. BIANQUIS, *Damas et la Syrie sous la domination Fatimide (359-468/969-1076)*, 2 vols., Damas, 1986-1989 ; S. ZAKKAR, *The Emirate of Aleppo 1004-1094*, Beirut, 1971 ; for the Būyid policy in Upper Mesopotamia, see H. BUSSE, *Chalif und Großkönig : Die Buyiden im Iraq (945-1055)*, Beirut, 1969, p. 51-68 ; J. J. DONOHUE, *The Buwayhid Dynasty in Iraq 334 H./945 to 403 H./1012 : Shaping Institutions for the Future*, Leiden, 2003, p. 68-80, 86-92.

[5] FORSYTH, *Byzantine-Arab Chronicle…*, *op. cit.* n. 1, p. 481-510, 532-534, 540-553 ; FELIX, *Byzanz…*, *op. cit.* n. 1, p. 48-49, 55-83, 98-108, 110-21 ; BIANQUIS, *Damas…*, *op. cit.* n. 1, vol. 1, p. 51-56, 90-99, 141-155, 188-211, 235-243; H. HALM, *Die Fatimiden in Ägypten 973-1074*, Munich, 2003, p. 151-165, 175-178, 269-273, 310-311, 339-347, 359-362, 380-383.

[6] FELIX, *Byzanz…*, *op. cit.* n. 1, p. 207-216.

[7] CAHEN, *Formation…*, *op. cit.* n. 1, p. 7-9 ; FELIX, *Byzanz…*, *op. cit.* n. 1, p. 118-123, 161-181.

missions, as well as on forms of multilingual communication which came into being as a result of the contacts between Byzantium and Islam.

« You should know that men who are sent as emissaries (*presbeis*) are skilful and clever, even if they pretend naivety » asserts the eleventh-century provincial aristocrat Kekaumenos in his *Strategikon*[8]. At about the same time the legendary Seljuk vizier Niẓām al-Mulk expresses very similar views in his Book of Government :

> For an embassy a man is required who has served kings, who is bold in speaking, who has travelled widely, who has a portion of every branch of learning, who is retentive of memory and farseeing, who is tall and handsome, and if he is old and wise, that is better[9].

Apparently, Byzantium and the Muslim world shared common opinions as to the significance and qualities of good ambassadors who not only served as messengers and representatives of rulers, but played a crucial role in gathering intelligence, creating mutual perceptions and determining the course of negotiations[10]. Thus, the question arises about what we actually know about the emissaries involved in the diplomatic contacts between Byzantium and Islam during the tenth and eleventh centuries and if there was a discernible typological

---

[8] Kekaumenos, *Strategikon*, ed. and trans. D. TSOUGKARAKIS, Athens, 1996[3], p. 66 : Ἰστέον γάρ, ὅτι οἱ ἀποστελλόμενοι πρέσβεις δεινοί εἰσι καὶ πονηροί, εἰ καὶ τὸ ἁπλοῦν ὑποκρίνονται.

[9] Niẓām al-Mulk, *Siyāsat-nāma*, ed. CH. SCHEFER, *Siasset Namèh : Traité de gouvernment composé pour le Sultan Melik-Châh par le vizir Nizam oul-Moulk*, Paris, 1891, p. 90, trans. H. DRAKE, *The Book of Government or Rules for Kings : The Siyar al-Muluk or Siyasat-nama of Nizam al-Mulk*, London, 1960, reprint Richmond, Surrey, 2002, p. 98 : *rasūlī-rā mardī shāwad ki ū khidmat-i mulūk karda bāshad wa bi-sukhan guftan dalīrī āward wa sukhan bisyār na-gūyad wa safar bisyār karda būd wa az har dānishī bahra dārad wa ḥāfiẓ wa pīsh bīn bāshad wa qadr wa manẓarī nīkū dārad wa agar mardī pīr wa 'ālim būd bihtar bāshad.*

[10] On the qualities and skills of Byzantine diplomats, see D. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften zwischen Ost- und Westkaisern 756-1002*, Bern, 1999, p. 107-121 ; N. DROCOURT, « La diplomatie médio-byzantine et l'Antiquité », *Anabases* 7 (2008), p. 57-87 ; *idem*, « La place de l'écrit dans les contacts diplomatiques du haut Moyen Âge: Le cas des relations entre Byzance et ses voisins (de la fin du VIIe siècle à 1204) », in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident), Actes du XXXIXe Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008)*, Paris, 2009, p. 25-43.

development according to changing political circumstances and modes of interaction. Owing to the extremely fragmentary character of the available source material, the image unavoidably remains incomplete and in many respects unsatisfactory, but at least we can single out some typical features and tendencies of the individuals entrusted with matters of Byzantine-Muslim communication during the period in question.

The surviving information allows us to distinguish between two categories of dignitaries belonging to the upper echelons of the court hierarchy, namely a group of functionaries related to certain judicial offices and the imperial chancery, on the one hand, and a group of military commanders holding key posts in the army, on the other. Certainly, the boundaries between these categories are frequently blurred, for in some cases we know of an ambassador's court title, but have no information about his functions, or we come across persons holding offices in both domains. Additional uncertainty is due to the fact that our sources quite frequently mention activities of emissaries, but give no details about their identity. Therefore it is virtually impossible to make suggestions concerning the proportional relationship between the two groups. Nevertheless, as will be shown in what follows, the Byzantine expansionist movement in the tenth century and the Seljuk onslaught in Asia Minor in the eleventh century apparently engendered a change in diplomatic practices and so, in certain periods, military functionaries figured much more prominently in missions to Muslim rulers than civil officials. At all events, the fact that the ambassadors in question quite frequently bore the title of *magistros*, a distinction reserved for a strictly limited group of people throughout the tenth century, and sometimes enjoyed close personal ties with the ruling dynasty shows that in each case we are talking about people belonging to the innermost circle of the imperial government. In comparison to the personnel entrusted with missions to the West, which in the ninth and tenth centuries mainly consisted of dignitaries holding the ranks of *protospatharios* and *patrikios*[11], there seems to be a tendency to choose even higher officials for the Muslim East. Clergymen, instead, who at times play a certain role in the official contacts with western potentates[12], were employed only in a few exceptional cases for missions to Muslim courts.

---

[11] NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften…*, *ibid.*, p. 120.
[12] *Ibid.*, p. 116-120.

Byzantine ambassadors to the Muslim east

A suitable starting point for our observations is Emperor Leo VI's embassies of the years 903-906 to the Abbasid Caliph al-Muktafī. For these missions the sources mention the following chief ambassadors : (a) an imperial eunuch, whose function on the basis of the distorted Arab form *S.kīlūn* perhaps can be interpreted as an official of the *sakellion*, *i.e.*, the imperial treasury[13] ; (b) a person called *Isṭānah*, who might be identified with the *magistros* Stephen, one of the intimates of Leo VI who played a leading role in the deposition of Patriarch Photios [14] ; (c) Leo Choirosphaktes, who held leading positions in the imperial chancery as *mystikos* and *epi tou kanikleiou*, i.e., « guardian of the imperial inkpot », under Basil I and, like Stephen, bore the title of *magistros*. In addition, Leo, being a relative of the emperor's fourth wife Zoe, also had bonds of kinship with the ruling dynasty[15].

Holding high posts in the empire's central administration entailed, besides an intimate knowledge of the state apparatus, the advantage of being well acquainted with all kinds of juridical matters and chancery practices required for negotiating agreements and drafting treaties with the caliphate. The available information on Byzantine-Muslim negotiation procedures is rather scarce, but reports like that of the Arab ambassador Ibn Shahrām on his visit to Basil II's court in 981/982[16] or that of the

---

[13] F. DÖLGER and A. E. MÜLLER with the collaboration of A. BEIHAMMER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, vol. 1/2, *Regesten von 867-1025*, Munich, 2003, n° 539 (June-November 903).

[14] *Ibid.*, n° 544 (September 905) ; for Stephen, see SH. TOUGHER, *The Reign of Leo VI (886-912) : Politics and People*, Leiden, 1997, p. 58, 74-76.

[15] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 547 (spring 906) ; for Leo Choirosphaktes, see G. KOLIAS, *Léon Choerosphactès, magistre, proconsul et patrice*, Athens, 1939, p. 15-63, esp. 19-21 ; *ODB*, vol. 1, p. 425-426 ; the bonds of kinship are mentioned by al-Ṭabarī, *Kitāb al-rusul wa-l-mulūk*, ed. M. J. DE GOEJE, 3 series in 14 vols., Leiden, 1879-1901, III, vol. 4, p. 2277 : *wāfā rusul malik al-Rūm aḥaduhum khāl waladihī Ilyūn*, « the emissaries of the king of the Romans arrived, one of them was a maternal uncle of his [the emperor's] son Leo. »

[16] Abū Šujā' al-Rūdhrawārī, *Dhayl kitāb tajārib al-umam*, ed. and trans. H. F. AMEDROZ and D. S. MARGOLIOUTH, *The Eclipse of the 'Abbasid Caliphate : Original Chronicles of the Fourth Islamic Century*, vols. 3 and 6, *Continuation of the Experiences of the Nations*, Oxford, 1921, vol. 3, p. 29-39, vol. 6, p. 23-34 : *Nukat min jumlat mashrūḥ wujida bi-khaṭṭ Ibn Šahrām dallat minhu 'alā dahā' wa-ḥazm wa-quwwat ra'y* (« Profound remarks from a memoir found in the writing of Ibn Shahrām, indicating astuteness, prudence and firmness on his part ») ; for details, see A. BEIHAMMER, « Der harte Sturz des Bardas Skleros : Eine Fallstudie zu zwischenstaatlicher Kommunikation

Christian Arab historian Yaḥyā b. Sa'īd on the peace talks between Romanos III and the Fatimid Caliph al-Ẓāhir in 1032[17] still offer us vivid insights into the highly complicated process of decision-making and agreeing upon terms in bilateral agreements. The negotiators, deprived of the possibility of having regular communication with their government due to the great distances, were mostly on their own. In order to meet the objections and demands brought forward by the other side, they had to be very persistent and inventive in finding convincing pretexts, counter-arguments and alternative proposals and in formulating subtle nuances of a potential treaty's wording[18]. No less important, as Ibn Shahrām convincingly asserts, were their rhetorical skills allowing them to gain their counterpart's confidence and their psychological sensitivity enabling them to judge characters and to become aware of tensions within the enemy's camp[19]. Close personal ties with the emperor, as attested for the *magistros* Stephen and Leo Choirosphaktes, count for the ambassadors' loyalty during their stay at the foreign court. They did not, however, protect an ambassador from conspiracies and accusations during his absence from the imperial palace, as Leo Choirosphaktes' fate shows. Despite the successful completion of his mission, apparently immediately after his return he was condemned to exile, either for his alleged contacts with the rebel Andronikos Doukas in Baghdad or for his theological

---

und Konfliktführung in der byzantinisch-arabischen Diplomatie des 10. Jahrhunderts », *Röm. hist. Mitt.*, 45 (2003), p. 21-57.

[17] Yaḥyā b. Sa'īd al-Anṭākī, *Histoire*, ed. I. KRATCHKOVSKY, trans. F. MICHEAU and G. TROUPEAU, PO 47, fasc. 4, no. 212, Turnhout, 1997, p. 528-535.

[18] BEIHAMMER, « Sturz… », *loc. cit.* n. 16, p. 50-57; Ibn Shahrām's report mentions a great number of various letters, drafts and preliminary agreements : Abū Shujā' al-Rūdhrawārī, p. 30, l. 2-3 : *nuskhat al-sharṭ* (« copy of the agreement »), p. 30, l. 16 : *al-kutub* (« the letters »), p. 30, l. 17 : *al-sharṭ al-ẓāhir* (« the present agreement »), p. 31, l. 6 : *nuskhatuhū bi-l-Rūmīya* (« its copy in Greek »), p. 31, l. 10 : *al-nusakh al-thalāth* (« the three copies »).

[19] BEIHAMMER, « Sturz… », *loc. cit.* n. 16, p. 39-50. Ibn Shahrām describes the Byzantine *domestikos* Bardas Phokas as a « young and self-satisfied man » who for personal ambitions is not especially interested in the conclusion of a peace treaty, he perceives the close relationship between the *epi tou kanikleiou* Nikephoros Ouranos and Emperor Basil II, as well as the same person's rivalry with the *parakoimonenos* Basileios Lakapenos, and eventually develops a persuasive argumentation in support of Emir 'Aḍud al-Dawla's conditions on the grounds of Basil's personal feelings of fear and insecurity resulting from the unstable situation after seven years of civil war against the usurper Bardas Skleros : Abū Shujā' al-Rūdhrawārī, ed. AMEDROZ and MARGOLIOUTH, p. 29-30, 34-36, trans. MARGOLIOUTH, p. 24-25, 29-32.

controversies with influential men at court[20]. Interestingly, Leo's opponents in Constantinople obviously tried to involve his co-ambassador, the eunuch Basil, in the conspiracy by inducing him to write letters against Leo[21].

The personal profile of the above diplomats constitutes a recurring set of characteristics of dignitaries involved in Byzantine-Muslim contacts during the tenth and eleventh centuries. The monk John, for instance, who in June 946 was sent to Emir Muḥammad b. Ṭughj al-Ikhshīd of Egypt, was a *mystikos*, *i.e.*, a secretary of the emperor's private correspondence, and bore the titles of *anthypatos* and *patrikios*, ranking thus just one step below the *magistroi*[22]. The Arab geographer and historian al-Mas'ūdī, who had met this emissary in Damascus, praised him for his knowledge of ancient history and philosophy[23]. Arab dignitaries and men of letters appreciated not only competence in political and legal matters, but also the general intellectual cultivation of their Byzantine guests, something that alongside the diplomatic business engendered exchanges of thought on topics of scholarly interest. The Byzantines, in turn, were aware of the fact that their ambassadors in the East also served as representatives of the moral and cultural values of the Christian-Roman world, as the well-known report transmitted by the continuators of Theophanes on John Grammatikos' mission to the court of Caliph al-Ma'mūn in 829 clearly illustrates[24]. During the contacts with the Umayyad Caliph 'Abd al-Raḥmān III b. Muḥammad al-Nāṣir of Cordoba in the late 940s, the imperial court, besides its

---

[20] For details, see KOLIAS, *Léon Choerosphactès…*, *op. cit.* n. 15, p. 53-60.

[21] KOLIAS, *Léon Choerosphactès…*, *op. cit.* n. 15, letter n° 25, p. 123, l. 39-40 : καὶ γράφοντες τῷ συμπρεσβευτῇ γράψαι ψευδῆ κατ' ἐμοῦ, πρίν με τῆς ἀλλοτρίας ἀναδραμεῖν.

[22] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 653 : *Yuwānis al-ansībaṭūs al-baṭrīqūs al-misdiqūs al-mutarahhib*.

[23] Al-Mas'ūdi, *Kitāb al-tanbīh wa-l-ishrāf*, ed. M. J. DE GOEJE, Leiden, 1894, reprint Beirut, n. d., p. 194 : *wa-kāna dhā ra'y wa-fahm bi-akhbār mulūk al-Yūnānīyīn wa-l-Rūm wa-man kāna fī a'ṣārihim min al-falāsifa wa-qad ashrafa 'alā shay' min ārā'ihim* (« He was a man with opinion and knowledge concerning the reports of the kings of the Greeks and the Romans and the philosophers who lived in their time and he had a general idea of some of their theories »).

[24] *Theophanus Continuatus*, éd. I. Bekker, Bonn, 1838, p. 95-99, esp. p. 95, l. 19-23 : Ἐπεὶ δὲ παλαιῷ ἔθει ἑπόμενος ἐβούλετο τοῖς τῆς Ἄγαρ τὰ τῆς αὐτοκρατορίας ποιῆσαι κατάδηλα, εἴτε δὴ κοινωνοὺς εὐφροσύνης λαμβάνων εἴτε μᾶλλον τῷ φοβερὸς μέλλειν ὁρᾶσθαι αὐτοῖς, πρὸς τὴν τοιαύτην διακονίαν κρίνει Ἰωάννην τὸν τότε μὲν σύγκελλον ; see further John Skylitzes, *Synopsis historiarum*, ed. I. THURN, (CFHB, 5), Berlin, 1973, p. 56-58.

attempts to establish a pact of friendship with the Arabs in Spain, developed an impressive strategy of cultural export by sending precious manuscripts of Dioscurides' *Materia medica* and Orosius' *Historiae adversus paganos* and, on the caliph's request, a monk versed in Greek and Latin called Nikolaos, in order to train people in Cordoba in the art of translation. In the description of the gifts delivered by the embassy the emperor especially stresses the great profit the caliph's subjects may gain from the medicinal herbs and the moral of the stories about ancient kings[25]. Likewise, eleventh-century historians refer to the empire's glorious past as a factor preventing the Seljuk Turks raiding Byzantine territory and give idealized descriptions of a Byzantine general who, after being captured by the soldiers of Tughril Beg, allegedly impressed the sultan with his high moral standards[26]. Thus, the Byzantine-Muslim antagonism to a great extent expressed itself in competing claims to moral and intellectual superiority and, accordingly, ambassadors successfully contributed to this ideological rivalry through the display of education and learning.

During the same mission of 946 John the *mystikos* was supported by the *magistros* Kosmas, who served as imperial representative at the ensuing exchange of prisoners and was characterized by the chronicles as « wise and learned in the laws,

---

[25] For details, see DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 657, 659 ; J. SIGNES CODOÑER, « La diplomacia del libro en Bizancio : Algunas reflexiones en torno a la posible entrega de libros griegos a los árabes en los siglos VIII-X », *SC*, 20 (1996), p. 153-187, at 181-183 ; *idem*, « Bizancio y al-Ándalus en los siglos IX y X », in *Bizancio y la peninsula ibérica : de la antigüedad tardía a la edad moderna*, ed. I. PÉREZ MARTÍN and P. BÁDENAS DE LA PEÑA, Madrid, 2004, p. 177-245, at 218-224 (with important remarks concerning the chronology of the Byzantine-Spanish contacts).

[26] Skyl., p. 446-447 : ὁ σουλτάνος ... πρὸς δὲ Ῥωμαίους ὅπλα κινῆσαι ἀπεδειλία, δεδιὼς καὶ φρίττων ἐκ μόνης τῆς φήμης τὰ τῶν προηγησαμένων τριῶν βασιλέων ἀνδραγαθήματα, Νικηφόρου, Ἰωάννου καὶ Βασιλείου, καὶ ὑποπτεύειν τὴν αὐτὴν ἀρετὴν ἔτι καὶ δύναμιν προσεῖναι Ῥωμαίοις ; Michael Attaleiates, *Historia*, ed. and trans. I. PÉREZ MARTÍN, Madrid, 2002, p. 34, esp. l. 22-24 : θαυμάσας τὴν τοῦ ἀνδρὸς εὐψυχίαν καὶ τὸ τοῦ φρονήματος εὐσταθὲς καὶ θελήσας μὴ δεύτερος αὐτοῦ γενέσθαι περὶ τὸ τῆς πράξεως εὐγενὲς καὶ ἀφιλοχρήματον ; for an interpretation of these passages, see A. BEIHAMMER, « Feindbilder und Konfliktwahrnehmung in den Quellen zum Auftreten der Seldschuken in Kleinasien (ca. 1050-1118) », *Byz.*, 79 (2009), p. 48-98, at 71-75.

the president of the civil law courts (*politika kriteria*) »[27]. In 952 we come across the *asekretis* John Pilatos, once more an imperial secretary of the upper echelons, negotiating in Calabria a peace treaty with the Kalbite Emir al-Ḥasan b. ʻAlī of Sicily[28], and in 954 the *magistros* Paul Monomachos leading an embassy to the Ḥamdānid Emir Sayf al-Dawla of Aleppo[29]. In the latter case the sources tell us nothing about Paul's office, yet his high rank doubtlessly identifies him as one of Constantine VII's leading dignitaries. The criteria for selecting diplomats for missions to the East were obviously the same as some fifty years earlier under Constantine's father Leo VI.

The best-known envoy of the long reign of Basil II certainly was the *magistros* and *vestes* Nikephoros Ouranos, one of the chief negotiators in the critical years of the rebel Bardas Skleros' confinement at the court of the Būyid Emir ʻAḍud al-Dawla in Baghdad between 980 and 986[30]. At that time Nikephoros was the highest secretary of the imperial chancery, holding the office of *epi tou kanikleiou*. Moreover, in his report Ibn Shahrām describes him as a keen supporter of the young Basil II and opponent of the then strong man in Constantinople, Basil Lakapenos[31]. In many respects, Nikephoros resembles the case of Leo Choirosphaktes 80 years earlier, with whom he shared a similar position at court and comparable intellectual interests. Nikephoros, however, later on had a second successful career as military commander and *dux* of Antioch. For the first time we come across a diplomat who

---

[27] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 653b ; *Theoph. Cont.*, p. 443, l. 8-9 : Κοσμᾶν μάγιστρον σοφὸν καὶ νομομαθῆ καὶ τῶν πολιτικῶν κριτηρίων πρώτιστον.

[28] Skyl., p. 266, l. 43-45 : ʼΙωάννην ἀσηκρῆτις, τὸν τὴν ἐπωνυμίαν Πιλάτον, περὶ εἰρήνης ἐκπέμπει ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 660.

[29] Skyl., p. 241, l. 29-30 : ὁ τὸ ἀλλάγιον πεμφθεὶς ποιήσασθαι Παῦλος μάγιστρος ὁ Μονομάχος ἄπρακτος ὑπέστρεψεν ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 663.

[30] For this personality, see *ODB*, vol. 3, p. 1544-1545 ; for his role concerning Bardas Skleros, see FORSYTH, *Byzantine-Arab Chronicle…*, *op. cit.* n. 1, p. 400-413 ; BEIHAMMER, « Sturz… », *loc. cit.* n. 16, *passim*.

[31] Abū Shujāʻ al-Rūdhrawārī, ed. AMEDROZ and MARGOLIOUTH, p. 30, l. 14-15, trans. MARGOLIOUTH, p. 25 : *unziltu fī dār Niqfūr al-Kāniklī alladhī waṣala l-ān maʻī rasūlan wa-huwa khaṣīṣ bi-malik al-Rūm* (« I was lodged in the house of Nikephoros the Kanikleios who has now arrived with me as ambassador. He is an intimate of the king of the Romans ») ; *ibid.*, p. 35, l. 12, trans. MARGOLIOUTH, p. 31 : *sāʻadanī al-Kāniklī bughḍan li-l-barakimūs wa-munāfasatan lahū* (« the Kanikleios assisted me owing to his hatred against and his rivalry with the *parakoimomenos* »).

successively held crucial functions in both the imperial chancery and the army. It may well be that the experience he had gathered in his negotiations with the Būyid emirs of Baghdad was one of the factors which recommended him for the post in Antioch.

The last known secretary charged with a mission to the Muslim East was George Drosos, who in 1049 conducted the first Byzantine embassy to the Seljuk Sultan Ṭughril Beg, asking for a peace treaty and the release of the Georgian ruler Liparites[32]. In contrast to his tenth-century colleagues, however, George was no more than a *hypogrammateus* working in the chancery of the *vestes* Aaron, governor of the Armenian province Vaspurakan[33]. The reason why Emperor Constantine IX chose such a low-ranking person for this mission, in all likelihood, lies in the man's first-hand experience both with the situation in the Armenian border region, which had just suffered a disastrous Turkish invasion, and with the customs of the Seljuk Turks, who at that time were still a rather unknown people for the Byzantines.

The intimate knowledge of the Muslim enemy was certainly one of the reasons for charging military commanders with diplomatic missions to the East. The embassy of 917 to the Abbasid Caliph al-Muqtadir, which is especially well documented in the Arabic sources with respect to the ceremonial aspects of the official audience in Baghdad, was led by the *patrikios* John Rha/odinos, who several years later appeared as admiral of the Byzantine navy (*droungarios ton ploimon*) fighting the dangerous renegade Leo of Tripolis in the region of Lemnos[34]. In 950 the *patrikios* and *strategos* Niketas Chalkoutzes, who under Nikephoros II commanded the expedition resulting in the

---

[32] Skyl., p. 454, l. 12-13 : διὰ Γεωργίου τοῦ λεγομένου Δρόσου (ὑπογραμματεὺς δ' ἦν ὁ Δρόσος τοῦ 'Ααρών) ; FELIX, *Byzanz…*, *op. cit.* n. 1, p. 170 ; F. DÖLGER and P. WIRTH, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, vol. 2, *Regesten von 1025-1204*, Munich, 1995, n° 890d.

[33] For Aaron, see FELIX, *Byzanz …*, *op. cit.* n. 1, p. 164, n. 96, and p. 166-169.

[34] *Theoph. Cont.*, p. 388, l. 17-19 : ἀπεστάλη οὖν ἐν Συρίᾳ ἐπὶ τὸ ποιῆσαι ἀλλάγιον 'Ιωάννης πατρίκιος ὁ 'Ρωδινὸς καὶ Μιχαὴλ ὁ Τόξαρᾶς. The most detailed Arabic sources are Miskawayhī, *Kitāb tajārib al-umam*, ed. and trans. H. F. AMEDROZ and D. S. MARGOLIOUTH, *Eclipse of the 'Abbasid Caliphate, Original Chronicles of the Fourth Islamic Century*, vol. 1 and 4, *The Concluding Portion of the Experiences of the Nations by Miskawaihi*, Oxford, 1921, vol. 1, p. 53-55, vol. 4, p. 56-60 ; al-Khaṭīb al-Baghdādī, *Tārīkh Baghdād madīnat al-salām*, ed. Ṣ. J. AL-'AṬṬĀR, 24 vols., Beirut, 2004, vol. 1, p. 86-89 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 578 ; for the battle with Leo of Tripolis, see *Theoph. Cont.*, p. 405, l. 11-16 : 'Ιωάννης πατρίκιος καὶ δρουγγάριος τῶν πλωΐμων ὁ 'Ραδινὸς κατονομαζόμενος.

Byzantine re-conquest of Cyprus, was sent to the Ḥamdānid Emir Sayf al-Dawla of Aleppo[35]. Shortly afterwards we find Nikephoros' father, the *domestikos* Bardas Phokas, at that time chief-commander of the eastern forces, preparing a second embassy to the same emir[36]. In late 969 it was the *stratopedarches* and *trapezites* Petros, a eunuch and loyal servant of the Phokas family, who had been appointed commander of Cilicia, who negotiated the treaty regulating the Byzantine protectorate over the emirate of Aleppo[37]. It becomes clear thus that military commanders, while of secondary importance as regards diplomatic contacts with Muslim rulers in the first half of the tenth century, began to play a key role in this field most probably as a result of the successes of the Byzantine expansionist policy in the 950s and 960s and the concomitant strengthening of the Anatolian military aristocracy. From about that time onwards, the *domestikoi* of the East became more and more personally involved in negotiations with the Arab enemies in the borderlands supported by people of their entourage holding military posts in the newly conquered regions[38].

It comes as no surprise thus that about the same time the modalities and ceremonial forms of Byzantine-Muslim communication underwent some significant changes. With the campaigns led by Nikephoros II and John I Tzimiskes the first face-to-face meetings between Byzantine emperors and Arab local potentates took place, the best-known incident being

---

[35] Skyl., p. 242, l. 32-33 : τὸν παρὰ βασιλέως πεμφθέντα ὡς αὐτὸν πρεσβευτὴν περὶ εἰρήνης, Νικήταν πατρίκιον τὸν Χαλκούτζην ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 659a ; for Cyprus, see Skylitzes, *op. cit.* n. 24, p. 270, l. 45-48 : ... τοὺς Ἀγαρηνοὺς ἀπελάσας ἐκεῖθεν διὰ Νικήτα πατρικίου καὶ στρατηγοῦ τοῦ Χαλκούτζη.

[36] Al-Dhababī, *Tārīkh al-Islām*, cited in *Eclipse*, ed. AMEDROZ and MARGOLIOUTH, vol. 2, p. 126, n. 1 : *wa-arsala al-dumustuq ilā Sayf al-Dawla yaṭlubu l-hudna* (« the *domestikos* sent a message to Sayf al-Dawla asking for a truce ») ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 659c.

[37] Skyl., p. 272, l. 79-81 : κατέλιπε [Emperor Nikephoros in autumn 968] δὲ καὶ Πέτρον ἕνα τῶν ἑαυτοῦ εὐνούχων, δοῦλον ὑπάρχοντα, δραστήριον ἄνθρωπον, ὃν δὴ καὶ στρατοπεδάρχην πεποίηκεν ἐν Κιλικίᾳ ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 714e.

[38] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 706h (appointment of a *patrikios* as commander of Mopsuestia), n° 706i (appointment of a *patrikios* as commander of Tarsus), n° 714d (appointment of Michael Burtzes as commander of the fortress of Pagrai vis-à-vis Antioch), n° 747a (appointment of the Armenian commander Melias to the post of *domestikos tes anatoles* and stationing of troops in Baṭn Hanzīṭ at the Euphrates River), n° 749o (appointment of military personnel as commanders in Beirut and other fortresses at the Syrian coast).

perhaps the encounter of John I with the Turkish Emir Alftikīn in front of the city gates of Damascus in June 975[39]. The large-scale sedition of the rebel emperor Bardas Skleros in 976 brought about a number of military alliances with mighty frontier lords and—for the first time—a marriage between the family of an at least partly recognized emperor and a Muslim ruler, namely Emir Abū Taghlib b. Ḥamdān of Martyropolis[40]. In the eyes of the Muslim potentates the « lord of the Romans », from a remote symbol of imperial authority, turned into a man of flesh and blood to whom they certainly had to pay respect by prostrating themselves before him[41], but who also could more easily be approached for requests and claims of all sorts. Likewise, during the last quarter of the tenth century one observes a remarkable increase of Arab individuals switching sides and becoming integrated into the Byzantine elite by gaining court titles in exchange for recognition of the emperor's supremacy[42]. Within this general framework of

---

[39] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 706b (meeting of Nikephoros II with a delegation of Tarsus and Mopsuestia in the imperial military camp near Kaisareia), n° 706e (meeting of Nikephoros II with the dignitaries of Tarsus after the capitulation of Emir Rashīq al-Nasīmī), n° 706l (negotiations of Nikephoros II with the inhabitants of Antioch), n° 707h (renewal of the negotiations with Antioch in October 966), n° 714a (968, guarantee of safety for the inhabitants of Ma'arrat Miṣrīn), n° 714b (968, guarantee of safety for the inhabitants of Ḥimṣ), n° 714c (968, guarantee of safety for the inhabitants of Laodikeia), n° 749c (974, treaty of capitulation with the inhabitants of Amida), n° 749d (974, surrender treaty with the inhabitants of Martyropolis), n° 749e (974, surrender treaty with the inhabitants of Nisibis), n° 749g (975, guarantee of safety for Emir Alftikīn).

[40] Skyl., p. 316, l. 22-27 : καὶ τοὺς προσγειτονοῦντας Σαρακηνούς, τόν τε τῆς Ἀμίδης ἀμηρᾶν Ἀποτούλφ, ἥτις Ἔμετ καλεῖται, καὶ τὸν τῆς Μαρτυρουπόλεως Ἀποτάγλε, ἥντινα Μιεφερκεὶμ ὀνομάζουσι, πίστεις δοὺς καὶ λαβών, καὶ μετ' αὐτῶν κηδεύσας καὶ διὰ τοῦ κήδους τὰ τῆς φιλίας ἀσφαλισάμενος ; see further W. SEIBT, *Die Skleroi : Eine prosopographisch-sigillographische Studie*, Vienna, 1976, p. 37-38 ; FORSYTH, *Byzantine-Arab Chronicle …*, *op. cit.* n. 1, p. 377 ; TODT, *Region …*, *op. cit.* n. 2, p. 203 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 754d.

[41] Yaḥyā b. Sa'īd al-Anṭākī, *Histoire*, ed. and trans. J. KRATCHKOVSKY and A. VASILIEV, fasc. 2, PO, 23.3, Paris, 1932, reprint, Turnhout, 1976, p. 234 : *wa-kharaja ilayhi Abū l-Faḍā'il b. Sa'd al-Dawla wa-Lu'lu' wa-ṭaraḥū anfusahum 'alā rijlayhi* (« Abū l-Faḍā'il b. Sa'd al-Dawla and Lu'lu' went to him [Basil II in front of the walls of Ḥalab] and prostrated themselves before his feet ») ; for details, see DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 782.

[42] A case in point is the Arab dignitary Kulayb al-Naṣrānī : as a reward for handing over the fortresses of Barzūya and Ṣahyūn Emperor John I during his 975 campaign appointed him governor of Antioch granting him domains and the title of *patrikios*. In the spring of 977 Kulayb gave way to an Arab renegade in the service of Bardas Skleros, the *magistros* 'Ubaydallāh of Melitene. In

socio-political changes the emergence of a new type of diplomat, deeply rooted in the environment of the ethnically mixed Byzantine-Arab border aristocracy and, therefore, especially versed in all forms of cross-cultural communication, was only a natural consequence.

In the conflict-ridden period of the Turkish raids and the downfall of the eastern frontier zone diplomatic contacts with Muslim warlords and local rulers were almost exclusively carried out by high-ranking military commanders and their subordinates. A case in point is the young Alexios Komnenos, who started his career in the early 1070s, appointed *stratopedarches* by Michael VII and thereafter *domestikos ton scholon* of the West under Nikephoros III Botaneiates[43]. After having tried to ransom his brother Isaac, who had been captured by Turkish raiders, he negotiated with Emir Tutash for the handing over of the Frankish

---

exchange Skleros appointed him governor of Melitene. In autumn 981 Ibn Shahrām met him together with a certain Ibn Māmak as envoy of Aleppo heading to Constantinople for negotiations concerning the status of the city. As a supporter of Skleros' rebellion, his domains had been confiscated in 979, but eventually he managed to regain the favor of Bardas Lakapenos and Bardas Phokas by offering his services in the negotiations with Aleppo and other Syrian towns on the basis of his bonds of kinship with members of the local nobility (he was father-in-law of the Ḥamdānid vizier Abū Ṣāliḥ b. Nānā al-Sadīd of Aleppo) : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 749p, n° 758b, n° 758e, n° 762f ; CANARD, *Histoire…*, *op. cit.* n. 1, p. 849-850 ; Abū' Shujā' al-Rhūdhrawārī, ed. AMEDROZ, p. 29, l. 10-15, trans. MARGOLIOUTH, p. 23-24. In late 977/early 978 Basil II made an attempt to win over the *magistros* 'Ubaydallāh by promising him a lifelong governorship in Antioch. Bishop Agapios of Aleppo, who in exchange hoped to be promoted to the patriarchal throne of Antioch, served as intermediary in these contacts : TODT, *Region…*, *op. cit.* n. 2, p. 204, 645-646 ; HOLMES, « How the East was won… », *loc. cit.* n. 1, p. 49-50 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 759. After the crisis caused by Skleros' rebellion the treaty with Aleppo was several times renewed : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 767d (981), n° 767h (983), n° 769 (983), n° 782 (995) ; Bād b. Dūstuk, lord of Apahunik' and towns in Diyār Bakr, recognized Byzantine suzerainty by paying tribute to the emperor : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 767e, n° 767g ; his successor Abū 'Alī l-Ḥasan b. Marwān of Martyropolis undertook the same obligation : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 781b (992/993) ; Emir Abū Ṭāhir Yūsuf b. Damna of Amida sent gifts to the emperor : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 785e (997) ; 'Allāqa of Tyre asked the emperor for help against the Fatimids in exchange for recognizing the emperor's suzerainty over the city : DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 787a (998).

[43] For Alexios' early career, see F. CHALANDON, *Les Comnène: Études sur l'empire byzantin aux XIe et XIIe siècles*, vol. 1, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (1081-1118)*, Paris, 1900, reprint, New York, n. d., p. 29-35.

rebel Roussel[44]. In 1078 he also seems to have been involved in the talks with the Turkish Emirs Sulaymān and Manṣūr, the sons of Kutlumush, who were about to establish their rule in Nicaea of Bithynia at that time. The imperial government aimed at securing military support against the rebellious dux of Dyrrachion Nikephoros Bryennios[45].

After Alexios I's rise to power in April 1081 it was mostly the circle of his most faithful generals from which the government's envoys and intermediaries were chosen. Konstantinos Dalassenos, for instance, a high-ranking commander of several naval expeditions, and John Doukas, brother of Empress Eirene and *megas doux* of the navy, conducted the negotiations with Emir Çaka of Smyrna in Chios and Lesbos[46]. Another prominent general, Manuel Boutoumites, arranged the surrender of Nicaea in the summer of 1097, being supported by Monastras, an official of mixed origin, and Rodomeros, a Bulgarian who through his mother was related to Eirene Doukaina[47]. Both of them had distinguished themselves in the wars against the nomad tribes on the Balkan Peninsula and spoke Turkish, as Anna Komnena explicitly notes[48]. In 1104 Niketas Panoukomites, a faithful commander serving Alexios since the Norman war during the first years of his reign, is attested as head of an embassy sent to the Fatimid court of Egypt in order to achieve the release of prominent Crusader chiefs[49].

---

[44] *Ibid.*, p. 30-31.

[45] *Nicephori Bryennii Historiarum libri quattuor*, ed. and trans. P. GAUTIER (CFHB 9), Brussels, 1975, p. 259, l. 18-22 : Στρατεύματος δ' ἀπορῶν οἰκείου διεπέμπετο πρὸς τοὺς τῶν Τούρκων ἐξάρχοντας ἐν Νικαίᾳ τῆς Βιθυνίας διατρίβοντας· ἦστην δὲ τούτω Μασοὺρ καὶ Σολυμάν, οἱ τοῦ Κουτλουμοῦς παῖδες.

[46] An. Komn., VII, 8, 6-10 and IX, 1, 7-8, ed. D. R. REINSCH and A. KAMBYLIS (CFHB 40.1-2), Berlin, 2001, p. 225-226 and 260-261.

[47] *Ibid.*, XI, 1, 2, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 323, l. 21-24 : μετακαλοῦνται τοίνυν ἐπ' αὐτῷ τὸν Βουτουμίτην, τόσα καὶ τόσα ἀγαθὰ παρὰ τοῦ βασιλέως πείσεσθαι διὰ γραμμάτων συχνῶν πολλάκις αὐτοῖς ἐπαγγελόμενον, εἰ τὴν Νίκαιαν αὐτῷ παραδοῖεν ; *ibid.*, XI, 2, 5-10, p. 326-329, esp. p. 328, l. 98 : ὁ μὲν Μοναστρᾶς μιξοβάρβαρος ἦν ; *ibid.*, 8, 4, 5, p. 244, l. 83-84 : ἀνὴρ Ῥοδομερὸς δὲ οὗτος ἐκ Βουλγάρων ὁρμώμενος εὐγενὴς καὶ μητρόθεν συγγενὴς τῆς αὐγούστης καὶ μητρὸς ἡμετέρας ; for the historical background, see R.-J. LILIE, *Byzantium and the Crusader States 1096-1204*, trans. J. C. MORRIS and J. E. RIDINGS, Oxford, 1993, p. 28-29.

[48] An. Komn., VII, 9, 7 ; VIII, 4, 5 ; XI, 2, 9, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 229, l. 34-37, p. 244, l. 82-85, p. 328, l. 98-6.

[49] An. Komn., IV, 4, 3 ; XII, 1, 3, p. 127, l. 24-27 (Panoukomites as commander of the *vestiarites* and the Frankish troops in the battle of

In this period, the display of learning apparently had lost much of its former significance and the familiarity with legal matters and chancery practices no longer formed the chief criterion for being entrusted with diplomatic missions to Muslim rulers. Long years of loyal service in the imperial army were by far a more important qualification for becoming an ambassador at that time. Many of the leading commanders in Alexios I's army, through bonds of kinship and marriage, belonged to the inner circle of the newly established Comnenian system of government, but this aspect seems not to have been the main factor in a person's appointment. Niketas Panoukomites, who negotiated with such a high-ranking ruler as the Fatimid caliph of Egypt, did not maintain any of these bonds. As far as the contacts with the Seljuk principalities of Asia Minor are concerned, there obviously was a certain preference for people who had a command of the Turkish vernacular and were acquainted with the customs of the nomad tribes, as the cases of Monastras and Rodomeros show[50]. Simultaneously, the emperor continued to have personal encounters with Muslim rulers in and outside Constantinople. Both the honorable reception for Emir Abū l-Qāsim of Nikaia at the imperial court and the emperor's meeting with Sultan Shāhinshāh on a plain near Akroinon during the 1116 campaign were marked by the conclusion of a peace treaty and, therefore, can be considered moments of crucial significance in the bilateral relations[51]. Both events also expressed a hierarchical elevation of the Seljuk ruler regarding his relations with the Byzantine Empire, first by being granted the title of *sebastos* and then by being treated with particular gestures of appreciation. To sum up, the first Comnenian emperor, while placing special emphasis on the members of the military elite as far as the choice of his ambassadors is concerned, basically continued and further developed the diplomatic practices introduced by the Anatolian aristocracy in the second half of the tenth century.

Dyrrachion 1081), p. 360, l. 32-45 ; DÖLGER and WIRTH, *Regesten …*, *op. cit.* n. 32, n° 1218e.

[50] See below, n. 82.

[51] An. Komn., VI, 10, 8-10 and XV, 6, 5-6, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 191-192 and 477-478.

Languages in Byzantine-Muslim diplomacy

An indispensible prerequisite for any successful communication between the two sides was the satisfactory command and the effective use of the diplomatic partner's language in both oral and written form. The official correspondence between the Byzantine emperor and Muslim courts, bilateral treaties regulating armistices, exchanges of prisoners, safe-conducts, annual tributes and other political matters, as well as talks and negotiations of all sorts required a broad register of linguistic skills ranging from simple colloquial speech to complex legal and ideological notions and rhetorically ornamented modes of expression. The highly developed institutional framework of language teaching and professional interpreters which supported the diplomatic relations of early modern European states with the Ottoman Empire[52] may not reflect medieval realities in terms of bureaucratic organization and administrative diversification, but allows us at least to draw some parallels regarding the manifold challenges and complicated tasks tenth- and eleventh-century Christian and Muslim courts had to cope with in their mutual communication.

The well-known Arab reports on a letter addressed by Emperor Romanos I and his sons to Caliph al-Rāḍī in 938, which had been issued bilingually with a Greek text written in golden ink and an Arabic translation in silver[53], have generally been accepted as evidence for the existence of an Arabic department in

---

[52] See, for instance, J. MATUZ, « Die Pfortendolmetscher zur Herrschaftszeit Süleymans des Prächtigen », *Südost-Forsch.*, 34 (1975), p. 26-60 ; C. RÖMER, « Contemporary European Translations of Ottoman Documents and Vice Versa (15th-17th centuries) », *Acta Orientalia*, 61 (2008), p. 215-226 ; N. ROTHMAN, « Interpreting Dragomans : Boundaries and Crossings in the Early Modern Mediterranean », *CSSH*, 51 (2009), p. 771-800.

[53] Al-Qāḍī al-Rashīd b. al-Zubayr, *Kitāb al-dhakhā'ir wa-l-tuḥaf* § 73, ed. M. ḤAMĪDALLĀH, Kuwayt, 1959, p. 60-61 : *wa-ma'ahā kitāb min malik al-Rūm kānat al-kitāba fīhi l-Rūmīya bi-l-dhahab wa-l-tarjamat al-'arabīya bi-l-fiḍḍa* (« along with them [the gifts] a letter arrived from the king of the Romans. The script on it was Greek [written] in gold and the Arab translation in silver ») ; see also DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 633 ; A. BEIHAMMER, « Reiner christlicher König – πιστὸς ἐν Χριστῷ τῷ θεῷ βασιλεύς : Eine Studie zur Transformation kanzleimäßigen Schriftguts in narrativen Texten am Beispiel kaiserlicher Auslandsbriefe des 10. Jahrhunderts an muslimische Destinatäre », *Byz. Zeitschr.*, 95 (2002), p. 1-34, at p. 7, 13, 14-15, 22-34.

the Byzantine imperial chancery producing faithful paraphrases of imperial letters to the caliphs in high calligraphic quality[54]. The problem is that, in contrast to Greek-Latin documents addressed to Western potentates which can be investigated on the basis of original exemplars surviving from the twelfth century onwards, mostly in Italian archives[55], our knowledge of Greek-Arabic material exclusively depends upon secondary reports in narrative sources. As a result, our image unavoidably remains fragmentary and in many respects contradictory.

We have no information whatsoever on the origin and identity of the Arab scribes working in the imperial chancery. A unique, but rather elusive, piece of evidence is a reference to a renegade, who while working in the chancery of Nikephoros II Phokas composed an Arabic poem mocking the Abbasid caliph[56]. In this case we come across a native Arab who obviously grew up and was educated in a Muslim and Arabic-speaking environment, but under unknown circumstances ended up in Constantinople, be it as a prisoner of war or as a refugee and apostate. If the interpreter accompanying the Byzantine embassy of 917 to Baghdad in fact can be identified with a Byzantine dignitary called Michael Toxaras[57], we may conclude that there were also bilingual functionaries of Greek origin serving as envoys and perhaps as scribes in the imperial chancery. As far as the Arab side is concerned, the important role of bilingual interpreters and intermediaries is exemplified by the tenth-century notable Abū ʻUmar ʻAdī b. ʻAbd al-Bāqī, an Arab from the Tamīm tribe

---

[54] F. DÖLGER, J. KARAYANNOPOULOS, *Byzantinische Urkundenlehre: Erster Abschnitt: Die Kaiserurkunden*, Munich, 1968, p. 90 ; O. KRESTEN, « Zur Chrysographie in den Auslandsschreiben der byzantinischen Kaiser », *Röm. hist. Mitt.*, 40 (1998), p. 139-186, at 157-160.

[55] CH. GASTGEBER, « Die lateinische Übersetzungsabteilung der byzantinischen Kaiserkanzlei unter den Komnenen und Angeloi », in *Byzance et le monde extérieur: contacts, relations, échanges*, ed. M. BALARD, E. MALAMUT, J.-M. SPIESER, Paris, 2005, p. 105-122.

[56] Ibn Kathīr, *al-Bidāya wa-l-nihāya*, ed. ʻA. M. MUʻAWWAḌ and ʻĀ. A. ʻABDALMAWJŪD, 14 vols., Beirut, 1994, vol. 12, p. 206 : *kāna qad arsala qaṣīdatan ilā l-khalīfat al-Muṭīʻ li-llāh, naẓamahā lahū baʻḍ kuttābihī mimman kāna khaḏalahū llāh wa-adhallahū wa-khatama ʻalā samʻihī wa-qalbihī wa-jaʻala ʻalā baṣarihī ghašāwatan wa-ṣarafahū ʻan al-islām wa-aṣlihī* (« he [Emperor Nikephoros II] sent to Caliph al-Muṭīʻ li-llāh a poem, which one of his scribes had composed for him. He [the scribe] belonged to the men whom God had abandoned and humiliated, whose ears and heart he had sealed, on whose eyes he had put a veil, whom he had removed from Islam and his principles. »)

[57] *Theoph. Cont.*, p. 388, l. 19.

originating from the Cilician city of Adana, who in his capacity as dignitary of the emirate of the Syrian borderlands traveled with Byzantine embassies to Baghdad and came as head of Arab missions to Constantinople. In June/July 917 we find him accompanying the embassy of John Rha/odinos, while in the autumn of the same year he helped organize the exchange of prisoners in Cilicia[58]. In 924 he escorted another Byzantine embassy to Baghdad[59] and in May 946 he visited the court of Constantine VII as the caliph's representative[60]. The aforementioned ambassador of the Būyid emir, Ibn Shahrām, seems to have had a very similar profile. The sparse biographical data known from his life allow us to assume that he might have been of Greek origin from his mother's side and that he also served the Ḥamdānid Emir Sayf al-Dawla as emissary in the latter's diplomatic relations with the Byzantines. In his report on the 981 embassy he presents himself as talking and exchanging letters and documents with his Byzantine partners without relying on an interpreter[61]. A final example is the Syrian Christian Malkūthā, obviously a member of the Melkite community of Aleppo, who in the years 992 and 995 appears as envoy of Emir Sa'īd al-Dawla and his chamberlain Lu'lu' to Emperor Basil II in the time of the dangerous threats caused by the campaigns of the Fatimid governor Manjūtakīn. The emissary was entrusted with the difficult task of persuading the emperor amidst his fiercest wars against the Bulgarians of the necessity to offer them military support in the East. The fact that he was a Christian who probably spoke Greek fluently certainly facilitated his attempt to assure the

---

[58] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 578, n° 578a ; Mas'ūdī, *Tanbīh*, ed. DE GOEJE, p. 193, l. 8-9 : *wa-l-mutawassiṭ lahū wa-l-mu'āwin 'alayhi* (« the intermediary for and the assistant in this [exchange of prisoners] »).

[59] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 605.

[60] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 653 ; a detailed description of the official audience granted to the embassy is transmitted by Const. Porph., *De Cer.*, ed. I. I. REISKE, Bonn, 1829, p. 570, l. 11-15 : Περὶ τῆς γενομένης δοχῆς ἐν τῷ περιβλέπτῳ καὶ μεγάλῳ τρικλίνῳ τῆς μανναύρας ἐπὶ τῇ παρουσίᾳ τῶν παρὰ τοῦ Ἀμεριμνῆ ἀπὸ τῆς Ταρσοῦ ἐλθόντων πρέσβεων περὶ τοῦ ἀλλαγίου καὶ τῆς εἰρήνης, μηνὶ Μαΐῳ λα′, ἡμέρᾳ α′, ἰνδικτ. δ′.

[61] M. CANARD, « Deux documents sur Bardas Skléros », *Studi biz. neoell.*, 5 (1939), p. 55-69, at 56-57, n. 4, reprint in *idem*, *Byzance et les musulmans du Proche Orient*, London, 1973, n° XI.

emperor of the emir's loyalty and to convince him of the strategic importance of Aleppo for the defense of Antioch[62].

Hence, the ethnically and linguistically mixed population of the borderlands and the Christian Melkite communities who maintained close cultural and ecclesiastical ties with the Church of Constantinople formed a rich reservoir from which both the imperial government and Muslim rulers could draw individuals who were able to fulfill diplomatic tasks on their behalf. It is very difficult to say, however, whether the court of Constantinople had created any institutional framework of Greek-Arabic language instruction, as apparently was the case at the Abbasid court of Baghdad. There the translation movement of Greek scientific and philosophical works into Arabic from the ninth century onwards had led to the emergence of a highly specialized school of bilingual learning[63].

A report transmitted in Bar Hebraeus' Syriac chronicle on a letter of Emperor Constantine IX to Caliph al-Qā'im from 1051 and a note in an Arabic chronicle referring to a letter of Michael VII dated to June 1074[64] attest to the fact that the imperial chancery kept on drafting luxuriously fashioned Greek-Arabic

---

[62] Abū Shujā' al-Rūdhrawārī, ed. AMEDROZ, p. 217-218 and 220 : *wa-anfadha ilayhi Malkūthā al-Suryānī rasūlan fa-waṣala ilayhi Malkūthā wa-huwa bi-izā' 'asākir malik al-Bulghur muqātilan fa-qabila mā warada fīhi* (« he sent Malkūthā the Syrian to him [Emperor Basil]. Malkūthā came to him while he was fighting with the troops of the king of the Bulgarians, but he accepted what he proposed ») ; CANARD, *Histoire…*, *op. cit.* n. 1, p. 697-698, 704-705, 855-857 ; BIANQUIS, *Damas…*, *op. cit.* n. 4, vol. 1, p. 195, 199 ; TODT, *Region…*, *op. cit.* n. 2, p. 212, 215 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 781a, n° 781e.

[63] D. GUTAS, *Greek Thought, Arabic Culture: The Graeco-Arabic Translation Movement in Baghdad and Early 'Abbāsid Society (IInd-IVth/VIIIth-Xth Centuries)*, New York, 1998.

[64] Bar Hebraeus, *Chronicon Syriacum*, ed. P. BEDJAN, Paris, 1890, p. 231, l. 9-16, trans. E. A. W. BUDGE, *The Chronography of Gregory Abû'l-Faraj 1225-1286, the Son of Aaron, the Hebrew Physician commonly known as Bar Hebraeus*, London, 1932, reprint London, Amsterdam, 1976, p. 206 : *w-'amēh iggarthā bh-rhōmā'īth w-bhēth sūrgādhēh tūrgāmāh ṭayyāyā'īth ba-khthībhāyā dh-dhahbhā 'al bargīsā argwānā* (« and with him was a letter [written in] the Rhômâyâ language, and between the lines was an Arabic translation written in letters of gold upon purple paper ») ; see DÖLGER and WIRTH, *Regesten…*, *op. cit.* n. 32, n° 900 ; the emendation of the editor concerning the date of the embassy (443 instead of 449, *i.e.*, 1051 May 15-1052 May 2) is convincing and in full accordance with chronological order of the text. The discussion in the secondary bibliography dating the event between 1050 and 1055 seems to be superfluous. Sibṭ b. al-Jawzī, *Mir'āt al-zamān fī tārīkh al-a'yān*, ed. A. SEVIM, Ankara, 1968, p. 170.

documents at least until the second half of the eleventh century. Standard outward characteristics of these precious chancery products were the use of gold and silver ink, purple-colored parchment and an impressively large golden seal bearing the images of Christ and the ruling emperor. Apart from these features, however, there seems to have been a remarkable variety : a letter of Constantine VII sent to Caliph ʿAbd al-Raḥmān b. Muḥammad al-Nāṣir of Cordoba in 947/948 had, as surviving descriptions assert, the body of the Greek text written in gold ink while a separate roll of parchment containing a list of gifts was written in silver[65]. The Arab witnesses do not tell us anything about the appearance and position of the Arabic translation. The letter of Constantine IX had a Greek text written in gold and an Arabic interlinear translation written in silver[66]. Evidently, the imperial chancery never developed a uniform model of luxurious letters addressed to the caliphs, but rather designed an individual type for each mission. Moreover, since there is no evidence for the use of these items for Muslim rulers of inferior rank, we may assume that their employment was limited to the caliphs of Cordoba, Cairo and Baghdad, while the documents addressed to the rulers of Egypt and the Syrian borderlands or, later on, to the Seljuk lords were much simpler in form.

An Arab chronicle mentions one extraordinary case of an imperial letter originally issued in Arabic. The text was composed and written by Abū Firās b. Ḥamdān, the famous Arab poet and cousin of Emir Sayf al-Dawla of Aleppo, who, having stayed for several years as high-ranking captive in Constantinople, shortly before the exchange of prisoners in June 966 was ordered by Emperor Nikephoros II to write a letter to the emir corroborating the emperor's commitment to the terms of the peace treaty the

---

[65] Ibn Ḥayyān cited by al-Maqqarī, *Nafḥ al-ṭīb min ghuṣn al-Andalus al-raṭīb*, ed. Y. M. AL-BAQĀʿĪ, 10 vols., Beirut, 1998, vol. 1, 287 : *wa-dafaʿū kitāb malikihim ṣāḥib al-Qusṭanṭīnīyat al-ʿuẓmā Qusṭanṭīn b. Liyūn wa-huwa fī raqq maṣbūgh lawnan samāwīyan maktūb bi-l-dhahab bi-l-khaṭṭ al-ighrīqī, dākhil al-kitāb madraja maṣbūgha ayḍan maktūba bi-fiḍḍa bi-khaṭṭ ighrīqī ayḍan fīhā waṣf hadīyatihī llatī arsala bihā* (« they [the ambassadors] delivered the letter of their king, the lord of the glorious city of Constantinople, Constantine, the son of Leo, and the letter was [fabricated of] stained parchment in sky-blue color, written with gold [ink] in Greek script; inside the letter was a role which was stained, too, and written, too, with silver [ink] in Greek script and it contained a description of the gifts he had sent to him ») ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 657.

[66] See above, n. 64.

two sides had agreed upon[67]. Through the emperor's red signature this piece turned into a genuine chancery product and an immediate articulation of the Byzantine ruler's will. Abū Firās' bonds of kinship with the emir gave his handwriting an outstanding symbolic value as a token of the emperor's trustworthiness and reliability. The unorthodox way in which this letter was issued once more demonstrates the high degree of flexibility the imperial chancery was ready to apply in the framework of contacts with Arab rulers.

Owing to the lack of genuine texts of Byzantine-Arab treaties from the period in question it is quite difficult to draw conclusions concerning their external and internal characteristics and the role interpreters played during their composition. It seems, however, that there was a basic difference from the surviving twelfth-century commercial treaties concluded with the Italian naval powers in that the former resulted from negotiations between rulers competing for political supremacy and, therefore, were actual bilateral agreements imposing rights and obligations on both sides. Caliphs, sultans and emirs, except for the frontier lords who had fallen into a state of dependence upon the empire, were extremely reluctant to accept any symbols of formal or ideological subordination. This attitude is clearly articulated by the letter of Emir Muḥammad b. Ṭughj al-Ikhshīd to Emperor Romanos I (937), which expressed the emir's harsh protest against the emperor's claims to superiority[68]. Romanos had asserted that as holder of the imperial office given by God he would communicate only with the caliph and therefore by addressing him directly he granted the emir a special favor. The Egyptian emir counters this argument by emphasizing his wealth and power. Likewise, when in 957/958 a Byzantine ambassador at the North African court of the Fatimid Caliph al-Mu'izz asked for an emissary to be sent to Constantinople, the caliph replied that he saw no reason for doing so, for he did not want anything from the

---

[67] For the biographical data, see *ODB*, vol. 1, 7-8 ; VASILIEV and CANARD, *Byzance et les Arabes…*, *op. cit.* n. 1, vol. 2/2, p. 349-352 ; for the letter, see BEIHAMMER, « Transformation… », *loc. cit.* n. 52, p. 13-14, 17-19 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 707c.

[68] Ibn Sa'īd, *Kitāb al-mughrib fī ḥulā l-maghrib, Buch IV : Geschichte der Iḫšîden und Fusṭâṭensische Biographien*, ed. K. L. TALLQVIST, Helsingfors, 1899, p. 18-23 ; M. CANARD, « Une lettre de Muḥammad ibn Ṭugj al-Iḫšīd émir d'Egypte à l'empereur Romain Lécapène », *Ann. Inst. étud. orient.*, 2 (1936), p. 189-209, reprint in *idem*, *Byzance …*, *op. cit.* n. 61, n° VII ; BEIHAMMER, « Transformation… », *loc. cit.* n. 53, p. 13, 14, 29-31 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 632.

emperor, unless the latter would accept his demand in religious matters, notably his conversion to Islam[69].

As a result, the formulaic material of Byzantine-Muslim treaties could not be identical with that of the classical charter of privileges (*chrysoboullos logos*) which was a one-sided act of grace on the part of the emperor to his subjects. Rather it relied on deeds of legal transactions concluded between individuals of equal rank, for which both the Roman and the Islamic legal tradition provided numerous models. The detailed accounts of the Būyid-Byzantine negotiations concerning the case of Bardas Skleros show that the preliminary drafts and final versions of treaties were composed in Greek and Arabic, with each side taking its oath on the exemplar written in its own language. The envoy Ibn Shahrām, after a series of tiring talks in Constantinople, returned accompanied by Nikephoros Ouranos to Baghdad, thereby offering two different drafts for further negotiation. Both versions had been translated and put into writing by an interpreter of the imperial chancery. Ibn Shahrām was ordered to draw up the final version on which the Būyid lord ʻAḍud al-Dawla would take his oath and put his signature for ratification[70].

---

[69] Al-Qāḍī al-Nuʻmān, *Kitāb al-majālis wa-l-musāyarāt*, ed. H. FEKI, B. CHABBOUH, M. YALAOUI, revised edition, Beirut, 1997, p. 334-338 ; DÖLGER and MÜLLER, *Regesten …*, *op. cit.* n. 13, n° 668.

[70] Abū Shujāʻ al-Rūdhrawārī, ed. AMEDROZ, p. 36-37, trans. MARGOLIOUTH, p. 32-33 : *taktubu kitāban bi-l-hudna baynanā wa-baynaka ʻan jamīʻ mā fī aydīnā min Ḥimṣ ilā balad Bād wa-lā nadhkuru fīhi ḥadīth man qad iltamasta taslīmahū wa-lā ghayrahū wa-taḥlifu bi-dīnika wa-tuwaqqiʻu fīhi khaṭṭaka wa-takhtimuhū bi-khātamika bi-ḥaḍratī wa-yakhruju bihī ṣāḥibuka maʻī ilā l-ḥaḍra fa-in ruḍiya bihī wa-illā ʻāda ṣāḥibuka … fa-innanī aktubu sharṭayn, aḥaduhumā ʻammā qaṭaʻa l-Furāt wa-balad Bād wa-l-ākhar bi-dhikr Ḥimṣ wa-Ḥalab ʻalā l-sharṭ … qultu : fa-yuktabu l-sharṭ wa-lā yudhkaru fīhi shayʼ min hādhā, qāla : fa-taktubu anta ayḍan, mā uʻṭī khaṭṭan bi-ghayr khaṭṭ ākhidhihī, qultu : wa-lākin yaktubu turjumānuka nuskha mā aqūluhū fa-idhā raḍiya ʻAḍud al-Dawla bi-mā taqūluhū katabtuhū bi-ḥaḍratihī wa-waqqaʻa fīhi bi-khaṭṭihī* (« [Ibn Shahrām to Emperor Basil II :] You write a draft containing the peace treaty between us and you, which refers to all of the territories being in our hands from Ḥimṣ to the land of Bād, without mentioning, however, a word about the person whom you demand to be handed over or anyone else, and you swear on your religion, sign it with your signature and seal it with your seal in my presence. Your servant will convey it to the [caliphʼs] residence with me. There, either it will be accepted or your servant will come back … [Basil II :] Then I will have two agreements written, one of them refers to what lies beyond the Euphrates and the land of Bād, the other dealing with Ḥimṣ and Ḥalab according to the agreement … I said : In this case the agreement should be written without mentioning anything of this question.

A similar procedure was followed in the treaty between Bardas Skleros and the Grand Emir Ṣamṣām al-Dawla by order of Caliph al-Ṭā'i'in late 986[71]. In exchange for being recognized as *malik al-Rūm*, i.e., « king of the Romans », Bardas pledged to hand over some Mesopotamian fortresses and to offer military support to the Būyids. The Arabic version was composed by the scribe Abū Isḥāq Ibrāhīm al-Ṣābi', a member of a famous family of secretaries in Baghdad, while the Greek translation was produced by a « trustworthy person » connected to Bardas, so that he and his relatives were able to understand the exact wording of the document. After it was read aloud, Bardas, his brother Constantine and his son Romanos swore their oath on it. The treaty was issued in three exemplars with two remaining in the archives of Baghdad and one handed over to the Byzantine allies[72].

At that time Bardas Skleros, still under confinement at the caliphal court, was more like a prisoner than a ruling monarch. Accordingly, the formulaic patterns of the treaty exclusively rely on models originating from Muslim-Arabic chancery traditions without including any Byzantine elements. In the framework of his chancery handbook, al-Qalqashandī includes the text in the chapter on armistices between Muslim and infidel rulers[73], classifying it further on the basis of two criteria. The first concerns the introductory phrase of the protocol starting with « *hādhā kitāb min* », i.e., « this is a document of », followed by the issuing authority and the name of the recipient[74]. The second refers to the hierarchical relationship between the contracting parties. Accordingly, the present text is defined as a one-sided

---

He said : Then you, too, will write a draft, for I do not give my signature without [receiving] the signature of the recipient. I said : Your interpreter should better write a copy of what I say. If 'Aḍud al-Dawla accepts what you say, I will put it in writing in his presence and he will sign it with his signature. »)

[71] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 769a.

[72] Al-Qalqashandī, *Ṣubḥ al-a'shā fī ṣinā'at al-inshā'*, ed. M. Ḥ. SHAMS AL-DĪN, 15 vols., Beirut, 1987, vol. 14, p. 21-25, esp. p. 25, l. 13 : *wa-fassarahū lahum wa-khāṭabahum bi-l-lughat al-rūmīya man wuthiqa bihī* (« a trustworthy person translated it for them and spoke to them in Greek »), *ibid.*, p. 25, l. 17 : *wa-qad kutiba hādhā l-kitāb 'alā thalāth nusakh mutasāwiyāt* (« this document was issued in three identical exemplars »).

[73] *Ibid.*, p. 3 : *fī l-hudan al-wāqi'a bayna mulūk al-Islām wa-mulūk al-kufr* (« On armistices which were concluded between kings of Islam and kings of the infidels »).

[74] *Ibid.*, p. 17 : *mā yuktabu fī ṭurrat al-hudna min a'lā l-durj* (« What is written in the protocol of a document on the upper part of the role »).

grant of an armistice on the part of a strong Muslim ruler in exchange for territorial or financial concessions made by a weak infidel[75]. By no means, thus, does it represent a typical case of Byzantine-Muslim treaty making. There are, however, some particularities which are also confirmed by the report of Ibn Shahrām and can, therefore, be viewed as general characteristics : 1) the two languages were used on an equal footing; 2) both rulers were obliged to take an oath on the agreement. It is noteworthy that in the treaties with the Italian naval powers these elements did not occur before the second half the thirteenth century. Interestingly, the next surviving exemplar of a Byzantine-Muslim treaty, which is that of Emperor Michael VIII with Sultan Qalāwūn of Egypt concluded in May 1281[76], exhibits many similarities to the contemporary commercial treaties with Genoa and Venice as regards the formulaic material and the procedure of treaty making. We may safely assume, thus, that the aforementioned particularities, which in Byzantine-Western treaties appear as innovations of the early Palaeologan period, were long-established practices in the framework of Byzantine-Muslim diplomacy.

The period of the so-called soldier emperors also brought some other innovative elements in the use of the Arabic language in the imperial chancery. The aforementioned poem composed by an Arab scribe in the chancery of Nikephoros II extols the emperor's military exploits until the year 966, threatens Caliph al-Muṭī‘ with a further advance of Byzantine troops to Iraq, Damascus, Iran, the Arabian Peninsula and Jerusalem, bringing thus the victory of Christendom into the central Islamic lands, and criticizes phenomena of decay and maladministration at the caliph's court, while subjugated to the Daylamī, *i.e.*, Būyid,

---

[75] *Ibid.*, p. 18 : *mā takūnu l-hudna fīhi min jānib wāḥid* (« The armistice comes into being from one side »), and p. 21 : *‘alā mithl dhālika yuktabu li-kull malik maḍ‘ūf fī muhādanat al-malik al-qawī lahū* (« in this way one can write a [treaty] for any weak king in case a strong king concludes an armistice with him »).

[76] *Ibid.*, p. 85-88 (Arabic translation of the document issued by the Byzantine emperor), p. 88-90 (the document issued by the sultan) ; M. CANARD, « Un traité entre Byzance et l'Egypte au XIIIe siècle et les relations de Michel Paléologue avec les sultans mamlûks Baibars et Qalâ'ûn », in *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Cairo, 1937, p. 197-224 ; reprint in *idem*, *Byzance…*, *op. cit.* n. 61, nº IV (a French translation of both documents with comments) ; F. DÖLGER, « Der Vertrag des Sultans Qalā'ūn von Ägypten mit dem Kaiser Michael VIII. Palaiologos (1281) », in *idem*, *Byzantinische Diplomatik : 20 Aufsätze zum Urkundenwesen der Byzantiner*, Ettal, 1956, p. 225-244 (a reconstruction of the Greek text of the imperial document).

slaves[77]. It has been argued that the poem was a disappointed Muslim's text of protest urging his compatriots to action, but the highly insulting words used for the prophet and Islam, the accurate presentation of historical events and the propagation of a clear political programme based on the ideas of recovering former Roman lands and expanding the realm of Jesus Christ perfectly fit into the ideological environment of Nikephoros II's expansionist policy[78]. It seems that the imperial chancery consciously adopted one of the most popular forms of propagandistic expression in the Muslim world, *i.e.*, poetry, in order to make the strongest possible impression on its recipients at the court of Baghdad.

After 1074 we lose trace of Arab scribes working in the imperial chancery. The only surviving piece of Byzantine-Arab correspondence dating from the twelfth century is a letter of Isaac II to Sultan Saladin written in the spring of 1190. Saladin's biographer Bahā' al-Dīn b. Shaddād provides an accurate translation of the text, but he does not explain whether the Greek version was accompanied by an Arabic translation produced in Constantinople or was translated at Saladin's court[79]. Nevertheless, he mentions an interpreter (*turjumān*) who supported the Byzantine ambassador in his communication with the Arabs, something that indicates that people versed in Greek and Arabic continued to serve in Byzantine diplomatic missions until the end of the twelfth century.

With the emergence of the Seljuk Turks in Asia Minor, apart from Arabic, Turkish and Persian also gained significance as means of communication between Byzantium and the Muslims. Unfortunately, the available information concerning the use of these languages in the domain of diplomacy is even more limited. As far as oral communication is concerned, Byzantine

---

[77] DÖLGER and MÜLLER, *Regesten…*, *op. cit.* n. 13, n° 707i.

[78] For the manuscript transmission of the poem, see G. FLÜGEL, *Handschriften der kaiserlich-königlichen Hofbibliothek zu Wien*, vol. 1, Vienna, 1865, p. 449-453 ; G. V. GRÜNEBAUM, « Eine poetische Polemik zwischen Byzanz und Bagdad im X. Jahrhundert », *Analecta Orient.*, 14 (1937), p. 43-64, at 43-45.

[79] Bahā'addīn b. al-Shaddād, *al-Nawādir al-sulṭānīya wa-l-maḥāsin al-yūsufīya*, ed. J. AL-SHAYYĀL, Cairo, 1964, p. 132-133, trans. D. S. Richards, *The Rare and Excellent History of Saladin*, Aldershot, 2002, p. 121-122 ; for details, see A. BEIHAMMER, « Der Byzantinische Kaiser hat noch nie was zustande gebracht: Diplomatische Bemerkungen zum Briefverkehr zwischen Kaiser Isaak II. Angelos und Sultan Saladin von Ägypten », in *Byzantina Mediterranea : Festschrift für Johannes Koder zum 65. Geburtstag*, ed. K. BELKE, E. KISLINGER, A. KÜLZER, M. A. STASSINOPOULOU, Köln, 2007, p. 13-28.

sources repeatedly mention mercenaries of Turkic origin coming into contact with the other side. The day before the battle of Manzikert Michael Attaleiates was ordered to have the Scythian soldiers in the imperial army swear that they would keep their faith to the emperor and the Romans during the imminent battle[80]. Anna Komnena refers to instances of Turkish defectors informing the enemy about the next moves of their Byzantine generals during the fights with Emir Çaka on Chios and during the 1116 campaign against the Turkish chief Poucheas[81]. Obviously, common features, such as language, customs and outward appearance[82], created a sense of solidarity between mercenaries of nomadic Turkic descent and the Seljuk invaders, something that at times could constitute a dangerous threat for the Byzantine army's security.

On the other hand, the sources also quite frequently refer to instances of people on both sides acquiring linguistic skills for various forms of oral communication. Some of Çaka's soldiers in Mitylene, for example, begged their Byzantine besiegers for mercy by using Greek prayers[83]. The aforementioned case of the Byzantine officer Monastras shows that during their time of captivity prisoners of war sometimes learned the enemy's language, which they could use later on in the framework of official political contacts[84]. The establishment of Turcoman tribes and Turkish-Muslim principalities in Asia Minor brought about a further strengthening of processes of acculturation. A case in point is the Greek population living on the shore of Lake Pousgouse (modern Beyşehir Gölü), which according to nearly contemporary reports already in the 1130s had underwent a process of cultural and linguistic assimilation based on day-to-day contacts and commercial relations[85]. The central government, thus, without great difficulties was able to recruit people

---

[80] Attal., *op. cit.* n. 26, p. 118, l. 8-16.

[81] An. Komn., VII, 8, 6 and XV, 4, 1, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 224, 470.

[82] Attal., *op. cit.* n. 26, p. 116, l. 23-25 (*op. cit.* n. 26), states that at nightfall it was not possible anymore to distinguish between friend and foe because τὸ γὰρ τῶν Σκυθῶν μισθοφορικὸν ἐμφερὲς κατὰ πάντα τοῖς Τούρκοις ὄν.

[83] An. Komn., VII, 8, 3 ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 223, l. 5-7 : οἱ δὲ ἐντὸς Τοῦρκοι ... εἰς ἔλεον τὸν τῶν ἁπάντων ἐπεκαλοῦντο Κύριον ῥωμαΐζοντες.

[84] An. Komn., XI, 2, 9, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 328, l. 3-4 : ὁ μὲν Μοναστρᾶς μιξοβάρβαρος ἦν καὶ τῆς τουρκικῆς εἰδήμων διαλέκτου.

[85] Niketas Choniates, *Historia*, ed. A. VAN DIETEN, CFHB 11/1-2, Berlin, 1975, p. 37, l. 88-91 : ᾤκουν μὲν οὖν ταύτας τηνικάδε καιροῦ Χριστιανῶν ἐσμοί, οἳ καὶ διὰ λέμβων καὶ ἀκατίων τοῖς Ἰκονιεῦσι Τούρκοις ἐπιμιγνύμενοι.

communicating effectively with the Turkish potentates in Asia Minor.

More complicated was the situation in the domain of written communication, for the Seljuk Turks adopted Persian, rather than Arabic, as the main language of their chancery[86]. Byzantine sources sometimes talk about official Seljuk documents, without specifying, however, their characteristics or outward appearance. A case in point is a decree of Sultan Malik-Shāh which an ambassador called Siaous (= Siyāwush, a common Persian name) brought to the court of Alexios I. If an agreement with the emperor would be achieved, the emissary was authorized to order the Turkish lords in the coastal towns of Asia Minor to surrender their strongholds by presenting the sultan's decree[87]. Niketas Choniates designates a decree issued by the Seljuk sultan of Konya as μουσούριον, which is a slightly corrupted Greek rendering of the Arab technical term *manshūr*[88]. To conclude from the much better documented practices of the thirteenth century, these documents in all likelihood were composed in the Persian language. They were acts of internal administration, however, and so we do not know how Seljuk lords in the early period communicated with their Christian neighbors.

There are no surviving Greek documents issued by Muslim rulers in Asia Minor before the early thirteenth century, the oldest surviving example being a treaty concluded between Sultan 'Izz al-Dīn Kaykā'ūs of Konya and King Hugh I of Cyprus in September 1216[89]. From that time onwards Turkish rulers communicated with Venetians, Frankish lords and even the papal

---

[86] The most comprehensive work on the Seljuk chancery of Konya is O. TURAN, *Türkiye Selçukluları hakkında resmî vesikalar: metin, tercüme ve araştırmalar*, Ankara, 1988[2] ; for the chancery in the Great Seljuk Empire Seljuk, see H. HERIBERT, *Die Staatsverwaltung der Großselǧūqen und Ḫorazmšāhs, 1030-1231: Eine Untersuchung nach Urkundenformularen der Zeit*, Wiesbaden, 1964.

[87] An. Komn., VI, 10, 5, ed. REINSCH and KAMBYLIS, p. 188, l. 21-31: καὶ ἐπεὶ ἐντεταλμένον ἦν αὐτῷ δι' ἐγγράφου προστάξεως σουλτανικῆς ... ἅπαντας τοὺς τὰς παραλίας πόλεις κατασχόντας σατράπας ἀπελάσῃ ἐκεῖθεν τὸ περὶ τούτων διαλαμβάνον σουλτανικὸν γράμμα ὑποδεικνὺς αὐτοῖς, ταύτῃ τῇ γραφῇ συγχρήσασθαι ὁ βασιλεὺς τῷ Σιαοὺς ὑπέθετο.

[88] Nik. Chon., p. 421, l. 46-47 : διὰ σουλτανικοῦ γράμματος, ὅ φασιν οἱ Τοῦρκοι μουσούριον ; for the Arabic term, see *The Encyclopaedia of Islam. New Edition*, vol. 3, Leiden, 1991, *s. v.* "manshūr" (W. BJÖRKMAN).

[89] *Griechische Briefe und Urkunden aus dem Zypern der Kreuzfahrerzeit : Die Formularsammlung eines königlichen Sekretärs im Vaticanus Palatinus graecus 367*, ed. A. Beihammer, Nicosia, 2007, n° 83, p. 212-213.

chancery in the Greek language, thereby employing Greek scribes and adopting modes of expressions originating from Byzantine chancery practices[90]. Although we have plenty of information on earlier correspondence and treaties between Constantinople and the Turks of Asia Minor, the available sources provide no details concerning the language used in these documents. It is a well-known fact that the presence of an overwhelmingly Greek-speaking population and a Byzantine cultural environment which was absorbed into the new Turkish-Muslim principalities certainly facilitated the adoption of Greek administrative and chancery practices at the Seljuk court[91]. The use of Greek legends on coins minted by Turcoman emirs from the first half of the twelfth century onwards shows that the Byzantine cultural substrate was accepted by these rulers as a part of their ideological self-representation[92]. Likewise, the fact that in about 1160 Sultan Kılıç Arslan II had a Greek chancellor called Christopher, and in 1176 a member of the famous Gabras family was one of the leading dignitaries at the court of Konya[93], clearly points into the same direction. Hence, we may surmise that, for example, the treaty signed by Emperor Manuel in the military camp of Myriokephalon the day after his disastrous defeat was written in Greek[94].

Owing to the lack of further evidence it is impossible to draw safe conclusions. But the impression we gain from contemporary sources and from data of later periods suggests that the Byzantine imperial government, while continuing to use the

---

[90] M. E. Martin, « The Venetian-Seljuk Treaty of 1220 », *Engl. hist. rev.*, 95 (1980), p. 321-330 ; E. A. Zachariadou, *Trade and Crusade : Venetian Crete and the Emirates of Menteshe and Aydin (1300-1415)*, Venice, 1983, p. 177-239.

[91] For details, see the material collected by VRYONIS, *Decline…*, *op. cit.* n. 1, p. 223-244.

[92] R. SHUKUROV, « Turkoman and Byzantine self-identity: some reflections on the logic of the title-making in twelfth- and thirteenth-century Anatolia », in *Eastern Approaches…*, *loc. cit.* n. 1, p. 259-276.

[93] Michael Syr., *Extrait de la chronique de Michel le Syrien*, Recueil des Historiens des Croisades, Documents Arméniens 1, Paris, 1869, p. 355 : *Kilidj-Arslan ... envoya à Manuel son chancelier Christophe* ; Nik. Chon., p. 189, l. 47-48 (*op. cit.* n. 85) : Ὁ δὲ γε σουλτὰν πέμπει πρὸς βασιλέα Γαβρᾶν τὰ πρῶτα τῶν παρ' αὐτῷ τετιμημένων καὶ ᾠκειωμένων μάλιστα ; see further VRYONIS, *Decline...*, *op. cit.* n. 1, p. 231-233, who identifies the latter with Ikhtiyār al-Dīn Ḥasan b. Gabras, the *amīr-i ḥājib* on the court of Kılıç Arslan II.

[94] Nık. Chon., p. 189, l. 63 : ἐγγράφους τίθεται τὰς σπονδὰς καὶ τὴν χεῖρα τούτοις βραβεύει.

Arabic language for contacts with the Muslim East throughout the twelfth century, employed people familiar with the Turkish colloquial of that time for diplomatic missions to the Muslim-Turkish principalities of Asia Minor. As for the official documents emanating from these relations, there is reason to believe that they were written in Greek. Seljuk documents in Persian certainly were known in Constantinople, but it seems that the imperial chancery made no active use of this language.

CONCLUSIONS

Audrey BECKER et Nicolas DROCOURT

Les vingt études réunies ici permettent quelques éléments de conclusion. Le temps long envisagé entre le VIIIe siècle av. J.-C. et le XIIe siècle ap. J.-C. invite assurément à une comparaison des cas d'ambassades et d'ambassadeurs présentés. Dans cette optique, la problématique des ressemblances et des différences, qui se double de celle des éléments constants comme des évolutions, peut être proposée comme grille de lecture conclusive.

Puisque l'historien est dépendant de ses sources, sans devoir cesser d'avoir sur elles un regard critique, le premier élément de conclusion les concernera. Force est de constater le très large éventail des documents dans lequel antiquisants et spécialistes du haut Moyen Âge peuvent et doivent puiser pour appréhender ambassades et ambassadeurs. Des sources épigraphiques aux sources juridiques, des traités de paix, le plus souvent en incise dans les textes narratifs, aux chroniques en passant par la correspondance – officielle comme privée quelquefois – le champs d'investigation est vaste et ne doit en aucun cas être boudé par le chercheur. En contraste, il est vrai que les informations livrées sur les contacts diplomatiques et leurs acteurs y figurent quelquefois de manière très ténue. Néanmoins, les choix terminologiques des auteurs de ces sources sont rarement gratuits ni anodins. Certains travaux de cet ouvrage invitent à toujours les considérer de près. L'historien de la Rome républicaine ou impériale met en évidence que le πρεσβευτής n'est nullement le strict équivalent du *legatus*, ou encore que le terme d'*orator* est quelquefois lourd de sens (G. Stouder) ; celui de la Rome de l'Antiquité tardive s'interroge légitimement sur les acceptions du terme de *munera* employé par Ammien Marcellin (A. Chauvot). L'un comme l'autre nous invitent à toujours reconsidérer la notion de « relations diplomatiques », et ce n'est pas une réflexion qui épargne les médiévistes.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait que nombre d'auteurs des sources narratives dont nous disposons prennent souvent des libertés, non seulement vis-à-vis des faits, mais aussi dans leurs choix terminologiques pour désigner ambassades et ambassadeurs. À ce titre, il faut noter l'écart qui peut se faire jour

entre la terminologie juridique stricte et celle adoptée par ces auteurs. Cet effet de distorsion des sources narratives a souvent des visées partisanes : l'apparent maintien d'une terminologie des traités cache, par exemple, une réalité qui n'est alors plus favorable aux Romains durant l'Antiquité tardive (C. Delaplace)[1].

En outre, certains documents comme les sources narratives offrent leurs richesses comme leurs pièges habituels. Dans le cas des ambassades et du personnel diplomatique les conduisant, la présentation que livrent certains textes peut ainsi accentuer l'idée d'une soumission d'un ou des ambassadeurs venant rencontrer le souverain (A.-M. Sanz). Plus que d'autres, les passages relatifs à la rencontre entre les émissaires officiels et les autorités politiques les accueillant ouvrent en effet souvent la porte à l'amplification rhétorique[2]. Cette dernière nous paraît une donnée fondamentale sur le plan heuristique, depuis les textes relatifs à la République romaine jusqu'aux premiers siècles médiévaux, en passant par l'époque romaine classique – les *Res Gestae* en présentant la place centrale d'Auguste dans la diplomatie font de l'empereur le cœur de l'*imperium romanum* (S. Benoist) – comme tardive (F. Battistoni).

C'est dire toute la place qu'occupent ambassades et ambassadeurs dans la part de fiction idéologique que souhaite dispenser un pouvoir – qu'il soit romain ou non d'ailleurs. Relais d'un pouvoir politique, les ambassadeurs en constituent de la sorte son image et sa parole auprès d'un autre. Il convient dès lors pour eux de faire bonne figure. Une rhétorique de la diplomatie

---

[1] C'est ainsi que les juristes du Palais n'hésitent pas à écrire à propos du traité entre Genséric et Valentinien III en 442 qu'il restera valable jusqu'au jour où la *patria* recouvrera ses droits (*Nov. Valent.*, XII, 2).

[2] Les images constituent aussi un corpus de sources exploitables par les historiens. Des bas-reliefs sur les arcs de triomphes aux enluminures médiévales, elles charrient souvent les mêmes *topoï*. L'*Ivoire Barberini*, représentant un empereur romain – identifié comme Anastase ou comme Justinien – recevant des cadeaux de la part de barbares soumis après ses victoires, témoigne de la persistance du *topos* de l'empereur triomphant malgré la réalité de la situation de l'Empire romain (cf. A. CUTLER, « *Barberiniana*. Notes on the Making, Content, and Provenance of Louvre OA. 9063 », *JbAC*, 18 (1993), p. 329-339). Les *topoï* de la révérence face à l'empereur comme celui de la main tendue, symbole d'une politique d'ouverture et de discussion, sont, quant à eux, très nets dans l'image que nous avons choisi de mettre en exergue pour ce livre. Elle dépeint une délégation de l'émirat mirdasside d'Alep qui vient rencontrer l'empereur Romain III Argyre en 1031 (version madrilène de la chronique de Skylitzès, fin XIIe ou début XIIIe siècle, *Codex Matrinensis Vitr.* 26-2, fol. 204r.).

transparaît ainsi sur le temps long[3]. Elle est étroitement liée à la rhétorique gréco-romaine d'âge classique dont on connait la pérennité à Byzance. Dès lors, il faut aussi compter sur les richesses de la correspondance. Certes, celle de nature officielle n'échappe guère à cette rhétorique : transmettre par un ambassadeur une lettre officielle à un enfant de sept ans confère à un tel document une valeur d'abord performative (A. Gillett). Néanmoins, la confrontation des données brutes de la correspondance et la réflexion sur le temps long permet de saisir bien des *realia* des pratiques diplomatiques : depuis les problèmes soulevés par les déplacements de délégations aux critères de choix des ambassadeurs, en passant même par quelques éléments relatifs aux tractations que mènent les ambassadeurs barbares du VIe siècle (B. Dumézil).

En lien avec ces derniers thèmes, un second constat d'ensemble s'impose : la grande similitude des pratiques diplomatiques dans le temps long comme dans l'espace large ici pris en considération. Logiquement, ce qui prédomine dans ces études concerne l'activité diplomatique assurée par les souverains, aux premiers rangs desquels les empereurs romains, ce dernier terme entendu dans son acception la plus large (romains *puis* byzantins), mais aussi d'autres organes politiques comme le Sénat romain – avant que son rôle ne s'efface progressivement devant l'empereur précisément – ou les institutions politiques des cités, y compris lorsque celles-ci relèvent pleinement de l'Empire qui les domine (F. Hurlet). On soulignera toutefois l'effort qui a été fait dans certains articles pour mettre en exergue la réalité d'une diplomatie « locale », de négociations frontalières notamment, sans nécessairement passer par le centre de décision politique impériale. C'est le cas durant la période médio-byzantine (J. Shepard), mais cela apparaît aussi du temps de la conquête romaine, sous la République, lorsque l'on constate le rôle joué par certains gouverneurs comme en péninsule ibérique (A.-M. Sanz) ou plus largement dans l'Empire romain des premiers siècles (F. Hurlet), ou dans l'Antiquité tardive comme le révèle l'affaire d'Anasamos (H. Huntzinger).

En outre, au sein de ces pratiques diplomatiques récurrentes, il faut souligner tout ce que l'attitude de l'ambassadeur peut avoir de normé, au point que l'on peut parler

[3] Cf. L. PICCIRILLI (éd.), *La retorica della diplomazia de la Grecia antica e a Bisancio*, Rome, 2002.

d'une « éthique de l'ambassadeur » qui transparaît dans des textes théoriques en partie basés sur des réalités vécues (G. Stouder pour les *legati* romains). En lien avec ce comportement attendu, nombre d'éléments sur les rites des audiences officielles transparaissent dans les sources, même s'ils ont moins retenu l'attention des présents travaux[4], contrairement à tout ce qui relève du choix des hommes représentant leur souverain auprès d'un autre.

De nombreux critères sont mis en exergue – apparaissant soit de manière explicite dans les sources, soit de manière implicite. Proximité et liens de confiance entre l'ambassadeur et le détenteur du pouvoir politique qu'il incarne à l'étranger semblent deux éléments essentiels dans cette optique. Ils se confondent souvent et, quelquefois même, les liens du sang s'y ajoutent (S. Benoist). Les fonctions politiques et les hautes responsabilités administratives qu'elles impliquent en disent long tant sur la dimension d'élite des ambassadeurs que sur celle de la représentation diplomatique qu'un souverain souhaite donner de lui en choisissant de tels hommes. À ce titre, la place occupée par les patrices a logiquement retenu l'attention (R. Mathisen). Si cette place paraît centrale dans l'activité diplomatique de la Rome tardive, ce rang hiérarchique semble de plus en plus secondaire par la suite : d'autres qualités priment désormais chez les émissaires byzantins (T. Lounghis).

Durant les siècles sur lesquels porte notre période d'étude, la confiance reste un maître-mot entre ambassadeurs et *basileis*, ce qu'incarne, par exemple, un Michel de Synada (B. Moulet). De ce fait, il faut noter une forme de spécialisation de certains membres du personnel diplomatique employés à différentes reprises pour remplir une mission officielle. Les exemples ne manquent pas depuis la Rome républicaine puis impériale (A. Bérenger) jusqu'aux relations byzantino-arabes du Xe siècle (A. Beihammer) en passant par le cas bien connu d'un Pierre le Patrice au VIe siècle. Est-ce un hasard si les écrits de ce dernier constituent l'une de nos sources majeures pour la diplomatie romano-perse de ce siècle (H. Ziche)[5] ? Relations personnelles et

---

[4] Sur cette question et sur le temps long, voir désormais : J.-P. CAILLET et M. SOT (éd.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Paris, 2007.

[5] D'autres exemples pourraient s'ajouter ici, qu'il s'agisse de Senarius qui mène pour le roi ostrogoth Théodoric le Grand, ce qu'il convient d'appeler une carrière diplomatique, participant au moins à vingt-cinq ambassades attestées par son épitaphe ou par Cassiodore (Cassiod. *Var.* IV, 3 ; 4, 4) ou encore du cas

fides entre émissaires et leurs princes (A.-M. Sanz) mettent d'autant plus en exergue les cas attestés de trahison de certains ambassadeurs (B. Dumézil).

Dans un Empire romain qui devient aussi chrétien, la place des évêques méritait d'être soulignée. Agissant et s'appuyant sur des réseaux ecclésiastiques, jouissant d'un prestige et d'une respectabilité d'autant plus grande qu'ils sont élevés dans la hiérarchie de l'Église, il est logique de les voir associés à l'activité diplomatique. Deux études précisent ces aspects depuis l'ambassade de Nersēs, *kat'ołikos* de l'Église arménienne envoyé auprès de Constance II (G. Traina), jusqu'aux raisons du choix de certains évêques par les empereurs médio-byzantins (B. Moulet). Ajoutons que les évêques des *regna* germaniques constituent aussi un vivier potentiel d'ambassadeurs ; ils n'apparaissent toutefois que dans le cadre des missions les plus importantes (B. Dumézil). Comme souvent en matière diplomatique, le pragmatisme est de mise, comme le démontre l'envoi par l'empereur Marcien d'un évêque arien auprès du roi vandale Genséric lui-même arien (R. Mathisen).

Cet exemple prouve bien que d'autres qualités que le rang ecclésiastique, la dignité ou encore la fonction politique peuvent entrer en ligne de compte lors du choix de l'ambassadeur par une autorité politique. La part d'oralité inhérente à tout contact officiel conduit ce dernier à être attentif à la maîtrise de la rhétorique de son représentant, et cette logique est la même que l'ambassadeur représente une cité ou les intérêts d'un Empire (F. Battistoni, et les nuances de G. Stouder)[6]. Toutefois, pour que cette rhétorique ne tombe pas à plat, encore faut-il que l'interlocuteur comprenne les propos de l'ambassadeur – fût-il accompagné du plus brillant des interprètes. Si ces derniers constituent eux aussi une catégorie encore mal connue du personnel politique au service de la diplomatie[7], la maîtrise de

---

fort connu de Liutprand de Crémone, à plusieurs reprises ambassadeur envoyé à Constantinople et ce au nom de souverains distincts. Cf., en dernier lieu, *The Complete Works of Liutprand of Cremona*, translated with an introduction and notes by P. SQUATRITI, Washington D.C., 2007, et les références données en introduction.

[6] Le cas des ambassadeurs médio-byzantins avait été au cœur d'une étude de N. KOUTRAKOU, « *Logos* and *Pathos* between Peace and War : Rhetoric as a Tool of Diplomacy in Middle Byzantine Period », *Thesaurismata*, 25 (1995), p. 7-20.

[7] À titre d'exemple, on notera que les sources ne nous ont transmis qu'un seul nom d'interprète officiel pour les empires romains d'Occident et d'Orient au Ve siècle alors même que la *notitia dignitatum* précise qu'il existe bien un

langues étrangères, du moins de celle(s) parlée(s) au sein de la cour qu'il visite, est une autre des qualités attendues d'un ambassadeur (G. Traina, R. Mathisen, B. Dumézil, B. Moulet et A. Beihammer). Même si elle n'apparait pas nécessairement dans nos sources, elle n'en demeure pas moins une qualité notoire facilitant la compréhension réciproque, aspect pratique et fondamental dans toute rencontre diplomatique officielle.

À ces critères classiques dessinant le profil-type de l'ambassadeur dans la longue durée, s'en ajoutent d'autres – évoqués de façon plus indirecte par les textes, pour des émissaires également moins visibles – qui transparaissent néanmoins avec plusieurs cas spécifiques d'hommes agissant pour le compte de la cour de Constantinople à l'époque médiévale (J. Shepard). Surtout, ces critères témoignent d'un éventail finalement assez large des réalités que recouvrent le concept d'ambassadeur sur le terrain de la diplomatie méditerranéenne et de la grande capacité d'adaptation des pouvoirs politiques. Ils révèlent ainsi la possibilité du choix d'hommes qui ne sont pas nécessairement de hauts dignitaires ni ne relèvent de ce que l'on pourrait appeler les « grandes ambassades » (importantes en nombre de personnes impliquées dans leur déplacement, comme dans les tractations qu'elles mènent). Ces critères démontrent également que de tels envoyés n'appartiennent pas au cercle des élites intellectuelles et ne se font pas plus prosélytes de la religion chrétienne. Relevons en outre la place croissante, dans la diplomatie byzantine du temps des reconquêtes du Xe siècle comme de la poussée turque du siècle suivant, des militaires et généraux remplissant les fonctions temporaires de légats officiels (A. Beihammer). Ces éléments sont d'autant plus remarquables que, au contraire, il convient de mettre en avant combien, dans nos sources, l'ambassadeur se doit d'être le plus souvent un homme de culture, et d'en faire la démonstration. L'envoyé officiel est un savant devant faire preuve d'érudition, ce qui est vrai aussi de l'ambassadeur barbare du VIe siècle (B. Dumézil), comme des représentants des *basileis* jusqu'à la fin de l'Empire au XVe siècle (J. Shepard). À ce titre, hommes et objets doivent être rapprochés car la supériorité culturelle que l'on affiche dans le cadre d'un contact diplomatique se lit aussi aux dons que l'on y échange. Par leur rareté, leur valeur pécuniaire ou leur supériorité technologique avouée, le don est une manière ostentatoire de faire

---

corps administratif d'interprètes dans chacun des deux Empires (*Not. Dign.* [*occ.*] IX, 35 : *interpretes omnium gentes* ; *Not. Dign.* [*or.*] XI, 52 *interpretes diversarum gentium*).

valoir sa singularité comme sa supériorité. Il entre logiquement dans le jeu diplomatique et dans la rhétorique des textes qui les évoque sur toute notre période (B. Dumézil, J. Shepard)[8]. Ils nous semblent même tellement cruciaux qu'il faut constamment en repenser la terminologie, tout comme la manière dont ils constituent souvent un lien entre politique extérieure et politique intérieure (A. Chauvot).

Dans la richesse de ces données, on en viendrait presque à oublier que les ambassadeurs furent avant tout des voyageurs au sein de cette Méditerranée plus qu'entière comme la qualifiait Fernand Braudel. Comme d'autres itinérants de cet espace aux époques ancienne et médiévale, les membres de délégations officielles furent confrontés à tous les dangers qui rendaient leur déplacement difficile et leur issue incertaine (B. Dumézil). Tempêtes, piraterie, brigandage terrestre et autres imprévus traversent autant les siècles que notre documentation. Ils peuvent conduire au décès de l'ambassadeur en mission (A. Bérenger), et, partant, ajourner cette dernière – preuve éclatante du rôle central joué par l'homme en question. Les critères de choix évoqués plus haut deviennent à l'occasion des facteurs de risque : l'âge avancé de l'ambassadeur, gage de sa maîtrise des questions politiques et/ou de la confiance d'un souverain ou d'une cité, est aussi une cause probable d'accident voire de mort en cours de route. Autant d'éléments qui mettent à mal la marche concrète des ambassades, en des siècles où la question du coût financier de ces déplacements officiels est souvent posée (F. Hurlet, A. Bérenger). À ces risques naturels s'ajoutent ceux liés aux circonstances politiques rencontrées par les émissaires officiels. Un contexte de tensions peut logiquement conduire à des formes de pression morale, voire physique. La première commence avec l'attente avant l'audience solennelle, attente relevant quelquefois d'une volonté politique et pouvant aller jusqu'à l'isolement forcé – pour ne pas dire l'emprisonnement. L'atteinte physique demeure plus rare, d'autant plus que le droit romain s'y oppose formellement, depuis Pomponius jusqu'au recueil des *Basiliques* (fin IXe-début

[8] Voir aussi A. CUTLER, « Significant Gifts : Patterns of Exchange in Late Antique, Byzantine and Early Islamic Diplomacy », *JMEMS*, 38 (2008), 79-102 ; P. SCHREINER, « Diplomatische Geschenke zwischen Byzanz und dem Westen ca. 800-1200 : Eine Analyse der Texte mit Quellenanhang », *DOP*, 58 (2004), p. 251-282.

Xe siècle de notre ère), en passant par le *Code Justinien*[9]. Les voisins germaniques du monde romain se plient à cette règle (B. Dumézil). Mais là encore, la notion de *ius gentium* et les réalités que revêt son application sur le terrain méritent une lecture attentive dans certains cas (H. Huntzinger). Aussi le choix d'un terme comme celui d'*orator* pour désigner un émissaire dont la dignité et l'immunité sont remises en cause invite-t-il à une analyse terminologique rigoureuse (G. Stouder).

Si pression il y eut sur les ambassadeurs, n'est-ce pas une nouvelle preuve de la place centrale, sinon irremplaçable, qu'ils occupaient dans le jeu diplomatique ? En faisant peser toutes sortes de contraintes sur ces acteurs des relations « internationales », empereurs, gouverneurs, *basileis*, rois des rois, califes, émirs et autres savaient à la fois les risques encourus autant que les avantages dont ils pouvaient jouir en interrompant ou retardant de la sorte le processus de négociation diplomatique. Il est vrai qu'à la mission avouée d'un ambassadeur s'ajoute une part d'ombre qui peut le rendre suspect pour les autorités l'accueillant. Son potentiel rôle d'espion n'est pas démenti, dans l'Antiquité tardive, par certains textes décrivant ou suggérant une activité plus secrète des ambassadeurs romains voire barbares (E. Nechaeva). Le roi vandale Genséric mène ainsi un véritable double-jeu diplomatique dans les négociations qu'il engage avec l'Empire romain d'Orient (M. Lebbar). À la communication diplomatique directe s'ajoute aussi une communication latérale ou indirecte (A. Gillett). Messages cryptés, agents doubles et actes de sabotage ne relèvent pas seulement de l'histoire contemporaine de la diplomatie et des relations internationales.

Plus largement, ambassades et ambassadeurs sont aussi là pour rappeler combien la part de négociation, sinon le message de paix ou au contraire les menaces de guerre, qu'ils incarnent n'a jamais cessé d'être un choix opéré par ceux qui les déléguait et qui, de la sorte, restaient maîtres du jeu diplomatique (S. Benoist). De ce fait, combien d'ambassades prolongent le temps de la paix ou retarde une entrée en guerre (B. Dumézil, M. Lebbar) ? Combien d'autres témoignent de la continuité des pratiques diplomatiques en temps de conquête militaire (A.-M. Sanz) ? Si les ambassadeurs demeurent étroitement associés à la paix – jusque dans le rapprochement étroit des deux termes grecs de πρεσβευτής et d'εἰρήνη observé pour le haut Moyen Âge

[9] Il faut, à cet égard, souligner le caractère unique et extraordinaire de l'assassinat en 448 du légat impérial Censorius après plus de huit ans de captivité chez les Suèves (Hyd. Lem., 121 ; 139).

byzantin – ils restent aussi inséparables, dans les sources comme dans nos analyses, des contextes géopolitiques et d'options diplomatiques conséquentes des souverains. Il serait maladroit, à ce titre, d'esquiver le fait que, dans le jeu complexe des systèmes d'alliances diplomatiques de ce même monde byzantin, l'entente majeure pour l'Empire avec les Khazars n'a laissé aucun nom d'ambassadeur officiel ayant circulé de part et d'autre de la mer Noire (T. Lounghis). Les émissaires officiels peuvent aussi se fondre dans la masse documentaire des relations entre Constantinople et Ctésiphon, relations qui avaient aussi une forte dimension économique. Si les sources ne nous invitent guère à les observer sous cet angle, ce point de vue peut être riche d'enseignement – en particulier pour révéler, une fois de plus, le pragmatisme des diplomates concernés, tout comme leur conscience évidente des enjeux économiques et commerciaux des contacts officiels qu'ils assuraient (H. Ziche).

À l'avenir, il nous semble que la place de l'économie dans ces relations diplomatiques sera sans doute un champ de recherche aussi difficile à traiter que fructueux pour la compréhension du poids des ambassades et des ambassadeurs dans l'espace et durant les siècles ici considérés. Ce n'est là qu'une des interrogations que soulèvent ces vingt études, et qui ne sauraient en dissimuler d'autres. La question reste ainsi ouverte des quantités réelles d'ambassades qui allaient rencontrer le prince dans la Rome classique (F. Hurlet), ou tardive (C. Delaplace). Un travail récent de grande envergure a tenté, entre autres questions, d'y répondre pour le haut Moyen Âge, et a sans doute contribué à réévaluer ces chiffres globaux, sans pour autant nier des périodes de creux[10]. Ils indiquent, s'il en était encore besoin, l'importance accordée par les pouvoirs à la représentation diplomatique, notamment lorsqu'il faut faire connaître des positions auprès d'un empereur romain en pleine puissance. Une autre question n'est que partiellement réglée et apparaît en filigrane de plusieurs travaux réunis ici. Elle est relative à la distinction entre les ambassadeurs majeurs, les négociateurs aptes à conclure des traités, et les simples messagers. Cette distinction ne renvoie pas uniquement à des questions de terminologie – en quel cas, il faut croire qu'elle aurait été tranchée depuis longtemps. Elle est aussi en plein cœur de la problématique de cet ouvrage collectif car elle sépare ceux des

[10] M. McCormick, *Origins of the European Economy. Communications and Commerce, A.D. 300-900*, Cambridge MA, 2001.

hommes qui, en effet, furent au cœur des contacts diplomatiques de ceux qui en restèrent à la marge.

En dépit de ces derniers, ambassades et ambassadeurs sont bien souvent aux premières loges de l'activité diplomatique de l'Empire. L'ambassadeur est étroitement associé à l'histoire même du monde romain, ancien et médiéval entrevu ici. Il accompagne la conquête romaine sous la République (A.-M. Sanz) ; il conduit des délégations vers le prince reflétant de la sorte un idéal civique qui se transforme mais ne s'affaiblit pas (F. Hurlet) ; il est central dans la manière dont les historiographes ont pu décrire cette histoire de l'Empire – tant sa politique interne que celle extérieure ; il est omniprésent durant l'Antiquité tardive lorsque les rapports de force s'inversent et que l'Empire d'Occident ne peut plus imposer militairement sa supériorité politique ou lorsque la Nouvelle Rome regagne une nouvelle forme d'hégémonie face à de nouveaux voisins à l'époque médio-byzantine. D'une certaine manière, sur le plan des pratiques diplomatiques, de la conduite des ambassades, du choix des ambassadeurs, le monde romain ancien et alto-médiéval s'est montré éducateur de ces voisins et nouveaux venus sur l'échiquier diplomatique. Ces derniers ont imité les Romains (R. Mathisen, M. Lebbar, B. Dumézil) et ont repris des usages anciens en la matière dans l'espace méditerranéen[11]. L'arrivée de nouveaux partenaires/adversaires dans les confins du monde romain, en dernier lieu les Turcs au XIe siècle, ne modifie qu'en partie la donne des pratiques pluriséculaires. Certes de plus en plus d'hommes de guerre sont choisis comme ambassadeurs, mais c'est aussi là une preuve supplémentaire de la constante adaptation de l'administration diplomatique de l'Empire (A. Beihammer)[12]. S'il est vrai qu'en cette fin de période étudiée

[11] À ce titre, la présence des élites barbares à la cour de Constantinople durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge a contribué à cette forme d'*imitatio imperii* jusque dans les pratiques d'administration diplomatique chez ces barbares : cf. J. SHEPARD, « Manners maketh Roman? Young Barbarians at the Emperor's Court », dans *Byzantine Style, Religion and Civilization. In Honour of Sir Steven Runciman*, éd. E. JEFFREYS, Cambridge, 2006, p. 135-158.

[12] L'émergence de la papauté romaine comme acteur à part entière durant les derniers siècles pris en compte méritent aussi attention en ce sens, voir en dernier lieu : F. BOUGARD, « *Petitor et medius* : le rôle de la papauté dans les relations internationales de Grégoire le Grand à Jean VIII », dans *Le relazioni internazionali nell'alto medioevo, Settimane di Studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo* n°58, Spolète, 2011, p. 299-339 ; D. MOREAU, De rebus exterioribus. *Recherches sur l'action temporelle des évêques de Rome, de Léon le Grand à Grégoire le Grand (440-604), Sources et approches*, thèse inédite, université Paris-Sorbonne, 2012.

ici, les déplacements diplomatiques de souverains vers les *basileis* peuvent se multiplier[13], il nous paraît important et opportun d'insister sur la globale continuité des échanges d'ambassades et sur la place majeure et rarement démentie qu'y occupent les ambassadeurs dans le temps long de l'expérience romaine.

[13] Cf. A. BEIHAMMER, « Muslim Rulers Visiting the Imperial City : Building Alliances and Personal Networks between Constantinople and Eastern Borderlands (Fourth/Tenth-Fifth/Eleventh Century) », *Al-Masāq*, 24 (2012), p. 157-177.

Index des noms propres

A

Aaron..... 381
‘Abd al-Malik..... 343
‘Abd al-Raḥmān III (calife omeyyade de Cordoue, b. Muḥammad al-Nāṣir) 378, 391
Abū ‘Alī l-Ḥasan b. Marwān..... 384
Abū ‘Umar ‘Adī b. ‘Abd al Bāqī.. *Voir* Bāqī
Abū Firās b. Ḥamdān 391, 392
Abû Ishâq Ibn Sharâm..... *Voir* Ibn Shahrām
Abū Isḥāq Ibrāhīm al-Ṣābi 394
Abū l-Qāsim..... 386
Abū Ṣāliḥ b. Nānā al-Sadīd..... 384
Abū Taghlib b. Ḥamdān..... 383
Abū Ṭāhir Yūsuf b. Damna 384
Adaloald..... 246
Adamantius 238
Adherbal..... 94
Aḍud al-Dawla 373, 377, 380, 393
Aelius (P. Aelius Gaios)..... 98
Aemilianus 98
Aemilius (L. Aemilius Paulus)..... 49
Agapios d’Alep 384
Agapit (pape)..... 242
Agapitus 236, 238
Agesilaus..... 96
Agesipolis..... 90
Agila..... 248
Agrippa.....68, 77, 79, 100
Alaric II.....281, 307
Alexander..... 238
Alexandre.....186, 232
Alexandre le Grand (Alexandre III de Macédoine) 133
Alexis Ier Comnène (empereur) 360, 361, 363, 364, 384, 385, 386
Alftikīn..... 383
‘Allāqa..... 384
Amalasonthe..186, 187, 200, 201, 240, 242, 254, 269, 270, 271, 283
Amasis..... 28
Anastase (empereur).....235, 260, 263, 267, 268, 270, 306, 307
Anastasia264, 265, 267, 268, 272, 273, 282, 283, 284
Anatolius173, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 220, 224, 230, 232, 233, 237
Anatolius (patriarche)..... 261
Andreas 232, 238, 285
Andronic Lydos..... 312
Andronikos Doukas..... 377
Anicia (Iulia) ..266, 267, 280, 282, 283
Anne Comnène..... 397
Ansemundus..... 242
Ansila 293
Anteios (P. Anteios Antiochus)..... 138
Anthemius 237
Anthemius (empereur)... 171, 229, 324
Anthime..... 246, 247
Antiochos III 127
Antiochos IV 25
Antipater..... 17
Antonin le Pieux (empereur) 84, 96, 97, 98, 114, 116
Antonius (M. Antonius Polemon de Smyrne)..... 98
Apion..... 267
Apollonios d’Athènes..... 138
Arcacius..... 263
Arcadius (empereur)..... 203, 304
Arcesilaos..... 90
Aredius 235
Arichis (duc de Bénévent)..... 355, 356
Arinthaeus 237
Arintheus..... 293
Ariobindus..... 293
Arsace Ier 206
Arsace II 205, 206, 207, 208
Aršak Ier .....*Voir* Arsace Ier
Aršak II.....*Voir* Arsace II
Arsaphios..... 338
Artavasde..... 74
Ashot Kiskasis..... 354, 355
Aspar 213, 216, 233
Aspourgos..... 87
Athalaric.....269, 270, 272, 274
Athanagild 284
Athanaric 200
Athanasius 238
Atilius (A. Atilius Serranus)..... 14
Atilius (M. Atilius Regulus)..... 28
Attale II de Pergame..... 94, 95
Attila.....147, 160, 173, 197, 198, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 223, 224, 225, 230, 289, 293, 294, 295
Audax 63
Aurelius Diomedes..... 83
Aurilanus 252
Avaros 43, 63
Avit de Vienne (évêque)..... 235

Avitus (empereur)..216, 297, 298, 299, 300

B

Bād b. Dūstuk 384
Baebius (Q. Baebius Tamphilus)..... 61
Bāqī (Abū ‘Umar ‘Adī b. ‘Abd al-)388
Bardas Lakapenos..... 384
Bardas Phokas 377, 382, 384
Bardas Skleros 377, 380, 383, 393, 394
Basile 243
Basile (eunuque)..... 378
Basile d’Aix (évêque)..... 229
Basile Ier (empereur)..... 304, 308, 310, 312, 376
Basile II (empereur)..... 342, 344, 346, 376, 377, 380, 384, 389
Basile Lakapenos..... 380
Basilidès 270
Bélisaire.....187, 232, 238, 306
Bergantinus..... 249
Bernard de Würzbourg 346
Bettus..... 243, 244
Bilistage..... 51, 61
Blandus..... 282
Bleda (évêque arien)..... 230
Bleda (roi hun)..... 223
Bodegysèle 244
Boniface (comte) 290
Boris Ier de Bulgarie 342, 362, 363
Boson..... 243
Braducius..... 195
Brumachius..... 254
Brunehaut 242, 243, 244, 245, 254, 272, 274, 281, 284

C

Caepio..... *Voir* sous Servilius
Caius (fils adoptif d’Octavien Auguste)...68, 70, 77, 79, 102, 103, 104, 105, 106
Caligula (empereur)..... 95
Callicritès 91
Callippos..... 132
Calliste (spatharocandidat) 338
Cambyse 28
Canuleius (L. Canuleius Dives) 39, 49, 59, 63
Caracalla (empereur) 73, 79, 80, 93, 98
Carnéade..... 130
Cassiodorus (Fl. Magnus Aurelius Cassiodorus Senator)..... 269
Caton le Censeur ..... *Voir* sous Porcius
Celer264, 265, 266, 267, 268, 282, 283
César (Jules) 132, 133, 194
Cethegus 232, 238
Chaeremon..... 93
Charaton 199
Charlemagne..... 337, 338
Childebert Ier 254, 281
Childebert II.. 235, 242, 251, 260, 262, 272, 273, 274, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 284
Chilpéric 244, 246, 249, 250
Chosroès Ier... 188, 195, 196, 197, 321, 322, 323, 327, 328, 329, 330
Chosroès Ier de Parthie..... 75
Chosroès II..... 232, 273, 330
Christophe (chancelier de Kılıç Arslan II) 399
Chrysaphius 197
Chrysippos..... 88
Claude (empereur) 96, 98, 113
Claudius (M. Claudius Marcellus).. 24, 39, 50, 59, 63
Claudius (Ti. Claudius Pius)..... 86
Clotaire II..... 251
Clotilde 252
Clovis..... 252, 281, 306
Commode (empereur)..... 159
Conon de Termessos..... 89
Consentius de Narbonne 228, 229
Constance II (empereur) 149, 150, 151, 152, 154, 205, 206, 209
Constantin..... 232
Constantin (*chartophylax*) 343
Constantin (frère de Bardas Skleros) 394
Constantin (patrice) 354, 355
Constantin Dalassenos..... 385
Constantin de Gangra (métropolite) 340
Constantin Ier (empereur) 80, 139, 150, 152, 163, 174, 230, 324
Constantin V (empereur) 310
Constantin VI (empereur)..... 339
Constantin VII Porphyrogénète (empereur) ... 26, 27, 311, 380, 389, 391
Constantin VIII (empereur) 342
Constantin IX (empereur)..... 381, 390, 391
Constantina (épouse de Maurice).. 272, 274, 276, 284
Constantinus 237
Constantius 223
Corbulon..... 113
Cornelius (Cn. Cornelius Scipio).... 33, 38, 61
Cornelius (L. Cornelius Lentulus) ... 61
Cornelius (L. Cornelius Sylla)..... 133

Cornelius (P. Cornelius Scipio Aemilianus), Scipion Émilien ... 31, 43, 50, 55, 63
Cornelius (P. Cornelius Scipio Africanus), Scipion l'Africain... 33, 38, 40, 42, 43, 47, 49, 51, 52, 61
Cornelius (P. Cornelius Scipio Nasica) 49
Cornelius (P. Cornelius Scipio)..... 59
Cornelius (P. Cornelius Scipio), père 33, 38, 49
Cornelius (P. Cornelius Serapio)..... 88
Cornificius (L. Cornificius Telemastes) 88
Cratéros 18
Crinagoras 132
Critolaos 130
Cyriacus (patriarche)..... 285
Cyrille.....309, 361, 362
Cyrus 293

D

Damien 336
Dardanus 237
Decidius (L. Decidius Saxa)..... 73
Démétrianos de Chytri..... 336
Démétrios (rhéteur) 18
Démétrios de Phalère 16, 17, 18, 19
Démétrios Kydones 366
Dias d'Éphèse..... 137
Didier de Vienne (évêque) 244
Dioclétien (empereur)..... 78
Diodore d'Adramyttium 131
Diogène de Babylone 130
Dion Chrysostome..... 99
Dionysius 233
Dioscorus (diacre) 282
Ditalco 63
Dives .....*Voir* sous Canuleius
Doderenus 242
Domitien (empereur).....119, 121, 137
Domitien de Mélitène (évêque).... 250, 272, 273, 278, 284
Domnicius 238
Domnicus 270
Donatus 199
Dorothée de Chrysopolis..... 343
Drusus (fils adoptif d'Octavien Auguste)..... 79
Drusus le Jeune 79

E

Édéco (prince édétan)..... 41
Édéco (roi hun).....197, 198
Egidius 253
Elafius de Châlons (évêque)..... 254
Ennodius (évêque)..... 235
Épigènes 228
Épiphane (patriarche) 266, 283
Épiphane de Pavie (évêque) 229
Erarich 187, 188
Erelieva 281
Eucharistus 87
Eudocia..... 297
Eudoxia (Licinia)..... 271, 282, 297
Eumène II de Pergame..... 18
Eunius de Vannes (évêque) ... 250, 253
Euphemia (épouse de Justin Ier).... 264, 266, 282, 283
Eupolemos..... 96
Euric 229, 307
Eusebius (*notarius*)..... 235
Euthyme de Sardes (métropolite) . 265, 341
Evantius..... 244
Eversa 91

F

Fabius (L. Fabius Severus)..... 97
Fauste de Riez (évêque)..... 229
Felix (diacre) 282
Festus (Fl. Rufius Postumius)..... 238
Firmus de Césarée (évêque) 209
Flavien (patriarche) 261
Flavius (T. Flavius Aglochartus)..... 96
Florentius..... 237
Frédéric 281
Fronton 216
Fulvius (Q. Fulvius Flaccus)34, 39, 52, 61

G

Galba .....*Voir* sous Sulpicius
Gallien (empereur) .66, 75, 76, 80, 174
Gélase Ier (pape) 281
Gélimer..... 307
Gennadius (patriarche) 261, 263
Genséric.190, 191, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301
Georges d'Amastris (évêque) 339, 340
Georges Drosos 381
Georges Tzoulès (archonte)..... 312
Georgius 232, 238
Germanicus..... 79, 105, 106
Germanus 266, 282, 283, 293
Giangaleazzo Visconti (duc de Milan) 367, 368
Gnel 208
Godefroy de Bouillon..... 360

Gogo 242, 244
Gondebaud 235, 307
Gontran...236, 249, 250, 251, 252, 253
Gontran Boson.....244, 252, 253, 254
Gracchus..... *Voir* sous Sempronius
Graecus de Marseille (évêque) 229
Grasulf..... 249
Gratus 266, 283
Grégoire d'Amastris 339, 343
Grégoire de Tours (évêque).. 248, 251, 252
Grégoire Ier le Grand (pape).. 245, 260, 275, 278, 281, 284
Grégoire V (pape)..... 344
Gregoria..... 278, 285
Grippo..... 243, 244
Gudeliva (épouse de Théodat)..... 201, 271, 283
Gundovald 249, 250, 252, 254

H

Hadrien (empereur) 96, 97, 98, 124, 138
Hamilcar 33
Hannibal 28, 33, 38, 46, 51, 53, 58, 60, 61
Hariobaude 189, 190
Hārūn al-Rashīd (calife abbasside)339, 341
Ḥasan b. 'Alī (al-)..... 380
Hasdrubal 33, 37, 58
Hédykos..... 87
Hégésianax d'Alexandrie 134
Hégésias 84, 127, 128, 134, 141
Hélias (évêque)..... 283
Hélicon 95
Hélion..... 234, 237
Helmgaud 337
Helpidius 238
Héraclius (empereur).... 232, 309, 325, 330
Héraclius (prêtre)..... 254
Hilaire (pape)..... 281
Hildéric..... 307
Himérios..... 336
Hippias d'Élide..... 138
Honoratus 272, 279, 284
Hormisdas (pape)...260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 273, 275, 277, 278, 282, 283
Hortar 153, 154, 155, 156, 158, 160, 162, 190
Hortensius Pedo..... 88
Hostilius (C. Hostilius Mancinus) .. 50, 55, 58, 59
Hugues Ier de Chypre 398
Hunéric 297
Hypatius..... 232, 238, 327

I

Ibn Shahrām.. 376, 377, 380, 384, 389, 393, 395
Indibilis..... 41, 43, 44, 61
Indiculus 282
Innobindus 293
Iovius 237
Irène (épouse de Constantin V)..... 310
Irène Doukas..... 385
Irène l'Athénienne 337, 339, 340, 341, 343
Isaac..... 238
Isaac II (empereur)..... 396
Isdigousnas (Iesdekos).. 195, 196, 197, 319, 320
Iulius (C. Iulius Priscus) 80
Izz al-Dīn Kaykā'ūs..... 398

J

Jean (*mystikos*)..... 379
Jean (patriarche) 264, 282
Jean (*quaestor*) 272, 284
Jean Doukas..... 385
Jean Ier (pape) 243, 254
Jean Ier Tzimiskès (empereur)342, 382, 383
Jean II (patriarche). 264, 265, 266, 282
Jean IV (patriarche) 272, 284, 285
Jean le Syncelle (Grammatikos) ... 347, 348
Jean Pilatos 380
Jean Rhadinos..... 381, 389
Jean V (empereur)..... 366
Jean V l'Oxite (patriarche d'Antioche) 361, 364, 365
Jean XV (pape) 344
Jean XVI Philagathos 344, 345, 346
Jessé d'Amiens (évêque) 337
Johannes 232, 238
Jovien (empereur) 208
Jugurtha 94
Julianus de Cos (évêque) 261
Julie 79
Julien (empereur).. 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 164, 165, 166, 177, 189, 195, 196, 205
Julius Nepos (empereur) 229
Justin Ier (empereur)..... 232, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 282, 283, 327
Justin II (empereur)..... 172, 280, 329

Justinien (empereur).....186, 187, 188, 201, 232, 241, 242, 250, 254, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 280, 282, 283, 304, 306, 307, 318, 321, 322, 324, 325, 327, 328, 329
Justinien II (empereur) 310

K

Kavadh 321, 322, 326, 327
Khosrow Ier..... *Voir* Chosroès Ier
Khosrow II ..... *Voir* Chosroès II
Kılıç Arslan II 399
Kosmas..... 379
Kulayb al- Naṣrānī 383
Kutlumush..... 385

L

Laelius (C.)..... 24
Laenas ..... *Voir* sous Popillius
Latinus..... 237
Léon Choirosphaktès.....334, 376, 377, 378, 380
Léon d'Alabanda..... 134
Léon de Byzance 137
Léon de Stratonicée..... 84
Léon de Synada (métropolite) 344, 345, 346, 347
Léon de Tripoli..... 381
Léon Ier (empereur)171, 233, 261, 263, 280, 300, 324
Léon Ier (pape).....261, 263, 282
Léon III (pape) 339
Léon V (empereur).....337, 341, 347
Léon VI (empereur)311, 334, 376, 380
Leonardo Bruno 366
Leontia (épouse de Phocas)..... 285
Leontius.....232, 238
Leontius d'Arles (évêque)..... 229
Lesbonax 131
Liberius 254
Licinius (L. Licinius Lucullus). 39, 44, 52, 63
Liparites 381
Liutprand de Crémone..... 405
Livie 79
Louis Ier le Pieux 359
Louis II d'Italie (empereur carolingien) 304
Louis VII..... 352
Loup (duc de Champagne) 250
Lu'lu' 389
Lucillianus.....192, 193
Lucius (fils adoptif d'Octavien Auguste).....68, 77, 79, 104
Lucius Verus (empereur).... 69, 74, 75, 79, 80
Lucullus..... *Voir* sous Licinius

M

Ma'mūn (al-) 347, 378
Macrien 164, 165
Macrin (empereur)..... 93
Majorien (empereur)..... 190, 191, 300
Malik-Shāh 398
Malkūthā..... 389
Māmak (Ibn)..... 384
Mandonius..... 43, 44, 52, 61
Manjūtakīn 389
Manlius (L. Manlius Acidinus)..... 61
Manṣūr (fils de Kutlumush)..... 385
Manuel (*protostrator*)..... 347
Manuel Boutoumites 365, 366, 385
Manuel Chrysolaras361, 366, 367, 368
Manuel II (empereur) 366, 367, 368
Marc Antoine..... 73, 74
Marc Aurèle (empereur)..... 69, 74, 80
Marcellus..... *Voir* sous Claudius
Marcien (empereur)230, 261, 298, 299
Marcius (C. Marcius Coriolanus) 24
Marcius (L. Marcius Censorinus).... 59
Marcius (Q. Marcius Insulanus) 91
Marcius (Q. Marcius Philippus)14, 15, 91
Marinus 267
Marūtha de Maypherqa..... 203
Maurice (empereur)..... 184, 218, 232, 235, 242, 244, 252, 253, 260, 262, 272, 273, 274, 276, 277, 278, 284, 285
Maximien (empereur)..... 150
Maximinus..... 198
Maximius (C. Maximius Iunianus).. 87
Mébodès 183, 184
Mécène 100, 113, 114, 115
Megas 272, 284
Menas 263
Ménéclès de Téos 134
Menenius Agrippa 24
Mérobaudes 237
Mesrop (Maštoc') 209
Méthode..... 309, 361, 362
Méthode Ier (patriarche)..... 341
Michel Attaleiates..... 397
Michel de Synada (métropolite) ... 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342
Michel Ier (empereur)..... 338
Michel II (empereur) 347
Michel III (empereur).... 310, 362, 363
Michel IV (empereur)..... 373
Michel VII (empereur) 384

Michel VIII (empereur) 395
Michel Toxaras 388
Minurus 63
Mithridate VI 131
Monastras 385, 386
Mongos 312
Mu'izz (calife fatimide, al-)..... 392
Muḥammad b. Ṭughj al- Ikhshīd .. 378, 392
Muktafī (calife abbasside, al-) 376
Mulk (Niẓām al-) 374
Muqtadir (calife Abbasside, al-) ... 336, 381
Muṭī' (calife Abbasside, al-)..... 395

N

Nabédès 188
Narsès (*comes*) 277, 278, 284, 285
Nersēs 205, 206, 207, 208
Nerva (empereur)..... 73
Nicéphore Bryenne 385
Nicéphore Érôtikos 342
Nicéphore Ier (empereur) 337, 340, 341
Nicéphore Ier(patriarche) 339, 341
Nicéphore II Phocas (empereur) ... 304, 342, 381, 382, 383, 388, 391, 395, 396
Nicéphore III Botaneiates (empereur) 384
Nicéphore Ouranos..... 377, 380, 393
Nicias..... 96
Nicolas Mystikos (patriarche) 311, 336
Nicomède II 94
Nicostratus (évêque)..... 283
Niketas Chalkoutzes 381
Niketas Choniates 398
Niketas Panoukomites 385, 386
Nikolaos 379
Nil de Rossano (Nil le Jeune) 345
Nizâm al-Mulk .....*Voir* Mulk
Nomus 230, 232, 237
Nonius (L. Nonius Aristodamos)..... 96
Nymphis d'Héraclée 134

O

Octavien Auguste ... 65, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 78, 79, 92, 93, 96, 100, 103, 104, 106, 109, 112, 113, 126, 132
Odénath 66, 75, 80
Olybrius (empereur) 237
Olympias (épouse d'Arsace II)..... 207, 208
Olympius 232, 238
Oppila 248
Oppius Statianus 73
Otton Ier (empereur germanique) ... 315
Otton III (empereur germanique).. 344, 345, 346

P

Palmatia 264, 265, 268
Pamphronius 238
Parthamasirus..... 75
Patricius ..264, 265, 266, 267, 268, 282
Paul (père de l'empereur Maurice) 284
Paul Ier (pape) 308
Paul Monomachos 380
Pelagius (*silentiarius*) 232
Pelagius II (pape)..... 278
Persée de Macédoine 14, 15, 18, 19, 91
Petronas Camatéros 310, 358, 360
Petros 382
Petrus 238
Philippe l'Arabe (empereur) 80
Philothée d'Euchaïta..... 336, 341, 342
Phocas (empereur) 285
Phôtios (patriarche) 309, 335, 336, 376
Phraates IV 74, 93
Phylarchus 171
Pierre de Goulaion 337, 339, 343
Pierre le Patrice..... 186, 200, 201, 232, 238
Placidia 297
Placidia (Aelia Galla) 271, 282
Plinta..... 228, 233
Polémon de Laodicée..... 137
Polyaenus..... 27
Pompée (le Grand)..... 132
Pompeius 264, 265, 266, 267, 282
Pompeius (Q. Pompeius Aulus) 48, 55, 58, 59, 63
Popilius (C. Popilius Laenas)..... 25
Popillius (M. Popillius Laenas).. 39, 63
Porcius (M. Porcius Cato), Caton le Censeur... 34, 39, 49, 52, 53, 60, 61
Poseidippos de Stratonicée 86
Potamon de Mytilène 131, 132
Poucheas 397
Priscus 198
Probus 238
Procope 192, 193, 195
Proculus 327
Prusias II 94, 95
Ptolémée Aulète 91
Pulcheria 261, 267, 271, 282

Q

Qā'im (calife abbasside, al-)..... 390
Qalāwūn..... 395

Quinctius (L. Quinctius Flamininus) 84, 127, 128
Quinctius (T. Quinctius Flamininus) 127, 128

R

Rāḍī (calife abbasside, al-) 387
Rashīq al- Nasīmī 383
Rastislav de Moravie 361, 362, 363
Reccared 250
Rechiarius 216
Ricimer 229, 298, 300
Rigonthe 244, 246, 247
Rodomeros 385, 386
Romain Ier (empereur) 354, 387, 392
Romain II (empereur) 342
Romain III (empereur) 377
Romanos (fils de Bardas Skleros) . 394
Roussel de Bailleul 385
Rua 216
Rufinus 232, 238, 318, 320

S

Sa'īd al-Dawla 389
Sabinianus 216, 284
Šābuhr II.....*Voir* Sapor II
Sahak 209
Saladin 396
Salomon 241
Salutius 237
Ṣamṣām al-Dawla 394
Sapor II.....151, 207, 208
Saturninus 76
Satyrus 18, 19
Sayf al-Dawla 380, 382, 389, 391
Scipion Émilien .... *Voir* sous Cornelius
Scipion l'Africain . *Voir* sous Cornelius
Scopelianus de Clazomène 137
Scotta 214
Secundinus (Segondin)...233, 235, 241
Sempronius (Ti. Sempronius Gracchus) 50, 58, 62, 63
Sempronius (Ti. Sempronius Gracchus), père 34, 39, 52, 54
Sempronius (Ti. Sempronius Longus) 59
Senarius 238, 404
Senator 230, 233
Septime Sévère (empereur) .73, 79, 80, 93
Servilius (Q. Servilius Caepio). 39, 43, 63
Sévère Alexandre (empereur) 159
Severus 232, 237
Shāhinshāh 386
Siaous 398
Sicorius 44, 51, 59
Sigebert 250
Sigismond 235, 260, 307
Sigisvultus 293
Sigoald 253
Silvanus 223
Simplicius (pape) 263
Sisebut 242, 246
Sisinnios II (patriarche) 344
Sphengos 312
Sporacius 237
Statulenus (T. Statulenus Iuncus) .. 103
Stéphane (*magistros*) 376, 377
Stilichon 237
Strategius 232, 238
Sulaymān (fils de Kutlumush) 385
Sulpicius (C. Sulpicius Gallus) 49
Sulpicius (M. Sulpicius Felix) 114
Sulpicius (Ser. Sulpicius Galba) 39, 63
Suomar 155
Syagrius (*comes*) 238, 252
Sylla.....*Voir* sous Cornelius
Syméon de Bulgarie 336
Symmachus (*magister officiorum*) 238
Syrianos Magister 27, 29

T

Ṭā'i' (calife abbasside, al-) 394
Taraise (patriarche) 337, 341
Tatianus 233, 237
Tatikios 360, 361
Taurus (*quaestor sacri palatii*) 237
Teia (*comes*) 281
Theaidetos de Rhodes 88
Thémistocle d'Ilion 135
Theoctista (soeur de l'empereur Maurice) 278
Theoctistus 278, 285
Théodat..186, 187, 200, 201, 240, 242, 254, 269, 270, 271, 283
Théodebert Ier 235, 249
Théodora (épouse de Justinien) 200, 201, 271, 283, 310
Théodore (gouverneur de Sicile) .. 355, 356
Théodore (tribun, notaire) 241
Théodoric II....216, 281, 297, 298, 299
Théodoric le Grand216, 236, 239, 240, 243, 246, 254, 269, 270, 281, 307, 404
Theodorus (logothète) 232, 238
Theodorus (*magister officiorum*).. 272, 284
Theodorus (*medicus*) 277, 278, 279, 284, 285

Theodorus Teganistes 267
Théodose (fils de l'empereur Maurice) 274, 284
Théodose Baboutzikos (patrice) ... 358, 359, 360
Théodose II (empereur) 173, 174, 198, 211, 213, 216, 218, 220, 225, 228, 232, 259, 261, 271, 282, 293, 294, 295
Theodosius (archidiacre de Constantinople) 265
Théodote d'Ancyre 209
Theodulus (*magister militum per Thracias*) ..212, 213, 215, 216, 217, 220
Théognostos..... 338
Théophane de Mitilène 132
Théophanô (épouse d'Otton II) 346
Théophile (empereur) 310, 347, 358
Théophile d'Euchaïta (métropolite)342
Théophylacte (fils de l'empereur Michel Ier)..... 338
Théophylacte de Nicomédie (métropolite)..... 337
Theotimus..... 284
Theotisca 285
Theudebert Ier 306
Thierry Ier (roi franc) 241, 246
Thierry II de Burgondie..... 241, 243
Thomas 283
Thrasamond..... 307
Thurrus 54
Tibère (empereur)... 68, 70, 74, 77, 78, 79, 90, 95, 105, 107
Tibère II (empereur) 232, 272, 273
Tigrane III 74
Tigrane VII (Tiran VII) 205
Tiridat (Trdat, frère d'Aršak II) 208
Tiridate II..... 74
Titus (empereur) 79, 118
Totila 281
Traianus..... 238
Trajan (empereur)... 73, 74, 75, 79, 91, 95, 98, 99, 107
Ṭughril Beg 381
Tutash 384
Tzachas (émir de Smyrne)..... 397

U

'Ubaydallāh 383, 384
Ursatius..... 146, 157, 158

V

Vadomer 148
Valamir 216
Valens (empereur) 144, 205, 206
Valentinien Ier (empereur)..... 143, 144, 147, 149, 156, 157, 158, 162, 163, 164, 165, 166
Valentinien III (empereur) 228, 234, 271, 282, 293, 295, 298
Valérien (empereur)..... 66, 76, 81
Valérien (général romain)..... 188
Valerius (C. Valerius Petronianus) . 85, 95
Valerius (P. Valerius Flaccus) 61
Vasak Mamikonean 208
Venance Fortunat..... 253
Venantius..... 272, 284
Vespasien (empereur) 99, 112, 116, 117, 118, 121, 126, 176
Vetilius (C.) 40, 52, 63
Veturius (T. Veturius Campestris) ... 97
Vigilas 198
Vigilius (pape) 263, 281
Viriathe 35, 39, 41, 43, 44, 62, 63
Vitalianus..... 264, 265
Vitigès ...187, 240, 250, 260, 262, 269, 270, 273, 275, 277, 278, 283, 284
Vladimir..... 312

X

Xénoclès 131
Xénocrate..... 17

Y

Yazgird Ier (Yazdgard Ier)..... 203
Yazgird II (Yazdgard II) 295

Z

Zacharias..... 183, 184
Ẓāhir (calife fatimide, al-)..... 377
Zarmanochegas 92
Zarmarus..... 92
Zénon (empereur) 237, 238, 263
Zoé (épouse de Basile Ier) 376

Index des sources

Sources juridiques

Cod. Iust.
I, 31, 5 229
II, 53, 1 98
IV, 63, 4 .....192, 203
XII, 3, 5 234
Cod. Theod.
I, 8, 3 234
VI, 27, 20 234
XI, 2, 2 144
XI, 30, 34 143
Dig.
XXVII, 1, 6, 8 85
XLIII, 29, 3, 1 215
XLVIII, 4, 3 77
XLIX, 15, 5, 2 222
XLIX, 15, 12, 7 214
L, 5, 12, pr. 125
L, 7, 2, 1 122
L, 7, 5, 5 .....123, 124
L, 7, 5, 6 .....99, 118
L, 7, 9, 1 .....85, 125
L, 7, 11, pr. 122
L, 7, 11, 1 85
L, 7, 12, 1 122
L, 7, 13 122
L, 7, 16 .....99, 122
L, 7, 18 89
Formulae Marculfi
IX 240, 243, 253
X 240, 243, 253
XI 240, 243
Inst. Iust.
I, 2, 2 222
Liber constitutionum
XXXVIII, 2-3 248
XXXVIII, 3 248
XXXVIII, 4 248
XXXVIII, 5 248
Not. Dig. [occ.]
IX 229
IX, 35 406
Not. Dig. [or.]
XI, 52 406
XL, 19 219
XI 229
Nov. Theod.
XXIV, 1 174
Nov. Valent.
III, 1, 2 294
III, 5, 3-4 293
III, 6, 1 293
III, 9 293
XII, 2, ... 402

Sources épigraphiques

AE
1915, 1 106
1916, 120 ..... 96, 98
1962, 288 118
1965, 326 91
1967, 522 91
1969/70, 592 ..... 96, 98
1971, 455 93
1986, 333 .....84, 97, 120, 121, 122, 123, 124
1991, 21 .....102, 104
1991, 1515 96
1998, 1377 ..... 96, 98
2001, 378 87
2003, 1559a 124
2008, 1319 96
BJRA
12 .....112, 116
13 118
CIG
2721 84
2725 86
CIL
I, 275 234
II, 1423 ..... 112, 116
II², 5, 871 ..... 112, 116
II², 7, 100 125
III, 5031 87
III, 14149[5] 80
V, 532 97
V, 5894 ..... 85, 96
VI, 5207 88
VI, 29694 88
VIII, 22737 125
X, 7507 97
XI, 1420 104
XI, 1421 102
XII, 1750 87

XIII, 3162 122
FIRA
I, 74 ..... 112, 116
GVI
1885 88
I. Eph. (IK, 13)
III, 802 93
I. Lampsakos (*IK*, 6)
4 ..... 84, 127
I. Magnesia (*IK*, 8)
17 ..... 128, 134
I. Sardis
8 106
I. Sinope (*IK*, 64)
102 ..... 96, 98
I. Stratonikeia (*IK*, 22, 1)
1026 86
1029 84
I. Thrac. Aeg.
180 124
IG
XII, 2, 35 132
XII, 2, 53 132
XII, 4, 261 113
XIV, 1636 88
IGR
I, 261 88
I, 608 98
IV, 1558 84
IGRR
IV, 1756 106
IGUR
815 96
1204 88
1233 88
1288 88
1361 88
IGUR II
567 88
ILAfr.
21 125
ILLPRON
308 87
ILM
II, 307 114
ILS
139 104
140 102
6092 ..... 112, 116
6680 97
6732 ..... 85, 96
6772 97
6780 125
6908 125
7026 87
7115 87
9055 80
Inscr. It.
VII, 1, 6 104
VII, 1, 7 102
RGDA
préambule 71
26, 1 78
27, 2 70
29, 2 67
31, 1 68
31, 2 ..... 67, 68
31, 3 68
32, 1 68
33 68
SEG
17, 505 93
33, 1183 135
35, 1128 128
38, 1476 128
39, 752 96
40, 668 96
53, 659 124
SIG
591 40
Syll. [3]
591 84
643 91
656 ..... 84, 133
Tabula Siarensis
fr. IIb, l. 21-27 105
fr. IIb, l. 23-26 113
fr. IIb, l. 26-27 113

Sources littéraires

Abū Šujā‘ al-Rūdhrawārī
Dhayl kitāb tajārib al-umam
p. 23-34 ... 376
p. 29 ... 384
p. 29-30 ... 377
p. 29-39 ... 376
p. 30 ... 377, 380
p. 31 ... 377
p. 32-33 ... 393
p. 34-36 ... 377
p. 35 ... 380
p. 217-218 ... 390
p. 220 ... 390
Agath.
I, 2, 4 ... 252
II, 17 ... 93
V, 14, 1 ... 304
Albert d'Aix
Historia Ierosolymitana
5, 1 ... 365
Al-Maqqarī
Nafḥ al-ṭīb min ghuṣn al-Andalus al-raṭīb
1, 287 ... 391
Al-Mas‘ūdī
Kitāb al-tanbīh wa-l-ishrāf
p. 194 ... 378
Tanbīh
p. 193 ... 389
Al-Qāḍī al-Nu‘mān
Kitāb al-majālis wa-l-musāyarāt
p. 334-338 ... 393
Al-Qāḍī al-Rashīd b. al-Zubayr
Ḱitāb al-dhakhā'ir wa-l-tuḥaf
73 ... 387
Al-Qalqashandī
Ṣubḥ al-a‘shā fī ṣinā‘at al-inshā'
14, p. 3 ... 394
14, p. 17 ... 394
14, p. 18 ... 395
14, p. 21 ... 395
14, p. 21-25 ... 394
14, p. 85-88 ... 395
14, p. 88-90 ... 395
Al-Ṭabarī
Kitāb al-rusul wa-l-mulūk
III, 4, p. 2277 ... 376
Amm. Marc.
XIV, 10, 16 ... 148, 149
XVII, 1, 3 ... 148, 149
XVII, 1, 11-13 ... 155, 157
XVII, 1, 13 ... 148
XVII, 5, 2 ... 151, 206
XVII, 5, 15 ... 151
XVII, 6, 1 ... 148
XVII, 8, 1-5 ... 177
XVII, 8, 3 ... 153
XVII, 10, 3 ... 155
XVII, 10, 4 ... 155, 157
XVII, 10, 7-8 ... 154
XVII, 10, 8 ... 154
XVII, 10, 9 ... 154, 155, 157
XVII, 10, 21 ... 149
XVII, 12, 12-13 ... 148
XVII, 14, 1 ... 179
XVIII, 2, 2 ... 190
XVIII, 2, 6 ... 148
XVIII, 2, 7 ... 155
XVIII, 2, 13 ... 148
XVIII, 2, 16 ... 149
XVIII, 2, 16-19 ... 155, 157
XVIII, 6, 17-19 ... 193
XVIII, 8, 8 ... 148, 155
XVIII, 8, 13 ... 154
XX, 11, 3 ... 208
XXI, 6, 7-8 ... 151
XXII, 7, 10 ... 157
XXIII, 2, 1 ... 151
XXIV, 3, 4 ... 150
XXV, 6, 10 ... 150
XXV, 7, 12 ... 208
XXV, 7, 14 ... 216
XXVI, 5, 6 ... 144
XXVI, 5, 7 ... 145
XXVII, 1, 1 ... 144
XXIX, 6, 2 ... 149
XXX, 6 ... 258
XXX, 7, 6 ... 149
An. Komn.
IV, 4, 3 ... 360, 385
VI, 10, 5 ... 398
VI, 10, 8-10 ... 386
VII, 8, 3 ... 397
VII, 8, 6 ... 397
VII, 8, 6-10 ... 385
VII, 9, 7 ... 385
VIII, 4, 5 ... 385
IX, 1, 7-8 ... 385
X, 9,11 ... 360
XI, 1, 2 ... 385
XI, 2, 5-6 ... 365
XI, 2, 5-10 ... 385
XI, 2, 9 ... 385, 397
XI, 3, 3 ... 360
XII, 1, 3 ... 385
XV, 4, 1 ... 397
XV, 6, 5-6 ... 386

Annales Bertiniani
a.843 359
a.853 359
Anon. Val.
XV, 88 270
XV, 90 243
XV, 91 270
XV, 93 254
App.
Hisp.
VII, 25 58
XI, 40 58
XXXLII, 148 60
XXXIX, 208 35
XLII 60
XLIII, 179 54
XLVIII, 200 62
XLVIII, 204 62
XLVIII, 205 62
XLIX, 206-207 58
L, 211 50
L, 214 62
LII, 218-219 62
LIX, 249 62
LXI, 258 62
LXXIV, 311 62
LXXIX, 339 62
LXXIX, 342-344 55
LXXIX, 343 58
LXXX, 348 58
LXXXIII, 359-361 58
XCV, 412-415 62
Mith.
VI, 19 95
Pun.
VI, 23 58
Arr.
Epict. Diss.
IV, 1, 91 92
Asc.
Corn.
p. 57 94
Athanasius
Historia Arianorum
LXIX, 1 207
Attal.
p. 34 379
p. 116 397
p. 118 397
August.
Ep.
111, 1 290
220, 7 290
Aul. Gell.
XVII, 9, 1-27 194
Avitus
Ep.
29 235
46 A 240
78 ..... 235, 240, 260
86 235
93 ..... 235, 240, 260
94 ..... 235, 240, 249, 260
Bryenn.
p. 259 385
Caes.
B. Gall.
I, 33, 2 140
I, 36, 5 140
I, 43, 6 140
I, 44, 9 140
VI, 15, 2 2
Cass. Dio
XXII, fr. 75 62
XXIII, fr. 79 58
XXIII, fr. 79, 3 55
LII, 30, 9 100
LII, 30, 9-10 114
LII, 31 69
LIII, 21, 6 111
LIII, 33, 1-2 93
LIV, 9, 8-10 92
LV, 33, 5 112
LVI, 25, 7 112
LVI, 33, 5 78
LX, 17, 4 99
LXVIII, 17-20 75
LXVIII, 24, 1-2 107
XXXIII, 1-2 111
XXXIX, 13, 2 92
Cassiod.
Chron.
1225 295
1235 292
1239 295
1240 295
Var.
I, 1240
I, 4, 14 ..... 292, 293
I, 46 240
II, 1 240
II, 6, 2 236
II, 41 246
II, 46 240
III, 1 240
III, 1, 4 281
III, 2 ..... 240, 281
III, 3 ..... 240, 243, 268, 281
III, 4 240
IV, 1 240
IV, 2 240
IV, 3 404
IV, 4 404

V, 1 240
V, 2 .....240, 246
V, 43 240
V, 44 240
VI, 6, 4 229
VIII, 1 240
IX, 1 240
X, 1 .....240, 271
X, 2 .....240, 271
X, 8 271
X, 8 240
X, 9 .....240, 271
X, 10 271
X, 15 .....240, 271
X, 19 .....240, 271
X, 20 .....240, 271
X, 20, 4 201
X, 21 .....240, 271
X, 22 .....240, 271
X, 23 .....240, 271
X, 24 .....240, 271
X, 25 .....240, 271
X, 26 .....240, 271
X, 32 .....240, 250
X, 33 250
X, 33, 2 270
X, 34 .....250, 270
X 35 262
X, 35 250
X, 35 270
XII, 4..... 239
Cato
Orig.
I, 22, 2..... 23
Chromatius ep. Aquileiensis
Sermones
XII, 2..... 214
Chron. Gall. 452
129 292
Chron. Gall. 511
623 297
Chron. Pasch.
p. 706 232
p. 709 232
p. 721 232
Cic.
Att.
I, 19, 2..... 140
Brut.
CCCXVI..... 131
Fam.
III, 10, 6 110
Fin.
LXV 28
Har. resp.
XXXIV 24
in Vatin.
XXXV-XXXVI..... 13
Off.
III, 29, 109 215
III, 99 28
Phil.
V, 20 23
VIII, 23 25
VIII, 28 13
Pro Plancio
XXXIII..... 94
Claud.
In Eutrop.
II, 68-69 234
Cod. Carolinus
n.°82..... 356
n.°83..... 355, 356
Coll. Avell.
51 263
56 263
58 263
59 263
62 263
63 263
64 263
65 263
66 263
67 263
92 263
93 263
106 264
108 264
116 269
123 264
126 264
127 264
128 264
129 264
130 264
131 264
132 264
133 264
143 266
144 264
145 264
147 266
148 264
149 ..... 264, 266
150 264
151 264
152 ..... 264, 265
153 ..... 262, 264
154 264
155 264
156 264
157 ..... 264, 265
158 ..... 264, 269
160 264

161 264
162 264
163 ..... 264, 265
164 264
165 264
166 265
167 264
168 264
169 ..... 264, 266
170 ..... 264, 266, 267
174 ..... 264, 266
176 264
177 ..... 262, 264
178 264
179 264
180 264
181 264
182 264
183 264
187 264
188 264
189 264
190 264
192 264
194 264
195 264
196 264
197 ..... 264, 267
198 264
199 264
200 264
201 264
202 264
203 264
207 264
209 264
210 264
211 264
223 264
233 264
234 264
235 264
236 264
237 264
238 264
239 264
240 264
241 264
242 264
Consularia Italica
456, 1-2 300
457 300
575 297
576 297
De adm. imp.
ch. 1 313
ch. 8 311
ch. 10 ..... 311, 312
ch. 11 311
ch. 12 312
ch. 18 313
ch. 42 ..... 310, 312, 360
ch. 46 355
De cer.
I, 89 ..... 152, 192, 231, 319
I, 90 319
II, 48 309
Dem. Rhet.
Styl.
289 18
Dio Chrys.
Or.
XLV, 3 99
XXXVIII, 18 89
Diod. Sic.
33, 21 62
XXIX, 28 60
XXXIII, 16 62
XXXIII, 17 62
XXXIII, 19 62
XXXIII, 24 62
Diog. Laert.
V, 75-85 16
Dion. Hal.
XI, 25, 3 13
XVII A 14
Eginhard
Vita Karoli magni
ch. 16 362
Enn.
Ann.
201 S (= 207 V) 22
593 S (= 582 V) 23
Scaen.
5, 306 23
Ennodius
Vita Epiphanii
81 229
81-94 242
111 229
Ep. Austrasicae
16 242
18 275
19 ..... 249, 275
20 ..... 241, 275
21 253
25 ..... 235, 243, 250, 262
26 ..... 235, 250
27 ..... 235, 274
28 235
29 ..... 235, 250, 273
30 ..... 235, 250, 273
31 ..... 235, 273
32 ..... 235, 273, 279
33 ..... 235, 250, 273
34 ..... 235, 250, 273

35 .....235, 250, 273
36 .....235, 250, 273
37 .....235, 273
38 .....235, 250, 262, 273
39 .....235, 250, 262, 273
42 .....242, 253
43 .....243, 244, 274
44 .....245, 274
48 249
Ep. Wisigothicae
4 242
9 .....246, 250
10 250
11 .....250, 251
13 .....241, 248
Euseb.
Vit. Const.
IV, 1 231
IV, 7 152
Eutr.
VIII, 3, 1 75
Evagrius Scol.
H.E.
I, 3 305
I, 4 305
I, 10 305
I, 20 305
II, 2 305
II, 4 305
II, 19 305
III, 15 305
III, 27 305
IV, 38 305
IV, 39 305
V, 19 305
VI, 24 305
Fasti Vindobonenses prior
472 307
Feriale Duranum
1, 14-16 73
Festus
p. 196 L 23
p. 218 L 22
Fortunat
Carm.
IV, 18, 15-16 243
IV, 20 254
VI, 10, 33-44 241
VII, 1, 41-42 .....244, 254
VII, 7, 25-26 250
X, 16 253
X, 16, 1-4 247
Fredegarius
Chron.
II, 18 252
III, 18, 23 235
III, 57 .....244, 254
IV, 5 236
IV, 6 252
IV, 45 251
IV, 49 258
IV, 50 258
IV, 51 258
IV, 68 258
IV, 71 258
Frontin.
Str.
III, 13, 2 194
III, 13, 3 194
III, 13, 4 194
III, 13, 5 194
III, 13, 6 194
III, 13, 7 194
Fronto
Principia historiae
16-18 74
Gelasius
Ep.
1-6 281
Gesta Francorum
p. 34-35 361
Greg.
XII, 8 303
Greg. I
Dial.
III, 3, 1 242
Regist.
I, 6 277
I, 30 277
I, 47 278
II, 49 278
III, 43 279
III, 51 279
III, 52 279
III, 61 277
III, 62 274
III, 64 277
III, 65 279
V, 6 ..... 277, 278
V, 33 276
V, 35 276
V, 38 276
V, 39 276
V, 41 276
V, 43 274
V, 44 276
V, 45 ..... 276, 277, 278
V, 60 281
VI, 5 281
VI, 6 281
VI 51 262
VI, 52 262
VI, 54 262
VI, 55 262
VI, 58 281
VI, 60 ..... 262, 281

VII, 8 277
VII, 27 279
VII, 28 279
VII, 31 268
VIII, 4 281
VIII, 9 281
IX, 4 274
IX, 188 278
IX, 190 278
IX, 202 278
IX, 213 281
IX, 214 281
IX, 237 278
X, 29 278
XI, 34 262
XI, 38 262
XI, 40 262
XI, 46 281
XI, 47 262
XI, 48 ..... 262, 281
XI, 49 281
XI, 50 262
XI51 262
XIII, 5 ..... 245, 281
XIII, 39 279
XIV, 8 278
Greg. Tur.
Hist.
II, 11 300
II, 32 235
III, 33 ..... 235, 242
V, 26 250
V, 29 250
V, 36 254
V, 40 ..... 250, 253, 254
V, 41 ..... 249, 253
V, 43 248
VI, 2 ..... 245, 247, 279
VI, 40 248
VI, 45 ..... 244, 246, 247
VII, 9 244
VII, 14 253
VII, 32 ..... 249, 250
VII, 36 ..... 244, 252
IX, 1 250
IX, 20 251
X 2 262
X, 2 ..... 243, 244, 245
X, 19 275
Guarino da Verona
Ep.
862 368
Hdt.
III, 1 28
VIII, 144 128
Herod.
I, 6, 9 159
VI, 7, 9 159
Hilarus
Ep.
8 281
Hyd. Lem.
62 289
86 291
89 289
90 287
97 289
115 ..... 289, 292
120 292
121 408
139 408
166 298
167 297
168 299
170 ..... 216, 299
172 299
173 299
174 299
175 299
176 299
186 289
188 289
190 289
201 289
208 289
209 301
210 300
219 289
229 289
Ibn Kathīr
al-Bidāya wa-l-nihāya
vol. 12, p. 206 388
Isid.
Goth.
31 299
Suev.
87 299
88 299

Wand.
74 ..... 287, 295, 296
75 292
76 ..... 293, 295, 300
Jord.
Get.
XXXVI, 184 ..... 294, 297
Joseph.
AJ
XV, 5, 3 89
XVII, 324 107
XVIII, 6, 5 95
XVIII, 170-171 107
XX, 7 115
CXCIII 115
CXCIV 115

BJ
II, 7, 3-17, 1 107
Julian.
Or.
280 150
329A 150
Just
Epit.
42, 5, 6-9 93
Kekaumenos
Strategikon
p. 66 374
La Chanson d'Antioche
l. 2921 361
Leo I
Ep.
28-35 261
44-51 261
55-58 271
62-64 271
78-81 261
123 261
145-147 261
Leo. Diac.
5, c. 3 342
Lib.
Or.
XVIII, 52-53 195
XVIII, 164 205
Lib. Hist. Franc.
16 235
Lib. Pont.
59 242
Liv.
1, 15, 5 24
1, 38, 2 24
2, 13, 7 24
2, 30, 8 24
2, 32, 8 24
2, 39, 10 24
5, 15, 3 24
5, 16, 1 24
5, 35, 5 13
6, 1, 6 24
9, 43, 21 24
9, 45, 18 24
10, 11, 11 24
10, 19, 9 24
10, 35, 7 24
21, 6, 2-3 58
21, 6, 5 58
21, 7, 1-2 51
21, 9, 3 60
21, 12, 4 24
21, 13, 2 24
21, 15, 4 58
21, 19, 8-10 54
21, 24, 3 24
21, 25, 1 40
21, 34, 2 24
22, 20, 9 60
22, 20, 11 60
22, 21, 7 60
24, 33, 5 24
25, 29, 01 24
25, 31, 02-7 24
26, 19, 12-14 60
26, 49, 10 60
26, 51, 9-10 60
26, 51, 10-11 60
27, 17, 1 41
27, 17, 9 ..... 54, 60
27, 19, 3-6 60
27, 36, 1-4 40
28, 17, 7 24
28, 34, 3 60
28, 39 58
28, 39, 20 ..... 42, 58
29, 3, 1-4 60
30, 16, 3 24
30, 21, 3-5 58
32, 2, 5 58
32, 16, 14 24
32, 17, 1 24
32, 25, 7 24
34, 5, 6 24
34, 11-12 60
34, 16, 6-7 60
34, 17, 7-10 60
34, 30, 2 24
35, 51, 6 24
36, 27, 2 24
36, 35, 5 24
37, 26, 9 24
37, 28, 1 24
37, 45, 5 24
37, 57, 1-2 40
38, 25, 1 24
38, 37, 9 24
40, 47, 3 52
40, 47, 3-9 62
40, 47, 4-8 62
40, 47, 5-6 52
40, 49, 4 ..... 24, 62
40, 49, 6-7 54
42, 4, 1-2 40
42, 14, 7-9 19
42, 40, 7 91
42, 41, 5 91
42, 47, 1 14
42, 47, 4 13
42, 47, 4-9 15
43, 2 58
43, 3, 1-4 58
43, 4, 1-2 62
44, 31, 9 24

44, 45, 1 24
45, 10, 6-8 13
45, 12, 6 13
45, 13, 13 95
45, 23, 11 24
45, 44, 6 95
Per.
48 24
Lydus
Mag.
II, 26 229
III, 72 234
Malal.
442 232
452 232
453 232
Malch.
3 234
16 216
20 216
Marcellinus comes
a. 441 ..... 233, 295
Men. Prot.
6, 1 192
6, 1-11 329
8 234
12, 4 195
18, 6 191
20, 2, 110 183
20, 2, 118-125 184
20, 2, 122-125 185
20, 2, 128-131 184
20, 2, 142-149 184
38 231
39 234
41 231
46 231
49 234
54 231
Men. Rhet.
fr. 134
de encomiis
13, 633 20
Michael Syr.
p. 355 399
Moïse de Khorène
III, 3 205
III, 21 ..... 205, 207, 208
III, 51 209
Nicolas Mystikos
Ep.
II 336
Nik. Chon.
p. 37 397
p. 189 399
p. 421 398
Nikeph.
c. 29 339
Niẓām al-Mulk
Siyāsat-nāma
p. 90 374
Odon de Deuil
De profectione Ludovici VII in orientem
p. 24-27 352
Olymp.
19, 4-8 199
46 234
Oros.
V, 5, 3 58
Pan. Lat.
II, 10, 3 150
V, 2 139
V, 2, 3 140
Paul.
p. 197 L 23
p. 219 L 22
Peri Str.
42 190
42, 8 190
43, 1-13 192
Philo
Leg.
166-185 95
247 115
Philostorg.
H.E.
XII, 7 304
Philostr.
VS
I, 2 137
I, 11 138
I, 21 137
I, 25 137
I, 532 98
II, 9 138
II, 20 138
Plaut.
Merc.
176 23
Plin.
Ep.
X, 43 ..... 107, 119
X, 44 ..... 107, 119
HN
VII, 53, 182 88
Pan.
LXXIX, 6-7 ..... 95, 107
Plut.
De exil.
VIII 83, 108
Prae. ger. reip.
X 108
Quaest. Rom.
XLIII 107

Vit. Aem.
XXXIX, 8 50
Vit. Cam.
XVII, 1..... 14
Vit. Pomp.
LXXIV..... 132
LXXV..... 132
Vit. Ti. Gracch.
V, 5 54
Polyb.
III, 15, 1-2 58
III, 15, 2 ..... 40, 46
VI, 13, 6 13
X, 6, 3 54
X, 34, 1-35 41
X, 34, 6 60
X, 36, 3-7 54
X, 37, 6 60
X, 37, 7 ..... 54, 60
X, 40, 2 60
XXIV, 10, 13, 3..... 54
XXX, 21, 2..... 88
XXXV, 2..... 58
XXXV, 3..... 50, 58
XXXVI, 9, 9..... 35
XXII, 5..... 135
XXIII, 6..... 90
XXV, 4..... 135
XXV, 5..... 135
Possidius
Vita Augustini
28 289
Prisc.
1 233
2 .....228, 293
4 233
5 233
9, 3 .....212, 214, 220, 224
9, 4 .....212, 213
11, 1 230
11, 1, 9-14 197
11, 1, 28-29 197
11, 1, 28-56 197
11, 2 .....223, 224
11, 2, 126-131 197
13 212
15, 1, 11 195
15, 1, 16-25 195
15, 3 232
15, 4 232
20, 1 294
23, 3 195
31 233
31, 1 .....230, 298
31, 2 298
32 233
36, 1 301
52 171
Procop.
Anec.
XI, 3 319
XVI, 2-6..... 200
XVI, 3 201
Goth.
I, 3, 4-9..... 186
I, 3, 9 186
I, 3, 9-29..... 186
I, 4, 17 186
I, 4, 23-24..... 254
I, 4, 30 200
I, 6, 1-13..... 187
I, 7, 11-25..... 195
II, 22..... 192
II, 29, 18-21 187
II, 29, 24-26 187
III, 2, 4-5 187
III, 2, 15-17 187
4, 11, 9-10 195
IV, 11, 9-10..... 195
V, 5, 8-10 306
VII, 33, 2-6 307
XX .....
..... 247
XX, 8-10 247
Pers.
I, 3, 8..... 191
I, 11, 24..... 232
I, 22, 1 232
II, 4, 16..... 191
II, 4, 26..... 191
II, 5, 27..... 191
II, 24, 6-8 188
II, 28, 31..... 196
II, 28, 38..... 196

Vand.
I, 3, 35-36..... 292
I, 4, 1-11..... 298
I, 4, 13-14..... 295, 296
I, 5, 3 297
I, 5, 22-25..... 291
I, 7, 7-9..... 190
I, 8, 1-2..... 291
I, 8, 27 289
II, 9, 4-6 297
III, 4, 12-13 295
III, 8, 14 307
III, 9, 5 307
IV, 6, 22 307
Prosp. Tiro
1321 295
1339 292
1342 ..... 292, 293
1344 ..... 293, 294
1346 295
1347 295

1375 297
Addimenta Africana
a. 455 297
Ps. Lib.
76 21
Ps.-Faustus
IV, 5 ..... 205, 206, 207
IV, 11 207
IV, 15 207
IV, 16 208
Sall
Iug.
13, 5-9 94
Salvianus
De gubernatione Dei
VI, 68 292
VII, 16, 71 ..... 290, 291
Serv.
Æn.
XI, 100 22
SHA
Aurel., VIII, 9 69
Gall., X, 1-8 76
Val., IV, 2-4 76
Sid. Apoll.
Carm.
II, 360-365 298
II, 366-370 299
V, 336-337 291
V, 386 300
VII, 434-438 297
VII, 446-448 297
XXIII, 228-247 228
Ep.
VII, 6, 10 230
Sil.
Pun.
1, 634-671 51
Skyl.
p. 56 ..... 347, 348, 378
p. 57 ..... 347, 378
p. 58 ..... 347, 378
p. 73 310
p. 146 ..... 305, 309
p. 241 380
p. 242 382
p. 266 380
p. 270 382
p. 272 382
p. 309-310 342
p. 316 383
p. 354 312
p. 446 ..... 311, 379
p. 447 379
p. 454 381
Socrates
Hist. eccl.
VI, 2 258
Sozom.
Hist. eccl.
VIII, 2 258
Strabo
X, 2, 25 135
X, 5, 3 102
XIII, 1, 66 131
XIII, 2, 3 133
XIII, 4, 9 131
XIV, 1, 25 131
XV, 1, 73, C 719 92
XV, 1, 73, C 720 92
Suet.
Aug.
XXI, 3 68
LXXXVIII 194
Iul.
LVI, 6 194
Vesp.
VIII, 5 47
Tac.
Agr.
XIII, 2 78
Ann.
I, 11, 4 78
III, 60-63 90
IV, 14 90
IV, 37-38 111
Dial.
II, 1 133
Germ.
XV, 3 159
XLII, 2 159
Ter.
Haut.
11 24
Hec.
9-10 24
Them.
Or.
10, 205/135 ..... 161, 163
Theoph. Conf.
AM 5931 292
AM 5941 ..... 293, 294, 295, 301
AM 5942 .. 212, 213, 214, 215, 294
AM 5943 ..... 234, 292
AM 6094 314
AM 6169 303
AM 6221 305
AM 6224 305
Theoph. Cont.
p. 95 378
p. 96 378
p. 97 378
p. 98 378
p. 99 378
p. 158 305
p. 159 305

p. 165 363
p. 271 305
p. 288 .....304, 309
p. 290 305
p. 342 310
p. 358 311
p. 388 .....381, 388
p. 405 381
p. 443 380
p. 473 343
p. 482 339
p. 824 363
Theoph. Simok.
I, 8, 7-9..... 195
III, 15 232
VI, 3, 6-8..... 243
VII, 3..... 218
VII, 3.....212, 218
VII, 3..... 219
VIII, 1, 4..... 195
Varro
Ling.
V, 16, 87, 3 67
VI, 76..... 23
VII, 41..... 22
32, 155, 7 67
Veg.
Mil.
IV, 37, 5..... 219
Verg.
Aen.
I, 278..... 78
Victor Tonnenensis
Chron.
a. 455 297
Victor Vitensis
I, 12-13..... 295
I, 13.....297, 298, 299
I, 25 ..... 291, 292, 297
I, 51 234
Vita Constantini
c. 14..... 362
Vita Euthym.
c. 3..... 341
c. 9..... 341
c. 23..... 341
c. 24..... 341
c. 25..... 341
Vita Georgii Amastrensis
c. 21..... 340
c. 24..... 340
c. 25..... 340
c. 26..... 340
Vita Methodii
c. 5..... 363
c. 13..... 309
Vita Nil. Rossan.
c. 89..... 345
c. 90..... 345
Vita Theophyl.
c. 5..... 337
William de Tyre
Chronicon
6, 23 365
Yaḥyā b. Sa‘īd al-Anṭākī
p. 234 383
Zon.
IV, 17 258
VIII, 21..... 60
VIII, 21, 4..... 58
VIII, 21, 7..... 58
XII, 9 206
XIV, 9 187
Zos.
I, 19, 2 81
II, 40..... 231

Table des matières

Liste des contributeurs…….v

Liste des abréviations utilisées……..vii

Introduction
Audrey BECKER – Nicolas DROCOURT…….…….….……1

Des manuels de diplomatie à l'usage du légat romain ?
Ghislaine STOUDER…….…...….11

Rome et les communautés hispaniques : des ambassadeurs face à l'émergence d'un pouvoir hégémonique (fin IIIe - IIe siècle av. J.-C.)
Anthony-Marc SANZ……..…….31

Les membres de la domus Augusti *et la diplomatie impériale. À propos de l'empire et des « autres »*
Stéphane BENOIST……..…….65

Être ambassadeur, une mission à hauts risques ?
Agnès BÉRENGER……..…..……83

Les ambassadeurs dans l'Empire romain. Les légats des cités et l'idéal civique de l'ambassade sous le Haut-Empire
Frédéric HURLET……...…101

Retori e ambasciatori dall'ellenismo al tardo impero
Filippo BATTISTONI……..……....127

Legatio*, clientèle* et munera*. À propos d'Ammien Marcellin XXVI, 5, 7*
Alain CHAUVOT……..……...143

La diplomatie de l'Empire romain dans l'antiquité tardive : un limes invisible mais efficace face aux pressions des peuples barbares et de l'empire perse aux IVe et Ve siècles
Christine DELAPLACE……..…….167

Les activités secrètes des ambassadeurs dans l'antiquité tardive
Ekaterina NECHAEVA……..…….183

L'ambassade de l'Arménien Narsēs / Narseus (a. 358)
Giusto TRAINA……..…...……..203

L'affaire d'Anasamos (443) : une négociation entre Attila, Anatolius et les habitants d'une place forte danubienne
Hervé HUNTZINGER……..…....211

Patricii, episcopi, et sapientes *: le choix des ambassadeurs pendant l'antiquité tardive dans l'empire romain et les royaumes barbares*
Ralph W. MATHISEN…….227

L'ambassadeur barbare au VIe siècle d'après les échanges épistolaires
Bruno DUMÉZIL……...……..239

Advise the Emperor Beneficially : *Lateral Communication in Diplomatic Embassies between the Post-imperial West and Byzantium*
Andrew GILLETT…….…….257

Rome / Byzance et la diplomatie de Carthage au temps de Genséric
Mohamed LEBBAR……...……..287

Les systèmes d'alliances diplomatiques byzantins successifs de 476 à 1204
Telemachos LOUNGHIS…….....303

Maintenir la guerre froide « cool » : négocier entre Constantinople et Ctésiphon au VIe siècle
Hartmut G. ZICHE……....317

Le personnel ecclésiastique au service de la diplomatie mésobyzantine
Benjamin MOULET……....333

Imperial Troubleshooters – Cultural Representatives and Masters of Improvisation
Jonathan SHEPARD…….……...…351

Strategies of Diplomacy and Ambassadors in Byzantine-muslim Relations on the Tenth and Eleventh Centuries
Alexander BEIHAMMER……..…..371

Conclusions
Audrey BECKER – Nicolas DROCOURT……..….401

Indices
Index des noms propres ……..…….…..413
Index des sources...……..……421

Table des matières……...435